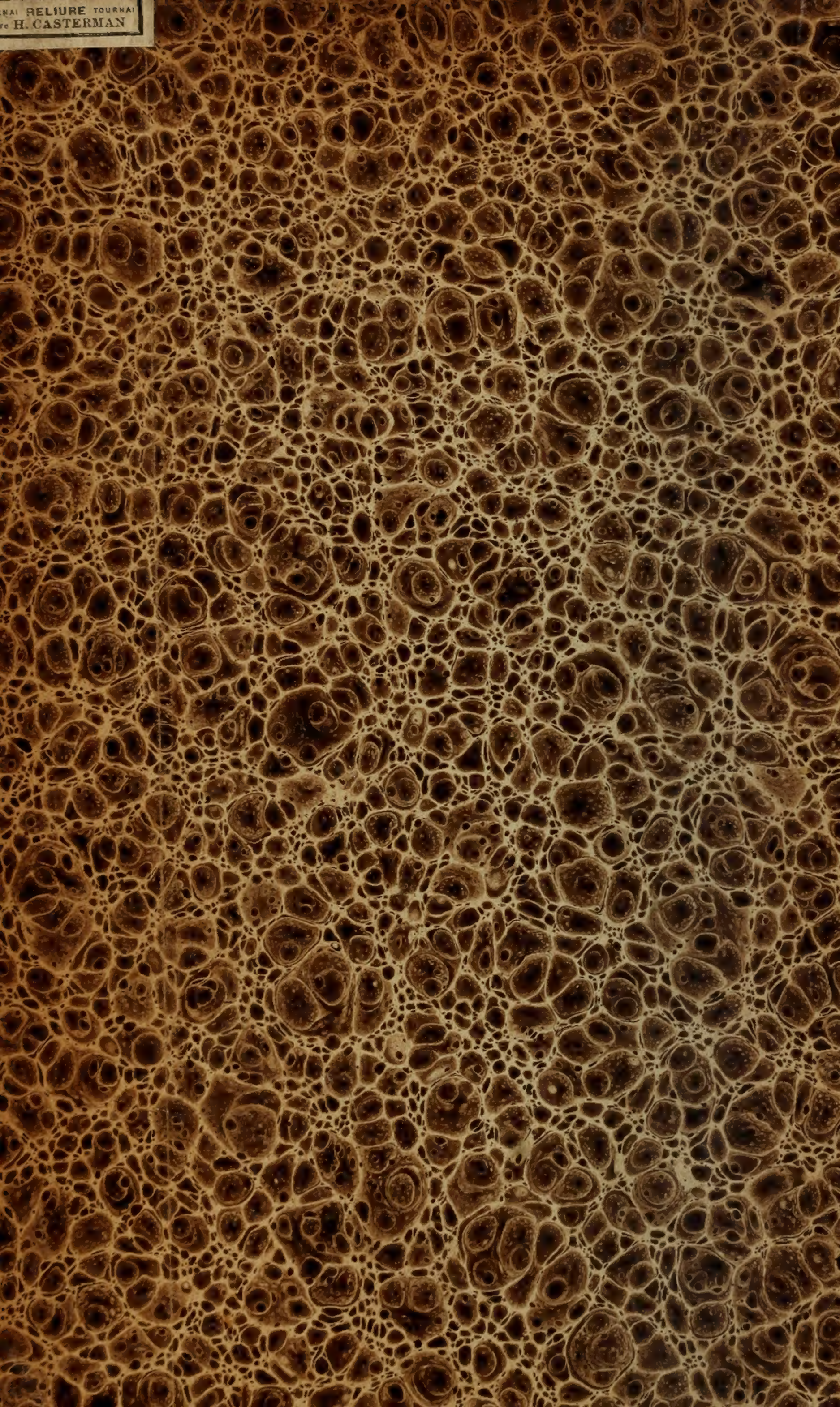

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04329 2713


RELIURE TOURNAI
H. CASTERMAN





SAINT VINCENT DE PAUL



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Voltaire, sa vie, ses œuvres. 2 forts vol. in-8°......... 15 fr. »

Abrégé du même ouvrage. 1 vol. in-8°, 6 fr. ou 1 vol. in-18 jésus...................................... 3 fr. 50

Vertus et doctrine spirituelle de saint Vincent de Paul. 1 vol. in-8°.................................... 6 fr. »

Le même ouvrage. 1 vol. in-18 jésus.................. 3 fr. 50

Maximes et pratiques de saint Vincent de Paul. 1 vol. in-18 raisin...................................... 2 fr. »

Vie de saint Vincent de Paul. 1 vol. in-8°............. 5 fr. »

Le même ouvrage. 1 vol. in-12......................... 3 fr. »

3607. — ABBEVILLE, TYP. ET STÉR. A. RETAUX. — 1886.

+
ce mercredy

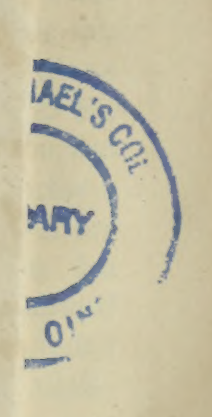
Mon tres hono^re pere

Permettes moy de tenir la plase
dunne pauure honteuse quy vous
prie pour lamour de dieux luy
faire la charite de luy faire
lomone dune petitte visite
dont Iay grand Besoing ne vous
pouuant mander le subiect quy
menpesche beaucoup de chause
quy moblige de vous estre
inportune ne pouuant autrem^t
estant par lordre de dieu

Mon tres honore pere
vre tres humble seruante
et pauure fille LdeMarillac

Sy vre charite
pourroit
aujourdhuy

JE



UR

Mad.elle la grace de nre Seigneur soit auecq vous pr
jamais.

Prendriez vous bien un enfant trouvé qui fut
apporté hier au soir, par des gens de qualité, qui le
trouverent dans un champ qui depend de ceans
Il n'a que deux ou trois jours, et fut baptisé hier
au soir ~~ceans~~ a St Laurent, estant de la qualité des
enfans trouvez. Il n'y a rien a redire, sinon que
vous ne le preniez point a la couche ny a l'hostel
Dieu, si l'on juge qu'il soit expedient de faire
ceste ceremonie l'on le fera. Je vous supplie
cependant de le receuoir Mad.elle et de le recommander
a la nourrice, bon jour Mad.elle. Je suis en l'amour
de nre Seig.r

Mad.elle

Vre tres humble seruiteur
Vincent Depaul.

ce Mardy matin

SAINT VINCENT DE PAUL

SA VIE, SON TEMPS

SES ŒUVRES, SON INFLUENCE

PAR

M. L'ABBÉ MAYNARD

Chanoine de Poitiers

TROISIÈME ÉDITION ENTIÈREMENT REFONDUE

SUIVIE D'UNE TABLE CHRONOLOGIQUE

TOME DEUXIÈME



PARIS

RETAUX-BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

1886



LIVRE IV

SAINT VINCENT DE PAUL ET LA RÉFORMATION DU CLERGÉ.

CHAPITRE PREMIER

ÉTAT DU CLERGÉ ET DE L'ÉDUCATION ECCLÉSIASTIQUE EN FRANCE AVANT SAINT VINCENT DE PAUL.

I

Décadence des institutions d'éducation ecclésiastique.
Le concile de Trente.

Les nombreuses Missions auxquelles Vincent de Paul appliqua les siens avant et après l'établissement de son institut, lui firent bientôt comprendre la nécessité d'une réforme plus radicale que la réforme des peuples. En étudiant les causes de l'ignorance et de la corruption des troupeaux, il reconnut aussitôt qu'il les fallait reporter à l'ignorance et à la corruption même des pasteurs. Alors que pouvait être, que pouvait durer la guérison des membres, si le mal, quelques jours après le palliatif d'une mission, leur devait encore découler des chefs ? Et l'eau momentanément purifiée du ruisseau n'allait-elle pas être de nouveau infectée par une source corrompue ?

C'était donc à la source, à la tête qu'il fallait porter remède. Et, en effet, Vincent et ses prêtres, dans leurs

missions, réunissaient, autant que possible, les curés et les vicaires, et, dans des conférences sur les devoirs de leur état, ils tâchaient de les rendre dignes de leur vocation et capables de garder et d'achever l'œuvre de la conversion de leurs peuples. Car, disait Vincent, « comme les conquérants mettent de bonnes et fortes garnisons dans les places qu'ils ont prises pour les conserver ; ainsi les Missionnaires, après avoir retiré les âmes de la puissance de Satan, doivent aussi travailler, autant qu'il est en eux, pour faire en sorte que les paroisses soient remplies de bons curés et de bons prêtres, qui conservent les peuples dans les bonnes dispositions qu'on leur aura procurées par les missions ; et, faute de cela, il est presque inévitable que le diable, qui a été chassé de ces lieux, n'en reprenne possession, n'y trouvant personnne qui s'oppose à ses malheureux desseins [1]. »

Mais Vincent dut reconnaître encore bientôt qu'il était fort difficile, sinon impossible, de ramener à la science et à la pratique de leurs devoirs les prêtres vieillis dans les fonctions sacrées, et qu'il n'y avait de salut pour l'Église et les peuples que dans la formation d'un sacerdoce nouveau.

Or, de tant d'institutions d'éducation ecclésiastique nées de l'esprit chrétien des premiers temps : l'école des catéchistes d'Alexandrie, l'école des prêtres d'Émesse ou de Nisibe, le séminaire de Saint-Augustin, les écoles monastiques de Cassien et de Saint-Benoît ; de tant d'autres institutions nées de l'impulsion de Charlemagne, d'où sortirent tant de prêtres éminents en science et en sainteté, les Albert le Grand, les saint Bonaventure, les saint Thomas, rien presque ne restait plus au commencement du XVIe siècle, et le protestantisme allait disper-

1. Conf. du 25 octobre 1643.

ser ou gâter le peu qui subsistait encore. En dehors de quelques écoles de couvents, qui avaient souffert elles-mêmes de la décadence générale, et qui, d'ailleurs, étaient généralement fermées au clergé séculier, il n'y avait plus que quelques académies fameuses de France et d'Italie, plus nuisibles peut-être qu'utiles au bien général du clergé. En effet, par l'honneur et la fortune qu'elles assuraient à leurs gradués, elles avaient accaparé toute l'éducation ecclésiastique. Mais l'ambition seule y poussant ordinairement les jeunes clercs, ils perdaient dans les voyages et dans le séjour des grandes villes la piété d'une première éducation chrétienne, et ne puisaient pas la piété sacerdotale à ces sources exclusives de science théologique. D'un autre côté, ces grandes écoles, qui avaient étouffé toutes les autres sous leur ombre, ne pouvant être fréquentées, à cause des frais qu'elles nécessitaient, que par les gens de condition ou de fortune, la petite bourgeoisie et le peuple, où se recrute ordinairement le sacerdoce, étaient privés de tous moyens d'éducation ecclésiastique.

Aussi, quand saint Ignace songea à rendre à l'Église sa première beauté, il ne trouva plus, pour ainsi dire, vestige de séminaires; et, quand le concile de Trente formula son décret, il parut proclamer chose nouvelle. Les Pères de Bâle, les derniers, avaient fait quelques efforts en faveur de l'éducation cléricale; mais les tendances schismatiques de leurs dernières sessions les rendirent indignes d'achever cette grande œuvre. Comme tout le reste, comme la définition dernière du dogme chrétien, comme le renouvellement de la discipline de l'Église, elle était réservée à ce grand et saint concile de Trente, d'où est sorti le catholicisme des temps nouveaux, fort et pur comme aux premiers jours, et à jamais garanti contre toute attaque d'une hérésie sérieuse.

Déjà Ignace, après avoir combattu le protestantisme, ce qui était proprement sa mission, et travaillé au maintien et à l'extension de l'Église, s'était tourné vers l'éducation de la jeunesse, une de ses gloires, et, au centre même du catholicisme, il avait fondé le collége germanique, dont les disciples devaient aller ensuite répandre la vérité au centre même de l'erreur. En 1556, le cardinal Polus, ami d'Ignace, dans un projet de réforme pour l'Église d'Angleterre, avait introduit un plan de séminaire calqué sur celui du collége allemand. C'est lui qui fit au concile la proposition d'un décret en ce sens, et, appuyé par Charles Borromée, un autre ami d'Ignace, il obtint le décret de 1563. Voici ce décret mémorable, principe d'une réformation perpétuelle de l'Église par elle-même :

« Comme les jeunes gens, disent les Pères du concile, s'ils ne sont bien élevés, sont enclins à suivre les voluptés du monde ; et comme si, dès leurs plus tendres années, ils n'ont été formés à la piété et à la religion avant que les habitudes des vices les possèdent entièrement, ils ne peuvent jamais parfaitement, et sans un secours très-grand et tout particulier du Dieu tout-puissant, persévérer dans la discipline ecclésiastique, le saint concile ordonne que toutes les églises cathédrales, métropolitaines, et autres supérieures à celles-ci, chacune selon la mesure de ses facultés et l'étendue de son diocèse, soient tenues de nourrir, élever religieusement et instruire dans la discipline ecclésiastique un certain nombre d'enfants de leur ville et diocèse, ou de leur province, si dans le lieu il ne s'en trouve suffisamment, en un collége que l'évêque choisira près des églises mêmes, ou en un autre lieu convenable. Dans ce collége, on ne recevra aucun enfant qui n'ait au moins douze ans, et ne soit né d'un légitime mariage ; qui ne sache convenablement lire et

écrire, et dont le naturel et les dispositions ne donnent l'espoir qu'il s'emploiera toujours au service de l'Église. Le concile veut qu'on choisisse principalement les enfants des pauvres ; il n'exclut pourtant pas ceux des riches, pourvu qu'ils s'entretiennent à leurs frais, et qu'ils offrent du zèle pour le service de Dieu et de l'Église. L'évêque, après avoir départi ces enfants en autant de classes qu'il lui semblera bon, suivant leur nombre, leur âge et leurs progrès dans la discipline ecclésiastique, en appliquera une partie, quand il lui paraîtra opportun, au service des églises, retiendra les autres pour être instruits dans le collége, et remplacera ceux qu'il en aura tirés, de manière que ce collége soit un perpétuel séminaire de ministres de Dieu. Et afin qu'ils soient élevés plus commodément dans la même discipline ecclésiastique, ils porteront aussitôt et toujours la tonsure et l'habit clérical, ils apprendront la grammaire, le chant, le comput ecclésiastique et toute la discipline des belles-lettres ; ils étudieront l'Écriture sainte, les livres ecclésiastiques, les homélies des saints, les formes de l'administration des sacrements, surtout ce qui est nécessaire pour entendre les confessions, enfin les rites et les cérémonies. L'évêque aura soin qu'ils assistent chaque jour au sacrifice de la messe, qu'ils confessent leurs péchés au moins une fois chaque mois, et que, suivant le jugement de leur confesseur, ils reçoivent le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'ils servent, les jours de fête, dans l'église cathédrale et dans les autres églises du lieu. — Toutes ces choses et autres opportunes et nécesaires à cet effet seront réglées par les évêques avec le conseil de deux chanoines des plus anciens et des plus graves, qu'ils auront choisis eux-mêmes, selon que le Saint-Esprit le leur inspirera, et, par de fréquentes visites, ils prendront soin qu'elles soient toujours observées. Ils puniront sévè-

ment les dyscoles, les incorrigibles, les semeurs de mauvaises mœurs, les chassant même s'il est besoin. Enfin, ils veilleront diligemment à écarter tous les obstacles, et à entretenir ce qu'ils jugeront propre à conserver et à accroître un si pieux et si saint institut. »

Le concile règle ensuite longuement les moyens de pourvoir ces établissements des revenus nécessaires, et il continue : « Que si les prélats des églises cathédrales et autres églises supérieures étaient négligents à établir et à conserver de tels séminaires, et refusaient de payer leur portion, l'archevêque devra reprendre vivement l'évêque, le synode provincial reprendre l'archevêque et les supérieurs, et les obliger à tout ce que dessus, et enfin avoir un soin particulier de procurer et avancer un si saint et si pieux ouvrage le plus tôt possible et partout où faire se pourra... Ensuite, afin qu'il soit pourvu avec moins de dépense à l'établissement de telles écoles, le saint concile statue que les évêques, archevêques, primats et autres ordinaires des lieux, obligeront les écolâtres et les autres qui tiennent des places auxquelles est attachée l'obligation de faire des leçons et d'enseigner, et les contraindront même par la soustraction de leurs fruits d'en faire les fonctions dans lesdites écoles, par eux-mêmes s'ils en sont capables, sinon par des gens capables, qu'ils se substitueront et qu'eux-mêmes choisiront avec l'approbation des ordinaires. Que si, au jugement de l'évêque, ceux-ci ne sont pas dignes, ils en nommeront quelque autre qui le soit, sans qu'il y ait lieu à aucune appellation ; que s'ils le négligent, l'évêque même pourvoira.—Les susdits enseigneront ce qui paraîtra expédient à l'évêque. Désormais ces offices ou dignités d'écolâtre, comme on les nomme, ne seront conférés qu'à des docteurs ou maîtres, ou à des licenciés en théologie ou en droit canon, ou à d'autres personnes capables, et qui puissent par elles-

mêmes s'acquitter de cet emploi. Autrement faite, la provision sera nulle et invalide, nonobstant tous priviléges et coutumes, même de temps immémorial. — Mais si, en quelque province, les églises souffrent d'une telle pauvreté, qu'on ne puisse en quelques-unes ériger un collége, le synode provincial ou le métropolitain, avec deux des plus anciens suffragants, aura soin d'ériger dans l'église métropolitaine ou dans quelque autre église de la province plus commode, un ou plusieurs colléges, selon qu'il le jugera à propos, du revenu de deux ou plusieurs des églises, dont chacune ne peut commodément établir un collége, et là seront élevés les enfants de ces églises. — Mais dans les églises qui ont de grands diocèses, l'évêque pourra, suivant qu'il lui paraîtra opportun, avoir dans son diocèse un ou plusieurs séminaires, dépendants toutefois en toutes choses de celui qui sera érigé et établi dans la ville épiscopale. — Enfin, . . . s'il survenait quelque difficulté qui empêchât l'institution du séminaire ou en troublât la conservation, l'évêque, avec les députés ci-dessus nommés, ou le synode provincial, selon l'usage du pays, pourra, ayant égard à la qualité des églises et des bénéfices, et en modérant même, ou augmentant, s'il est besoin, ce qui a été dit ci-dessus, régler et ordonner toutes les choses, en général et en particulier, qui paraîtront nécessaires et utiles pour l'heureux progrès du séminaire [1]. »

Encouragés par Baudoin de Barga, évêque d'Avesa, les Pères du concile s'adressèrent, le 23 juillet 1563, à Pie IV pour réclamer l'exécution de ce décret, et Charles Borromée, chargé de remettre leur lettre, l'appuya auprès de son oncle. Le 18 août suivant, le pape, après la cérémonie du service anniversaire de Paul IV son prédécesseur, rassemble les cardinaux, les consulte sur ce

1. Sess. XXIII, cap. XVIII.

point, et reçoit d'eux une réponse unanime. La fondation immédiate des séminaires, dans le sens du concile, est décidée à Rome, et Charles Borromée, avec quelques autres prélats, est chargé d'y mettre la main. En effet, le 30 décembre 1563, Pie IV, dans le discours où il dénonce la clôture du concile, peut proclamer que le décret est déjà exécuté à Bologne et à Rome. Bientôt, sous l'influence de Pie V et de ses successeurs, ces établissements se fondent et se multiplient dans tout le monde catholique, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, en Belgique, en Pologne, en Italie surtout, grâce au zèle de saint Philippe de Néri à Rome, et de saint Charles Borromée à Milan. Presque partout ils sont confiés à la direction des jésuites.

II

Premiers essais en France, en exécution du décret de Trente.

La France seule peut-être, livrée à l'anarchie religieuse et politique, et toujours, hélas ! en défiance contre tout ce qui venait de Rome, refuse longtemps, malgré les réclamations des évêques, de recevoir le concile de Trente, et ne fait pas d'exception en faveur du chapitre de la réformation du clergé. A l'archevêque de Cambrai revient peut-être l'honneur d'avoir réclamé le premier l'établissement des séminaires. « Ce ne sera qu'alors, dit-il dans son concile de 1565, que l'Église pourra en peu de temps se montrer de nouveau florissante par la science, la piété et la pureté de conduite de ses serviteurs. En effet, comment aurait-on pu proposer et exécuter rien de plus beau que ce décret du concile de Trente, par lequel il est ordonné d'ériger dans tous les diocèses des séminaires pour les prêtres? » Et alors il engagea tous les membres du concile à contribuer à cette œuvre vitale. Lui-même, dans le cours des années,

donna une grande extension à son séminaire, en fonda un second à Douai, sous la direction des jésuites, et leur imposa des règles qui sont appliquées encore dans ces sortes d'établissements.

L'illustre cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, de retour du concile de Trente en 1567, fonda et dota richement un séminaire pour cinquante enfants pauvres qui devinrent ensuite plus nombreux, lui donna à peu près les règles du collége germanique, et le confia aux jésuites. Ame de l'assemblée, aux États de Blois de 1576, le cardinal lui inspira une éloquente réclamation en faveur des séminaires, signalés comme le remède et le terme des maux de l'Église. Ainsi en fut-il, en 1579, à la fameuse assemblée de Melun, qui imposa aux évêques et aux ecclésiastiques leur érection comme un devoir indispensable, et rédigea, sur le modèle de Reims, le plan de leur organisation. Dans son concile de Rouen de 1581, le cardinal et prince Charles de Bourbon somma ses suffragants de Bayeux, Séez, Évreux, Lisieux, Avranches et Coutances, de faire en sorte qu'au mois d'octobre suivant, toutes les mesures fussent prises pour la construction des édifices, avec l'aide du clergé et des peuples. Dans l'année 1583, les conciles de Reims et de Tours, présidés l'un par le cardinal Louis de Guise, neveu et successeur du cardinal de Lorraine, l'autre par Simon de Maillé, parlent dans le même sens. Cette même année, le concile de Bordeaux, sous la présidence d'Antoine Prévost de Sansac, va jusqu'à s'adresser au roi, et le supplie d'user de son autorité souveraine pour faciliter l'établissement des séminaires dans ses États, d'exhorter les magistrats à les prendre sous leur protection spéciale et de forcer les récalcitrants à remplir ce devoir sacré. L'archevêque de Bordeaux est du petit nombre de ceux qui réussirent, dans cette fin du siècle,

à établir un séminaire. Au concile de Bourges de 1584 l'archevêque déplore les guerres de religion, dont sa province a été un des principaux théâtres, et qui on empêché l'exécution du décret de Trente ; il se console dans la pensée que les écoles de plusieurs églises cathédrales y ont suppléé ; il exhorte néanmoins ses suffragants à mettre la main à l'œuvre, et le premier peut-être il distingue entre petits et grands séminaires.

Malgré ces nombreux décrets des conciles et tous ces commencements d'exécution, l'éducation ecclésiastique était à peu près nulle en France. Dans les assemblées de Blois de 1588 et 1589, et de Paris en 1595, les évêques firent entendre leurs plaintes et les portèrent jusqu'au pied du Saint-Siége. Clément VIII leur répondit par un bref plein d'onction, où il les adjura au nom de Dieu d'améliorer la vie morale des prêtres, de perfectionner leur éducation, et de contribuer ainsi au perfectionnement de l'Église elle-même. Cet appel fut entendu. Dans les assemblées du clergé de 1614, 1615 et 1625, et dans l'ordonnance de Blois de 1629, toutes les dispositions précédentes furent renouvelées. Dans l'assemblée de 1614, l'évêque d'Avranches fit décider que les communautés religieuses et tout bénéficier de 300 livres de revenu seraient tenus de contribuer à l'établissement des séminaires. Même décret dans l'assemblée de 1615, sur la demande de François de Harlay, et dans celle de 1625, à la requête de l'évêque de Chartres, Louis d'Étampes, qui remit même sur ce sujet un excellent mémoire, malheureusement écarté par des préventions gallicanes.

Ce n'était pas, on le voit, du côté du haut clergé que venaient les empêchements, mais du côté des parlements, toujours opposés à l'introduction du concile de Trente ; du côté aussi de l'Université, jalouse des jésuites, char-

gés de la conduite de presque tous les établissements essayés. Aussi, au commencement du XVIIe siècle, n'est-il fait mention que de deux ou trois séminaires subsistants : ceux de Reims, de Bordeaux et de Carpentras ; et encore, comme il va être expliqué, étaient-ce moins des séminaires que des colléges.

III

État du clergé au commencement du XVIIe siècle.

Il n'y avait donc, pour ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, ni maison commune, ni exercices réguliers, ni études spécialement appropriées à leur vocation. Il existait bien de grandes écoles de théologie où le dogme était enseigné avec science et éclat ; mais la morale, et surtout la morale appliquée, l'administration des sacrements, les cérémonies, les autres fonctions sacerdotales, n'avaient nulle part leur enseignement théorique et pratique. De plus, les jeunes théologiens vivaient dans le monde, chacun selon son gré, sans règle, sans surveillance, sans aucun des secours qu'offre la vie de communauté. Les meilleurs, les plus désireux d'acquérir l'esprit de leur état se plaçaient chez de bons curés ou de bons prêtres ; mais, s'ils y trouvaient exemple et conseil, ils y étaient aussi trop souvent dérangés dans leurs études et distraits dans leurs exercices de piété. Les autres, et c'étaient le plus grand nombre, restaient dans leurs familles, ou se logeaient dans des maisons où rien ne les portait à l'esprit et aux vertus de leur état. Alors ni examens, ni retraites d'ordination, ni conférences ; aucun de ces moyens puissants employés depuis avec tant de succès pour former de dignes ministres du sanctuaire. Aussi peu de prêtres se distinguaient-ils par un zèle plus ardent ou par une vertu plus éclatante.

Quelques hommes réguliers et édifiants, sans doute; mais la plupart, sans instruction compétente, sans habitudes pieuses, sans extérieur, sans costume ecclésiastique, n'étaient, pour ne pas parler ici des scandaleux, que d'honnêtes gens, partageant les mœurs du monde et incapables d'inspirer respect et religion aux peuples.

Que dire de ceux, en si grand nombre, qui vivaient dans le désordre et la débauche? Il faut parler pourtant, ne serait-ce que pour faire comprendre le service rendu au clergé par Vincent de Paul, ou plutôt la force vitale de l'Église, qui se régénère elle-même, sous l'action de l'esprit de Dieu, au moment même où elle semble devoir périr. Ici, sans sortir de la vie de Vincent de Paul, les témoignages abondent. C'est lui qui nous apprend que Mme de Gondi avait trouvé, qu'il avait trouvé lui-même des prêtres ignorants jusqu'à ne savoir pas la formule de l'absolution. C'est lui encore qui racontait dans ses conférences que la messe était dite çà et là de la manière la plus bizarre et avec une diversité scandaleuse. Quelques-uns la commençaient par le *Pater* ; d'autres, au lieu d'aller à l'autel ornés des habits sacrés, prenaient la chasuble entre leurs mains, et ne la revêtaient qu'après avoir récité l'*Introïbo*. Une fois, à Saint-Germain, il remarqua sept ou huit prêtres qui disaient la messe chacun d'une manière différente [1].

Mais quels tristes témoignages lui vinrent de l'ignorance et de la corruption du clergé dès qu'il eut mis la main à l'œuvre, et que les évêques commencèrent à recourir à lui pour la réformation de leurs prêtres! « Je travaille, lui écrivait l'un d'eux, je travaille, autant que je peux, avec mes grands vicaires, pour le bien de mon diocèse; mais c'est avec peu de succès pour

1. Conf. du 13 mai 1659.

le grand et inexplicable nombre de prêtres ignorants et vicieux qui composent mon clergé, qui ne peuvent se corriger ni par paroles, ni par exemples. J'ai horreur quand je pense que, dans mon diocèse, il y a presque sept mille prêtres ivrognes ou impudiques qui montent tous les jours à l'autel, et qui n'ont aucune vocation. » — « Excepté le chanoine théologal de mon Église, écrivait un autre, je ne sache point aucun prêtre, parmi tous ceux de mon diocèse, qui puisse s'acquitter d'aucune charge ecclésiastique. Vous jugerez par là combien est grande la nécessité en laquelle nous sommes d'avoir des ouvriers. » Jusqu'en 1642, un chanoine d'une église cathédrale pouvait écrire encore : « En ce diocèse ici, le clergé est sans discipline, le peuple sans crainte, et les prêtres sans dévotion et sans charité, les chaires sans prédicateurs, la science sans honneur, le vice sans châtiment ; la vertu y est persécutée, l'autorité de l'Église haïe ou méprisée, l'intérêt particulier y est le poids ordinaire du sanctuaire, les plus scandaleux y sont les plus puissants, et la chair et le sang y ont comme supplanté l'Évangile et l'esprit de Jésus-Christ. Vous serez, comme je m'assure, assez sollicité par vous-même d'accourir au secours de ce diocèse, apprenant sa nécessité. *Quis novit utrum ad regnum idcirco veneris, ut in tali tempore parareris* [1] ? L'occasion est digne de votre charité, si la très-humble prière que je vous fais, d'y vouloir penser sérieusement devant Notre-Seigneur, vous était agréable, comme venant d'un de vos premiers enfants [2]. » Après

1. « Et qui sait si, quand vous êtes arrivée au trône, vous n'étiez pas préparée pour ce temps ? » Paroles de Mardochée à Esther (ch. IV, v. 14). Allusion évidente aux premières entrées à la Cour qu'Anne d'Autriche, Richelieu et Louis XIII accordèrent en ce temps à Vincent, comme il sera raconté tout à l'heure, pour la nomination des évêques.

2. De la conférence des *mardis*. Voir plus bas, ch. III.

cela, doit-on s'étonner de ce que raconte le premier historien de Vincent de Paul du mépris dans lequel était tombé le sacerdoce ? mépris tel que, par une sorte d'affreux compromis entre l'avarice et l'honneur, la richesse d'un bénéfice faisait seule affronter la honte du sanctuaire; que la plus sanglante injure à l'adresse d'un homme de condition était de lui dire : « Vous êtes un prêtre ; » et qu'enfin ce nom divin de prêtre, au rapport du premier biographe du P. de Condren, était synonyme dans le monde d'*ignorant* et de *débauché* [1].

IV

Premiers essais de réforme. — L'Oratoire.

Une réforme était donc nécessaire. D'où allait-elle partir ? L'Oratoire y sembla d'abord prédestiné. On put croire quelque temps que Bérulle était suscité de Dieu pour faire en France l'œuvre de saint Philippe de Néri à Rome, et de saint Charles Borromée à Milan ; et, en effet, Tabaraud, son historien [2], lui attribue l'honneur d'avoir le premier établi les séminaires et formé les autres fondateurs de ces institutions d'éducation ecclésiastique. Car il pouvait régénérer l'Église par deux moyens, soit en élevant de jeunes clercs, soit en communiquant l'esprit de rénovation à d'autres sujets, qui auraient ensuite établi des sociétés sur le modèle de la sienne. De ces deux moyens, l'Oratoire laissa échapper promptement le premier. Il ne s'occupa guère que de

1. Vie du P. de Condren, liv. II, c. VIII. Paris, 1656. — Voir encore, sur le mépris où était tombé le Sacerdoce, une conf. du mois de novembre 1658, où Saint Vincent attribue cette décadence à l'hérésie.

2. Tom I, p. 251.

missions, de ministère paroissial, et surtout, comme semblait l'avoir craint Bérulle, de la conduite d'une multitude de colléges. Dans ses demandes de bulles d'institution, Bérulle avait exclu l'instruction de la jeunesse dans les belles-lettres, et ce fut le pape qui refusa d'adopter une telle restriction. Ce qui n'était qu'un accident ou qu'un accessoire dans ses œuvres devint bientôt son œuvre principale.

Mais à l'Oratoire restent la gloire et le mérite d'avoir formé les premiers et les plus célèbres instituteurs du clergé : Eudes, qui le quitta, lorsqu'il le vit infidèle à sa vocation, pour établir la société des Eudistes, consacrée à la direction des séminaires ; Vincent de Paul, que nous avons vu lui demander communication de son esprit sacerdotal ; Adrien Bourdoise, dont nous allons faire connaître les services ; et enfin Jean-Jacques Olier, le plus grand ouvrier de l'œuvre du clergé après Vincent de Paul.

Tel est le véritable honneur des premiers prêtres de l'Oratoire, « de ces hommes apostoliques, — disait Bourdoise, qui avait séjourné trois mois avec eux, — destinés, comme d'autres Noé, à repeupler notre Église, après le déluge de maux des siècles précédents ; et qui, en effet, ont été comme les prémices de tant de saintes familles qui se sont élevées depuis dans ce royaume. »

Au P. de Condren, qui, suivant Bérulle, « avait reçu l'esprit de l'Oratoire dès le berceau », appartient surtout l'accomplissement de cette seconde part de sa vocation. Condren, le grand homme et le véritable saint de l'Oratoire français, comprit plus tôt et mieux que personne la nécessité urgente de la réformation du clergé, et le rôle qu'était appelée à y remplir la congrégation dont il fut le second général. On s'étonne d'abord qu'avec cette vive intelligence et ce profond sentiment des besoins de l'É-

glise, il n'y ait appliqué directement ni sa personne ni les siens ; mais, dans les élus de Dieu, il faut supposer, outre une vue plus claire du présent, la seconde vue de l'avenir. Sans aucun doute, Condren eut le pressentiment, plus ou moins net et réfléchi, de la chute prochaine de sa congrégation dans les erreurs du jansénisme. Il entrevit, par conséquent, que l'Oratoire, chargé lui-même de l'éducation du clergé, n'ouvrirait en France à l'esprit sacerdotal qu'une source infectée ; qu'il devait donc, par une sorte de dérivation, communiquer à d'autres sa grâce pendant qu'elle était pure encore.

Car, répétons-le, Condren était un saint, c'est-à-dire un voyant. Bérulle lui-même se prosternait en passant devant sa chambre pour baiser la trace de ses pas, et écrivait à genoux ce qu'il lui avait entendu dire. Vincent de Paul, au rapport d'Olier, disait de lui : *Non est inventus similis illi* ; et, quand il apprit sa mort, se jetant à genoux et se frappant la poitrine, il s'accusait, les larmes aux yeux, de n'avoir point honoré ce saint homme autant qu'il méritait de l'être. Témoignage plus étonnant ! sainte Chantal, la fille de saint François de Sales, semblait le mettre au-dessus même de son vénéré père, lorsqu'elle disait : « Si Dieu a donné à l'Église notre bienheureux fondateur pour instruire les hommes, il me semble qu'il a rendu le P. de Condren capable d'instruire les anges. »

Le P. de Condren s'attacha donc à former des héritiers de la grâce dont l'Oratoire s'allait rendre indigne. Il se déchargea sur d'autres de la direction supérieure des collèges et d'une partie de son administration générale, pour s'occuper des ecclésiastiques en qui il découvrait vocation pour l'œuvre du clergé. Parmi tous il distingua Olier et ses premiers compagnons : Caulet, connu alors sous le nom d'abbé de Foix, et plus tard évêque de

Pamiers ; du Ferrier et les deux frères Brandon. Pour s'attacher à lui, Olier laissa même son premier directeur Vincent de Paul, à qui néanmoins il resta toujours uni par le plus religieux respect et la plus sainte confiance. « Pour les affaires extraordinaires, avait-il coutume de dire, nous ne manquons pas de voir M. Vincent ; » ou bien encore : « M. Vincent est notre père. »

Le P. de Condren ne s'expliqua jamais avec ses disciples du dessein qu'il avait sur eux, si ce n'est la veille de sa mort, arrivée en 1641. Il voulait leur laisser un mémoire, qu'il n'eût pas le temps de rédiger. Mais il leur laissa mieux : son esprit, dont nous verrons bientôt la fécondité créatrice.

V

Le Père Bourdoise.

En attendant, bien des essais, bien des œuvres même avaient eu pour objet la réforme et la sanctification du clergé. En tête de tous leurs promoteurs dans les premières années du XVIIe siècle, il faut placer Adrien Bourdoise, à qui Godeau [1] attribue le même honneur d'initiative que Tabaraud à Bérulle, mais sans plus de raison. Cet homme, comparé à Élie pour l'ardeur de son zèle, à Jean-Baptiste pour sa sainte liberté à reprendre les petits et les grands, se consumait de douleur à la vue des scandales du clergé et du dépérissement de la discipline ecclésiastique. « Quoi ! s'écriait-il, l'on dresse des académies pour la noblesse, où les jeunes gens gentilshommes se forment à l'honneur et au métier des armes ; il n'est pas de métier, si chétif qu'il soit, qui n'exige plusieurs années d'apprentissage de ceux qui en veulent faire pro-

1. *Traité des Séminaires.*

fession, avant de les admettre au rang des maîtres : il n'y a que l'état ecclésiastique, destiné aux fonctions les plus importantes et à des ministères tout divins, dans lequel on entre sans y apporter presque aucune préparation ! » Et alors Bourdoise entrait en une sainte colère, et éclatait en sarcasmes qui n'épargnaient personne. Il y avait quelque chose de providentiel dans l'âpreté, la rudesse et l'importunité de son zèle, car il fallait réveiller malgré lui le clergé endormi. Un disciple d'Olier a dit de Bourdoise: «On pouvait lui appliquer les paroles que les scribes et les pharisiens adressèrent à Notre-Seigneur dans un un esprit de malice : « Nous savons que vous êtes véridique, et que vous enseignez en vérité la voie de Dieu, sans avoir égard à qui que ce soit : *et non est tibi cura de aliquo.* » Il était sans respect humain, disait à chacnn la vérité sans crainte, sans déguisement, quoique d'une manière assez singulière. Il est vrai que cette manière paraissait choquer la prudence humaine, mais elle était pleine de la prudence des saints ; et tout en excitant quelquefois à rire, elle ne laissait pas d'avoir de très-bons effets. »

Dès 1612, Bourdoise, simple élève au collége de Reims et non encore engagé dans les ordres, fonda une petite communauté de six membres, la plupart bacheliers en théologie, à qui il imposa la vie commune et la culture des vertus ecclésiastiques. Devenu prêtre, il tint avec ses confrères de nombreuses conférences, et leur adressa plusieurs discours sur les devoirs de leur profession. Sa maison fut bientôt fréquentée par bon nombre d'élèves du collége de Reims, parmi lesquels étaient des fils de famille, et par des ecclésiastiques et des docteurs. De là sortit la réforme du clergé de la ville, qui, avec la soutane, revêtit aussitôt les mœurs de son état. La petite communauté de Bourdoise, connue sous le nom de *cléri-*

cature, prit une forme plus stable à partir de l'année 1618. Après avoir changé plusieurs fois de résidence, elle vint alors à Paris, où elle résolut de se consacrer à l'éducation des jeunes clercs. Un de ses membres, Guillaume Compaing, fils d'un secrétaire du roi et grand-oncle du ministre Chamillart, lui donna sa maison, située près de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Froger, curé de cette église, fut mis à la tête de la communauté, qui obtint bientôt l'approbation de l'archevêque de Paris et les lettres patentes du roi. Le séminaire diocésain y fut transféré et confié à ses prêtres. Les personnages les plus distingués contribuèrent à son entretien : les magistrats Le Pelletier, La Houssaye et Destouches ; les présidentes de Nesmond, de Herse et Goussault ; les dames de Chauvelin, de Clermont et de Miramion ; une somme lui fut affectée par l'Assemblée du clergé de France, et le prince de Conti lui légua 36,000 livres par testament. La fondation de Bourdoise avait deux buts : la préparation des jeunes clercs, et le maintien des prêtres dans la grâce de leur vocation par la vie de communauté, si favorable à l'édification, à la surveillance mutuelle et à la bonne entente dans l'accomplissement des fonctions saintes. L'établissement de la vie commune, c'était là surtout la grâce de Bourdoise, comme Bérulle le lui avait dit dès 1611, dans une retraite qu'il avait faite à l'Oratoire. En vertu de l'impulsion donnée par lui, la vie commune s'étendit à un grand nombre de paroisses de Paris et de plusieurs villes de France. Bourdoise lui-même l'organisa à Brou sa patrie, dans le diocèse de Chartres ; puis à Chartres même, à Beauvais, à Orléans, à Arles, à Lyon, etc. Angers, Bordeaux, Verdun, Meaux, Senlis, etc., suivirent l'exemple. Plusieurs évêques s'adressèrent à Bourdoise pour l'organisation de leurs séminaires, et il coopéra à l'établissement de ceux de Beauvais

et de Chartres. Saint Vincent de Paul, qui avait établi déjà le séminaire des Bons-Enfants, et qui professait pour ce prêtre et sa communauté la plus grande estime, lui proposa, le 6 février 1641, la réception réciproque de ceux de leurs sujets qui voudraient faire échange de maisons : « Je dis de vos pensionnaires, ajoutait Vincent, et non certes de ceux qui ont le bonheur d'être liés à votre sainte communauté, que j'estime des plus saintes qui soient en l'Église de Dieu, et en laquelle je m'estimerais moi-même bienheureux d'être, si la Providence ne m'avait attaché à celle-ci. » En toute circonstance, Vincent faisait aux siens l'éloge de Bourdoise. « Voyez, leur dit-il un jour, voyez M. Bourdoise, cet excellent prêtre : que ne fait-il pas ? et que ne peut-il pas faire ? »

Ardent promoteur, Bourdoise faisait sans cesse de la propagande en faveur de l'éducation ecclésiastique, et lui cherchait partout d'autres apôtres. En 1619, saint François de Sales ayant accompagné à Paris le prince cardinal de Savoie, qui venait négocier le mariage du prince de Piémont avec Christine de France, fille de Henri IV, il lui écrivit une longue lettre qu'il porta lui-même, où il faisait ressortir le peu de fruit que produiraient les prédications du saint évêque, alors réclamées de toutes parts, tant que le clergé et le peuple ne seraient pas mieux instruits et mieux réglés. François de Sales, après avoir lu cette lettre deux fois avec grande attention, conféra une heure entière de son objet avec Bourdoise. Celui-ci ramenait toujours la discussion sur la réforme du clergé. « C'est une chose étrange, disait-il, que personne n'y pense. » Puis, emporté par la liberté de son zèle et se tournant vers François : « Je suis surpris, lui dit il, qu'un évêque à qui Dieu a donné de si grands talents, ne les emploie pas à former de bons prêtres, et

se livre presque uniquement à la conduite des personnes du sexe. — Je conviens, répondit le saint évêque sans s'offenser de cette hardiesse de langage, et je suis même très-persuadé qu'il n'est rien de plus nécessaire dans l'Église que de former de bons prêtres : mais c'est là un ministère trop haut pour ma faiblesse, et que je laisse à des mains plus habiles. M. de Bérulle s'en occupe [1], et il a pour cela plus de capacité et de loisir que moi, qui suis chargé d'un vaste diocèse. Je laisse aux orfèvres à manier l'or et l'argent; les potiers doivent se contenter de manier l'argile. J'estime d'ailleurs d'une haute importance la sanctification des personnes du sexe : solidement vertueuses, elles peuvent de grandes choses dans l'Église, et y répandent le parfum de leur piété ; en même temps que leur sexe faible mérite une grande compassion, leur courage mérite un grand intérêt. Elles suivaient Notre-Seigneur dans ses courses évangéliques ; elles l'accompagnèrent jusqu'au pied de la croix, tandis qu'il ne s'y trouvait qu'un seul apôtre. »

Telle est la réponse que l'évêque de Belley (*Esprit de saint François de Sales*, p. x, sect. XIV) met dans la bouche du saint évêque ; réponse plus probable, plus conforme à l'esprit d'humilité et de charité de saint François de Sales en même temps qu'aux faits, que la réponse rapportée par Bourdoise. S'il fallait en croire Bourdoise, ou plutôt son historien, François de Sales aurait répondu : « J'avoue, et je suis très-persuadé qu'il n'y a rien de plus nécessaire dans l'Église ; mais, après avoir travaillé moi-même pendant dix-sept ans à former seulement trois prêtres, tels que je les souhaitais pour m'ai-

1. Saint François de Sales, qui travailla toute sa vie à former un bon clergé dans son diocèse, eut encore le projet de fonder une Congrégation d'ecclésiastiques, et il n'y renonça que quand il vit naître celle de Bérulle, à qui même il désira s'associer.

der à réformer le clergé de mon diocèse, je n'ai pu en former qu'un et demi ; et je n'ai pensé aux Filles de la Visitation et à quelques séculiers, que lorsque j'ai eu perdu toute espérance à l'égard des ecclésiastiques [1]. »

VI

Faibles résultats. — Séminaires-colléges.

Quoi qu'il en soit, on voit qu'à cette date de 1619, rien n'était encore solidement ni universellement établi pour la préparation et la réforme du clergé. Il en fut ainsi pendant plus de vingt autres années. On en vint même jusqu'à regarder les séminaires comme impossibles, à cause de l'inutilité des nombreuses expériences qui avaient été faites. A force d'instances, Bourdoise, Duval et quelques bons prêtres, provoquèrent de nouveau, en 1629, l'assemblée du clergé de France à délibérer sur ce point important ; et de là le projet d'établir, pour tout le royaume, quatre séminaires généraux, auxquels se rapporteraient tous les autres. Mais ce projet lui-même parut si difficile, que l'assemblée finit par laisser à chaque évêque le soin d'agir de son mieux. La difficulté pre-

1. Pendant son séjour à Paris, François de Sales se rendit plus d'une fois à la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il voulut visiter séparément toutes les chambres, et prit plaisir aux conférences hebdomadaires que Bourdoise faisait au clergé sur les vertus et les obligations sacerdotales. Il l'invita même à l'accompagner dans ses prédications, et lui témoigna tout le respect et toute l'estime qu'il avait pour lui et pour sa communauté. Un jour que le cardinal de Retz se plaignait de l'ardeur et de l'indiscrétion de son zèle : « Croyez-moi, Monseigneur, répondit François, nous n'avons pas encore ouï dire que personne ait été damné pour avoir poursuivi avec trop de zèle le rétablissement de la discipline ecclésiastique. » (*Vie de saint François de Sales*, par M... (Hamon), curé de Saint-Sulpice. 2 vol. in-8, Paris, 1854 ; tom. II, p. 205 et suiv.)

mière était de décider quelle forme on donnerait à ces sortes d'établissements. D'après le concile de Trente, les décrets des conciles provinciaux et les ordonnances de nos rois, ils n'étaient destinés qu'à de jeunes enfants. Tels ils furent, en effet; mais bientôt ils s'éteignirent ou dégénérèrent en colléges, d'où il ne sortait presque pas de prêtres. Le séminaire établi à Limoges par messieurs de Ventadour ne produisit pas un seul prêtre en vingt ans. Ainsi en fut-il des autres séminaires d'oratoriens fondés à Langres par Sébastien Zamet, à Auch par Léonard de Trapes, à Macon par Gaspard Dinet, à Lyon par Denis de Marquemont; et encore à Luçon, au Mans, à Toulouse, etc. Saint-Magloire lui-même, fondé vers 1620, attendit vingt-deux ans, quoique décoré du titre de séminaire diocésain, pour ouvrir ses exercices; et, quand il les ouvrit en 1642, il n'eut que de faibles commencements, parce que le cardinal de Richelieu, qui avait donné au P. Bourgoing, comme à saint Vincent de Paul, une somme pour l'œuvre des séminaires, mourut sans lui laisser de fondation.

Les autres séminaires dont il a été fait mention plus haut n'eurent pas un autre caractère, ni de suites plus heureuses. Ainsi le séminaire établi d'abord à Paris par le cardinal de Joyeuse pour vingt-deux ou vingt-quatre *jeunes clercs*, sous la conduite des oratoriens, puis transféré à Dieppe, en 1614, sous la même direction, enfin à Rouen, où il passa aux mains des jésuites, ne produisit pas ce qu'était en droit d'en attendre la générosité de son fondateur. « A peine voit-on un de ces jeunes clercs qui réussisse, » disait Vincent de Paul encore en 1656. Aussi la fondation dut être enfin affectée à nourrir trente pauvres écoliers, que, du nom de leur bienfaiteur, on appela *les Joyeuses*.

De même du séminaire de Reims, qui ne se soutint

qu'environ vingt ans. « Au bout de vingt ans, dit l'historien de Bourdoise, il dégénéra si fort, que les ecclésiastiques qu'on y élevait ne servaient plus que de laquais à messieurs les chanoines pour leur porter la queue lorsqu'ils allaient au chœur, d'où ils prirent le nom de *caudataires*. » On essaya de le rétablir en 1625; mais il était déchu encore, lorsque Valençay fut transféré, en 1641, de Chartres à Reims. Bordeaux eut bientôt la même destinée, malgré tous les efforts du cardinal de Sourdis.

Nous ne citons que pour mémoire le *séminaire des Trente-Trois* fondé à Paris dans l'hôtel d'Albiac, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, vis-à-vis le collége de Navarre, par le P. Bernard, en action de grâces de la naissance de Louis XIV, et ainsi appelé du nombre des années que Notre-Seigneur a passées sur la terre. Il était destiné à de pauvres écoliers qui montreraient de la vocation pour le sacerdoce, et leur fournissait les moyens d'achever leurs études. Bien qu'il en soit sorti un grand nombre de laborieux ouvriers pour l'exercice du ministère et pour les Missions du dedans et du dehors, ce n'était encore qu'un séminaire-collége, dont les sujets devaient passer en d'autres mains pour être directement et prochainement disposés au sacerdoce.

Ainsi doit-on dire du séminaire de Valence, établi, en 1630, par Christophe d'Authier de Sisgau, fondateur d'une association de prêtres missionnaires. Sans doute, dans la plupart de ces écoles, notamment dans celles qui étaient dirigées par les oratoriens et les jésuites, on enseignait la théologie concurremment avec les humanités; mais le mélange des âges, la confusion des études, le caractère vague ou hybride d'une éducation qui ne pouvait s'appliquer exclusivement à des candidats sérieux du sacerdoce: toutes ces causes, et beaucoup d'autres encore, ruinèrent ou dénaturèrent ces établissements. Bourdoise

lui-même, après trente années d'inutiles essais, dut se borner à sa communauté de prêtres, et les communautés semblables qu'il établit en tant de villes se transformèrent en communautés de paroisses ou en colléges de jeunes écoliers.

Pour trouver des établissements d'éducation rigoureusement ecclésiastique, une distinction bien tranchée entre les colléges et les séminaires, entre les séminaires dits *petits* et *grands*, il faut arriver à Olier et surtout à saint Vincent de Paul.

En attendant, ce qu'on exigeait des prélats les plus zélés pour la formation de leurs clercs, des clercs les plus pieux eux-mêmes pour leur préparation aux saints ordres, c'était la retraite de dix jours dite des ordinands, dont nous allons raconter la naissance [1].

1. Pour tout ce chapitre, consulter les ouvrages suivants, *passim* : *Histoire des institutions d'éducation ecclésiastique,* par Augustin Theiner, traduit de l'allemand par Jean Cohen. 2 vol. in-8, Paris, 1841, tom. I — *Essai sur l'influence de la religion en France pendant le* XVIIe *siècle,* par Picot ; 2 vol. in-8, Paris, 1824, tom. I. — *Vie de M. Olier,* par M. Faillon ; 2 vol. in-8, Paris, 1841, tom. I. — A. Godeau, *Traité des séminaires.*

CHAPITRE II

EXERCICES DES ORDINANDS.

I

Leur origine. — Première retraite à Beauvais.

Issu d'une famille de robe, Augustin Potier de Gesvres était fils de Nicolas Potier de Blancmesnil, qui, s'étant distingué par sa fidélité à Henri IV pendant la Ligue, et à la cause de son fils après l'assassinat de ce prince, reçut de Marie de Médicis pour récompense le titre de chancelier. Il avait été précédé sur le siége de Beauvais par son frère aîné, René Potier, qui, aux États généraux de 1614, fut chargé par le clergé de solliciter l'adhésion du tiers état à la publication du concile de Trente. Augustin était à Rome lors de la mort de René. Nommé à sa place, il fut sacré en 1617 dans l'église de Saint-Louis des Français. De retour en France, il obtint bientôt toute la confiance d'Anne d'Autriche, qui fit d'abord de lui son grand aumônier, et, devenue régente, l'introduisit au conseil avec le titre de ministre d'État. Mais, tombé en disgrâce au bout de quelques jours, il fut invité à regagner son diocèse, où il mourut en 1650. Il a passé dans l'histoire pour un ministre incapable, surtout parce qu'il fut l'ennemi de la politique de Richelieu et qu'il voulut remplacer les alliances protestantes par des alliances catholiques. C'est faire entendre au moins, quelque jugement qu'on porte sur l'homme d'État, quel

était l'évêque dans Augustin Potier. En effet, par son zèle, sa vigilance pastorale, son amour pour l'Église, il fut un des meilleurs prélats de son temps.

Nous sommes en 1628. Depuis sa nomination à l'évêché de Beauvais, A. Potier gémissait devant Dieu sur les maux de son diocèse. Il en conférait souvent avec Bourdoise qu'il aimait à voir à Paris, plus souvent encore avec Vincent qui, par lui-même ou par les siens, avait évangélisé avec un succès merveilleux presque toutes ses campagnes. Mais si les Missions, les confréries de la Charité avaient renouvelé ses peuples, elles avaient laissé son clergé dans le désordre et l'ignorance. Tel était l'objet de toutes les conversations du digne évêque avec Vincent soit à Paris, soit à Beauvais, où il l'invitait souvent à revenir. Un jour qu'il pressait plus vivement le saint prêtre de lui indiquer le remède à un si grand mal : « Monseigneur, répondit Vincent, allons droit à la source. Impossible de redresser les ecclésiastiques endurcis dans le désordre, car un mauvais prêtre ne se convertit presque jamais. C'est donc dans les aspirants au sacerdoce, et non dans ceux qui en sont déjà revêtus, qu'il vous faut chercher le principe de la rénovation du clergé. N'admettez aux ordres que ceux en qui vous verrez la science requise et toutes les marques d'une véritable vocation ; et ceux-là mêmes, préparez-les le plus longtemps possible, pour les rendre de plus en plus capables des fonctions du saint ministère. »

Potier goûta cette pensée. Mais comment l'exécuter dans un temps où il n'y avait ni séminaires, ni colléges ecclésiastiques? Quelques semaines se passèrent. Au mois de juillet de cette année 1628, l'évêque et le saint prêtre voyageaient dans le même carrosse, et la conversation prit son cours accoutumé. Tout à coup les yeux de l'évêque se fermèrent, et il parut tombé dans un profond

sommeil. Mais bientôt se relevant : « Je ne dors pas, dit-il. Je viens de réfléchir sérieusement au meilleur moyen de préparer les jeunes ecclésiastiques aux saints ordres. Pour le moment je ne puis rien faire de mieux que de les recevoir chez moi, de les y retenir quelques jours, et de les faire instruire pendant ce temps, au moyen de conférences réglées, des choses qu'ils doivent savoir et des vertus qu'ils doivent pratiquer. — Oh ! Monseigneur, interrompit Vincent dans un saint transport et en élevant la voix bien au-dessus du ton ordinaire de sa modestie, voilà une pensée qui est de Dieu ; voilà un excellent moyen pour remettre petit à petit tout le clergé de votre diocèse en bon ordre. » La conversation suivit longtemps cette direction, Vincent continuant à encourager l'évêque, et l'évêque s'affermissant de plus en plus dans son dessein. « A vous, Monsieur Vincent, de m'aider à l'exécuter, dit enfin Potier quand ils se séparèrent. Moi, je vais tout préparer ; vous, mettez par écrit l'ordre des exercices à suivre pendant cette retraite et le projet des matières qu'il convient d'y traiter. Puis, rendez-vous à Beauvais quinze ou vingt jours avant l'ordination prochaine. — J'obéirai, Monseigneur, répondit Vincent, étant plus assuré que Dieu me demande ce service, l'ayant appris de la bouche d'un évêque, que s'il m'avait été révélé par un ange. »

Au mois de septembre suivant, Vincent était, en effet, à Beauvais avec Duchesne et Messier, docteurs de la Faculté de Paris. Après avoir examiné les ordinands, l'évêque fit lui-même l'ouverture des exercices, et les docteurs commencèrent leurs entretiens, qu'ils poursuivirent jusqu'au jour de l'ordination. Entretiens et exercices, tout se fit suivant l'ordre et le programme tracés par le serviteur de Dieu. Chose unique peut-être dans sa vie, malgré le peu de temps laissé à sa lenteur accou-

tumée, et le contrôle de l'expérience qui cette fois lui manquait, du premier coup il atteignit la perfection, si bien que la retraite de Beauvais servit littéralement de modèle à toutes les retraites d'ordination qui se firent dans la suite, après comme avant l'érection des séminaires. Vincent s'était réservé l'explication du décalogue. Il s'en acquitta avec tant de netteté, de force et d'onction, que presque tous les assistants voulurent lui faire leur confession générale. Duchesne lui-même, qui se reposait de ses propres entretiens au pied de la chaire du saint prêtre, où il allait encore puiser des inspirations, fut touché comme les autres, et, à la grande édification des ordinands, il fit aussi à Vincent une confession de toute sa vie.

II

Leur établissement à Paris, aux Bons-Enfants et à Saint-Lazare.

Telle fut la première retraite des ordinands. Environ deux ans après, l'évêque de Beauvais, étant venu à Paris, entretint l'archevêque Jean-François de Gondi des grands fruits que ces exercices commençaient à produire dans son diocèse, et de l'importance ou plutôt de la nécessité de les étendre à toute l'Église de France, à commencer par la capitale. D'ailleurs, plus heureux qu'aucun autre évêque, Jean-François n'avait-il pas à sa disposition et sous sa main Vincent de Paul, cet homme prêt à tout bien, et qu'une expérience décisive avait montré si propre à assurer le succès de cette œuvre excellente? Touché de ces raisons et piqué de zèle, pressé d'ailleurs par Bourdoise, l'archevêque ordonna, par un mandement du 21 février 1631, que tous les aspirants aux ordres dans son diocèse fussent tenus de s'y préparer par une retraite de dix jours. Bourdoise avait songé à se prêter lui-même

à l'exécution de ce règlement ; mais, comme sa maison était trop incommode, il pria Vincent de Paul de se charger de l'œuvre et de recevoir les ordinands au collége des Bons-Enfants. Vincent refusa d'abord, disant que ces exercices n'étaient point de l'institut des Missionnaires. Il se rendit enfin, et ouvrit son collége aux ordinands. En effet, ce collége d'abord, et bientôt Saint-Lazare. fut désigné pour lieu de réunion par les ordonnances de l'archevêque de Paris.

La première retraite se fit dès le carême suivant, et elle fut suivie de cinq autres dans le cours de cette année 1631. Ainsi en fut-il dans la suite, jusqu'en 1643, où les retraites furent réduites à cinq chaque année par le retranchement de celle de la mi-carême. On comprend quel surcroît de travail et de dépenses ce fut pour la naissante congrégation, qui ne possédait alors qu'une poignée de prêtres et que fort peu de ressources. Et, néanmoins, dès l'année 1638, la charge s'aggrava encore. Non-seulement l'archevêque et le clergé, mais les gens du siècle et les femmes mêmes remarquèrent bientôt avec admiration les changements que ces exercices opéraient dans les ecclésiastiques des paroisses, désormais plus modestes, plus pieux, plus attentifs dans les saintes cérémonies. Tout le monde les distinguait à leur avantage des clercs étrangers au diocèse de Paris qui n'avaient pas été formés sous la même discipline. Quelques dames pieuses proposèrent alors à Vincent d'admettre aux exercices tous les ordinands, quel que fût leur diocèse, et elles s'offrirent à l'aider de leurs aumônes. L'une d'elles, la présidente de Herse, se chargea de tout pour cinq ans, et envoya à chaque ordination 1,000 livres à Saint-Lazare. La sœur de l'archevêque, Charlotte-Marguerite de Gondi, marquise de Maignelay, qui consacrait son veuvage et sa grande fortune à toutes sortes de bonnes

œuvres [1], et les Dames de la Charité de Paris s'unirent ensuite à la présidente de Herse et contribuèrent à la dépense. Bientôt même on eut lieu d'espérer une fondation durable. Au commencement de sa régence, Anne d'Autriche vint un jour aux Bons-Enfants pendant une retraite d'ordination. Elle assista à un entretien donné par François de Perrochel, élève et compagnon de Vincent de Paul, qui venait d'être nommé à l'évêché de Boulogne. Elle fut vivement touchée, et sa haute piété n'eut pas de peine à comprendre combien il importait de poursuivre une œuvre si utile à l'Église. Les dames de sa suite, dont quelques-unes, vouées à cette œuvre, l'avaient sans doute entraînée aux Bons-Enfants, saisirent cette occasion de lui dire : « Voilà, Madame, qui mériterait une fondation royale. » Elle promit d'y songer. Mais les troubles de la Régence et les autres nécessités du royaume lui firent abandonner ce projet, et elle se contenta, à l'expiration des cinq années de la présidente de Herse, d'envoyer pendant deux ou trois ans quelques aumônes pour contribuer à l'entretien des ordinands. Après quoi, tout le poids de la dépense retomba sur la maison de Saint-Lazare ; poids bien lourd, surtout à dater de l'année 1646, où l'on dut désormais, par ordonnance de l'archevêque, admettre aux exercices même ceux qui ne devaient recevoir que les ordres mineurs, pour les éclairer plus longtemps à l'avance sur leur vocation et sur les devoirs du sacerdoce. Le nombre des ordinands s'éleva ainsi de soixante-dix à quatre-vingt-dix, et quelquefois à cent ecclésiastiques, qui, cinq fois par année, et onze jours à chaque ordination, c'est-à-dire

1. Marguerite de Gondi, veuve de Florimond d'Halluin, marquis de Maignelay, donna 18,000 livres pour nourriture des ordinands à Saint-Lazare, par testament et ordonnance de dernière volonté, en date de 1643 et 1647. Elle mourut en 1650. — Archives de l'État, M. 168.

pendant près de deux mois, étaient logés, nourris, entretenus de tout à Saint-Lazare, aux frais de la seule compagnie de la Mission. Qu'on calcule cette dépense, et qu'on juge de la surcharge qu'elle imposait à Vincent, particulièrement pendant les années de troubles et de disette, où il avait déjà tant de peine à faire vivre les siens. Et néanmoins, dans ces rudes circonstances, ce fut en vain que des personnes considérables l'engagèrent à renoncer, au moins momentanément, à cette onéreuse charité. Dans son mépris des biens de ce monde, surtout lorsque le bien de Dieu et de l'Église se trouvait engagé, il n'y voulut jamais consentir. Non-seulement il continua de recevoir à ses frais les ordinands, mais il s'opposa à toute économie qui, en diminuant leur bien-être, aurait pu rétrécir leur âme et la fermer aux grâces de la retraite [1].

III

Règlement de ces exercices.

Voici l'ordre qu'il prescrivit pour le meilleur emploi de ces jours précieux. En arrivant aux Bons-Enfants ou à Saint-Lazare, les ordinands donnaient leurs noms et qualités. A la porte ils trouvaient les enfants de Vincent de Paul, prêtres, clercs et frères, qui les attendaient comme des domestiques attendent leurs maîtres. Les Missionnaires recevaient leur petit bagage, s'en chargeaient, les conduisaient à leurs chambres, et se mettaient à leur disposition pour toutes sortes de services. Non-seulement ils les dirigeaient dans la maison, leur expliquaient l'ordre de la journée, les encourageaient, leur recommandaient la fidélité, le recueillement, le silence et la modestie :

1. Déposition de Caset, *summ*, p. 117.

mais ils faisaient chaque jour leurs lits et leurs chambres, et descendaient, pour les servir, aux plus bas emplois. Un directeur de l'ordination avait l'intendance sur les uns et sur les autres, et veillait à ce qu'officiers et ordinands remplissent leur devoir pour le plus grand succès de la retraite.

On faisait aux ordinands deux entretiens par jour : l'un, le matin, sur les principaux chefs de la théologie morale ; l'autre, le soir, sur les vertus et fonctions des saints ordres. Les entretiens du matin embrassaient successivement les censures et irrégularités ; le sacrement de pénitence et les dispositions qu'il requiert soit dans ses ministres, soit dans ceux qui s'en approchent ; les lois divines et humaines ; les péchés dans leurs circonstances, leurs effets et leurs remèdes ; le décalogue, les sacrements et le symbole des apôtres.

Les entretiens du soir traitaient de l'oraison mentale, de sa nécessité et de sa méthode ; de la vocation ecclésiastique, de son importance, de ses marques et de la manière d'y correspondre ; de l'esprit sacerdotal, de sa nature et de son acquisition ; des ordres en général et en particulier, de leurs obligations, des dispositions de science et de vertu pour les bien recevoir, pour en conserver et en augmenter la grâce ; enfin, de la vie sainte et laborieuse des ecclésiastiques dans le monde.

Si l'on excepte les conférences purement théologiques, inutiles désormais depuis l'établissement des séminaires, tel est l'ordre qui s'observe encore aujourd'hui dans toutes les retraites d'ordination, et, comme presque toutes les institutions destinées au bien du clergé et des peuples, c'est à Vincent qu'il remonte. Mais comme il était impossible de traiter en dix jours, avec un développement convenable, des matières si étendues, on s'attachait à en donner au moins un précis qui rappelât aux savants ce

qu'ils avaient plus longuement étudié, et servît aux ignorants de première teinture et aussi de programme pour des études postérieures. Puis, afin d'inculquer à tous plus profondément la science compétente, tous les jours, après chaque entretien, notamment après les entretiens théologiques, on les distribuait par petites académies, composées de douze ou quinze ordinands de force à peu près égale. Chacune était présidée par un prêtre de la Mission qui, interrogeait les ordinands sur ce qui avait été dit de plus considérable, les excitait à en conférer entre eux, dirigeait et résumait la discussion, de manière à laisser dans tous les esprits une trace profonde et durable.

Pour joindre la pratique à la théorie, chaque jour encore on exerçait les ordinands à l'oraison mentale, à la récitation publique de l'office divin, aux cérémonies de l'Église, aux fonctions des divers ordres qu'ils allaient recevoir. Enfin, on les disposait à une confession de toute leur vie ou à une revue des dernières années, laquelle était suivie d'une communion générale. Ils ne pouvaient sortir et s'en retourner chez eux que le dimanche lendemain de l'ordination, après une grand'messe et une communion d'action de grâces.

Toutefois, on ne leur imposait pas, même pendant cette retraite, un régime trop austère. Nourriture, sommeil, récréations, tout leur était donné en proportion convenable. En un mot, on les soumettait au plan de vie qu'ils devaient et pouvaient aisément continuer dans le monde.

IV

Esprit de ces exercices.

Voilà le corps, en quelque sorte, de ces pieux exercices. Vincent en était l'âme par lui-même ou par ceux qu'il inspirait de son esprit. Dans les jours qui précédaient

chaque ordination, il redoublait de zèle et de sainte éloquence pour disposer les siens à la grande œuvre dont ils allaient être les instruments.

Il s'appliquait d'abord à leur en faire comprendre la grandeur toute divine et la nécessité : « S'employer pour faire de bons prêtres, disait-il, et y concourir comme cause seconde efficiente instrumentale, c'est faire l'office de Jésus-Christ, qui, pendant sa vie mortelle, semble avoir pris à tâche de faire douze bons prêtres, qui sont les apôtres ; ayant voulu, pour cet effet, demeurer plusieurs années avec eux, pour les instruire et pour les former à ce divin ministère... Nous sommes donc tous appelés de Dieu à l'état que nous avons embrassé, pour travailler à un chef-d'œuvre : car c'est un chef-d'œuvre en ce monde que de faire de bons prêtres, après quoi on ne peut penser rien de plus grand ni de plus important... Qu'y a-t-il de si grand dans le monde que l'état ecclésiastique ? Les principautés et les royaumes ne lui sont point comparables. Les rois ne peuvent pas, comme les prêtres, changer le pain au corps de Notre-Seigneur, remettre les péchés, et tous les autres avantages qu'ils ont par-dessus les grandeurs temporelles. »

Si telle est la grandeur du sacerdoce, qu'on juge de son action, salutaire ou funeste, suivant qu'il est fidèle ou non à sa vocation : « Tels sont les pasteurs, tels sont les peuples. On attribue aux officiers d'une armée les bons et les mauvais succès de la guerre ; et on peut dire de même que si les ministres de l'Église sont bons, s'ils font leur devoir, que tout ira bien ; et au contraire, s'ils ne le font pas, qu'ils sont cause de tous les désordres... Oui, nous sommes la cause de cette désolation qui ravage l'Église, de cette déplorable diminution qu'elle a soufferte en tant de lieux ; ayant été presque entièrement ruinée dans l'Asie et dans l'Afrique, et même dans une grande

partie de l'Europe, comme dans la Suède, dans le Danemark, dans l'Angleterre, Écosse, Irlande, Hollande et autres Provinces unies, et dans une grande partie de l'Allemagne. Et combien voyons-nous d'hérétiques en France !... Oui, Seigneur, c'est nous qui avons provoqué votre colère ; ce sont nos péchés qui ont attiré ces calamités. Oui, ce sont les clercs et ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique, ce sont les sous-diacres, ce sont les diacres, ce sont les prêtres, nous qui sommes prêtres, qui avons fait cette désolation dans l'Église. » Et, entrant dans des détails plus particuliers, il parcourait les rangs des ecclésiastiques de son temps. Les uns sont inutiles : « Ils disent leur bréviaire, célèbrent leur messe, et encore fort pauvrement, quelques-uns administrent les sacrements tellement quellement, et voilà tout. » Mais un grand nombre d'autres sont dans le vice et le désordre. Et il parlait des prêtres de toute une province tellement livrés à l'ivrognerie, qu'il avait fallu faire une assemblée d'évêques pour chercher à ce mal ignoble un remède qu'on ne pouvait trouver. « Ce n'est pas, ajoutait-il pour se consoler et consoler les siens, ce n'est pas que tous les prêtres soient dans le déréglement. Non, ô Sauveur ! Qu'il y a de saints ecclésiastiques ! Il nous en vient tant ici en retraite, des curés et autres, qui viennent de bien loin exprès pour mettre bon ordre à leur intérieur ! Et combien de bons et de saints prêtres à Paris ! Il y en a grand nombre ; et entre ces Messieurs de la conférence [1], qui s'assemblent ici, il n'y en a pas un qui ne soit homme d'exemple : ils travaillent tous avec des fruits non pareils. Si donc il y a de méchants ecclésiastiques dans le monde, — et je suis le pire, le plus indigne et le plus grand pécheur de tous, — aussi, en revanche, il

1 La conférence des *mardis*, dont il sera parlé plus bas.

y en a qui louent hautement Dieu par la sainteté de leur vie. »

Or, notre vocation est de corriger les mauvais et de perfectionner les bons. Mais qui sommes-nous pour ce ministère ? « Nous ne sommes que de chétives gens, de pauvres laboureurs et paysans ; et quelle proportion y a-t-il de nous misérables à un emploi si saint, si éminent et si céleste ?... C'est pourtant à nous à qui Dieu a confié une si grande grâce, que celle de contribuer à rétablir l'état ecclésisastique. Dieu ne s'est pas adressé pour cela, ni aux docteurs, ni à tant de communautés et religions pleines de science et de sainteté ; mais il s'est adressé à cette chétive, pauvre et misérable Compagnie, la dernière de toutes et la plus indigne. Qu'est-ce que Dieu a trouvé en nous pour un si grand emploi ? Où sont les actions illustres et éclatantes que nous avons faites ? où cette grande capacité ? Rien de tout cela ; c'est à de pauvres misérables idiots que Dieu, par sa pure volonté, s'est adressé, pour essayer encore à réparer les brèches du royaume de son Fils et de l'état ecclésiastique. Oh ! Messieurs, conservons bien cette grâce que Dieu nous a faite par préférence à tant de personnes doctes et saintes qui la méritaient mieux que nous ; car si nous venons à la laisser inutile par notre négligence, Dieu la retirera de nous pour la donner à d'autres et pour nous punir de notre infidélité. Hélas ! qui sera-ce de nous qui sera la cause d'un si grand malheur, et qui privera l'Église d'un si grand bien ? Ne sera-ce point moi, misérable ? Qu'un chacun de nous mette la main sur sa conscience, et dise en lui-même : Ne serai-je point ce malheureux ? Hélas ! il n'en faut qu'un misérable, tel que je suis, qui par ses abominations détourne les faveurs du ciel de toute une maison, et y fasse tomber la malédiction de Dieu. O Seigneur, qui me voyez tout couvert et tout rempli de pé-

chés qui m'accablent, ne privez pas pour cela de vos grâces cette petite Compagnie ! Faites qu'elle continue à vous servir avec humilité et fidélité, et qu'elle coopère au dessein qu'il semble que vous avez de faire, par son ministère, un dernier effort pour contribuer à rétablir l'honneur de votre Église ! »

C'est ainsi que toujours Vincent se complaisait dans sa bassesse, qu'il s'y enfonçait avec bonheur, et qu'il s'efforçait d'entraîner les siens dans le même sentiment. Mais, loin d'y trouver le désespoir, il y puisait la confiance. « Dieu, disait-il, a toujours employé de faibles instruments aux grands desseins. En l'institution de l'Église, n'a-t-il pas choisi de pauvres gens ignorants et rustiques ? Cependant, c'est par eux que Notre-Seigneur a renversé l'idolatrie, qu'il a assujetti à l'Église les princes et les puissants de la terre, et qu'il a étendu notre sainte religion par tout le monde. Il peut se servir aussi de nous, chétifs que nous sommes, pour aider à l'avancement de l'état ecclésiastique à la vertu. Au nom de Notre-Seigneur, Messieurs et mes frères, donnons-nous à lui, pour y contribuer tous par nos services et par de bons exemples, par prières et par mortifications.»

Et par ces derniers mots il résumait les moyens qu'il aimait à conseiller pour assurer le succès de l'œuvre sainte. Avant et après tout, en tout la prière : « Il faut prier beaucoup, vu notre insuffisance... Mon Sauveur, tout ne servira de rien, si vous n'y mettez la main. Il faut que ce soit votre grâce qui opère tout en nous, et qui nous donne cet esprit sans lequel nous ne pouvons rien. Que savons-nous faire, nous qui sommes de pauvres misérables ? O Seigneur, donnez-nous cet esprit de votre sacerdoce qu'avaient les apôtres et les premiers prêtres qui les ont suivis. Donnez-nous le véritable esprit de ce sacré caractère que vous avez mis en de pauvres pê-

cheurs, en des artisans, en de pauvres gens de ce temps-là, auxquels, par votre grâce, vous avez communiqué ce grand et divin esprit. » Alors il demandait à tous, à l'époque des ordinations, d'offrir à Dieu, à l'effet d'obtenir de bons prêtres, leurs communions, leurs oraisons, et toutes leurs bonnes œuvres. Il le demandait aux siens, il le demandait aux communautés religieuses, aux Dames de la Charité, qu'il envoyait implorer cette grâce à l'autel de la Vierge dans l'Église de Notre-Dame [1]. Et, pour encourager ces prières, il disait : « Sainte Thérèse, qui voyait de son temps le besoin que l'Église avait de bons ouvriers, demandait à Dieu qu'il lui plût faire de bons prêtres, et elle a voulu que les filles de son ordre fussent souvent en prières pour cela. Et peut être que le changement en mieux qui se trouve à cette heure en l'état ecclésiastique, est dû en partie à la dévotion de cette grande sainte. » Plus elles partaient de bas, plus les prières lui paraissaient assurées d'arriver au but. C'est pour cela qu'il en demandait aux plus humbles frères de sa communauté. « Il se pourra faire peut-être, disait-il, que s'il plaît à Dieu qu'il réussisse quelque fruit, ce sera par les prières d'un frère qui n'approchera pas de ces messieurs les ordinands. Il sera occupé à son travail ordinaire, et en travaillant il s'élèvera à Dieu souvent, pour le prier qu'il ait agréable de bénir l'ordination ; et peut-être aussi que, sans qu'il y pense, Dieu fera le bien qu'il désire, à cause des bonnes dispositions de son cœur. Il y a dans les psaumes : *Desiderium pauperum exaudivit Dominus....* » Ici Vincent s'arrêta tout à coup, ne se souvenant plus de la suite du verset, et, suivant son usage humble, familier et dramatique, il se tourna vers ses assistants et demanda : « Qui me dira le reste ? »

1. *Summ.* p.181,

L'un d'eux acheva : « *Præparationem cordis eorum audivit auris tua.* — Dieu vous bénisse, Monsieur, » répondit le saint. — C'était son remerciment ordinaire. Et, ravi de la beauté de ce passage, il le répéta plusieurs fois, avec des transports de joie et de dévotion ; il en savoura la douceur, et il ajouta, pour en communiquer le goût à ses disciples : « Merveilleuse façon de parler, digne du Saint-Esprit ! « Le Seigneur a exaucé le désir des pauvres, il a entendu la préparation de leur cœur ; » pour nous faire voir que Dieu exauce les âmes bien disposées avant qu'elles le prient. Cela est de grande consolation, et nous devons, certes, nous encourager au service de Dieu, quoique nous ne voyons en nous que misères et pauvretés. »

A la prière il recommandait de joindre l'humilité. « Ce doivent être là, disait-il, les armes des Missionnaires ; c'est par ce moyen que tout réussira ; c'est par l'humilité qui nous fait désirer la confusion de nous-mêmes; car croyez-moi, Messieurs et mes frères, c'est une maxime infaillible de Jésus-Christ que je vous ai souvent annoncée de sa part, que d'abord qu'un cœur est vide de soi-même, Dieu le remplit ; c'est Dieu qui demeure et qui agit là dedans, et c'est le désir de la confusion qui nous vide de nous-même ; c'est l'humilité, la sainte humilité ; et alors ce ne sera pas nous qui agirons, mais Dieu en nous, et tout ira bien. O vous donc qui travaillez immédiatement à cette œuvre, vous qui devez posséder l'esprit de prêtrise et l'inspirer à ceux qui ne l'ont pas, vous à qui Dieu a confié ces âmes pour les disposer à recevoir cet Esprit saint et sanctifiant, ne visez qu'à la gloire de Dieu ; ayez la simplicité de cœur vers lui et le respect vers ces Messieurs. Sachez que c'est par là que vous profiterez ; tout le reste vous servira de peu. Il n'y a que l'humilité et la pure intention de

plaire à Dieu qui aient fait réussir cette œuvre jusqu'à maintenant. »

L'humilité est dévouée et serviable. « Rendons à messieurs les ordinands, ajoutait le saint, toutes sortes de respects et de déférences, ne faisons point les entendus, mais servons-les cordialement et humblement... usant d'une vigilance particulière à voir, à rechercher et à leur apporter sans délai tout ce qui pourra les contenter ; étant ingénieux à pourvoir à leurs besoins ; devinant même, s'il est possible, leurs inclinations et leurs désirs, et les prévenant pour les satisfaire autant qu'il se pourra raisonnablement. »

Lui-même donnait l'exemple, et ne craignait pas de s'abaisser aux plus viles fonctions. On le vit un jour décrotter les souliers d'un ordinand, à qui un Frère avait refusé ce service [1].

Car c'était sur la prédication du bon exemple, de toutes la plus éloquente et la plus efficace, qu'il comptait particulièrement pour le succès des exercices. « Ce que l'œil voit, disait-il, nous touche bien plus que ce que l'oreille entend, et nous croyons plutôt à un bien que nous voyons qu'à celui que nous entendons. Et quoique la foi entre par l'oreille, *fides ex auditu*, néanmoins, les vertus dont nous voyons la pratique font plus d'impression en nous que celles qu'on nous enseigne. Les choses physiques ont toutes leurs espèces différentes par lesquelles on les distingue. Chaque animal, et l'homme même, a ses espèces, qui le font connaître pour tel qu'il est, et distinguer d'un autre de pareil genre. De même les serviteurs de Dieu ont des espèces qui les distinguent des hommes

1. Lettre de Humbert Ancelin, ancien évêque de Tulle, à Clément XI, du 18 juillet 1705. Cet évêque, qui fut enterré dans l'église de Saint-Lazare, avait connu plusieurs personnes, qui elles-mêmes avaient été en relations intimes avec saint Vincent.

charnels: c'est une certaine composition extérieure, humble, récolligée et dévote, qui procède de la grâce qu'ils ont au dedans, laquelle porte ses opérations en l'âme de ceux qui les considèrent. Il y a des personnes céans si remplies de Dieu, que je ne les regarde jamais sans en être touché. Les peintres, dans les images des saints, nous les représentent environnés de rayons ; c'est que les justes qui vivent saintement sur la terre, répandent une certaine lumière au dehors, qui n'est propre qu'à eux. Il paraissait tant de grâce et de modestie en la sainte Vierge, qu'elle imprimait de la révérence et de la dévotion en ceux qui avaient le bonheur de la voir ; et en Notre-Seigneur il en paraissait encore plus : il en est de même par proportion des autres saints. Tout cela nous fait voir, Messieurs et mes frères, que si vous travaillez à l'acquisition des vertus, si vous vous remplissez des choses divines, et si un chacun en particulier a une tendance continuelle à sa perfection ; quand vous n'auriez aucun talent extérieur pour profiter à ces messieurs les ordinands, Dieu fera que votre seule présence portera des lumières en leurs entendements, et qu'elle échauffera leurs volontés pour les rendre meilleurs. »

Le bon exemple étant la seule prédication à l'usage des frères, Vincent le leur recommandait à ce point de vue, avec la même insistance que la prière et le bon service ; mais il en faisait une injonction non moins étroite à ses clercs et à ses prêtres, surtout à l'église et dans les cérémonies. La précipitation, les génuflexions tronquées, les moindres négligences dans l'office divin étaient un supplice à son esprit de religion, et un effroi à son âme toujours tremblante devant la possibilité d'un scandale. Aussi avertissait-il en particulier, et au besoin en public, de tous les manquements qu'il observait. Un des siens passait-il légèrement devant l'autel avec une inclinaison

immodeste et irréfléchie, il l'appelait aussitôt, et lui montrait de quelle manière et jusqu'à quel point il fallait s'abaisser devant Dieu. Et il disait alors : « Nous ne devons pas nous présenter comme des marionnettes, auxquelles on fait faire des mouvements légers et des révérences sans âme et sans esprit[1] » Et il ajoutait, dans son humble habitude de se rendre responsable de toutes les fautes : « Qui en est coupable, mes frères? C'est ce misérable, qui se mettrait à genoux, s'il le pouvait. Excusez mes incommodités[2]. » En effet, quand il fut dans l'impuissance de porter le genou en terre, ce lui fut une privation cruelle, qu'il attribuait à ses péchés, et dont il demandait publiquement pardon, avec prière de n'en pas prendre scandale. « Néanmoins, ajoutait-il, si je vois que la Compagnie se relâche, je m'efforcerai de mettre le genou en terre, quoi qu'il m'en coûte, sauf à me relever le mieux que je pourrai, avec l'aide de quelqu'un de vous, ou en m'appuyant sur mes mains, pour donner par ce moyen l'exemple tel que je le dois. Car les fautes qui se commettent dans une communauté sont imputées au supérieur, et celles de la congrégation en ce point sont de conséquence : tant à cause qu'il s'agit d'un devoir de religion, et d'une révérence extérieure qui marque le respect intérieur que nous rendons à Dieu ; que parce que si nous sommes les premiers à y manquer, les ordinands et les ecclésiastiques de dehors qui viennent ici croiront qu'ils ne sont pas obligés d'en faire davantage ; et ceux de la Compagnie qui viendront après nous, et qui se régleront sur nous, en feront encore moins, et ainsi tout s'en ira en décadence ; car si l'original est défectueux, que sera-ce des copies? Je vous prie donc, Mes-

1. Répét d'oraison du 28 juillet 1655.
2. Conf. du 26 septembre 1659.

sieurs et mes frères, d'y faire grande attention, et de vous comporter en cette action en telle sorte, que la révérence intérieure prévienne et accompagne toujours l'extérieure. Dieu veut être adoré en esprit et en vérité, et tous les véritables chrétiens doivent se comporter de la sorte, à l'exemple du Fils de Dieu, lequel, se prosternant la face contre terre au jardin des Olives, accompagna cette dévote posture d'une humiliation intérieure très-profonde, par respect à la majesté souveraine de son Père. »

Ce qu'il disait de la génuflexion, il l'étendait à toutes les cérémonies. « Elles ne sont, à la vérité, que l'ombre, mais c'est l'ombre des plus grandes choses, qui requièrent qu'on les fasse avec toute l'attention possible, et qu'on les mon tre avec un silence religieux, et une grande modestie et gravité. Comment les feront ces messieurs, si nous ne les faisons pas bien nous-mêmes ? Qu'on chante posément, avec modération, qu'on psalmodie avec un air de dévotion. Hélas ! que répondrons-nous à Dieu, quand il nous demandera compte de ces choses, si elles sont mal faites ? »

Et il concluait ainsi ce chapitre de l'édification des ordinands : « Que bienheureux êtes-vous, Messieurs, de répandre par votre dévotion, douceur, affabilité, modestie et humilité, l'esprit de Dieu dans ces âmes, et de servir Dieu en la personne de ses plus grands serviteurs! Que vous êtes heureux, vous qui leur donnerez bon exemple aux conférences, aux cérémonies, au chœur, au réfectoire et partout ! Oh! qu'heureux serons-nous tous, si, par notre silence, discrétion et charité, nous répondons aux intentions pour lesquelles Dieu nous les envoie ! »

Dans ces recommandations multipliées, il y avait, outre l'accent de la vertu, sagesse profonde et expérience con-

sommée. Parmi les ecclésiastiques en nombre presque infini qui venaient à Saint-Lazare, se trouvaient des hommes d'un talent éminent et d'une science déjà fort étendue, sur qui le spectacle du bien devait produire plus d'effet que le langage le plus élevé du savoir et de l'éloquence. C'est pourquoi Vincent disait de ceux-là : « Ce n'est pas par la science qu'ils se gagnent, ni par les belles choses qu'on leur dit. Ils sont plus savants que nous. Plusieurs sont bacheliers, et quelques-uns licenciés en théologie, d'autres docteurs en droit, et il y en a peu qui ne sachent la philosophie et une partie de la théologie. Ils en disputent tous les jours, et presque rien de ce qu'on leur peut dire ici ne leur est nouveau : ils l'ont déjà lu ou ouï. Ils disent eux-mêmes que ce n'est pas cela qui les touche, mais bien les vertus qu'ils voient pratiquer ici [1]. »

Simplicité dans l'exposition et la parole, pureté dans l'intention, voilà ce que Vincent demandait aux orateurs des retraites d'ordinands, et en ces deux points se résumait sa rhétorique : « Il leur faut rendre la morale familière, et descendre toujours dans le particulier, afin qu'ils l'entendent et comprennent bien. Il faut toujours viser là, de faire en sorte que les auditeurs remportent tout ce qu'on leur dit dans l'entretien. Gardons-nous bien que ce mauvais esprit de vanité ne se fourre parmi nous, à leur vouloir parler des choses hautes et relevées; car cela ne fait que détruire, au lieu d'édifier. Or, ils remporteront tout ce qui leur aura été dit à l'entretien, si on le leur inculque simplement, et qu'on les entretienne de cela seulement, et non d'autres choses... La simplicité les édifie. Ils s'en louent et ne viennent chercher ici que cela. Les vérités qu'on leur enseigne sont bien reçues

1. Conf. du 8 juin 1658.

sous cet habit; elles ont plus d'efficace avec cet ornement naturel. »

Mais, pour cela, il faut s'oublier soi-même, s'élever à Dieu et lui demander toute inspiration. « Car Dieu est une source inépuisable de sagesse, de lumière et d'amour. C'est en lui que nous devons puiser ce que nous disons aux autres. Nous devons anéantir notre propre esprit et nos sentiments particuliers, pour donner lieu aux opérations de la grâce, qui seule illumine et échauffe les cœurs. Il faut sortir de soi-même pour entrer en Dieu. Il faut le consulter pour apprendre son langage, et le prier qu'il parle lui-même en nous et par nous. Il fera pour lors son œuvre, et nous ne gâterons rien. Notre-Seigneur, conversant parmi les hommes, ne parlait pas de par lui-même : « Ma science, disait-il, n'est pas de moi, mais de mon Père ; les paroles que je vous dis ne sont pas les miennes, mais elles sont de Dieu. » Cela nous montre combien nous devons recourir à Dieu, afin que ce ne soit pas nous qui parlions et qui agissions, mais que ce soit Dieu. »

Ces règles de prédication, Vincent les donnait non-seulement aux siens, mais aux orateurs étrangers qu'il appelait à son aide à l'époque des ordinations. Car ses Missionnaires, peu nombreux encore, et qui ne revenaient à Saint-Lazare, après plusieurs mois d'évangéliques travaux, que pour se reposer de leurs fatigues et se préparer à des fatigues nouvelles, ne pouvaient évidemment suffire à ces retraites si fréquentes d'ordinations. Vincent choisissait de préférence ses coadjuteurs parmi ceux qui, ayant fait eux-mêmes ces exercices, étaient déjà au courant de la méthode à suivre. Il leur demandait avant tout foi, zèle et charité ; mais il était heureux de trouver chez eux la vertu rehaussée par le talent et la science. Elle serait bien brillante la liste des prédicateurs de re-

traites qui se succédèrent pendant trente ans aux Bons-Enfants ou à Saint-Lazare. Il y avait des docteurs illustrés dans les joutes de Sorbonne, des prélats des plus distingués du royaume. Mais, docteurs ou évêques, tous devaient se conformer à la manière simple du pieux fondateur, et suivre les mémoires et programmes qu'il leur mettait entre les mains ; et, s'ils s'en écartaient, il les y rappelait avec une humilité pleine de courage et de force. Il écrivait à Ozenne, en Pologne, le 17 mars 1656 : « J'ai été obligé, pendant une ordination, de me jeter deux fois aux pieds d'un prêtre, pour le prier de ne s'égarer point dans ce beau chemin, et ne voulut pas me croire. Aussi Dieu nous a-t-il délivrés de cet esprit vain. » Au contraire, lorsqu'un prédicateur, et surtout un évêque, imprégnait ses entretiens de l'air de simplicité de Saint-Lazare, il l'en félicitait avec transport. C'est ainsi qu'après un entretien de cette nature, donné en 1656 par l'évêque de Sarlat, il alla trouver le prélat dans sa chambre : « Monseigneur, lui dit-il, vous m'avez aujourd'hui converti. — Et comment cela, Monsieur? — C'est que vous avez déclaré tout ce que vous avez dit si bonnement et si simplement, que cela m'a semblé fort touchant, et je n'ai pu que je n'en aie loué et béni Dieu. — Ah ! Monsieur, je dois vous confesser avec la même simplicité que j'aurais bien pu dire quelque autre chose de plus poli et de plus relevé, mais j'aurais offensé Dieu, si je l'avais fait [1]. » Édifié de plus en plus, Vincent ne manqua pas, suivant sa coutume, d'écrire et l'entretien et la conversation à ses Missionnaires éloignés. Ainsi nous lisons dans la lettre citée tout à l'heure : « Nos ordinands se sont, grâce à Dieu, retirés bien satisfaits, après nous avoir grandement édifiés. Monseigneur l'évêque de Sarlat leur a fait

1. Conf. du 8 juin 1658. Là il dit que c'est jusqu'à trois fois qu'il se prosterna sans succès aux pieds du prêtre à l'*esprit vain*.

l'entretien du soir admirablement bien ; et comme on a regardé de près la cause d'un si heureux succès, on a trouvé que c'est son humilité à suivre mot à mot le projet de ces entretiens qui a été fait par les premiers qui les ont commencés, sans y ajouter des pensées curieuses ni des mots nouveaux, ainsi que d'autres ont voulu faire ci-devant, qui ont tout gâté pour ne s'être réduits à la méthode et simplicité ordinaires, ni maintenus dans les matières propres. »

V

Retraite de Bossuet et ses prédications à Saint-Lazare.

De tous les ordinands qui, sortis de Saint-Lazare, y revinrent ensuite comme prédicateurs, pour communiquer à d'autres le don qu'ils avaient reçu, le plus illustre est, sans contredit, Bossuet. Dans le carême de 1652, il y vint faire sa retraite de préparation au sacerdoce, et les deux plus grands hommes du siècle, l'un par le génie, l'autre par la charité, se comprirent aussitôt et formèrent entre eux une liaison que la mort même ne put dissoudre. Vincent, dont l'humble simplicité aidait, bien loin de nuire, à un discernement exquis et à une sagacité infaillible, connut aussitôt le mérite de ce jeune diacre, en qui une réputation prématurée et la prédiction bientôt divulguée de Cospéan, évêque de Lisieux, lui avaient d'ailleurs révélé l'une des grandes lumières futures de l'Église. Il fut frappé, raconte Le Dieu, de l'étendue et de la solidité d'un esprit si pénétrant et si lumineux, et encore plus de sa piété sincère, de l'innocence de ses mœurs, de sa simplicité, ou plutôt de sa candeur, de sa droiture, de son désintéressement, de la modestie peinte sur son visage avec toutes ces vertus si

chéries et si estimées de lui, qu'il possédait lui-même au souverain degré, et dont il faisait le fondement de la vie et de la piété de ses prêtres. Ainsi cet homme si humble et cet homme si grand s'unissaient par la simplicité, qui est, en effet, le caractère commun de la vraie vertu et du vrai génie. C'est la simplicité du jeune Bossuet qui attirait le vieillard ; c'est à la *simplicité*, à la *simplicité admirable* du saint vieillard, que Bossuet rendra toute sa vie témoignage avec une émotion manifeste, et que, vieillard lui-même, il payera un dernier tribut dans sa lettre à Clément XI. Vincent voulut donc s'attacher ce jeune homme, que le grand maître de Navarre, Nicolas Cornet, lui avait plus d'une fois recommandé avec une admiration pleine de tendresse, et qui était par lui-même si digne de son estime et de sa protection. Bientôt il l'associera à la compagnie de la *Conférence des mardis*. En attendant, il songe à lui préparer l'abondance des grâces du sacerdoce. Dans ce dessein, il confie ce sujet éminent, déjà licencié et demain docteur, non au plus savant, au plus habile, mais au plus simple, au plus humble des ecclésiastiques de sa conférence, à l'abbé Le Prêtre, que nous verrons reparaître à sa mort. Et ce qui honore le cœur de Bossuet autant que la perspicacité de Vincent, c'est que le jeune abbé voua à son humble directeur une vénération dont il se plaira souvent, même croissant en génie et en savoir, à lui prodiguer les plus touchants témoignages. Il est juste d'ajouter qu'aux efforts de Le Prêtre se joignirent les exemples de tant d'autres saints ecclésiastiques que Bossuet trouva à Saint-Lazare, et dont, quelques années auparavant, Rancé, son rival heureux dans la licence, avait écrit, après une retraite de douze jours au milieu d'eux : « J'ai eu grande satisfaction de ces bonnes gens, qui ont bien de la piété. C'est une véritable maison de Dieu ;

il ne se trouve point ailleurs un pareil exemple[1]. » Bossuet, de son côté, quelques années plus tard, en parlera en termes semblables, et rapportera tout aux leçons qu'il avait apprises en leur compagnie[2]. Au-dessus de tout mettons les leçons et les exemples qu'il reçut de Vincent lui-même ; car on se doute bien que le saint fondateur, devinant une telle gloire et un tel serviteur à l'Église, ne se déchargea pas tout entier sur Le Prêtre de sa préparation au sacerdoce, mais qu'il y mit aussi la main avec son action puissante et sa supériorité ordinaire. D'ailleurs, n'avons-nous pas le témoignage de Bossuet dans la lettre citée à Clément XI ? « Le vénérable prêtre Vincent de Paul nous fut connu, dit-il, dès notre jeunesse, et c'est dans ses pieux discours et ses conseils que nous avons puisé les vrais et purs principes de la piété chrétienne et de la discipline ecclésiastique : souvenir qui, même à cet âge, nous est un charme merveilleux[3]. »

Sept années s'écoulèrent. Initié au sacerdoce et archidiacre de Metz, Bossuet se trouvait, en 1659, à Paris, où sa parole avait déjà retenti dans les chaires avec un éclat et un fruit qui justifiaient les pressentiments et récompensaient les soins de Vincent de Paul, lorsque celui-ci l'invita à faire les conférences de Saint-Lazare pour l'ordination de Pâques. Bossuet, toujours si reconnaissant, saisit cette occasion d'acquitter la dette de son

1. Lettres de Rancé publiées par B. Gonod. Paris, 1846, in-8, p. 21. — Lettre du 22 décembre 1648.

2. Lettre à Vincent, datée de Metz, 12 janvier 1658.

3. Lettre du 2 août 1702 ; Œuvres, tom. XXXVIII, p. 336. — Sur ce qui précède, voir *Mémoires et Journal de Le Dieu, sur la vie et les ouvrages de Bossuet*, publiés par M. l'abbé Guettée. 4 vol. in-8, Paris, 1856, tom. I, pp. 28, 30 et suiv. — *Études sur la vie de Bossuet*, par M. Floquet. 3 vol. in-8, Paris, 1855, tom. I, p. 163 et suiv. — Ici, M. Floquet se trompe, en faisant de Le Prêtre un lazariste.

sacerdoce, et il le fit avec toute la libéralité de son zèle et de son génie. Aussi, quand, sa mission remplie, il alla saluer Vincent et lui dire adieu, le vénérable supérieur, le pressant dans ses bras, lui demanda la promesse de venir, en 1660, faire, pour l'ordination de la Pentecôte, ce que tout à l'heure il avait fait si bien pour celle de Pâques. Et en effet, l'année suivante, Bossuet fut fidèle au rendez-vous, et, cette fois, il se surpassa lui-même. L'affluence des ordinands fut plus grande que jamais. Déjà, en 1659, son nom et sa réputation les avaient attirés en grand nombre ; mais, quand ils surent qu'il devait revenir l'année suivante, ils renvoyèrent à cette époque leur préparation aux ordres, pour assister à ses instructions. C'est ce qu'atteste l'abbé Fleury, l'historien de l'Église, qui fut de ce nombre. Ainsi en fut-il en 1663 et 1666, après la mort de saint Vincent de Paul, lorsque Alméras, second supérieur de la Mission, qui avait admiré déjà deux fois sa pieuse éloquence, obtint de lui qu'il viendrait encore donner les entretiens des ordinands. Il est même à croire que, dans l'intervalle, Bossuet, qui aimait à parler aux prêtres, qui fit plusieurs conférences au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et au séminaire des Trente-Trois, prêcha plus d'une fois aussi à Saint-Lazare. Ce qui est certain, c'est qu'au terme de sa vie, il parlait encore des retraites qu'il y avait prêchées à la prière de Vincent de Paul ; qu'il se rappelait avec émotion et en même temps avec humilité « ce travail que nous osâmes, disait-il, entreprendre, aidé des avis de cet homme de Dieu, et soutenu par ses prières. » Ce qui est certain encore, c'est que toujours il s'est fait honneur de la piété et du zèle des prêtres de la Mission. Il a travaillé avec eux, à Metz d'abord, ensuite à Meaux. Il les a maintenus et affermis dans son diocèse, où il a fait aussi plusieurs établissements en

faveur des sœurs de la Charité. C'est un Lazariste, Hébert, curé de Versailles, qui entendit sa confession dans sa maladie du mois d'août 1703, qui lui administra la sainte communion et reçut son testament; c'est ce même Hébert, devenu évêque d'Agen, qui le vit encore à Paris à son lit de mort, et officia pontificalement à Meaux à la cérémonie de ses funérailles. Ainsi, par lui-même ou par les siens, Vincent présida au commencement et à la fin de cette grande carrière sacerdotale [1].

VI

Fruits de ces exercices.

Avec l'impulsion et la conduite de Vincent de Paul, avec un si bel ordre et de si pieuses leçons, avec de tels exemples et de tels prédicateurs, on peut juger du succès de ces exercices des ordinands, et des incalculables services qu'ils rendirent à l'Église de France, à une époque où il n'y avait pas encore de séminaires, où ils étaient la seule institution pour la formation et le renouvellement de l'esprit sacerdotal. L'Italie elle-même nous les envia, et nous les verrons franchir les monts avec les fils de Vincent, et s'établir à Gênes et à Rome, où ils produiront les mêmes fruits que parmi nous.

Pour dire ce qu'il en provint de bénédiction en France, nous ne sommes pas réduits aux conjectures, pourtant si certaines, qui résultent de tout ce qui précède. Mais ici les témoignages directs et positifs abondent. Et d'abord, le témoignage de Vincent lui-même, dont l'humilité a dû se taire cette fois pour laisser parler la joie et la reconnaissance. Qu'on se rappelle le tableau du désordre des

1. *Le Dieu*, ouvrage cité, tom. I, pp. 66, 87. — Floquet, tom. II, pp. 12, 67, 244.

prêtres tracé en tête de ce livre, et qu'on y oppose ce tableau de l'Église de Paris renouvelée, que Vincent adressait à du Coudrai, un de ses prêtres de Rome, dès le 5 juillet 1633, c'est-à-dire deux ans seulement après le commencement de ces pieux exercices :

« Il faut que vous sachiez qu'il a plu à la bonté de Dieu donner une bénédiction toute particulière, et qui n'est pas imaginable, aux exercices de nos ordinands. Elle est telle que tous ceux qui y ont passé, ou la plupart, mènent une vie telle que doit être celle des bons et parfaits ecclésiastiques. Il y en a même plusieurs qui sont considérables par leur naissance ou par les autres qualités que Dieu a mises en eux, lesquels vivent aussi réglés chez eux que nous vivons chez nous, et sont autant et même plus intérieurs que plusieurs d'entre nous, n'y eût-il que moi-même. Ils ont leur temps réglé, font oraison mentale, célèbrent la sainte messe, font les examens de conscience tous les jours comme nous. Ils s'appliquent à visiter les hôpitaux et les prisons, où ils catéchisent, prêchent, confessent, comme aussi dans les colléges, avec des bénédictions très-particulières de Dieu. Entre plusieurs autres, il y en a douze ou quinze dans Paris qui vivent de la sorte, et qui sont personnes de condition, ce qui commence à être connu du public. » Et dix ans après, le 30 janvier 1643, il écrivit à Codoing, un autre de ses Missionnaires de Rome : « Chacun reconnaît que le bien qui se voit aujourd'hui à Paris, vient principalement de cela. »

Il vint à Vincent de semblables rapports de toutes les provinces où il avait envoyé quelques-uns de ses prêtres. Dans certains diocèses, il y eut d'abord de l'opposition de la part des ordinands contre les exercices auxquels on les voulait soumettre. Les uns refusèrent d'y entrer ; d'autres, contraints d'y prendre part, formèrent au moins la fatale

résolution ou de se refuser à la confession générale, ou de ne la point faire aux Missionnaires. Mais, après avoir goûté des entretiens et des autres exercices, ils se disputèrent bientôt la faveur d'y être admis, et, désormais gagnés à la grâce, touchés et fondant en larmes, c'était précisément aux pieds des fils de saint Vincent qu'ils allaient déposer le fardeau des crimes de toute leur vie. Alors c'était une édification qui franchissait les limites de la solitude pour se répandre, avec les ordinands convertis, dans les villes et dans les campagnes. Les peuples ne pouvaient retenir leurs larmes de tendresse en voyant à l'office divin ces ecclésiastiques transformés, l'ordre, la modestie, la dévotion qu'ils apportaient dans les cérémonies. « Ce ne sont plus des hommes, disaient-ils en rendant grâces à Dieu ; ce sont des anges du Paradis. » Ainsi parlaient, dans leurs lettres à Vincent, Henri Louis Chastaigner de La Roche-Pozay, évêque de Poitiers ; Jacques Du Perron, évêque d'Angoulême ; Éléonor d'Estampes, archevêque de Reims ; Jacques Raoul, évêque de Saintes ; Jacques Lescot, évêque de Chartres, et les ecclésiastiques de la Conférence de Noyon. Alors c'étaient des actions de grâces à Vincent, des louanges de ses prêtres, des demandes instantes de nouveaux ouvriers, auxquelles, à son grand regret, il ne pouvait pas toujours satisfaire. Car il y avait une sainte émulation, entre tous les prélats du royaume, à se procurer des Missionnaires pour donner aux ordinands les précieux exercices. Répétons-le, on ne pouvait rien exiger de plus alors des évêques les plus pieux et les plus zélés. On louait, comme des modèles de l'épiscopat, ceux qui apportaient tous leurs soins à bien choisir et à bien préparer les ordinands. Aussi, en 1639 lorsque le P. Bourgoing, général de l'Oratoire, publia son ouvrage sur les *Exercices de dix jours*, il ne crut pouvoir rien faire de mieux, dans l'état

actuel de l'Église de France, que d'en recommander la pratique. « Pour l'obtenir, dit-il, j'offrirais sans hésiter les sacrifices, les vœux et les prières de toute ma vie, et je ne craindrais pas de supplier à genoux et avec toute l'humilité possible les révérends et pieux évêques, de forcer les ordinands à s'appliquer dix ou au moins huit jours à ces pieux exercices, et de n'exempter personne de cette loi, sous aucun prétexte [1]. » Convaincus de leur importance, mais n'ayant d'abord personne pour les donner, quelques-uns se résignèrent à attendre ; d'autres, en plus grand nombre, se firent instruire par Vincent de l'ordre à suivre dans ces sortes de retraites ; ils lui demandèrent des mémoires et des canevas d'entretiens ; et, en se conformant à ses instructions, ils produisirent eux-mêmes des fruits merveilleux. Vincent se réjouissait de voir le bien s'opérer et s'étendre par d'autres mains que les siennes. Outre le compte qu'y trouvait son humilité, il comprenait bien que le caractère des serviteurs de Dieu est de travailler à se rendre inutiles, en se suscitant des coopérateurs et des successeurs qui puissent agir à leur défaut et perpétuer leur œuvre.

1. *Institutio spiritualis ordinandorum*, in-12, 1639, *præf.*

CHAPITRE III

LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

I

Leur origine.

Dans ses missions, Vincent ne s'était pas borné à évangéliser les peuples ; il s'était occupé de la sanctification du clergé, persuadé toujours que la sainteté du pasteur est le salut du troupeau. Il avait l'habitude de réunir, autant et aussi souvent qu'il le pouvait, tous les prêtres d'un canton, pour les entretenir de Dieu et de leurs devoirs. Après leur avoir donné des avis sur leur conduite personnelle, il leur parlait de la meilleure manière d'annoncer l'Évangile, de catéchiser les enfants, d'entendre les confessions et d'administrer les sacrements de l'Église.

C'était bien là une ébauche des conférences ecclésiastiques, mais il ne pouvait y avoir en cela rien de réglé ni de durable. Le saint parti, chacun retournait à ses habitudes, et trop souvent, hélas ! à sa négligence et à ses désordres.

Les exercices des ordinands furent un pas de plus dans la réforme du clergé. On y travaillait sur des âmes neuves, que le mal n'avait point encore endurcies et qu'il était facile de plier au bien. D'ailleurs, ces dix ou onze jours suivis de retraite, de prières, de solides entretiens et de saints exemples devaient laisser en elles une impression

plus profonde. Mais, rendues au monde, à la dissipation, aux périls du ministère, à l'influence fatale des anciens du clergé, qu'allaient-elles devenir ? Vincent s'en inquiétait tous les jours devant Dieu. Il connaissait si bien l'inconstance et la faiblesse de la volonté humaine ! Si souvent il avait vu des prêtres gagnés par là à la sagesse et à la vertu, qui, rejetés ensuite, suivant la parole de l'apôtre, au milieu d'une nation méchante et corrompue, en avaient bientôt repris les sentiments, les maximes et la conduite ! Il gémissait, il priait et cherchait les moyens de maintenir les jeunes ordinands dans leurs résolutions, et de ramener par eux les autres à la perfection de leur état.

Plusieurs projets se présentèrent à son esprit. Mais il était si humble, il avait une telle défiance de ses propres lumières, une telle crainte de devancer l'heure de la Providence, qu'il les rejeta tous, et retomba dans le calme et le silence de la prière, attendant qu'une circonstance lui révélât la volonté de Dieu. Car c'est une chose remarquable, que cet homme, qui a embrassé toutes les œuvres utiles au clergé et aux peuples, les a toutes faites siennes et marquées à jamais de son nom, n'a pris peut-être l'initiative d'aucune, et qu'il a pu dire après chacun de ses plus grands établissements : « Je n'y avais pas pensé ! » Dieu respectait ainsi et ménageait son humilité, principe et fondement de ses institutions comme de ses vertus ; partout il voulait laisser visible, aux yeux de Vincent et aux yeux du monde, l'empreinte de ce doigt qui seul crée, soutient et conserve.

Vincent en était là de ses réflexions et de ses projets, lorsqu'un des jeunes ecclésiastiques qui avaient pris part aux retraites des ordinands, le vint voir et lui proposa de recevoir à Saint-Lazare, dans des réunions périodiques, tous ceux qui voudraient entretenir en eux la grâce de

l'ordination, se porter mutuellement à bien vivre, conférer sur les vertus et les fonctions de leur état, en un mot se sanctifier eux-mêmes pour sanctifier les peuples.

C'était l'impulsion extérieure, le mot d'en haut qu'attendait Vincent. Dieu venait de lui parler par la bouche de ce jeune homme. Aussitôt il se rappela les fameuses conférences dans lesquelles les Pères du désert se fortifiaient contre l'ennemi invisible et s'excitaient à la perfection chrétienne. La solitude alors était le grand champ de bataille de l'avenir, et c'est pourquoi les démons, maîtres du reste de la terre, y luttaient avec tant d'acharnement contre ces hommes qui leur disputaient l'empire. Mais, depuis le triomphe du christianisme, c'était le monde qui était devenu le théâtre du combat, où les prêtres, plus exposés encore que les solitaires d'Orient, obligés à défendre les autres en se défendant eux-mêmes, avaient besoin de se revêtir d'une armure plus forte et de se ménager des secours plus abondants. Ils pouvaient trouver cela dans ces conférences, consacrées par tant d'illustres exemples et la bénédiction de Dieu. « Cette pensée est du ciel, dit enfin Vincent au jeune homme ; cependant réfléchissons davantage et prions ! » Et il le congédia.

En effet, pendant quinze jours encore, il réfléchit et consulta Dieu. Il crut de plus en plus reconnaître qu'il y allait de sa gloire et du bien de son Église. Pour achever de se rassurer contre toute suggestion personnelle et humaine, il soumit le projet, d'abord à l'archevêque de Paris, qui se hâta de l'approuver, et bientôt après au souverain-pontife, qu'il consultait toujours, lors même qu'il n'y était pas obligé, persuadé que son agrément serait au moins à l'œuvre une bénédiction.

Il ne restait plus qu'à former le noyau de l'association nouvelle et à en bien choisir les premiers membres. Ici

encore Vincent agit avec une prudence admirable. Parmi les jeunes ecclésiastiques qui avaient fait les exercices de l'ordination sous sa conduite, il en était plusieurs qui, le regardant comme leur père, continuaient à s'adresser à lui, en le priant de les appliquer, suivant qu'il reconnaîtrait leur aptitude, aux diverses fonctions de leur état. En effet, il leur assignait les emplois où ils pouvaient faire le plus de fruit pour le prochain et pour eux-mêmes. Ceux-ci, il les envoyait faire des missions en province ; ceux-là, il les retenait à Paris pour les diriger et les suivre de plus près. En ce temps, on bâtissait, près la porte Saint-Antoine, l'église des Filles de la Visitation, dont il était le supérieur, et un grand nombre d'ouvriers étaient employés à cette construction. Il saisit cette occasion de mettre aussi les siens à l'œuvre et de faire sur eux son expérience. Il leur proposa donc de donner une mission à ces braves gens dans les intervalles de leur travail. La proposition fut acceptée avec empressement, et aussitôt voici ces jeunes ecclésiastiques qui se répandent dans les chantiers, et, avec une ingénieuse charité, sans rien prélever sur les heures du travail, trouvent moyen de faire à tous les instructions ordinaires des missions, d'entendre leurs confessions générales, et de les disposer à mener désormais une vie vraiment chrétienne.

Chaque jour, Vincent ne manquait pas de se rendre à la porte Saint-Antoine pour surveiller les travaux de ses ouvriers spirituels. A la vue de tant de zèle, d'habileté, de concorde, il ne douta plus qu'il n'eût trouvé en eux les éléments de son œuvre. Il s'entretint d'abord avec chacun d'eux en particulier, pour leur donner lieu d'exprimer leurs dispositions, librement, sans respect humain, en dehors de ce courant contagieux et indéfinissable d'action et de réaction réciproque qui circule dans une assemblée. Tous lui répondirent avec une unanimité

qu'un concert préalable n'eût pas produite, et, le 11 juin 1633, il leur proposa publiquement son dessein de les réunir de temps en temps pour les fortifier, et se fortifier lui-même à leur exemple, dans l'exercice des vertus chrétiennes et sacerdotales : « Prescrivez, ordonnez, s'écrièrent-ils d'une voix ; nous nous en remettons à vous, et il n'y a rien que nous ne soyons prêts à entreprendre sous votre direction. »

Charmé de ces dispositions, Vincent fixa le jour de la première assemblée, qui se tint à Saint-Lazare vers la fin de juin. Il y expliqua plus expressément sa pensée, pour confirmer ces jeunes gens dans leur résolution de conserver et d'augmenter la grâce qu'ils avaient reçue par l'imposition des mains : « Ayant l'honneur d'être prêtres de Jésus-Christ, leur dit-il en substance, vous êtes obligés de remplir, et de remplir jusqu'à la fin, les devoirs de l'état que vous avez embrassé. Il serait bien triste qu'aucun de vous vînt à donner sujet de dire de lui que, semblable à cet insensé dont parle l'Évangile, il a commencé de bâtir, mais qu'il n'a pas eu assez de courage pour achever son édifice. Vous savez aussi bien que personne, que ce malheur, tout déplorable qu'il est, n'en est pas moins commun. Oui, il n'y a que trop de prêtres qui justifient tous les jours ce qu'a dit Jérémie, que l'or s'est obscurci, que les pierres les plus précieuses du sanctuaire se sont dispersées dans les rues, et qu'elles ont été foulées aux pieds dans les places publiques. Pour tomber dans ce fâcheux état, il n'est pas nécessaire de se livrer aux grands crimes, il suffit de se refroidir dans le service de Dieu, de déchoir de sa première charité, de se laisser aller à la dissipation dans les grands chemins du monde ; car les dispensateurs des saints mystères sont déréglés, lorsqu'ils sortent de la perfection que demande leur profession sainte.

« Mon dessein n'est pourtant pas de vous porter à vous séparer entièrement du monde, ni même à vous réunir tous dans une seule maison. Vous pouvez continuer à vivre chacun chez vous ou chez vos parents. Mais je crois qu'il vous serait avantageux de serrer de plus en plus les liens de charité qui vous unissent déjà. Il est facile d'y réussir, et vous y réussirez effectivement, si vous voulez bien vous assujettir à un certain règlement de vie, pratiquer les mêmes exercices de vertu, vous entretenir de temps en temps de la sainteté et des devoirs de votre vocation. Je ne doute pas qu'en suivant ce plan, vous ne fassiez face à tous vos ennemis. Cette conduite vous affermira contre la corruption du siècle, et vous rendra fidèles aux obligations de votre état. On pourra alors vous appliquer ce qu'a dit un prophète [1] : « Les étoiles ont répandu leur lumière chacune en sa place. Dieu les a appelées, et elles ont dit : Nous voici, et elles ont pris plaisir à luire pour rendre hommage à celui qui les a créées » ; c'est-à-dire qu'on trouvera en vous et le bon exemple pour édifier vos familles, et une disposition continuelle à prendre les emplois auxquels vous serez appelés ; en sorte que Jésus-Christ, auteur de votre sacerdoce, aura lieu d'être content du service qu'il recevra de vous. »

Pendant ce discours, tous les cœurs étaient ardents, et une joie sainte brillait sur tous les visages. Dans des sentiments de filiale soumission et de pieuse reconnaissance, on répéta l'engagement de suivre en tout la conduite du saint prêtre.

Pour lui, dans son besoin d'épancher sa joie devant les hommes comme devant Dieu, il écrivit de divers côtés le premier succès de cette assemblée. On se rappelle la lettre

1. Baruch, ch. III, 34.

du 5 juillet, où il rendait compte à un de ses prêtres de Rome de l'œuvre des ordinands. Cette lettre continue ainsi : « Or, ces jours passés, un d'entre eux, parlant de la manière de vivre que menaient ceux qui avaient passé avec lui par les exercices des ordinands, proposa une pensée qu'il avait eue de les lier ensemble par manière d'assemblée ou de compagnie ; ce qui a été fait avec une satisfaction particulière de tous les autres. Et la fin de cette assemblée est de vaquer à leur propre perfection, à moyenner que Dieu ne soit point offensé, mais qu'il soit connu et servi dans leurs familles, et à procurer sa gloire dans les personnes ecclésiastiques et parmi les pauvres ; et cela, sous la direction d'une personne de céans, où ils doivent s'assembler tous les huit jours. Et parce que Dieu a béni les retraites que plusieurs curés de ce diocèse ont faites ici, ces messieurs ont désiré faire de même, et ont en effet commencé. Or, il y a sujet d'espérer de grands biens de tout ceci, s'il plaît à Notre-Seigneur donner sa bénédiction à son œuvre, que je recommande particulièrement à vos prières. »

A qui vint la première pensée de ces conférences ? Son nom ne sera jamais, sans doute, jusqu'au grand jour des révélations, connu que de Dieu, et restera pour la terre dans cette obscurité qui sied si bien aux promoteurs des œuvres chrétiennes. Quelques-uns ont semblé en attribuer le mérite à l'abbé Olier. Il est certain que les historiens de saint Vincent de Paul s'accordent à le nommer le premier de ceux qui entrèrent dès le commencement dans la Compagnie, qu'il contribua à son progrès en y attirant de nouveaux membres, et en formant ailleurs d'autres réunions sur ce modèle. Dans un chapitre longtemps inédit de son histoire, Abelly a écrit d'Olier : « Il avait été l'un des premiers qui vint aux exercices des ordinands, pour se préparer à la réception des saints

ordres ;... et ce fut là qu'il puisa abondamment cet esprit ecclésiastique dont il a été si parfaitement rempli et animé. Il fut aussi *l'un des premiers* qui, pour mieux conserver et perfectionner cet esprit, se lia avec plusieurs autres vertueux ecclésiastiques, pour faire toutes les semaines des conférences spirituelles à Saint-Lazare, sous la conduite de M. Vincent[1]. »

N'en doutons pas cependant, Olier ne fut pas le promoteur de l'œuvre, et la preuve péremptoire en est dans une lettre citée par Abelly. « *Celui qui avait fait la première proposition* de ce dessein à M. Vincent, écrit le vieil historien[2], ne se trouva pas en cette assemblée (de la fin de juin), *étant pour lors occupé à travailler en quelques missions hors de Paris ;* c'est pourquoi M. Vincent lui écrivit la lettre suivante :

« Dieu soit béni, Monsieur, de toutes les grâces et bénédictions qu'il répand sur votre mission ! Ne vous semble-t-il pas que tant d'ouvriers qui demeurent oisifs seraient bien employés en la grande moisson à laquelle vous travaillez maintenant, et que ceux qui connaissent le besoin que le maître de la moisson a d'ouvriers, seront coupables du sang de son fils, qu'ils laissent inutiles faute d'application ? Oh ! que la pensée que vous me fîtes l'honneur de me communiquer ces jours passés, a été bien reçue de messieurs les ecclésiastiques, de tous lesquels nous avons parlé en général, et de chacun en particulier ! Nous les vîmes *il y a quinze jours* ensemble, et ils résolurent ce que vous me proposâtes dans une uniformité d'esprit qui parut toute de Dieu. Je commençai mon discours par les paroles que vous me dîtes, sans vous nommer, sinon lorsqu'il fallut vous mettre de leur nombre et

1. Ce chapitre a été publié pour la première fois par M. Faillon, à la fin de la *Vie de M. Olier*.
2. Liv. II, ch. III, p. 248.

retenir votre place parmi eux. *Ils se doivent encore assembler aujourd'hui*. Oh ! Monsieur, qu'il y a sujet d'espérer beaucoup de bien de cette Compagnie ! Vous en êtes le promoteur, et vous avez intérêt qu'elle réussisse à la gloire de Dieu. Priez-le pour cela, s'il vous plaît, Monsieur, et pour moi particulièrement. »

Cette lettre est évidemment du 9 juillet, jour de la seconde réunion, ce qui fixe la date de la première, antérieure de *quinze jours*, au 25 de juin. Elle serait du 25 ou du 26 juin environ, si on la suppose écrite entre la réunion préparatoire du 11 et l'assemblée où Vincent prononça le discours analysé tout à l'heure. Or, du 25 juin ou du 9 juillet, elle n'a pu être adressée à l'abbé Olier, qui, à ces deux dates, n'était certainement pas « occupé à travailler en quelque mission hors de Paris. » Ordonné prêtre le 21 mars 1633, après une retraite chez les prêtres de la Mission, Olier consacra trois mois entiers aux exercices spirituels pour se préparer à sa première messe, qu'il célébra le 24 juin, jour de saint Jean-Baptiste, et il ne partit de Paris qu'en 1634, pour aller évangéliser les paroisses d'Auvergne, dépendantes de son abbaye de Pébrac. Il employa tout ce temps à se préparer à ce ministère apostolique, toujours sous la direction de Vincent de Paul, et ce fut sans doute immédiatement après la célébration de sa première messe qu'il fut associé à la nouvelle Compagnie par le saint fondateur. Peut-être assista-t-il à la seconde assemblée [1].

II

Organisation et règlement des conférences.

Cette seconde assemblée se tint le 9 juillet 1633. On y régla l'ordre qui se devait observer désormais, et on élut

1. *Vie de M. Olier*, tom. I, pp. 62 et suiv., 79 et suiv.

les officiers qui présideraient aux conférences. Ils étaient au nombre de cinq, tous nécessairement pris dans le corps de la Compagnie : un directeur, un préfet, deux assistants et un secrétaire. Ainsi étaient dirigées les célèbres congrégations établies par les Jésuites, sur lesquelles on prenait modèle. Le supérieur général de la Mission était nommé directeur à perpétuité, et avait droit, en cas d'absence, de députer à sa place un prêtre de sa congrégation. L'un ou l'autre présidait aux assemblées, où rien ne se pouvait ni proposer ni résoudre que de son agrément. Le préfet, de concert avec le directeur, veillait à l'observation des règlements. Il avait haute inspection sur tous les ecclésiastiques de la conférence, les avertissait de leurs fautes, les visitait ou faisait visiter en leurs maladies, leur ménageait une sainte mort, et assistait, à la tête de tous ses confrères, à leurs funérailles. — Les assistants formaient son conseil, faisaient sa charge en cas d'absence et l'aidaient surtout à disposer les postulants. — Le secrétaire écrivait toutes les résolutions prises aux assemblées, et, après avoir montré sa première rédaction au directeur ou au préfet, la consignait dans un registre. Monarchique par son directeur, le gouvernement de cette petite société était aristocratique par ses officiers, et populaire par l'action laissée aux simples membres. — On arrêta encore, le 9 juillet, que les conférences se tiendraient à deux heures après midi tous les *mardis*, d'où elles prirent leur nom, à moins que ce jour ne fût ou une fête ou une veille de fête principale. Le lieu de réunion était Saint-Lazare depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, et le collége des Bons-Enfants pendant le reste de l'année. D'ailleurs, en 1642, une seconde conférence ecclésiastique fut établie au collége des Bons-Enfants. Les Dames de l'assemblée de la Charité de Paris ayant obtenu un certain nombre de prêtres pour l'assis-

tance des malades de l'Hôtel-Dieu, Vincent reçut à Saint-Lazare les six premiers qu'on destinait à cet emploi, et les y prépara par les exercices de la retraite. Puis, pour les conserver dans l'esprit de piété, de charité et d'union fraternelle, il leur proposa, entre autres moyens, de s'assembler une fois chaque semaine aux Bons-Enfants, et d'y faire des conférences spirituelles comme à Saint-Lazare. La proposition ayant été acceptée, il leur désigna le *jeudi* au lieu du *mardi*, pour tenir leurs réunions, parce que le congé de ce jour pourrait permettre aux jeunes théologiens de l'Université, qui couvraient la montagne Sainte-Geneviève au pied de laquelle était le collége, d'y descendre et d'assister à la conférence nouvelle sans perdre aucune de leurs leçons. Cette conférence réussit comme celle de Saint-Lazare, et donna aux étudiants le moyen d'unir l'étude de la vertu à celle de la science.

Mais bientôt Vincent rédigea un règlement plus étendu, où, avec une sagesse admirable, il fixait le but de la Compagnie, sa composition et son recrutement, l'objet et l'ordre des conférences, les vertus et l'emploi du temps de chacun de ses membres.

I. — Le but de la Compagnie, disait-il, est d'honorer la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, son sacerdoce éternel, sa sainte famille et son amour envers les pauvres. Pour l'atteindre, les membres tâcheront de conformer leur vie à la sienne, de procurer la gloire de Dieu dans l'état ecclésiastique, et parmi les pauvres soit des villes, soit des campagnes, suivant la dévotion de chacun. Dans leur parole et dans toute leur conduite, particulièrement en ce qui regarde le service de Dieu, de l'Église et du prochain, ils pratiqueront une simplicité digne, une humilité discrète, une bonté cordiale, une dévotion à la fois commune et solide, un amour ardent pour l'Église et sa discipline, un zèle apostolique pour

faire des missions dans les campagnes, dans les hôpitaux, dans les lieux les plus pauvres et les plus abandonnés. Ils se regarderont comme liés en Jésus-Christ d'un nouveau lien d'amour. En conséquence, ils devront se chérir, se visiter, se consoler les uns les autres, surtout dans leurs afflictions et maladies, ne pas s'abandonner même à la mort, mais assister aux funérailles de ceux qui viendront à décéder, et dire trois messes ou communier à leur intention.

II. — La Compagnie ne se composera que d'ecclésiastiques promus aux ordres sacrés, de doctrine et de mœurs irréprochables et longuement éprouvées. Destinée uniquement au clergé séculier, elle n'admettra personne qui appartienne ou ait appartenu à une congrégation religieuse. Ceux qui prétendront à en faire partie ne devront avoir ni bénéfice ni emploi incompatibles avec l'assiduité aux conférences hebdomadaires. Les postulants s'adresseront ou seront proposés d'abord au directeur qui chargera ses officiers de prendre sur eux de sérieuses informations, et de lui en faire un rapport. Si le rapport est favorable, le directeur les proposera une première fois à l'assemblée, à qui il laissera quinze jours pour s'informer elle-même du mérite des candidats. Après quoi, s'il n'est survenu dans l'intervalle aucun empêchement, on procédera à leur admission solennelle. Le postulant, qui aura dû préalablement faire visite aux officiers et se faire instruire des règlements et de l'esprit de la Compagnie, sera introduit à la fin de la conférence. Le directeur le présentera à l'assemblée, et, s'approchant de lui, il l'embrassera à genoux, ce que feront de même les officiers et tous les membres. Alors le secrétaire l'inscrira dans le grand registre de la Compagnie. Le postulant aura dû encore, avant d'être admis, faire les exercices spirituels, avec une confession générale de toute sa vie ou une revue des der-

nières années au directeur ou au Missionnaire désigné par lui. Pour se lier de plus en plus à Dieu, à son évêque et au corps de la Compagnie, tous les ans, le jour du jeudi saint, chacun renouvellera tous ses engagements, suivant cette formule :

« Vive Jésus ! Vive Marie ! »

« Sauveur du monde, Jésus-Christ, je, N..., vous choisis aujourd'hui pour l'unique exemplaire de ma vie, et vous offre le bon et irrévocable propos de vivre selon les promesses que j'ai faites au saint baptême et en prenant les saints ordres ; et me propose d'observer les règlements de la Compagnie des ecclésiastiques, et de vivre et mourir en icelle, moyennant votre sainte grâce, que je vous demande par l'intercession de votre sainte Mère et de saint Pierre. »

III. — Les membres se lèveront tous les jours à une heure réglée, feront au moins une demi-heure d'oraison, et après la récitation des petites heures canoniales, ils célébreront la sainte messe ou l'entendront. Ceux qui ne sont pas prêtres communieront tous les dimanches et fêtes principales. Au retour, ils liront, tête nue et à genoux, un chapitre du Nouveau Testament avec adoration des vérités, partage des sentiments, résolution de mettre en pratique les préceptes qui y sont contenus. La fin de la matinée sera consacrée à une étude convenable à la condition de chacun. Avant le dîner, ils feront un examen particulier sur l'acquisition d'une vertu ou l'extirpation d'un défaut. Le souper sera précédé d'un autre examen semblable. Une heure au plus de récréation suivra chaque repas. Dans l'après-midi, ils liront un chapitre de quelque livre spirituel, et partageront le reste du temps entre l'office divin, l'étude, les visites et autres obligations de charité ou de bienséance. Rentrés de bonne heure pour ré-

citer matines avant souper, ils termineront la journée par l'examen général et la lecture des points de méditation du lendemain. Chaque année, ils feront une retraite à Saint-Lazare, ou dans quelque autre maison religieuse, avec dispense, toutefois, du directeur.

IV. — Il y aura deux sortes d'assemblées : l'ordinaire et l'extraordinaire, ou la grande et la petite.

1° A la première, qui est l'assemblée des mardis, tous les membres sont tenus d'assister, à moins d'empêchement légitime dont ils donneront avis préalablement au préfet, ou s'excuseront à la réunion suivante. A plus forte raison, informeront-ils le préfet et la Compagnie si leur absence doit se prolonger; et, pendant leur voyage ou leur séjour hors de Paris, ils écriront de temps en temps à la Compagnie pour donner des nouvelles de leur personne, de ce qu'ils auront fait ou souffert pour Dieu et le prochain; ils tâcheront d'honorer par toute leur manière de vivre le corps auquel ils appartiennent. — Tout évêque a toujours droit d'entrée aux assemblées ordinaires. Quant aux ecclésiastiques étrangers à la conférence, ils y sont admis rarement, avec l'agrément de la Compagnie, et seulement lorsqu'il doit être traité des charges qu'ils ont exercées ou de quelque mission à laquelle ils doivent prendre part.

La séance s'ouvre par le *Veni Creator,* récité à genoux et entonné par le directeur, qui ne cède son droit qu'au seul archevêque de Paris; ensuite, chacun se lève et prend place selon sa dignité ou le rang fixé par le secrétaire.

Les conférences n'ont communément pour matière que trois sortes de sujets : vertus générales du chrétien ; — devoirs propres aux ecclésiastiques, comme l'administration des sacrements, l'office divin, la sainte messe, le bon exemple, les cérémonies ; — charges ou dignités

de l'Église, comme d'official, de promoteur, de grand vicaire, d'archidiacre, de doyen, de théologal, de chanoine, de curé, d'aumônier, etc. — Chaque sujet se traite en trois points : motifs d'une vertu, sa nature, moyens de la bien pratiquer ; — doctrine d'une cérémonie, sa pratique, dispositions qu'elle requiert ; — origine et antiquité de telle charge, ses pouvoirs et fonctions, qualités de ceux qui l'exercent.

Chacun traite à son tour le sujet préalablement proposé, et ne parle environ qu'un quart d'heure. Deux officiers prennent pourtant la parole à chaque séance, et on invite quelquefois à parler hors tour ceux des membres qu'on suppose plus instruits de la matière, un official, par exemple, un grand vicaire, à parler de leur charge.

Les sujets exceptionnels des conférences sont une mission que la Compagnie va entreprendre, et sur laquelle on a besoin de se concerter ; un cas de conscience difficile à résoudre, sur lequel un membre, en mission lui-même, demande l'avis de ses confrères.

Chaque séance dure une heure et demie ou deux heures. Vers la fin, le directeur résume la discussion et conclut par quelques paroles simples et affectives. S'il y a quelque évêque présent il l'invite à le faire à sa place, et n'ajoute qu'un mot pour exhorter la Compagnie à profiter de ce qui vient d'être dit.

Après quoi, il assigne le sujet de la conférence prochaine, que le secrétaire écrit et répète ; il donne, au besoin, quelques avis, fait les recommandations de prières, et termine la séance par une antienne à la sainte Vierge.

2° Les petites assemblées se composent du directeur et des quatre officiers, auxquels s'adjoignent, dans des

circonstances importantes et extraordinaires, quelques membres de la Compagnie, choisis parmi les plus anciens, les plus zélés et les plus sages.

Ces assemblées se tiennent le premier lundi de chaque mois. On y observe le même ordre que dans les assemblées des mardis ; l'objet seul des délibérations diffère. On s'y occupe soit du bien général de la Compagnie, soit de l'élection des officiers. Au premier point de vue, on parcourt la liste des membres pour s'assurer si tous remplissent leur devoir ; on relit le règlement, et on se demande s'il s'y est fait quelque infraction; enfin, on prend des résolutions tendant au maintien du bon ordre et à l'avancement de la Compagnie.

Quant aux officiers, qui ne sont élus que pour six mois et ne sont pas immédiatement rééligibles, on les choisit, à la pluralité des voix, sur le catalogue de la Compagnie successivement réduit, et on leur distribue les charges suivant leur aptitude reconnue.

Résolutions et élections sont ensuite proposées à la prochaine assemblée générale, qui approuve [1].

Cet ordre fut appliqué dès le 16 juillet 1633, jour de la première conférence. Dans la dernière assemblée préparatoire, Vincent en avait donné le sujet, qui était de l'esprit ecclésiastique. La discussion fut solide, la parole simple. C'était encore une loi qu'avait faite Vincent, comprenant bien que, dans une pareille assemblée, l'affectation d'une éloquence étudiée et profane étoufferait tout fruit dans son germe. Sans doute, il recom-

1. Nous nous sommes servi, pour cet exposé, du règlement officiel de la conférence communiqué à chaque membre, et d'un mémoire secret qui devait rester à l'usage de la Mission. Voir *Instructions et Mémoires*, n° 12, B. Mss. in-4 ; Archives de la Mission. Nous avons fondu ensemble, développé et complété l'un par l'autre le règlement et le mémoire.

mandait à ceux qui devaient parler une longue et sérieuse préparation, mais une préparation puisée aux pieds du crucifix, dans le silence d'une pieuse méditation, et non dans la rhétorique humaine, ni dans les calculs de la vanité, ni même dans les livres théologiques, à moins que l'importance de la matière n'exigeât des recherches plus savantes. Et, dans ce cas même, il défendait qu'on s'écartât, en parlant, de la simplicité des enfants de Dieu, et qu'on se proposât un autre but que sa gloire. Il proscrivait impitoyablement toutes les pompes de l'esprit et tout ce que saint Paul appelle la vaine persuasion de la sagesse humaine. Entre deux expressions, il voulait qu'on retînt la plus brillante pour en faire un sacrifice à Dieu dans le fond de son cœur, et qu'on produisît au dehors la plus humble, seule, du reste, disait-il, capable d'édifier, de nourrir, de toucher le cœur et de le porter au bien. Cette théorie eut bientôt force de loi parmi les membres de la conférence, et personne ne put s'en écarter sans exciter les réclamations même des plus doctes. Elle fut non-seulement la loi, mais l'attrait qui amenait à Saint-Lazare. C'est ce que nous apprend une lettre de Vincent du 17 mars 1642 : « La compagnie des externes qui vient faire des conférences à Saint-Lazare, fait profession de traiter les matières fort simplement ; et dès que quelqu'un apporte plus de doctrine, ou orne son langage, dès aussitôt on m'en fait des plaintes afin d'y remédier ; et celui qui m'en a fait le dernier est M. Tristan, docteur en théologie, qui est du corps ; et cependant Notre-Seigneur permet que chacun en désire être. » Du reste, à la théorie Vincent joignait la prescription bien plus puissante de son exemple. Quand il devait parler en public, que ce fût devant les grands ou les petits, les ignorants ou les sages, il demandait à l'oraison toute science et toute lumière. I

s'inspirait encore de l'Écriture, qu'il savait presque toute par cœur, et il en faisait un merveilleux usage. Il excellait surtout, comme on en a pu juger par tant de discours de lui cités précédemment, il excellait à faire intervenir en toute occasion les exemples et les paroles de Jésus-Christ, qu'il rapportait à son sujet avec un à-propos admirable. Comme ces heureuses applications partaient de son cœur plus que de son esprit, de sa piété plus que de sa science, il produisait dans ses auditeurs, même les plus élevés en dignités, en savoir et en génie, une impression que rien, pas même l'extrême vieillesse, ne pouvait plus effacer. Bossuet, qui l'avait entendu, écrivait, un demi-siècle après, au pape Clément XI : « Élevé au sacerdoce, nous fûmes associé à cette compagnie de pieux ecclésiastiques qui s'assemblaient chaque semaine pour traiter ensemble des choses de Dieu. Vincent en fut l'auteur, il en était l'âme. Quand avides nous écoutions sa parole, pas un qui n'y sentît l'accomplissement du mot de l'apôtre : « Si quelqu'un parle, que sa parole soit comme de Dieu. » C'est au sortir d'une de ces conférences, que Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, transporté hors de lui-même, s'écria semblablement : « Voilà un homme tout rempli de l'esprit de Dieu [1] ! » Plusieurs ne venaient aux conférences que pour l'entendre, et ils s'en retournaient contristés, lorsque sa modestie lui avait interdit la parole. Il y avait là souvent, comme nous l'apprend encore Bossuet, des évêques du plus grand nom. Si Vincent leur déférait, par humilité et par respect, la conclusion de l'entretien, qui lui revenait, en sa qualité de directeur, par le règlement et par l'usage, ils s'y refusaient pour ne pas perdre le bonheur de l'entendre. « Monsieur

1. *Summ.*, no 16, p. 36.

Vincent, lui dit un jour le plus ancien d'entre eux, il ne faut pas que, par votre humilité, vous priviez la Compagnie des bons sentiments que Dieu vous a communiqués sur le sujet qu'on traite. Il y a je ne sais quelle onction du Saint-Esprit en vos paroles, qui touche un chacun. Et c'est pourquoi tous ces messieurs vous prient de leur faire part de vos pensées ; car un mot de votre bouche fera plus d'effet que tout ce que nous pourrions dire. » Aussi, quand, après l'avoir entendu, on sortait de l'assemblée, chacun disait aux Missionnaires : « Oh ! que vous êtes heureux de voir et d'entendre tous les jours un homme si rempli de l'amour de Dieu ! »

II

Premiers membres.

Les plus célèbres d'entre les premiers qui entrèrent dans la conférence, sont Olier, de Coulanges, Pavillon, Perrochel, Godeau, Abelly, Fouquet et Vialart.

L'abbé Olier, un des premiers encore, avait eu le bonheur de faire, sous les yeux de Vincent de Paul, les exercices des ordinands. En 1632, il s'était rendu aux Bons-Enfants pour s'y préparer à recevoir le sous-diaconat, et cette circonstance parut ménagée par la Providence pour le faire passer sous la conduite du saint prêtre, qu'il prit en effet dès ce moment pour son confesseur et son guide, jusqu'à ce qu'une autre circonstance providentielle l'amenât aux pieds du P. de Condren. Ce fut Vincent qui lui fit abandonner d'ambitieuses études, pour le porter, même avant sa prêtrise, au ministère des missions de la campagne. Il alla jusqu'à l'associer, un des premiers toujours, à ses propres Missionnaires pour travailler sous leur conduite, sans être cependant de leur

corps, et nous le retrouverons tout à l'heure ouvrier actif dans des missions célèbres [1].

L'abbé de Coulanges, oncle de madame de Sévigné, que la spirituelle marquise a immortalisé sous le nom du *bien bon*, était l'un des amis d'Olier et le compagnon de ses premières missions. Comme Olier, il fut l'un des disciples de saint Vincent, et lui aussi contribua à l'établissement des conférences [2]. Depuis, il se consacra à sa nièce, dont il rétablit la fortune par la donation de la sienne, et dont il maria les enfants : emploi bien humain et bien naturel d'une vie commencée sous des auspices si chrétiens [3] !

Pavillon avait été aussi formé par Vincent, qui, plein pour lui d'estime et de confiance, l'appelait son bras droit, et s'en servait pour toutes ses bonnes œuvres. Il le chargea même de présider les conférences des samedis pour les prêtres de la Mission, et plusieurs fois de faire les entretiens aux ordinands. Les discours de Pavillon eurent un succès prodigieux : recueillis avec empressement, ils servaient de règle dans les provinces où l'on établissait les mêmes exercices. C'est Vincent encore qui le força d'accepter l'évêché d'Alet, le menaçant, s'il persistait dans son refus, de s'élever contre lui au jugement de Dieu, avec toutes les âmes qui auraient péri dans ce diocèse. Pavillon justifia longtemps de si hautes espérances, et tous le regardaient non-seulement comme un saint prélat, mais comme un des prélats les plus capables de former lui-même de saints évêques. Hélas ! nous le verrons entraîné par un faux amour de la paix, par un

1. *Vie de M. Olier*, (par M. Faillon), in-8, Paris; 1844. tom. I, p. 60.

2. *Ibid.*, p. 62.

3. Lettre de madame de Sévigné au comte de Bussy, du 2 septembre 1687.

naturel austère, dans le parti du jansénisme, dont il fit la fortune par sa réputation de vertu[1].

Nous avons déjà fait connaissance avec François Perrochel, cousin d'Olier, qu'il accompagna dans ses missions d'Auvergne. Homme tout à Dieu, que nous retrouverons dans la carrière apostolique ouverte par saint Vincent à ses disciples.

Dans Godeau il ne faut plus voir l'habitué de l'hôtel de Rambouillet, le *Nain de la princesse Julie*, l'auteur de poésies profanes, mais un digne prélat, qui, après avoir refusé longtemps l'évêché offert par Richelieu, consacra son talent et sa vie aux devoirs de sa charge.

On connaît Abelly, le futur historien de Vincent. — François Fouquet devint successivement évêque d'Agde et archevêque de Narbonne, où il fonda des Missions et des hôpitaux. — Félix Vialart était le fils de cette présidente de Herse, que nous avons vue et verrons si liée avec Vincent de Paul. François de Sales, qu'il prit plus tard pour modèle, avec saint Charles Borromée, avait béni son enfance. Pendant son éducation ecclésiastique, qui fut forte et pieuse, il se partageait entre les conférences du P. Eudes et celles de Saint-Lazare. Nommé à l'évêché de Châlons-sur-Marne, en 1642, sur le refus de l'abbé Olier, il se montra aussitôt, si jeune encore, — Il n'avait que vingt-neuf ans, — évêque exemplaire. Il établit des séminaires, des conférences ecclésiastiques, des communautés et des écoles, tint de fréquents synodes, multiplia ses visites pastorales, publia de sages règlements, répandit les bons livres, procura une grande mission à sa ville épiscopale, rebâtit, presque entièrement

1. *Vie de Pavillon ; Vies des quatre évêques, passim,* citées par M. Faillon, *ibid.*, tom II, p. 337 et suiv. — On conserve dans les archives de la Mission un grand nombre de lettres de saint Vincent de Paul à Pavillon, et surtout de Pavillon à saint Vincent de Paul.

à ses frais, sa cathédrale incendiée, et, après avoir refusé l'archevêché de Paris, il voulut mourir pauvre dans son séminaire. Sa réputation de science et de vertu était universelle. Avec Bossuet, il contribua par des conférences à la conversion de Turenne. Avec Péréfixe et le P. Annat, il amena *la paix de l'Église* ou *de Clément IX*. Pendant le long séjour qu'il fit alors à Paris, il se lia plus intimement avec Bossuet, et conféra avec lui sur les moyens de procurer la *réunion* des religionnaires. Aussi est-ce entre Châlons et la Trappe que Bossuet voulait partager le temps de sa préparation à l'épiscopat, lorsque la mort soudaine de Madame rompit ce pieux dessein. Malheureusement, F. Vialart ne fut pas exempt de préventions trop favorables au jansénisme. Il approuva la première édition du *Nouveau Testament* de Quesnel, et sa vertu, comme celle des évêques de Pamiers et d'Alet, fut pour le parti d'un secours funeste à la vraie foi.

Mais, de tous les membres de la conférence de Saint-Lazare, le plus célèbre est toujours ce Bossuet qui nous en parlait naguère avec un souvenir si touchant. Il était prêtre depuis deux ans et archidiacre de Metz, lorsqu'il y fut introduit. C'était vers 1654, comme lui-même nous l'apprend dans un témoignage inédit rendu par lui à Vincent de Paul en 1702, à l'époque où l'on s'occupait à Rome de la béatification du saint prêtre. Là, en effet, il s'applaudit « d'avoir eu le bien, dans les *sept dernières années* de la vie de M. Vincent, d'être admis dans la compagnie des ecclésiastiques qui s'assemblaient pour la conférence spirituelle des mardis[1]. »

Du reste, si nous avions le bonheur de posséder la liste de près de trois cents ecclésiastiques qui furent admis aux conférences de Saint-Lazare du vivant de Vincent de Paul, nous y trouverions tout ce que l'Église de France

1. Cité par M. Floquet, *Études sur Bossuet*, tom. I, p. 398.

a possédé de plus éminent pendant trente années par la naissance, le talent, la doctrine et la vertu. « Il n'y avait pas dans Paris un ecclésiastique de mérite qui n'en voulût être [1]. » Et ce n'était pas l'entraînement de la mode, ni les calculs de l'ambition, mais l'attrait de la vertu et le désir du bien, qui poussaient là l'élite du jeune clergé. Tous, en effet, se firent aussitôt remarquer par la pieuse régularité de leur vie et leur zèle apostolique. Le bruit en vint aux oreilles du cardinal de Richelieu, qui ne se laissait pas absorber par la politique, et était plus attentif qu'on n'a cru au bien de la religion. Il manda Vincent et se fit rendre compte de la nature, de la fin et des progrès de sa conférence. Ravi de ce qu'il venait d'entendre, il l'exhorta à persévérer dans toutes ses œuvres, lui promit sa protection, et voulut qu'il s'engageât à le venir voir de temps en temps. Sur la fin de l'entretien, il lui demanda la liste des membres de sa conférence, avec la désignation de ceux que le saint prêtre jugeait plus propres à l'épiscopat. Il écrivit lui-même leurs noms pour les présenter au roi, puis il le congédia. « J'avais déjà une grande idée de M. Vincent, dit-il aussitôt après à la duchesse d'Aiguillon, mais je le regarde comme un tout autre homme depuis ce dernier entretien. »

Richelieu tint parole, et promut à l'épiscopat plusieurs des disciples de Vincent. De son côté, Louis XIII, dont la piété se réjouissait de voir son royaume se peupler de saints évêques, recourut lui-même au serviteur de Dieu, et lui demanda des sujets formés de sa main pour remplir les dignités ecclésiastiques. Dans ce dessein, il lui envoya, après la mort de Richelieu, le P. Dinet, son confesseur, avec ordre de s'informer du nom et du mérite de chacun des membres de l'assemblée des mardis.

1. Mémoires de Lancelot, tom. I, p. 287.

Nous le savons par Vincent lui-même, qui écrivait à un de ses prêtres à Rome, le 17 avril 1643 : « Ceux qui ont été élevés céans paraissent entre les autres prélats, en sorte que chacun, jusques au roi, les remarque tout autrement faits. C'est ce qui a fait que Sa Majesté m'a fait mander par son confesseur que je lui envoie la liste de ceux qui me semblent capables de cette dignité. » Vincent obéit avec simplicité ; car, ici, évidemment, l'ordre du roi était l'ordre de Dieu, et les intérêts de l'Église s'accordaient avec les intérêts du royaume. Ainsi il préludait, par la disposition ordinaire de la Providence, aux fonctions qu'il devait remplir bientôt au conseil de conscience, et il y mettait déjà tout son zèle, toute sa prudence et toute sa discrétion. Bien loin de se vanter de la confiance dont il était investi et du crédit qu'on lui donnait dans les nominations aux charges ecclésiastiques, il sut engager au secret le roi et ses ministres. Il comprenait et il fit comprendre qu'autrement il serait assiégé de sollicitations importunes, que tous les ecclésiastiques de condition, tous les ambitieux afflueraient à Saint-Lazare et demanderaient leur agrégation à la compagnie, pour assurer moins leur sanctification que leur fortune, ce qui serait corrompre et tarir la source d'où l'on attendait la rénovation du haut clergé.

De part et d'autre le secret fut inviolablement gardé. De tant d'ecclésiastiques qui durent leur promotion aux conseils de Vincent, pas un ne sut la part qu'il y avait prise, et il ne paraissait y entrer pour quelque chose que par la sainte violence dont il usait pour forcer l'assentiment des plus humbles, et partant des plus dignes, qu'effrayait l'épiscopat. Du reste, en public comme en particulier, dans les conférences comme dans la direction, il ne leur parlait que du bonheur de vivre et de mourir dans l'obscurité, et sans cesse il les exhortait à

fuir tout ce qui peut attirer les regards et l'estime des hommes. Pour les préparer aux plus hauts emplois, il ne les appliquait qu'aux plus humbles fonctions du saint ministère, à faire le catéchisme, à prêcher dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les missions des campagnes : éducation vraiment apostolique, à laquelle l'Église de France dut tant de ministres fidèles. Ce fut comme une restauration de l'ordre ecclésiastique, naguère si vicieux et si méprisé, maintenant vertueux et en honneur. Vincent, qui savait que s'il est bon de taire les secrets du roi, il est honorable de révéler les œuvres de Dieu, forçait son humilité à en parler quelquefois à ses prêtres. Ainsi il écrivait à Le Breton, à Rome, dès le 24 février 1640 : « L'état ecclésiastique séculier reçoit beaucoup de Dieu à présent. L'on dit que notre chétive Compagnie y a beaucoup contribué par les ordinands et la Compagnie des ecclésiastiques de Paris. Il y a beaucoup de gens de qualité qui embrassent cet état à présent. »

IV

Fruits des conférences. — Premières missions.

Tel fut, en effet, un des premiers fruits de la conférence de Saint-Lazare. De son sein sortirent, pendant la seul vie de Vincent, les pieux et illustres fondateurs des communautés de Saint-Sulpice et des Missions étrangères, J-J. Olier et Jean Duval, évêque de Babylone ; vingt-trois évêques ou archevêques, qui presque tous travaillèrent avec autant de courage que de succès à rendre à l'Église sa premiere beauté ; enfin, une multitude innombrable de vicaires généraux, d'officiaux, d'archidiacres, de chanoines, de curés, de supérieurs et de directeurs de séminaires ou de communautés religieuses, qui répandirent partout l'esprit reçu de Vincent de Paul, c'est-à-dire l'esprit même de Jésus-Christ.

Car leur piété était non pas égoïste ni avare, mais communicative et expansive comme la charité chrétienne. Plusieurs d'abord se laissèrent gagner par la sainte contagion de leur exemple. Comme la plupart d'entre eux étaient de condition, un grand nombre docteurs de Sorbonne, quelques-uns pourvus déjà de charges considérables, il était impossible que la régularité de leurs mœurs, la modestie de leurs habits, leur séparation du monde, ne fissent pas sur les prêtres et sur les peuples une impression salutaire. Les uns se sentaient portés à les prendre pour modèles, les autres étaient attirés et gagnés par cette muette prédication.

D'ailleurs, Vincent mettait à contribution leur zèle et lui donnait un emploi plus actif.

Toujours surchargé d'œuvres et de projets charitables, auxquels il ne pouvait suffire par lui-même, ni par les siens, il avait en eux, en dehors de l'armée régulière de sa congrégation, une sorte de corps de réserve, et il les envoyait à droite et à gauche, tantôt seuls, tantôt dans la compagnie et sous la conduite de quelqu'un de ses Missionnaires, partout où Dieu et le prochain réclamaient de bons serviteurs. Les plus vertueux et les plus habiles, il les appelait à Saint-Lazare pour faire les entretiens des ordinands, ou bien il les députait dans les provinces pour y donner les mêmes exercices, ou des retraites spirituelles, dont l'usage se propageait de plus en plus, grâce au zèle des évêques nommés sous son influence. Les autres, il les employait à des catéchismes, ou à des prédications dans les campagnes. Du reste, d'eux-mêmes et sans mission particulière du saint prêtre, ils se portaient à toutes les bonnes œuvres, tant ils étaient animés de son esprit. Éloignés de Paris, ils réunissaient tous les ecclésiastiques du voisinage, les exhortaient à la pratique de l'oraison et des vertus sacerdotales, les grou-

paient même en conférences réglées, sur le modèle de la conférence de Saint-Lazare. Ils secouraient les prêtres de leurs aumônes comme de leur parole, et leur rendaient à la fois la décence extérieure et l'esprit de leur état.

Mais c'est par ses missions que la conférence des marais se fit le plus d'honneur. Après s'être initiés à l'œuvre apostolique dans les campagnes sous la direction des Missionnaires, ses membres se chargeaient d'évangéliser les villes que Vincent avait interdites aux siens. La ville de Paris recueillit les prémices de leur charité. Dès la première année de leur établissement, ils firent, dans l'hôpital des Quinze-Vingts, une mission aux pauvres aveugles, dont profitèrent encore les familles de ces malheureux et les habitants du voisinage. Puis vint le tour des soldats du régiment des gardes du roi, qu'ils rassemblèrent avec l'agrément de leurs officiers ; le tour aussi des nombreux artisans qui, absorbés dans leur travail, ignoraient ou oubliaient Dieu et leur âme. Dignes disciples de Vincent de Paul, c'était aux pauvres qu'ils s'attachaient exclusivement ou de préférence, et, en particulier, à ces bandes innombrables de mendiants, qui, avant l'établissement de l'Hôpital général, inondaient les rues de la capitale, qu'ils effrayaient par le spectacle de leur misère et de leur sauvage immoralité.

Il n'y eut pas un hôpital de Paris qui ne devînt le théâtre de leur zèle. La Pitié, les Galériens les virent tour à tour ; et jusqu'aux Petites-Maisons, où l'on recueillait alors, avec les aliénés, un grand nombre de pauvres familles. C'est dans cette dernière mission qu'ils laissèrent pour monument de leur passage l'*Exercice du chrétien*, abrégé populaire de la doctrine et de la morale chrétiennes, qui se répandit ensuite à millions d'exemplaires en France et à l'étranger.

Mais leur triomphe fut à l'Hôtel-Dieu, alors le plus vaste réceptacle de toutes les misères humaines. D'abord, munis des conseils de Vincent, ils s'y transportèrent en corps, et, avec leurs aumônes, ils semèrent parmi les pauvres malades de bonnes paroles et de saints désirs. Après avoir ainsi pris possession de la place, ils réglèrent de la faire occuper tous les jours par quelques-uns d'entre eux, jusqu'à ce qu'on les relevât, par un établissement fixe, de cette faction de charité. En attendant, ils faisaient aux convalescents des exhortations et des catéchismes tous les vendredis de l'année, et disposaient journellement les malades à des confessions générales.

Pleins d'admiration et de reconnaissance, les supérieurs de l'Hôtel-Dieu accordèrent à ces bons serviteurs la seule récompense qu'ils attendissent de leurs travaux, en leur ménageant un travail plus grand encore, et ils les invitèrent à donner une mission générale aux malades, aux convalescents et à tous les officiers de l'hôpital. Elle eut lieu en 1639, avec tout le succès qu'on pouvait attendre de leur zèle et des conseils de Vincent ; ils dépassèrent même les désirs des supérieurs, car, comprenant les religieuses dans leur charité, ils leur firent trois fois par semaine des entretiens spirituels sur les vertus de leur vocation.

Parmi les nombreuses missions données par les membres de la conférence de Saint-Lazare, il en est quelques-unes qui ont laissé une trace plus marquée dans l'histoire.

La première se fit dans un gros bourg que les historiens de saint Vincent de Paul ne nomment pas. Ce bourg, tout peuplé de cabaretiers et de gens de justice, était en proie à toutes les débauches et à toutes les exactions. Le cabaret y servait de maison commune, d'église et de tribunal : car là était le rendez-vous universel ;

là se passait le temps des offices, là se traitaient les affaires. Après avoir effrayé cette licence et ces injustices par quelques fortes prédications, nos Missionnaires arrachèrent d'abord au chef de la police un règlement qui fermait les cabarets pendant le service divin ; puis ils s'adressèrent successivement au prévôt, aux procureurs et aux sergents, et, par la double autorité qu'ils tenaient de leur sacré caractère et de leur parenté avec des présidents et des conseillers du parlement, ils obtinrent le retranchement de tous les abus et la réforme de la justice. En quelques semaines ils avaient réparé un siècle de désordres.

V

Mission du faubourg Saint-Germain.

Une mission plus pénible et plus fructueuse encore fut celle qui se fit au faubourg Saint-Germain. Ce faubourg était alors, au témoignage de tous les historiens du temps, la sentine de Paris, le rendez-vous de l'hérésie, de l'athéisme et du libertinage. Là les huguenots avaient établi leur première église, et, dès lors, les ministres sans asile et sans ressources y avaient cherché un refuge. Après ses places de sûreté, ce lieu était le boulevard du parti, qui bientôt y compta jusqu'à quatre mille représentants, la plupart illustres, entre autres Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret. Aussi le culte s'y exerçait-il avec insolence. C'étaient, en plein jour, des processions au Pré-aux-Clers, en chantant les psaumes de Marot. C'étaient des prêches en public, sans crainte ni du gouvernement ni du peuple, parce que les protestants, la plupart gentilshommes, bravaient l'un et l'autre. En un mot, comme on disait, c'était une *petite Genève.*

De l'hérésie, de ses écrits, de ses discours contre la foi et les institutions catholiques était sorti le parti des *politiques* ou de l'indifférentisme religieux, père à son tour de l'athéisme. Dès 1623, le célèbre P. Mersenne, l'ami de Descartes et le correspondant de tous les savants de son temps, voyait soixante mille athées en France, cinquante mille dans Paris, et jusqu'à douze dans une seule maison. Or, nous l'avons dit, le faubourg Saint-Germain était leur séjour préféré.

A côté de l'incrédulité et de l'athéisme, marchait leur compagne ordinaire, la superstition. Aux portes même de l'église Saint-Sulpice, on vendait des caractères de magie et des livres de sortiléges.

Dans un tel milieu, quelles devaient être les mœurs! On n'y voyait que dépravation et brigandage. Les femmes de débauche y avaient leur quartier général. Mal contenus par une police impuissante, les voleurs étaient alors maîtres des rues, et, quand ils n'avaient pu repousser les archers du guet, ils cherchaient refuge et impunité dans le faubourg Saint-Germain. Depuis un temps immémorial, ce faubourg formait une ville à part, et était soumis, non aux magistrats de Paris, mais à la justice de l'abbé, justice mal administrée et peu redoutable. La foire de Saint-Germain, qui durait environ deux mois, augmentait encore le désordre, en y attirant par sa franchise une multitude de marchands, qui apportaient la corruption avec les objets de leur négoce. Ajoutons que les duels régnaient là dans toute leur fureur: le fameux Pré-aux-Clercs a gardé dans l'histoire de ces combats singuliers le renom des plus célèbres champs de bataille.

Contre tant de maux, nul secours religieux, nul zèle dans le clergé. Si petite pour une population immense, l'église paroissiale était encore trop grande, tant elle

était délaissée. On n'en fréquentait que les charniers transformés en cabarets, et le cimetière contigu qui servait de supplément aux lieux de débauche ! Après avoir célébré sans décence, les prêtres eux-mêmes s'y rendaient, et y passaient leur journée dans le désordre et la crapule [1].

Dans ce temps, le bruit des missions que Vincent faisait par lui ou par les siens, commençait à se répandre, et les gens de bien fondaient sur elles de grandes espérances. Une pieuse dame du faubourg Saint-Germain, que les historiens de Vincent de Paul ne nomment pas, mais que des mémoires particuliers [2] disent être, la duchesse d'Aiguillon, vint, tout effrayée de tant d'horreurs, trouver le saint prêtre et le pria d'y donner une mission. Vincent, malgré les obligations qu'il avait à la duchesse, refusa d'abord, et répondit que ni lui ni ses prêtres ne travaillaient dans les villes épiscopales, et que d'ailleurs il n'oserait jamais proposer à personne d'évangéliser une telle population. « Ce serait, dit-il, jeter aux animaux le pain de la parole et de la grâce. » La duchesse insista avec toute la foi et toute l'humilité de la Chananéenne de l'Évangile, et Vincent ébranlé se demanda si Dieu ne lui parlait pas par sa bouche. Il lui promit de penser à sa proposition. Quelques jours après, sa conviction était faite, et il voulut la communiquer aux ecclésiastiques de sa conférence. Ceux-ci, quoique accoutumés à recevoir toutes ses paroles comme des ordres sacrés, se récrièrent tous d'une voix, et, après avoir débattu le projet, ils conclurent à l'abandonner comme impossible.

Vincent se tut et pria. A l'assemblée suivante, il reprit la parole avec une force nouvelle. « Messieurs, dit-il,

1. Voir la *Vie de M. Olier*, tom. I, p. 448 et suiv., où M. Faillon a résumé tous les historiens du temps

2. *Vie de M. Olier*, tom. I, p. 382.

j'ai réfléchi devant Dieu, et une réponse intérieure m'assure que ce projet est de lui et qu'il vous demande ce service. Sa grâce est plus puissante que tous les obstacles. Je compte sur elle, et je suis convaincu que vous réussirez malgré les efforts des démons et des hommes. » Pour la première fois, cette parole, toujours victorieuse, ne put remuer l'assemblée, et ne fut accueillie que par un morne silence. Sur tous les visages, on ne lisait qu'une muette dénégation, ou un mécontentement pénible causé par une fermeté que quelques-uns prenaient pour un reproche de leur opposition précédente. Vincent s'en aperçut, son humilité s'en effraya, et, tombant à genoux : « Messieurs, dit-il, je demande pardon à la Compagnie de la vivacité avec laquelle je viens de lui parler. Je proteste que je n'ai obéi en cela qu'au mouvement intérieur qui me poussait : j'avais cru que Dieu vous demandait cette nouvelle preuve de courage et d'amour. »

A la vue de ce saint vieillard, — il avait déjà soixante-cinq ans, — prosterné aux pieds de ceux qui ne l'appelaient que leur père, l'assemblée se sentit profondément émue. Ce fut la plus éloquente des exhortations. Tous aussitôt, à commencer par ceux qui avaient précédemment réclamé avec le plus d'énergie, lui demandèrent à leur tour pardon de leur résistance, et la mission fut arrêtée séance tenante, d'un consentement unanime.

On pria immédiatement Vincent d'en régler la conduite. On se permit seulement de lui faire observer qu'il y avait une grande différence entre une mission faite dans une ville, et dans une ville comme Paris, et les missions des campagnes. Contre d'autres ennemis, d'autres armes, lui dit-on ; et ce langage simple et familier, qui réussit sur le peuple des champs, n'exciterait ici que rires et moqueries. « Que viens-je d'entendre, Messieurs

interrompit Vincent. Voilà des paroles inspirées par la prudence humaine et peut-être par l'amour-propre. Vous voulez donc anéantir la force de la Croix en vous appuyant sur des moyens purement naturels ! Croyez-moi, la méthode que Dieu a bénie dans vos missions des campagnes, est la seule que Dieu bénira dans la mission que vous voulez entreprendre. Vous allez combattre l'esprit du monde, qui est un esprit d'orgueil, et vous ne le vaincrez qu'en l'attaquant par l'esprit de Jésus-Christ, qui est un esprit de simplicité et d'humilité. Comme ce divin Sauveur, cherchez, non votre gloire, mais celle de son Père ; à son exemple, soyez prêts à souffrir le mépris et, s'il le faut, la contradiction et la persécution. En parlant le langage qu'a parlé le Fils de Dieu, ce ne sera pas vous qui parlerez, mais lui qui parlera par vous. Ainsi vous mériterez de servir d'instruments à cette miséricorde, qui seule touche les cœurs les plus endurcis et convertit les esprits les plus rebelles. »

On n'insista plus. On recueillit ces paroles comme une sorte de mot d'ordre dans la campagne qu'on allait entreprendre. La mission, qui eut pour chef l'abbé de Perrochel, le futur évêque de Boulogne, fut commencée dans les humbles dispositions que Vincent venait de recommander. Dès le début, les jeunes Missionnaires reconnurent la sagesse chrétienne de ses conseils. Ce langage simple et familier, dont ils redoutaient leur défaite, fit leur victoire. On savait la naissance illustre de quelques-uns, la science des autres, le mérite de tous. On fut touché de les voir s'oublier eux-mêmes pour n'être plus que d'humbles et zélés apôtres. Aussi, tous les jours et presque à toutes les heures, c'étaient des pécheurs invétérés, des usuriers sans cœur, des femmes perdues, des libertins gangrenés, qui venaient se jeter à leurs pieds en criant miséricorde. Les conversions tenaient du mi-

racle. Il faudrait un volume, a dit le premier historien de Vincent, si l'on voulait consigner en détail les ignorances dissipées, les incrédulités convaincues, les injustices réparées, les inimitiés réconciliées, toutes les passions domptées. Un jour, raconte encore Abelly, vers la fin de leur repas, les Missionnaires virent entrer chez eux un bourgeois de Paris, qui leur dit : « J'ai sept à huit mille livres de rente, dont je puis disposer sans faire tort à personne, car Dieu a rappelé à lui ma femme et mes enfants. Je viens donc vous les offrir, et en même temps ma personne. Usez de mon bien et de moi. Je m'engage à vous servir tout le reste de ma vie, à la seule condition que vous vous engagerez vous-mêmes à demeurer toujours ensemble, et à continuer en d'autres lieux ce que vous avez si heureusement fait dans le faubourg Saint-Germain. Je suis bien sûr que je ne puis ni rendre à Dieu un service qui lui soit plus agréable, ni procurer un plus grand bien à l'Église, ni, par conséquent, employer mieux et ma personne et ma fortune. » La proposition ne put être acceptée, parce qu'elle était faite à une condition impossible ; mais, en remerciant le riche bourgeois, les Missionnaires lui promirent de consacrer leurs vies à des œuvres à peu près semblables, et il est à croire que le bourgeois, de son côté, ne refoula pas son offre dans son cœur, et qu'il trouva ailleurs à faire un aussi saint emploi de lui-même et de ses biens.

Comme aucune des terres une fois cultivées par Vincent ne devait retomber en friche, le faubourg Saint-Germain, après cette première mission, vit bientôt venir à lui d'autres ouvriers. Dès l'année suivante (1642), un des plus pieux disciples du saint prêtre et un de ses plus intimes amis, l'abbé Olier, accepta la cure de Saint-Sulpice après avoir refusé trois fois l'épiscopat ; et de cette paroisse, la plus dépravée, d'après le dire commun qu'il

répète lui-même dans ses mémoires, non-seulement de Paris, mais du monde entier, il fit la paroisse modèle que chacun sait. Au début de son ministère, il rendit aux Missionnaires qui l'avaient précédé ce bel hommage, dans la personne de leur chef, son parent et ami : « M. de Perrochel, écrivait-il en 1642, ce très-digne disciple de M. Vincent, qui m'avait suivi autrefois dans les missions d'Auvergne, a prêché l'an passé dans le faubourg Saint-Germain avec autant d'énergie que l'on puisse en avoir, et y a longtemps annoncé la pénitence avec une efficacité merveilleuse. Il y a fait faire un nombre prodigieux de confessions, jusque-là qu'on venait me parler de ces merveilles, et m'apprendre que les cœurs des hommes les plus durs et les plus attachés au péché étaient aussi purs que ceux des enfants, qui étaient pareillement l'objet de son zèle. Ces pauvres petits innocents, dans leur première communion et leur procession, ravirent le cœur des peuples. Paris sortait en foule de ses portes [1] pour entendre M. de Perrochel, qui prêchait à l'abbaye Saint-Germain (l'église de Saint-Sulpice étant trop petite). Il s'est acquis une telle réputation, qu'il passe pour l'apôtre de Paris ; non-seulement les peuples faisaient foule, mais encore les prélats et les prêtres, qui tous lui rendaient témoignage, et étaient résolus de l'imiter, avouant qu'il fallait prêcher de la sorte. » Ce témoignage revenait de droit à Vincent, qui seul avait inspiré et en quelque sorte imposé ce mode de prédication.

1. M. Faillon fait remarquer sur cet endroit, tom. I, p. 414, qu'Olier semble distinguer Paris du faubourg Saint-Germain : en effet, ce faubourg, soumis à l'abbé de Saint-Germain pour le spirituel et le temporel, était séparé de Paris, et portait le nom de *ville Saint-Germain-des-Prés*. Aussi, dans certaines occasions, l'abbé faisait défense aux habitants de la ville de Saint-Germain d'aller à Paris.

VI

Mission de Metz.

De toutes les missions prêchées par la conférence de Saint-Lazare, la plus illustre par son origine, ses coopérateurs, ses résultats, est, sans contredit, celle de Metz, en 1658.

Au mois de septembre de l'année précédente, la cour s'était rendue à Metz pour y surveiller de plus près l'élection à l'Empire, devenu vacant par la mort de Ferdinand III. Là vinrent la reine-mère, le jeune roi âgé alors de 19 ans, son frère le duc d'Anjou, le cardinal Mazarin avec sa nièce Anne Martinozzi, princesse de Conti, les ministres et la cour entière. Pour la première fois, le 15 octobre, jour de sainte Thérèse, Anne d'Autriche entendit Bossuet, alors archidiacre de Metz, qui vivait là depuis sa promotion au sacerdoce. L'orateur ne manqua pas de louer la piété et l'inépuisable bienfaisance de cette princesse, dont *prier et donner*, a dit Abelly, était toute la vie. Il mit à contribution sa charité en faveur de divers établissements auxquels il avait lui-même contribué, et notamment en faveur de la *Propagation de la foi*, œuvre destinée à venir en aide aux filles et femmes juives désireuses du baptême, ou aux filles et femmes calvinistes que leur conscience pressait d'abjurer l'hérésie. Il l'entretint de l'état spirituel du diocèse de Metz : des juifs si nombreux et des chances de les convertir à la foi chrétienne ; des protestants plus nombreux encore, qu'il avait lui-même si victorieusement combattus naguères par sa *Réfutation du catéchisme de Paul Ferri*, et qui se montraient toujours entreprenants malgré tous les édits du roi ; de la nécessité d'un clergé plein de zèle et de lumières, dans un diocèse dévoré de tant de besoins, et privé, depuis plus de deux siècles, de la présence de

son premier pasteur. En ce temps, le titulaire de l'évêché de Metz était Henri de Bourbon, fils naturel de Henri IV et de la marquise de Verneuil, qui, par un abus déplorable et alors trop fréquent, avait été élu à ce siége, en 1607, âgé de six ans à peine ! Henri de Bourbon ne prit jamais les ordres, et se fit suppléer pendant plus de cinquante ans, jusqu'à son étrange mariage avec la fille du chancelier Seguier, veuve du duc de Sully, par des suffragants pourvus d'un titre épiscopal *in partibus*. En 1657, le suffragant de Metz était Pierre Bedacier, évêque d'*Auguste*, autrefois religieux de Cluny, prélat zélé, mais que sa position subordonnée et fausse réduisait trop souvent à l'impuissance. En un mot, Bossuet entretint la reine-mère de toutes les nécessités spirituelles d'un diocèse qu'il étudiait depuis cinq ans, qu'il connaissait mieux que personne. Car, sans parler de ses travaux pour la conversion des juifs et des protestants, chargé, en sa qualité de grand archidiacre, de présider à tous les soins religieux que réclamaient les seize paroisses de la cité, et toutes celles des doyennés de Noiseville et du Val de Metz, il avait vu de plus près qu'aucun tous les maux auxquels il priait alors la piété charitable de la reine-mère d'apporter remède.

Après un séjour de six semaines à Metz, Anne d'Autriche retourna à Paris, le cœur plein de projets inspirés par Bossuet et que nous la verrons successivement exécuter. Dans l'impuissance de tout réaliser d'un seul coup, et voulant aller au plus pressé, elle crut qu'une grande mission serait la meilleure aumône qu'on pût d'abord faire à ce pauvre peuple. Dans cette pensée, elle va trouver Vincent de Paul, sans qui, depuis quinze ans, depuis qu'elle l'avait introduit à son conseil de conscience, elle n'osait rien entreprendre. C'est lui, d'ailleurs, et les prêtres de sa congrégation, que si souvent elle avait

vus à l'œuvre, qu'elle voulait charger de la mission de Metz. Mais, dès le premier mot qu'elle en dit au saint prêtre : « Eh ! Madame, lui répondit-il, Votre Majesté ne sait donc pas que les pauvres prêtres de la Mission ne sont Missionnaires que pour les pauvres ? Si nous sommes établis à Paris et dans d'autres villes épiscopales, ce n'est que pour le service des séminaires, des ordinands, de ceux qui font la retraite spirituelle, et pour aller faire des missions à la campagne, et non pas pour prêcher, catéchiser ni confesser dans ces villes-là. Mais, ajouta-t-il, il y a une autre Compagnie d'ecclésiastiques, qui s'assemblent à Saint-Lazare toutes les semaines, et qui pourront bien, si Votre Majesté l'a agréable, s'acquitter plus dignement que nous de cet emploi. » — « J'ignorais, répondit la reine, que les prêtres de la congrégation ne fissent pas de missions dans les grandes villes. Mais, vos prêtres ou les prêtres de la conférence de Saint-Lazare, peu m'importe, pourvu qu'ils viennent de votre part et qu'ils me soient donnés de votre main. Que ces messieurs de la conférence entreprennent donc au plus tôt la mission de Metz à mes frais, car je suis résolue d'en supporter seule toute la dépense [1]. »

Pour obéir ensemble aux volontés de la reine et à son zèle apostolique, Vincent ne perdit point de temps, et, dès le prochain *mardi*, il proposa la mission de Metz à l'assemblée. Cette fois, il n'y eut pas la moindre opposition. Au premier mot d'un maître si cher et si vénéré, tous s'offrirent à l'envi, et Vincent n'eut qu'à prendre, parmi ces hommes de bon vouloir, ceux qu'il jugeait plus capables de cette grande entreprise. Il en choisit *quarante*, dit Collet d'après Henri-Charles de Coislin, évêque de Metz, dans sa lettre à Clément XI, du 17 juillet 1706 ; *vingt* seulement, suivant d'autres mé-

1. Conf. du 17 mai 1658.

moires ; *plus de vingt*, assure Abelly, sans doute mieux informé, en sa qualité de témoin plus intime et plus voisin des faits [1].

De ces vingt ou quarante ouvriers évangéliques, cinq noms seulement sont venus jusqu'à nous, conservés dans des lettres de Bossuet. Et d'abord, Louis ou Nicolas de Blampignon ou de Blancpignon, prieur de Mont-Guion, dans le Maine, « prêtre de grande réputation, » a écrit un annaliste non suspect [2], qui, directeur des Carmélites et de plusieurs autres monastères de filles, sut établir en quelques-uns la réforme, entre autres à Yères, malgré Claire-Diane d'Angennes, seconde fille de madame de Rambouillet, qui en était abbesse. Il s'était déjà distingué, dans la mission du faubourg Saint-Germain, en 1641, par sa capacité et son zèle. Ensuite, Omer de Champin, reçu docteur l'année précédente après de fortes études au collége de Navarre, ami de Bossuet et son commensal au doyenné du Louvre, où il devait succéder comme doyen à Léonard de Lamet, nommé à la cure de Saint-Eustache. Le troisième, né d'une famille honorable d'Orléans, est Nicolas Gédouin, Gédoin ou Gédoyn, abbé de Saint-Mesmin, aumônier de Monsieur, supérieur des Ursulines de Saint-Cloud, célèbre plus tard par des missions faites dans la ville et le diocèse de Paris avec grand éclat et succès. Il prit aussi part, en 1664, avec d'autres ecclésiastiques de Paris, à une mission dans le pays de Gex, qui avait pour objet principal la conversion des protestants. Après ses nombreuses missions, il se retira, par zèle et par humilité, dans une des maisons de l'Hôpital-Général, pour s'y livrer à l'instruction des pau-

1. Le témoignage d'Abelly est d'ailleurs d'accord avec celui de saint Vincent, qui écrivait à Ozenne, en Pologne, le 22 mars 1658 : « La reine a envoyé (à Metz) environ *vingt* ecclésiastiques. »

2. Tallemant des Réaux, historiette XCVI, *Madame d'Yères*.

vres, qu'il assistait encore de ses biens, et c'est là qu'il passa dans la retraite et l'obscurité les trente dernières années de sa vie, sacrifiant avec joie les avantages que sa naissance et son mérite personnel lui assuraient dans le monde. Mort en 1692, à 64 ans, il avait trente ans lors de la mission de Metz.

Enfin, ce sont Louis de Rochechouart de Chandenier, abbé de Tournus, que saint Vincent établit chef de la mission, et son frère Claude-Charles, puîné, abbé de Moutiers-Saint-Jean. Ils étaient fils de Jean-Louis de Rochechouart, baron de Chandenier, guerrier renommé, mort en 1635, et de Louise de Montberon de Fontaines-Chalandray. Le nom de Rochechouart est célèbre, sous divers rapports, dans nos annales. Ainsi en est-il de celui de La Rochefoucault, dont l'éclat rejaillit encore sur nos deux abbés. Car ils étaient petits-neveux de François, cardinal de la Rochefoucault, qui avait aussi été abbé de Tournus dans sa jeunesse et avait transmis cette abbaye à Louis[1].

Le cardinal était mort depuis treize ans à l'époque de

1. Dans un voyage d'Italie, François de La Rochefoucault avait connu saint Charles Borromée, dont les entretiens et les exemples devinrent la règle de sa vie. Successivement évêque de Clermont et conseiller d'État, puis cardinal, évêque de Senlis, grand aumônier et ministre d'État, il prit avec ardeur, dans toutes ces charges, les intérêts de la religion. Nul ne montra plus de zèle, notamment aux États-Généraux de 1614 et dans l'Assemblée du clergé de 1615, pour la réception en France du concile de Trente. Il fit, en particulier, sa mission propre de la réforme des ordres religieux. Muni de pleins pouvoirs à cet égard par le pape et par le roi, il commença par se démettre de l'évêché de Senlis, où ses nouvelles fonctions devaient l'empêcher souvent de résider, pour donner l'exemple de l'attachement à la discipline de l'Église, dans un temps où il voulait rappeler aux observances de la discipline religieuse. A la tête d'un conseil d'évêques et de magistrats nommé par le roi, d'un conseil d'ecclésiastiques et de religieux aussi capables que zélés qu'il se forma lui-

la Mission de Metz ; mais la mémoire de ses vertus, célébrées en son oraison funèbre par le jésuite André Castillon, et représentées au naturel en sa Vie par le chanoine régulier la Morinière, était encore toute vivante, et ses neveux s'attachèrent à les reproduire. Claude-Charles n'était que diacre, et il ne voulut jamais, par humilité, être promu au sacerdoce, se croyant incapable d'un tel ministère à cause du peu de science, disait-il, que sa mauvaise santé lui avait permis d'acquérir dans sa première jeunesse. Et, néanmoins, tout le temps qui lui restait après la prière et les bonnes œuvres, il le consacrait à la méditation et à l'étude. Quand il mourut, le 18 mai 1710, âgé de plus de quatre-vingts ans, les religieux de son abbaye firent graver sur sa tombe une très-belle épitaphe ou inscription en style lapidaire, qu'on peut lire à la fin du premier volume de la Vie de saint Vincent de Paul par Collet. « C'est là, dit l'historien, un monument que la vertu seule peut ériger à la vertu. » C'est là encore un éloge de Vincent ; « car, ajoute très-bien Collet, les vertus de ce respectable *élève* sont si évidemment celles du *père* qui l'a formé, que, quoique dans cette espèce d'épitaphe on ne dise qu'un mot de Vincent de Paul, on peut assurer que toute la pièce est à sa louange. »

Fils soumis de Vincent, l'abbé de Tournus ne lui résista que pour refuser les honneurs ecclésiastiques auxquels l'appelaient son mérite et sa naissance, et que le

lui-même, il dressa, de concert avec eux, de sages règlements, auxquels l'abbaye de Sainte-Geneviève, les ordres de Prémontré, de Saint-Benoît, de Cluni, de Clairvaux, de Cîteaux, durent leur réforme totale ou partielle. Il procura encore l'établissement d'une congrégation nouvelle de chanoines réguliers, encouragea les missions, fit la guerre à tout relâchement et poussa à toutes les bonnes œuvres. A l'âge de soixante-douze ans, il quita la cour et se démit de toutes ses charges, pour vivre dans la retraite, la piété et l'exercice d'une charité immense.

saint prêtre le sollicita plus d'une fois d'accepter, espérant beaucoup de bien pour l'Église d'une telle vertu unie à un si grand nom. Il aimait mieux une pieuse retraite ou les humbles fonctions du sacerdoce. « L'oraison était sa plus fréquente nourriture, l'humilité son ornement, la mortification ses délices, le travail son repos, la charité son exercice, la pauvreté sa chère compagne. » C'est en ces termes touchants que nous en parle Abelly, qui l'avait intimement connu à Saint-Lazare. Il faisait, en effet, deux parts de son temps, l'une pour Saint-Lazare, où il était si heureux de vivre auprès de Vincent, l'autre pour son abbaye de Tournus, sur les bords de la Saône, où il se partageait entre l'étude, la prière et l'exercice de la charité. Le jésuite François Chifflet, historien de l'abbaye et de la ville de Tournus, qui l'y avait vu souvent et de bien près, a écrit de l'abbaye et de l'abbé : « Dans cette abbaye, toutes choses sont si bien ordonnées, que j'avais sujet de dire : *Castra Dei sunt hœc*. J'ai eu l'honneur d'y converser plusieurs fois avec l'abbé, et j'avoue que j'en suis sorti tout embaumé de la douce odeur de ses vertus. Les mitres et la pourpre même semblaient être au-dessous de tels mérites [1] »

Un tel homme, choisi pour chef d'une mission, fait honneur à la sagesse de Vincent. Rien ne devait manquer à cette misson de Metz, ni les conseils et les prières d'un saint, ni la protection d'une grande reine, ni le mérite des jeunes apôtres ; rien, pas même le génie venant en aide à la vertu, en la personne de Bossuet.

Bossuet connaissait l'abbé de Tournus par les confé-

1. *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, in-4, *Dijon*, 1664, p. CCLXI.

rences de Saint-Lazare, et aussi par la marquise de Sénecey, gouvernante des Enfants de France : la marquise, toujours si affectionnée à Bossuet, était tante de l'abbé.

Les ouvriers choisis, il ne s'agissait plus que de leur tracer un plan de travail, et de tout préparer à Metz pour leur bonne réception et le succès de leur entreprise. Vincent, comme on l'imagine bien, se chargea de leur donner, avec sa bénédiction, tous les avis nécessaires, et de régler d'avance toute leur conduite ; puis il s'appliqua à prévenir du côté de Metz toutes les difficultés. Il écrivit lui-même aux grands personnages qui avaient en main l'autorité soit religieuse, soit civile, et il obtint de la reine une lettre de cachet à leur adresse. L'évêque d'Auguste, que nous connaissons, le baron de Moussy La Contour, commandant pour le roi à Metz, et mestre de camp de la garnison de cette place, les échevins, l'assemblée des trois ordres, tous, en un mot, protestèrent de leur obéissance à la reine et de leur désir de seconder les pieux projets de Vincent. Mais il fallait à Metz quelqu'un qui se chargeât, avec cœur et autorité, de préparer tous les esprits, et quelqu'un aussi qui disposât tout pour la réception matérielle des Missionnaires. Dans les entretiens de Saint-Lazare entre ceux-ci et leur vénéré père, il fut aussitôt question de ce grand archidiacre de Metz, qui, en 1652, à l'époque de son ordination, avait fait sur Vincent une impression si profonde, qui, deux ans plus tard, avait marqué si brillamment sa place dans la conférence des mardis, et qui, l'année précédente, avait débuté avec tant d'éclat dans les chaires de la capitale. A défaut de Vincent, qui n'avait cependant pas oublié le jeune diacre de Saint-Lazare, l'abbé de Champin, son commensal au Louvre et son ami, l'abbé de Chandenier surtout, n'auraient pas man-

qué de jeter sur lui les yeux et de mettre en lui leur plus grande espérance. Et il est à croire que si l'abbé de Chandenier, plus que tout autre, le désigna à Vincent, Vincent, de son côté, sachant les liens étroits qui unissaient ces deux hommes, si grands, l'un par sa naissance et sa vertu, l'autre par son génie, se détermina encore, par cette considération, à choisir l'abbé de Tournus pour chef des Missionnaires.

Ce fut l'abbé de Champin qui reçut l'ordre d'écrire à Bossuet, au nom de Vincent et de la conférence, pour l'informer de la Mission prochaine et lui demander sa participation à une œuvre si salutaire. Bossuet lui répondit aussitôt, et le pria d'assurer Vincent qu'il n'omettrait rien de sa part pour y coopérer dans toutes les choses dont on le jugerait capable. Et comme il devait faire un petit voyage à Paris avec l'évêque d'Auguste, il demandait le temps de l'arrivée de ces messieurs, afin qu'ils pussent prendre, l'évêque et lui, leurs mesures sur cela, « jugeant bien l'un et l'autre, disait-il, que nous serions fort coupables devant Dieu, si nous abandonnions la moisson dans le temps où sa bonté souveraine nous envoie des ouvriers si fidèles et si charitables. »

Ne recevant aucune réponse de l'abbé de Champin, il prit le parti d'écrire directement à Vincent, le 12 janvier, n'étant pas fâché, d'ailleurs, que cette occasion se présentât de lui renouveler ses respects. Il l'assura, avant toutes choses, de l'excellente disposition en laquelle était l'évêque d'Auguste, pour coopérer à cette œuvre. « Pour ce qui me regarde, Monsieur, ajoutait-il, je me reconnais fort incapable d'y rendre le service que je voudrais bien ; mais j'espère de la bonté de Dieu que l'exemple de tant de saints ecclésiastiques, et *les leçons que j'ai autrefois apprises en la Compagnie*, me donne-

ront de la force pour agir avec de si bons ouvriers, si je ne puis rien de moi-même. Je vous demande la grâce d'en assurer la Compagnie, que je salue de tout mon cœur en Notre-Signeur, et la prie de me faire part de ses oraisons et saints sacrifices. S'il y a quelque chose, disait-il en terminant, que vous jugiez ici nécessaire pour la préparation des esprits, je recevrai de bon cœur, et exécuterai fidèlement, avec la grâce de Dieu, les ordres que vous me donnerez.»

On n'a malheureusement plus la réponse de Vincent à cette lettre. Mais on sait que depuis qu'il l'eût reçue, c'est à Bossuet qu'il s'adressa toujours pour disposer toutes choses ; c'est Bossuet encore qu'il chargea de remettre à l'évêque d'Auguste la lettre qu'il lui écrivait pour le remercier de ses dispositions favorables et lui en demander la continuation. L'évêque répondit à Vincent, le 29 janvier, pour l'assurer, et le prier d'assurer la reine, qu'il emploierait de très-bon cœur tout ce qu'il pourrait avoir de crédit et d'autorité, au spirituel et au temporel, dans la ville et dans le diocèse, pour tout faire réussir à la gloire de Dieu, à l'édification des peuples, au salut des âmes et à la conversion des hérétiques et infidèles, « que nous y avons, disait-il, en nombre fort considérable... Je passerais pour prévaricateur en mon ministère, si je ne montrais pas, en cette occasion, combien l'œuvre de Dieu et le commandement de Sa Majesté me sont en considération. J'ajouterai à cela l'état particulier que je fais de votre conduite, qui paraît à l'avantage de toute l'Église en ces missions. »

Une seule difficulté se présentait à l'évêque. L'ordre des missions faites par les fils de Vincent ou par les Messieurs de la Conférence, voulait que, durant tout le temps qu'ils étaient en fonction, toute autre prédication que la leur cessât dans chacune des églises de la ville.

En cet ordre il ne faut voir ni égoïsme, ni envie, mais seulement désir d'assurer le succès de la Mission par l'union et l'uniformité des efforts. Moyen excellent, en effet, d'empêcher toutes les collisions d'amour-propre, toutes les comparaisons entre les différentes manières de prêcher et de conduire, tous ces tiraillements en sens contraires dont le diable, essentiellement, suivant son nom même, esprit de discorde et de division, se sert pour entraver le bien.

Or, il se trouvait alors à Metz un religieux dominicain, nommé Guespier, fort honnête et habile, docteur de Sorbonne, qui déjà y avait prêché l'avent avec applaudissement et recommandation, et avait été retenu pour y prêcher le carême, après avoir refusé la chaire d'Angers qui lui était offerte. N'y avait-il pas une espèce d'affront à le congédier à l'entrée du carême ? Il le pensait, et aussi l'évêque d'Auguste. C'est pourquoi Pierre Bedacier proposait à Vincent un moyen terme : le religieux n'aurait occupé la chaire de la cathédrale que trois fois par semaine, et, les quatre autres jours, elle aurait été à l'entière disposition des Missionnaires, qui, les jours même de prédication du dominicain, auraient pu, le reste du temps, user librement de l'église pour leurs exercices, et prêcher dans les autres églises de Metz.

Bossuet s'entremit aussi dans cette affaire. Il entretint fort particulièrement le prédicateur du carême, qu'il trouva homme sage, accommodant et désireux du bien, mais en même temps obstiné dans ses premiers sentiments, et persuadé qu'il y allait du sien de quitter tout à fait la chaire. « Il témoigne qu'au reste, écrivait Bossuet à de Monchy, il contribuera tout ce qu'il pourra pour le bon succès de la Mission, et qu'il exhortera fortement le peuple à se rendre digne d'en recevoir le fruit. »

D'abord, Bossuet désirait l'accommodement proposé par l'évêque d'Auguste, en considération moins du religieux que de la réussite de l'œuvre. « Si l'on en use autrement, écrivait-il toujours au même, on ne pourra pas éviter quelque murmure du peuple. Plusieurs tâchent déjà d'en semer, et vous n'ignorez pas, et moi aussi, de quel principe cela vient. » Cela venait du chapitre, non opposé directement à une Mission que la reine avait voulue et qu'il avait promis de favoriser, mais opposé à une entreprise qu'avait embrassée ardemment l'évêque d'Auguste, avec qui il était en hostilité constante. « Je prévois — c'est toujours Bossuet qui parle — je prévois quelque difficulté entre Monseigneur d'Auguste et le chapitre. Quelques-uns peut-être, sous main, prendront occasion de là de vouloir traverser cette œuvre. Je tâcherai de tout mon pouvoir de faire prendre un autre cours aux choses. »

Tous ces conflits n'étaient pas de nature à faire revenir Vincent sur l'ordre accoutumé des Missions, que tant d'autres raisons appuyaient. Le dominicain, déjà pomme ou prétexte de discorde entre l'évêque et son chapitre, ne le deviendrait-il pas bientôt entre les Missionnaires, ou entre ceux-ci et une partie de la population ? Il devait absolument quitter la place. L'évêque, conseillé par Bossuet, le comprenait lui-même, et, tout en attendant la décision de Vincent sur les raisons qu'il lui avait représentées, il chargeait Bossuet de lui écrire : « Après quoi il résoudra le prédicateur à tout ce que vous trouverez le plus convenable à l'œuvre de la Mission, qu'il est résolu de préférer à toutes sortes d'autres considérations : il n'y aura nul obstacle de ce côté-là, et il m'a prié de vous en assurer. » Nous verrons tout à l'heure comment se termina cette affaire.

Il y avait encore beaucoup à craindre des entreprises

des huguenots, qui, à la nouvelle d'une Mission pour eux si formidable, sentaient quel péril allait courir leur établissement dans cette ville où ils se croyaient presque aussi forts qu'à Montauban ou à la Rochelle. Car, en 1663 encore, ils devaient se vanter d'être *en aussi grand nombre que les catholiques dans Metz, ville mi-partie en ce qui est de la religion*[1]. Aussi se préparaient-ils à défendre le poste, à entraver au moins l'attaque des Missionnaires. En attendant le jour de la lutte, comme tous les gens qui ont peur, ils usaient d'une audace insolente. Une servante catholique décéda alors chez un huguenot, marchand considérable et accommodé, après avoir été étrangement violentée dans sa conscience, et s'être vu refuser un prêtre, sous le prétexte menteur qu'elle avait changé de religion. Tous les catholiques crièrent vengeance, et une procédure fut faite par le lieutenant-général. Cependant, le ministre et le consistoire soutinrent l'entreprise, et tantôt, usant d'impudence, eurent le front de dire que le marchand n'avait rien fait sans ordre ; tantôt, jouant le rôle de victimes, parlèrent d'envoyer une députation à la cour pour se plaindre : en réalité, ils voulaient évoquer l'affaire au conseil, afin de la tirer du lieu où l'on en avait plus de connaissance, et de l'assoupir par la longueur du temps. A la même époque, ils intriguaient pour introduire à Metz des pédagogues de leur religion, contrairement aux édits du roi.

Bossuet informait Vincent de tous ces faits, s'en rapportant, d'ailleurs, *à son zèle et à sa prudence ordinaire :* « Je ne vous dis pas, Monsieur, ce que vous avez à faire sur ce sujet : c'est assez que vous soyez averti ; Dieu vous inspirera le reste. » — Une particularité intéres-

1. M Floquet, tom. I, p. 467.

sante à noter en passant, c'est que Bossuet, qui avait signé sa première lettre : *grand archidiacre de Metz*, signait celle-ci: *prêtre indigne*. C'était la formule même de Vincent, transmise jusqu'à ce jour à ses fils. Bossuet l'avait lue dans la réponse du saint prêtre à sa lettre du 12 janvier, la première peut-être qu'il eût reçue de lui, et, touché, sans doute, de son humilité, il la prit désormais pour modèle : fils et disciple, il ne voulut plus étaler ses titres d'honneur, écrivant à un tel père et à un tel maître, qui ne faisait étalage que de sa prétendue indignité.

L'espoir de Bossuet se fondait, comme il nous l'a dit, sur le zèle et la prudence de Vincent, à lui si connus, et aussi sur le crédit dont le saint prêtre jouissait auprès d'Anne d'Autriche et dans son conseil de conscience. Il ne doutait pas que cette grande reine, dont il avait apprécié pendant six semaines la piété et le zèle pour la religion, la charité pour la ville de Metz, ne s'empressât, poussée par un tel conseiller, d'arrêter les audacieuses entreprises et les injustes procédures des huguenots. Il ne se trompait ni sur la reine ni sur Vincent. Un mois après, le 2 mars, il pouvait écrire à celui-ci : « Je vous rends grâces très-humbles de la charité que vous avez eue, pour faire avertir la reine de l'affaire pour laquelle je m'étais donné l'honneur de vous écrire. Je vois, par les lettres que Sa Majesté en a fait écrire en ce pays, que votre recommandation a fort opéré. Je prie Dieu qu'il bénisse les saintes intentions de cette pieuse princesse, qui embrasse avec tant d'ardeur les intérêts de la religion. »

Restait à préparer matériellement le séjour et la vie des Missionnaires à Metz. Outre les lettres qu'il écrivit à cet égard aux officiers de la ville et les recommandations qu'il leur fit adresser par la reine, Vincent chargea de ce

soin Nicolas de Monchy, supérieur de la Mission de Toul[1].

Suivant l'ordre de Vincent, Nicolas de Monchy se rendit à Metz pour préparer une demeure aux Missionnaires. Mais ses affaires ne lui permirent pas d'y rester plus d'un jour, et la préparation matérielle de la mission, aussi bien que la préparation des esprits, retomba presque entièrement sur Bossuet. Ici encore Bossuet se montra le digne disciple de Vincent, de l'homme le plus positif, le plus organisateur en tout sens qui fût jamais, et il s'appliqua à ces soins matériels avec la même ardeur que nous venons de lui voir déployer dans des intérêts qui seuls semblaient convenir à ce génie. Il y fut généreusement aidé par le baron de Moussy La Contour, compagnon d'armes du maréchal de Schomberg, mort récemment, avec qui il avait eu des relations de respectueuse amitié, qu'il continuait à entretenir avec sa veuve, Marie de Hautefort. Telles devaient être naturellement ses relations avec de Moussy La Contour. En effet, entre le lieutenant du roi et l'archidiacre, aussi bien qu'entre leurs deux familles, l'amitié se resserra à tel point que

1. La Mission avait été établie à Toul dès 1635, à la prière de Charles-Chrétien de Gournai, évêque de Scythie, de la famille du preux chevalier dont Bossuet prononcera bientôt l'oraison funèbre. Charles de Gournai gouvernait cette église en qualité de suffragant, sous le cardinal Nicolas-François de Lorraine, frère du duc Charles IV. Mais le cardinal ayant renoncé à la pourpre et à l'état ecclésiastique, en 1634, pour épouser la princesse Claude, sa cousine germaine, et empêcher ainsi le duché de sortir de sa famille, Louis XIII, à la recommandation de Nicole de Lorraine, réfugiée en France, et de Vincent de Paul, reconnaissant de la protection accordée aux siens, nomma Charles de Gournai à l'évêché de Toul. De son côté, Charles de Gournai, pour reconnaître la part que Vincent avait eue à sa nomination, continua sa faveur aux Missionnaires de Toul, et en transmit la tradition aux évêques qui le suivirent : André de Saussai, son troisième successeur, qui occupait le siége en 1658, fut un des protecteurs les plus déclarés de la congrégation de la Mission.

souvent, dans les registres des paroisses de Metz, on peut voir, à l'occasion de baptêmes et d'autres cérémonies de l'Église, les noms de Bossuet et de ses sœurs unis aux noms du baron de Moussy La Contour et de ses enfants.

La Contour était aussi pieux que brave, et il n'avait pas besoin des recommandations de la reine pour se prêter à une mission qu'il désirait lui-même ardemment. Il s'empressa d'assigner pour logement aux Missionnaires attendus l'*Hôtel* dit *de la Haute-Pierre*, où avaient toujours été reçus les rois de France dans leurs séjours à Metz, et il y fit porter, de la citadelle et de la ville, le nombre de lits, matelas et couvertures marqué dans un mémoire dressé par Nicolas de Monchy. On fit en sorte de ne rien laisser à la charge de la Mission. On pourvut aussi de meubles les chambres : tous étaient honnêtes, mais il y en avait qui l'étaient plus; c'est pourquoi Bossuet priait de Monchy de revenir à Metz pour disposer chambres et meubles suivant les personnes qu'il voulait placer, sinon, de lui mander son ordre. Le plus malaisé à trouver, c'étaient les plats, le linge de table et ce qui était nécessaire pour la cuisine. C'eût été une grande décharge d'avoir un cuisinier qui fournît de tout; mais tous les cuisiniers à qui Bossuet en avait fait parler demandaient quarante sols par jour, « prix, disait-il, excessif pour Metz. » Enfin, il promettait de s'informer de ce qui se pourrait faire pour une plus grande commodité et épargne, et d'écrire à de Monchy ce qu'il pourrait ménager. On peut être sûr que, par des soins si vigilants et si minutieusement exprimés, tout se fit le mieux possible.

Il serait mal de reculer devant ces détails, si relevés par le but auquel ils tendaient, si intéressants par le contraste entre leur bassesse apparente et la hauteur d'un tel génie. A ce propos, M. Floquet rappelle heureusement

l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague, où se trouvent des paroles semblables; après quoi Bossuet s'écriait : « Malgré les oreilles délicates, elles effacent les discours les plus magnifiques, et je voudrais ne parler plus que ce langage. »

Tout étant ainsi disposé, Bossuet écrivait à saint Vincent de Paul, le 10 février : « Je me réjouis, Monsieur, de voir approcher le temps du carême, dans l'espérance que j'ai de voir bientôt les excellents ouvriers que Dieu nous envoie par votre moyen, que je salue de tout mon cœur en Notre-Seigneur, et très-particulièrement M. l'abbé de Chandenier. » Et l'hiver se trouvant un des plus durs qu'on eût vus de longtemps, il ajoutait : « Je les plains d'avoir à faire un si grand voyage pendant un froid si rigoureux; mais leur charité surmontera tout. Qu'ils viennent donc bientôt au nom de Dieu : la moisson est ample; et les petites difficultés qui s'élèvent seront bientôt aplanies par leur présence. »

Ils se mirent, en effet, en route. Mais, comme c'est le propre des œuvres de Dieu d'être contrariées par tout, même par la nature qui, en cela, obéit aveuglément à des desseins cachés de son créateur, ils furent aussitôt surpris et arrêtés par des débordements désastreux dont eurent à souffrir les principales villes de France. Qu'on juge des inquiétudes mortelles de Vincent, qui alors avait en chemin à la fois et les Missionnaires de Metz, et plusieurs de ses prêtres se dirigeant sur Nantes, où ils devaient s'embarquer pour Madagascar! Voici comme il en parle lui-même dans une lettre adressée à Get, supérieur de la Mission de Marseille, le 8 février 1658 : « Le courrier est retardé par une inondation prodigieuse qui est en ce pays, causée par le dégel, qui fait qu'en beaucoup de rues de Paris on voit passer plus de bateaux que de carrosses. Jamais on n'a vu les eaux si hautes qu'elles sont.

Elles ont mis tout Paris dans l'effroi. Elles ont fait de grands dégâts et dedans et dehors. On vient de nous dire qu'elles ont emporté cette nuit quatre arches entières du Pont-Marie, avec les maisons qui étaient bâties dessus. Elles auraient bien fait d'autres ravages sans un canal qui prend au-dessus de l'Arsenal, qui passe hors le faubourg Saint-Denis, et qui va se décharger au bout du Cours, lequel canal a grandement servi pour détourner les eaux de la ville et diminuer la force de la rivière. Je prie Notre-Seigneur qu'il ait pitié de son pauvre peuple. Ce débordement étrange aura surpris en chemin nos prêtres qui sont allés à Nantes, et ces messieurs qui vont faire la mission à Metz. Nous en sommes en grande peine. » Cette peine dura vingt jours, pendant lesquels il n'entendit parler ni des uns ni des autres.

Non moins grande était l'inquiétude à Metz, qu'un déluge, écrit Bossuet, environnait aussi de toutes parts. Ce qui alarmait encore l'archidiacre, c'est qu'un retard des Missionnaires allait renouveler tous les embarras du côté du prédicateur. Si les eaux les empêchaient d'arriver à Metz avant le commencement du carême, le bon père avait grande répugnance à abandonner sa chaire à un autre en les attendant, ou à la céder après avoir commencé. En cette circonstance, si l'évêque d'Auguste était contraint d'user de son autorité, n'y avait-il pas à craindre un scandale? Et un scandale en telle matière, et avant une mission, combien fatales en pouvaient être les conséquences! « Mais Dieu, Monsieur, qui pourvoit à tout, écrivit, le 2 mars, Bossuet à Vincent, nous a remis en repos de ce côté-là, par l'ordre qu'a eu le syndic de cette ville de dire à M. d'Auguste et à M. de La Contour, que la reine aurait fort agréable si le prédicateur quittait entièrement sa chaire, en acceptant cent écus que Sa Majesté lui fait donner, outre la rétribution ordi-

naire[1], et étant retenu pour prêcher l'année prochaine. Par là toutes choses sont apaisées; et moi, je vous l'avoue, tiré d'une grande peine d'esprit. » Qui peut douter que ce charitable accommodement soit dû à un conseil de Vincent à Anne d'Autriche?

Dans le même temps, Bossuet eut une autre consolation et une autre espérance. Il vit tout à coup arriver à Metz, « comme par miracle, » dit-il, le Frère Mathieu Renard, que n'arrêtaient ni les éléments ni les hommes, ni les brigands ni les fleuves débordés; Frère Mathieu que nous verrons faire, envoyé par Vincent, cinquante-trois voyages en Lorraine pour l'assistance de cette province désolée. N'était-ce pas un précurseur? la colombe annonçant la fin du déluge? Bossuet le pensa, et il écrivit encore à Vincent : « Il ne me reste plus qu'à prier Dieu qu'il ouvre bientôt le chemin, au milieu des eaux, à ses serviteurs; qu'il fasse fructifier leur travail, et donne efficace à leur parole. »

Tous ses vœux furent exaucés. Le lundi gras, 4 mars, les Missionnaires arrivèrent à Metz, après avoir échappé à mille dangers. Le lendemain, suivant l'usage de Saint-Lazare, l'abbé de Tournus leur fit faire abstinence, pour attirer, par cette mortification, la bénédiction de Dieu sur leurs travaux; puis, à leur tête, il se rendit auprès du P. Guespier, se mit à genoux devant lui, et lui de-

1. Le P. Guespier ne reçut que les cent écus de la reine, qui représentaient les honoraires accoutumés de la station quadragésimale. Il réclama bien, en outre, les trente pistoles à ce destinées, qui étaient entre les mains du receveur de l'église de Metz, et Vincent, à sa prière, écrivit à l'évêque d'Auguste qu'il ne s'opposait pas, pour son compte, à ce qu'on lui accordât double rétribution; mais on ne l'entendit pas ainsi à Metz, et les trente pistoles du receveur furent données, par ordre de la reine, à la confrérie de la Charité. (Lettre de S. Vincent au P. Guespier, du 20 novembre 1658.)

manda pardon, au nom de la Compagnie, de l'avoir privé de sa chaire. Dès le 6, mercredi des cendres, les Missionnaires ouvrirent la station. Aussitôt ils se répandirent dans les diverses chaires de la ville. Bossuet leur céda celles de la cathédrale et des principales églises. Pour lui, il se confina dans la modeste église de Saint-Jean de la Citadelle, et, à l'exception de quelques discours qu'il fut invité à donner à la cathédrale avec Blampignon et Gédoyn, il y renferma son éloquence. A un auditoire composé, en grande partie, d'hommes de guerre et d'hommes du peuple, il faisait chaque jour un sermon et une conférence, et deux fois par semaine un grand catéchisme. « La grâce et la piété, dit une relation du temps, triomphèrent dans les cœurs de M. le gouverneur, de madame la gouvernante, et de tous les officiers et soldats. » Dans ses conférences, il visait de préférence aux religionnaires, et c'est à lui, sans doute, que revient la principale part d'une conversion remarquable arrivée dans le cours de cette Mission de Metz.

Malgré la défense que le consistoire avait faite aux siens d'assister aux prédications, beaucoup s'y rendirent. Un d'entre eux, à son retour, raconta à sa femme ce qu'il avait entendu, et celle-ci voulut aussitôt se faire instruire et se convertir. Qui l'instruisit ? Bossuet. L'abjuration se fit avec grande solennité, en présence de l'évêque d'Auguste, de l'archidiacre, de l'abbé de Blampignon, du lieutenant du roi, et, ajoute notre relation, « d'une très-honorable compagnie. » Quelques jours après, la dame, étant tombée malade, demanda le saint viatique. Les ministres, qui avaient été d'abord comme étourdis du coup de cette si solennelle abjuration, se réveillèrent alors, et se mirent en campagne pour ramener à eux la proie qui leur avait été heureusement ravie. Mais, dit la relation, « les visites que M. Bossuet lui

rendit (preuve manifeste de son rôle principal), les contraignirent de dissimuler leurs malicieuses intentions. » On porta le viatique à la malade en grande pompe, au milieu d'un cortége de prêtres et des personnages les plus qualifiés, ayant chacun un cierge à la main. A la vue de son Sauveur, la dame tressaillit de joie, et le ravissement qui se peignit sur son visage et dans sa pose fut déjà une prédication très-efficace. Mais l'émotion fut au comble, lorsque, recueillant toutes ses forces, elle s'écria : « Je renonce à toutes les affections temporelles et à tous les intérêts humains qui eussent pu, parmi les calvinistes, me faire avoir beaucoup de vues, soit pour mon mari, soit pour mes enfants. Mes filles, qui sont catholiques, je les mets entre les mains de la Providence de Dieu ; je demande pour elles la protection et les prières de tant de personnes de mérite qui sont ici présentes. Ah ! j'ai trop résisté aux lumières qu'il plaisait à Dieu de me donner de temps en temps, et aux inspirations qui m'attiraient à la véritable foi. Je crois, j'aime et j'espère de tout mon cœur ! »

Ces paroles, entrecoupées de sanglots, pénétrèrent au fond des âmes, et en arrachèrent des larmes qui mouillèrent tous les yeux. L'évêque d'Auguste, toujours présent, administra aussitôt à la malade le sacrement de confirmation, qui fut reçu dans les sentiments dont la profession de foi de tout à l'heure était le gage sincère et l'expression héroïque. Au sortir de la maison, la foule, ne pouvant plus contenir ses transports, entonna le *Te Deum*, qu'elle continua tout le long des rues. C'était le soir. Les cierges et les flambeaux jetaient un vif éclat. Les hérétiques, dit toujours notre relation, fuyaient, comme des hiboux, le Dieu des lumières, et s'enfermaient avec empressement, pendant que les catholiques sortaient de toutes parts, grossissaient le cortége et se

rendaient à l'église pour s'échauffer d'une dévotion mutuelle et remercier le Seigneur de ses miséricordes. — Saintes représailles de la pauvre servante catholique, privée dans sa mort par l'hérésie des consolations de sa foi !

Il faut renoncer à décrire toutes les conversions, tous les fruits de salut, qui récompensèrent les efforts des Missionnaires. C'est que tout prêchait en eux, leur conduite comme leur parole ; à les voir seulement, on se sentait touché plus encore qu'à les entendre. Leur chef, l'abbé de Tournus, se distingua par sa charité, son humilité et sa mortification. Il pria de Monchy de distribuer autant d'aumônes de son argent que de celui de la reine. Pendant le cours de la station, il se contenta plus d'une fois à dîner d'un peu de pain, d'un fruit et d'un verre d'eau rougie, et cela en son plus grand travail. Supérieur des Missionnaires, il faisait auprès d'eux l'office de serviteur. Pendant trois mois, chaque matin, il allait éveiller ses compagnons, même ses valets, allumait leur chandelle, se mettait à genoux au pied de leur lit pour dire : *Benedicamus Domino !* et ne se relevait qu'après qu'on lui avait répondu : *Deo gratias* [1] *!*

Vincent, à qui revenait la nouvelle des bons succès de la Mission comme à leur principe et à leur auteur, en entretenait ensuite les siens et les Messieurs de la conférence. Prenant de là occasion d'instruire ses prêtres de la nécessité du recueillement extérieur, de la modestie, du bon exemple dans leurs Missions, il ajoutait : « Quand vous ne diriez mot, si vous êtes bien occupés de Dieu, vous toucherez les cœurs de votre seule présence. Messieurs les abbés de Chandenier, et ces autres Messieurs qui viennent de faire la Mission à Metz en Lorraine,

1. Conférences sur l'abbé de Tournus. Archives de la Mission.

avec grande bénédiction, allaient deux à deux en surplis, du logis à l'église et de l'église au logis, sans dire mot, et avec une si grande récollection, que ceux qui les voyaient admiraient leur modestie, n'en ayant jamais vu de pareille. Leur modestie donc était une prédication muette, mais si efficace, qu'elle a peut-être autant et plus contribué, à ce qu'on m'a dit, au succès de la Mission, que tout le reste. »

Mais, durant la Mission même, que d'autres entretiens il dut en faire à Saint-Lazare ! que de lettres il dut écrire, suivant son habitude, à toutes ses maisons, surtout à l'occasion de quelqu'une des meilleures nouvelles qui lui étaient à lui-même journellement transmises par l'abbé de Tournus et ses compagnons ! Hélas ! entretiens et lettres, tout est perdu, et il ne nous reste plus que la lettre suivante, adressée le 6 avril à Louis de Chandenier : « Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de la santé qu'il vous donne et des bénédictions qu'il vous continue, et à tous ces Messieurs en général et en particulier. J'en fais remercier sa divine bonté par tous ceux qui prennent part à votre conservation et à vos travaux, particulièrement par notre communauté et par ces Messieurs de notre Assemblée, à qui je fis faire lecture mardi dernier des extraits que j'avais fait faire de vos lettres et de celles de M. de Blampignon. Ils furent tous ravis d'entendre l'heureux progrès de l'œuvre et les saints effets de vos bonnes conduites, et en sortirent enflammés de joie et de reconnaissance. M. de Saint-Jean s'y trouva, qui voulut emporter ces extraits, afin d'étudier les points principaux pour en faire le rapport à la reine, comme il fit le lendemain ; et ce fut avec tant de consolation pour Sa Majesté, qu'elle rejaillit jusque sur son visage, mais avec telle abondance qu'il s'en aperçut aussitôt. Il tenait en sa main ces extraits, et

Sa Majesté lui ayant demandé qu'est-ce que c'était que ce papier, il répondit qu'il y avait pris ce qu'il venait de lui dire : « Baillez-le-moi, dit-elle, je le veux voir », et le retint. Elle témoigna surtout être fort satisfaite de l'assistance spirituelle et corporelle que vous donnez aux pauvres, et dit que s'il faut encore de l'argent, elle le donnera. Je vous supplie très-humblement de me mander jusqu'où ira cette dépense. » Puis Vincent annonçait à l'abbé de Tournus, pour la semaine sainte, un renfort de trois Missionnaires, nécessité par les travaux croissants de la Mission, tout en regrettant de n'en pouvoir envoyer davantage, et il finissait par ce bel éloge de Claude-Charles : « Les prédications de M. l'abbé de Moutier-Saint-Jean sont si efficaces, qu'elles portent leur vertu jusqu'ici, d'où je considère souvent sa douce et agréable composition, et il me semble que sa grande modestie me persuade de devenir modeste, tout rustique que je suis. Je le salue avec respect et tendresse. »

Enfin, après un séjour de près de trois mois, les Missionnaires durent quitter la ville de Metz transformée, et Bossuet leur délivra ce beau témoignage dans une lettre à Vincent du 23 mai, qui achève de nous faire connaître leurs travaux et leurs succès : « Je ne puis voir partir ces chers Missionnaires, sans vous témoigner le regret universel et la merveilleuse édification qu'ils nous laissent. Elle est telle, Monsieur, que vous avez tous les sujets du monde de vous en réjouir en Notre-Seigneur ; et je m'épancherais avec joie sur ce sujet-là, si ce n'était que les effets passent de trop loin toutes mes paroles. Il ne s'est jamais rien vu de mieux ordonné, rien de plus exemplaire que cette mission. Que ne vous dirais-je pas des particuliers, et principalement du chef et des autres, qui nous ont si saintement, si chrétiennement prêché l'Évangile, si je ne vous en croyais informé

d'ailleurs par des témoignages plus considérables, et par la connaissance que vous avez d'eux ; joint que je n'ignore pas avec quelle peine leur modestie souffre les louanges ? Ils ont enlevé ici tous les cœurs, et voilà qu'ils s'en retournent à vous, fatigués et épuisés selon le corps, mais riches, selon l'esprit, des dépouilles qu'ils ont ravies à l'enfer, et des fruits de pénitence que Dieu a produits par leur ministère. Recevez-les donc, Monsieur, avec bénédiction et actions de grâces ; et ayez, s'il vous plaît, la bonté de les remercier avec moi de l'honneur qu'ils m'ont voulu faire de m'associer à leur Compagnie et à une partie de leur travail. Je vous en remercie aussi vous-même ; et je vous supplie de prier Dieu qu'après avoir été une fois uni à de si saints ecclésiastiques, je le demeure éternellement, en prenant véritablement leur esprit, et profitant de leurs bons exemples. »

De son côté, durant le cours de la Mission, *le chef*, l'abbé Louis de Chandenier, avait rendu à Bossuet un semblable témoignage, et, ne s'éstimant pas digne de le remercier lui-même, il avait cru qu'un mot de Vincent serait seul en proportion avec de tels services. C'est pourquoi il écrivait au saint prêtre : « J'ai cru, Monsieur, que vous n'auriez pas désagréable que je vous fasse part d'une pensée qui m'est venue, qui est que vous écriviez un petit mot de congratulation à Monseigneur d'Auguste, de l'honneur de sa protection qui nous est très-favorable ; et pareillement un de congratulation à M. Bossuet, du secours qu'il nous donne par les prédications et instructions qu'il fait, auxquelles Dieu donne aussi beaucoup de bénédictions [1]. »

1. Sur toute l'histoire de cette Mission de Metz, voir M. Floquet, *Études sur Bossuet*, tom. I, pp. 468 et suivantes ; voir surtout, *Œuvres de Bossuet*, tom. XXXVII, pp. 3-22 : 1° cinq lettres de Bossuet à saint Vincent de Paul ; 2° une lettre du même à M. de Monchy ; 3° une

C'est ainsi que ces ouvriers, vraiment évangéliques, se renvoyaient mutuellement tout le mérite du travail et toute la gloire du succès ; ou plutôt, ils les renvoyaient à Vincent, qui avait tout ordonné dans sa sagesse, tout animé de ses conseils, tout soutenu par ses prières, et Vincent, dans son humilité et le sentiment vrai qu'il avait des choses surnaturelles, renvoyait tout à Dieu. Mais il n'était pas moins reconnu de tous que le saint homme avait été l'âme de l'entreprise, et cette conviction leur resta dans le cœur jusqu'à leur extrême vieillesse. Car ni les impressions des Missionnaires, ni les traces qu'ils laissèrent de leur passage ne furent chose éphémère. Leur souvenir était encore vivant à Metz en 1706, comme le prouve la lettre déjà citée de Charles de Coislin à Clément XI. Pour Bossuet, quarante-quatre ans après, il parlait de ses compagnons, de Vincent et de lui-même, avec la même modestie, la même admiration, le même respect religieux, qu'en 1658, ce qu'il exprimait dans ce noble langage : « Ce fut aussi pour nous un temps bien précieux que celui où, associé à leurs travaux, nous nous efforcions de conduire dans les pâturages de vie l'Église de Metz, où nous remplissions alors le ministère ecclésiastique ; et nul n'a douté que les fruits de cette Mission ne fussent dus non-seulement aux pieuses excitations, mais aussi aux prières du vénérable Vincent [1]. »

lettre de P. Bedacier à saint Vincent de Paul ; 4° une relation d'un fait mémorable arrivé dans le cours de la Mission de Metz. — Ce sont là, avec les conférences de Saint-Lazare sur l'abbé Louis de Chandenier, les vrais mémoires, les pièces authentiques à consulter sur ce sujet.

1. « Fuit etiam nobis desideratissimum tempus, quo eorum laboribus sociati, Metensem ecclesiam, in quâ tunc ecclesiasticis officiis fungebamur, in vitæ pascua deducere conabamur : cujus Missionis fructus venerabilis Vincentii non modo piis instigationibus, verum etiam precibus tribuendus, nemo non sensit (ad Clem. XI.). »

On nous saura gré de nous être étendu si longuement sur cette mission de Metz, que tant de difficultés vaincues, tant d'efforts, tant de succès, tant de personnages illustres recommandaient à notre attention spéciale. Puis, les monuments se trouvant ici en abondance et signés des plus grands noms, nous avons voulu donner une esquisse de ce que furent toutes les Missions entreprises sous l'influence de Vincent de Paul. Croyons bien, en effet, que toutes les autres, si les monuments nous en eussent été conservés, nous offriraient de semblables souvenirs, sinon pour la célébrité des Missionnaires, au moins, — ce qui vaut mieux devant Dieu, — pour leur zèle, leur charité et les fruits qu'ils produisirent dans les âmes.

La Mission finie, Anne d'Autriche s'en fit encore rendre compte par Vincent et par l'abbé de Tournus. Au récit qu'ils lui firent, elle comprit bien vite la nécessité d'un établissement fixe à Metz pour en conserver les fruits, et pour les étendre dans les campagnes du pays messin, dont l'ignorance de la religion, l'oubli de Dieu, le danger d'une complète perversion par les efforts des huguenots environnants, l'avaient douloureusement frappée en 1657. Pour cela, il fallait à Metz un établissement qui servît à double fin : et à élever des prêtres qui portassent de tout côté le zèle et les lumières dont le clergé actuel était presque totalement dépourvu, et à contenir un camp volant de Missionnaires, toujours prêts à aller répandre dans les villages les vérités de la foi et de la morale chrétienne. Le projet arrêté entre elle et Vincent, et toutes choses réglées, elle donna sur-le-champ une somme de soixante mille livres pour la mise en œuvre de ses pieuses intentions. Mais, la mort de Vincent étant alors survenue, ce fut son successeur René Almeras qui dut commencer l'affaire. Une maison fut

achetée à Metz, au nom apparent du conseiller Bénigne Bossuet, père du grand archidiacre, en réalité pour le compte des prêtres de Saint-Lazare. Dès 1661, l'établissement fut autorisé par Henri de Bourbon, évêque nominal de Metz, et par les lettres patentes de Louis XIV, qui écrivit encore, concurremment avec sa mère, aux échevins de la ville, pour leur recommander la maison naissante. Mais les choses traînèrent en longueur jusqu'en 1663, année où se fit l'établissement définitif. Aux soixante mille livres déjà données, la reine ajouta une rente annuelle de trois mille six cents livres, et l'acte de fondation fut enfin rédigé. Après avoir rappelé le triste état spirituel où elle a trouvé, en 1657, le pays messin; la compassion qu'elle en a ressentie; la nécessité reconnue par elle d'ériger à Metz un séminaire et une maison de Mission, la reine, considérant « les grands biens et notables services que les prêtres de la congrégation de la Mission ont rendus et rendent continuellement à l'Église, par les instructions qu'ils donnent aux ecclésiastiques dans les séminaires, ordinations et retraites spirituelles ; les bénédictions particulières que Dieu verse sur leurs travaux dans les missions qu'ils font à la campagne aux pauvres gens des champs », fonde à Metz un établissement de *huit prêtres* et *quatre frères* au moins, destinés à travailler sans cesse, d'abord, par les exercices accoutumés d'un séminaire, à *l'avancement de l'état ecclésiastique*, puis, par des missions, au salut *des pauvres gens de la campagne* [1]. L'acte validé par de nouvelles lettres patentes du roi et enregistré au parlement, l'établissement fut placé, à la demande peut-être de Bossuet, sous la direction du supérieur de Toul, de ce Nicolas de Monchy, que nous

1. Archives de l'État, MM. 535-539.

venons de voir en relation étroite avec lui, et il prospéra de jour en jour davantage.

VII

Multiplication et durée des Conférences.

Tel fut le grand monument de la Mission de Metz. En voici un autre que nous devons d'autant moins négliger, qu'il nous ramène au cœur même du sujet de ce chapitre des conférences ecclésiastiques.

Dans la dernière lettre écrite par Bossuet à Vincent, nous lisons : « Il a plu à Notre-Seigneur d'établir ici, par le moyen des Missionnaires, une compagnie à peu près sur le modèle de la vôtre ; Dieu ayant permis, par sa bonté, que les règlements s'en soient trouvés hier parmi les papiers de cet excellent serviteur de Dieu M. de Blampignon. Elle se promit l'honneur de vous avoir pour supérieur, puisqu'on nous a fait espérer la grâce qu'elle sera associée à celle de Saint-Lazare, et que vous et ces Messieurs l'aurez agréable. J'ai charge, Monsieur, de vous en prier, et je le fais de tout mon cœur. Dieu veuille, par sa miséricorde, nous donner à tous la persévérance dans les choses qui ont été si bien établies par la charité de ces Messieurs ! »

Voilà encore, en effet, un caractère des conférences ecclésiastiques, comme de toutes les bonnes œuvres entreprises par Vincent de Paul : elles furent marquées au sceau de la multiplication et de la durée. Elles subsistèrent parmi nous, dans la forme primitive que leur avait imprimée le saint fondateur, jusqu'à la Révolution ; et nous les avons vues ressusciter de nos jours, sous une

forme à peu près semblable, quoique à des intervalles périodiques moins rapprochés, dans presque tous les diocèses de France. Du vivant de Vincent de Paul, elles se répandirent dans toutes nos provinces, en attendant qu'elles franchissent les monts pour s'établir à Gênes, dans d'autres villes d'Italie, et jusqu'au centre de la catholicité.

En effet, non-seulement les Lazaristes, mais les messieurs de la conférence, après avoir puisé au cœur de Vincent cette charité chrétienne qui ne demande qu'à se répandre et à se communiquer, lorsqu'ils étaient appelés dans les provinces par des missions, par leurs affaires, par les charges ou bénéfices qu'ils devaient remplir, invitaient les ecclésiastiques du lieu et des environs à s'assembler de temps en temps, avec la permission des évêques, pour s'entretenir des vertus de leur état, et à se former en conférence réglée à l'instar de celle des mardis.

Plus que tout autre, Jacques Olier pratiqua cette sainte propagande. Après s'être occupé de la sanctification des peuples autour de son abbaye de Pébrac, puis dans divers lieux de l'Auvergne et du Velay, avec le concours de Missionnaires qu'il avait demandés à Vincent de Paul et de quelques ecclésiastiques de la conférence, il songea, toujours à l'exemple de Vincent qu'il prenait en tout pour modèle, à l'instruction et à la sanctification du clergé. Ainsi il porta les chanoines de l'église cathédrale et les ecclésiastiques du Puy à former une compagnie semblable à celle de Saint-Lazare, et leur donna les mêmes règlements, avec les légères modifications exigées soit par l'assistance aux heures canoniales, soit par les obligations du ministère pastoral. Il ne se sépara d'eux qu'après les avoir accoutumés à se réunir toutes les semaines, pour conférer ensemble sur les devoirs de

leur vocation, et se renouveler dans la piété sacerdotale. Et comme il ne faisait rien sans en rendre compte à Vincent de Paul et à ses confrères de l'assemblée des mardis, il leur écrivit, en 1637: « Vous êtes établis par Notre-Seigneur, dans la ville de Paris, comme des lumières posées sur un grand chandelier pour éclairer tous les ecclésiastiques de la France ; à quoi vous devez être particulièrement encouragés par les grands fruits que fait dans la ville du Puy la Compagnie de messieurs les ecclésiastiques qui ont heureusement participé à votre esprit. Ils donnent des exemples de vertu qui ravissent toute la province ; les catéchismes se font par eux en plusieurs endroits de la ville ; la visite des prisons et des hôpitaux y est fréquente ; et, à présent, ils se disposent pour aller faire la mission dans tous les lieux qui dépendent du chapitre. Je demeure confus, voyant leur zèle, et de ce qu'ils désirent que j'aille faire l'ouverture de leur mission, en étant si peu capable. »

Dans ses mémoires, Olier, en faisant l'éloge du chapitre du Puy, forme le vœu de voir d'autres chapitres imiter un si bel exemple ; et il eut la consolation de voir ce vœu se réaliser, et une sainte émulation s'établir entre le chapitre du Puy et un autre également considérable, qu'il ne nomme pas. « Ces chapitres, dit-il, catéchisent, confessent, donnent les exercices aux ordinands, font des missions, édifient par leur modestie ; et ils se sont présentés l'un et l'autre à leur évêque, pour être ses précurseurs dans ses visites. »

Abelly, dans le chapitre longtemps inédit et déjà cité de sa Vie de Vincent de Paul, parle de ce qu'Olier fit encore pour le clergé du diocèse de Saint-Flour. « Ce très-digne abbé, dit-il, ayant obtenu de M. l'évêque de Saint-Flour son agrément, pour faire la retraite aux curés du diocèse dans son abbaye de Pébrac, et même

les exercices de l'ordination, comme il se pratiquait à Paris ; il écrivit une lettre, au mois d'octobre de l'année 1636, à messieurs les ecclésiastiques de la conférence de Saint-Lazare de Paris, pour leur demander du secours, pour leur représenter qu'il y allait de la réformation de tout un diocèse. » En effet, il reçut les curés et les ordinands dans son abbaye, les défraya durant tout le temps des exercices, et procura même aux plus pauvres les secours temporels nécessaires à eux et à leurs paroisses [1].

Ce que fit Olier en Auvergne et dans le Velay, d'autres le firent dans diverses provinces de France. Ainsi, ce sont les chanoines de Noyon qui, formés en assemblée par Bourdin, archidiacre de cette Église, docteur en théologie et membre de la conférence des mardis, écrivent, en novembre 1637, à leurs confrères de Saint-Lazare : « Messieurs, voici un petit ruisseau qui retourne à sa source : nous prenons la liberté de vous parler de la sorte, puisque notre assemblée naissante ne reconnaît, après Dieu, autre principe de son établissement et de son être que votre vénérable Compagnie, dont la renommée, les saintes pratiques de charité et de piété qui s'y exercent continuellement, les avantages singuliers qu'en reçoit la sainte Église, les fruits incomparables qu'en retirent les ecclésiastiques qui ont le bonheur d'y être admis, nous ont excités d'en établir une semblable parmi nous. »

Ce sont les ecclésiastiques de Pontoise, groupés également en conférence, qui écrivent à Vincent, au mois de mai 1642 : « Nous vous demandons une grâce, qui est que, comme nous ne sommes encore que des enfants en la vertu, qui n'avons pas assez de force pour nous sou-

1. *Vie de M. Olier*, tom. I, pp. 172-174.

tenir et pour nous conduire, il vous plaise nous accorder de fois à autre la visite de quelqu'un des ecclésiastiques de votre Compagnie de Paris, qui nous apprennent à marcher avec plus de solidité dans les exercices que nous commençons tous avec grand courage. Nous vous découvrons ainsi notre faiblesse, afin que vous nous fassiez le bien de nous vouloir assister. »

Deux ans après, c'est la conférence d'Angoulême qui écrit encore à Vincent dans ce naïf langage : « Notre Compagnie vous supplie très-humblement, Monsieur, de lui permettre qu'elle vous reconnaisse pour son grand-père, puisque c'est un de vos enfants de qui Dieu s'est servi pour la mettre au monde ; et que vous ajoutiez encore cette obligation à la première de la regarder non comme une étrangère, mais comme votre petite-fille; et de faire en sorte que cette belle et illustre Compagnie de Paris, qui est comme votre fille aînée, ne dédaigne pas de la tenir pour sa sœur, quoiqu'elle lui soit inférieure en toute matière. »

Avec quel regret devaient quitter une Compagnie si révérée et si chérie, ceux de ses membres que la Providence emportait loin d'elle ! et s'ils allaient occuper un siége épiscopal, comme il arriva si souvent, quel devait être leur désir de lui donner des sœurs dans leurs diocèses, ou, au moins, de former de bons prêtres sur son modèle ! On en peut juger par cette lettre de Godeau, déjà évêque de Grasse, bientôt de Vence, écrite en 1637 à la conférence des mardis, avant de retourner dans son diocèse, en signe d'adieu et en souvenir des visites qu'il lui avait faites pendant son séjour dans la capitale : « Messieurs, je pensais bien aujourd'hui avoir l'honneur de vous dire adieu ; mais je suis tellement accablé d'affaires, que je ne me saurais donner ce contentement. Trouvez donc bon, s'il vous plaît, que je vous conjure

par cette lettre de vous souvenir de moi dans vos sacrifices; et croyez que je tiens à une bénédiction singulière d'avoir été reçu parmi vous. Le souvenir des bons exemples que j'y ai vus, et des choses excellentes que j'y ai entendues, rallumera mon zèle quand il sera éteint, et vous serez les modèles sur lesquels je tâcherai de former de bons prêtres. Continuez donc vos saints exercices dans le même esprit, et répondez fidèlement aux desseins de Jésus-Christ sur vous, qui veut sans doute renouveler par votre moyen la grâce du sacerdoce en son Église. »

CHAPITRE IV

LES RETRAITES SPIRITUELLES

I

Origine, nature et fin des retraites spirituelles.

Entre les œuvres de Vincent, il y a une sorte de génération et de connexion : elles découlent l'une de l'autre, s'enchaînent mutuellement et se complètent. Des Missions entreprises pour la sanctification des peuples, naquit le projet d'œuvres destinées à la sanctification du clergé. Des exercices des ordinands nous venons de voir sortir les conférences ecclésiastiques, dont le but était d'entretenir la grâce reçue dans l'ordination, d'en fomenter les résolutions saintes, et de répandre l'esprit sacerdotal parmi ceux qui n'avaient pas eu le bonheur de le puiser à des sources aussi pures. Mais que de prêtres n'en pouvaient faire partie, et avaient d'autant plus besoin d'un de ces coups violents qui arrachent une âme à l'ornière du péché, et la poussent rapidement dans la voie du bien ! Parmi les prêtres eux-mêmes qui étaient enrôlés dans ces saintes associations, combien sentaient, sous l'influence énervante de la coutume, au contact du monde, dans le commerce obligé avec des ecclésiastiques moins parfaits, s'affaiblir leurs impressions premières, s'émousser leur première délicatesse de conscience, s'amortir l'ardeur de leur premier zèle, et, par conséquent, avaient besoin, eux aussi, de réconforter, d'aviver,

de ressusciter la grâce reçue par l'imposition des mains ! Et, quand il n'y aurait point eu en eux déperdition de forces, ni diminution de ferveur, n'étaient-ils pas obligés de croître de jour en jour, de manière à atteindre la plénitude de la perfection sacerdotale ? car le juste doit devenir juste de plus en plus, et le saint se sanctifier encore.

Enfin, hors des rangs du clergé, dans les villes et dans les campagnes, n'y avait-il pas cette multitude d'âmes auxquelles Vincent faisait entendre, dans ses Missions, la parole du salut ? Mais à combien n'arrivait-elle pas ? Chez combien d'autres l'écho de cette parole allait-il toujours s'affaiblissant, jusqu'à ce qu'il se fît encore en elles un silence de mort ? Combien abandonnaient les pratiques de la vie chrétienne qu'elles avaient embrassées sous son inspiration, et retombaient dans un état pire que celui dont elles les avait tirées !

L'œuvre des Missions, l'œuvre des ordinands et des conférences ecclésiastiques, demandaient donc un complément. Il fallait quelque chose encore pour la sanctification des peuples et du clergé : nous avons nommé les retraites spirituelles.

La vie chrétienne, dans les premiers temps, n'avait été qu'une retraite constante et universelle. Dans les catacombes ou dans le désert, les chrétiens primitifs s'arrachaient à un monde persécuteur et corrupteur, pour vivre sous l'œil de Dieu et dans la méditation des années éternelles. Plus tard même, quand le christianisme parut au grand jour et monta sur le trône, toutes les âmes appelées par le génie et par la vertu à de grandes choses, les Basile et les Chrysostôme, en même temps que les Paul et les Antoine, se préparaient dans la solitude à leur sublime vocation, ou n'en sortaient que pour y rentrer aussitôt, après avoir jeté au monde leur parole et l'avoir frappé du spectacle de leur vertu. Puis, de toutes parts,

c'étaient des monastères qui s'ouvraient aux âmes saisies du besoin d'une grande expiation, ou aspirant à commencer sur la terre la vie du ciel.

Quand vint l'affaiblissement de la foi et de la vie chrétienne, les saints n'y virent d'autre remède que le retour à la méditation solitaire de la destinée et des devoirs de l'homme. Au milieu des infidélités et des désordres causés par le protestantisme, ils redoublèrent leurs excitations à se bâtir une solitude spirituelle, à s'enfermer en soi-même pour supputer ses comptes avec Dieu, pour mettre en balance les intérêts du temps et ceux de l'éternité. A saint Ignace remonte la plus forte initiative des retraites spirituelles dans les derniers âges ; à lui revient la gloire d'en avoir, plus que tout autre, formulé la méthode et l'art dans cet admirable livre des *Exercices*, qui a produit autant de saints qu'il a eu de lecteurs, a dit le P. Jouvency, et, plus énergiquement encore saint François de Sales : « qui a converti plus de pécheurs qu'il ne renferme de lettres. »

Il est inutile de dire que Vincent de Paul ne manquait jamais, au milieu de la plus grande multiplicité des affaires, de donner au moins huit jours chaque année à la retraite. Renfermé alors dans sa cellule, il semblait oublier non-seulement le monde, mais sa maison et ses œuvres, pour ne penser qu'à Dieu et à son âme. Ayant toujours professé pour saint Ignace un culte particulier, comme une admiration religieuse pour sa Compagnie, il songea de bonne heure à étendre la pratique des retraites spirituelles sur le plan du livre des *Exercices*. Vers 1629 ou 1630, Coqueret et d'autres docteurs de Sorbonne, pleins de piété et de vertu, vinrent, les premiers, faire une retraite sous sa conduite. Dès lors il ouvrit sa maison à tous les ecclésiastiques qui voulaient se réconcilier avec Dieu, ou se pénétrer d'une ferveur plus grande dans l'exercice de leurs saintes fonctions.

Mais ce ne fut qu'après avoir pris possession de la maison de Saint-Lazare, que Vincent put donner à cette œuvre des proportions jusqu'alors inconnues. Jusqu'à lui, en effet, l'usage des retraites se renfermait dans le monde ecclésiastique et religieux, et, à de rares exceptions près, il n'était guère pratiqué que par celles des personnes du monde qui songeaient à l'abandonner pour entrer dans l'Église ou dans le cloître. C'est Vincent qui l'étendit à toutes les classes de la société, le multiplia comme toutes les œuvres auxquelles il mettait la main, lui donna, en quelque sorte, droit perpétuel de cité dans la république chrétienne, et en fit pour toujours un besoin et une règle à toutes les personnes désireuses de sortir du péché ou d'avancer dans la vie pieuse.

Pour cela, il fallait deux choses : d'abord, des hommes façonnés à diriger les autres dans la pratique de ces saints exercices, et toujours prêts, par vocation et par état, à recevoir ceux qui se viendraient mettre sous leur conduite ; ensuite, une maison ouverte à tous, où le vivre et le couvert fussent assurés non-seulement aux pauvres, mais aux riches mêmes qui seraient capables de mettre en balance leur âme et leur bourse, et de refuser aux intérêts du salut et de l'éternité quelques pièces de cet argent qu'ils prodiguent à leurs plaisirs.

Vincent commença par former les siens à la direction des *exercitants*, c'est-à-dire de ceux qui voudraient faire les exercices spirituels. Après avoir demandé à Dieu, pour eux et pour lui, l'esprit de conseil, d'onction, de patience et de force, il leur fit comprendre d'abord la nature et la fin d'une retraite. Une retraite, leur dit-il, c'est la destruction du règne du péché dans l'âme, des affections vicieuses, des passions déréglées, des habitudes coupables, des défauts graves et des plus légères imperfections ; c'est, en un mot, la refonte de l'homme tout

entier, la rénovation complète de l'homme intérieur. C'est ensuite le principe d'un nouveau plan de vie, où devoirs généraux de l'homme et du chrétien, obligations personnelles,tout se dispose et s'ordonne sous la loi de l'Évangile, et se dirige vers une perfection toujours croissante.

L'exercitant a déjà sa route tracée dans la vie, ou il vient délibérer avec Dieu dans la retraite sur le choix d'un état. Dans le premier cas, il faut lui faire entendre que le salut pour lui consiste dans la pratique chrétienne des vertus propres de sa vocation : laborieuse innocence chez l'étudiant, loyauté et bravoure chez le soldat, intégrité chez le juge, zèle de Dieu et des âmes chez le prêtre; dans le second, lui expliquer que le choix d'un état ici-bas ayant une liaison presque nécessaire avec le salut éternel, c'est de Dieu qu'on doit attendre la lumière, de l'intérêt du ciel et non de la terre qu'on doit prendre inspiration. Non pas toutefois qu'il faille le pousser facilement à quitter le monde : à cet égard, grande discrétion et prudence ! et, s'il y est décidé, lui conseiller, en général, les communautés les mieux réglées, sans lui en déterminer une en particulier, moins que toute autre la congrégation de la Mission.

II

Règlement des retraites soit publiques, soit privées.

Les retraites sont publiques ou privées. Publiques, elles demandent un prédicateur. Vincent lui recommandait de parler d'une manière solide et touchante, et de se tenir en garde, là surtout, contre cette vaine éloquence, réprouvée par saint Paul et maudite de Dieu. Il lui fixait ensuite pour matière de ses discours, non les sujets capables seulement d'amuser l'esprit et de réjouir l'imagination, mais les grandes et capitales vérités du salut : la

fin de l'homme ; l'amour et les bienfaits de Dieu ; les leçons et les exemples de Jésus-Christ ; les sacrements et leurs dispositions nécessaires ; l'horreur du péché et ses suites funestes ; la vanité et les dangers du monde ; la malice et les artifices du démon ; les illusions du cœur et la fragilité de la nature humaine ; la brièveté de la vie et l'incertitude de l'heure de la mort ; les jugements de Dieu, le ciel et l'enfer éternels ; toutes vérités dont l'oubli seul corrompt l'homme, dont le rappel frappe les consciences, en fait jaillir l'aveu de la faute et les larmes du repentir, inspire ces changements soudains, ces résolutions généreuses qui poussent un brillant chevalier dans la grotte de Manrèse, entraînent Xavier aux Indes, peuplent le monde et le cloître de héros chrétiens.

Dans les retraites privées, chaque exercitant avait son visiteur ou directeur. A celui-ci même, Vincent avait tracé un directoire qu'il devait suivre en tous points.

Dès qu'un des nôtres, y est-il dit, aura ordre du supérieur d'aller servir quelque exercitant, il se représentera que c'est Dieu lui-même qui l'envoie pour coopérer à son salut, comme Ananie fut député pour convertir saint Paul, et, dans l'esprit d'Ananie, il répondra aussitôt : *Ecce ego, Domine!*

Avant tout, il entrera dans une grande défiance de lui-même, en vue de son peu de capacité pour une œuvre aussi excellente et aussi difficile que l'est la conversion ou la perfection d'une âme ; mais, en même temps, dans une grande confiance en Dieu, à qui il attribuera uniquement le succès de sa mission, ne s'imputant à lui-même que ses fautes et le mauvais résultat possible de la retraite. Il n'agira pour aucune vue humaine, mais seulement pour la gloire de Dieu et la sanctification de l'exercitant.

Il n'imposera point à celui-ci ses idées particulières en matière de piété et de conduite, mais il se conformera à

son caractère, à ses dispositions d'esprit et de cœur, à sa condition propre, suivant qu'il est homme de la ville ou des champs, jeune ou vieux, catholique de naissance ou nouveau converti, poli ou grossier, de haute fortune ou pauvre et de bas lieu.

Quel qu'il soit, il agira avec lui avec une simplicité *colombine*, en esprit d'humilité et de respect, en serviteur, même et surtout s'il se croit supérieur à lui de condition et d'intelligence : dans ce cas, il le préviendra d'autant plus d'honneur, avec discrétion toutefois, et lui parlera en termes d'autant plus humbles. Avec personne il ne prendra d'air d'autorité ni de régence. Avec tous il usera de patience et de support, et il en redoublera à l'égard des grossiers, des ignorants et des lâches, comme aussi d'encouragements et de prières. Jamais ni dédain, ni blâmes, ni reproches. A ses conseils il ajoutera ses larmes et ses mortifications. Il évitera de scandaliser et tâchera de prêcher d'exemple. Sur tout ce que lui dira l'exercitant, il gardera, à moins d'autorisation spéciale, le plus inviolable secret.

Il se disposera à sa première visite en présence du Saint-Sacrement par quelque fervente prière, comme celle-ci : *Dona mihi hanc animam !* ce qu'il renouvellera aux visites suivantes. Chacune sera environ d'une demi-heure après chaque repas.

En se rendant à la chambre de l'exercitant, il priera encore Dieu, la sainte Vierge, son bon ange, et le leur offrira. Il entrera « modestement gai et gaiement modeste » ; s'agenouillera aussitôt suivant la pratique de la Compagnie, saluera humblement et affectueusement, récitera avec l'exercitant le *Veni, Sancte Spiritus*, et lui demandera comment il se porte. « Bien, Dieu merci ! répondra-t-il. — Oh ! Monsieur, reprendra le visiteur, Dieu soit béni du désir qu'il vous a donné de faire une retraite !

J'ai eu l'honneur d'être nommé pour vous y servir, et je viens, à cet effet, m'offrir à vous, si vous l'avez agréable. Mais, hélas ! moi choisi pour vous conduire ! » Il tâchera alors de le rassurer et de le réjouir, parce qu'ordinairement l'exercitant sera en peine de ce qu'on veut faire de lui, se voyant seul dans une chambre. Il lui demandera s'il a lu les *cartes*, — sorte de programme qui était remis aux exercitants aussitôt leur entrée à Saint-Lazare. Si l'exercitant a déjà fait une retraite, il lui en rappellera les pratiques ; sinon, il lui en apprendra le but et la conduite. Il lui marquera ses lectures, ses méditations, suivant qu'il est laïque ou ecclésiastique, ignorant ou instruit.

Avant que de sortir, il regardera si rien ne lui manque, livres, papier, encre, plumes, chandelle, draps de lit ; — jusqu'au bonnet de nuit que Vincent recommande de ne pas oublier.

Après la visite, il retournera devant le Saint-Sacrement pour remercier du bien qu'il aura pu produire, demander pardon de ses fautes et la grâce de les réparer, et offrir de nouveau l'exercitant à Notre-Seigneur. Ainsi fera-t-il aux visites suivantes.

A la seconde visite, il demandera à l'exercitant s'il a bien gardé l'ordre de la journée ; il lui fera rendre compte de son oraison, de sa lecture, et lui en marquera de nouvelles ; lui donnera à cet égard toutes les instructions nécessaires, et l'informera encore de la manière de faire l'examen soit particulier, soit général. Il saura aussi de lui s'il a un chapelet, et, s'il n'en avait pas, il lui en apporterait un le lendemain.

Bientôt, il le préparera à la confession générale de toute sa vie ou à une revue des dernières années, par l'examen de la conscience et par les actes de contrition qu'il lui suggérera.

La confession faite, la sainte communion reçue, l'exercitant entre dans la seconde partie de sa retraite. Après la période *purgative*, voici la période *illuminative* ; après la destruction des péchés, l'édification des vertus ; après le renoncement à un passé coupable, le choix d'un état et le règlement de la vie à venir. Le visiteur le dirigera dans la recherche importante de sa vocation. Il lui donnera un modèle de règlement de vie, l'invitera à travailler au sien et en surveillera la rédaction. En même temps, il lui suggérera de bonnes résolutions et des moyens de persévérance. Il le tiendra en garde contre les résolutions trop générales, pures productions de l'esprit, vain amusement du cœur ; mais il le portera aux résolutions particulières et détaillées, les seules qui passent en acte, les seules, par conséquent, qui préservent du mal, nourrissent et perfectionnent la piété. « Il n'y a, disait Vincent, que ces sortes de résolutions qui s'exécutent bien dans la pratique ; comme il n'y a qu'une parfaite fidélité à ces mêmes résolutions, qui puisse rendre un homme solidement vertueux ; sans cela, on ne l'est le plus souvent que par imagination. »

Le visiteur indiquera aussi à l'exercitant les livres qui lui peuvent être utiles ; pour les laïques : l'Introduction à la vie dévote, la Guide des pécheurs et les autres œuvres de saint François de Sales et de Grenade, les Fleurs des saints de Ribadeneira, Busée, comme source de méditations ; pour les prêtres, outre les ouvrages précédents, la sainte Bible, le nouveau Testament à part, Molina, le concile de Trente, saint Thomas, etc.

La retraite finie, il lui ira dire adieu, et alors il le portera à bien pratiquer ses résolutions, le remerciera de la patience qu'il a eue de le souffrir, et lui demandera pardon des fautes commises à son endroit.

Si l'exercitant offre quelque chose, ne le point refuser, mais simplement lui dire : « Monsieur, nous vous remercions très-humblement, et prierons Dieu qu'il soit votre récompense. » — Dans le cas où, sans rien offrir, il demanderait si on reçoit, répondre : «Nous n'exigeons rien de personne, mais nous ne refusons pas, n'ayant point de fondation particulière pour cette œuvre. » — S'il dit seulement : « Comment pouvez-vous fournir à cette dépense ? Vous avez donc à cet effet de grands revenus ? » répondre encore : « A la vérité, la dépense surpasse nos forces : aussi, sans rien exiger, nous ne refusons pas ce qu'on nous offre. » — En général, ne rien dire à ceux qui ne disent rien ; répondre aux autres avec prudence, et seulement pour les éclaircir de la vérité, non pour les presser ni solliciter de faire quelque aumône.

Le visiteur n'invitera point l'exercitant à revenir, si ce n'est en quelque cas exceptionnel, comme pour le préserver d'une rechute probable ; il s'excusera même humblement de le prendre sous sa direction, s'il venait à le proposer.

Il le mènera enfin devant le Saint-Sacrement pour remercier Dieu ; puis il l'accompagnera jusqu'à la porte de la maison, avec civilité, respect et cordialité.

III

Discours de Vincent sur ce sujet.

Un accueil si généreux, des règlements si sages, une conduite si cordialement chrétienne, devaient attirer en foule les exercitants à Saint-Lazare : surcroît énorme de dépeuses pour la maison et de travail pour les Missionnaires ! Aussi Vincent eut-il besoin de soutenir les siens,

de son vivant même, contre les craintes de ruine et l'accablement de la fatigue, et plus encore de les prémunir contre l'affaiblissement de zèle qui suivrait peu à peu sa mort, et la tentation d'abandonner entièrement cette œuvre.

« Oh ! Messieurs, leur disait-il, que nous devons bien estimer la grâce que Dieu nous fait, de nous amener tant de personnes pour les aider à faire leur salut ! Il y vient même beaucoup de gens de guerre, et ces jours passés il y en avait un qui me disait : « Monsieur, je m'en dois bientôt aller aux occasions, et je désire auparavant me mettre en bon état. J'ai des remords de conscience, et, dans le doute de ce qui me doit arriver, je viens me disposer à ce que Dieu voudra ordonner de moi. » Nous avons maintenant céans, par la grâce de Dieu, bon nombre de personnes en retraite. Oh ! Messieurs, quels grands biens cela ne peut-il pas produire, si nous y travaillons fidèlement ! Mais quel malheur, si cette maison se relâche un jour de cette pratique ! Je vous le dis, Messieurs et mes frères, je crains que le temps ne vienne, auquel elle n'aura plus le zèle qui jusqu'à présent lui a fait recevoir tant de personnes à la retraite. Et alors qu'arriverait-il ? Il serait à craindre que Dieu n'ôtât à la Compagnie, non-seulement la grâce de cet emploi, mais qu'il ne la privât même de tous les autres. On me disait avant-hier que le Parlement avait dégradé ce jour-là un conseiller, et que l'ayant fait venir en la Grand'-Chambre, où toutes les autres étaient assemblées, vêtu de sa robe rouge, le président appela les huissiers, et leur commanda de lui ôter cette robe et son bonnet, comme indigne de ces marques d'honneur, et incapable de la charge qu'il avait. La même chose nous arriverait, Messieurs, si nous abusions des grâces de Dieu, en négligeant nos premières fonctions. Dieu nous les ôterait,

comme indignes de la condition où il nous a mis, et des œuvres auxquelles il nous a appliqués. Mon Dieu ! quel sujet de douleur ! Or, pour nous bien persuader quel grand mal ce nous serait, si Dieu nous privait de l'honneur de lui rendre ce service, il faut considérer que plusieurs viennent céans faire leur retraite pour connaître la volonté de Dieu, dans le mouvement qu'ils ont eu de quitter le monde ; et j'en recommande un à vos prières, qui a achevé sa retraite, et qui en sortant d'ici va aux Capucins prendre l'habit. Il y a quelques communautés qui nous en adressent plusieurs de ceux qui veulent entrer chez elles, et les envoient pour faire les exercices céans, afin de mieux éprouver leur vocation avant que de les recevoir. D'autres viennent de dix, de vingt et de cinquante lieues loin exprès, non-seulement pour se venir recolliger ici et faire une confession générale, mais pour se déterminer à un choix de vie dans le monde, et pour prendre les moyens de s'y sauver. Nous voyons aussi tant de curés et d'ecclésiastiques qui y viennent de tous côtés pour se redresser en leur profession, et s'avancer en la vie spirituelle ! Ils viennent tous sans se mettre en peine d'apporter de l'argent, sachant qu'ils seront bien reçus sans cela. Et, à ce propos, une personne me disait dernièrement que c'était une grande consolation, pour ceux qui n'en ont pas, de savoir qu'il y a un lieu à Paris toujours prêt à les recevoir par charité, lorsqu'ils s'y présenteront avec un véritable dessein de se mettre bien avec Dieu... N'ayons donc aucune acception de personne : que le pauvre nous soit aussi cher que le riche, et même encore davantage, étant plus conforme à l'état de la vie que Jésus-Christ a menée sur la terre... Grand sujet de louer Dieu ! Les uns me viennent dire : « Monsieur, il y a tant de temps que je demande cette grâce, tant de fois que je suis venu ici sans pouvoir

l'obtenir. » Les autres : « Monsieur, il faut que je m'en aille, je suis en charge, mon bénéfice me demande, et je suis sur mon départ ; accordez-moi cette faveur. » Les autres : « J'ai achevé mes études, et je suis obligé de me retirer et de songer à ce que je dois devenir. » Les autres : « Ah ! Monsieur, j'en ai grand besoin ! Ah ! Monsieur, si vous le saviez, vous m'accorderiez bientôt cette consolation. » Il y a même des vieillards qui viennent pour s'y préparer à la mort. Grande faveur, grande grâce que Dieu a faite à cette maison, d'y appeler tant d'âmes aux saints exercices, et de se servir de cette famille comme d'instrument pour leur conversion !...

« Cette maison, Messieurs, servait autrefois à la retraite des lépreux. Ils y étaient reçus, et pas un ne guérissait. Et maintenant elle sert à recevoir des pécheurs, qui sont des malades couverts de lèpre spirituelle, mais qui guérissent, par la grâce de Dieu ; disons plus, ce sont des morts qui ressuscitent. Quel bonheur que la maison de Saint-Lazare soit un lieu de résurrection ! Ce saint, après être demeuré mort trois jours dans le tombeau, en sortit tout vivant. Et Notre-Seigneur, qui le ressuscita, fait encore la même grâce à plusieurs qui, ayant demeuré quelques jours céans, comme dans le sépulcre de Lazare, en sortent avec une nouvelle vie. Qui est-ce qui ne se réjouira d'une telle bénédiction ? Et qui n'entrera dans un sentiment d'amour et de reconnaissance envers la bonté de Dieu pour un si grand bien ? Quel sujet de honte, si nous nous rendons indignes d'une telle grâce ! Quelle confusion, Messieurs, et quel regret n'aurons-nous pas un jour, si, par notre faute, nous en sommes dégradés, pour être en opprobre devant Dieu et devant les hommes ! Quel sujet d'affliction n'aura pas un pauvre frère de la Compagnie, qui voit maintenant tant de gens du monde venir de toutes parts se re-

tirer un peu parmi nous pour changer de vie, et qui pour lors verra ce grand bien négligé ! Il verra qu'on ne recevra plus personne ; enfin il ne verra plus ce qu'il a vu. Car nous en pourrons venir là, Messieurs, non pas peut-être sitôt, mais à la longue. Quelle en sera la cause ? Si on dit à un pauvre Missionnaire relâché : « Monsieur, vous plaît-il de conduire cet exercitant en sa retraite ? » cette prière lui sera une gêne ; et, s'il ne s'en excuse, il ne fera, comme on dit, que traîner le balai. Il aura tant d'envie de se satisfaire, et tant de peine à retrancher une demi-heure ou environ après le dîner, et autant après le souper, de sa récréation ordinaire, que cette heure lui sera insupportable, quoique donnée au salut d'une âme et la mieux employée de tout le jour. D'autres murmureront de cet emploi sous prétexte qu'il est fort onéreux et de grande dépense ; et ainsi les prêtres de la Mission, qui autrefois auront donné la vie aux morts, n'auront plus que le nom et la figure de ce qu'ils ont été ; ce ne seront plus que des cadavres, et non de vrais Missionnaires ; ce seront des carcasses de Saint-Lazare, et non des Lazares ressuscités, et encore moins des hommes qui ressuscitent les morts. Cette maison, qui est maintenant comme une piscine salutaire où tant de monde vient se laver, ne sera plus qu'une citerne corrompue par le relâchement et l'oisiveté de ceux qui l'habiteront. Prions Dieu, Messieurs et mes frères, que ce malheur n'arrive pas! Prions la sainte Vierge qu'elle le détourne par son intercession, et par le désir qu'elle a de la conversion des pécheurs ! Prions le grand saint Lazare qu'il ait agréable d'être toujours le protecteur de cette maison, et qu'il lui obtienne la grâce de la persévérance dans le bien commencé ! »

On le voit, c'était à l'occasion d'un exercitant à recommander aux prières de la communauté, à l'occasion d'un nouveau venu, d'une affluence inaccoutumée, que Vin-

cent donnait ces avis si resplendissants de foi et si brûlants de charité. Puis, pour achever d'encourager les siens, il leur racontait des triomphes de la grâce : « Au dernier voyage que je fis il y a cinq ans en Bretagne, leur dit-il un jour, d'abord que j'y fus arrivé, un fort honnête homme me vint trouver, pour me remercier de la grâce qu'il disait avoir reçue d'avoir fait en cette maison une retraite spirituelle. « Oh ! Monsieur, me dit-il, sans cela j'étais perdu ! Je vous dois, après Dieu, mon salut. C'est ce qui m'a mis ma conscience en repos, et qui m'a fait prendre une manière de vie que j'ai toujours gardée depuis ce temps-là, et que je garde encore, par la grâce de Dieu, avec une grande paix et satisfaction de mon esprit. Certes, Monsieur, ajouta-t-il, je me tiens si fort obligé à votre charité, que j'en parle partout, et je dis dans toutes les compagnies où je me trouve que, sans la retraite que j'ai faite à Saint-Lazare, je serais damné. Combien donc dois-je estimer cette grâce que vous m'avez faite ! Je vous prie de croire que je m'en souviendrai toute ma vie. »

« Nous avons céans un capitaine, dit Vincent une autre fois, qui veut être chartreux, qui nous a été envoyé par ces bons pères pour éprouver sa vocation, selon la coutume. Je vous conjure de le recommander à Notre-Seigneur, et en même temps considérer combien est grande sa bonté, d'aller ainsi prendre un homme, lorsqu'il est engagé fort avant dans un état si contraire à celui auquel il aspire maintenant. Admirons cette miséricordieuse Providence, reconnaissons que Dieu ne fait point acception des personnes, mais qu'il en prend de toutes sortes d'états par son infinie bonté, et prend qui bon lui semble. »

Un autre jour, c'était encore un capitaine qu'il recommandait aux prières et aux actions de grâces des siens,

puis un protestant converti qui travaillait présentement à la défense de la vraie foi, et pouvait ainsi gagner beaucoup de ses anciens coreligionnaires. Le lendemain peut-être, c'était un prêtre venu de fort loin, qui lui disait d'abord : « Monsieur, je viens à vous, et, si vous ne me recevez, je suis perdu. » Quelques jours après il s'en retournait merveilleusement touché de l'esprit de Dieu. Puis, c'étaient trois autres prêtres partis du fond de la Champagne, après avoir saintement comploté de venir faire ensemble une retraite à Saint-Lazare. « O Dieu ! s'écriait alors Vincent, combien en vient-il de loin et de près, à qui le Saint-Esprit donne ce mouvement ! Mais combien faut-il que la grâce soit forte, pour amener ainsi de toutes parts les hommes au crucifiement ! car la retraité spirituelle est pour crucifier la chair, afin qu'on puisse dire avec l'Apôtre : « Je suis crucifié au monde, et le monde m'est crucifié. »

Enfin, il répondait aux objections, tirées principalement du petit nombre de ceux qui persévéraient, et du manque de proportion entre la grandeur des sacrifices et la petitesse relative des résultats. Il disait : « Tous ceux, à la vérité, qui font en ce lieu leur retraite, n'en profitent pas également. Mais le royaume de Dieu sur la terre n'est-il pas rempli de bons et de mauvais ? N'est-ce pas un rets ou un filet qui prend toutes sortes de poissons ? Dans cette grande abondance de grâces que Dieu répand sur toutes les personnes du monde, combien s'en trouve-t-il qui en abusent ! et quoiqu'il prévoie cet abus qu'ils en feront, il ne laisse pas pourtant de les leur départir. Combien y en a-t-il qui négligent de se servir des fruits de la passion et de la mort de Notre-Seigneur, et qui, comme dit le saint Apôtre, foulent aux pieds le sang qu'il a répandu pour leur salut ! O doux et miséricordieux Sauveur ! vous saviez bien que la plupart n'en tiendraient

compte, et vous n'avez pas pourtant laissé de souffrir la mort pour leur salut, quoique vous prévissiez cette prodigieuse multitude d'infidèles qui s'en moqueraient, et ce grand nombre de chrétiens qui abuseraient des grâces que vous leur avez méritées[1] ! »

IV

Désintéressement de Vincent.

Tous ces discours, recueillis à travers cent autres semblables, achèvent de nous faire comprendre la nature des exercices spirituels, et nous font déjà entrevoir les avantages immenses qui en revinrent aux âmes. Mais ces encouragements que Vincent prodiguait aux siens pour les porter à la persévérance, le tableau des fruits de salut produits par les retraites qu'il mettait sans cesse sous leurs yeux pour leur faire dédaigner les intérêts temporels, ne les rassuraient pas toujours sur l'avenir de l'œuvre, moins encore sur la possibilité de soutenir longtemps l'énormité des sacrifices qu'elle coûtait à la congrégation. La maison de Saint-Lazare s'affaissait sous le poids toujoúrs croissant de la dépense, et on accusait d'excès la charité de Vincent, on l'engageait à plus de modération et de prudence. — « Monsieur, venait lui dire un Frère vraisemblablement chargé de la manutention des finances, nous allons succomber sous le nombre des exercitants. — Mon frère, c'est qu'ils veulent se sauver. — A la bonne heure! Monsieur, si tous se sauvaient. Mais combien peu profitent de la retraite, et combien plus viennent chercher ici moins la nourriture de l'âme que celle du corps ! — C'est déjà beaucoup que quelques-uns se sauvent. Quant à ceux

1. Répét. d'oraison du 10 août 1655.

qui sont amenés par des motifs moins purs, c'est toujours une aumône agréable à Dieu de nourrir un homme dans le besoin. D'ailleurs, comment distinguer entre les uns et les autres ? Et si nous nous rendons difficiles à recevoir tous ceux qui se présentent, n'en rebuterons-nous pas quelques-uns, sur lesquels Dieu avait des desseins de miséricorde ? Enfin, à force de vouloir pénétrer les motifs qui les font agir, n'étoufferons-nous pas en plusieurs les prémices de l'Esprit qui les rappelle à lui ? — Mais, Monsieur, vous abrégez les jours de la Compagnie, qui bientôt sera réduite à l'extrémité. — Si nous avions trente ans à subsister, et qu'en recevant ceux qui viennent faire retraite, nous n'en dussions subsister que quinze, il ne faudrait pas laisser pour cela de les recevoir. Il est vrai que la dépense est grande, mais elle ne peut être mieux employée ; et, si la maison est engagée, Dieu saura bien faire trouver les moyens de la dégager, comme il y a sujet de l'espérer de sa Providence et bonté infinie. — Mais, Monsieur, il s'agit non plus d'une crise, mais d'une maladie mortelle et d'un prochain anéantissement ! — S'il arrive que la congrégation de la Mission s'anéantisse en faisant un tel bien, nous aurons le bonheur de devenir semblables à Notre-Seigneur, qui s'est en quelque sorte, anéanti pour le salut des âmes[1]. »

Le procureur arrivait. C'était une veille d'ordination, et le surcroît de dépense de la retraite des dix jours venait d'épuiser ce que la retraite permanente avait laissé dans la bourse de Saint-Lazare : « Monsieur, il ne me reste plus un sou pour demain. — Oh ! Monsieur, la bonne nouvelle ! Dieu soit béni ! A la bonne heure ! c'est maintenant qu'il faut faire paraître si nous avons de la confiance en Dieu. Que nous devons être bien aises

1. *Summ.*, p. 147.

d'avoir occasion de nous confier en lui seul, et de dépendre, comme de vrais pauvres, de la libéralité d'un tel riche! Notre industrie est-elle une ressource plus sûre que sa bonté ? La défiance le déshonore, car les trésors de sa Providence sont inépuisables. Ne craignons rien. La congrégation se détruirait plutôt par les richesses que par la pauvreté. »

Les étrangers eux-mêmes s'étonnaient et s'inquiétaient. A la vue du grand réfectoire tout rempli de gens qui se pressaient à la table de la charité : « Où prenez-vous, Monsieur, lui dit un avocat du Parlement, de quoi fournir à ce grand nombre de bouches domestiques et étrangères ? — Oh ! Monsieur, le trésor de la Providence de Dieu est bien plus grand encore ! Il fait bon jeter ses soins et ses pensées en Notre-Seigneur, qui ne manquera pas de nous fournir notre nourriture, comme il nous l'a promis. — Cependant, ajouta un prêtre de ses amis, prenez garde de tomber dans un embarras dont vous ne puissiez sortir, et mettez, je vous prie, quelques bornes à votre libéralité. — Monsieur, répondit Vincent en souriant, quand nous aurons tout dépensé pour Notre-Seigneur, et qu'il ne nous restera plus rien, nous mettrons la clef sous la porte, et nous nous en irons. »

Un jour, toutefois, poursuivi plus qu'à l'ordinaire, et ébranlé par tant de réclamations du dedans et du dehors, il sembla décidé à renfermer son zèle dans des bornes plus étroites, et à diminuer le nombre des exercitants. « Aujourd'hui, dit-il, c'est moi qui ferai le frère portier ou l'hôtelier ; je me charge de recevoir moi-même ces Messieurs et d'en faire le choix. » Et il se mit à la porte, bien résolu à se roidir contre d'excessives sollicitations. Mais, quand il fut question d'admettre les uns et de rejeter les autres, il se trouva fort embarrassé ; son cœur, vainement comprimé, se dilata ; l'universelle charité se fit jour,

et il ne put refuser personne. Vers le soir, il avait reçu plus de monde qu'à l'ordinaire. Un frère vint lui dire : « Monsieur, il n'y a plus de chambre disponible. — Eh bien, répondit-il, qu'on donne la mienne, et qu'on me mette à l'écurie[1] ! »

De tout ce qui précède, on peut aisément conclure quelle continuelle affluence se faisait journellement à Saint-Lazare de Paris et des provinces. Vincent lui-même comparait sa maison à l'arche de Noé, où toutes sortes d'animaux, grands et petits, étaient également bien reçus. Et, en effet, il lui en venait d'Orient et d'Occident, dans le plus singulier mélange de tous les âges et de toutes les conditions sociales. Dans le même réfectoire, on voyait assis côte à côte jeunes et vieux, clers et laïques, grands seigneurs et mendiants, docteurs de Sorbonne et gens n'ayant pas la plus légère teinture des lettres, magistrats et ouvriers, mondains et solitaires, chevaliers et pages, maîtres et valets. Ici, tous étaient appelés, tous élus. C'était le triomphe de l'égalité chrétienne, le communisme de la charité, la sainte confusion de tous devant Dieu et dans l'intérêt commun du salut.

Les luttes, les chocs qu'avait à soutenir le cœur de Vincent, en faisaient jaillir plus vive et plus brûlante l'étincelle de l'amour. L'âge ne lui apportait ni sa glace, ni son anxieuse avarice. Contre la coutume des vieillards, plus il avançait dans ses années, plus il aimait, plus il était saintement prodigue. D'abord, il y avait encore quelque mesure ; à la fin, il fallut chaque jour recevoir le plus possible d'exercitants et tenir la maison au grand complet. Comme le père de famille de l'Évangile, il aurait dit au besoin à ses serviteurs : « Allez vite dans les places et dans les rues de la ville, dans les chemins et

1. *Summ.*, n° 75, p. 145.

le long des haies, et contraignez d'entrer, afin que ma maison soit remplie[1]. » On en admit jusqu'à huit cents par année, ce qui porte à vingt mille le nombre de ceux qui passèrent à Saint-Lazare pendant les vingt-cinq dernières années de Vincent. En cas de conflit, les pauvres et les débiles, les aveugles et les boiteux, — pour poursuivre le texte sacré de tout à l'heure, — avaient toujours sa préférence. Pour attirer les pauvres ouvriers, il ne se contentait pas de leur offrir demeure et nourriture gratuite, ce qu'il faisait pour les riches eux-mêmes; il payait encore à leurs patrons ce qu'aurait valu leur travail pendant le temps de la retraite[2].

V

Succès des retraites à Paris et en province.

Voilà comment Saint-Lazare devint la grande hôtellerie de Paris et de la France pour la nourriture des âmes; comment la Mission y devint permanente. Que de conversions s'y opérèrent! de combien de progrès en la perfection chrétienne elle fut le point de départ! Que d'apôtres en sortirent qui portèrent sur tous les points de la France, et au delà des monts et des mers, les leçons, les exemples, les saintes pratiques de cette maison, deux ou trois fois *mère*, et par les enfants qu'elle donnait au père de la Mission, et par les enfants adoptifs qu'elle recevait en si grand nombre en son sein, et par ceux, plus nombreux encore, qu'elle se créait de toutes parts en vertu de cette dissémination merveilleuse de toutes les œuvres nées en elle ou par elle! Car les Missionnaires que Vincent envoyait par le monde n'emportaient avec

1. Luc, ch. XIV, v, 21 et 23.
2. *Summ.*, p. 207.

eux, nouveaux apôtres, ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent, ni deux tuniques [1]; mais, eux aussi, les enseignements et les exemples de leur maître, et la semence féconde de toutes ses œuvres. Partout donc ils répandaient l'usage des retraites spirituelles, et partout elles produisaient les mêmes fruits de salut. Chaque maison de la Mission devint ainsi, à tous égards, une succursale de Saint-Lazare, où se pratiquaient les mêmes exercices avec une égale charité et une égale bénédiction. De toutes parts il arrivait à Vincent des témoignages certains des biens infinis, individuels ou collectifs, qui en résultaient pour les âmes. C'était chaque jour un nombre prodigieux de lettres, soit de pécheurs revenus à Dieu, qui lui faisaient hommage de leur conversion, soit de prêtres, de curés, d'évêques, de cardinaux qui le remerciaient en leur nom et au nom du ciel d'avoir tant avancé, par la diffusion de cette pratique salutaire, la sanctification des pasteurs et des peuples.

La vocation spéciale de Saint-Lazare pour la rénovation du sacerdoce devint alors un fait de notoriété publique. En ces années, parut un livre d'un curé de Bretagne sur les mauvais prêtres, le plus grand mal de l'Église. Or, il y était dit que Dieu avait donné son esprit aux prêtres de la Mission pour remédier à ce malheur, et qu'ils y travaillaient avec bénédiction [2].

Bientôt ils eurent des coopérateurs. Les ecclésiastiques formés à Saint-Lazare dans les exercices des ordinands et renouvelés dans les retraites spirituelles, s'ils arrivaient à un évêché, songeaient aussitôt à établir pour leur clergé, seuls ou en compagnie de quelques prêtres de la congrégation, ce qui leur avait été si utile à eux-mêmes.

1. Luc, IX, 3.
2. Lettre à Ozenne, en Pologne, du 2 avril 1655.

Un d'eux, homme de condition et de vertu, après avoir réuni ses curés et autres ecclésiastiques dans son palais épiscopal, écrivait à Vincent en 1644 : « Pour vous faire part de nos nouvelles, je vous dirai que nous continuons nos assemblées des ecclésiastiques, tant de ceux du diocèse que des autres lieux circonvoisins qui demandent d'y assister. J'ai présentement environ trente prêtres avec moi, qui font les exercices de la retraite spirituelle dans l'évêché, avec beaucoup de fruit et de bénédiction. »

En effet, ces saints exercices étaient partout généralement bien accueillis du clergé. Quelquefois il y avait au commencement un peu de répugnance ; mais tout cédait bientôt à l'attrait de la grâce et aux efforts du zèle et de la charité, surtout quand un fils de Vincent était chargé de la conduite de la retraite. C'est ce que nous apprend la lettre touchante et dramatique, écrite par l'un d'eux à un archevêque, pour lui rendre compte, suivant l'usage constant de la Mission, d'une première retraite prêchée par son ordre en son palais archiépiscopal : « Au commencement, chacun se regardait avec crainte et murmure. Les plus timorés ne savaient qu'en juger. Mais Dieu, qui les avait contraints par votre ministère, et même traînés pour la plupart dans la solitude, changea tellement leurs cœurs, que tous s'écrièrent : *Vere Deus est in loco isto, et ego nesciebam.* Et dans la suite des exercices, comme le jour s'avançait et dissipait leurs ténèbres et froideurs, ils disaient : *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !* Et à la fin de la retraite : *Faciamus hic tria tabernacula !* Ces bons Messieurs, qui étaient au nombre de quarante, tant recteurs que vicaires, assuraient n'avoir vécu que ces dix jours. Ils pleuraient à chaudes larmes, se ressouvenant de leur vie passée et de l'ignorance dans laquelle ils avaient vécu. Les plus

âgés couraient aux exercices ; et je vous puis assurer que je n'ai pas encore vu tant de ferveur, ni des opérations si sensibles de l'esprit de Dieu, qui tient en sa main les cœurs, non-seulement des rois de la terre pour les fléchir où il voudra, mais encore des rois du ciel et des prêtres, dont la dureté apporte souvent plus de résistance à la grâce. Chacun a fait sa confession générale, et la plus grande part de toute leur vie, croyant n'avoir rien fait jusqu'ici ; tous ont pris de fortes résolutions de travailler à leur propre sanctification et à celle de leurs troupeaux, disant avec le prophète-roi : *Dixi nunc cœpi ; hæc mutatio dexteræ Excelsi.* A mesure que la grâce changeait les cœurs, ils me venaient trouver en particulier, et me disaient comme quoi le démon les avait aveuglés, leur faisant croire que la retraite n'était qu'une nouveauté insupportable, une prison et une géhenne. Les autres me disaient : « Ah ! Monsieur, combien sommes-nous obligés à Monseigneur ! Que nous devons bien prier Dieu pour sa personne et pour son retour ! Si nous eussions eu les lumières que nous avons, nous n'eussions pas fait ce que nous avons fait. » Enfin, Monseigneur, tous étaient comme des petits enfants, et je m'étonnais comme des personnes qui pouvaient être mes grands-pères prenaient tant de créance à un si faible instrument. *Vitulus et leo, lupus et ovis simul accubabunt, puer parvulus minabit eos.* Toute votre ville a été embaumée de la bonne odeur de ces Messieurs, non-seulement de leurs paroles, mais encore de leur modestie. Les ecclésiastiques qui se raillaient de ces exercices ont été surpris de voir leurs amis et leurs confrères changer de langage, et quelques-uns de votre chapitre demandaient quand leur tour viendrait. J'espère, Monseigneur, que vos prières obtiendront de Dieu l'exécution de tant et de si saintes résolutions, et que, par ce moyen,

votre diocèse prendra une nouvelle face, les chefs versant une si bonne influence sur le reste du corps. »

Les résistances étaient à jamais vaincues. Au carême suivant, nouvelle retraite et plein succès. Libéral dans la précédente, Dieu se montra prodigue en celle-ci. « Ah ! que n'ai-je connu plus tôt l'éminence de la dignité du sacerdoce, disaient les prêtres, je ne m'y serais jamais engagé si légèrement ! » Plusieurs offraient leur bourse pour contribuer aux frais d'une retraite annuelle; d'autres voulaient résigner leurs bénéfices pour continuer à vivre en de semblables exercices ; quelques-uns demandaient que leurs cures fussent pourvues, afin de passer quelque temps dans le séminaire ; tous se mettaient en la dépendance de leurs supérieurs, se disant en état de tout faire et d'aller partout où ils seraient envoyés. C'étaient désormais autant de Missionnaires, qui allaient renouveler en leurs paroisses ce que la grâce venait d'opérer en eux. Il y en eut un qui, amené à la retraite par force ou par hypocrisie, résista jusqu'à la veille de la clôture. Dans la nuit, le remords le tint éveillé : *Quis enim ei restitit et pacem habuit ?* Il est saisi d'un tremblement universel ; une froide sueur couvre ses membres, et il entend une voix intérieure qui lui dit : « Voici ton heure, il faut mourir ! » Effrayé, il appelle un de ses confrères couché en la même chambre, et le prie d'aller en hâte chercher le Missionnaire, à qui, la veille encore, il avait juré de ne jamais s'ouvrir. De minuit à quatre heures du matin, il fait une confession de toute sa vie, communie avec les autres, et, transporté à la fois de douleur, de reconnaissance et d'amour, voulant que publique fût la réparation, comme publiques avaient été ses fautes, il découvre à tous l'abîme dont vient de le tirer la bonté divine : *Misericordia tua magna est super me*, s'écrie-t-il, *qui eruisti animam meam ex inferno inferiori.*

Mais c'était toujours à Vincent que venaient ou qu'étaient envoyés les pécheurs désespérés. Quand ils se reconnaissaient impuissants, ses prêtres lui présentaient les pécheurs, comme les disciples présentaient au Sauveur le possédé qu'ils n'avaient pu guérir. Rien ne résistait au charme et à l'entraînement de son commerce. Ni sermon, ni lecture de piété ne faisait la pieuse impression de son entretien, de son seul aspect. Les enfants mêmes, si aisément rebutés par les discours sérieux, couraient à lui et prenaient plaisir à l'écouter. Ainsi parlent l'archevêque de Vienne, de Montmorin, et Victor de Méliand, évêque d'Alet, dans leurs lettres à Clément XI. « J'étais bien jeune encore, a également écrit Charles-François de Loménie de Brienne, mort évêque de Coutances, lorsque ce vénérable vieillard fréquentait la maison de mon père. Telle était néanmoins la réputation de cet homme, et elle s'est tellement accrue de jour en jour, que la suite des années n'a pu effacer en moi l'opinion préconçue de sa sainteté. » Le baron de Renty lui adressa un jour un curé qui depuis longtemps croupissait dans le désordre, et menait une vie de scandale. Le lendemain peut-être, c'était un religieux chargé d'une paroisse et membre indigne d'une communauté réformée, qui lui était confié par son supérieur. Une autre fois, c'était encore un religieux qui, dans son impuissance, se remettait à lui de la conversion d'un page du prince de Talmont, élevé jusqu'alors dans le protestantisme : « Ne me trouvant pas assez puissant pour une si bonne œuvre, lui écrivait-il en 1644, je prends la hardiesse de vous l'adresser, comme à celui à qui Dieu fait des grâces très-particulières et très-grandes pour sa gloire, et pour le salut des pécheurs et des dévoyés. Ayez donc la charité, mon très-honoré père en Notre-Seigneur, de l'accueillir et l'embrasser comme une pauvre brebis égarée, qui cherche où se retirer et se

sauver de la gueule du loup... Je prie Dieu qu'il prolonge vos jours et vos années pour sa gloire et pour le bien du prochain, pour lequel vous travaillez incessamment. »

Enfin, c'étaient ceux là-mêmes qui avaient goûté le don de Dieu et fait les exercices sous la conduite de Vincent, qui lui demandaient en grâce d'être admis à les recommencer. « Certainement, Monsieur, lui écrivait un ecclésiastique d'Orléans, lorsque je pense aux bons sentiments que l'on conçoit chez vous, j'en suis comme ravi hors de moi-même, et je ne puis que je ne souhaite qu'il plût à Dieu que tous les prêtres eussent passé par ces saints exercices : si cela était, nous ne verrions pas tous les mauvais exemples que plusieurs donnent, au grand scandale de l'Église. »

Un prêtre du Languedoc, écrivant les impressions de sa retraite à un ami qui l'y avait poussé, disait : « J'ai reçu tant de témoignages de bienveillance et tant de bons traitements en cette maison de tous ceux à qui j'ai parlé, que j'en étais confus ; et, par dessus tous les autres, M. Vincent m'a reçu avec tant d'amour, que j'en suis tout saisi. Mon cœur le ressent bien, mais je ne trouve point de paroles qui le puissent exprimer. Ce que je puis dire est que, durant le temps de nos retraites, j'ai été comme en paradis ; et maintenant que j'en suis dehors, il me semble que Paris est comme une prison. Ne croyez pas que je vous dise cela par manière de compliment ; je parle selon les sentiments que Dieu m'en donne. Au reste, je ne saurais plus vivre au monde ; ma résolution est d'en sortir pour me donner entièrement à Dieu. »

VI

Pierre de Kériolet.

Il serait évidemment presque aussi impossible de reproduire toutes ces lettres et tous ces témoignages, que d'énumérer toutes les conversions fameuses dont Saint-Lazare fut le théâtre et l'instrument, tous les vices qui moururent dans sa sainte atmosphère, toutes les grandes vertus qu'on y vit éclore et fleurir. On ne saurait taire cependant un de ces passagers de Saint-Lazare, dont le nom rappelle une des conversions les plus prodigieuses qu'ait enregistrées l'histoire ecclésiastique : nous voulons parler de Pierre de Kériolet. C'est en 1638, suivant une conjecture de Collet, qu'il vint à pied de Rennes à Paris, pour voir le P. Bernard, dont la réputation de sainteté l'y avait attiré. Il était prêtre de l'année précédente. Couvert de poussière, la soutane retroussée, avec une mine étrange, il rencontre un prêtre dans la rue, et lui demande s'il sait où loge un certain M. Bernard, autrement dit le *pauvre prêtre*. — « Le connaissez-vous, lui est-il répondu, et qu'avez-vous à faire avec lui ? — Je viens pour le connaître, parce qu'on m'a dit qu'il était homme de bien et un peu fou. — Je doute que vous soyez plus sage que lui. — Serait-ce vous ? — Oui, c'est moi. » C'était le P. Bernard, en effet, et tous les deux tombèrent dans les bras l'un de l'autre. Le P. Bernard présenta Kériolet au P. de Condren, à la petite société d'Olier et à saint Vincent de Paul. Qu'avait-il été avant ce voyage ? C'est ce qu'on peut lire au long dans sa Vie [1], ou encore dans les mémoires manuscrits de Du Ferrier, un des compagnons d'Olier, qui nous a conservé la confession

1. Par le P. D. de Sainte-Catherine, religieux carme. Paris, 1663, in-12.

qu'en fit Kériolet lui-même à la petite société de Vaugirard. Fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne, il vécut pendant trente-quatre ans dans toutes sortes de désordres et dans la profanation de toutes les choses saintes. Saisi à la fin d'une haine infernale contre Jésus-Christ, il prend la route de Constantinople pour se faire Turc. Il apprend alors la présence à Vienne d'un chiaoux, ambassadeur du sultan, avec qui il se propose de faire route. Mais, traversant une forêt d'Allemagne, il tombe entre les mains des voleurs, et ne s'arrache à une mort certaine que par un vœu de pèlerinage à Notre-Dame de Liesse. Le vœu oublié avec le danger, il continue sa route jusqu'à Vienne. Le chiaoux venait de partir. Il le poursuit vainement jusqu'à la frontière de Hongrie. Descendu à Venise, il s'enrôle au service de la République, dans l'espérance de monter sur un de ses vaisseaux cinglant vers Constantinople. Il se fatigue d'attendre et rentre en France. A Paris, il apprend la mort de son père, avancée sans doute par ses crimes, et se rend à Rennes, où, sans avoir aucune connaissance du droit et seulement pour se mettre à couvert de la justice, il achète une charge de conseiller au Parlement de Bretagne. Tour à tour huguenot, puis catholique encore, toujours par intérêt, il continue sa vie abominable, livré au vin, duelliste sauvage, et surtout impie et sacrilége. Deux fois la foudre le menace, un jour en l'abattant de cheval, un autre en brûlant le ciel du lit où il est couché : il ne répond que par des blasphèmes et par des défis au ciel. Un premier remords le jette chez les Chartreux : au bout de trois jours, il en sort absolument athée. Il apprend alors les possessions de Loudun. Il s'y rend, et pour se moquer de ce qu'il appelait des supercheries de bohémiennes, et pour débaucher une fille huguenote au moyen d'une nouvelle abjuration du catholicisme. Dans ces disposi-

tions, il entre à l'église de Sainte-Croix, où se faisaient les exorcismes. Il s'approche. Un démon l'interpelle par la bouche d'une possédée, et, interpellé à son tour, il dénonce les principales circonstances de cette horrible vie, et, au milieu d'effroyables blasphèmes, il accuse Dieu et la Vierge d'injustice pour avoir arraché tant de fois à la mort et à l'enfer un pécheur plus coupable que lui. Après un aveu public, Kériolet gagne une chapelle voisine, et là, la face contre terre, fondant en larmes, il demande pardon à Dieu. La nuit se passe ainsi. Le lendemain, il fait une confession générale, et commence une vie nouvelle par le pèlerinage voué à Notre-Dame de Liesse, d'où il se rend à la Sainte-Baume pour y prier la grande pénitente Madeleine. Il a renvoyé ses domestiques, donné aux pauvres tout son bien, s'est revêtu de haillons : c'est en mendiant, nu-pieds, nu-tête, la corde au cou, qu'il accomplit ces saints voyages et qu'il revient à Rennes. Après avoir embrassé l'état ecclésiastique par ordre de son confesseur, il persévéra jusqu'à la mort dans la rigueur de sa pénitence et de ses humiliations. Il s'était condamné à ne jamais regarder que la terre, passait huit ou dix heures par jour en prière, ne vivait que de pain et d'eau, et ne prenait presque aucune nourriture du jeudi midi au dimanche à la même heure. Il avait tranformé sa maison de Rennes en hôpital, où il servait et catéchisait lui-même les malheureux, ne les quittant que pour parcourir les prisons et les autres hôpitaux de la ville.

Tel est l'homme avec qui Vincent eut de nombreuses conférences. On montra longtemps, à une extrémité du séminaire de Saint-Lazare, une petite chambre où il avait fait sa retraite. Mort le 8 octobre 1660, il ne survécut que de onze jours à notre saint [1].

1. *Vie de M. Olier*, tom. I, pp. 207, 233 et suiv. – *Études sur les*

Ainsi finirons-nous ce chapitre des retraites spirituelles. Fidèle aux recommandations de son saint fondateur, et jalouse d'acquitter tous les legs de sa charité, la maison de Saint-Lazare a continué longtemps cette œuvre excellente, toujours attentive à donner aux exercitants les meilleures places et à les servir les premiers. Elle voulut même leur procurer un logement plus commode. Lorsque Alméras, premier successeur de Vincent, songea à élever un nouveau bâtiment sur les ruines de l'ancien, il commença par faire construire à leur usage un grand et vaste corps de logis qui contenait soixante-quinze chambres; et, lorsque ce nombre de chambres ne suffisait pas, ce qui arriva souvent, car on reçut jusqu'à cent vingt exercitants à la fois, les Missionnaires, se souvenant du mot de Vincent : « Qu'on leur donne ma chambre », et le prenant pour règle, cédaient la leur en effet, et campaient où et comme ils pouvaient.

Cela dura jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire jusqu'à l'expulsion des Missionnaires de Saint-Lazare, et jusqu'à leur dispersion. Depuis, si leur héritage de charité est passé à d'autres mains ou s'est partagé entre plusieurs, à Vincent et à ses successeurs revient cependant la gloire d'avoir vulgarisé les exercices spirituels en France[1]. Aujourd'hui, il n'est pas de séminaire qui ne voie, chaque année, se réunir une partie des prêtres du diocèse, pour se retremper ensemble à la source de la piété sacerdotale ; pas de communauté religieuse, pas de collége

possessions de Loudun, par l'abbé Leriche. Paris, 1859, in-18, p. 137 et suiv.

1. Interrompues longtemps par les causes que nous venons de dire, et aussi, après le rétablissement de la Compagnie, par le manque de logement, les retraites spirituelles ont été reprises à la maison mère de la rue de Sèvres, et déjà bon nombre de prêtres et même de laïques en savent le chemin.

chrétien, qui n'ouvre par une retraite ou la période principale de l'année ou la reprise des études ; peu d'âmes chrétiennes, enfin, qui ne sentent le besoin de faire de temps en temps halte dans cette vie qui nous emporte, pour se retourner vers l'espace déjà parcouru, orienter leur marche trop souvent égarée, et se remettre en route les yeux fixés vers le but suprême.

CHAPITRE V

LES SÉMINAIRES

I

Premier essai aux Bons-Enfants.

Une fois engagé dans l'œuvre de la réformation du clergé, Vincent devait aller jusqu'au bout. Dès le commencement, et ensuite dans le cours de ses expériences, il comprit l'insuffisance des retraites spirituelles et des conférences ecclésiastiques, qui pouvaient bien relever les prêtres déchus ou conserver et entretenir dans le devoir les prêtres fidèles, mais qui n'atteignaient pas la source du sacerdoce ; l'insuffisance même des exercices des ordinands, qui saisissaient bien, eux, le jeune ecclésiastique à sa naissance cléricale, à son entrée dans le sanctuaire, mais n'avaient aucun effet rétroactif sur les années antérieures, souvent nombreuses, passées dans la dissipation du monde, les calculs de l'ambition et quelquefois tous les écarts de la jeunesse : c'était une préparation prochaine infiniment utile, en ce qu'elle donnait ces dispositions immédiates qui ouvrent le cœur à la grâce de l'ordination ; ce n'était pas cette préparation éloignée qui s'empare de l'enfant destiné à devenir clerc en quelque sorte dès le sein de sa mère, le dirige du sacrement qui l'a fait chrétien au sacrement qui le fera prêtre, et remplit ce long intervalle d'études religieuses, de saintes pratiques et d'habitudes de vertu.

La vue du chétif résultat de la plupart des essais faits jusqu'à lui ne découragea pas Vincent. Si tant de sémi-

naires n'avaient pas réussi, c'est que trop souvent on avait mal choisi les enfants et les maîtres. Au lieu d'y donner de préférence les places, suivant le vœu du concile de Trente, aux enfants des pauvres en qui on reconnaîtrait une vraie vocation ecclésiastique, on y admettait en majorité des enfants riches, sans examiner s'ils avaient la moindre inclination au sacerdoce. Pour épargner un prix de pension, les bourgeois des villes où les séminaires étaient établis y poussaient leurs enfants par faveur et par brigue ; puis, après des études gratuites qui avaient dévoré l'héritage du sanctuaire, ils les retiraient pour leur donner une position dans le monde. D'autre part, on confiait la conduite de ces établissements, non aux plus savants, aux plus vertueux, aux prêtres les plus remplis de l'esprit sacerdotal, mais aux plus ambitieux, aux plus intrigants, et à ceux qui cherchaient moins le bien de l'Église que leur intérêt particulier. C'est ainsi qu'avaient été éludées les saintes intentions du concile, et que l'Église de France se trouvait toujours privée des fruits qu'elle était en droit d'attendre de la générosité des fondateurs.

Reprenant le plan du concile de Trente et s'inspirant de son esprit, Vincent commença, vers 1635, à recevoir au collége des Bons-Enfants un certain nombre de jeunes clercs, âgés de douze ou quatorze ans, à qui des prêtres de sa congrégation enseignaient, outre les lettres humaines, le chant et les cérémonies ecclésiastiques, et, par-dessus tout, la fuite du monde, la gravité, le recueillement et toutes les vertus propres au saint ministère.

II

Séminaire interne. — Vocation. — Tendresse de Vincent pour les siens.

Deux ans plus tard, voyant la Mission formée et solidement établie à Saint-Lazare, il songea à son recrutement et à la préparation de ses membres. Jusqu'alors, ne connaissant pas encore assez les desseins de Dieu sur lui et le développement que prendrait son œuvre, il ne demandait guère que de la bonne volonté à ceux qui venaient partager sa vie et ses travaux, et, pour toute épreuve et préparation, il ne leur imposait qu'une retraite. Un peu plus tard, il leur imposa, il est vrai, quelques autres exercices spirituels, par lesquels il les soumettait à une plus longue probation ; mais en cela il n'y avait rien encore qui pût être regardé comme un noviciat proprement dit. Enfin, il reconnut la nécessité de les exercer pendant plusieurs années, avant de les admettre aux vœux, dans la pratique des vertus générales du prêtre et des devoirs propres du Missionnaire.

De là le *Séminaire interne*, qui commença au mois de juin 1637. Vincent l'appelait l'espérance du troupeau, *spem gregis*, et la pépinière des Missionnaires. Aussi voulut-il lui donner pour directeur le plus habile et le plus expérimenté des siens : ce fut Jean de La Salle, un de ses trois premiers compagnons, homme vieilli, par conséquent, dans l'esprit et les fonctions de la Compagnie, qu'il avait vu naître et grandir sous l'action combinée de Dieu et du saint fondateur. Et cependant, non content encore des avis salutaires qu'il lui prodigua, Vincent voulut le faire passer par les mains d'habiles maîtres, et il l'envoya au noviciat des Jésuites, avec

ordre d'en suivre quelque temps tous les exercices, et d'en rapporter, avec les maximes et les pratiques propres à des prêtres séculiers, le zèle apostolique.

Comme il s'agissait de recevoir non plus seulement des prêtres déjà formés, mais encore et surtout de jeunes clercs, Vincent commença par expliquer ses principes en matière de vocation. D'un côté, plein d'espoir que la Providence fournirait toujours de sujets une Compagnie qu'elle avait fait naître elle-même, et, de l'autre, persuadé qu'il n'appartient qu'à Dieu de se choisir des ministres, il se fit et il imposa aux siens la règle inviolable de ne jamais attirer personne à sa congrégation, ni par promesses, ni par services, ni même par pieux conseils. Aux directeurs des exercitants, en particulier, il répétait sans cesse : « Ah ! Messieurs, prenez bien garde, lorsque vous rendez service et donnez conduite à ceux qui viennent faire leur retraite spirituelle en cette maison, de ne jamais leur rien dire qui tende à les attirer en la Compagnie. C'est à Dieu à y appeler et à en donner la première inspiration. Bien davantage, quand même ils vous découvriraient qu'ils en ont la pensée, et qu'ils vous témoigneraient qu'ils y ont inclination, gardez-vous bien de les déterminer de vous-mêmes à se faire Missionnaires, en les conseillant ou les y exhortant ; mais alors dites-leur seulement qu'ils recommandent de plus en plus ce dessein à Dieu, qu'ils y pensent bien, étant une chose importante. Représentez-leur même les difficultés qu'ils y pourront avoir selon la nature, et qu'il faut qu'ils s'attendent, s'ils embrassent cet état, de bien souffrir et de bien travailler pour Dieu. Que si, après cela, ils prennent leur résolution, à la bonne heure, on peut les faire parler au supérieur pour conférer plus amplement avec eux de leur vocation. Laissons faire Dieu, Messieurs, et nous tenons humblement dans

l'attente et dans la dépendance des ordres de la Providence. Par sa miséricorde, l'on en a usé ainsi dans la Compagnie jusqu'à présent, et nous pouvons dire qu'il n'y a rien en elle que Dieu n'y ait mis, et que nous n'avons recherché ni hommes, ni biens, ni établissements. Au nom de Dieu, tenons-nous là, et laissons faire Dieu. Suivons, je vous prie, ses ordres, et ne les prévenons pas. Croyez-moi, si la Compagnie en use de la sorte, Dieu la bénira. »

A plus forte raison ne voulait-il pas qu'on retînt à Saint-Lazare ceux qui avaient dessein d'entrer dans une autre religion, ou que les supérieurs y envoyaient pour les éprouver. « Que si nous voyons, disait-il, qu'ils aient la pensée de se retirer ailleurs, d'aller servir Dieu dans quelque sainte religion ou communauté, ô Dieu ! ne les en empêchons pas ; autrement il faudrait craindre que l'indignation de Dieu ne tombât sur la Compagnie, pour avoir voulu avoir ce que Dieu ne veut pas qu'elle ait. Et dites-moi, je vous prie, si la Compagnie n'avait été jusqu'à présent dans cet esprit, de n'affecter point d'autres sujets, pour excellents qu'ils fussent, sinon ceux qu'il a plu à Dieu d'y envoyer, et qui en ont eu le désir longtemps auparavant, les Pères Chartreux et autres communautés religieuses nous enverraient-ils, comme ils font, pour faire retraite céans, quantité de jeunes hommes qui demandent d'entrer chez eux ? Vraiment ils s'en donneraient bien de garde. Quoi donc ! Voilà un bon jeune homme qui a la pensée de se faire Chartreux ; on l'envoie ici pour conférer avec Notre-Seigneur par le moyen d'une retraite, et vous tâcheriez de lui persuader qu'il demeurât céans, parce que peut-être c'est un jeune homme de bel esprit ! Et que serait-ce que cela, Messieurs, sinon vouloir retenir ce qui ne nous appartient pas, et vouloir faire qu'un homme entre dans

une congrégation où Dieu ne l'appelle pas, et à quoi même il n'a pas pensé ? Et que pourrait faire ou produire une telle entreprise, sinon attirer la disgrâce de Dieu sur toute cette Compagnie ? O pauvre Mission, ô pauvre petite Compagnie de la Mission, que tu tomberais en un pitoyable état, si tu en venais là ! Mais, par la grâce de Dieu, tu en as toujours été, et tu en es encore bien éloignée ! Prions Dieu, Messieurs, prions Dieu qu'il confirme cette Compagnie dans la grâce qu'il lui a faite jusqu'à présent, de ne vouloir avoir autre chose que ce qu'il a agréable qu'elle ait [1]. »

Joignant l'exemple aux paroles, ainsi agissait Vincent lui-même, lorsqu'une foule de gens de Paris ou des provinces s'adressaient à lui, se remettaient entre ses mains, et le priaient de décider souverainement, au nom de Dieu, sur le choix de leur état de vie. « La résolution de votre doute, répondait-il, est une affaire à vider entre Dieu et vous ; continuez à le prier qu'il vous inspire ce que vous avez à faire ; mettez-vous en retraite pour quelques jours à cet effet, et croyez que la résolution que vous prendrez en la vue de Notre-Seigneur sera la plus agréable à sa divine majesté et la plus utile pour votre vrai bien. »

Était-on résolu à sortir du monde, et hésitant sur le choix seul d'une communauté ? Il se contentait de conseiller la mieux réglée ; mais, si l'on nommait la sienne : « Oh ! Monsieur, s'écriait-il en s'humiliant, nous sommes de pauvres gens indignes d'entrer en comparaison avec cette autre sainte compagnie ; allez-y, au nom de Notre-Seigneur ; vous y serez incomparablement mieux qu'avec nous. »

Qu'on juge par là de son mécontentement, lorsque

1. Confér. du 7 septembre 1657.

quelqu'un des siens suivait des principes contraires. Ayant un jour reçu une lettre d'un de ses Missionnaires, pour la faire tenir à un ecclésiastique très-distingué, très-propre à la congrégation, et qui même avait témoigné le désir d'y entrer, il la retint et écrivit : « Je n'ai pas envoyé votre lettre à M. N.., parce qu'elle le persuade d'entrer en la Compagnie, et que nous avons une maxime contraire, qui est de ne solliciter jamais personne d'embrasser notre état. Il n'appartient qu'à Dieu de choisir ceux qu'il y veut appeler ; et nous sommes assurés qu'un Missionnaire donné de sa main paternelle fera lui seul plus de bien que beaucoup d'autres qui n'auraient pas une pure vocation. C'est à nous à le prier qu'il envoie de bons ouvriers en la moisson ; et à si bien vivre, que nous leur donnions par nos exemples de l'attrait pour travailler avec nous, si Dieu les y appelle. »

Pour ceux qui venaient à lui bien déterminés à entrer en sa Compagnie, il les accueillait avec la plus grande circonspection. « Depuis quand avez-vous cette pensée? Comment et d'où vous est-elle venue? Quelle est votre condition ? Quel motif vous porte au métier de Missionnaire? Seriez-vous prêt à aller partout où vous seriez envoyé, même dans les régions étrangères, même au delà des mers ? Passeriez-vous par-dessus telle et telle difficulté que vous rencontrerez journellement dans ce nouvel état ? » Et si on lui répondait : « Je ne cherche que la gloire de Dieu, et suis prêt à tout » ; il renvoyait néanmoins d'abord, sans décision et même sans espérance, pour éprouver la vocation et la vertu ; il remettait une réponse à un temps très-éloigné, obligeait à revenir plusieurs fois pour avoir occasion de mieux étudier les dispositions de l'esprit et du cœur ; et, assuré enfin de la vocation et de la persévérance, il disait : « Allez maintenant en retraite consulter Dieu. » Après quoi, si l'on

persevérait encore, il remettait aux mains des anciens de la Compagnie, et, sur leur rapport favorable, il recevait aux exercices du séminaire interne, où, pendant deux longues années, on était appliqué à l'épreuve définitive, dans la pratique de l'humilité, de la mortification, de l'exactitude, de toutes les vertus chrétiennes et religieuses. Bon et fidèle séminariste pendant ces deux années, on était ensuite admis aux vœux de Missionnaire ; et, si l'on n'avait pas achevé ses études, on les poursuivait alors jusqu'à l'acquisition d'une science au moins compétente.

La vertu et la science, tels étaient, en effet, les deux grands buts vers lesquels tout convergeait dans les exercices du séminaire interne. Deux méditations par jour, lecture quotidienne de livres de piété et du Nouveau Testament, confessions et communions fréquentes, petite retraite mensuelle, deux grandes retraites aux deux principales époques de l'année, nombreuses conférences sur les fondements de la foi, sur l'Écriture, sur la doctrine du concile de Trente, sur les règles de la discipline, sur la piété propre du Missionnaire : voilà pour la vertu, voilà le fonds du séminaire interne. Du reste, malgré une vie dure et laborieuse, de longues journées commencées en toute saison à quatre heures du matin, et toutes remplies de sérieuses occupations, rien de trop accablant pour la nature : ni cilices, ni haires, ni disciplines ; pas d'autres jeûnes que les jeûnes prescrits par l'Église à tous les fidèles ; mais, en revanche, séparation entière du monde, vie d'humilité, de recueillement, de vigilance, de mortification, de fidélité à toutes les règles et à tous les devoirs ; vie pleine aussi de cette onction qui adoucit les sacrifices du noviciat, et qui un jour adoucira les fatigues du Missionnaire, en même temps qu'elle lui gagnera le cœur des peuples.

Vincent ne manquait pas de tout animer, de tout soutenir de sa vivante et puissante parole. « Quiconque veut vivre en communauté, disait-il, doit se résoudre de vivre comme un pèlerin sur la terre; de se faire fou pour Jésus-Christ ; de changer de mœurs, de mortifier toutes ses passions, de chercher Dieu purement, de s'assujettir à un chacun comme le moindre de tous ; de se persuader qu'il est venu pour servir, et non pour gouverner ; pour souffrir et travailler, et non pour vivre en délices et en oisiveté. Il doit savoir que l'on y est éprouvé comme l'or en la fournaise, qu'on ne peut y persévérer si l'on ne veut s'humilier pour Dieu, et se persuader qu'en ce faisant on aura un véritable contentement en ce monde, et la vie éternelle en l'autre. »

Tout lui était occasion d'inspirer aux siens les dispositions les plus héroïques. Apprenait-il qu'un Missionnaire avait été maltraité dans un pays étranger, il leur en faisait le récit, et il ajoutait : « Plaise à Dieu, mes frères, que tous ceux qui viennent pour être de la Compagnie ! y viennent dans la pensée du martyre, et dans le désir de souffrir la mort et de se consacrer totalement au service de Dieu, soit pour les pays éloignés, soit pour celui-ci, ou pour quelque autre lieu que ce soit où il plaira à Dieu de se servir de la pauvre petite Compagnie. Oui, dans la pensée du martyre! oh! que nous devrions demander souvent cette grâce à Notre-Seigneur ! Hélas ! Messieurs et mes frères, y a-t-il rien de plus raisonnable que de se consumer pour celui qui a si libéralement donné sa vie pour nous ? Si Notre-Seigneur nous a aimés jusqu'à ce point que de mourir pour nous, pourquoi n'aurons-nous pas la même affection envers lui, pour la mettre à effet si l'occasion s'en présente ? Nous voyons tant de papes qui les uns après les autres ont été martyrisés ! N'est-ce pas une chose étonnante, de voir des

marchands qui, pour un petit gain, traversent les mers et s'exposent à une infinité de dangers ? J'étais dimanche passé avec un qui me disait qu'on lui avait proposé d'aller aux Indes, et qu'il était résolu d'y aller. Je lui demandai s'il y avait du péril : il me dit qu'il y en avait plusieurs très-grands ; qu'il était vrai qu'un marchand de sa connaissance en était venu, mais qu'un autre y était demeuré. Je disais alors en moi-même : Si cette personne, pour aller chercher quelques pierres de prix et faire quelque gain, se veut ainsi exposer à tant de dangers, combien plus le devons-nous faire pour porter la pierre précieuse de l'Évangile et gagner des âmes à Jésus-Christ ! »

Quant aux études soit de philosophie, soit de théologie auxquelles on était ensuite appliqué suivant la capacité de chacun, Vincent recommandait de fuir la singularité et l'éclat, pour s'attacher uniquement aux opinions reçues et à la doctrine consacrée par l'Église.

Il voulait que ses Missionnaires s'instruisissent à fond et du dogme qu'ils doivent annoncer aux peuples, et de la morale nécessaire pour les bien conduire ; il leur permettait même, dans une certaine mesure, d'acquérir quelques-unes de ces connaissances qui, sans être indispensables ni à soi ni aux autres, sont un noble ornement de l'esprit et peuvent donner de la considération au prêtre et à son ministère; il allait jusqu'à exiger que plusieurs fussent vraiment savants pour remplir quelques-unes des fonctions providentielles de la Compagnie : comme certaines missions plus difficiles, l'instruction des ordinands, la direction des séminaires. Mais il voulait que tout cela se fît avec modération et humilité. « Le désir d'apprendre est bon, écrivait-il encore à un de ses prêtres le 18 juillet 1659, pourvu qu'il soit modéré... Souvenez-vous de l'avis de saint Paul, qui nous

recommande d'être sobres en la science. La médiocrité suffit, et celle qu'on veut avoir au delà est plutôt à craindre qu'à souhaiter par les ouvriers de l'Évangile, parce qu'elle est dangereuse, elle enfle, elle les porte à paraître, à s'en faire accroire, et enfin à éviter les actions humbles, simples et familières, qui pourtant sont les plus utiles. C'est pourquoi Notre-Seigneur prit des disciples qui n'étaient pas capables d'en faire d'autres... Si nous travaillons au salut des âmes dans l'esprit de Notre-Seigneur, il nous donnera les lumières et les grâces qu'il faut pour y réussir. Si vous ne voulez savoir que Jésus-Christ crucifié, si vous ne voulez vivre que de sa vie, ne doutez pas qu'il ne soit lui-même votre science et votre opération. » — « Savants et humbles, disait-il encore dans une conférence, voilà le trésor de la Mission, comme bons et pieux docteurs sont le trésor de l'Église. »

Il craignait le passage des exercices purement spirituels du séminaire aux études, et il multipliait ses instructions pour que les jeunes étudiants ne diminuassent pas en ferveur à mesure qu'ils croissaient en connaissance. Il disait : « Comme un verre qui de la chaleur du fourneau passe dans un lieu froid court risque de se casser ; de même un jeune homme qui d'un lieu de recueillement, de vigilance et de prière, passe au tumulte d'une classe, court risque de se déranger. Tâchez donc de conserver votre première chaleur, et empêchez que la nature ne reprenne insensiblement le dessus. Échauffez la volonté à proportion que l'entendement est éclairé d'une nouvelle connaissance, et servez-vous de l'étude comme d'un moyen de vous élever à Dieu. Que la lumière de l'esprit devienne un feu dans le cœur. Croyez bien que la science la plus utile au prochain naît du fond de la piété. Fuyez la curiosité, cette peste de la vie spi-

rituelle, qui a introduit tous les maux dans le monde. Fuyez le désir excessif de savoir, qui dessèche la dévotion et ferme l'âme aux lumières du ciel. J'ai remarqué que les personnes grossières et ignorantes font communément mieux l'oraison que les hommes savants. Dieu prend plaisir à se communiquer aux simples, parce qu'ils sont plus humbles que les doctes, toujours si remplis d'eux-mêmes. Je souhaiterais que vous eussiez tous autant de science que saint Thomas, mais à la condition d'avoir l'humilité de ce saint docteur. L'orgueil perd les savants comme il a perdu les anges, et la science sans humilité a été de tout temps pernicieuse à l'Église. Aimez donc cette sainte vertu et n'allez pas vous en faire accroire. Le plus petit démon d'enfer en sait plus que le plus subtil philosophe et que le plus profond théologien de la terre. Dieu n'a point besoin des savants pour faire ses œuvres ; il les rejette, au contraire, quand ils sont superbes, et leur préfère des idiots, des femmes même, comme il a fait dans le siècle passé pour réformer un ordre très-célèbre dans l'Église. »

Le saint suivait lui-même ces principes dans son gouvernement. Voyait-il quelque esprit brillant, orné de toute espèce de talents naturels et acquis, il ne se hâtait pas de lui confier un emploi important, s'il ne voyait en même temps chez lui un fonds suffisant d'humilité. Autrement, disait-il, beaucoup de bruit et point de fruit ; perte personnelle sans profit pour les autres.

« Pour conclure, disait le saint, employez votre jeunesse à vous mettre en état de servir le prochain. Ne perdez point de temps, parce que l'ouvrage presse et excède infiniment le nombre des ouvriers. Les peuples de la campagne se damnent faute d'instruction, et la plus grande partie de la terre est encore ensevelie dans les ténèbres de l'infidélité. Étudiez donc, tâchez

d'acquérir la science, mais sans perdre l'humilité. »

Il ne permit presque jamais que quelqu'un des siens livrât rien à l'impression. « Nous avons toujours estimé, écrivait-il à un de ses prêtres, que la composition des livres était un empêchement à nos fonctions, et, pour cette raison, qu'il n'en fallait pas introduire l'usage dans la Compagnie. Mais, ajoutait-il, comme il n'y a point de règle sans exception, nous verrons s'il sera expédient de faire imprimer le vôtre [1]. » Moins encore le voulait-il permettre, s'il en devait résulter grand éclat. Pendant que Du Coudrai, très-versé dans les langues syriaque et hébraïque, résidait à Rome, des personnes de considération l'engagèrent à donner une version latine du texte syriaque, dans la persuasion qu'un tel travail honorerait le berceau de la congrégation et serait utile à l'Église ; elles voulaient même qu'il écrivît contre les juifs, en se servant de leur Talmud, qu'il entendait mieux qu'eux-mêmes. Du Coudrai prêtait volontiers l'oreille à ces propositions séduisantes, mais, avant de se mettre à l'œuvre, il lui fallait l'assentiment de son supérieur. « N'y pensez pas, Monsieur, je vous en conjure, lui répondit Vincent le 16 février 1634 : ces sortes d'ouvrages nourrissent la curiosité des savants, mais ne servent de rien au salut du pauvre peuple, auquel la Providence nous a destinés. Il vous suffit d'être en état de confondre les ennemis de la divinité de Notre-Seigneur en ce royaume, quand vous y serez rappelé. Il y a actuellement en France des milliers d'âmes qui vous tendent les mains, et qui vous disent de la manière la plus touchante : « Hélas ! Monsieur, vous avez été choisi de Dieu pour contribuer à notre salut : ayez donc pitié de nous ; aidez-nous à sortir du mauvais état où nous sommes.

1. Lettre à Dufour à Sedan, du 3 août 1652.

Depuis longtemps nous croupissons dans le péché, l'ignorance et les ténèbres. Nous n'avons besoin, pour en sortir, ni de versions syriaques, ni de versions latines. Votre zèle, et le mauvais jargon de nos montagnes, nous suffira. Sans cela nous sommes en grand danger de nous perdre. » Cette lettre admirable porte son explication, et ne fait pas plus d'honneur à l'humilité de Vincent qu'à sa profonde sagesse. Qui ne comprend que sa Compagnie, en se livrant, au commencement surtout, à des études trop curieuses et trop savantes, se fût bientôt détournée de sa vocation providentielle : l'instruction des ignorants et des pauvres ?

Vincent prêchait toujours d'exemple. Inutile de dire qu'il ne songea jamais à faire des livres ; mais il ne consentit jamais qu'on lui en dédiât. « Que me dites-vous, Monsieur, écrivait-il à un curé nommé Alix, quand vous me mandez que vous m'avez dédié un livre ? Si vous aviez pensé que je suis fils d'un pauvre laboureur, vous ne m'auriez pas donné cette confusion, ni vous n'auriez pas fait ce tort à votre livre, de mettre en son frontispice le nom d'un pauvre prêtre qui n'a d'autre lustre que des misères et des péchés. Au nom de Dieu, Monsieur, si cet œuvre est encore en état d'être dédié à quelque autre, ne me surchargez pas de cette obligation [1]. »

1. Cette lettre arriva sans doute trop tard, ou ne fut pas prise en considération, car une nouvelle édition du livre dont il y est parlé, l'*Hortus pastorum*, récemment réimprimé et traduit, de Jacques Marchant (*Marcancius*), est dédié à Vincent, par une épître de l'éditeur Alix, datée du 10 des calendes de novembre 1646, où nous lisons : « Verum idcirco hic Hortus tuo nomini committendus, quia natura et voluntate sic factus sis ad bonitatem, exercitatione sic paratus ad charitatis munia, ut si qui pastores officii sui mole laborent, statim advoles promptus auxiliator ; et humero subjecto, succedaneave opera

Et, le 21 juin 1651, il écrivait dans le même sens à Saint-Remy, archidiacre de Langres, chanoine et archiprêtre de Châlons : « Je vous remercie très-humblement de l'honneur que vous et Monsieur votre frère me voulez faire ; je vous en suis très-obligé ; mais vous me désobligeriez extrêmement, si vous en veniez aux effets. Les lettres dédicatoires se font à la louange de ceux à qui elles s'adressent, et je suis tout à fait indigne de louange. A bien parler de moi, il faudrait dire que je suis le fils d'un laboureur, que j'ai gardé les pourceaux et les vaches, et ajouter que cela n'est rien au prix de mon ignorance et de ma malice. Jugez de là, Monsieur, si une personne si chétive que je suis doit être nommée en public de la manière que vous me le proposez. C'est le plus grand déplaisir que vous me sauriez faire. Oui, Monsieur, il me serait si sensible, que je ne sais si j'en perdrais le ressentiment. »

On verra bientôt la méthode qu'il prescrivait pour l'enseignement de la théologie dans les séminaires. N'insistons ici que sur l'esprit d'humilité dont il cherchait à imprégner les études des siens. C'est pour le leur inspirer davantage, qu'il leur ordonnait de prendre la

succumbere non sinas ; aut si qui mente, in his sæculi senescentis tenebris, minus illustrata vacillent, facem directionis et sapientiæ lœtus lubensque iis prætendas. Alius pietatem, religionem, prudentiam, sinceritatem, curam et laborem quem in Ecclesia præstas indefesse, laudet : ego charitatem silere non possum, cujus fervore incensus, oviculas non tuas, si quæ exerrant aut perditæ sint, requiris ; inventas et sanatas non tibi retines, sed reducis ; imo humeris tuis ad suos pastores reportas, sicque appares hoc novo genere pascendi sanandique admirabilis. His tot tantisque titulis, debitum opus hoc, etsi cogitatione mea studioque jam antea dicatum, nunc iterum dico atque addico : ratus bene mihi atque feliciter procedere, ubi benevolentia qua me soles complecti susceperis, studio foveris, judicio testimonioque tuo comprobaris. »

dernière place, comme leur place véritable, quand ils assistaient aux actes publics dans les universités ou dans les colléges, et de se bien garder d'y faire montre de savoir.

Un des plus distingués de ses premiers Missionnaires, Jacques de La Fosse, orateur, philosophe, théologien, et tellement poëte que Santeul le regardait comme son rival et souvent comme son maître, se rendit un jour au collége de Clermont pour assister à la représentation d'une tragédie, et y prit une place destinée à un plus haut personnage. Le recteur lui envoya un valet pour l'inviter à se mettre ailleurs. Renouvelant alors la scène comique donnée à Lyon par un personnage plus célèbre et bien moins recommandable, La Fosse répondit en beau latin, non compris du valet, qu'il se trouvait placé à merveille et qu'il voulait s'y tenir. Sur le rapport du valet, le recteur prit La Fosse pour un Irlandais ou un Polonais, et lui députa un jeune régent qui lui dit en latin le contraire de l'*ascende superius* de l'Évangile. Cette fois La Fosse répondit en grec. Nouveau rapport, nouvelles conjectures, nouvelle députation, cette fois du professeur de rhétorique : La Fosse parla hébreu. A ce dernier signe, il fut reconnu par quelque savant de la compagnie, et placé avec toute la distinction due à son mérite.

De retour à Saint-Lazare, il ne manqua pas de raconter son aventure et reçut de ses amis force compliments. Mais qui ne songea pas à le féliciter, ce fut Vincent, bientôt informé. « Sachez, Monsieur, lui dit-il, qu'un homme vraiment humble et qu'un pauvre Missionnaire ne cherche ni les premières places dans les assemblées, ni à faire parler de lui. Je vous donne ordre d'aller demander pardon au recteur et aux régents que vous avez mal édifiés. » La Fosse obéit avec une simplicité si aimable, qu'il donna de sa vertu la même idée qu'il avait fait concevoir de sa science.

On voit que, pour entretenir les siens dans l'humilité, Vincent ne les flattait guère. A moins de raisons prises d'un intérêt plus élevé, jamais il ne les louait en leur présence. Cependant il savait nourrir en eux une sainte émulation, soit par ses exemples et par ses paroles, soit par les récits qu'il leur faisait toujours des bénédictions que Dieu donnait aux travaux de leurs confrères, soit enfin par la tendre affection qu'il avait pour eux tous; affection telle, que les louanges d'un autre leur auraient été moins douces que ses réprimandes, tant il savait corriger et assaisonner celles-ci par l'onction de sa charité.

La correction fraternelle, toujours si difficile, c'était un de ses triomphes. Il avait cette autorité de l'exemple, qui le mettait à l'abri de la terrible rétorsion : « Médecin, guéris-toi toi-même » ; cette patience, qui diffère le remède amer et ne l'emploie qu'à la dernière extrémité ; cette charité, qui l'applique de manière à guérir la plaie au lieu de l'irriter ou d'en ouvrir une nouvelle ; cette humilité, qui, en s'accusant la première, commence par boire en quelque sorte le calice de la honte et n'en laisse aux autres que quelques gouttes ; cette prudence, qui mesure les coups aux caractères, pour ne pas abattre la pusillanimité, ni pousser l'ardeur altière à la révolte ; cette douceur, qui embaume la correction, trompe et endort la nature ; et aussi cette force, qui ne craint pas de porter le fer jusqu'à la racine du mal, lorsque la guérison n'est qu'à ce prix.

Toutes ces vertus conspiraient en lui pour donner à sa correction une grâce incomparable. D'ordinaire, il attendait avant de reprendre, pour laisser la nature se calmer chez lui et dans les autres. Il y pensait devant Dieu, et, médecin habile, il étudiait, avec le tempérament moral du malade, la vertu médicinale du remède, pour arriver

à rendre la correction efficace ; et, s'il prévoyait un sujet réfractaire, il faisait jusqu'à trois jours de suite son oraison sur la conduite à tenir en pareille circonstance.

Le moment venu, il abordait la question par une profession d'estime pour celui qu'il voulait corriger. Tantôt il louait ses bonnes qualités, tantôt il l'excusait en rejetant la faute sur un premier mouvement de la nature et de la passion. Puis il se mettait lui-même en cause, prenant toujours sur lui la plus grosse part de la faute. « Oh ! que vous et moi, disait-il, nous avons grand besoin de travailler à l'humilité, de nous exercer à la patience, de supporter les autres comme nous voulons être supportés nous-mêmes, de nous accoutumer à l'exactitude, à la régularité, etc. ! » Quelquefois il s'offrait à prendre le rôle d'accusé avant de faire celui de juge. Ayant un jour remarqué un jeune séminariste qui portait à l'église un livre étranger à l'office, il l'invita à sortir et lui demanda : « N'avez-vous point remarqué en moi quelque chose qui vous ait scandalisé ? » Et sur la réponse négative du séminariste : « Eh bien, mon cher frère, voulez-vous que je vous dise quelque petite chose que j'ai observé en vous ? » Et il lui dit doucement son observation, en ajoutant : « Mon frère, Dieu vous bénisse [1] ! »

Lorsqu'on était gagné par toutes ces précautions humbles et charitables, qu'on était disposé à reconnaître avec le sage que les blessures d'un ami sincère sont préférables aux embrassements trompeurs d'un ennemi, il allait droit à la faute. Il en montrait avec fermeté toutes les circonstances de temps, de lieu et de personne ; il en faisait toucher au doigt la gravité et les conséquences par rapport à la gloire de Dieu, au bien du prochain, à l'avenir de la Compagnie ou d'une œuvre particulière. Et il ne

1. *Summ.*, p. 356.

craignait pas alors d'ajouter sévèrement : « Si vous dites que vous n'avez point remarqué ces défauts en vous, c'est un signe que vous avez bien peu d'humilité ; car si vous en aviez autant que Notre-Seigneur en demande d'un prêtre de la Mission, vous vous réputeriez le plus imparfait de tous, et vous vous estimeriez coupable de ces choses, et attribueriez à quelque secret aveuglement de ne pas voir ce que les autres voient, surtout depuis que vous en avez été averti. Et à propos d'avertissement, on m'a encore dit que vous avez peine à souffrir qu'on vous en fasse. Si cela est, ô Monsieur! que votre état est à craindre, et qu'il est éloigné de celui des saints, qui se sont avilis devant le monde, et réjouis quand on leur a montré les petites taches qui étaient en eux ! C'est mal imiter le saint des saints Jésus-Christ, qui a permis qu'on lui ait reproché publiquement le mal qu'il n'avait pas fait, et qui n'a pas dit un mot pour se mettre à couvert de cette confusion. Apprenons de lui, Monsieur, à être doux et humbles de cœur. Ce sont les vertus que vous et moi lui devons demander incessamment, et auxquelles nous devons faire une attention particulière, pour ne nous pas laisser emporter aux passions contraires qui détruisent d'une main l'édifice spirituel que l'autre bâtit. Plaise à ce même Seigneur nous éclairer des lumières de son divin esprit pour voir les ténèbres du nôtre, et pour le soumettre à ceux qu'il a préposés pour nous conduire, et de nous animer de sa douceur infinie, afin qu'elle se répande sur nos paroles et sur nos actions, pour être agréables et utiles au prochain ! »

Ainsi, il en venait toujours à se confondre avec le coupable, et même à se mettre au-dessous de lui. « O Monsieur, disait-il alors, offrez-moi à Dieu, afin qu'il me pardonne les fautes incomparables que je commets tous les jours dans la qualité que j'ai, dont je suis le plus indigne

de tous les hommes, et pire que Judas envers Notre-Seigneur. » Et ce qu'il disait de lui en particulier, il le répétait devant tous ses frères : « Je dois trouver bon d'être moi-même averti ; en sorte que, si je ne me corrigeais pas de quelque défaut scandaleux qui apportât désordre et destruction à la congrégation, ou bien si j'enseignais ou soutenais quelque chose contraire à la doctrine de l'Église, la congrégation assemblée devrait me déposer, et puis me chasser. »

La correction achevée, il relevait le courage abattu, renouvelait ses protestations d'estime et d'affection, et, pour dernier lénitif, il ajoutait des paroles comme celles-ci : « Je me déchire les entrailles en vous disant la moindre chose qui vous puisse fâcher. Au nom de Dieu, supportez-moi ! » ou bien : « Je ne puis, non, je ne pui vous exprimer la douleur que j'ai de vous contrister. Je vous supplie de croire que, si ce n'était l'importance de la chose, j'aimerais mille fois mieux en porter la peine que vous la donner. » On ne résistait pas à tant de tendresse. L'amour-propre mourait sans presque sentir de blessure ; ce qui faisait dire de Vincent « qu'il ressemblait au Grand-Seigneur : qu'il étranglait l'amour-propre avec un cordon de soie. »

Sa tendresse pour les siens redoublait dans leurs persécutions et leurs maladies. Persécutés, il partageait toutes leurs souffrances et pouvait s'écrier avec saint Paul : *Quis infirmatur, et ego non infirmor ?* malades, il veillait sur eux avec la sollicitude d'une mère. Médecins, remèdes, voyages aux eaux, voyages de délassement, rien ne lui coûtait pour les soulager. « Je vendrais jusqu'aux vases sacrés, répéta-t-il souvent, pour procurer des secours aux pauvres malades. » Il faisait mieux : il se livrait lui-même et s'exposait pour eux à la mort. Pendant les maladies contagieuses, il ne craignait pas de

respirer leur haleine ; il fallait l'arracher de leur couche pour qu'il n'y passât pas les jours et les nuits. Il ne voulait pas que les malades se crussent à charge à la Compagnie : « Au contraire, disait-il, ce lui est une bénédiction d'en avoir, car ils méritent plus par leurs souffrances que les autres par leur travail. » Dans les fréquentes visites qu'il leur faisait, il s'occupait à la fois de leur corps et de leur âme. Il voulait savoir d'eux-mêmes s'ils étaient bien soignés. Sa seule présence, sa tendre compassion, leur étaient le plus efficace des remèdes ; et, quand ils étaient convalescents, ses récits à la fois édifiants et agréables leur donnaient une joie fortifiante. Mais il les avertissait toujours de vaquer, s'ils le pouvaient sans incommodité, à leurs exercices spirituels, « de peur, leur disait-il doucement et paternellement, que l'infirmité du corps ne passât jusque dans l'âme et ne la rendît tiède et immortifiée . » Étaient-ils à la mort, il les exhortait en ces termes, d'une douceur et d'une sublimité de foi admirables : « Eh bien, mon bon frère, comment vous trouvez-vous à présent ? Vous croyez donc que c'est tout de bon que notre grand général, ce premier de tous les Missionnaires, Notre-Seigneur, vous veut avoir dans la mission du ciel ? Voyez-vous, il veut que nous y allions tous chacun à notre tour, et c'est une des principales règles et constitutions qu'il a faites étant sur la terre : *Volo ut ubi ego sum, illic sit et minister meus.* Mon Dieu ! quelle consolation devez-vous avoir, d'être choisi des premiers pour aller en mission mais à cette mission éternelle dont tous les exercices sont, d'aimer Dieu ! N'est-il pas vrai que notre grand supérieur voudra bien vous faire cette grâce, d'être du nombre de ces heureux Missionnaires, etc. [1] ? »

1. Exhortation de 1645.

Au milieu de ses occupations accablantes, sa chambre, son oreille et son cœur étaient toujours ouverts au moindre d'entre eux. Il était prêt à les entendre en tout temps, avant sa messe, pendant son office, et même la nuit. Les scrupuleux pouvaient recourir à lui plusieurs fois par jour et par heure, même lorsqu'il était en affaire avec des personnes de distinction, et il les recevait avec bonté. Il se levait, allait au devant d'eux, les prenait dans un coin, les écoutait, répétait ses conseils, les leur écrivait-même, les invitait à en faire tout haut la lecture pour s'assurer qu'ils avaient bien compris : rien ne lassait sa charité [1].

S'il ne pouvait absolument leur parler à l'heure même, il leur assignait un autre rendez-vous en leur demandant pardon du délai. Joies et peines, désirs et craintes, bonnes et mauvaises inclinations, fautes même, il les excitait à lui tout dire, et les renvoyait avec les conseils les plus appropriés à leurs besoins, toujours consolés, jamais mécontents. C'est qu'il se faisait tout à tous, prenant de chacun l'humeur, les dispositions, les habitudes et jusqu'au langage, parlant tour à tour picard, gascon, basque, allemand, suivant son interlocuteur. Mais cette familiarité, qui allait aux cœurs, ne dégénérait jamais ni en bouffonnerie ni en mépris. Il traitait tout le monde, même les plus petits, avec des expressions d'honneur autant que de tendresse. Il en multipliait les témoignages lorsqu'on semblait craindre qu'une confession humiliante ne diminuât son estime, et surtout lorsqu'on croyait avoir à se plaindre de lui. Il se levait aussitôt, et, se jetant au cou de celui qui venait de lui faire l'aveu de son aversion et de son mécontentement : Ah ! Monsieur, lui disait-il en le tenant embrassé, si je

1. *Summ.*, pp. 236, 237.

ne vous avais déjà donné mon cœur, je vous le donnerais tout à cette heure. »

Lui découvrait-on la tentation de sortir de la Compagnie : « Vous n'en ferez rien, répondait-il, car ce serait me couper un bras ou une jambe ; ce serait m'arracher les entrailles. » Et il se mettait à genoux aux pieds de son disciple, les larmes aux yeux, et restait des heures entières dans cette posture, répétant : « Je ne me relèverai point que vous ne m'accordiez ce que je vous demande pour vous-même ; je veux être pour le moins aussi fort envers vous que le démon. »

Quelquefois, suivant la différence des caractères, il répondait en souriant : « Tout de bon, Monsieur, vous voulez retourner en votre pays. Quand est-ce que vous partez ? Est-ce à pied ou à cheval que vous allez faire ce voyage ? » L'interlocuteur souriait à son tour, demandait pardon et jurait fidélité.

Vincent insistait de la même façon pour garder le moindre de ses frères : « Non, mon cher frère, je ne saurais consentir à votre sortie, pour cette raison que ce n'est pas la volonté de Dieu, et qu'il y aurait du péril pour votre âme qui m'est bien chère. La bonté de votre cœur a gagné toutes les affections du mien, et ces affections n'ont d'autre but que la gloire de Dieu et votre sanctification. Au moins je vous prie de ne point sortir de la Compagnie que par la même porte par laquelle vous y êtes entré, et cette porte n'est autre que la retraite spirituelle, que je vous prie de faire avant que de vous résoudre à une affaire de si grande importance. » Si, malgré lui, quelqu'un sortait de la congrégation, il le poursuivait encore de sa charité. En 1655, un de ses jeunes séminaristes, méprisant ses avis, s'engagea dans une compagnie des gardes suisses, qu'il déserta bientôt. Mais cette seconde désertion faillit lui coûter plus cher

que la première. Car, saisi, mis en prison, il fut condamné à mort. En cette extrémité, il se rappela le père qu'il avait abandonné, et recourut à lui. Vincent, tout rempli de pardon et de charité pour cet enfant prodigue, intervint en sa faveur et lui obtint la vie.

Assez souvent, il donnait à ceux qu'il n'avait pu retenir de quoi faire leur voyage et s'en retourner chez eux ; et il approuvait les supérieurs de ses maisons particulières qui agissaient ainsi. « Je souhaite, écrivait-il alors, que Dieu fasse toujours la grâce à la Compagnie d'exercer sa bonté envers tout le monde, et surtout envers ceux qui se sépareront d'elle ; non-seulement pour leur ôter tout sujet de se plaindre, mais afin que, leur mettant des charbons ardents sur la tête, ils reconnaissent jusqu'au bout la charité de leur bonne mère. » — D'ailleurs, jamais un mot de plainte contre ceux qui l'avaient abandonné ; jamais de représailles contre leurs murmures. Au lieu de révéler les motifs de leur sortie, il disait d'eux tout le bien possible dans les limites de la vérité, et se vengeait de leurs petites passions par toutes sortes de bons offices.

S'il ne pouvait, sans blesser les intérêts de Dieu et de l'Église, leur rendre un témoignage, au moins il se taisait sur leur compte. Soure, curé de Saint-Jean-en-Grève, exilé à Compiègne, lui avait écrit, le 17 août 1659, pour lui demander des renseignements sur un ecclésiastique, autrefois prêtre de la Mission, à qui il voulait confier le gouvernement intérimaire de sa paroisse. « Monsieur, lui répondit Vincent, je ne connais pas assez l'ecclésiastique dont vous me parlez pour vous en rendre aucun témoignage, bien qu'il soit entré et sorti deux fois de notre Compagnie. » Portail, d'Horgny et Alméras, présents lorsqu'il dictait cette lettre, lui firent observer que ce curé aurait sujet de s'étonner, s'il

lui mandait ne pas connaître assez un prêtre qui avait été deux fois sous sa conduite. « Je vois bien cela, repartit Vincent ; mais Notre-Seigneur, quoiqu'il eût une parfaite connaissance de toute sorte de personnes, a néanmoins dit à quelques-unes : « Je ne vous connais point », et le dira au jour du jugement, parce que *non cognoscit scientia approbationis.* » Qu'admirer davantage ici, de la charité ou de la prudence, sans parler du mot et de l'exemple de Notre-Seigneur, allégués, comme toujours, avec un si merveilleux à-propos ?

Vincent n'était pas moins charitable ni moins affectueux pour les frères que pour les prêtres de sa Compagnie. Il se montrait reconnaissant de leurs moindres services. Un d'eux lui ayant porté de l'eau bénite dans sa chambre, et s'étant jeté à ses pieds pour lui demander sa bénédiction : « Oui, cher frère, lui dit-il, que Dieu vous bénisse et vous récompense ! Je prie Jésus-Christ Notre-Seigneur de vous donner une sainte haine de vous-même et un entier détachement de toutes les créatures, pour vous consacrer seulement à la vertu, comme il convient à un vrai séminariste, amateur de sa perfection [1]. » Il écoutait toutes leurs plaintes quand ils n'étaient pas bien traités : « Vous avez bien fait de m'en avertir, disait-il ; j'y mettrai ordre. Venez toujours à moi, mon frère, quand vous aurez quelque déplaisir, car vous savez combien je vous aime. » Il les rassurait, s'ils avaient peur d'être importuns : « Non, mon frère, ne craignez en aucune façon que je me trouve chargé ou importuné de vos demandes ; et sachez pour une bonne fois qu'une personne que Dieu a destinée pour en aider quelque autre, ne se trouve non plus surchargée des assistances et éclaircissements qu'elle lui

1. *Summ.*, p. 255.

demande que le serait un père à l'égard de son enfant. »

Il renvoya une fois un domestique de sa maison, excellent serviteur pourtant, et qu'il fit placer ailleurs, parce qu'il avait injurié un frère. Quelle n'était pas néanmoins sa charité, même pour ses *domestiques*, qu'il voulait qu'on appelât ainsi, et non *serviteurs*! Il les traitait en frères, ainsi que les artisans et les pauvres. Si quelqu'un se blessait au service de Saint-Lazare, il le payait tout le temps de sa maladie, comme s'il eût travaillé. Il écrivait alors : « C'est un sujet d'affliction de voir arriver ces accidents en ceux qui travaillent pour nous, et de crainte pour moi que mes péchés n'en soient la cause [1]. »

Sa charité suivait les siens en voyage et leur ménageait partout une charité semblable : « Je recommande un tel à vos soins, écrivait-il toujours aux supérieurs de ses maisons. J'espère qu'il aura beaucoup de confiance en vous, quand il verra la bonté, le support et la charité que Notre-Seigneur vous a donnés pour ceux qu'il commet à votre conduite. » Il répondait à toutes leurs demandes et pourvoyait à tous leurs besoins quand ils étaient en mission. Un d'eux lui écrivit une fois pour demander, entre autres choses, une calotte. Comme il ne s'en trouva pas sous la main, il ôta la sienne et la remit à un frère. « Mais, Monsieur, dit celui-ci, on pourrait en acheter une en ville, qu'on enverrait une autre fois. — Non, mon frère, il ne faut pas le faire attendre, car il peut en être pressé. Envoyez-lui, je vous prie, présentement la nôtre, avec le reste de ce qu'il demande. »

Il épousait, en quelque sorte, les familles entières de tous les siens, les soulageait de sa bourse et de ses prières,

1. A. Durand, Agde, 15 juin 1657.

et les recommandait à sa communauté dans leurs afflictions et dans leurs pertes : « Nous prierons Dieu, disait-il, pour cette famille affligée. J'engage les prêtres qui n'ont point d'obligation particulière à dire la messe, et nos frères à communier à son intention ; et moi, tout le premier, j'offre à Dieu de bon cœur pour elle la sainte messe que je m'en vais célébrer. »

Avec le mobile d'une telle affection, il remuait tous les cœurs et les portait aux plus durs sacrifices. Les soldats de Turenne s'exposaient au feu et à tous les périls au moindre de ses ordres, parce qu'ils voyaient en lui, outre le grand capitaine, le plus attentif et le plus compatissant des pères. Ainsi des fils de Vincent, toujours prêts à voler dans les pays les plus barbares, à y braver la peste et le fer, sur un mot de leur supérieur, dont la charité était pour eux l'image du Dieu qui devait être leur récompense.

Le séminaire interne de Saint-Lazare fut le premier grand séminaire proprement dit établi en France, et aussi la première source des grands séminaires postérieurement institués. Là, pour la première fois, furent réunis, non plus de jeunes enfants, d'une vocation incertaine encore, et appliqués aux lettres humaines plus qu'à une préparation au ministère ecclésiastique trop lointaine pour être bien sérieuse ; mais des élèves âgés déjà d'environ vingt ans, ayant commencé à consulter Dieu et parvenus à la maturité nécessaire pour choisir un état ; vrais candidats au sacerdoce, qui, débarrassés de toutes les études profanes, n'étaient plus soumis qu'aux études théologiques et à tous les exercices immédiatement et exclusivement préparatoires au sacré ministère.

En même temps, du séminaire interne de Saint-Lazare devaient sortir, non-seulement des membres de la con-

grégation de la Mission, mais des hommes destinés, sur l'invitation des évêques, à fonder ou à diriger des séminaires dans un grand nombre de diocèses de France.

Cependant, le premier grand séminaire, dans toute la rigueur de cette dénomination, le premier grand séminaire à l'usage du clergé séculier, fut celui d'Annecy, établi au plus tard en 1641.

III

Séminaire d'Annecy, premier grand séminaire.

Dès l'année 1638, le commandeur de Sillery avait commencé la longue série de ses dons à Saint-Lazare. Noël Brulart de Sillery, frère du chancelier de ce nom, avait rempli avec distinction les plus grandes charges. Successivement ambassadeur en Italie, en Espagne, et en d'autres États, il s'était rendu recommandable et à la cour de Louis XIII et à l'ordre de Malte, qui le pourvut de la commanderie du Temple à Troyes. Après avoir fait grande figure dans le monde, touché de la grâce, il quitta la cour et se mit sous la conduite de Vincent. Docile à suivre son saint guide, qu'il devançait même quelquefois, il quitta son hôtel, réforma sa maison, vendit son riche mobilier et ses somptueux équipages, et en consacra le prix à des œuvres de charité [1]. Vers la

1. Voici en quels termes le commandeur de Sillery écrivait à Vincent de Paul : « Monsieur mon révérend et très-cher père, je ne doute point que, connaissant comme vous faites le cœur de votre chétif fils, vous n'ayez voulu, par votre toute aimable et cordiale lettre le remplir de tant de douceurs de votre exubérante bonté, qu'encore qu'en matière de cordialité il ne cède à personne, vous l'obligez néanmoins à vous rendre les armes et à vous reconnaître, ainsi qu'il fait très-volontiers en cela et en tout, pour son maître et son supérieur. Et de vrai, il faudrait être bien rude et bien agreste, pour ne

fin de sa vie, avec l'assentiment de Vincent, il entra dans les ordres, et, dès lors, il se montra non plus seulement fervent chrétien, mais apôtre. Ayant conféré avec Vincent de son projet de pourvoir aux besoins spirituels des religieux et des curés qui dépendaient du grand prieuré du Temple, il se fit donner par le grand maître de Malte une commission de visite, avec pouvoir de retrancher les abus et de rétablir le bon ordre. Pour en assurer le succès, il procura des missions aux pasteurs et aux peuples, et, grâce au zèle habile de Pavillon, d'Abelly, de Perrochel, de Fouquet et de Vialart, des conférences des mardis, qui en furent chargés conjointement avec les Missionnaires, la commanderie fut renouvelée.

Le commandeur voulut alors remonter jusqu'à la source, et entreprit d'établir, dans la maison du Temple, à Paris, une espèce de séminaire, où l'on formerait les curés et religieux de l'ordre de Malte. Pour l'y aider,

pas fondre tout en dilection pour une charité si amoureusement exercée par un si digne et si débonnaire père envers un fils qui ne sert qu'à lui donner de la peine. Mais il n'y a remède ; je reçois humblement et volontiers les confusions de toutes les pauvretés et faiblesses que vous supportez en moi, après vous en avoir, en toute révérence et soumission, requis pardon. Je vous promets bien, mon très-cher père, que c'est à bon escient que j'ai bonne envie, et moyennant la grâce de Notre-Seigneur, de m'en amender. Oui, certes, mon unique père, il m'est avis que je ne me suis jamais senti touché pour ce regard jusqu'au point où je me trouve. Oh ! que si nous pouvons et venons à travailler efficacement à un bon amendement de tant de misères, dont votre Révérence sait que je suis rempli et environné de tous côtés, je suis assuré qu'elle en recevra des consolations indicibles. Et quand ce bien n'arriverait pas si promptement ou si notablement que votre piété le désire, je vous conjure, mon bon père, *per viscera misericordiæ Dei nostri in quibus visitavit nos oriens ex alto*, que votre bonté ne se lasse point et ne veuille jamais délaisser ce pauvre fils. Vous savez bien qu'il serait sous une trop mauvaise conduite, s'il demeurait sous la sienne. »

Vincent fit quelque séjour au Temple. Mais sa prudente lenteur lassa des impatiences trop précipitées, et tout échoua. Le commandeur, à cette occasion, redoubla pour lui d'estime et de confiance, et, ayant obtenu de son ordre le pouvoir de disposer de ses biens, il en consacra une partie notable aux œuvres et aux besoins de la Mission. Vincent en témoignera toujours grande reconnaissance à l'ordre de Malte ; quant au commandeur, il ne perdit aucune occasion de célébrer ses vertus et ses dons. Il l'assista en sa dernière maladie et lui administra les Saints-Sacrements. Aussitôt après sa mort, arrivée en novembre 1640, il écrivit de lui : « Il est mort en saint, comme il a vécu depuis qu'il s'est retiré de l'embarras du monde... Il est allé au ciel comme un monarque qui va prendre possession de son royaume, avec une force, une confiance, une paix et une douceur qui ne se peuvent exprimer. J'en parlais ces jours passés à son Éminence (Richelieu), et je l'assurais avec raison que, depuis huit ou dix ans que j'avais l'honneur de l'approcher, je n'avais remarqué en lui ni pensée, ni parole, ni aucune action qui ne tendît à Dieu, et que sa pureté allait au delà de tout ce qu'on peut dire [1]. »

1. Le commandeur de Sillery fut inhumé à la Visitation de la rue Saint-Antoine, dont il avait été le bienfaiteur, puis transporté au couvent de cet ordre qui existe encore rue d'Enfer. Lui-même avait choisi sa sépulture dans l'église de la Visitation, en réservant expressément une chapelle qui devait être consacrée au bienheureux évêque de Genève, dont il prévoyait dès lors la canonisation. (Lettre de saint Vincent de Paul du 1er mars 1658.) Les sœurs de la rue d'Enfer ont publié sa Vie, en 1843 (un vol. in-12), d'après un manuscrit du XVIIe siècle. Les filles de la Visitation ont hérité ce culte pour le *Commandeur* de leur mère, sainte Chantal, si liée avec lui, qui tant de fois a fait son éloge, notamment dans cette lettre à saint Vincent de Paul, du 11 février 1634 : « Louée soit éternellement la divine bonté des miséricordes qu'il lui plaît répandre sur les âmes

Donc, en 1638, le 23 octobre, le commandeur de Sillery fit un premier contrat en faveur de la Compagnie, à l'effet d'assurer des missions « ès paroisses du Temple, » contrat qui fut cassé ensuite sans restitution. Mais « frère Noël Brulart de Sillery, chevalier, bailly de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur du Temple de Troyes, etc., ne désirant pas se départir du dessein qu'il avait pris devant Dieu de faire instruire par gens capables le pauvre peuple des champs, principalement ès lieux où ils en ont plus de besoin, étant proche des hérétiques, et d'y contribuer de son bien, » renouvela le contrat, le 3 juin 1639, et donna 40,000 livres pour entretenir dans le diocèse de Genève deux prêtres et un frère qui résideraient à Annecy, dans un logement qu'il promettait de fournir et meubler, et qui feraient mission huit mois de l'année dans les paroisses où ils seraient envoyés par l'évêque de

par les douceurs saintes et efficaces de l'esprit de son fidèle serviteur notre très-saint Père (saint François de Sales) ! car il est vrai, et je reconnais avec vous, mon très-cher père, que l'esprit de notre très-digne et vrai frère et père (Sillery) s'est pris dans ses filets, et je ne crois pas qu'aucune autre main que celle de notre Bienheureux l'eût pu conduire si sagement, si suavement ni si fortement qu'elle a fait dans cette retraite si exacte. Le voilà donc dans une absolue séparation du monde, avec l'édification et la consolation de tous, et, qui plus est, à la plus grande gloire de Dieu et consolation de sa chère âme ; et, certes, à l'utilité, l'honneur et la consolation des Filles de la Visitation, qui lui ont des obligations infinies. Surtout nos chères sœurs de la ville sont privilégiées d'un grand bonheur de l'avoir si près d'elles. Ah ! que Dieu nous fasse la grâce de correspondre fidèlement à la sincère amitié et entière charité qu'a ce bon seigneur pour nous ! Je puis vous assurer, mon très-cher père, que je l'aime, l'honore et le révère de toute l'étendue et les forces de mon âme... Eh ! je vous prie, ayez bien soin de cette digne et chère personne, et ne lui permettez pas une vie trop sévère ni trop austère ; je sais qu'il a grande confiance en vous. » — L'éloge de deux saints comme Vincent de Paul et Jeanne-Françoise de Chantal est pour le commandeur de Sillery une sorte de canonisation.

Genève. De plus, « désirant, autant qu'il lui était possible, aider à répandre la dévotion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge, sa Mère, parmi les peuples, » il donnait encore 5,000 livres, à la charge de distribuer dans les missions, chaque année, huit mille chapelets et trois mille exemplaires des Pratiques journalières du chrétien, de faire réciter les litanies de Notre-Seigneur à l'ouverture de la mission, et à la fin, celles de sa sainte Mère, et d'exhorter le peuple à prier Dieu pour lui et sa famille. Enfin, le 26 janvier 1640, il donna 10,000 autres livres pour deux prêtres et un frère de plus.

Telles furent les libéralités du commandeur pour Annecy. De plus, le 2 août suivant, — et ce fut une de ses dernières bonnes œuvres, — il fit don de 80,000 livres sur les aides d'Angers, pour missions, de cinq en cinq ans, dans diverses paroisses des diocèses de Reims et de Paris.

L'année suivante, par contrat en date du 24 septembre, Jacques de Chordon, ancien chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et commandeur de Génevois et de Compaissière, ajouta aux donations du commandeur de Sillery une somme de 14,000 florins, pour missions de cinq en cinq ans dans sa commanderie, et pour établissements de confréries de la Charité, à la seule charge, pour les Missionnaires, d'une messe annuelle pour lui, et « de lui obtenir de leur Père général une participation de leurs bonnes œuvres, tant pour lui que pour ses successeurs en la commanderie. »

Ces deux années furent fécondes pour la Mission, car un don de 25,000 livres lui vint encore d'une personne qui voulut rester inconnue. Vincent en écrivit en ces termes, le 26 août 1640, à Codoing, premier supérieur d'Annecy : « Je vous prie de nous aider à remercier et à faire remercier la bonté de Dieu sur cette pauvre et chétive Compagnie, de ce qu'il a inspiré à une bonne âme,

qui ne veut pas être nommée, de donner 25,000 livres, partie argent comptant et partie en acquit de rentes constituées, afin qu'il plaise à Dieu nous faire la grâce de conserver et de nous affectionner de plus en plus à l'esprit de la Compagnie. Oh ! Monsieur, cela ne vous attendrit-il pas le cœur, de voir l'ordre que Dieu tient pour nous consoler temporellement et spirituellement ? D'autrefois il a voulu confirmer de vive voix la règle de saint François, et à présent, par bienfaits, l'esprit de cette pauvre Compagnie ; car c'est à cette fin que cette personne me dit que Dieu lui avait inspiré cela. Il n'y a que son fils qui m'en a porté la parole, et une autre personne et moi qui sachions qui c'est, ni autre à qui je le puisse dire. *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei ! Quam incomprehensibilia sunt judicia ejus* ! Oh ! Monsieur, qui nous aidera à nous humilier au-dessous des enfers ? Et où nous cacherons-nous, en la vue de tant de bonté de Dieu sur nous ? Ce sera dans les plaies de Notre-Seigneur. » — « *P. S.* Défense de parler de cela, si ce n'est à notre digne mère (sainte Chantal), et la prierez de nous aider à remercier Dieu de cela. »

Nous venons d'écrire le nom de sainte Chantal. Nous la trouvons, en effet, avec l'évêque Juste Guérin, et les deux commandeurs Sillery et Chordon, parmi les promoteurs de l'œuvre d'Annecy.

C'est avec elle que saint Vincent de Paul fut particulièrement en correspondance pour cette fondation, en même temps qu'elle correspondait elle-même avec le commandeur de Sillery pour le confirmer dans ses généreux projets. Et puisque nous avons ici cette bonne fortune de pouvoir entendre le dialogue des saints, donnons-nous en à cœur joie, car rien de ravissant comme leur langage, écho de celui des anges, écho du moins de ce langage, d'une surnaturelle tendresse, dans lequel

s'étaient exprimés les deux cœurs de saint François de Sales et de sainte Chantal. Entre sainte Chantal et saint Vincent de Paul, saint François de Sales est évidemment en tiers, inspirant à l'une sa confiance, à l'autre sa vive et sainte affection. Saint François de Sales, qui avait confié sa fille spirituelle et son œuvre à la direction de saint Vincent de Paul, lui avait en même temps inoculé quelque chose de son âme si aimante et de sa parole si affectueuse. Qui n'a pas lu ces lettres, inédites jusqu'à ces derniers temps, ne connaît pas tout ce qu'il y avait de tendre dans le cœur de saint Vincent de Paul, car, par une réserve imposée par l'âge et de trop fréquents rapports, il n'a jamais ainsi parlé même à Mlle Le Gras et à ses chères filles de la Charité.

Le 14 juillet 1639, il écrivait de Troyes à sainte Chantal : « Je vous dirai, ma très-digne mère, que j'ai reçu, avec une satisfaction que je ne puis vous exprimer, la proposition que m'a faite le commandeur de cette fondation (d'Annecy), tant parce qu'il nous donne le moyen de travailler dans le diocèse des saints, que parce que c'est à l'abri et sous la direction de notre très-digne mère, et que, par conséquent, nous avons sujet d'espérer que Notre-Seigneur bénira les saintes intentions du commandeur et les petits travaux de ces Missionnaires. » Et comme sainte Chantal lui avait demandé en quoi consistaient les emplois et la manière de vie de la Mission, il la satisfait longuement sur ce point, lui en demandant son avis, qu'il recevra, dit-il, comme venant de la part de Dieu. Mais quelle crainte il eut bientôt d'y avoir mis de l'amour-propre, et d'avoir donné une idée trop favorable de lui et des siens ! Aussi, le 15 août 1639, il lui récrivit : « Je vous ai dit quantité de choses à l'avantage de cette petite Compagnie. Certes, ma chère mère, cela me fait peur. C'est pourquoi je vous supplie d'en beaucoup dimi-

nuer, et de ne dire cela à personne. La trop grande réputation nuit beaucoup, et fait d'ordinaire, par un juste jugement de Dieu, que les effets ne répondent point à l'attente, soit parce que l'on tombe dans l'orgueil, ou parce que le public rapporte aux hommes ce qui n'est dû qu'à Dieu seul. C'est pourquoi je supplie de nouveau très-humblement votre charité de ne point souffrir en votre esprit les pensées que ce que M. le Commandeur vous dit de nous pourrait vous donner, et moins encore d'en parler à personne. Hélas ! ma digne mère, si vous saviez notre ignorance et le peu de vertu que nous avons, vous auriez grande pitié de nous. Vous le verrez néanmoins en effet par ces deux que nous enverrons ; et c'est ce qui me console, parce que vous prierez Dieu pour nous avec plus de compassion de notre misère. Je vous dis ceci les larmes aux yeux, en la vue de la vérité de ce que je vous dis et des abominations de ma pauvre âme. Je vous supplie donc, ma chère mère, d'offrir à Dieu la confusion que j'en ai et la confession que je vous en fais en la présence de sa divine Majesté, et de me pardonner si j'abuse de votre patience en vous disant ainsi mes pauvres sentiments. » La lettre du 14 juillet se termine par cette surabondante expression de religieuse tendresse : « Ma chère mère, permettez que je vous demande si votre bonté incomparable me laisse encore le bonheur de la jouissance de la place qu'elle m'a donnée dans son cher et tout aimable cœur. J'aime à l'espérer, quoique mes misères m'en rendent indigne. Au nom de Dieu, ma chère mère, continuez-moi, s'il vous plaît, cette grâce. »

Sainte Chantal répondit pleine de joie, à la pensée des fruits que ces deux bons ouvriers allaient faire dans le grand et populeux diocèse d'Annecy. Et elle répétait sans cesse autour d'elle : « Voyez-vous, quand je pense que ces bons pères se fourrent dans les buissons et les épines,

pour retirer du vice et de l'erreur les chères brebis de notre bienheureux Père et pasteur (saint François de Sales), il me semble que je rajeunis de les voir arriver dans ce diocèse [1]. » Aussi pria-t-elle Vincent de faire en sorte — ce qui n'eut pas lieu d'abord — que l'établissement se fît sur des bases si solides, qu'il ne pût jamais déchoir par disette d'hommes ou de biens. Puis elle se mettait à sa disposition pour préparer la demeure et le petit ameublement des Missionnaires.

A la réception de cette lettre, Vincent fut ravi, ce qu'il exprima en ces termes (15 août 1639) : « J'ai reçu votre lettre. Vous pouvez penser avec quel respect et quelle affection ç'a été, parce que c'est une lettre de mon unique mère, et qu'elle est pleine de l'odeur et de la suavité de son esprit. Oh ! ma chère mère, combien elle a embaumé mon pauvre cœur ! Que béni soit celui pour l'amour duquel votre bonté s'offre à nous recevoir, à nous loger et à nous meubler ! Je ne vous en remercie point, ma chère mère, parce que je n'en suis pas digne, mais je prie Dieu qu'il soit lui-même votre remercîment et votre récompense.»

En même temps, sainte Chantal écrivait au commandeur de Sillery pour le féliciter des biens qu'il allait procurer au diocèse d'Annecy, et des grâces qu'il attirerait par là sur son âme. Quand les Missionnaires furent arrivés, vers la fin de 1639, elle écrivit à Vincent, au commencement de 1640, pour bénir Dieu et le saint fondateur de leur venue, tant en son nom, qu'au nom de l'évêque et de tous les vrais chrétiens. Elle se fit aussitôt, non-seulement leur pourvoyeuse, mais encore, suivant le désir de Vincent, leur directrice et leur mère. De leur côté, les Missionnaires, fidèles aux reconmandations de leur supérieur, s'abandonnèrent à elle avec une confiance

1. *Hist. de sainte Chantal,* par M. l'abbé Bougaud, t. II, p. 416.

filiale ; si bien qu'elle put écrire : « Il nous semble que ce sont nos vrais frères, avec lesquels nous sentons une parfaite union des cœurs, et eux avec nous, dans une sainte simplicité, franchise et confiance. Je leur ai parlé, et eux avec moi, comme vraiment si c'était des filles de la Visitation. » Puis elle faisait de chacun d'eux un portrait dont Vincent se plut à reconnaître la justesse ; et elle terminait en disant : « Ils sont tout aimables, et ressemblent bien à l'esprit de mon très-cher bon père. »

Dès qu'ils furent à l'œuvre, elle ne manqua pas d'informer le commandeur, et à plusieurs reprises, de leurs rapides succès : « Il ne se peut dire les fruits innombrables que la divine bonté fait par ces bons Messieurs. Enfin les conversions et changements de conscience de mal en bien et de bien en mieux sont universels, ou peu s'en faut. Entre ceux qui les vont entendre, chacun les admire et confesse qu'ils sont choisis de Dieu pour convertir le peuple. » Et encore: « Quant à vos bons Missionnaires, le fruit en est si grand qu'il ne se peut exprimer. La gloire en soit à Dieu, et la récompense à votre digne et charitable cœur, qui sera couronné du salut de tant de milliers d'âmes que ce bien fait acquiert à Dieu ! Oui, mon vrai père, je crois que cette Mission en conduira plus au ciel que ne feront peut-être douze autres, tant cet évêché est grand et nombreux en peuple, et les âmes bien disposées ; et c'est pourquoi notre bon Dieu, voyant que cette moisson est grande, il a inspiré à votre charitable âme d'augmenter le nombre des ouvriers. » En effet, au lieu de deux, le commandeur avait pourvu à l'entretien de cinq Missionnaires, dont quatre sont nommés dans nos documents : Codoing, leur supérieur, puis Escart, Tholard et Duhamel. A chacun il assurait cinq cent livres de pension annuelle ; trois mille livres pour la Mission entière, sur quoi sainte Chantal espérait un peu de reste

pour commencer l'œuvre des ordinands. L'évêque avait voulu contribuer pour moitié avec elle pour leur ameublement, et le commandeur de Compaissière leur avait donné sa maison, en attendant qu'on leur eût bâti une petite demeure.

Transporté de reconnaissance, saint Vincent écrivit à sainte Chantal (14 mai 1640) : « Ma très-digne et très-aimable mère, je ne puis assez humblement ni assez affectueusement vous remercier de toutes les bontés incomparables que vous exercez incessamment envers nos Missionnaires et envers moi. Je prie Notre-Seigneur qu'il en fasse l'office lui-même, et qu'il soit votre récompense. Vous leur donnez des meubles, ma chère mère : plaise à la bonté de Dieu se faire lui-même l'ameublement et l'ornement précieux de votre chère âme, pour qu'elle brille comme un soleil au ciel comme sur la terre ! ...Je reviens à nos Missionnaires, et vons dirai, ma chère mère, qu'il me semble que Dieu vous a donné un discernement en une seule vue, aussi clair que si vous les aviez élevés. O ma chère mère, que vous êtes ma mère et la leur ! Que je les estime heureux du bonheur qu'ils possèdent auprès de vous ! et que je le suis aussi de ce que votre charité a tant de bonté pour moi! »

Sainte Chantal lui répondit qu'elle se trouvait assez payée par la bonté aimable des Missionnaires, leur édification et les services qu'ils rendaient au diocèse du Bienheureux François de Sales. Puis elle s'écriait : « Oh ! la grande couronne qui vous attend, mon très-cher père ! » Mais Vincent ne croyait pas que les vertus de ses enfants l'acquittassent suffisamment envers elle. Aussi il multipliait les expressions de sa reconnaissance : « Mon Dieu, ma chère mère, que mon cœur est attendri de voir la bonté avec laquelle votre incomparable charité procède avec vos pauvres enfants les Missionnaires ! O

Jésus, qu'ils sont heureux ! et que j'espère qu'ils en feront un grand profit ! Au nom de Notre-Seigneur, ma digne mère, continuez-leur la même charité, et à votre chétif fils et serviteur, la part que sa bonté lui a donnée dans votre cher cœur... O ma chère et très-aimable mère, que vous êtes souverainement notre digne et très-aimée mère ! Non, cela est en tel point qu'il n'y a point de parole qui vous le puisse exprimer ; il n'y a que Notre-Seigneur seul qui puisse le faire sentir à votre cher cœur (26 août 1640). »

Et il en fut ainsi jusqu'à la mort de sainte Chantal, arrivée l'année suivante : le père et les enfants l'honorèrent constamment comme leur mère, et s'en remirent sur ses prières et sa conduite de la Mission d'Annecy.

De son côté, Juste Guérin, pour continuer les grands biens qu'y avait faits saint François de Sales, voulut aussitôt appliquer les Missionnaires à la formation de bons ecclésiastiques en même temps qu'à la sanctification des peuples. On avait bien vite réglé l'ordre des missions à faire dans Annecy et dans les paroisses de la campagne ; mais on hésita davantage sur la nature du séminaire à ériger. Suivrait-on encore le plan du concile de Trente, et n'y admettrait-on que de jeunes enfants, pour les préserver dans une sainte retraite de la corruption du siècle, et les nourrir de bonne heure du lait de la vertu et de la science ?

Vincent, consulté par l'évêque d'Annecy, répondit, par une lettre en date du 6 février 1641, que les séminaires de province où l'on s'était donné le plus de mouvement pour former les ecclésiastiques presque dès l'enfance, n'avaient pas réussi. Et il citait ceux de Bordeaux et d'Agen, actuellement déserts ; celui de Rouen, que l'archevêque reconnaissait avec douleur ne lui avoir pas fourni six prêtres en l'espace de plus de vingt années, et

parmi ce grand nombre de jeunes gens qu'il y avait fait élever avec tout le soin possible. La plupart, en effet, rentraient dans le monde, et se contentaient de répondre, lorsqu'on leur reprochait de n'avoir cherché dans le séminaire que des études gratuites au détriment du trésor de l'Église, qu'ils avaient pris l'habit ecclésiastique dans un âge où ils n'étaient pas capables de réflexion. Cependant Vincent, avec son humilité et sa discrétion ordinaires, prétendait non pas rien décider, mais seulement fournir les motifs d'une décision ; du reste, il s'en remettait à la sagesse de l'évêque et à la connaissance que celui-ci avait des temps et des lieux.

Mais Juste Guérin ne crut pas devoir aller contre des raisons fondées sur une si longue expérience, et il affecta son séminaire exclusivement à des clercs ayant déjà fait leurs humanités, et quelques-uns même leur philosophie.

Ce séminaire, évidemment de la catégorie de ceux qu'on appelle *grands*, fut ouvert et en exercice dès le commencement de cette année 1641, c'est-à-dire immédiatement après la réception de la lettre de Vincent. Peut-être même y eut-il un premier essai dès l'année 1640, car Vincent écrivait le 26 août à Codoing, premier supérieur d'Annecy : « Vous voilà donc dans la manière de vie du *séminaire*, dans votre nouveau logement, et faisant la *mission* dans Annecy ; » paroles où l'on remarque la distinction entre l'œuvre des missions et l'œuvre du séminaire. Mais, sans le moindre doute, il était en activité avant le 7 septembre 1641, puisque ce jour-là Vincent écrivait au même Codoing, « ... Il eût été expédient que vous m'eussiez mandé la manière comme vous désiriez vous prendre *pour le séminaire que vous avez commencé.* » Deux autres lettres à Codoing, l'une du 9 février, l'autre du 17 ou du 18 mars 1642, renferment un

semblable témoignage. La seconde même indique qu'on avait déjà pratiqué à sa date une méthode d'enseignement de la théologie que le saint condamne. Quant à la première, elle parle encore du séminaire *commencé* à Annecy, d'un autre dirigé à Alet par les prêtres de la Mission, d'un troisième que l'évêque de Saintes projette, et qui ne fut fondé qu'en 1644, et d'un dernier que Vincent va former aux Bons-Enfants. Dès le commencement de cette année 1642, les travaux de Vincent en ce genre avaient tellement appelé l'attention, au témoignage de la même lettre, qu'on le pressait d'abandonner l'œuvre des missions pour se consacrer entièrement à l'œuvre estimée plus utile des séminaires. Du reste, voici cette lettre, qu'il est bon peut-être de citer presque tout entière, parce qu'il en a été fait abus :

« Le bon M. Thévenin, curé de Saint-Étienne en Dauphiné, m'a écrit plusieurs lettres, toutes tendantes à travailler à faire un séminaire de prêtres pour les cures et autres bénéfices, et il me presse par quantité de raisons, et même par les jugements de Dieu... Il me presse d'abandonner notre dessein des missions pour suivre celui qu'il propose ; ce que je n'aurais pas difficulté à faire, si Notre-Seigneur l'avait agréable. Mais, 1° la Compagnie a été approuvée du Saint-Siége, qui a infaillibilité pour l'approbation des ordres qu'il plaît à Dieu d'instituer, selon ce que j'ai ouï dire à feu M. Duval ; 2° la maxime des saints étant qu'une chose qui a été résolue devant Dieu, ensuite de plusieurs prières et conseils qu'on a pris, il faut rejeter et tenir pour tentation tout ce qui se propose contre ; 3° enfin, ayant plu à Dieu de donner une approbation universelle aux missions, en sorte que partout chacun commence à y prendre goût, et plusieurs à y travailler, et la miséricorde de Dieu les accompagnant de ses bénédictions, il me semble qu'il faudrait

quasi un ange du ciel pour nous persuader que c'est la volonté de Dieu qu'on abandonne cette œuvre, pour en prendre une autre qu'on a déjà entreprise en divers endroits, et qui n'a pas réussi. Et pour ce que néanmoins le saint concile de Trente recommande les séminaires, nous nous sommes donnés à Dieu pour le servir aussi en cela partout où nous le pourrons. Vous avez *commencé à Annecy* ; Mgr d'Alet, qui a de nos prêtres, *fait de même*. Mgr de Saintes a ce même dessein, et nous allons commencer à Paris pour en faire un essai de douze ; à quoi Mgr le cardinal nous a aidés de mille écus. M. Thévenin voudrait que la chose allât plus vite ; mais il me semble que les affaires de Dieu se font peu à peu, et quasi imperceptiblement, et que son esprit n'est pas violent ni tempestatif. »

Ainsi, au mois de février 1642, le séminaire des Bons-Enfants allait naître ; le séminaire d'Alet existait, ainsi que celui d'Annecy, lequel même remontait, sinon au commencement, du moins au milieu de l'année précédente. Ce qui a trompé certains historiens au sujet du droit d'aînesse du séminaire d'Annecy, c'est qu'il n'a pas duré dans sa vie première ; et nous en voyons déjà la cause pressentie dans la lettre déjà citée du 26 août 1640, où on lit encore : « O Jésus ! Monsieur, j'adore la Providence sur cela ; je dis à Monseigneur que le *succès sera la règle*, comme nous en devons user ci-après en cas pareil. » Le séminaire ne put réussir parce que, malgré les dons généreux du commandeur de Sillery, qui devaient être affectés presque exclusivement aux missions des campagnes, il ne jouissait pas d'une fondation. Or, la maxime invariable de Vincent, *en cas pareil*, comme il vient de dire, était d'abandonner le séminaire, parce que toute œuvre qui ne jouissait pas d'un revenu assuré lui paraissait condamnée à une mort plus ou moins pro-

chaine. Le séminaire d'Annecy vécut quelque temps des dons des commandeurs Sillery et Chordon et des charités de Chomel, vicaire général et official de Saint-Flour; puis on en revint aux exercices des ordinands, et ce ne fut qu'en 1663, le 26 avril, par un contrat renouvelé, à cause d'oppositions, le 21 juillet 1664, que Jean d'Aranthon d'Alex [1], évêque de Genève, l'érigea définitivement,

1. Jean d'Aranthon d'Alex rendit, tant en son nom qu'au nom de plusieurs autres évêques, un beau témoignage à la mémoire de Vincent et de ses fils. Ce témoignage est inséré dans son testament du 1er octobre 1685 (il ne mourut que le 4 juillet 1695). Après avoir rappelé qu'il avait cédé tout son patrimoine à sa famille, il écrit : « C'est pourquoi je fais, nomme et institue Jésus-Christ, mon adorable Sauveur, mon héritier universel, en la personne des pauvres clercs de mon diocèse, qui seront élevés dans le séminaire du diocèse de Genève, conduit, pour le spirituel, par les révérends prêtres de la Mission, de feu M. Vincent de Paul ; en sorte que je prie très-humblement Notre-Seigneur Jésus-Christ de me faire la grâce et l'honneur d'accepter, par les mains des pauvres clercs de mon diocèse, qui seront élevés dans mon séminaire, tout ce qui me restera... » Plus bas, il ajoute : « Les grands services que Messieurs les prêtres de la Mission ont rendus au diocèse de Genève, et qu'ils rendent actuellement dans les séminaires et dans les missions, engageront sans doute les révérendissimes nos successeurs dans l'évêché, le vénérable Chapitre de ma cathédrale et le corps du clergé, à les considérer et à ne les pas troubler dans la direction perpétuelle du spirituel du séminaire... ; et cela, avec d'autant plus de justice, que l'on ne saurait confier ce très important ouvrage... à aucune communauté qui puisse inspirer une piété plus solide, ni enseigner une doctrine plus saine, ni inspirer une soumission plus parfaite aux clercs du séminaire à l'égard de leur prélat, que Messieurs de la Mission l'ont fait jusques à l'heure présente dans tous les séminaires qui leur ont été confiés. » Et, insistant une fois de plus sur sa prière de ne les pas troubler dans la direction perpétuelle du séminaire, il donne ce considérant si glorieux aux Missionnaires et à lui : « Avouant ingénument que je suis redevable à ces Messieurs, après Dieu et le grand saint François de Sales, du bien et du renouvellement qui paraît dans ce vaste diocèse depuis que je leur ai confié mon séminaire, comme il est vrai que j'en ai retardé et diminué le progrès par ma lâche condescendance et en

avec le concours du duc de Savoie, qui s'en déclara le fondateur etle proctecteur, en 1665, et du pape Alexandre VII, qui, en 1666, consentit à ce qu'on lui unît les commanderies de Saint-Antoine, de Quiers et de Chivas, et quelques autres bénéfices simples. Les prêtres de la Mission, qui n'avaient pas discontinué leur séjour et leurs

donnant trop aux fausses lois du respect humain.» Ce témoignage était, en quelque sorte, le prix, mais prix payé à la seule vérité, du témoignage prophétique que Vincent lui-même avait rendu à Jean d'Aranthon dans sa première jeunesse. Jean d'Aranthon n'avait pas encore la première tonsure, lorsque Vincent le vit pour la première fois à Saint-Magloire : « Dieu veut se servir de vous, mon enfant, lui dit le saint, et je vous assure que vous serez un jour successeur du bienheureux François de Sales. » Dans les nombreux entretiens qu'il eut ensuite avec le jeune homme, Vincent renouvela plusieurs fois sa prédiction ; et apprenant que l'abbé de La Pérouse, d'une famille alliée à celle de François de Sales, qui l'était venu voir à Saint-Lazare, était neveu de J. d'Aranthon : « Vous êtes, lui dit-il, le neveu d'un homme qui sera un jour évêque de Genève. » Vincent vécut assez pour voir sa prédiction s'accomplir ; car, après bien des difficultés, d'Aranthon fut nommé, au commencement de 1660, à l'évêché d'Annecy par Christine de France, régente de Savoie. Dès le 12 mars suivant, Vincent lui écrivit : « Monseigneur, ayant appris la grâce que Dieu a faite à son Église d'inspirer à Son Altesse Royale le choix de votre personne pour l'évêché de Genève, j'en rends grâces à sa divine Majesté, qui a exaucé les souhaits de tant de gens de bien qui vous ont demandé à Dieu pour remplir ce siége si considérable, et qui vous a prévenu de grâces convenables à ce divin emploi. Tout misérable que je suis, Monseigneur, depuis que j'ai eu le bonheur de vous voir, il m'est resté une idée de votre chère personne rapportante à celle que j'ai du bienheureux François de Sales, votre prédécesseur ; de sorte qu'à peine je me suis ressouvenu de vous, Monseigneur, sans penser à ce grand saint. Je prie Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est l'évêque des évêques, et leur parfait exemplaire, qu'il vous donne son double esprit pour la sanctification de votre chère âme et le salut des peuples qu'il a destinés à votre conduite. C'est une bénédiction pour notre petite Compagnie de se trouver parmi eux, et à moi, Monseigneur, de vous renouveler les offres de mon obéissance perpétuelle ; ce que je fais avec toutes les

travaux apostoliques dans le diocèse d'Annecy, en demeurèrent chargés [1].

De là il résulte que c'est à tort que le séminaire de Vaugirard, transféré bientôt sur la paroisse Saint-Sulpice, a été dit le premier grand séminaire de France. Un essai infructueux de séminaire avait été fait par les disciples du P. de Condren à Chartres, où ils avaient été appelés par l'évêque de Valençay, encouragé lui-même par le succès de quelques missions et poussé par Bourdoise. On donna d'abord, comme à Saint-Lazare, les exercices des ordinands, avec espérance que les jeunes clercs prolongeraient leur séjour dans le séminaire projeté. En huit mois il ne se présenta personne. La petite société de Chartres dut se dissoudre et vint s'établir à Vaugirard, où sa maison se trouva prête dès les premiers jours de janvier 1642. Elle ne se composait encore que de trois membres : Olier, Du Ferrier et l'abbé de Foix qui en était supérieur. Elle reçut les encouragements des plus saints personnages : du bénédictin Bataille, directeur particulier d'Olier ; des jésuites Hayneuve et

tendresses de mon cœur, qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, etc. » Quelques jours après, l'abbé de La Pérouse étant retourné à Saint-Lazare : « Je vous l'avais bien dit, s'écria le saint en l'abordant, que Dieu voulait que votre oncle fût évêque de Genève. Allez, Monsieur, vous sanctifier avec lui, et regardez-vous en sa famille comme un saint Jean en celle de Notre-Seigneur, dont il était le parent et l'apôtre. » L'abbé de La Pérouse, fidèle à ce conseil et devenu doyen de Chambéry, se sanctifia en effet, en sanctifiant un grand nombre d'âmes, par ses retraites ecclésiastiques, ses conférences et ses innombrables missions dans les pays soit catholiques, soit protestants. Quant à d'Aranthon d'Alex, il fut, et c'est tout dire, un des plus dignes successeurs de saint François de Sales. (Voir sa *Vie*, par Le Masson, 1697, in-8.)

1. Pour toutes les fondations dont il vient d'être parlé, voir aux *Archives de l'État*, M. 167 et 168, S, 6716 pour les originaux, et MM. 534, fol. 109, pour les copies.

Saint-Jure ; de Bourdoise, qui la visita souvent et passa trois semaines au milieu d'elle ; et enfin de dom Grégoire Tarrisse, supérieur général des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui lui avait été recommandé par le P. de Condren, et qui était, en effet, un des personnages les plus recommandables de son temps pour sa haute vertu et la sagesse de ses conseils : c'est Grégoire Tarrisse qui commença dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés cette longue suite de savants illustres, où brillent d'un éclat immortel les Mabillon et les Montfaucon.

La petite Société de Vaugirard, après avoir repoussé les offres généreuses de Richelieu qui lá voulait attirer en son château de Ruel, vit bientôt d'autres membres accourir à elle : Louis Henri de Pardaillan de Gondrin, alors âgé de vingt-deux ans, et qui fut nommé deux ans après à la coadjutorerie de Sens ; Gabriel de Thubières de Quaylus, abbé du Loc-Dieu ; Antoine Raguier de Poussé ; et ensuite Hurtevent, mort supérieur du séminaire Saint-Irénée à Lyon ; de Cambiac, frère de Du Ferrier ; de Bassancourt ; Houmain, fils d'un lieutenant criminel d'Orléans, appelé alors, du nom d'un prieuré, abbé de Sainte-Marie. Elle se composa ainsi de vingt membres, dont Olier fut nommé le supérieur.

Presque aussitôt elle se transporta sur la paroisse de Saint-Sulpice avec son chef, qui venait d'en accepter la cure. Qu'était-elle à Vaugirard ? et que put-elle être, au commencement, sur la paroisse de Saint-Sulpice ? A notre avis, une réunion de piété, sans études de théologie ; une simple association d'ecclésiastiques et de prêtres, où rien n'était encore organisé. Tout occupé de son immense et difficile paroisse, dont nous avons dit ailleurs le triste état, tout occupé aussi de réunir ses prêtres en communauté, Olier ne put guère avoir

assez de loisirs pour organiser aussitôt un vrai séminaire. D'ailleurs, pendant deux ans, il fit de vaines démarches pour obtenir de l'abbé de Saint - Germain , Henri de Bourbon, évêque nominal de Metz, l'érection du séminaire en communauté; il ne l'obtint qu'en 1645, avec les lettres patentes du roi, et ce ne fut aussi qu'alors qu'il passa avec quelques-uns de ses prêtres un acte d'association, approuvé par le clergé de France seulement en 1651, et par le Saint-Siége en 1654. Commencées, puis abandonnées, cette même année 1645, les constructions furent retardées jusqu'à l'année 1649; la chapelle, achevée la première, fut inaugurée l'année suivante, et le reste du bâtiment fut béni seulement en 1651. Jusqu'à ce moment, les séminaristes, prêtres ou clercs, étaient logés en deux maisons voisines.

Ce n'est également qu'en 1645, qu'Olier put donner deux de ses prêtres à l'abbé de Foix pour l'accompagner dans son diocèse de Pamiers et l'aider dans la fondation de son séminaire ; ce qui fut renouvelé, en 1647, en faveur de Charles de Noailles, évêque de Rodez, mais à la condition ordinaire qu'ils seraient rappelés après un court espace de temps, et remplacés dans la direction du séminaire par des ecclésiastiques du pays. Le premier séminaire de province qui ait vraiment appartenu à la compagnie d'Olier, est celui de Nantes, fondé seulement en 1648.

Vincent, on le va voir, établit plus tôt des succursales en province, et, quant au premier essai d'un vrai séminaire, outre les noms d'Annecy et d'Alet, qui tranchent tout, il y a lieu de croire que le séminaire des Bons-Enfants, dont il va être parlé, fut non pas établi, mais pleinement *organisé* avant celui de Saint-Sulpice [1].

1. Voir sur tout cela la *Vie de M. Olier*, tom. I, *passim*.

Il est vrai que plusieurs écrivains et plusieurs saints personnages ont appelé Vaugirard le premier séminaire de France, et qu'Olier lui-même a écrit dans ses Mémoires : « A l'exemple de la petite société de Vaugirard, l'Oratoire et la congrégation de la Mission ont travaillé avec ferveur à l'œuvre des séminaires. » Olier ignorait sans doute Alet et Annecy, et à son témoignage on peut opposer celui de Vincent de Paul, qui dit semblablement: « Nous avons la consolation de voir que nos petites fonctions ont paru si belles et si utiles, qu'elles ont donné de l'émulation à d'autres pour s'y appliquer comme nous, et avec plus de grâces que nous, non-seulement au fait des missions, *mais encore des séminaires*, qui se multiplient beaucoup en France. [1] »

En effet, sitôt qu'il eut commencé l'œuvre des séminaires, Vincent la mit en tête des œuvres de sa Compagnie, conjointement avec l'œuvre des missions. Il n'en avait pas été question dans la bulle d'institution de 1638; mais, le 14 février 1647, — et sans doute bien auparavant, dans des lettres aujourd'hui perdues, — il avait pu écrire ce qu'il transporta ensuite dans ses constitutions: « Notre institut n'a que deux fins principales, savoir est l'instruction du pauvre peuple de la campagne *et les séminaires.* » Et désormais, toutes les fois qu'il écrivait au souverain Pontife, — ce qu'il faisait souvent, — pour lui rendre compte de l'état et des travaux de sa Compagnie, il ne manquait pas de dire, comme dans sa lettre à Innocent X, du 28 août 1650 : « Nous formons les clercs dans les séminaires aux mœurs et à la science ecclésiastiques, et aux saintes cérémonies : *Clericos in seminariis ad mores ecclesiasticos, doctrinam et ritus sacros erudimus.* »

1. A Desdaines, en Pologne, 18 juin 1660.

IV

Séminaire des Bons-Enfants.

Au bout de six ou sept années d'expériences, Vincent reconnut que les séminaires de trop jeunes clercs, et par conséquent celui qu'il avait formé au collége des Bons-Enfants, ne donnaient que très-peu de ministres à l'Église, et il songea à des institutions d'une autre nature. Dans une des fréquentes conversations qu'il avait avec le cardinal de Richelieu, il eut occasion de parler de la nécessité où l'on était de réunir, non plus de jeunes enfants, mais des clercs prêts à recevoir les saints ordres, dans des maisons où, pendant un ou deux ans, ils seraient exercés à la vertu, à l'oraison, au service divin, aux cérémonies, au chant, au catéchisme, à la prédication, à l'administration des sacrements et des choses saintes ; instruits dans les cas de conscience et les autres parties les plus nécessaires de la théologie dogmatique et morale ; en un mot, prochainement préparés à faire de bons ministres de l'Église.

Richelieu goûta fort ce projet, exhorta vivement Vincent à l'exécuter lui-même, et, pour l'y aider, il lui donna mille écus, qui furent, en effet, employés à l'entretien des douze premiers séminaristes reçus, en février 1642, au collége des Bons-Enfants. A ce noyau, à ce nombre sacré, choisi évidemment en souvenir du premier séminaire chrétien, du séminaire apostolique, s'ajoutèrent bientôt plusieurs autres clercs, dont quelques-uns offrirent de payer leur pension, dont les autres, en beaucoup plus grand nombre, furent nourris et entretenus soit au moyen d'aumônes, soit aux frais de la Compagnie ; et

l'archevêque de Paris ayant tout approuvé, le séminaire se trouva définitivement établi. Ici encore, Vincent craignait la multitude et la propagation, et, avec sa prudence accoutumée, il refusait d'entreprendre toute éducation qui ne lui paraissait pas devoir aboutir à peu près certainement au sacerdoce, car il disait : « Pour l'ordinaire, il sert de peu à la jeunesse de commencer l'étude du latin, quand elle n'a pas moyen d'y faire quelques progrès, ainsi qu'il arrive lorsque les parents ne peuvent plus leur donner les choses nécessaires, si ce n'est peut-être quelque bon esprit qui, se faisant connaître pour tel par son avancement, donne sujet à quelque personne charitable de l'aider à se pousser. Hors cela, la plupart sont pour demeurer à mi-chemin. Il vaut bien mieux que de bonne heure ils apprennent un métier [1]. » Néanmoins, en peu d'années, le nombre des séminaristes s'accrut aux Bons-Enfants au point que le lieu ne put les contenir, et Vincent en dut retirer les jeunes clers appliqués aux études d'humanités. Mais, par respect pour le concile de Trente, il ne voulut pas détruire ce qu'il avait formé sur le plan de cette sainte assemblée, et il les transporta dans une maison située au bout de l'enclos de Saint-Lazare, qu'il nomma le séminaire de Saint-Charles. Là, les prêtres de sa congrégation continuèrent à former aux belles-lettres et à la vertu un grand nombre de jeunes enfants qui témoignaient de l'inclination pour l'état ecclésiastique, et dont beaucoup, en effet, passés ensuite soit au séminaire des Bons-Enfants, soit aux autres séminaires de Paris et de la province, devinrent de dignes prêtres et arrivèrent aux premiers emplois [2]. Dans le séminaire

1. Lettre à Coglée, à Sedan, du 12 avril 1656.

2. Un des plus célèbres, dont il ne serait pas permis de taire ici le nom, fut le Breton Louis-Eudes de Kerlivio, un des premiers élèves des Bons-Enfants et des premiers disciples de saint Vincent de Paul.

Saint-Charles, on joignait aux exercices de piété et à toutes les études classiques les exercices alors en honneur dans les célèbres colléges des jésuites, et La Fosse y fit souvent représenter des tragédies chrétiennes au milieu du concours et des applaudissements de tout ce que Paris avait de connaisseurs.

Vincent, le premier encore, réunit donc les petits et les grands séminaires : deux œuvres connexes, en effet, qui se supposent et se complètent l'une l'autre. Sans les grands séminaires, pas ou peu de prêtres, dignes du moins de leur vocation ; sans les petits, pas de grands, ou des grands trop peu fournis de sujets et surtout de sujets suffisamment disposés. Les premiers sont évidemment les *séminaires* des seconds, comme ceux-ci le sont du sacerdoce. C'est ainsi que Vincent enchaînait toujours ses œuvres.

V

Règlement des séminaires.

A peine le séminaire des Bons-Enfants fut-il établi, qu'il lui donna un règlement plein de l'esprit sacerdotal. Ce règlement, qu'il avait déjà, sans doute, imposé au séminaire d'Annecy, servit de forme à tous les séminaires de sa Compagnie, comme il est encore essentiellement la forme de tous les séminaires de France. Le voici analysé dans ses principales dispositions.

Ordonné prêtre, il se retira dans sa patrie, où il bâtit des hôpitaux, fonda un orphelinat et un séminaire, une maison de retraite, des missions, des conférences ecclésiastiques, des associations pieuses, c'est à-dire qu'il embrassa toutes les œuvres utiles et honorables pour la religion dont il avait puisé l'idée dans les leçons et les exemples de son saint maître. Né en 1621, il mourut en 1685.

Ce séminaire est institué pour honorer le sacerdoce de Notre-Seigneur, et pour former les ecclésiastiques en la vertu et science de leur ordre et vocation. C'est pour cela qu'on y enseigne la théologie, la manière d'administrer les sacrements, le plain-chant, les cérémonies de l'Église, la méthode de catéchiser, prêcher et confesser ; la pratique des fonctions saintes, tant au dedans qu'au dehors, et les moyens de s'en acquitter avec esprit de dévotion ; c'est pour cela encore qu'on y enseigne, et toujours par pratique, la science des saints, c'est-à-dire les vertus chrétiennes et la vraie piété : à quoi tendent les méditations, les conférences, exhortations et retraites spirituelles, la lecture des livres de dévotion et autres semblables exercices, enfin le bon exemple que tous se doivent les uns aux autres.

Les dispositions requises en ceux qui désirent être admis au séminaire sont : une bonne volonté et une forte résolution de s'avancer dans la vertu ainsi que dans la science, et d'y demeurer au moins une année ; une grande humilité et soumission à l'égard des supérieurs ; un grand courage et une ferme confiance en Dieu pour surmonter toutes les difficultés, surtout au commencement.

Dès leur entrée, ils feront la retraite spirituelle ; ils recourront fréquemment à l'oraison, et chaque matin se livreront à l'exercice de la méditation avec la communauté.

Ils feront une profession toute particulière d'honorer le très-saint sacrement de l'autel. Ils diront ou entendront avec piété et avec fruit la sainte messe tous les jours. Les prêtres se confesseront ordinairement deux fois la semaine ; les autres, les dimanches et bonnes fêtes, pour se disposer à la communion.

Ils réciteront l'office en commun, suivant le bré-

viaire romain, et assisteront ensemble aux offices de l'Église, le tout avec un grand recueillement extérieur et intérieur.

Ils assisteront régulièrement et soigneusement à toutes les conférences de piété, de théologie et de cérémonies, tâchant de s'édifier les uns les autres par leur silence, attention, modestie, et par la fuite de toute contestation.

Une fois au moins par mois, chacun découvrira à son directeur, en dehors de la confession, ses dispositions intérieures, ses tentations et difficultés, ses progrès ou reculs par rapport à Dieu, au prochain et à lui-même. — Dans les choses plus importantes, comme s'il s'agit d'accepter, permuter ou résigner un bénéfice, de s'engager dans un emploi, d'aspirer aux degrés de l'école, le supérieur sera consulté. — C'est encore au jugement du supérieur qu'on s'en rapportera pour la réception des saints ordres, aux temps ou hors des temps marqués par l'Église.

Tous tâcheront de ne rien faire paraître dans leurs habits, leur barbe, leurs cheveux, dans tout leur extérieur, qui ressente encore l'esprit du monde ; ils garderont en tout et toujours une grande modestie, et prendront tous les moyens pour conserver la pureté si nécessaire aux ecclésiastiques.

Afin d'imiter Notre-Seigneur, venu en ce monde pour servir et non pour être servi, chacun servira à table à son tour, dans un esprit d'humilité et de charité, se représentant Jésus-Christ en la personne des ecclésiastiques qui tiennent sa place sur la terre. — Tous songeront à nourrir leur âme en même temps que leur corps, et recueilleront la lecture de table comme une manne spirituelle que Dieu leur envoie du ciel avec le pain matériel.

Pour honorer encore Notre-Seigneur, qui n'a pas dédaigné les plus bas offices dans la maison de la sainte Vierge et de saint Joseph, chacun fera son lit tous les jours, balaiera sa chambre au moins deux fois la semaine, et aura soin de la tenir bien propre et bien rangée.

Comme, au dire du Saint-Esprit, il y a temps de se taire et temps de parler, et que la dévotion est impossible dans une communauté où la parole n'est pas réglée, tous garderont le silence hors le temps de la récréation, et n'entreront jamais dans la chambre l'un de l'autre. Ils éviteront aussi les fréquentes visites et sorties, comme également préjudiciables au recueillement. Ils se garderont davantage encore de jamais manger, boire ou coucher hors de la maison, et d'entrer dans les lieux publics.

Ils s'honoreront les uns les autres de pensées, de paroles et de fait, et s'entr'aimeront comme frères, dont Jésus-Christ a uni les cœurs par son amour en les assemblant de corps pour son service. Ils éviteront les amitiés particulières, si nuisibles à la commune et universelle charité.

Les récréations seront modestes et gaies, assaisonnées de quelques mots de piété et de doctrine, sans qu'il s'y mêle jamais de railleries, de contestations, de disputes sur des matières dangereuses ou trop curieuses, de légèretés, de nouvelles du monde.

Tous se prémuniront contre l'amour déréglé des parents et la recherche trop grande de leurs intérêts. Ils travailleront avec grand soin à l'acquisition des vertus ecclésiastiques ; et, du reste, ils s'en remettront, vers la fin de leur séminaire, soit au supérieur, s'ils ont le dessein d'aller en mission, soit à leur évêque pour obtenir de lui un emploi.

Ils sortiront du séminaire comme ils y sont entrés, par une retraite spirituelle. Quelque part que la Providence les place, ils se souviendront des leçons et des bons exemples qu'ils y ont reçus, des pratiques saintes auxquelles on les y a accoutumés [1].

VI

Plan d'études.

Nous savons déjà la place que Vincent faisait, dans ce plan d'éducation ecclésiastique, à la science et à la piété ; car ce qu'il appliquait aux siens, il voulait que les siens l'appliquassent aux autres. De la science, sans doute, et beaucoup, mais de la science sans prétention du côté du maître, sans curiosité avide du côté de l'élève; de la science pratique, solidement, mais simplement et élémentairement enseignée. « Nous vous rappelons, Monsieur, écrivit-il un jour à un de ses prêtres les plus intelligents et les plus érudits, et vous prions de ne plus régenter, parce que vous êtes trop habile. » Sage condamnation, dans la personne du maître, d'un enseignement trop brillant et trop savant, qui donne au professeur un éclat acheté au prix du progrès de la majorité des élèves.

Du reste, nous avons toutes ses idées sur ce point dans une longue lettre du 17 ou 18 mars 1642, déjà mentionnée, qu'il adressait à Codoing, premier supérieur d'Annecy, alors en résidence à Rome.

La question était de savoir si l'on enseignerait la théologie par des dictées ou *dictations*, comme écrit Vincent,

1. *Instructions et Mémoires* Mss., n° 12, B, p. 86. Archives de la Mission.

ou par des traités imprimés qu'on se contenterait d'expliquer.

Après avoir consulté sept des meilleures têtes de la Compagnie, Vincent condamne la méthode des dictées et prescrit l'emploi d'un auteur approuvé. L'enseignement sera plus sûr, dit-il, l'épiscopat plus confiant, la Compagnie moins exposée à l'envie et à la censure, le recrutement des professeurs plus facile, leur besogne plus aisée et moins accablante, les écoliers enfin mieux formés et mieux instruits : car, savants déjà, ils ne viennent pas au séminaire pour la science, mais « pour devenir meilleurs et pour apprendre les autres choses qu'on y enseigne, comme font les bacheliers et licenciés en théologie qui vont aux ordinands, et les docteurs qui se mettent de l'assemblée des ecclésiastiques de Saint-Lazare, où l'on professe tant l'humilité et la simplicité dans les matières qui se traitent ; » ignorants, ils se contenteront de copier les écrits, comme l'on fait pour l'ordinaire en Sorbonne, et ils les laisseront là, n'y cherchant pas, incapables d'y trouver une science qu'ils auraient puisée dans un auteur bien interprété, appris par cœur et souvent répété.

L'on objecte qu'ils auront moins bonne opinion d'un maître qui ne donnera rien de son crû, qu'ils seront tentés de sortir du séminaire. « Cela serait vrai, peut-être, s'il n'y avait d'autres attraits dans le séminaire que la science, et supposé que tous les séminaristes fussent savants ; mais vous y avez l'attrait de la piété, celui du chant, des cérémonies, de catéchiser, de prêcher, et enfin celui de la réputation de ceux qui y auront été, lesquels l'on préférera dans les emplois et les conditions et dans les bénéfices. Monseigneur le... (cardinal de Richelieu ?) regarde déjà les nôtres pour les employer aux monastères et en des emplois semblables... Croyez-

moi, Monsieur, que l'esprit de Notre-Seigneur n'est pas un esprit à faire des choses pour se faire estimer, et que celui de la Mission doit chercher sa grandeur dans la bassesse, et sa réputation dans l'amour de son abjection. »

On ajoute que les maîtres deviendraient par là plus savants. — Peut-être ; « mais ils ne pourront pas faire autre chose qu'étudier, composer et dicter ; et cela étant, qui enseignera la piété, le chant, les cérémonies, à catéchiser, à prêcher ? et qui fera observer la régularité ? Il faudra bien du monde pour chaque séminaire : et qui les entretiendra ? Et que deviendront les missions ? Vous me dites que cela ne laisse pas de se faire à Annecy par un seul [1]. Il est vrai, mais tous les lieux et tous les Missionnaires ne sont pas de même, joint qu'on ne fait que commencer. »

Enfin l'on alléguait l'exemple des jésuites et des universités. « Mais ce n'est pas de même, répond Vincent ; ils font profession publique d'enseigner les sciences et ont besoin de réputation. Mais, au séminaire, l'on a plus besoin de piété et d'une médiocre science, avec l'intelligence du chant, des cérémonies, de la prédication et du catéchisme, que de beaucoup de doctrine. » D'ailleurs, il citait l'exemple des universités d'Espagne, qu'il connaissait par expérience, où l'on ne faisait pas de dictées, et d'où, cependant, de l'aveu de tout le monde, il sortait de plus profonds théologiens que des autres écoles ; et il terminait ainsi : « Je vous assure, Monsieur, que si nous entrons en cet esprit-là, que vous verrez bientôt des propositions en la Compagnie, qu'il faut prendre des colléges et enseigner publiquement, pour avoir des hommes plus

1. Voilà la preuve plus haut annoncée de la pleine existence du séminaire d'Annecy, dès le commencement de 1642.

savants pour enseigner les séminaristes ; et si cela était, hélas ! que deviendrait le pauvre peuple de la campagne ; et en quelle sorte d'esprit entrerions-nous, si nous voulions aller au pair de science avec ces grands corps ? Où serait la sainte humilité en laquelle il a plu à Dieu de concevoir, d'enfanter et d'élever cette petite Compagnie jusqu'à présent ? »

Telles étaient les pratiques et les maximes de Vincent en éducation ecclésiastique. Pour en faire l'application aux jeunes clercs, il demandait un temps considérable ; un an au moins, avant de les admettre aux ordres sacrés. Ce temps lui paraissait suffisant à peine pour les former à l'oraison, dont il disait : « Ce que l'épée est au soldat, l'oraison l'est à ceux qui se dédient au service des autels.» Il voulait qu'on n'exemptât du séminaire aucun des aspirants aux saints ordres, quelle que fût leur capacité et leur vertu ; à plus forte raison quelles que fussent leur naissance et les places obtenues par eux dans le sanctuaire. Vertueux et capables, ils pouvaient encore, dans un bon séminaire, croître en science et en vertu ; gens de condition et riches bénéficiers, ils seraient aux autres à édification par leur humilité et leur obéissance. D'ailleurs, en posant une loi générale, on se mettait à couvert de toute importunité, ou en droit de se refuser à toute sollicitation.

VII

Esprit de ces règlements.

Mais, ici encore, Vincent eut soin de donner à ces règlements, lettre morte, l'esprit de sa vivante parole. A mesure que se multipliaient les séminaires de la Compagnie, il multipliait aussi ses encouragements pour

fortifier les siens contre l'accablement des emplois et contre la crainte que l'œuvre du clergé ne nuisît à l'œuvre des missions.

« Les Missionnaires, disait-il, sont particulièrement envoyés de Dieu pour travailler à la sanctification des ecclésiastiques. Et l'une des fins de leur institut est de les instruire, non-seulement aux sciences pour les apprendre, mais aussi aux vertus pour les pratiquer ; car, leur montrer l'un sans l'autre, c'est faire peu et presque rien. Il faut de la capacité et une bonne vie : sans celle-ci, l'autre est inutile et dangereuse ; nous devons les porter également à toutes les deux, et c'est ce que Dieu demande de nous. Au commencement, nous ne pensions à rien moins qu'à servir les ecclésiastiques ; nous pensions seulement à nous et aux pauvres. Comment est-ce que le Fils de Dieu commença ? Il se cachait, il semblait qu'il ne pensait qu'à lui-même, il priait Dieu et ne faisait que des actions particulières ; il ne paraissait que cela. Après, il annonça l'Évangile aux pauvres. Mais ensuite il fit des apôtres, il prit la peine de les instruire, les avertir et les former ; et enfin il les anima de son esprit, non pour eux seulement, mais pour tous les peuples de la terre. Il leur enseigna aussi toutes les maximes pour faire des prêtres, pour administrer les sacrements, et pour s'acquitter de leur ministère. Ainsi, au commencement, notre petite Compagnie ne s'occupait qu'à son avancement spirituel et à évangéliser les pauvres. En certaines saisons, elle était retirée en son particulier ; et en d'autres, elle allait enseigner les peuples de la campagne. Dieu a permis qu'en nos commencements il n'a paru que cela ; mais, dans la plénitude des temps, il nous a appelés pour contribuer à faire de bons prêtres, à donner de bons pasteurs aux paroisses, et à leur montrer ce qu'ils doivent savoir et pratiquer. Oh ! que cet emploi

est haut ! qu'il est sublime ! Oh ! qu'il est au-dessus de nous ! Qui est-ce d'entre nous qui avait jamais pensé aux exercices des ordinands et des séminaires ? Jamais cette entreprise ne nous était tombée en l'esprit, jusqu'à ce que Dieu nous a signifié que son plaisir était de nous y employer. Il a donc porté la Compagnie à ces emplois, sans choix de notre part ; et pourtant, il demande de nous cette application ; mais une application sérieuse, humble, dévote, constante, et qui réponde à l'excellence de l'œuvre. Quelques-uns peut-être diront qu'ils ne sont venus en cette congrégation que pour travailler à la campagne, et non pour s'enfermer dans une ville au service d'un séminaire ; mais tous et chacun de nous sauront que les emplois que nous devons exercer en la maison à l'égard des ecclésiastiques externes, surtout des séminaires, ne doivent pas être négligés sous prétexte des missions ; car il faut faire celles-ci et ne pas omettre les autres, puisque nous sommes presque également obligés par notre institut à nous acquitter de l'un et de l'autre ; et que, d'ailleurs, la longue expérience a fait voir qu'il est bien difficile que les fruits que l'on recueille dans les missions puissent longtemps se conserver sans l'aide des pasteurs, à la perfection desquels les autres emplois de la Compagnie ne semblent pas peu contribuer : c'est pourquoi un chacun se donnera de bon cœur à Dieu pour les bien et dévotement exercer. C'est un grand ouvrage, il est vrai, de travailler à l'instruction des pauvres gens, mais il est encore plus important d'instruire les ecclésiastiques, puisque, s'ils sont ignorants, il faut par nécessité que les peuples qu'ils conduisent le soient aussi. On eût pu demander au Fils de Dieu : Pourquoi êtes-vous venu ? N'est-ce pas afin d'évangéliser les pauvres, suivant l'ordre de votre Père éternel ? Pourquoi donc faites-vous des prêtres ? Pour-

quoi prenez-vous tant de soin de les intruire et former ? A quoi Notre-Seigneur aurait pu répondre, qu'il est venu non-seulement pour enseigner les vérités nécessaires au salut, mais encore à faire de bons prêtres, et meilleurs que n'étaient ceux de l'ancienne loi. Vous savez qu'anciennement Dieu rejeta les prêtres, qui étaient pollués et qui avaient profané les choses saintes, qu'il eut en abomination leurs sacrifices, et dit qu'il s'en susciterait d'autres, qui, depuis le levant jusqu'au couchant, et depuis le midi jusqu'au septentrion, feraient retentir leurs voix et leurs paroles : *In omnem terram exivit sonus eorum*. Et par qui a-t-il accompli cette promesse ? Par son Fils Notre-Seigneur, qui a fait des prêtres, qui les a instruits et façonnés, et par lesquels il a donné pouvoir à son Église d'en faire d'autres : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos*. Et cela pour continuer à faire par eux dans tous les siècles ce que lui même avait fait sur la fin de sa vie, à dessein de sauver toutes les nations par leurs instructions et par l'administration des sacrements. Ce serait donc une tromperie et une grande tromperie à un Missionnaire, qui ne voudrait s'appliquer à contribuer pour façonner de bons prêtres, et d'autant plus qu'il n'y a rien de plus grand qu'un bon prêtre. Pensons-y tant que nous voudrons, nous ne trouverons pas que nous puissions contribuer à rien de plus grand qu'à former un bon prêtre, à qui Notre-Seigneur donne un pouvoir sur son corps naturel, que les anges admirent, et sur le mystique, le pouvoir de remettre les péchés des hommes, qui est pour eux un grand sujet d'étonnement et de reconnaissance. O Dieu, quelle puissance ! Oh ! quelle dignité ! Y a-t-il rien de plus grand et de plus admirable ? Oh ! Messieurs, qu'un bon prêtre est une grande chose ! Que ne peut pas faire un bon ecclésiastique ? Quelles conversions ne peut-il pas procurer ? Des prêtres dépend

le bonheur du Christianisme. Cette considération donc nous oblige de servir l'état ecclésiastique, qui est si saint et si relevé ; et encore plus que celle de la nécessité que l'Église a de bons prêtres, qui réparent tant d'ignorances et tant de vices dont la terre est couverte, et pour lesquels les bonnes âmes devraient pleurer des larmes de sang.

« On doute si tous les désordres que nous voyons au monde ne doivent pas être attribués aux prêtres. Ceci pourrait scandaliser quelques-uns ; mais le sujet requiert que je montre par la grandeur du mal l'importance du remède. On a fait depuis quelque temps plusieurs conférences sur cette question, laquelle on a traitée à fond pour découvrir les sources de tant de malheurs ; mais le résultat a été que l'Église n'a point de pires ennemis que les mauvais prêtres. C'est d'eux que les hérésies sont venues. Nous en avons l'exemple des dernières en ces deux grands hérésiarques Luther et Calvin [1], qui étaient prêtres. C'est par les prêtres que les hérésies ont prévalu, que le vice a régné, et que l'ignorance a établi son trône parmi les pauvres peuples ; et cela par leur propre déréglement, et faute de s'opposer de toutes leurs forces, selon leurs obligations, à ces trois torrents qui ont inondé la terre. Quel sacrifice donc, Messieurs, ne faites-vous pas à Dieu de travailler à leur réformation, en sorte qu'ils vivent conformément à la sainteté de leur condition, et que l'Église se relève par ce moyen de l'opprobre et de la désolation où elle est ! [2] »

1. Calvin n'entra jamais dans les ordres sacrés.
2. Conf. du 6 décembre 1658.

VIII

Séminaires en province

Enflammés par ces discours du zèle et du courage de Vincent, ses fils furent prêts, non-seulement à continuer les séminaires des Bons-Enfants et de Saint-Lazare, mais à en fonder et à en diriger dans un grand nombre de diocèses de France et de l'étranger. Car, après les premiers succès de Vincent et d'Olier, il y eut une sainte émulation parmi les évêques pour doter leurs diocèses de ces utiles établissements. Le premier qui paraît avoir recouru, dans ce dessein, à la charité de Vincent de Paul, est Alain de Solminihac, religieux de Chancellade, près Périgueux, et ensuite évêque de Cahors. Après avoir fait ses études théologiques à Paris, Alain de Solminihac, devenu abbé de Chancellade, mit la réforme dans ce monastère, et en fit le modèle des abbayes voisines, ce qui donna lieu à la réformation de la congrégation dite de Chancellade, éteinte seulement par la Révolution. Modèle des abbés, Alain de Solminihac fut aussi le modèle des évêques par son zèle pour les missions, pour la conversion des protestants, pour les fondations charitables, et, en particulier, pour la réforme du clergé. En 1643, il fonda la Mission à Cahors, et lui confia la direction du séminaire, auquel il donna deux bénéfices à sa collation; double établissement qui fut confirmé la même année par lettres patentes du roi. Deux ans après, il unit au séminaire la cure de Saint-Étienne, afin que les jeunes séminaristes pussent voir en exercice l'administration des sacrements, s'y exercer eux-mêmes, suivant leur ordre, ainsi qu'aux autres fonctions sacrées [1]

1. Cette union se fit avec le consentement du chapitre et d'Antoine

Sur le conseil de Vincent, Alain de Solminihac ne dispensa jamais personne ni de l'entrée ni du temps du séminaire. Il ne conférait le sous-diaconat qu'à ceux qui y avaient passé une année, et il exigeait un séjour plus prolongé pour admettre à la prêtrise. Bientôt il put écrire à Vincent : « Vous seriez ravi de voir mon clergé, et vous béniriez Dieu mille fois, si vous saviez le bien que les vôtres ont fait dans mon séminaire, qui s'est répandu dans toute la province. » Vincent, qui ne manquait jamais une occasion de faire l'éloge du saint évêque et de le proposer pour modèle, écrivait de son côté à Desdames, en Pologne, le 15 août 1659 : « Mgr l'évêque de Cahors me fit l'honneur de m'écrire, il y a quelque temps, que son clergé avait changé de face, et que c'était, Dieu merci, à son séminaire, qui est composé d'environ cinquante à soixante ecclésiastiques, où tous ceux qui veulent prendre les ordres sont obligés de passer un an ou dix-huit mois pour se former aux fonctions et à l'esprit ecclésiastique. »

Nous trouverions les mêmes fruits et les mêmes témoignages en parcourant l'histoire des autres séminaires confiés à la Compagnie. En 1644, ce fut celui de Saintes, uni par l'évêque Jacques Raoul à la Mission ; en 1645, celui du Mans, avec établissement en la prévôté de l'église collégiale et royale de Coëffort, et à l'Hôtel-Dieu ; en 1645 encore, celui du diocèse de Saint-Malo, établi en l'abbaye de Saint-Méen.

Cette dernière fondation donna lieu à une grosse affaire. De tous les établissements si nombreux de

de Verthamon, au canonicat duquel la nomination à la cure était attachée. Homologuée par le roi en 1645, elle fut acceptée par Vincent le 23 mai de cette même année [1].

1. Archives de l'Etat, MM 534, fol. 265.

Vincent, aucun ne lui causa plus de chagrins ; car celui-ci remplit de tracasseries douze années de sa vie, et, après sa mort, il fut une source d'accusations intentées à sa mémoire, lors du procès de sa béatification.

L'abbaye de Saint-Méen avait toujours été dépendante de la juridiction des évêques de Saint-Malo, ce qui suppose qu'ils en étaient les premiers bienfaiteurs, et qu'elle tenait d'eux ses dîmes et la meilleure partie de ses biens. Ils l'avaient traitée avec cette générosité, parce qu'elle avait été longtemps pour leur diocèse une pépinière de jeunes clercs, et qu'elle avait fourni de bons pasteurs aux cures de sa dépendance. Mais alors elle était bien déchue. La discipline y était anéantie. Il n'y restait plus que deux moines bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, incapables de remplir, tant au temporel qu'au spirituel, les charges du monastère. Ses biens étaient aliénés ou mis en gage, et l'évêque était obligé depuis longtemps d'appeler des prêtres séculiers pour le service religieux de ses bénéfices.

D'un autre côté, la discipline ecclésiastique, aussi bien que la discipline régulière, était tombée dans le diocèse de Saint-Malo. Les prêtres y étaient aussi ignorants que les peuples. Dans ce vaste diocèse, ni séminaires, ni colléges ; et les pères étant pour la plupart incapables de faire élever ailleurs leurs enfants, le clergé ne se pouvait recruter.

Pour parer à tant de maux, l'évêque Achile de Harlai de Sancy s'adressa d'abord au général de la congrégation de Saint-Maur, pour l'inviter à mettre quelques-uns de ses religieux réformés dans l'abbaye de Saint-Méen ; mais dom Grégoire Tarrisse s'excusa sur la disette de sujets. lors Harlai de Sancy, tant pour remédier aux désordres l'abbaye que pour avoir les moyens de former un sé-

minaire, résolut de s'emparer de Saint-Méen et d'y appeler les prêtres de la Mission. Il en avait le droit, car, encore un coup, l'abbaye était sous la juridiction épiscopale et ne dépendait d'aucune congrégation ; il ne s'agissait donc ni d'enlever un bénéfice à ses propriétaires, ni d'en changer la nature et de le séculariser ; nul besoin, par conséquent, de recourir en cela au souverain Pontife.

L'évêque de Saint-Malo se contenta d'obtenir, le 20 octobre 1643, une autorisation du roi en son conseil ; puis, le 12 novembre suivant, il convoqua son synode, et lui soumit son projet qui fut unanimement approuvé et encouragé. Le lendemain, l'official en donna signification aux deux moines, qui volontiers y prêtèrent les mains, à la condition d'une pension annuelle et viagère. Les biens de l'abbaye, si fortement entamés, ne pouvant suffire à l'entretien du séminaire, l'évêque y suppléa par des dons prélevés sur son patrimoine. L'année suivante, la vieillesse le força à demander un coadjuteur, qui fut Ferdinand de Neuville. Le 13 juillet 1645, se sentant près de mourir, et voulant mettre la dernière main à son œuvre, il unit au séminaire, sous l'agrément du Saint-Siége, la manse conventuelle et les offices claustraux de Saint Méen, à la charge que, du vivant des deux moines, douze, et, à leur mort, vingt jeunes ecclésiastiques, choisis par l'évêque ou par son vicaire général, et obligés par serment à ne pas sortir sans permission du diocèse, y seraient gratuitement élevés, et que maîtres et élèves rempliraient toutes les charges du monastère.

Tous ces arrangements se firent sans la participation des prêtres de la Mission, qui ne sont pas nommés dans les actes, sans réclamations de la part des intéressés, et avec la clause expresse que les biens de Saint-Méen étaient donnés au séminaire et non à ses directeurs,

substitués seulement comme administrateurs aux prêtres séculiers investis depuis assez longtemps de ces fonctions. Un diplôme royal de septembre 1645 confirma ces dispositions, ainsi que le choix des prêtres de la Mission comme directeurs du séminaire.

Dès le mois de juillet précédent, Vincent avait fait partir pour Saint-Méen cinq de ses prêtres, dont trois étaient destinés au séminaire, et deux aux missions du diocèse. A peine furent-ils installés, que les bénédictins de Saint-Maur, jusqu'alors muets, et les deux moines mentionnés tout à l'heure, au mépris, les uns de leurs engagements, les autres de l'autorité du roi et de l'évêque, voulurent rentrer dans l'abbaye, et, pour cela, recoururent non au souverain Pontife, à l'évêque ou au roi, mais au parlement de Bretagne. Le parlement reçut leur réclamation, quoiqu'il ne pût rien contre les édits royaux. Armés de son décret, les religieux se présentèrent aux portes de l'abbaye, et, comme ils n'étaient porteurs d'aucun acte légitime, l'entrée leur en fut refusée. Ils se pourvurent en instance auprès du parlement, qui rendit en leur faveur un nouveau décret : cette fois, des recors les accompagnèrent à Saint-Méen, et prêtres et clercs en furent violemment expulsés.

Pour opposer la force du droit au droit de la force, l'évêque de Saint-Malo mit l'église de Saint-Méen en interdit, et en défendit l'entrée, sous peine d'excommunication, tant qu'elle resterait au pouvoir des usurpateurs. En même temps, il porta ses plaintes au roi, et obtint un arrêt du conseil privé, qui annulait les actes du parlement de Bretagne, et ordonnait la réinstallation des Missionnaires, par les mêmes moyens, s'il fallait, qu'on avait employés pour les évincer. L'arrêt fut exécuté dans toute sa rigueur ; mais on voit de quel côté était vraiment la violence, de quel côté la justice.

Du reste, en tout cela, il n'y avait aucune intervention, ni de Vincent, ni des siens : l'évêque seul agissait. Vincent, dès le commencement de la querelle, avait même voulu retirer ses prêtres : l'évêque s'y était opposé fortement au nom de son bon droit. C'est ce que nous apprend une lettre à Portail, du 25 août 1646 : « Si la chose dépendait de nous, nous rappellerions les nôtres, mais c'est l'affaire de monditseigneur, qui a agi en son nom... Mon Dieu ! Monsieur, que cela m'afflige ! Eussiez-vous jamais dit que nous eussions eu cet exercice par ces bons Pères, que nous avons tâché de servir avec autant d'affection que si ce fussent été nos propres affaires ? J'espère que Notre-Seigneur regardera ce peu que nous avons tâché de faire pour eux comme venant de la charité, *quæ patiens est*. Plaise à la miséricorde de Dieu que cela soit ainsi, et me donner les moyens de les servir à l'avenir, ce que je me propose de faire plus affectionnément que jamais, moyennant l'aide de Dieu que je vous prie de demander pour moi ! »

Cependant, le parlement de Bretagne, de plus en plus obstiné, regarda l'arrêt du conseil comme obtenu par surprise, et rendit un décret d'ajournement contre d'Orgeville, grand-vicaire de Saint-Malo, qui l'avait fait exécuter. En même temps, un des Missionnaires rentrés à Saint-Méen, Pierre de Beaumont, en fut arraché de nouveau, et on le jeta dans les prisons de Rennes.

A cette nouvelle, Vincent se hâta d'écrire à ses prêtres pour les fortifier contre la persécution. Quel risque courons-nous ? disait-il. De souffrir emprisonnement ? « Hélas ! de quoi sommes-nous capables, si nous ne le sommes de cela pour Dieu ? Sera-t-il possible que nous voyions des cent mille hommes qui s'exposent en chaque campagne, depuis le moindre du peuple jusqu'aux princes du sang, pour le service de l'État, non-seulement à être

faits prisonniers de guerre, mais à la mort, et que Notre-Seigneur ne trouvera pas cinq ou six serviteurs fidèles, et assez courageux pour son service ! » On lui objectait encore une de ses paroles ordinaires : « Qu'il valait bien mieux perdre que de plaider ; » et il répondait que l'affaire ne dépendait pas d'eux, mais de l'évêque de Saint-Malo ; on ajoutait que saint Paul et Notre-Seigneur avaient condamné les procès par leurs paroles et par leurs exemples : « Il est vrai, répliquait-il ; mais l'un et l'autre ont eu des procès et les ont perdus, et en les perdant il leur en a coûté la vie. » Enfin, on faisait craindre que la Compagnie ne fût blâmée et dans le décri : « Oh ! quel orgueil ! répliquait-il encore, si, sous apparence de défaveur et d'humiliations, nous abandonnons l'honneur de Dieu pour ne pas risquer le nôtre ! Oh ! que saint Paul en était éloigné, quand il disait qu'il fallait suivre Dieu *per infamiam et bonam famam*, *quasi seductores et vexati*[1] ! »

Néanmoins, comme la vertu de Vincent n'était jamais purement passive, et qu'il voulait qu'on aidât l'action de la Providence, presque en même temps, le 8 septembre 1646, il écrivait à Marbeuf, premier président du parlement de Rennes, en faveur de ses prêtres et surtout du prisonnier : « Monseigneur, disait-il, je suis le supérieur indigne de la congrégation de la Mission, qui me donne la confiance de vous écrire la présente, prosterné à vos pieds et à ceux de nos seigneurs de votre parlement, pour vous supplier, par les entrailles de Notre-Seigneur, de protéger l'innocence d'un des plus hommes de bien qui soient au monde, et qui travaille au salut du peuple avec autant de bénédiction de Dieu : c'est M. de Beaumont, l'un des prêtres de notre Compagnie, que les réformés

1. 10 septembre 1646.

de Saint-Benoît ont fait mettre dans vos prisons, où il a les fers aux pieds, pour avoir été trouvé dans Saint-Méen.» Après avoir traité la question de droit et répondu aux objections, il ajoutait : « Après cela, Monseigneur, ces bons Pères ont-ils eu raison de procéder avec tant de chaleur contre leur prélat et les ouvriers qu'il a placés dans sa vigne, et de les emprisonner et mettre les fers aux pieds ? Je ne vous dis pas ceci, Monseigneur, par plainte que je fasse contre eux. Il n'y a homme au monde qui les honore, ni qui les autant affectionne que je tâche de faire, par la grâce de Dieu, comme ils vous pourront dire eux-mêmes. — Que si l'on trouve à redire à ce que M. de Beaumont est rentré dans Saint-Méen contre les arrêts, assurez-vous, Monseigneur, qu'il en a usé dans la simplicité d'un pauvre prêtre de la Mission, qui ne sait que c'est des procès, et qui pensait bien faire en suivant l'ordre de son évêque et du roi. Vous pouvez croire, Monseigneur, que si la chose eût dépendu de nous, qui ne sommes point en cause, nous l'aurions rappelé au premier exploit. — Tout cela étant ainsi, Monseigneur, j'ai recours à votre bonté, puisque vous êtes le principal agent de la justice souveraine en votre parlement, pour lui demander très-humblement sa protection pour ledit sieur de Beaumont et pour notre Compagnie. En outre le mérite que vous en aurez devant Dieu, vous acquerrez sur nous tous une perpétuelle obligation, qui nous fera chercher les occasions de vous rendre nos très-humbles services, desquels, Monseigneur, je vous supplie, avec toute l'humilité et l'affection que je le puis, d'agréer les offres que je vous en fais, et à votre famille. Je commencerai les prières que je me propose de faire toute ma vie pour vous, Monseigneur, et pour la sanctification de votre chère âme. »

Quoique Vincent n'eût point usé, en cette circonstance,

du crédit qu'il avait auprès de la reine et de plusieurs puissants personnages de la cour, le roi fit partir presque aussitôt un huissier de la chaîne, avec ordre de revendiquer le prisonnier. Mais le parlement, qui comprit bientôt l'injustice cruelle de sa conduite, l'avait déjà élargi, après quatre ou cinq jours de détention. Ses dernières procédures furent annulées avec éclat, et les chambres assemblées conclurent, par un nouvel arrêt, à de très-humbles remontrances, dont le roi ne tint pas plus de compte, puisqu'il fit expédier un peu plus tard de nouvelles lettres patentes.

Cependant, l'évêque Harlai de Sancy mourut, le 20 novembre ; et sous Ferdinand de Neuville, son successeurs les Missionnaires, quoique tranquilles désormais du côté du parlement de Bretagne, voulurent rassurer pleinement leur conscience, en se mettant en règle, si besoin était, du côté de Rome. Ils se pourvurent donc au tribunal d'Alexandre VII. Vincent ne voyait en tout cela, comme il ne cesse de le dire, que la gloire de Dieu, ces sortes d'union étant le seul moyen de fonder et de soutenir les maisons d'éducation ecclésiastique, alors si nécessaires [1]. L'affaire fut examinée à Rome avec toute la lenteur et toute la maturité ordinaires, et le pape, après avoir ouï les parties intéressées, c'est-à-dire l'agent des directeurs de Saint-Méen, d'une part, et, de l'autre, le procureur général de la congrégation de Saint-Maur, donna, en 1658, une bulle, où il parle d'une manière très honorable des prêtres de la Mission et de leurs travaux dans les séminaires et dans les campagnes.

Cette bulle, rendue, dit le souverain pontife, à l'instance de tout le clergé de la ville et du diocèse de Saint-

1. Lettres à d'Horgny et à Jolly, à Rome, des 8 novembre 1646, et 6 juillet 1657.

Malo réuni en synode, qui avait voulu joindre sa prière et son témoignage à ceux des Missionnaires, à l'instance aussi du roi et du consentement des moines bénédictins eux-mêmes, aurait été fulminée sans opposition dans le diocèse de Saint-Malo ; mais le siége étant alors vacant par la translation de Ferdinand de Neuville à l'évêché de Chartres, elle fut adressée à l'évêque de Dol, et les formalités recommencèrent. L'official dut faire des informations juridiques sur la conduite et les déportements des Missionnaires : elles tournèrent à leur honneur. Clergé, noblesse, juges mêmes des lieux du voisinage, tous déposèrent en faveur des enfants de Vincent de Paul. Depuis qu'ils sont à Saint-Méen, disait-on d'une voix, la face du diocèse a changé ; les peuples de la campagne sont instruits [1] ; les ecclésiastiques, non-seulement de Saint-Malo, mais des diocèses voisins de Vannes, de Dol, de Saint-Brieuc et de Rennes, sont formés à toutes les fonctions du ministère [2].

IX

Fruits des séminaires, en province, à Paris.

Tels étaient, du reste, répétons-le, les fruits ordinaires des travaux de la Compagnie dans les missions et les séminaires, notamment dans les séminaires de Bretagne. Ainsi, en 1654, un séminaire de la Mission fut fondé à Tréguier par Michel Thépault, sieur de Rumelin, cha-

1. Le 20 mars 1654, Vincent écrivait à Ozenne, en Pologne : « Les trois derniers jours du carnaval, tout le monde resta, à Saint-Méen, à l'église du matin au soir, et, pour expier les débauches passées, on jeûna au pain et à l'eau, à l'exception d'un ou deux. »

2. Voir toutes les pièces de cette affaire dans le *Summarium responsivum*, pp. 10-28.

noine et grand pénitentier de l'église cathédrale, avec l'approbation de l'évêque Balthazar Grangier et de ses successeurs. C'est probablement le supérieur du séminaire de Tréguier qui envoya à Vincent une relation citée par ses premiers historiens. Le premier fruit qu'il signale, c'est l'instruction du peuple. La méthode de prédication, solide et familière, enseignée aux jeunes ecclésiastiques, a multiplié les catéchismes et les prédicateurs. Auparavant, pas de catéchismes : aujourd'hui, il s'en fait dans tous les diocèses voisins ; auparavant, à peine pouvait-on se procurer un prédicateur pour prêcher le carême en cinq ou six paroisses écartées : aujourd'hui, on en trouve aisément trois ou quatre, qui attirent les peuples des paroisses circonvoisines, et peuvent entendre les confessions en même temps que prêcher et catéchiser.

Les prêtres désormais prêchent aussi d'exemple. Ils portent la soutane, et tout leur extérieur, toutes leurs habitudes sont ecclésiastiques. En sanctifiant les autres, ils se sanctifient eux-mêmes par la prière et par l'étude, par le zèle des âmes et le désintéressement qui en porte plusieurs à quitter de riches bénéfices pour se livrer plus librement aux travaux apostoliques.

Ceux qui ont été formés au séminaire inspirent leur esprit aux prêtres de la campagne, réunis quelquefois jusqu'à cinquante en une seule paroisse, et les engagent à tenir, une fois la semaine, des conférences spirituelles, et à s'assembler, les veilles des fêtes, pour concerter entre eux les saintes cérémonies.

Sans agir directement, et par le seul prosélytisme de leur exemple, ils convertissent leurs confrères, qui viennent, quelques-uns, de plus de vingt-cinq lieues pour faire une retraite au séminaire, et s'en retournent réparer leurs scandales et repandre l'édification dans leurs paroisses.

Encore un coup, telle serait l'histoire invariable de tous les séminaires de la Compagnie établis du vivant de Vincent de Paul : du séminaire d'Agen, par exemple, fondé, en 1650, par Barthélémy d'Elbène, et confirmé, en 1677 et 1683, par Claude Jolly et Mascaron ; du séminaire de Montauban, fondé par Pierre de Bertier, le 5 septembre 1660, une vingtaine de jours seulement avant la mort de Vincent, et le dernier dont il ait vu la naissance ; telle encore, quoique dans de moindres proportions, l'histoire des séminaires, grands ou petits, fondés après lui [1].

Mais revenons aux Bons-Enfants, à ce séminaire qui, placé sous l'œil de Vincent, et dirigé par ses plus intimes disciples, devait servir de type à tous les autres. Voici la relation que lui en adressa l'abbé d'Horgny, docteur de Sorbonne, et l'un de ses premiers compagnons, qui était alors chargé de le conduire.

« I. — On fait dans ce séminaire comme une mission

1. Narbonne et Metz (1661); Amiens, Troyes et Noyon (1662); Saint-Brieuc (1666); Marseille (1672); Saint-Flour (1674); Sens (1675); Arras (1677); Béziers et Alet (1678); Beauvais (1679); Tours, Chartres, Toul et Auxerre (1680); Poitiers, Boulogne et Châlons (1681); Bayeux et Bordeaux (1682); Sarlat (1683); Pau (1684); Manosque (1685); Saint-Pol-de-Léon (1689); Notre-Dame-de-la-Délivrande (1692); Vannes (1701); Angoulême (1704); Avignon (1705); Notre-Dame-de-Buglosse (1706); Toulouse (1707); Poitiers (1710); Saint-Servan (1712); Pamiers et Tours (1715); Mornant (1717); Chartres (1719); Villefranche (1723); Figeac (1735); Arles (1752); Lars (1753); La Rochelle et Metz (1763); Rodez (1767); Luçon (1771); Cambrai (1772); Albi (1774); Nancy (1780); Soissons (1786); enfin Castres (1788), le dernier séminaire qui ait été donné à la Compagnie avant la Révolution [1] : en tout cinquante-trois grands et neuf petits séminaires, c'est-à-dire à peu près la moitié des maisons d'éducation ecclésiastique en France.

1. Archives de l'Etat, MM. 535-539.

perpétuelle, et on y voit à proportion les mêmes fruits qui se voient dans les missions des villes ou des campagnes. Des bénéficiers et des prêtres, qui avaient croupi dans le lieu de leur domicile, se convertissent de bonne foi ; ils fondent en larmes dans leurs retraites ; ils souhaiteraient qu'on leur permît de faire des confessions publiques ; ils s'humilient dans toutes les occasions. Lorsqu'ils parlent dans les conférences, ils font un aveu public de leur ignorance passée. Ils félicitent leurs jeunes confrères de l'avantage qu'ils ont de s'instruire de leurs obligations. Ceux qui avaient des inimitiés invétérées se réconcilient par des lettres pleines d'humilité. Ils font, soit à l'Église, soit à leurs autres créanciers, des restitutions considérables. Les saints Pères des premiers et des derniers siècles, dont les textes sont rapportés dans le droit canon, disent souvent que les ecclésiastiques corrompus sont incorrigibles : mais, grâce à la miséricorde de Dieu, quels qu'ils aient été, il paraît qu'ils se convertissent ordinairement dans les séminaires.

« II. — Il y en a qui, fondés sur le mauvais usage de leurs provinces, ont possédé, pendant plusieurs années et avec beaucoup d'attachement, des bénéfices incompatibles. On les détermine ici à quitter celui qui ne leur convient pas, et ils s'y soumettent volontiers.

« III. — Il est très-ordinaire d'y voir soit des prêtres déjà âgés, soit des abbés, chanoines, curés, et autres bénéficiers, soit des conseillers de parlement ou de présidiaux, qui font avec joie l'office de portier, d'acolyte, de thuriféraire, ou par inclination pour ces fonctions, ou pour se punir de ne jamais les avoir exercées, ou pour témoigner le regret qu'ils ont de les avoir autrefois regardées comme peu convenables à des gens de condition.

« IV. — Ce qu'il y a de consolant, c'est que ces bons effets du séminaire ne finissent pas avec lui. Des curés, qui n'avaient jamais instruit leurs paroissiens, de retour chez eux, leur rompent le pain de la parole, et s'acquittent parfaitement de tous les autres emplois. Quelques-uns d'eux ont été jusqu'à déclarer au peuple, même en chaire, qu'ils venaient d'apprendre leur devoir, et qu'ils voulaient commencer tout de bon à le remplir le mieux qu'il leur serait possible.

« V. — Plusieurs, au sortir du séminaire, ont quitté la maison paternelle et en ont pris une autre dans le lieu même de leur naissance, afin d'y établir de petites communautés ecclésiastiques, qu'ils sanctifient en continuant à vivre comme ils vivaient ici, et qu'ils multiplient en gagnant à Jésus-Christ et à son Église ceux qu'ils peuvent s'associer.

« VI. — Nous avons eu plusieurs chanoines d'églises cathédrales ou collégiales, qui, étant retournés chez eux, ont su peu à peu, sans éclat mais non sans fruit, faire avec leurs confrères de saintes et de sages liaisons, pour rétablir ou soutenir la discipline de leur église ; et on sait avec combien de zèle et de prudence ils parlent, soit en particulier, soit en chapitre, de l'obligation qu'ont les chanoines de maintenir le bon ordre et les règles ecclésiastiques.

« VII. — Il y en a qui, ayant conçu de quelle conséquence sont les petites écoles, se sont mis, quoiqu'ils eussent de la naissance, à les faire par pure charité. Ce saint exercice a beaucoup édifié. Dieu l'a béni, et les habitants des villes ne l'ont vu qu'avec admiration.

« VIII. — On ne peut pas omettre ici que Dieu fait la grâce à la plupart, et presque à tous ceux qui ont fait le séminaire, de se maintenir dans la piété et dans l'exer-

cice de leurs fonctions. Les témoignages que l'on en reçoit de tous côtés sont très-avantageux.

« IX. — Mais ce qui est en quelque manière plus touchant, c'est l'innocence de vie qu'on remarque en ces messieurs pendant le temps du séminaire. Elle est telle, que les confesseurs ont ordinairement de la peine à trouver en eux quelque matière d'absolution. »

X

Complément de l'œuvre de Vincent en faveur du clergé. — Fin du séminaire des Bons-Enfants.

On a remarqué dans cette relation ces petites communautés sacerdotales, ou sortes de séminaires de prêtres, qui naissaient du séminaire proprement dit. Elles furent, en effet, nombreuses. C'est ainsi que Pierre Colombel, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, ayant voulu réunir ses prêtres en une communauté qui servît de modèle aux autres, la mit sous la conduite de Vincent de Paul, qui en dressa les règlements.

On a remarqué encore ce qui est dit dans la première partie de cette relation touchant les prêtres logés au collége des Bons-Enfants. Parmi la multitude d'ecclésiastiques que l'amour de l'étude, l'ambition, les affaires, la curiosité, la licence quelquefois, attiraient à Paris, Vincent en savait beaucoup que la médiocrité de leur fortune forçait à se loger dans des cabarets, au grand péril de leur vertu ou de leur dignité. Pour vivre, ils allaient d'église en église mendier des rétributions de messes, et célébraient sans préparation, sans respect, et même sans connaissance des cérémonies. Quelques-uns demandaient publiquement l'aumône, fatiguaient la charité et avilissaient le sacerdoce.

Vincent les retira dans la partie du collége laissée libre par la translation des jeunes clercs au séminaire Saint-Charles. Il en reçut ainsi jusqu'à quarante à la fois ; et, en attendant qu'ils fussent en état de servir dans les paroisses ou de recevoir des emplois de leurs évêques, il se chargea de leur entretien, se contentant, pour prix de leur nourriture, de l'honoraire bien insuffisant de leurs messes, dont encore il leur abandonnait le plus souvent une partie [1]. Et pour qu'ils ne fussent plus obligés de courir indécemment les églises, il s'entendit avec le chapitre de Notre-Dame, qui lui offrit la cathédrale, et leur fixa des heures.

D'Horgny vient de nous dire comment Vincent fut récompensé de ses sacrifices ; mais ils furent lourds pour sa congrégation, accablants dans les années difficiles. Outre les frais ordinaires d'entretien et de nourriture, il y en avait d'exceptionnels, auxquels sa charité se prêtait toujours avec empressement. Ces prêtres étaient-ils malades, il voulait qu'on pourvût et à leurs besoins, et même à leurs plus coûteux caprices ; et, tant que durait la maladie, fût-ce des années, s'ils avaient quelque obligation, il les faisait remplacer pour ne les pas priver de leur salaire. Quand ils devaient partir, il leur formait un trousseau et y ajoutait toujours une petite somme d'argent pour leur voyage.

Ajoutons que son bon accueil et son infatigable charité lui attiraient de toutes parts, non-seulement des provinces, mais de l'étranger, une foule de pauvres prêtres, qu'il hébergeait aux Bons-Enfants ou à Saint-Lazare. Le caractère sacerdotal et leur pauvreté lui étaient des titres suffisants pour les recevoir. S'ils avaient des af-

1. Ces quarante prêtres ne payaient aux Bons-Enfants qu'environ le tiers de leur dépense : sept sous par jour (Lettre à l'archev. de Paris, du 3 septembre 1647).

faires à Paris, ils ne cherchaient plus d'autre hôtellerie ; un procès à y faire suivre, ils y envoyaient leurs solliciteurs qui restaient là quelquefois toute une année ; leurs églises manquaient-elles d'ornements, ils s'adressaient au grand magasin de Saint-Lazare, qui leur fournissait encore des soutanes et des habits pour eux-mêmes, et leur en payait en quelque sorte le prix : car, dans le ballot, ils trouvaient encore quelque argent pour leur subsistance.

Le plus souvent, ils se montraient reconnaissants. Un curé de Champagne, ayant rencontré un Missionnaire, se jeta à son cou devant tout le monde, et, montrant sa soutane, il dit de Vincent les paroles que Notre-Seigneur dit autrefois de saint Martin : *Hac veste me contexit* ; puis il raconta les grands biens que tout le pays avait reçus de sa charité.

Mais quelquefois le charitable prêtre était payé d'ingratitude. Un soir, un ecclésiastique inconnu et en fort mauvais équipage fut reçu à Saint-Lazare pour y passer la nuit. Le lendemain matin, pour tout remercîment et tout adieu, il vola et emporta une soutane et un manteau. On voulait courir après lui : « Non, non, dit Vincent, il fallait que le malheureux en eût grand besoin pour se porter à cette extrémité. Si cependant vous voulez le poursuivre, à la bonne heure ; mais, au lieu de lui réclamer ce qu'il a pris, que ce soit pour lui porter ce qui lui manque encore. »

En une autre occasion, ce ne fut pas seulement sa charité, ce fut encore sa foi et l'honneur religieux de sa maison qui eurent à souffrir de l'ingratitude.

Un jeune luthérien allemand, ayant fait abjuration à Paris, lui fut adressé par une supérieure de communauté qui jusque-là avait pourvu à la subsistance du faux néophyte. Cette religieuse le lui recommandait comme

un sujet de grande espérance, et qui, agrégé à sa congrégation, pourrait rendre de bons services à l'Église. Le saint le reçut, lui donna une cellule, et, suivant son usage, il l'appliqua d'abord aux exercices spirituels. Le nouvel exercitant, après avoir étudié les lieux plus que sa vocation, se glissa dans une chambre, où il prit une soutane, un manteau long et quelques petits meubles ; ensuite il se déroba, sans être vu, par la porte de l'église. De là, vêtu en Missionnaire, il alla au prêche de Charenton, puis au faubourg Saint-Germain, chez le ministre Drelincourt, à qui il dit : « Je suis de la Mission, mais Dieu m'a ouvert les yeux, et je me viens jeter entre vos bras pour faire profession de la religion réformée. » Drelincourt, à qui toute épave était bonne, même la plus impure, surtout une épave ecclésiastique, recueillit celle-ci, et la promena triomphant de rue en rue, de maison en maison, chez ceux de sa secte ; ce dont le promeneur et le promené s'accommodaient à merveille, l'un recevant force compliments, et l'autre force aumônes.

En une de ces promenades, ils furent rencontrés par un sieur Des Isles, homme fort zélé pour la foi, et qui travaillait avec succès aux controverses. A la vue du costume ecclésiastique du compagnon de Drelincourt, Des Isles devina tout. Pour s'en éclaircir davantage, il les suivit jusqu'à la première maison, entra avec eux, et, laissant monter Drelincourt, il demanda à l'Allemand quelle affaire il avait avec le ministre. Croyant parler à un huguenot, le jeune homme répondit qu'il avait le dessein d'embrasser le calvinisme. Sans attendre ni un moment ni un mot de plus, Des Isles va trouver de Bretonvilliers, curé de Saint-Sulpice, fait arrêter et conduire au Châtelet cet homme, qui trouvait le moyen de déshonorer à la fois l'Église et la Mission.

Instruit aussitôt de tout par Des Isles, Vincent fut

bien moins sensible à l'outrage fait à sa maison qu'à celui qui était fait à Dieu. Pressé par ses amis de poursuivre dans le coupable et le larcin et le scandale, il les remercia du conseil, promit d'y réfléchir ; puis il envoya vers les juges, pour leur demander non justice, mais grâce. Lui-même il se rendit auprès du procureur du roi et du lieutenant criminel, et déclara, au nom de sa congrégation, qu'il ne prétendait rien ni pour le vol ni pour l'outrage. « Quant à moi, ajouta-t-il, je vous supplie très-humblement d'élargir ce jeune homme. C'est le propre de Dieu de faire miséricorde. Sa divine Majesté aura très-agréable que vous renvoyiez sans châtiment un pauvre étranger, coupable seulement d'une légèreté de jeunesse. » Quoiqu'on ignore la suite de cette singulière requête, il est à croire que les magistrats y firent droit. C'était un précédent qui ne les devait pas entraîner à de nombreuses conséquences.

Le séminaire des Bons-Enfants dura ainsi jusqu'à la fin du siècle, quoiqu'il n'eût aucune lettre d'établissement en la forme ordinaire, ni, par conséquent, une entière stabilité. Mais, en 1707, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, considérant le bien qu'il avait fait à son diocèse depuis plus de soixante ans, lui donna ce qui lui manquait. Par un acte du 19 mai, il établit les prêtres de la Mission directeurs perpétuels d'un des séminaires du diocèse de Paris, tant au spirituel qu'au temporel, et leur permit de rester près la porte Saint-Victor, ou en tout autre lieu qu'ils jugeraient convenable ou qu'il leur désignerait, à la condition qu'ils fourniraient autant de Missionnaires, prêtres et frères, qu'il serait besoin, qu'ils dépendraient de l'archevêque pour la conduite du séminaire, l'administration des sacrements et tout ce qui regarde l'assistance spirituelle du prochain et la discipline du diocèse, demeurant, du

reste, soumis à leur seul supérieur général pour la conduite intérieure de la congrégation. Pour donner à cet acte une valeur civile et n'être pas troublés dans leur possession, les Missionnaires sollicitèrent des lettres patentes du roi, qui leur furent délivrées en 1714 [1].

Ainsi paisibles possesseurs, ils ne craignirent plus de rebâtir et d'agrandir considérablement le collége, ce qui fut fait en 1732. Suivant la permission du cardinal de Noailles, ils voulurent continuer à vivre dans cette maison, premier berceau de leur congrégation. Pendant tout le XVIIIe siècle, ils n'y furent troublés qu'une fois au spirituel, à l'occassion de la mort de Vieilles-Cases, un de leurs supérieurs. C'était en juillet 1740. Ils l'avaient inhumé dans leur chapelle : le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet y vit une atteinte à ses droits, et les fit assigner au Châtelet, qui, le 2 mars 1742, rendit contre eux un arrêt conforme à ses conclusions. Mais ils recoururent au roi, qui, par lettres patentes du 1er avril 1743, données en interprétation des lettres de 1642 et 1714, les maintint dans le droit, reconnu du reste par l'archevêque de Paris, d'administrer les derniers sacrements et d'inhumer comme les autres congrégations ; droit qui fut même étendu à toutes les maisons de la Compagnie dans le royaume [2].

Une fois également, mais d'une manière plus sérieuse, ils furent troublés au temporel. Le 21 novembre 1763, le roi avait rendu des lettres patentes, ordonnant la réunion au collége de Louis-le-Grand de tous les boursiers des colléges de non plein exercice. Ces lettres furent partout exécutées, et les prêtres de la Mission, se fondant sur une possession de cent trente-six ans, seuls

1. Archives de l'État, MM. 534, fol. 23 pour les copies, et S, 6850 pour les originaux.
2. Archives de l'État, M. 167.

résistèrent. Mais ils furent attaqués tant par les héritiers Pluyette que par l'administrateur temporel du collége de Louis-le-Grand, qui obtinrent contre eux un arrêt du parlement, en date du 8 mai 1769, les déboutant de leur opposition aux lettres de 1763, déclarant même nul le décret d'union de 1627 et tout ce qui s'en était suivi, établissant le grand maître temporel de Louis-le-Grand en possession du collége à partir du 1er octobre 1764, et remettant aux parties adverses à s'entendre pour le reste. Les Missionnaires étaient résolus à faire des concessions plutôt que d'aller devant les tribunaux, lorsque la suppression des parlements vint tout interrompre. Ils en profitèrent pour s'adresser au roi, qui déclara, par nouvelles lettres patentes de 1773, que l'intention des lettres de 1763 n'avait été de détruire ni un établissement utile, ni l'union de la chapellenie et principalité des Bons-Enfants à la Mission, union qu'il confirmait, au contraire, en transférant seulement à Louis-le-Grand les deux boursiers Pluyette[1].

Remis de cette secousse qui les avait un peu ébranlés, les Missionnaires reprirent leur œuvre, et par des constructions nouvelles, par des études plus étendues, par un meilleur choix des sujets et une plus forte discipline, ils ramenèrent à sa primitive perfection ce séminaire, auquel ils donnèrent désormais le nom de *Saint-Firmin*[2]. C'est sous ce nom qu'il existait et qu'il était connu, lorsqu'il devint un des théâtres des horribles massacres de septembre. Dans la nuit du 3 au 4 septembre 1792, Hanriot, à la tête d'une bande de vingt à trente hommes, y dirigea l'assassinat de quatre-vingt-douze ecclésiastiques, parmi lesquels était le supérieur

1. Archives de l'État S. 6850.
2. Voir sur ce point un Mémoire, archives de l'État. S. 6850.

François. Les satellites d'Hanriot, poursuivant les prêtres dans les corridors et dans les cellules, les lançaient tout vivants par les fenêtres sur une herse de piques, de broches et de baïonnettes qui les perçaient dans leur chute. Des tricoteuses, conduites et surexcitées par Théroigne de Méricourt, les achevaient à coups de bûche et traînaient les cadavres dans les ruisseaux.

Ainsi fut noyé dans le sang le berceau des prêtres de Vincent de Paul et son premier séminaire. Aujourd'hui, la congrégation de la Mission a repris, quoique dans de moindres proportions, l'œuvre de l'éducation ecclésiastique [1].

Mais l'œuvre de saint Vincent eût été achevée, même sans cette reprise contemporaine : près de cent ans avant le massacre de Saint-Firmin, en 1698, lorsque Louis XIV donna sa déclaration sur les séminaires, il restait bien peu de diocèses auxquels elle fût applicable, et le prince paraissait plutôt confirmer ce qu'avaient fait les évêques qu'exciter leur zèle. Grâce à Vincent et aux saints fondateurs qui suivirent ses traces, quelques diocèses, alors comme aujourd'hui, possédaient jusqu'à deux ou trois de ces utiles établissements. Création utile, en effet, et tellement nécessaire pour l'éducation et la perpétuité du sacerdoce, que nous ne comprenons pas, surtout en France, qu'elle ait dû attendre si longtemps pour éclore

1. Dès 1806, avant d'être reconnue légalement, elle retournait au séminaire d'Amiens. Après la Restauration, elle reprenait ses anciens postes de Saint-Flour (1820), de Cahors (1822), de Châlons-sur-Marne (1832), d'Albi (1836), de Sens (1839), de Tours (1850 et 1858), de La Rochelle (1851), d'Angoulême (1856), de Cambrai (1857), de Soissons (1858 et 1859), et elle s'établissait à nouveau à Carcassonne (1824), à Montpellier (1844 et 1845), à Évreux (1846) et à Alger (1848) : en tout quinze grands et trois petits séminaires, moins du tiers de ce qu'elle possédait avant la Révolution.

le *fiat* d'un pauvre prêtre. Du reste, c'est là encore un des caractères des œuvres de Vincent : elles ont pour elles la beauté qui marque toutes les œuvres chrétiennes ; elles ont aussi l'utilité, la nécessité ; et de là leur immobile durée. Quant aux séminaires, qui n'existent nulle part ailleurs que parmi nous avec ce juste tempérament de vie séculière et de vie claustrale, avec ce mélange et ce concert d'études, de piété et de discipline l'Église de France leur doit sa science et ses vertus, et, notre clergé cette aptitude aux fonctions sacrées et cette décence de mœurs que le monde catholique nous envie.

Ce clergé formé avec tant de soins et par tant d'institutions, il restait à le prémunir non contre le monde et contre les passions, car le secours était préparé dans les conférences et les retraites spirituelles, mais contre l'erreur ; contre une erreur plus dangereuse pour lui que le protestantisme même ; contre une erreur née de lui comme toutes les autres, mais s'obstinant à n'en pas sortir, à y rester à l'état de ver rongeur de sa plus pure substance; cherchant à se faire mondaine, à passer à la mode, sans cesser d'être cléricale et claustrale : nous avons nommé le jansénisme.

LIVRE V

SAINT VINCENT DE PAUL ET LE JANSÉNISME

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE ET COMMENCEMENTS DU JANSÉNISME

I

Questions de la grâce jusqu'à l'*Augustinus*.

Avant d'entrer dans ce grand débat, il est nécessaire d'en étudier l'histoire, la nature et la langue. Et tout d'abord expliquons ce mot de *grâce*, ce grand cri de guerre que nous entendrons à chaque instant retentir.

Il se prend généralement pour tout don gratuit parti de la pure libéralité de Dieu ; et, en ce sens, la création, la conservation, les facultés du corps et de l'âme, en un mot, tous les dons naturels, seraient pour l'homme des grâces, puisque tout cela lui vient de Dieu à titre gratuit, sans aucun mérite antérieur de sa part.

Mais, dans un sens plus strict et plus rigoureux, et dans notre longue polémique, on entend par grâce les dons

surnaturels faits à l'homme dans l'ordre du salut éternel. Ces dons embrassent les priviléges qui lui ont été accordés dans l'état primitif d'innocence, et la grâce médicinale qui lui est conférée depuis sa chute en vertu des mérites de la rédemption. Or, qu'est-ce que le surnaturel ? Il consiste essentiellement dans une excellence extraordinaire surajoutée aux facultés naturelles de l'homme et dépassant l'exigence et les forces de toute nature créée et même de toute créature possible, dans une communication de Dieu tel qu'il est en lui-même, dans une participation et une union immédiates, par l'intelligence et la volonté, à l'essence divine.

La grâce, nécessaire à l'homme, même dans l'état primitif d'innocence, pour accomplir sa destinée surnaturelle, lui est devenue plus indispensable depuis sa chute. Et pourtant, quelque profonds, quelque destructeurs qu'aient été dans son âme les ravages du mal, il conserve encore le sentiment de sa force et de sa liberté. C'est qu'en effet la volonté, quoique lésée et rendue infirme, n'a pas été anéantie par la faute primitive, ni réduite à une incapacité absolue.

La grâce et la liberté sont donc toujours les deux facteurs de la destinée humaine. Quel est leur rôle respectif ? comment se concilie leur action ? Vaste problème, qui, sous des noms divers, a toujours préoccupé et fatigué la curiosité des hommes. Toutes les écoles philosophiques, les différents systèmes religieux, ont fait à l'une ou à l'autre une part plus ou moins grande, quelquefois une part exclusive ; et alors Dieu disparaît sous l'homme, ou l'homme sous l'action divine.

Le christianisme, en proclamant d'une manière plus explicite la faute primitive et sa transmission à toute la race d'Adam, en enseignant la nécessité absolue d'une grâce réparatrice, nécessité telle que Dieu avait dû mourir

pour la mériter à l'homme, donnait au problème une importance infinie, mais en rendait la solution si difficile, qu'on ne pouvait plus la trouver, il semble, que dans la négation de l'un des deux termes. Tel sera en effet désormais, en dehors du catholicisme, l'écueil fatal auquel aboutiront pour s'y briser toutes les théories philosophiques ou religieuses.

Les premiers chrétiens se préoccupèrent peu de ces redoutables mystères. L'héroïsme avec lequel ils luttaient contre le fer du bourreau et la dent des bêtes leur donnait la conviction de leur liberté ; et, en même temps, lorsqu'ils descendaient dans l'amphithéâtre, ils ne saluaient pas César, comme le gladiateur esclave, mais bénissaient la grâce qui leur donnait la force de mourir. Quand la victoire remportée sur l'empire romain eut affranchi l'intelligence chrétienne, on vit se produire les systèmes qui n'avaient trouvé ni place ni loisir au milieu des persécutions. Au ve siècle paraît le moine anglais Pélage. Il nie que le péché d'Adam soit passé à sa race. Notre libre arbitre possède en conséquence la même énergie qu'au jour de la création. Nul besoin pour lui d'un secours divin, à moins qu'on n'entende par grâce les dons naturels.

L'erreur pélagienne renversait le christianisme, dont elle détruisait les deux bases, le péché originel et la nécessité de la rédemption. Aussi, l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile s'accordèrent à la proscrire, en même temps qu'elle était battue en brèche par tout ce qu'il y avait d'illustre alors dans les rangs catholiques par la science et le génie. Le plus grand de ses adversaires fut saint Augustin. Déjà il avait défendu contre les manichéens la liberté humaine, mais il combattit avec bien plus d'énergie et de persévérance pour maintenir les droits de la grâce divine : aussi est-il surtout appelé le «docteur de la grâce.»

Cependant il sut conserver et défendre les deux points essentiels du dogme, la grâce et la liberté, qui, en sa personne et dans ses écrits, se donnent le baiser de paix et de conciliation. On conçoit alors qu'il jouisse dans l'Église d'une si grande autorité, que tous aient voulu se prévaloir de son nom, et que les plus célèbres écoles et les conciles eux-mêmes aient adopté ses principales doctrines.

Vaincu dans ce premier combat, l'orgueil de la liberté sembla laisser le champ libre à la grâce, et se retira aux limites de l'arène, mais dans l'espérance de pouvoir bientôt tout envahir. Marseille, l'île de Lérins, étaient alors le séjour d'hommes éminents à la fois par leurs vertus et leur science : dans leurs rangs naquit le semi-pélagianisme, qui rejetait la nécessité de toute grâce intérieure prévenante pour le commencement de la foi et la persévérance dans le bien. Les premiers chefs de ce pélagianisme mitigé étaient de bonne foi, et ne croyaient pas qu'il fût possible de maintenir autrement l'action de la liberté. Aussi, dans certaines Églises, sont-ils mis au nombre des saints. Mais saint Augustin, saint Prosper, saint Fulgence, montrèrent alors que si l'on soutenait sur un point les droits exclusifs de la liberté, on la rendrait bientôt entièrement indépendante, et qu'on anéantirait la grâce divine. Le semi-pélagianisme succomba.

L'intelligence humaine passe bien vite d'une erreur à une erreur contradictoire. Les pélagiens avaient lutté contre la grâce au nom de la liberté ; les prédestinatiens du ve et du ixe siècle sacrifièrent le libre arbitre à la grâce. Ils soutirent ces principes odieux, que quelques hommes étaient prédestinés à l'éternelle damnation, que Jésus-Christ n'était mort que pour les élus, et que le libre arbitre était anéanti depuis le péché.

Luther, qui avait eu un précurseur dans Wiclef, renouvela d'abord toutes les erreurs des prédestinatiens. Il soutint ensuite que la justice primitive d'Adam était due à sa nature, d'où il suivait que l'homme avait été lésé par la faute d'origine dans ses dons naturels, qu'il était aujourd'hui essentiellement modifié ; de sain et d'intègre, devenu infirme et corrompu, n'ayant plus en partage que a misère et le péché. Autrefois la vie, maintenant la mort, deux mots qui résument les deux parties de notre histoire : l'homme n'est plus qu'un cadavre. Tous les mouvements de la concupiscence sont coupables en lui. Les plus justes pèchent toujours et nécessairement, et encourent l'éternelle damnation ; et si les péchés ne leur sont pas imputés, ce n'est que par pure condescendance de la miséricorde divine. Le libre arbitre est devenu esclave, et Luther inscrit en tête de son livre ce titre énergique : *De servo arbitrio.* La grâce et la concupiscence impriment à la volonté une nécessité, non de coaction et de violence, mais pourtant invincible et insurmontable ; de sorte que l'acte contraire n'est plus en son pouvoir, et que, sous l'impulsion de l'une ou de l'autre, elle est purement passive, comme la pierre entre les mains de l'enfant. L'homme est donc dans l'impossibilité d'accomplir les commandements de Dieu ; et comme, d'un autre côté, ses actes les meilleurs en apparence ne sont que péchés, il ne peut par ses œuvres arriver qu'à la damnation, et non à la justification ni au salut. Aussi Luther avança-t-il qu'il n'était justifié et sauvé que par la foi.

A toutes ces erreurs, Calvin en ajouta quelques autres qui lui sont particulières : que tous les fidèles doivent être certains, d'une certitude de foi divine, non-seulement de la grâce et de la justice présentes, comme l'exigeait Luther, mais encore de leur persévérance, de leur prédestination et de leur élection à la gloire ; que

dans les élus la foi et la justice sont inamissibles, quelque énormes que soient leurs fautes : ils ne perdent alors que le sentiment de la grâce, mais non la grâce elle-même.

Quelque temps après, Baïus, professeur à l'université de Louvain, enseigna des principes analogues. Avec Luther, il disait que la grâce et la gloire étaient dues à la nature innocente, que les commandements de Dieu étaient impossibles, que tous les mouvements de la concupiscence étaient péchés ; tous les péchés, mortels ; tous les actes des infidèles, coupables ; les vertus des philosophes, des vices ; que, sans la grâce, le libre arbitre n'était capable que de mal ; que la violence seule répugnait à la liberté, et que tout acte volontaire, même nécessité, était libre. Mais toute la doctrine de Baïus consistait surtout en ce principe, qu'il n'y avait pas de milieu entre la charité divine et une vicieuse concupiscence, et qu'à l'une ou à l'autre se rapportait nécessairement tout amour chez l'homme.

A peine les erreurs de Baïus avaient-elles été condamnées par la constitution de Pie V, en 1567, que de graves dissentiments s'élevèrent entre les théologiens catholiques. Les dominicains accusaient les jésuites de renouveler le pélagianisme, et les jésuites accusaient les dominicains de tomber dans les erreurs de Calvin.

La dispute s'échauffait, lorsque le Pape Sixte V l'évoqua à son tribunal, blâma les censures que se renvoyaient les parties, et leur imposa silence.

Mais les discussions devinrent plus vives encore en Espagne, à l'occasion des livres de Molina.

En 1588, Molina, professeur de théologie à Evora, mit au jour son ouvrage fameux sur la Concorde de la liberté et de la grâce. Le dominicain Bannez le dénonça, mais

sans pouvoir le faire condamner. L'ouvrage passa alors de Portugal en Espagne, et les querelles recommencèrent entre les dominicains et les jésuites, qui se déférèrent mutuellement au tribunal de l'inquisition. Informé par le grand inquisiteur, Clément VIII se réserva encore l'affaire, imposa un nouveau silence aux parties, et soumit les pièces du procès aux célèbres congrégations dites *de Auxiliis*.

Elles durèrent près de dix ans, du 2 février 1598 au 28 août 1607. Les dominicains et les jésuites exposèrent leurs doctrines devant d'habiles consulteurs désignés par le souverain Pontife, devant les souverains Pontifes eux-mêmes, Clément VIII et Paul V ; et tout se termina par un décret qui permettait aux deux parties de suivre leur sentiment, leur défendait de se traiter d'hérétiques, et de rien publier sur ces matières sans l'autorisation du Saint-Siége.

Les choses en étaient là, lorsque parut le trop célèbre *Augustinus*. Nous ne parlerons point de ce gros livre, orphelin de naissance, avant d'avoir dit par qui et comment un berceau et des patrons lui avaient été préparés parmi nous.

II

Commencements de Saint-Cyran et de Jansénius.

Jean Du Verger ou Du Vergier de Hauranne naquit à Bayonne, en 1581, d'une famille enrichie par le commerce. Après avoir fait ses humanités dans sa patrie, il vint à Paris, où il suivit les cours de Sorbonne, en compagnie de Petau, depuis jésuite si célèbre. Tous les deux logeaient ensemble dans la même pension bourgeoise. Interrogé plus tard sur son ancien condisciple, le P. Petau

disait : « C'était un esprit inquiet, vain, présomptueux, farouche, se communiquant peu, et fort particulier dans toutes ses manières [1]. » Pronostic déjà complet du futur sectaire.

De Sorbonne il passa à Louvain, où il entrevit peut-être Jansénius, avec qui, au dire des jansénistes, il ne se lia pourtant que quelques années plus tard, à Paris. Avant de quitter Louvain, il soutint sur toute la théologie une thèse qui lui valut un bel éloge de Juste-Lipse. Mais il en rapporta aussi les germes du baïanisme, toujours vivants dans cette université, malgré tant de censures pontificales. De retour à Paris, il s'enferma, pendant quelques années, dans l'étude et le silence. Son premier éclat fut sa *Question royale* (1609), composée à l'occasion d'une boutade de Henri IV. Là, non-seulement il soutenait qu'il est quelquefois permis de sacrifier sa vie pour le roi, mais il énumérait jusqu'à trente-quatre cas où un homme peut se tuer innocemment. Jeu d'esprit, ont dit les meilleurs amis [2], où l'on soutient le paradoxe pour mieux faire valoir son art et son éloquence ! Jeu d'esprit, à la bonne heure ; mais jeu d'un esprit peu sain et de travers, amoureux du paradoxe, du *galimatias*, comme Nicole disait lui-même avant le P. Bouhours ! Coup d'essai qui n'est pas un coup de maître, si ce n'est de maître en fait de tromperie de soi-même et des autres ! Triste entrée dans la voie de la composition et de la publicité ! Que sera-ce, si nous voyons Du Verger récidiver bientôt ?

En attendant, vers 1605, il se lia à Paris avec le trop

1. Extrait des dix-huit tomes mss. du P. Rapin. Bibliothèque de l'Arsenal, théol. fr., n° 56.

2. *Mémoires touchant la vie de monsieur de Saint-Cyran*, par M. Lancelot ; 2 vol. in-12, Cologne, 1738, tom. II, p. 111.

célèbre Corneille Jansen, né au village d'Acquoy, près Leerdam, en 1585, et plus connu dans l'histoire sous le nom latin de Jansénius. A Louvain, où il étudia la philosophie et la théologie, Jansénius avait eu pour maître Jacques Janson, qui continuait à préférer les doctrines de Baïus aux doctrines pontificales, et il avait puisé dans son enseignement et son commerce les principes du futur système sur la grâce. En 1605, il venait à Paris pour continuer ses études, et pour refaire sa santé toujours débile. Dans leurs entretiens de tous les jours, Du Verger et Jansénius déclamaient déjà contre la scolastique, et se convainquaient de la nécessité du recours aux sources, comme ils disaient, c'est-à-dire à l'Écriture, aux Pères, et surtout à saint Augustin. Ce fut bien pis à Bayonne, où Du Verger entraîna son ami vers 1611. Là, dans une campagne proche de la mer, tous les deux s'enfoncèrent dans une étude de saint Augustin, où déjà leur foi et leur bon sens firent naufrage. Étude opiniâtre, infatigable, à peine interrompue par quelques parties de volants, jeu qui partageait leur amour avec l'évêque d'Hippone. « Vous tuerez ce bon Flamand, disait Mme Du Verger à son fils, à force de le faire étudier. » Ils n'en étudiaient que de plus belle, grâce aux loisirs qu'ils s'étaient faits. Du Verger avait obtenu de Bertrand d'Eschaux, évêque de Bayonne, un canonicat pour lui, et pour son ami, la principalité d'un collége que l'évêque venait de fonder.

Cinq années se passèrent ainsi. En 1616, Bertrand d'Eschaux fut transféré à l'archevêché de Tours, et les deux amis quittèrent Bayonne. Ils poussèrent jusqu'à Paris, d'où Jansénius retourna promptement à Louvain. Pour Du Verger, il accompagna à Poitiers Henri-Louis Châtaigner de La Roche-Posay, qui le fit son grand-vicaire. C'est alors que Du Verger de Hauranne, revenant

à son premier péché, fit l'*Apologie* de son protecteur, qui avait pris les armes contre les protestants séditieux de sa ville épiscopale. Armé lui-même d'une érudition indigeste, il prétend prouver que l'usage qui permet les armes aux ecclésiastiques a été universel dans le ciel et sur la terre : témoin saint Michel contre Lucifer (on ne pouvait remonter plus haut) ; témoin Abraham, Moïse, Élie, Samuel, qui lui fournissent une transition et une application, on le voit, bien naturelle et bien sensible pour en venir aux prêtres de la loi chrétienne ; témoin enfin ce brave évêque de Senlis, qui, à Bouvines, assommait les ennemis pour ne pas répandre le sang que l'Église a en horreur. Dans l'individu comme dans l'humanité, il suffit d'un seul péché originel pour vicier la nature et déterminer des inclinations fatales. En voilà deux au compte de Saint-Cyran, et tous ses écrits et toute sa vie en garderont l'indélébile empreinte. En général, dans toute l'histoire des lettres, et particulièrement des lettres chrétiennes, on ne citera pas un seul homme ayant fait bonne route et surtout ayant bien abouti, qui ait débuté par de telles compositions.

Du Verger ne dut pas se repentir beaucoup de son *Apologie*, appelée encore l'Alcoran de l'évêque de Poitiers, car elle lui valut l'abbaye de Saint-Cyran, aujourd'hui au diocèse de Bourges, dont La Roche-Posay se démit en sa faveur. De là son nom historique, par lequel nous l'appellerons désormais. C'est encore à Poitiers, vers 1620, qu'il vit pour la première fois d'Andilly, à l'occasion d'un voyage de la cour. Ces deux hommes aussitôt s'adoptèrent. D'Andilly mit Saint-Cyran en rapport avec sa sœur Angélique, et l'introduisit dans Port-Royal et la famille Arnauld.

III

Intrigues de Saint-Cyran. — Son entrée à Port-Royal.

Avant de s'installer à Port-Royal, Saint-Cyran, devait frapper à bien des portes. Jansénius, en le chargeant de la diffusion de la doctrine, lui avait recommandé de séduire un corps religieux qui s'en fît ensuite le propagateur. Pour obéir au mot d'ordre, Saint-Cyran, de retour à Paris, chercha à se lier avec ce qu'il y avait de plus influent dans le monde ecclésiastique. Il réussit à gagner Bérulle, trop peu difficile à gagner, mais il réussit moins auprès du P. de Condren. Après bien des conférences, le second général de l'Oratoire rompit avec lui, devint *son grand adversaire*, suivant une expression d'Olier, et mourut avec le regret de ne l'avoir pas fait assez connaître. Mais, à défaut du chef, Saint-Cyran, s'acquit le corps. Dès le temps de Bérulle, qu'il flattait en lui obtenant à Louvain, par son ami Jansénius, des approbations pour ses ouvrages, et en procurant l'établissement de plusieurs maisons de sa Compagnie dans les Flandres, il avait mis un pied dans l'Oratoire, et ne l'en retira plus. C'est par l'Oratoire que le jansénisme infecta les Pays-Bas ; et c'est dans les Pays-Bas qu'on se réfugiera au temps de la persécution, et qu'on fera imprimer les livres du parti.

Saint-Cyran s'esseya encore sur le P. Bourdoise et sur sa petite communauté de Saint-Nicolas. Avec ces dehors austères qu'il affectait, il impressionna favorablement ce bon prêtre, un peu en dehors, qui voulait ramener le clergé à la sévérité de la discipline. Puis il lui envoya quelques-uns de ses adeptes, qui le séduisirent encore

par leur exactitude aux offices, et leur amour apparent pour l'habit et les cérémonies ecclésiastiques.

Toutefois, il ne conquit pas Bourdoise lui-même, mais il lui enleva cet aimable Lancelot, l'auteur des *Mémoires*, le futur humaniste, helléniste et mathématicien de Port-Royal, qui, depuis huit années, était élevé dans la communauté de Saint-Nicolas. Et c'est un des plus grands crimes des jansénistes d'avoir si souvent perverti ces bonnes natures, en s'appropriant leur franchise et leur docilité, pour ne leur donner en échange que l'obstination dans l'erreur.

Saint-Cyran n'avait donc pas encore trouvé la compagnie qu'il cherchait. Il eut, dit-on, la pensée de fonder lui-même un nouvel ordre religieux. Il en rédigea les constitutions en latin et en français, et les présenta à l'archevêque de Paris, qui les rejeta. En voici quelques points, qui nous aideront à connaître l'homme et à juger de la vérité des accusations portées tout à l'heure contre lui. L'abbé devait être laïque : *Oportet abbatem laicum esse.* Au milieu d'immenses détails, il n'est pas dit un mot de la communion. On y parle bien d'une confession faite dans le *chapitre* ; mais comme il n'y a pas de prêtre, ce n'est pas une confession sacramentelle, pas même une confession *sèche*, c'est-à-dire sans absolution. D'Église romaine ni de pape, pas la moindre mention. Ce beau projet échoua, et ce fut dommage : rien n'a été imaginé d'aussi curieux avant le phalanstère ; mais il fut repris par ses disciples, comme on le voit dans leurs lettres secrètes et les pièces saisies chez Quesnel et Gerberon. Nous oublions de dire que le nouvel ordre devait avoir ses fêtes particulières : c'était la profession de la mère Angélique ou de la mère Agnès, de Port-Royal ; la naissance de Singlin ou de Sacy, leurs confesseurs, etc. Il faut encore descendre jusqu'à nous pour trouver

aussi bien dans le calendrier liturgique de l'abbé Chatel.

Ces derniers détails font assez entendre que le projet survécut, dans la pensée de Saint-Cyran, même à son introduction à Port-Royal. En effet, après s'être vu fermer tant de portes, Saint-Cyran avait frappé à celle-ci, qui, l'intrigue et la ruse aidant, lui avait été pleinement ouverte. Cet homme avait eu l'intelligence de son temps. A une époque de galanterie, de passions littéraires et de querelles scolastiques, il vit qu'il devait s'appuyer sur les femmes et les gens de lettres. Il existait alors à Paris, au foubourg Saint-Jacques, une communauté de femmes connue sous le nom de Port-Royal. Elle commençait à attirer l'attention, car, en 1608, elle avait été réformée par la mère Angélique Arnauld dans l'abbaye du Port-Royal des Champs, et était devenue tellement florissante, qu'elle avait dû émigrer à Paris en 1625, parce qu'elle se trouvait trop à l'étroit dans la maison des champs. D'ailleurs l'influence et les relations nombreuses de la famille Arnauld, qui y régnait alors et en possédait toutes les charges, lui donnaient encore de l'importance et de la célébrité. Ce fut dans cette communauté que se glissa Saint-Cyran. Elle était alors sous la direction de Sébastien Zamet, évêque de Langres. Zamet venait de la transférer de la rue Saint-Jacques à la rue Coquillière, proche du Louvre, sous le nom d'Institut du Saint-Sacrement. Là, l'une des religieuses, la mère Agnès, composa, pour son usage particulier, dit-on, un opuscule à doctrine au moins bizarre et à titre singulier : *Chapelet secret du Saint-Sacrement*[1], dont la Sorbonne porta ce jugement, le 18 juin 1633 : « Nous avons trouvé ce livre n'être aucunement utile pour l'instruction des âmes,

1. « *Secret!* eh ! bon Dieu, ma mère, qu'est-ce donc que vous voulez dire ? Est-ce le Saint-Sacrement qui est *secret,* ou l'*Ave Maria ?* (De Maistre, *de l'Église gallicane,* liv. I, ch. VI.)

mais, au contraire, contenir plusieurs extravagances, impertinences, erreurs, blasphèmes et impiétés qui tendent à séparer et détourner les âmes de la pratique des vertus, spécialement de la foi, espérance et charité ; à détruire la façon de prier instituée par Jésus-Christ, et introduire des opinions contraires aux effets que l'amour de Dieu a témoigné pour nous, et nommément au sacrement de la très-sainte Eucharistie et mystère de l'Incarnation. »

Un échantillon de ces *extravagances impies*, *nommément* au sujet de l'Eucharistie : « Inaccessibilité. Que Jésus-Christ soit au Saint-Sacrement, en sorte qu'il ne sorte point de soi-même ; que la société qu'il veut avoir avec les hommes soit d'une manière séparée d'eux, et résidente en lui-même, n'étant pas raisonnable qu'il s'approche de nous, qui ne sommes que péché. Qu'il demeure en lui-même, laissant la créature dans l'incapacité qu'elle a de l'approcher. Que tout ce qu'il est n'ait point de rapport à nous ; que son inaccessibilité l'empêche de sortir de soi-même. Que les âmes renoncent à la rencontre de Dieu, et consentent qu'il demeure dans le lieu propre à la condition de son être, qui est un lieu inaccessible à la créature, dans lequel il reçoit la gloire de n'être accompagné que de son essence seule. Qu'il n'ait égard à rien qui se passe hors de lui ; que les âmes ne se présentent pas à lui comme l'objet de son application, mais plutôt pour être rebutées par la préférence qu'il doit à lui-même. Qu'il ne se rabaisse point en des communications disproportionnées à son infinie capacité. Que les âmes demeurent dans l'indignité qu'elles portent d'une si divine communication ; qu'elles s'estiment heureusement partagées de n'avoir aucune part aux dons de Dieu, par la joie qu'ils soient si grands, que nous n'en soyons pas capables. »

Assez de ces blasphèmes nauséabonds ! Voilà un singulier commentaire de la parole évangélique : *Ad quem ibimus? verba vitæ æternæ habes*; ou de celle-ci : *Venite ad me omnes !...* Il faudrait être bien confiant et bien téméraire, après cela, pour espérer de pouvoir franchir cette barrière infinie interposée entre l'âme et Dieu, et pour essayer d'avoir aucun commerce avec lui.

Or, ce *Chapelet secret*, si Saint-Cyran n'en est pas l'auteur, comme l'en accusèrent d'abord, et non sans vraisemblance, les jésuites, au moins l'a-t-il inspiré par ses doctrines, au moins s'en fit-il le champion. Par là, il se mit au mieux avec Zamet, qui enfin l'introduisit à la maison du Saint-Sacrement. Une fois dans la place, il gagna l'abbesse et toutes les religieuses, les amena, même Angélique, à lui faire leur confession générale, et acquit sur le monastère tout entier un pouvoir absolu. Comme tous les sectaires, il se servit alors du ministère des femmes pour insinuer plus facilement et répandre ses erreurs. Il ne se renferma pas dans les limites du monastère ; il tâcha de s'attirer encore des femmes du monde, qui devaient ensuite porter la doctrine du parti dans les hautes classes de la société. Le jansénisme fit dès lors ce dont il accusa si amèrement les jésuites : il flatta les goûts et les passions, transigea avec l'immoralité, se fit rigide avec ceux qui professaient des principes rigoureux, tolérant pour les faiblesses morales et politiques, ne craignant même pas de renier ses principes lorsque les circonstances l'exigeaient.

A son retour, l'évêque de Langres trouva donc le poste pris et se vit lui-même supplanté. Déjà des bruits se répandaient que Saint-Cyran détournait de la communion. Prudemment il s'effaça, et, pour compléter son œuvre, il se tourna du côté des gens de lettres. Nous avons

dit que le monastère des champs avait été abandonné par les religieuses depuis 1625. Vers 1636, Saint-Cyran songea à y établir, au milieu d'un siècle littéraire, une société de gens de lettres, une petite église à la fois mystique et savante, imbue des principes de la secte et du sentiment de son mérite et de son excellence. De ce mélange de littérature et d'ascétisme, d'orgueil et de vertu, sortirent les *Solitaires*. Du fond de leur retraite ils attirèrent bientôt les regards, comme tout ce qui est extraordinaire et mystérieux. Par leur vie réglée et leurs principes sévères, ils n'étaient aux yeux des âmes simples et chrétiennes qu'une communauté religieuse, destinée à entretenir, au milieu d'un monde corrompu par les jésuites, la pure morale de l'Évangile ; par leurs études et leurs ouvrages, ils étaient pour les gens de lettres une véritable académie, mère du bon goût et du beau langage. Saint-Cyran ne négligea rien pour leur donner et leur conserver ce double caractère. Il les nourrit à la fois d'humilité et d'amour de la gloire. L'étude entretenait chez eux l'orgueil de l'hérésie, et cette hérésie, par ses principes d'anéantissement de l'homme sous l'action divine, leur semblait de l'humilité. En même temps la religion et la solitude échauffaient leurs passions littéraires, et ils se jetaient au milieu de la lutte avec la double ardeur de sectaires et d'écrivains.

Port-Royal de Paris et Port-Royal des Champs, voilà donc le double camp que s'acquit Saint-Cyran, qu'il peupla de ses sectateurs, ou qu'il arma de ses doctrines. Par ses conversations et par ses ouvrages, il le formait à la défense et à l'attaque. Dès 1626, il avait publié la *Somme des fautes et faussetés capitales contenues en la somme théologique* du P. Garasse : premier coup porté aux jésuites, dans lesquels, à la suite des protestants, il voyait l'ennemi. Là, néanmoins, tout en attaquant l'un

d'eux, il ménageait encore la Compagnie. Oh ! s'ils eussent accepté ses avances, comme il les aurait exaltés, malgré leurs erreurs dogmatiques et leur morale relâchée ! Mais bientôt, voyant qu'il ne gagnait rien, il ne garda plus de mesure, et leur déclara une guerre ouverte par son *Petrus Aurelius* (1632-1633).

IV

Petrus Aurelius.

Le pape Urbain VIII, mettant à profit la bonne volonté des Stuarts et la conjoncture du prochain mariage de Henriette de France avec Charles Ier, avait envoyé en Angleterre, à titre de vicaire apostolique, Richard Smith, Anglais, évêque *in partibus* de Chalcédoine. « Cet évêque, dit M. Sainte-Beuve, reçu d'abord par les fidèles de sa communion avec beaucoup de respect et d'espérances, s'était mis bientôt en lutte avec les moines, et en particulier avec les jésuites du pays, au sujet des droits épiscopaux, qu'il revendiquait dans toute leur force, et avec plus de rigueur peut-être qu'il n'était prudent sur un terrain aussi mal affermi ; il abrogea les priviléges des religieux, et leur ôta, par exemple, le pouvoir de conférer les sacrements sans la permission de ses officiers ; mais le secret, souvent nécessaire en pays hérétique, ne s'accordait pas toujours avec ces formalités. Bref, il voulut être trop gallican en Angleterre, là où il suffisait d'être catholique à tout prix[1]. »

Il faut lire tout ce passage de M. Sainte-Beuve, qui démêle très-bien la politique d'où sortirent les divers pamphlets réunis ensuite dans ce gros in-folio. A défaut

1. *Port-Royal*, tom. I, p. 327.

des jésuites, il fallait mettre de son côté les évêques. Puis les plus pieux personnages commençaient à s'effrayer ; Richelieu soupçonnait déjà et menaçait : il était temps de se faire d'autres alliés. En se portant le champion des droits épiscopaux, de la discipline ecclésiastique contre les moines, contre les jésuites surtout, Saint-Cyran enrôlait les gallicans sous son drapeau, ou plutôt paraissait combattre pour eux. « Il s'avançait sous leur couvert, dit encore M. Sainte-Beuve, en attendant qu'il démasquât ce qui lui était propre (p. 330). »

M. Sainte-Beuve saisit encore très-bien l'idée dominante d'*Aurélius* : l'Église n'est plus une monarchie, mais une aristocratie sous la conduite des évêques ; en même temps toutefois qu'il semble égaler ceux-ci au pape, il ne laisse pas de rapprocher d'eux insensiblement les curés. « Tous ces germes se sont développés depuis. » Ils étaient déjà dans le livre de si belle provenance ! et quelques autres encore, par exemple, les germes d'une église laïque à côté d'une église presbytérienne. Car *Aurelius* attaquait l'indélébilité du caractère sacerdotal, en enseignant que le sacerdoce se détruit par toute faute contre la chasteté, et même par tout péché mortel. « Sitôt que l'évêque est pécheur, dit-il encore, il déchoit de son état, selon le droit ancien, et n'y est plus [1]. » Et ailleurs il dira : « C'est à l'Église de corriger les mauvais prêtres, et de les retrancher, s'il lui plaît ; et alors ils ne sont plus réputés prêtres, et passent pour laïques [2]. »

Saint-Cyran n'a jamais avoué la paternité de *Petrus Aurélius*, et le parti, Pascal nommément dans sa XVIe

1. Petrii Aurelii opera, tom. II, *Vindic.*, p. 296, 319.
2. *Lettres chrét.*, lettre 93, tom. I, p 672.

Provinciale, a toujours affecté de la mettre en doute. Pour louer à son aise cet « excellent livre qui ne mourrait jamais, » Saint-Cyran niait effrontément, non-seulement qu'il en fût l'auteur, mais qu'il *y eût eu part* ; sans doute par *humilité*, dit l'éditeur de Lancelot, et aussi « parce qu'un autre tenait la plume [1]! » Plus d'une autre occasion s'offrira de voir qu'en fait de restriction mentale, Saint-Cyran aurait pu en montrer aux jésuites.

Contraint de s'effacer un peu, Saint-Cyran resta *directeur* de Port-Royal, mais voulut y introduire un *confesseur* de sa façon. Comme il avait soustrait, dans la personne de Lancelot, un secrétaire à Bourdoise, il enleva un confesseur à saint Vincent de Paul. Antoine Singlin, devenu prêtre par les conseils de Vincent, avait été placé par lui à l'hôpital de la Pitié. C'est là que l'alla chercher Saint-Cyran. Il commença par endoctriner cet homme simple, par l'éblouir de sa prétendue science, bien préférable à la conduite ignorante du supérieur de Saint-Lazare ; puis, pour achever de le gagner, il lui suscita peut-être une espèce de visionnaire, qui l'effraya sur le compte de son premier directeur. Voici, du moins, le fait bizarre raconté par Marguerite Périer, nièce de Pascal.

Un jour que Vincent était à la Pitié, Singlin, sortant de l'église, l'aperçut au fond de la cour en conférence avec une personne, et, comme il avait lui-même à l'entretenir, il l'attendit sur le perron de l'église. Il était là, lorsqu'une sœur nommée Jeanne ou Catherine, une dévote de M. Vincent, dit Marguerite Périer, ou plutôt une émissaire de Saint-Cyran, vint lui dire : « Eh ! mon Dieu, Monsieur, il faut bien prier Dieu pour l'Église, car il va s'y élever une grande persécution, tous les gens de bien

1. *Mémoires*, tom. I, p. 181, texte et note.

vont être horriblement poursuivis, et il y aura du sang répandu. — Hélas, ma sœur, répondit Singlin en montrant Vincent, ce saint homme-là va donc être bien persécuté ! — Hélas ! non, répliqua la sœur avec un grand soupir ; hélas ! non, Monsieur, il sera des persécuteurs[1] ! » Là-dessus, Singlin passa à Saint-Cyran.

Son nouveau directeur commença par lui interdire longtemps les fonctions sacerdotales ; si bien que lorsqu'il les reprit le jour de saint Laurent, patron de l'église de Port-Royal, tout le monde crut que c'était sa première messe. Il se garda bien de continuer à la dire tous les jours ; à peine pouvait-on l'y forcer, raconte Lancelot avec admiration, les fêtes et les dimanches, et, si on l'eût voulu croire, il n'aurait jamais exercé les fonctions de son ordre, et se serait retiré tout à fait dans la solitude [2]. Saint-Cyran avait bien choisi : le disciple était digne du maître.

De tout ce qui précède ressort par anticipation la vraisemblance de ce que nous avons maintenant à raconter des rapports de Saint-Cyran avec Vincent de Paul ; après la vraisemblance viendra la certitude.

1. *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'hist. de Port-Royal.* Utrecht, 1740, p. 169.
2. *Mémoires*, tom. I, p. 290, 292 et 293.

CHAPITRE II

SAINT VINCENT DE PAUL ET SAINT-CYRAN.

I

Commencements de leurs rapports.

Où, quand et comment se formèrent ces rapports ? On ne le sait trop. A l'Oratoire, vers 1625, et par l'intermédiaire de Bérulle, ont dit les jansénistes [1] : c'est possible, et peu importe. On sait l'empressement de Vincent à accueillir les bons prêtres, et à rechercher ceux qu'il croyait capables de servir l'Église. Or, au commencement, Saint-Cyran avait réussi à se faire une grande réputation de vertu et de science. Promptement, néanmoins, et dès le temps de leur plus grande union, Vincent, avec son sens si droit et si pratique, trouva singulière l'inactivité apparente de Saint-Cyran, sa solitude affectée, et lui témoigna son étonnement de le voir ainsi demeurer inutile. « Il ne me semble pas, répondit le sectaire, que servir Dieu en secret, et adorer sa vérité et sa bonté dans le silence, soit mener une vie inutile [2]. » Bientôt il sortira de ce silence.

D'un autre côté, on se rappelle les siéges multiples que faisait Saint-Cyran autour des communautés religieuses,

1. *Défense de feu M. Vincent,* etc. *contre les faux discours du livre de sa vie,* (par Martin de Barcos), 1668, in-4 et in-12, ch. II.

2. Lancelot, *Mémoires,* tom. II, p. 94.

particulièrement des communautés sacerdotales. La Compagnie de Vincent croissait de jour en jour, et commençait à se répandre par tout le royaume. Quel profit si l'on pouvait s'introduire dans son sein, et faire des Missionnaires autant d'apôtres qui porteraient l'Évangile hérétique dans les villes et dans les campagnes, parmi les peuples et parmi les prêtres ! Saint-Cyran résolut de réussir à tout prix, même au prix de sa conscience. Au dire des jansénistes, il aurait rendu à Vincent et à sa famille, à sa Compagnie et à ses amis, maint et maint service. C'est lui qui aurait détourné Emmanuel de Gondi du conseil qu'on lui donnait de changer la fondation des Bons-Enfants, et, par reconnaissance, on lui aurait offert de le loger au collége, ou même d'y faire bâtir pour lui un logis à son gré. Comme la bulle d'approbation souffrait des difficultés à Rome, c'est encore lui qui, sur la prière de Vincent, en aurait traduit les règlements en latin, et aurait dressé des lettres pour quelques cardinaux. Quoique le traité entre le prieur de Saint-Lazare et Vincent ne lui parût pas très-apostolique du côté du prieur, il y aurait aidé ; et, dans le procès avec les religieux de Saint-Victor, il aurait forcé les répugnances du premier président Le Jay et de l'avocat général Bignon, d'abord très-mal disposés pour les Missionnaires. — On sait que les Bignon, presque tous élevés à Port-Royal, furent toujours favorables à la secte, et pleins de déférence pour ses chefs. — Grâce à l'intervention de Saint-Cyran, Bignon aurait conclu contre l'avocat de Saint-Victor, et entraîné ainsi le Parlement. Dans sa joie reconnaissante, Vincent serait allé, au sortir du palais, trouver Saint-Cyran à son logis du cloître Notre-Dame, et, se jetant à genoux devant lui, il lui aurait fait, en manière d'hommage féodal, un petit présent, pour lui témoigner les droits qu'il avait désormais sur

Saint-Lazare[1]. A en croire Saint-Cyran dans ses réponses à l'interrogatoire qu'il subit plus tard à Vincennes, il lui en coûtait pourtant de se mêler d'un établissement dont il condamnait le mode, « désirant, dit-il, que les affaires spirituelles... soient traitées spirituellement, et sans faire des concordats qui donnent lieu à des procès qui détournent les bénédictions de Dieu. » Interrogé comment il avait pu entrer néanmoins dans une telle affaire, *contre le jugement de sa conscience*, il répondit « qu'il avait fait cela *dispensatorie*, comme dit saint Bernard en cas semblable ; et puis la conscience dépendant de la connaissance, il avait bien voulu croire que le sieur Vincent avait de bonnes intentions appuyées de bonnes raisons ; et qu'enfin il avait voulu en cela témoigner qu'il n'était pas si rigoureux, ni si peu accommodant que ledit sieur Vincent avait cru quelquefois. » Il est avec le ciel des accommodements !

Il était bien dans le Concordat, ou plutôt dans l'acte d'union de Saint-Lazare, une autre clause qui répugnait à Saint-Cyran : c'était la clause relative aux ordinands, que Vincent s'engageait à recevoir. Or, Saint-Cyran n'aimait pas les exercices des ordinands, qu'il trouvait peu conformes aux usages de la *primitive Église*. Il avait, lui, nous le savons, d'autres moyens et une autre méthode pour préparer aux ordres. Cependant, il passa outre, « sachant bien que M. de Paris ne consentait qu'à cette condition. » Seulement, il trouva *étrange* que Vincent ajoutât cette œuvre à son premier dessein. Il voulut bien croire encore, toutefois, qu'il avait « pu avoir bonnes raisons pour ce faire, lesquelles lui, sieur Saint-Cyran, révérait quoiqu'il les ignorât. »

On voit à quels sacrifices Saint-Cyran était disposé à

1. *Défense*, etc., ch. III.

se porter pour gagner Vincent. Il y était excité par la déférence et l'affection toujours croissante que lui témoignait le saint prêtre, et aussi par les progrès qu'il croyait faire dans son esprit. Toujours enclin à préférer les idées des autres aux siennes, et surtout de ceux qui lui semblaient parler dans l'intérêt de l'Église, ébloui d'ailleurs par un vain étalage de science, Vincent prêta l'oreille au réformateur habile et rigoriste qui ne l'entretenait que de la nécessité de ramener le clergé et le christianisme à la pureté des premiers temps. Dès que Saint-Cyran crut l'avoir conquis et s'être rendu maître de cette âme simple et confiante, il quitta la sape et démasqua peu à peu toutes ses batteries. De jour en jour, il agit avec plus d'ouverture, mesurant ses attaques aux progrès qu'il pensait avoir faits. Déjà cependant la foi si facilement éveillée de Vincent se tenait sur ses gardes, et, lorsque Saint-Cyran en vint à ses grands coups, il fut repoussé avec perte [1].

II

Conversations. — Le sectaire.

Un jour il amena la conversation sur un article du symbole calviniste, et il en prit la défense. « Y pensez-vous, Monsieur, interrompit Vincent. — Sans doute, reprit Saint-Cyran, Calvin n'a pas eu tant mauvaise cause ; seulement il l'a mal défendue : *Bene sensit*, *male*

1. Dans le procés de canonisation, Le Fort, prêtre de la Mission, déposa que Saint-Cyran avait promis à Vincent de rendre la Congrégation de la Mission la plus fameuse de l'Église, s'il adhérait à ses sentiments ; et, sur le refus du saint, il le traita d'ignorant. — Le Fort l'avait appris des plus anciens de la Compagnie. (Voir *Summ.*, nº 20, p. 47.)

locutus est. » Et il poursuivit sa thèse. « Monsieur, vous allez trop avant, dit encore Vincent, cherchant à l'arrêter. Cette doctrine a été condamnée. Quoi ! voulez-vous que je croie plutôt à un docteur particulier comme vous, sujet à faillir, qu'à toute l'Église qui est la colonne de la vérité ? Elle m'enseigne une chose, et vous en soutenez une qui lui est contraire. Oh ! Monsieur, comment osez-vous préférer votre jugement aux meilleures têtes du monde, et à tant de saints prélats assemblés au concile de Trente, qui ont décidé ce point ? — Le concile de Trente ! répondit Saint-Cyran avec dédain et colère, ne me parlez point de ce concile ! C'était un concile du pape et des scolastiques, où il n'y avait que brigues et que cabales. »

Concile de *scolastiques !* Après cela, Saint-Cyran avait tout dit, tant il professait pour la scolastique un profond mépris. C'est lui qui a écrit : « Un grand homme de l'ordre de Saint-Dominique marque que Dieu n'a sanctifié que deux docteurs scolastiques dans les deux ordres de religion qu'il avait établis pour le bien de son Église [1]. » Ainsi, pour les scolastiques, pas plus de salut au ciel que sur la terre ! Défense à Dieu, de par Saint-Cyran et consorts, de couronner leurs vertus, comme aux chrétiens de suivre leurs doctrines!

On s'imagine bien l'impression de l'humble Vincent devant tant d'orgueil ; et, à cette distance de deux siècles, on voit encore l'épouvante de cet homme, si respectueusement soumis aux décisions de l'Église, en face d'une rébellion si audacieusement affichée. Sans doute, sa foi était éclairée, — il nous en donnera plus d'une preuve, — mais, avant tout, elle était, comme toute foi véritable, pure et simple, fondée sur la parole de Dieu et les déci-

1. *Lettres*, tom. I, p. 149 ; lettre 19e.

sions de l'Église, et non sur l'esprit propre ni une sorte d'examen protestant. Il disait : « Comme plus on porte ses yeux pour regarder le soleil, et moins on le voit ; de même, plus on s'efforce de raisonner sur les vérités de notre religion, et moins on les connaît par la foi. C'est assez que l'Église nous les propose : nous ne saurions manquer de les croire et de nous y soumettre. L'Église, en effet, est le royaume de Dieu, lequel inspire à ceux qu'il a préposés pour la gouverner les bonnes conduites qu'ils tiennent. Son saint Esprit préside dans les conciles, et c'est de lui que sont procédées les lumières répandues par toute la terre, qui ont éclairé les saints, offusqué les méchants, développé les doutes, manifesté les vérités, découvert les erreurs et montré les voies par lesquelles l'Église en général, et chaque fidèle en particulier, peut marcher avec assurance. » Une telle foi devait être mal à l'aise en contact avec le dogmatisme présomptueux de Saint-Cyran. Aussi Vincent résolut-il de mettre plus de circonspection dans ses rapports avec lui, et, sans les rompre tout à fait, de les rendre de plus en plus rares et réservés. Avant de briser entièrement, il voulait essayer à son tour de gagner le sectaire.

Un jour qu'il l'était allé visiter, il le trouva dans sa chambre plongé dans une lecture. Pour ne pas l'interrompre, il se tint quelques instants immobile et en silence. Bientôt Saint-Cyran, levant la tête et se tournant vers lui : « Voyez-vous, Monsieur Vincent, lui dit-il, ce que je lis ? C'est l'Écriture sainte. Dieu m'en donne une intelligence parfaite, et quantité de belles lumières pour son explication. Aussi j'oserai dire que la sainte Écriture est plus lumineuse dans mon esprit qu'elle n'est en elle-même. » Ce jour-là, ce n'était pas saint Augustin qui remplaçait le pape et l'Église, mais lui, monsieur l'abbé de Saint-Cyran. Du reste, ce n'est pas le seul aveu su-

perbe qu'il ait fait de son illuminisme. Après un de ses sermons, il dit à Lancelot : « Eh bien, avez-vous compris ? — Oui, répondit le naïf jeune homme, et j'en ai été tout à fait édifié. — En voilà assez pour toute votre vie. Allez-vous-en à cette heure, si vous voulez, au milieu d'un désert ; vous savez assez de vérités, si vous les pratiquez bien, pour vous conduire et pour vous sauver [1] ! » Cette fois, un seul sermon de Saint-Cyran remplaçait l'Évangile et l'Église.

Un autre jour, Vincent, ayant célébré la messe en l'église de Notre-Dame, songea à faire une nouvelle visite à Saint-Cyran, qui demeurait encore près de là, au Cloître. Il le trouva enfermé dans son cabinet. Le sectaire en étant sorti bientôt le visage tout en feu : « Je gage, Monsieur, lui dit en souriant le charitable saint, que vous venez d'écrire quelque chose de ce que Dieu vous a donné en votre oraison de ce matin. — Il est vrai, répondit l'abbé tout transporté ; je vous confesse que Dieu m'a donné, et me donne de grandes lumières. Il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Église. — Plus d'Église, Monsieur ! — Non, il n'y a plus d'Église. Dieu m'a fait connaître qu'il y a plus de cinq ou six cents ans qu'il n'y a plus d'Église. Avant cela, l'Église était comme un grand fleuve qui avait ses eaux claires ; mais maintenant ce qui nous semble l'Église n'est plus que de la bourbe. Le lit de cette belle rivière est encore le même, mais ce ne sont pas les mêmes eaux. — Quoi ! Monsieur, voulez-vous plutôt croire vos sentiments particuliers que la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel a dit qu'il édifierait son Église sur la pierre, et que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle ? L'Église est son épouse, et il ne l'abandonnera jamais. — Il est vrai que Jésus-Christ a édifié son Église sur la pierre ; mais

1. *Mémoires*, tom. I, p. 47.

il y a temps d'édifier et temps de détruire. Elle était son épouse ; mais c'est maintenant une adultère et une prostituée ; c'est pourquoi il l'a répudiée, et il veut qu'on lui en substitue une autre, qui lui sera fidèle. — Croyez-moi, Monsieur, se contenta de répondre le saint contristé ; défiez-vous de votre propre esprit, qui vous donne des sentiments fort éloignés du respect qui est dû à l'Église. — Mais vous-même, Monsieur, qui parlez si bien, repartit aigrement Saint-Cyran, savez-vous bien seulement ce que c'est que l'Église ? — L'Église, Monsieur, comme nous l'apprend le catéchisme qu'elle donne à ses enfants, c'est la congrégation des fidèles sous la conduite de notre saint-père le Pape et des pasteurs légitimes. — Bah ! bah ! vous n'y entendez que le haut allemand. — Mais c'est le langage de l'Église elle-même. — Vous êtes un ignorant : bien loin de mériter d'être à la tête de votre congrégation, vous mériteriez d'en être chassé ; et je suis fort surpris qu'on vous y souffre. — Hélas ! Monsieur, j'en suis plus surpris que vous, car je suis encore plus ignorant que vous ne pensez, et, si l'on me rendait justice, on ne manquerait pas de me renvoyer de Saint-Lazare [1]. »

Saint-Cyran ne pouvait adopter la définition de l'Église donnée par Vincent, lui qui, pour se passer de pape et d'évêques, l'a définie ainsi : « Qu'est-ce que l'Église ? c'est la compagnie de ceux qui servent Dieu dans la lumière, et dans la profession de la vraie foi, et dans l'union de la charité [2]. »

Du reste, *haut allemand*, *ignorant*, tel était le dernier mot de Saint-Cyran et de tous ces sectaires orgueilleux à leurs adversaires, et par là ils leur fermaient la bouche et toute discussion. Car notons bien que les derniers dé-

1. *Summ.*, n° 20, p. 47.
2. *Théol. familière*, leçon VI°.

tails du bel entretien rapporté tout à l'heure, nous ont été fournis non-seulement par les historiens de Vincent de Paul, mais aussi par le biographe de Saint-Cyran, par le bon Lancelot, qui pousse l'admiration pour son maître jusqu'au culte et à la superstition ; par Lancelot qui appelle Saint-Cyran « le premier homme des derniers temps, plus savant que saint Jérôme, » qui le met au rang des apôtres, lorsqu'il dit : « Il jugera le monde avec Jésus-Christ au dernier jour [1]. » C'est donc Lancelot qui rapporte la dernière réponse de Saint-Cyran à Vincent de Paul ; non, dit-il, « qu'il ne révérât en effet l'Église composée des pasteurs dont le pape est le premier, et des fidèles qui sont soumis aux pasteurs ; — nous venons d'en voir quelque chose ; — mais, ajoute-t-il, il était affligé de ce que ce grand directeur ne connaissait pas mieux l'esprit et la majesté de l'épouse de Jésus-Christ, lui qui conduisait beaucoup d'ecclésiastiques de mérite, et qui aurait dû être en état de les instruire solidement, après s'être nourri lui-même, non plus simplement de ce que saint Augustin après saint Paul appelle le lait de l'enfance chrétienne, mais de ces aliments forts et dignes des parfaits qu'on trouve dans les saints Pères et dans les canons des anciens conciles. » C'est là, continue Lancelot, ce que Saint-Cyran voulait faire entendre à Vincent de Paul, que, pour bien juger de l'esprit de l'Église et même de sa vraie doctrine sur les points qui sont aujourd'hui obscurcis et contestés, il ne suffit pas de voir ce qui se pratique communément, ou quelles sont les opinions les plus reçues dans les écoles modernes, mais qu'il faut, autant qu'on le peut, remonter aux sources toutes pures de la tradition la plus universelle. Et Lancelot conclut : « Je crois que ce fut à l'occasion de cette

1. *Mémoires*, tom. I, pp. 47, 159 ; tom. II, p. 508.

personne que M. de Saint-Cyran fit sur les degrés de l'humilité un écrit qu'il nous communiqua presque aussitôt, à M. le Maître et à moi. Il y parlait du danger qu'il y a à avoir plus de réputation qu'on n'a de fond, ce qui fait quelquefois qu'une personne se trouve engagée dans des emplois qui sont beaucoup au dessus de ses forces [1]. »

A l'occasion de Vincent ou du P. de Condren, on ne sait, car Lancelot répète le même jugement à propos du second général de l'Oratoire, dont il écrit : « Il passait pour un honnête homme, et il avait de fort bonnes qualités ; mais ceux qui l'ont connu plus particulièrement ont bien vu qne le fond n'allait pas de même. Or il n'y a rien de plus dangereux que d'avoir plus de mine que de tête, et plus d'extérieur que de solide. On ne trompe pas seulement les autres, mais on se trompe souvent soi-même ; et s'il arrive que Dieu, pour éprouver un homme, permette par là qu'il acquière quelque réputation extraordinaire, ou qu'il soit élevé à quelque charge, il est à craindre qu'il ne s'éblouisse de son érudition, surtout lorsqu'il approche les grands de trop près [2]. »

Ainsi Vincent était méprisé en bonne compagnie, en compagnie de Bourdoise, du P. Bernard, du P. de Condren, de D. Jouand, abbé de Prières, à qui, au jugement de Saint-Cyran, dans son interrogatoire, « il fallait vingt ou vingt-cinq ans pour apprendre ce qu'est la pénitence, » qu'un enfant a besoin de connaître suffisamment pour faire sa première communion ; en compagnie aussi de D. Grégoire Tarrisse, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, dont Saint-Cyran disait à Lancelot

1. *Mémoires,* tom. II, pp. 301 et 302.
2. *Mémoires,* tom. I, p. 153.

avec admiration, en lui rendant compte d'un certain entretien sur l'oraison : « Cela est étrange : cependant ce doit être un des plus éclairés d'entre eux, puisqu'ils l'ont choisi pour être leur général. Je m'étonne comment le vrai esprit de prière peut être aujourd'hui si inconnu, même parmi les plus spirituels, mais vous reconnaîtrez bientôt ce qui en est par la suite [1]. »

C'est Vincent toutefois qui eut le privilége, sinon le monopole, des injures de Saint-Cyran et du parti. Le 12 mars 1655, la mère Angélique écrira : « M. Vincent décrie Port-Royal plus doucement à la vérité que les jésuites ; mais, *par un zèle sans science*, il désire autant sa ruine que les autres par une malice toute franche. » Dom Gerberon, dans son *Histoire du jansénisme*, ne parle que du *zèle entêté* de Vincent, ne le traite que de *dévot ignorant* qui, par un *grand air de piété* et des *manières dévotes*, séduisit la reine et les évêques [2]. Et, au milieu du XVIIIe siècle, l'*Avocat du Diable*, trouvant encore à enchérir sur ces grossièretés, dira de lui que, par son *esprit aveugle*, son *cœur endurci*, sa *criminelle opiniâtreté*, il « voulait attirer l'abbé de Saint-Cyran dans l'erreur dont celui-ci voulait le retirer ; » et qu'ensuite il se fit avec le Pape Innocent X « l'instrument de la politique diabolique des jésuites [3]. »

Nous ne ferons pas à la mémoire de saint Vincent de Paul, à son siècle qui l'admira, à l'Église qui l'a canonisé en partie pour son zèle éclairé contre l'erreur, l'injure de réfuter ces ignobles accusations. Se figure-t-on saint François de Sales, les évêques et les ecclésiastiques

1. *Mémoires*, tom. II, p. 43,

2. *Hist. gén. du jansénisme*, 3 vol. in-12, 1703, tom. I, pp. 388, 392, 422.

3. *L'Avocat du Diable*, etc., *à Saint-Pourçain, chez Tansin, pas saint*, (quel esprit !), 1743 ; 2 vol. in-12, tom, III, pp. 189 et 195.

non-seulement les plus pieux, mais les plus savants du siècle, s'élevant avec indignation contre l'outrage jeté à l'homme à qui ils avaient donné leur admiration et leur confiance ? Entend-on, au moins, la grande voix de Bossuet, faisant à ces insultes un écho contradictoire, ou plutôt éclatant comme un coup de foudre qui les couvre et les étouffe, pour ne plus laisser retentir que l'application à Vincent du beau mot de saint Pierre : *Si quis loquitur, tanquam sermones Dei ?*

De ces injures, que nous enregistrons en passant comme autant d'éloges, il résulte au moins que Vincent agit contre le jansénisme sinon avec science, au moins avec un zèle sincère et une conviction profonde ; et aussi avec une inclination personnelle qui n'avait pas besoin d'être aidée par les jésuites. Nous verrons ailleurs que la science était égale au zèle.

III

Rapports interrompus. — Visites des *quatre points*. Fameuse lettre de Saint-Cyran.

Mais au zèle et à la science il unit jusqu'au bout la charité. Après la dernière conversation plus haut racontée, Vincent s'était éloigné du sectaire présomptueux et avait rompu presque entièrement avec lui. Cependant, ayant entendu parler par le P. de Condren, un grand nombre d'ecclésiastiques éminents et plusieurs de ses prêtres, d'une nouvelle hérésie dont Saint-Cyran était le chef, il voulut tout essayer pour le retenir lui-même au bord de l'abîme, et fermer ainsi le gouffre à ceux qui allaient peut-être s'y précipiter à sa suite. Dans cette disposition, il apprit que Saint-Cyran était sur le point d'entreprendre un voyage à son abbaye. Il saisit cette occa-

sion, et, sous prétexte de lui faire une visite d'adieu, il se transporta chez lui. Saint-Cyran s'était logé alors vis-à-vis des Chartreux, près du Luxembourg, pour être plus à proximité de son cher Port-Royal. Après l'avoir disposé à recevoir favorablement ses avis, Vincent lui parla de l'obligation où il était de se soumettre aux jugements de l'Église et de respecter les décisions du concile de Trente. Puis, reprenant les propositions précédemment soutenues, il lui montra qu'elles étaient contraires à la doctrine catholique. « Vous êtes perdu, lui dit-il en terminant, si vous vous engagez plus avant dans ce labyrinthe d'erreurs. Du reste, vous vous y perdrez seul ; ou, du moins, ni ma compagnie ni moi ne vous y suivrons. » Échauffé par son zèle et par sa charité, le saint s'anima peu à peu, et, vers la fin de l'entretien, il parla avec tant de force et de solidité, que Saint-Cyran demeura tout interdit et ne trouva pas à répliquer un mot.

Tel est le récit d'Abelly. Les jansénistes, il est bien clair, ont raconté, d'après Saint-Cyran lui-même, la conférence d'une autre façon. Ils avouent que, par dessein principal ou par occasion, Vincent reprocha à Saint-Cyran dans cette visite, qui eut lieu vers le mois d'août 1637, quatre points de doctrine, sur lesquels il s'était laissé prendre lui-même par ce que Saint-Cyran appelle la triple cabale de l'abbé de Prières, de l'évêque de Langres et des pères jésuites et de l'Oratoire. Seulement ils ajoutent que si le *savant abbé* lui répondit peu de chose, ce fut non par impuissance, comme les jésuites l'ont voulu faire croire, mais par ménagement pour un ancien ami, qu'il ne croyait pas assez disposé pour lors à l'écouter[1]. Saint-Cyran a dit de plus, dans son interro-

1. *Défense, etc.*, ch. IV.

gatoire, que Vincent « lui avait fait ces reproches plutôt pour se couvrir du reproche que lui-même lui avait fait de l'avoir abandonné dans la persécution, que pour l'accuser d'aucune erreur ; qu'après avoir entendu une première réponse, le même Vincent, qui n'y mettait aucune mauvaise volonté, s'arrêta tout court, et qu'ayant vu son interlocuteur un peu ému, il lui offrit, pour le rapaiser et s'accommoder avec lui, un cheval en don pour son voyage. »

De quel côté est la vérité, c'est ce qui paraîtra bientôt dans tout son jour. Quoi qu'il en soit, Saint-Cyran partit pour le Poitou, et, un ou deux mois après, il adressait à Vincent une lettre écrite dans le style le plus barbare et le plus obscur, où n'éclatent que son dépit et son orgueil. Dans cette lettre, il revient sur les quatre points de doctrine reprochés par Vincent de Paul, sans les désigner davantage, et soutient la pureté de sa croyance ; il se plaint amèrement de la persécution dont il se dit l'innocente victime, et plus amèrement de voir parmi ses persécuteurs ce même Vincent à qui il a rendu et voulu rendre tant de services, bien qu'il désaprouvât, comme il désaprouve encore, plusieurs des pratiques de son Institut [1].

Cette lettre, datée de Paris du 20 novembre 1637, a été, paraît-il, écrite en réalité à Dissais, dans la maison de campagne de l'évêque de Poitiers, et c'est par méprise qu'elle porte la date de Paris. Elle était tout entière de la main de Saint-Cyran, et remplissait quatre pages et demie. Saint-Cyran en avait d'abord composé une minute abrégée, puis il la rédigea dans sa forme actuelle, et comme l'heure et le messager pressaient, a-t-il dit dans son interrogatoire, il l'envoya à la mère Anne de

1 Voir cette lettre aux pièces juttificatives, n° 1.

Lage, supérieure de la Visitation de Poitiers, pour qu'elle en prît connaissance, qu'elle en tirât une copie à l'usage de l'auteur, et qu'elle la fît ensuite tenir à son adresse.

Vincent, continuent à raconter les jansénistes, ne fit point de réponse à cette lettre. Mais à peine Saint-Cyran fut-il de retour à Paris, qu'il vint le remercier de sa charité, reconnaissant que ses difficultés venaient uniquement de sa faute, et que, s'il avait eu plus de lumières, il n'en aurait pris aucun ombrage. Bref, il fut si entièrement satisfait, qu'il resta à dîner ce jour-là chez Saint-Cyran, et qu'il continua de lui témoigner, en toute occasion, son affection et son estime. Ce récit ne s'accorde guère avec les déclarations de Saint-Cyran dans son interrogatoire. Saint-Cyran dit bien que Vincent le remercia de sa lettre comme du plus grand témoignage d'amitié, qu'il le remercia encore de ne l'avoir montrée à personne ; — Saint-Cyran avait pourtant fait plus que la montrer à la mère Anne de Lage, — mais qu'il ne fut pas parlé dans leur conversation des quatre points reprochés.

Du rapprochement de ces deux versions, il résulte au moins que Vincent dut garder toutes ses préventions, d'où qu'elles lui vinssent, puisque rien ne fut proprement discuté dans la visite d'adieu, et que rien ne fut remis en discussion dans la visite de retour.

IV

Saint-Cyran à Vincennes. — Procès et interrogatoire.

Presque immédiatement après cette dernière visite, le 14 mai 1638, Saint-Cyran fut arrêté par ordre du roi, ou plutôt de Richelieu, et conduit au château de Vin-

cennes. On a longuement et diversement disputé des motifs réels de cet emprisonnement. Richelieu aurait d'abord profondément admiré Saint-Cyran, et dit un jour au Louvre, devant tous les seigneurs de la cour, en lui mettant familièrement la main sur l'épaule : « Messieurs, voilà le plus savant homme de l'Europe ; » ensuite il lui aurait offert plusieurs évêchés, et se serait irrité de ses refus. D'autres ont parlé du divorce projeté du duc d'Orléans et condamné par Saint-Cyran ; du livre *De la Virginité*, traduit de saint Augustin par l'oratorien Seguenot, ouvrage plein de dangereuses erreurs, auquel Saint-Cyran était accusé, sur le rapport du P. de Condren, et de l'aveu de Seguenot, d'avoir fourni les notes à l'insu même du traducteur, etc. A quoi bon chercher bien loin ce qui se trouve bien près, dans la connaissance de Richelieu et de Saint-Cyran ? On connaît Richelieu et son absolutisme qui ne pouvait souffrir que rien s'élevât contre l'autorité dans l'Église et dans l'État; on connaît Saint-Cyran et son humeur plus despotique encore et bien plus empiétante : c'étaient deux puissances rivales dont l'une devait céder à l'autre. S'il restait quelque doute, il disparaîtrait devant ces paroles de Richelieu : « Il est Basque, disait le cardinal du sectaire, et a les entrailles chaudes et ardentes par tempérament : cette ardeur excessive lui envoie à la tête des vapeurs dont se forment ses imaginations mélancoliques, qu'il prend pour des réflexions spéculatives ou pour des inspirations du Saint-Esprit. » Puis, quand il l'eut jeté à Vincennes, il justifia ainsi sa conduite : « Si l'on avait emprisonné Luther et Calvin quand ils commencèrent à dogmatiser, on aurait épargné aux États bien des troubles. » Enfin, pressé par M. le Prince de remettre le prisonnier en liberté : « Vous ne savez donc pas, répondit-il, qu'il est plus dangereux que six armées ? »

Dès que Saint-Cyran fut au donjon de Vincennes, on voulut saisir tous ses papiers pour y chercher des preuves contre lui. On a dit qu'à l'exception de deux lettres, rien ne fut trouvé de concluant, et que rien pourtant n'avait échappé à la police de Richelieu. Il y aurait bien encore toutefois la correspondance avec Jansénius dont nous avons donné quelques échantillons. Mais il est faux que les archers du cardinal aient tout enlevé, bien qu'on ait porté, dit-on, la valeur de trente ou quarante volumes in-folio au chancelier, qui s'étonnait qu'un homme pût tant écrire. D'ailleurs Saint-Cyran avoue dans son interrogatoire qu'il avait brûlé lui-même beaucoup de papiers et surtout de lettres, pour n'envelopper personne, dit-il, dans sa querelle. De plus, le naïf et fidèle Lancelot nous parle des craintes que le prisonnier de Vincennes avait pour ses papiers. Il fallut que son neveu Barcos d'abord, et ensuite d'Andilly, trouvassent moyen de lui dire, pour le calmer, que les plus compromettants étaient en sûreté. Enfin, ajoute Lancelot, les archers eux-mêmes se fatiguèrent à la tâche : « Ils se lassaient de tant ramasser de papiers, ou, pour mieux dire, Dieu les aveuglait lui-même, et ils laissèrent des choses très-considérables[1]. »

Quoi qu'il en soit, ils en prirent assez pour rendre plus que suspectes les doctrines de Saint-Cyran et pour jusfier les récits des historiens de Vincent de Paul. Le procès de Saint-Cyran a été diversement raconté par les jansénistes et par les jésuites. Seize témoins furent interrogés, dont presque toutes les dépositions furent écrasantes. Bornons-nous à l'interrogatoire de Saint-Cyran, tel qu'il est rapporté, non dans les *Progrès du jansénisme* du P. Pinthereau, mais dans le *Recueil* janséniste *d'Utrecht*.

1. *Mémoires*, tom. I, pp. 66-71.

Saint-Cyran fut interrogé d'abord par Laubardemont, à qui il refusa de répondre comme à un juge laïque, puis par le docteur Lescot, confesseur de Richelieu et plus tard évêque de Chartres ; fort ignorant, au dire ordinaire des jansénistes, pieux et savant personnage au dire de l'histoire. L'interrogatoire de Saint-Cyran par Lescot, qui remplit dix séances, du 14 au 31 mai 1639, roule en grande partie sur deux lettres : la lettre de Saint-Cyran à Vincent de Paul, et une lettre de la mère Anne de Lage à Saint-Cyran.

Saint-Cyran avoue d'abord que, depuis l'établissement de Vincent de Paul à Saint-Lazare, ils ne se voyaient plus qu'en passant, à cause de la distance, bien que Vincent vînt encore dîner quelquefois chez lui ; et que même il n'y avait pas grande communication ni familiarité entre eux depuis trois ou quatre ans, par conséquent, depuis 1635 ou 1636, temps où eurent probablement lieu les conversations plus haut analysées. La vérité est que Vincent avait entièrement rompu avec lui, et qu'il ne le vit plus, dans les années qui précédèrent la prison, qu'une ou deux fois, pour essayer sur lui les derniers efforts de sa charité. C'est ce qui fut attesté au procès de canonisation par de Montmorin, archevêque de Vienne, qui le savait de plusieurs personnes dignes de foi, et par l'abbé Claude-Charles de Chandenier, qui l'avait appris de la propre bouche de Vincent.

Même auparavant, les relations avaient-elles été aussi intimes que l'ont prétendu plus tard les jansénistes ? Non, certes, à s'en rapporter encore à Saint-Cyran, qui reconnut que Vincent « ne s'était aucunement gouverné par ses avis, et qu'il semblait que, depuis son établissement à Saint-Lazare, il avait *fui* de lui en demander, non pas tant faute de bienveillance, que peut-être par crainte que lui répondant ne donnât des conseils trop

forts et disproportionnés à l'intention que ledit sieur Vincent avait d'établir et conduire doucement sa Compagnie ; ce qu'il lui avait fait davantage paraître depuis que des mauvais bruits avaient été semés contre icelui répondant, sans pourtant que ledit sieur Vincent eût voulu rompre avec lui, se contentant de le voir de loin à loin. » Voilà qui est plus que clair pour qui sait voir.

D'ailleurs, si Vincent eût continué à vivre en bonne harmonie avec Saint-Cyran jusqu'à sa prison, et même au delà, comme on l'a prétendu, d'où vient donc que Saint-Cyran, dans son interrogatoire, parle de lui avec tant de réserve et même de dédain ? Interrogé sur Vincent, « s'il le tenait pour homme de bien, etc., » il répondit en hésitant qu'il le tenait pour homme *prudent*, mais qui pouvait se tromper « par faute de lumière et intelligence dans les choses de la doctrine et de la science, et non faute de bonne volonté ; » et enfin il laissa échapper le mot qui lui coûtait : « Qu'il le tenait homme de bien. » Encore un coup, pourquoi ces hésitations ? Pourquoi cette retenue, ces mépris ? Quelles sont ces *plaintes* qu'il dit ailleurs avoir à faire contre Vincent ? Pourquoi Lescot, de son côté, s'il croyait Vincent favorable à l'accusé, ramène-t-il obstinément sur lui toutes ses questions ? Il ne voyait donc pas plus en lui un témoin à décharge, que Saint-Cyran un ami dont il pût invoquer le témoignage ? Évidemment ils savaient l'un et l'autre que Vincent, interrogé par Richelieu ou par Lescot lui-même, avait répondu dans le sens de l'accusation, et ils voulaient l'un fortifier, l'autre affaiblir la valeur des dépositions d'un homme si universellement estimé pour son intelligence et sa vertu.

Après ces préliminaires, Lescot en vint aux quatre points dont il est parlé dans la lettre de Saint-Cyran, et lui demanda quels ils étaient. Saint-Cyran répondit qu'il croyait se rappeler que l'un d'eux était re-

latif a certains avis donnés à Vincent touchant sa Compagnie ; un second, cette proposition : « Que la pénitence remise à la fin de la vie et en maladie n'est pas fort assurée ; » et que, pour les deux autres, il les avait oubliés. Lescot insista sur cet oubli invraisemblable. Car enfin, il s'agissait là de points de doctrine bien précis, longtemps médités, appelés *vérités catholiques* par Saint-Cyran et *erreurs* par Vincent de Paul. Comment un homme comme Vincent, sage et discret, serait-il allé chez Saint-Cyran pour lui reprocher une vérité aussi incontestable que le peu de sûreté d'une pénitence différée jusqu'à la mort? Évidemment, les quatre points n'étaient pas cela. Ne les trouverait-on pas plutôt dans les reproches de l'abbé de Prières : Plus d'Église depuis 600 ans ; — l'Église présente n'est qu'une adultère ; — le concile de Trente est un faux concile ; — la cause de Calvin était bonne, etc ? Et ne sont-ce pas ces mêmes reproches que Vincent serait allé lui faire? « Il le semble ainsi, répondit Saint-Cyran, mais pourtant il en est autre chose ! » Et ailleurs il dit que Vincent lui a peut-être bien reproché ces opinions, « mais que cela ne prouve autre chose, sinon qu'icelui sieur Vincent les a apprises des ennemis dudit répondant. » Tout s'éclaircit de plus en plus.

L'interrogatoire devint plus pressant à propos de la lettre de la mère Anne de Lage. Cette lettre roulait en grande partie sur l'absolution purement déclaratoire, et partant inutile ; sur l'insuffisance de l'attrition, même avec le sacrement, et sur le délai de l'absolution jusqu'à l'accomplissement de la pénitence (1).

Pour répondre aux accusations qui naissaient d'une lettre si nette, si précise, écrite par une femme de vertu

1. Voir cette lettre aux pièces justificatives, n° 2.

et d'esprit, si évidemment endoctrinée par son directeur et écho si fidèle de ses enseignements, Saint-Cyran s'embarrassa dans des subtilités et des contradictions misérables, après quoi il répétait sans cesse que la religieuse, qu'il avait cependant jugée digne de ses plus intimes confidences, avait mal pris les choses. Et, pour donner à cela quelque couleur de vraisemblance, il ajouta qu'il « lui arrivait souvent, quand il parlait à des personnes sûres, et où il n'y avait nul danger d'exprimer ses pensées avec des paroles trop fortes, de se servir de la figure qu'on appelle *catachrèse*, c'est-à-dire abus de paroles, laquelle lui était familière, sans que pour cela il eût dessein de blesser la vérité ! » Cette terrible arme défensive une fois trouvée, il ne la quitta plus, et aux accusations les plus fortes de Lescot il répondit *catachrèse !* Le bon Lancelot nous donne quelque part le vrai sens de cette *catachrèse* si commode et de l'usage ordinaire que Saint-Cyran en faisait. Rapportant un entretien de son maître avec Chavigny, il écrit que Saint-Cyran « n'avait pas voulu répondre à de certaines choses de science que M. Lescot ne lui demandait que par curiosité, par la même raison par laquelle Jésus-Christ n'avait pas voulu faire des miracles devant Hérode ; » après quoi l'amateur de catachrèse ajoutait : « Nous sommes quelquefois obligés de tromper, pour ainsi dire, ceux à qui nous parlons, et nous nous conduisons de même que les médecins qui déguisent les remèdes [1]. » C'est entendu !

Mais restait toujours la lettre de la mère de Lage, qui n'était pas, sans doute, de ces personnes qu'on est quelquefois obligé de tromper ; lettre pourtant si conforme aux accusations de l'abbé de Prières et de la *triple cabale*. Il fallait répondre. Ici, l'abbé de Saint-Cyran, par un

1. *Mémoires*, t. I, p. 135.

procédé inverse à celui de la catachrèse, fit de demi-aveux, que nous pourrons, sans *abus de paroles,* tourner contre lui en aveux complets. Sur l'article de l'absolution *déclaratoire,* il répondit qu'il ne l'avait dit « qu'historiquement et non pas affirmativement, comme on dit beaucoup de choses qu'on ne veut et qu'on n'entend point être recueillies. » Du reste, il reconnaissait que cette opinion « lui avait un peu touché le cœur, comme ayant plus de rapport avec la pratique ancienne de l'Église ; que bien ménagée, et avec la discrétion nécessaire, elle pouvait servir en quelque particulière occasion. » Ainsi parla-t-il de la confession faite à un laïque, des péchés véniels, matière insuffisante de confession, de l'Église plus pure autrefois qu'aujourd'hui : « De même qu'il arrive qu'un fleuve en coulant prend quelque impureté, ainsi l'Église en coulant s'entache un peu, plus elle s'éloigne de sa source et s'étend dans les siècles postérieurs. » Ce sont presque les expressions déjà citées d'une conversation avec Vincent de Paul, et, quoique atténuées, elles renferment encore une erreur, car, vraies peut-être des mœurs des individus, elles sont fausses de l'Église, toujours également pure dans sa doctrine, sa hiérarchie et sa discipline.

Saint-Cyran avoua encore qu'il avait différé souvent de donner l'absolution, et il déclara se souvenir « que quelques religieuses, comme sœur Marie Angélique et autres, étaient demeurées quelquefois trois ou quatre mois sans recevoir l'absolution et sans communier. » Il ajoutait, il est vrai, qu'il n'avait agi ainsi que sur leur demande, et qu'il les avait pressées d'approcher des sacrements. Nous le voulons bien ; mais qui leur inspirait de telles demandes et de telles pratiques ?

Lescot tira bon parti de tout cela : « Avons remontré audit sieur de Saint-Cyran qu'il eût à considérer la con-

trariété tout évidente des réponses qu'il a faites jusqu'à présent, et nous déclarer ingénument et franchement tous ses sentiments, dont plusieurs nous sont déjà très-connus et plus clairs que le jour par ses réponses mêmes. » En effet, aucun tribunal n'hésiterait, après de semblables déclarations, à condamner un homme.

D'ailleurs, la conduite de Saint-Cyran et du parti, la doctrine exprimée dans leurs ouvrages, démontrent qu'ils tendaient à l'abolition de l'usage des sacrements. Posant en principe que la fréquentation des sacrements est plus souvent nuisible qu'utile, Saint-Cyran devait en détourner les fidèles, soit par défense expresse, soit en exigeant de telles dispositions, que jamais on n'était digne d'y participer. Tout en voilant sa pensée de quelques correctifs, il abolissait la confession pour les péchés véniels, c'est-à-dire pour toutes les personnes pieuses, qui n'ont pas ordinairement d'autres fautes à se reprocher devant Dieu : « Quant aux péchés véniels, ceux qui procèdent de l'infirmité, et où la volonté a peu de part, se peuvent remettre par un seul *mea culpa*, etc. Ceux qui naissent un peu plus de la volonté que de l'infirmité, mais qui n'ont nulle racine dans l'âme parce qu'ils ne font que passer, peuvent être effacés par la seule reconnaissance qu'on en a, jointe à quelque aumône ou à quelque autre satisfaction, soit de quelque légère abstinence ou de quelque prière, avant même la confession qu'on en fait au prêtre, qui est très-utile quand on en use comme il faut, quoiqu'elle n'ait été en l'usage ordinaire dans l'Église que fort tard pour l'effacement des péchés véniels [1]. » Regardant la contrition parfaite comme absolument nécessaire au sacrement, il voulait qu'on différât indéfiniment l'ab-

1. *Lettres chrét. et spir.*, édit. de 1648, 2 vol. in-8 ; lettre 32e, tom. I, p. 229. Voir encore la lettre 92, *ibid.*, p. 655.

solution, quelque sincère qu'eût été la confession du pénitent, quelque repentir qu'il témoignât de ses fautes, si disposé qu'il parût à s'en corriger, jusqu'à ce que, par une longue pénitence, il prouvât qu'il avait cette contrition justifiante par elle-même ; en sorte que l'absolution qui lui était alors accordée ne lui conférait pas la grâce première, mais n'était qu'un signe du pardon octroyé déjà dans le ciel, une pure déclaration de son retour à la justification par ses actes personnels. Voilà pourquoi on lit dans son interrogatoire qu'il blâmait les missions de Vincent et de ses prêtres, et la facilité avec laquelle ils absolvaient les pécheurs, se contentant, prétendait-il, d'une confession, sans exiger ces dispositions intérieures qu'il regardait comme indispensables. — On verra au livre suivant si Vincent et ses fils n'exigaient pas, avant d'absoudre, une conversion sincère.

Même doctrine sur la communion : « Pour recevoir le sacrement de l'Eucharistie, il faut être en état de grâce, *avoir fait pénitence de ses péchés*, et n'être attaché, ni par volonté ni par négligence, à aucune chose qui puisse déplaire à Dieu [1]. — Ceux qui demeurent volontairement dans les moindres fautes et imperfections sont indignes du sacrement de l'Eucharistie [2]. — Cette âme nouvellement convertie s'abstiendra pour un temps de la sainte communion... comme d'une viande trop solide, et disproportionnée à sa faiblesse [3]. » Et ailleurs, parlant d'une personne au sujet de laquelle on l'avait consulté, il s'exprime ainsi : « J'avais résolu de lui proposer qu'on la tînt séparée quelque temps de la sainte Eucharistie... Il n'y a point de meilleure voie pour guérir une âme blessée... Tous les chrétiens qui, depuis les apôtres, ont

1. *Théol· fam.*, 15e leçon.
2. *Explicat. des cérém. de la messe ; le lavement des mains.*
3. *Le cœur nouveau.*

fait pénitence des moindres péchés mortels...ont suivi cette règle pendant douze cents ans... et ont voulu être séparés... de la sainte Eucharistie, se réservant l'espérance d'y revenir... après qu'ils se seraient purifiés de leurs péchés et de leurs taches par une pleine et entière satisfaction [1]. — En cas d'infirmité, d'impuissance ou de pénitence, la volonté de communier n'est pas moins agréable à Dieu que l'effet ; et en un pénitent, selon la doctrine constante de tous les Pères de l'Église, elle l'est plus que l'effet durant le temps de sa pénitence [2]. » Traduction libre, mais exacte, de tous ces passages : « Ne communiez jamais, car vous en êtes et en serez toujours indignes. »

Et, en effet, les pénitents et pénitentes de Saint-Cyran recouraient le moins possible à la confession et à la communion. La mère Agnès de Saint-Paul-Arnauld permettait à ses sœurs et à ses petites filles de rester quinze mois sans se confesser ; elle n'avait pour elle « aucun sentiment de contrition ni d'humiliation de se voir privée des sacrements, et elle aurait bien passé sa vie comme cela sans s'en mettre en peine [3]. » La *grande* Angélique elle-même passa jusqu'à cinq mois sans communier, et une fois même le jour de Pâques [4].

C'est ainsi que Saint-Cyran ramenait aux pratiques de la primitive Église. Car, primitive Église, beaux jours du christianisme naissant, tel était le thème constant de ses entretiens aux religieuses de Port-Royal, dont celles-ci se faisaient l'écho docile et ridicule. « Ladite Marie-Angélique, écrivait encore l'évêque de Langres, prit tel goût

1. *Lettres chrét.*, tom. I, lettre 42, p. 277, 278.
2. *Lettres chrét.*, lettre 26, p. 197.
3. Lettre à Saint-Cyran, qui faisait partie des pièces du procès.
4. *Recueil d'Utrecht*, p. 75. — Déclaration de l'évêque de Langres à l'évêque de Saint-Malo, dans le Recueil de Liége, p. 492.

aux discours de l'abbé, et s'en remplit tellement l'esprit qu'elle ne parlait d'autre chose que de la primitive Église, des canons, des coutumes des premiers chrétiens, des conciles, des Pères, principalement de saint Augustin ; qu'elle en entretenait même les femmes qui l'allaient visiter, lesquelles s'en sont moquées comme d'un entretien extraordinaire et inutile pour elles. »

Nous verrons bientôt les mêmes théories dans un livre inspiré par Saint-Cyran, et écrit par le plus célèbre de ses disciples. Mais déjà la vérité des conversations rapportées par le premier historien de saint Vincent de Paul est pleinement démontrée. D'ailleurs, comme il a été insinué plusieurs fois, Vincent n'est pas le seul qui ait entendu et rapporté ces mêmes discours de Saint-Cyran. Sans plus parler de l'abbé de Prières et du P. de Condren, on peut citer Olier qui les rappelle dans ses lettres autographes. Et, quant au propos impie sur le concile de Trente, il est rapporté indistinctement par des jansénistes et des orthodoxes. De Bellegarde, archevêque de Sens, en donna une déclaration sur son lit de mort [1]. Des Lions, peu suspect, assure dans ses journaux (p. 270) que l'oratorien de Saint-Pé le tenait de la propre bouche du P. de Condren, que lui-même l'avait appris de celle de l'abbé de Foix, et qu'Amelotte racontait ce fait comme étant la raison pour laquelle le P. de Condren avait rompu avec Saint-Cyran. Il dit enfin tenir du P. Des Mares lui-même que le P. de Condren, quinze jours avant sa mort, l'avait exhorté à ne point s'attacher à cet abbé, *eo quod crederet concilium Tridentinum non fuisse nisi cætum scholasticorum et politicorum*. Saint-Cyran l'a nié : qu'importe ? Ne connaissons-nous pas sa théorie de la *catachrèse* et de la tromperie appliquée comme remède à certaines

1. *Summ., addition.*, c. IV, p 84:

âmes ? Il ne parlait de ses erreurs que seul à seul avec ses amis, et il était accoutumé à nier en public ce qu'il avait affirmé dans ses communications particulières [1]. Des Lions lui-même atteste cette étrange disposition de Saint-Cyran : « M. de Foix — n'oublions pas que c'est le futur évêque de Pamiers — M. de Foix me dit que l'abbé de Saint-Cyran l'assurait qu'il n'y avait point de grâce suffisante, ajoutant que, s'il le publiait, il dénierait de l'avoir dit [2]. »

V

Rôle de Vincent dans le procès. — Déposition apocryphe.

Quel rôle joua Vincent dans le procès de Saint-Cyran ? A en croire l'abbé de Barcos, neveu de Saint-Cyran et *aussi savant que lui*, disait modestement l'oncle, aussitôt qu'il eut appris la détention du sectaire, il en vint témoigner sa douleur à Barcos lui-même. Il lui fit encore plusieurs visites, dans lesquelles il lui répétait souvent : *Date locum iræ*, l'exhortant ainsi à laisser passer le temps de la violence, et à attendre humblement l'assistance de Dieu. Quand Saint-Cyran dut être interrogé, il lui fit dire de ne pas se contenter de répondre de vive voix, et de ne pas laisser dicter ses réponses par le commissaire, mais de les dicter lui-même, de peur qu'on en changeât les termes ou qu'on en faussât le sens contre lui. Dès que Saint-Cyran eut permission de voir ses amis à Vincennes, Vincent fut un des premiers à lui faire visite, ce qu'il fit encore à sa délivrance. Interrogé par Laubardemont de la part de Richelieu, il rendit témoignage à l'innocence de son ami, et prévint les opinions fâcheuses qu'on au-

1. *Responsio ad novas animadv.*, p. 31.

2. *Journaux*, p 74, cités par M. Faillon ; *Vie de M. Olier*, tom. I, pp. 248-250.

rait pu prendre de quelques-unes de ses paroles. Ayant remis, en effet, à Laubardemont l'original de la lettre incriminée, comme on lui demandait quels étaient les quatre points y mentionnés, il répondit d'abord qu'il ne s'en souvenait pas ; puis, s'étant mis en prière, il dit qu'un de ces points était qu'il avait entendu dire à Saint-Cyran que les huguenots s'étaient mal défendus ; un second, qu'il avait cru que l'abbé désapprouvait les vœux, parce que celui-ci n'était pas d'avis qu'il en fît faire à sa Compagnie ; le troisième, qu'il lui avait entendu condamner la facilité avec laquelle on absolvait les plus grands pécheurs, d'où il avait cru qu'il condamnait l'Église et sa conduite ; quant au quatrième, qu'il continuait à ne s'en plus souvenir ; mais, quel qu'il fût, qu'il n'était pas plus grave que les précédents, sur lesquels l'abbé lui avait donné ensuite les plus satisfaisantes explications. Il fut interrogé par Richelieu lui-même, qui, ne pouvant rien tirer de lui au désavantage du *pieux abbé*, lui témoigna de la froideur, le quitta en *se grattant la tête*, son grand geste de mécontentement, et se vengea en faisant ralentir la construction de l'établissement qu'il avait entrepris à Richelieu pour les prêtres de la Mission [1]. Il parut aussi devant Lescot, mais ses réponses furent si favorables à Saint-Cyran, que les jésuites — de quoi les jésuites ne sont-ils pas capables et que n'ont-ils pas fait ! — que les jésuites firent disparaître son interrogatoire des procès-verbaux [2].

Vincent de Paul fut, en effet, interrogé par Richelieu ; et, faisant violence à sa charité par amour de l'Église, il lui révéla pour la première fois les doctrines et les pro-

1. Cela est si vrai, que la maison fut achevée en 1638, au moment même de l'emprisonnement de Saint-Cyran. Voir Abelly, liv. I, pp. 219-221.

2. *Défense*, etc., ch. v, vi et vii.

jets du réformateur ; mais, comme le P. de Condren, il refusa de répondre au juge laïque Laubardemont en matière ecclésiastique. La preuve en est dans cettre lettre de Cornuel, prêtre de la Mission : « M. Vincent nous raconta fort au long toute l'histoire de Saint-Cyran, les grandissimes liaisons qu'ils avaient eues ensemble, les avertissements qu'il lui avait faits, les interrogats qu'il subit à son occasion par M. le cardinal de Richelieu même, au refus d'un juge laïque, à qui il n'avait pas voulu répondre sur ces matières. »

Nous le savons encore par le récit du P. Rapin, si bien informé en cette affaire. Le P. Rapin raconte d'abord que la duchesse d'Aiguillon ayant intercédé son oncle en faveur de Saint-Cyran emprisonné, Richelieu s'engagea à voir le P. de Condren et M. Vincent, « les deux plus gens de bien du royaume, qui s'étaient faits les accusateurs de l'abbé de Saint-Cyran par principe de conscience », l'assurant « qu'elle serait peut-être satisfaite de ce qu'elle apprendrait d'eux » ; ce qui eut lieu, en effet ; et le P. Rapin ajoute que le P. de Condren et Vincent, « les deux principaux accusateurs de Saint-Cyran », refusèrent de répondre dans les formes judiciaires à Laubardemont, « ce dont le P. de Condren eut de grands scrupules à la mort, craignant que le succès de la procédure contre l'accusé n'eût manqué par son silence, à quoi le P. Vincent l'avait invité. Mais, continue le P. Rapin, ce qu'ils en avaient dit dans le secret au cardinal de Richelieu avait eu tout son effet, et ils n'eurent rien l'un et l'autre à se reprocher sur cet article ; car ce fut principalement sur leur témoignage que le cardinal prit la résolution de faire arrêter Saint-Cyran, ne connaissant pas dans le royaume deux plus hommes de bien [1]. »

1 *Histoire du Jansénisme*, par le P. Rapin, publiée par M. l'abbé Domenech, pp. 379 et 387 (Paris, 1861).

Pas plus que devant Laubardemont, Vincent ne comparut devant le docteur Lescot. Abelly, son premier historien, et Collet après lui, le nient formellement. En effet, dans les procès-verbaux de Lescot, qui contiennent pourtant les dépositions de quinze ou seize témoins, il n'y a pas la moindre trace de son interrogatoire. Reste donc toujours l'interrogatoire supposé par Barcos devant Laubardemont. Mais cette déposition ne serait guère en harmonie avec les réponses de l'interrogatoire de Saint-Cyran ; elle serait en désaccord plus radical encore avec une prétendue déposition complète et authentique de Vincent devant Lescot, publiée pour la première fois, en 1730, par Colbert, évêque de Montpellier, un des quatre évêques *appelants*, dans une discussion en faveur de Saint-Cyran contre Belzunce, le saint évêque de Marseille [1]. Pièce étrange, sortie on ne sait d'où ; mise au jour par des mains suspectes ; inconnue de tous, amis et ennemis, pendant près d'un siècle ; vue par les seuls jansénistes, conservée par eux avec un soin jaloux et refusée obstinément à l'examen des orthodoxes [2] ; pièce, enfin, dont il est impossible de définir la nature et le caractère. « J'avoue, disait un magistrat à Collet, qu'une pièce comme celle-ci est toute neuve pour moi, et que jusqu'ici je n'ai rien vu de pareil [3]. » Est-ce un certificat ? Alors pourquoi un serment et deux dates différentes ? Est-ce une déposition ? Comment alors est-elle écrite par le répondant lui-même et suppose-t-elle le juge tantôt présent, tantôt absent ? Elle n'est ni l'un ni l'autre, a-t-on

1. Voir cette déposition aux pièces justificatives, nº 3. Cette pièce a été reproduite dans plusieurs livres jansénistes. On la trouve notamment à la fin du second volume des *Mémoires de Lancelot*, p. 493.

2. Collet demanda vainement à la voir. — *Lettres critiques*, par le prieur de Saint-Edme (Collet lui-même), première lettre, p. 15.

3. *Ibid.*, p. 23.

dit récemment pour tout concilier ; c'est une simple rédaction de divers interrogatoires faite par Vincent pour lui-même, dans la crainte d'un faux procès-verbal, et envoyée peut-être aux juges. De là l'étrangeté de sa forme et ses apparentes contradictions.

VI

Véracité d'Abelly. — Vincent dépose contre Saint-Cyran en faveur de son biographe.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont pas là les contradictions les plus profondes qu'il faudrait faire disparaître pour rendre croyable l'authenticité de cette pièce, mais les contradictions entre cette pièce elle-même et ce que Vincent nous a dit déjà de ses rapports avec Saint-Cyran. Pour en venir à bout, il n'y a de choix qu'entre deux moyens : ou nier la véracité du récit d'Abelly, ou affirmer que Vincent, circonvenu d'abord par les ennemis de Saint-Cyran, fut ramené à sa première estime pour le sectaire par les explications qu'il reçut de lui, et se reprit à le regarder *comme un des plus hommes de bien qu'il eût jamais vus*.

Or, nier le récit d'Abelly est chose difficile. Barcos l'a tenté et s'y est perdu. Nous avons cité plusieurs fois sa *Défense*. Là, le prétendu *défenseur* de Vincent commence par lui prodiguer l'outrage : « M. Vincent, écrit-il, ne savait pas même les choses nécessaires au salut, lorsqu'il fut fait prêtre. » Puis il insinue que le saint n'a pas apporté aux ordres une préparation suffisante, et qu'il n'y est entré que par sacrilége. Ailleurs, il cherche à le faire passer pour un vicieux et un débauché, en ajoutant le mot *énormes* à ce qu'avait dit Abelly de l'habitude où était l'humble prêtre de confesser publiquement

les péchés les plus *griefs* de sa vie. Comme son oncle, il blâme les œuvres du saint réformateur du clergé, par exemple les exercices des ordinands, dont il dit : « Ce n'est qu'une invention nouvelle et méprisable ; son origine est fort basse et fort éloignée de l'esprit et de la conduite de l'Église ; elle n'est fondée que sur un songe, sur une imagination, sur la pensée d'un homme *qui rêve dans un carrosse* [1]. » Ce neveu d'*Aurelius*, ce champion de l'épiscopat, ne ménage pas davantage les évêques. Il traite leur recours à Rome, dans l'affaire des cinq propositions, d'*action la plus irrégulière et la plus insoutenable du monde.* Ils n'ont agi que par *cabale*, *intrigue*, *conspiration.* « Ils ont rabaissé l'épiscopat et l'ont rendu méprisable, etc. [2]. »

Voilà l'homme qui accusait Abelly d'avoir inventé ses récits, ou de les avoir composés sur des mémoires menteurs fournis par les jésuites. Car les jésuites doivent avoir tout fait, non-seulement les lettres de Vincent qui seront rapportées dans la suite, et que Barcos trouvait n'être pas de son style, mais sans doute aussi les bulles des papes, les mandements épiscopaux, les déclarations du roi, les arrêts du conseil et des parlements.

Mais, répondit très-bien Abelly [3], comment dire qu'en présence des fils de Vincent on ait supposé tant de choses de cette importance? que les jésuites aient fourni le recueil de ses discours aux assemblées secrètes des siens, qu'ils aient fabriqué ses lettres et leurs réponses, et cela sans plaintes ni réclamations d'aucune part ; au contraire, avec applaudissements des Lazaristes, qui en-

1. Potier, évêque de Beauvais ; voir ci-dessus, p. 31.

2. *Défense*, etc., ch. xv, xvii et xviii.

3. *La vraie défense des sentiments du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul*, etc., in-4 et in-8, Paris, 1668.

voyèrent le livre à toutes leurs maisons et en firent présent à leurs amis ?[1]

D'ailleurs, Alméras, premier successeur de Vincent, homme de condition, d'intelligence et d'une probité qui échappe à tout soupçon, délivra ce certificat à l'ancien évêque de Rodez :

« Nous, etc., certifions que les principaux et plus importants mémoires sur lesquels Mgr Messire Abelly... a composé, à notre prière, la *Vie de feu M. V. de Paul*..., lui ont été fournis par ceux de notre congrégation à qui nous avions donné charge de les recueillir ; que ledit seigneur évêque nous a communiqué tous les cahiers manuscrits de son ouvrage, qui ensuite a été imprimé par nos soins en l'année 1664 ; que les paroles de M. Vincent qui y sont rapportées sont conformes auxdits mémoires, et que nous avons les originaux des lettres qui sont insérées dans ce même livre. En foi de quoi, etc. »

Il ne servirait de rien de dire qu'Alméras ne parle pas de *tous les mémoires,* mais des *principaux et plus importants.* Donné à l'occasion du livre anonyme de Barcos, ce certificat désigne nécessairement les mémoires relatifs au jansénisme. De plus, il y est parlé de *paroles* et *lettres* de Vincent, certifiées *conformes auxdits mémoires*. Lesquelles? Évidemment celles qui sont rapportées au ch. XII du livre II d'Abelly, tant attaqué par Barcos. Abelly avait donc raison de dire de son censeur anonyme : « Qu'il aille à Saint-Lazare... on lui fera voir les originaux de ces lettres de M. Vincent, et on lui

1. Il y avait une réponse plus péremptoire encore, mais qui ne pouvait pas être opposée alors : c'est qu'Abelly n'a fait que prêter son nom à la Vie de saint Vincent de Paul, œuvre des Lazaristes eux-mêmes. Or, malgré la profonde estime de Vincent pour la Compagnie de Jésus, il n'y eut jamais entre elle et Saint-Lazare l'union intime que supposerait tant de concert et même de déférence.

apprendra qu'il ne les a faites que par le mouvement du zèle qu'il avait pour l'Église de Dieu, non par l'impulsion des jésuites (p. 40). »

Reste donc à dire que Vincent revint plus tard des préventions sincèrement exprimées dans les récits d'Abelly, et qu'il finit par reconnaître la pureté des doctrines de Saint-Cyran [1]. Mais ici les témoignages abondent pour prouver qu'il se confirma de plus en plus, au contraire, dans son premier jugement sur l'orgueilleux sectaire. On se rappelle la lettre de Cornuel et les dépositions plus haut mentionnées du procès de canonisation. Qu'on

1. On a été jusqu'à prétendre qu'Abelly lui-même s'était rétracté, du moins par son silence, vaincu, sans doute, ou convaincu par la *Défense* de Barcos. Pour entendre cela, il faut savoir qu'il fit deux éditions de son ouvrage, la première in-4, en trois livres, et contenant onze cents pages, qui fut imprimée en 1664 ; la seconde in-8, en deux livres, contenant seulement sept cent vingt-trois pages, imprimée en 1667. Or, Abelly, faisant cette seconde édition pour abréger l'ouvrage, comme il le déclare dans son avertissement, en retrancha tout le second livre de la première, où se trouve le fameux chapitre XII[e]: *Ce que M. Vincent a fait pour l'extirpation des nouvelles erreurs du jansénisme*, et la plupart des discours du III[e]. Là-dessus, cris de joie et de victoire du jansénisme, qui voulut voir dans ces suppressions un aveu de la *calomnie* ; plaintes inconsidérées des amis eux-mêmes, qui y virent une faiblesse. Ainsi le P. Daniel, dans le sixième *Entretien d'Eudoxe et de Cléanthe,* les attribue à la puissance du « parti, qui vient à bout de tout ce qu'il entreprend ; » et le P. d'Avrigny, dans ses *Mémoires chronologiques*, (sous l'année 1625, tom. I, p. 385), parlant des efforts de Vincent contre l'erreur, ajoute : « Ces ouvrages font une partie de sa gloire, et il serait à souhaiter que ceux qui sont le plus intéressés à la soutenir, n'en eussent pas rougi pour lui, en retranchant dans les dernières éditions de sa Vie les preuves incontestables de son attachement aux décisions de l'Église et de sa haine pour toutes sortes de nouveautés. » — Beaucoup de bruit pour rien ! La seconde édition d'Abelly a précédé et non suivi la *Défense* de Barcos, puisqu'elle est de 1667, et la *Défense* seulement de 1668. D'ailleurs, pour s'en convaincre, il suffit de lire la première phrase de la réponse d'Abelly, *la*

écoute Vincent lui-même, dans une lettre de 1651 à un évêque qui répugnait à recourir au pape, sous prétexte que les novateurs ne se soumettraient pas à sa décision : « Cela peut être vrai, dit-il, de quelques-uns, qui ont été de la cabale de feu M. de Saint-Cyran, qui non-seulement

vraie Défense, etc. : « A peine la seconde édition de la Vie de M. Vincent *était-elle achevée*, qu'il a paru un libelle assez ample sous le titre de *Défense*, etc. » Cette seconde édition n'est donc ni une rétractation tacite, ni une sorte de reddition d'armes devant la réfutation et l'attaque de Barcos. Comment donc tant de gens l'ont-ils pu dire, sans donner la moindre attention aux dates mêmes qui leur répondent d'une manière si péremptoire ? Comme il arrive ordinairement : un le dit sans réflexion ni examen suffisant, et les autres le répètent servilement sur parole. Peut-être la méprise est-elle aussi venue de ce que Barcos, dans sa *Réplique* (art. dernier, p. 87 de l'édit. in-4), semble parler des retranchements de la seconde édition d'Abelly, comme opérés depuis sa *Défense* : « ... Car étant accusé d'avoir imposé ces choses à M. Vincent et à feu M. l'abbé de Saint-Cyran, et témoignant d'ailleurs les vouloir défendre comme véritables, il était obligé de n'y changer rien du tout *pendant cette contestation*, et de les laisser comme il les avait produites la première fois, et il n'en pouvait soustraire aucune sans se condamner lui-même, en donnant sujet de croire qu'il avait changé d'avis. » Malgré tout, la seconde édition, encore une fois, avait paru avant la *Défense*. Que si l'on prétend qu'Abelly avait eu vent de la prochaine attaque de Barcos, et qu'il voulait à l'avance ou se mettre en garde contre lui, ou même s'effacer devant ce rude jouteur, ce sera encore parler au hasard et sans examen, car la seconde édition dit, quoiqu'en abrégé, la même chose que la première. Le XLIVe chapitre du premier livre montre avec quelle force Vincent s'opposa *aux nouvelles erreurs du jansénisme*, et que ce qui l'obligea *davantage à se précautionner* contre la secte, « ce fut la connaissance très-familière qu'il avait d'*un de ses premiers auteurs*, dont l'esprit et la conduite lui donnaient lieu de le tenir pour fort suspect. » Il ajoute que l'erreur ayant été « foudroyée par les anathèmes de l'Église, Vincent crut être obligé non-seulement de se soumettre au jugement du Saint-Siége apostolique, mais encore de faire profession ouverte de cette soumission, et de se déclarer entièrement opposé tant aux erreurs condamnées, qu'à tous les pernicieux desseins de ceux qui voulaient s'obstiner à les soutenir. » Et il parle ensuite des

n'avait pas disposition de se soumettre aux décisions du pape, mais même ne croyait pas aux conciles. *Je le sais*, Monseigneur, *pour l'avoir fort pratiqué.* »

Il y a mieux encore dans deux longues lettres adressées à Rome, en 1648, à l'abbé d'Horgny, qui inclinait aux nouvelles opinions, lettres que nous invoquerons souvent, tant elles sont décisives : car c'est un père qui écrit confidentiellement à un fils en danger, et lui ouvre naïvement sa mémoire et son cœur, toute son âme. Ces lettres, dont les autographes étaient encore gardés à Saint-Lazare du temps de Collet, au milieu du dernier siècle, et n'ont été égarés qu'à la Révolution, furent publiées en 1726 par le *Journal de Trévoux* pendant le procès de béatification de Vincent de Paul [1].

Or, en plusieurs endroits, Vincent y revient sur le compte de Saint-Cyran. « Vous êtes à excuser, écrit-il à d'Horgny, parce que vous ne savez pas le fond des maximes de l'auteur de toutes ces doctrines, qui était de réduire l'Église en ses premiers usages, disant que l'É-

voyages inutiles de Vincent à Port Royal, des épurations faites à Saint-Lazare, des novateurs écartés des monastères ou des dignités ecclésiastiques. Et, revenant à la charge au chap. 1er de son 2e liv., Abelly parle des résistances de Vincent *aux fréquentes sollicitations* des sectaires, et rapporte son mot à un de ses prêtres : « Sachez, Monsieur, que cette nouvelle erreur du jansénisme est une des plus dangereuses qui aient jamais troublé l'Église. » Il y a plus, à la page 320 de son premier livre, Abelly renvoie le lecteur, pour plus ample informé, au chapitre XIIe du second livre de la première édition. Singulière rétractation que celle-là ! Aussi on s'étonne que tant d'honnêtes gens s'y soient laissé prendre, par prévention, sans doute, et défaut d'examen, et qu'au commencement du XVIIIe siècle, Bonnet, supérieur général de la Mission, ait dû encore écrire un *Éclaircissement* (8 pages in-4, archives de la Mission), pour détromper quelques prélats alarmés par le bruit public.

1. La première, qui est en réalité la seconde, en mars, art. 19, et la seconde, qui est la première, en avril, art. 37.

glise a cessé d'être depuis ces temps-là. Deux des coryphées de ces opinions ont dit à la Mère de Sainte-Marie de Paris, laquelle on leur avait fait espérer qu'ils pourraient attirer à leurs opinions, qu'il y a cinq cents ans qu'il n'y a point d'Église: elle me l'a dit et écrit.» Saint-Cyran le lui avait dit à lui-même, et lui avait manifesté le projet «d'anéantir l'état présent de l'Église et de la remettre en son premier état. Il me dit un jour, continue Vincent, que le dessein de Dieu était de ruiner l'Église présente, et que ceux qui s'employaient pour la soutenir faisaient contre son dessein; et comme je lui dis que c'étaient pour l'ordinaire les prétextes que prenaient les hérésiarques, comme Calvin, il me repartit que Calvin n'avait pas mal fait en tout ce qu'il avait entrepris, mais qu'il s'était mal défendu [1]. » Et parcourant les autres opinions erronées de Saint-Cyran : « Il n'y a guère personne, ajoute le saint, qui ait été mieux informé par l'auteur que moi. » Par exemple, l'absolution différée jusqu'à l'accomplissement de la pénitence : « N'ai-je pas vu, dit-il, faire pratiquer cela par M. de Saint-Cyran ? » ou encore, la ruine des sacrements, et surtout de l'Eucharistie :

1 Dans une conférence de 1656, faite à propos des malheurs de la Pologne, Vincent parla encore en ces termes de Saint-Cyran : « Un auteur d'hérésies me disait un jour : Dieu est enfin lassé des péchés de toutes ces contrées, il est en colère et il veut absolument nous ôter la foi, de laquelle on s'est rendu indigne ; et ne serait-ce pas, ajoutait-il, une témérité de s'opposer aux desseins de Dieu, et de vouloir défendre l'Église, laquelle il a résolu de perdre ? Pour moi, disait il encore, je veux travailler à ce dessein de détruire. Hélas ! Messieurs, peut-être disait-il vrai, avançant que Dieu voulait pour nos péchés nous ôter l'Église ; mais cet auteur d'hérésies mentait en ce qu'il disait que c'était une témérité de s'opposer à Dieu en cela, et de s'employer pour conserver son Église et la défendre, car Dieu le demande, et il le faut faire ; il n'y a point de témérité de jeûner, de s'affliger, de prier pour apaiser sa colère, et de combattre jusqu'à la fin pour soutenir et défendre l'Église en tous les lieux où elle se trouve. »

c'est, dit-il toujours, « ce qu'a prétendu feu M. de Saint-Cyran pour désaccréditer les jésuites. M. de Chavigny disait ces jours passés à un intime ami, que ce bon monsieur lui avait dit que lui et Jansénius avaient entrepris leur dessein pour désaccréditer ce saint ordre-là à l'égard de la doctrine et de l'administration des sacrements ; » et pour qu'on ne l'accusât pas de parler sur vains on-dit, il ajoutait : « Et moi je lui ai ouï tenir quantité de discours, quasi tous les jours, conformes à cela. »

Voilà bien non-seulement le fond, mais le détail de toutes les conversations rapportées par Abelly, de toutes les accusations de l'abbé de Prières et de la *triple cabale* consignées au procès. Rien n'y manque, pas même la preuve de la duplicité de Saint-Cyran, car Vincent dit encore : « J'ai ouï à feu M. de Saint-Cyran que s'il avait dit des vérités dans une chambre à des personnes qui en seraient capables, que passant en une autre où il en trouverait d'autres qui ne le seraient pas, qu'il leur dirait le contraire ; que Notre-Seigneur en usait de la sorte et recommandait qu'on fît de même. »

Est-ce à dire que Vincent n'ait jamais changé au sujet de Saint-Cyran ? Non, certes ; il a changé beaucoup : il est passé avec lui de la confiance à l'effroi, de l'estime de la science et des mœurs au mépris, non de la personne, mais de la doctrine et de la révolte. Une fois arrivé là, il s'y est constamment tenu dans sa conviction, sa conscience et sa conduite secrète et privée, et n'a plus varié que dans sa conduite extérieure et publique. S'il ne dénonça pas plus tôt le sectaire, c'est d'abord en vertu de cette charité qui ne songe pas le mal, dit saint Paul, et ensuite pour obéir au précepte évangélique qui nous recommande de prendre notre frère coupable entre nous et lui seul avant de le dénoncer à l'Église. D'ailleurs, il ne vit au commencement dans les paroles de Saint-Cyran

que les extravagances d'un particulier, et non le manifeste d'un chef de secte. Le projet et l'existence d'une secte étaient un secret encore ignoré de tous et particulièrement de Vincent. Mais quand le bruit se fit autour de l'*Augustinus*, quand parut le livre de la *Fréquente communion*, et que le trouble et la division s'introduisirent dans l'Église et dans l'État, dans les écoles et dans les communautés religieuses, dès lors il vit toute la portée des confidences de Saint-Cyran et des efforts que celui-ci avait faits pour le séduire, lui et sa Compagnie. Sa foi s'effraya, car, dit-il plus tard : « De tout temps, et même dès mon bas âge, j'ai toujours eu une secrète crainte dans mon âme, et je n'ai rien tant appréhendé que de me trouver par malheur engagé dans le torrent de quelque hérésie qui m'emportât avec les curieux de nouveautés, et me fît faire naufrage en la foi. » Aussitôt il résolut de tout tenter pour préserver sa foi et celle des siens, et aussi pour porter le Souverain Pontife et les évêques à opposer à l'erreur la digue de leur autorité et de leurs censures [1].

1. La conduite de Vincent de Paul à l'égard de Saint-Cyran a été un des points les plus débattus dans le procès de sa canonisation, et un des plus victorieusement établis en son honneur. Dès qu'il connut l'opiniâtreté du sectaire, a-t-il été démontré, il brisa avec lui, sans aucun respect humain, et découvrit et dénonça à tous le venin de sa doctrine. Tel est le sens d'une lettre de l'évêque de Montpellier, du 13 mars 1665 (*Restrictus probationum*, etc., p. 6), et de la déposition de dix témoins qui l'avaient appris de Vincent lui-même (*Summarium*, pp. 47-49). Il détourna Raconis, évêque de Lavaur, de prendre pour coadjuteur Joly, chanoine de Paris, qui avait logé Saint-Cyran pendant quatre années (*Restr.*, p. 6. — Voir la lettre de Raconis, *Summ.*, *addit.*, p. 87). Pallu, évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique au Tunckin *, déposa encore : « Étant allé à Saint-Lazare,

* C'est de cet évêque, mort de l'année précédente, que Fénelon, en 1685, fit ce bel éloge dans son sermon pour l'Épiphanie, prononcé aux Missions étrangères. « Déjà un saint pontife, marchant sur les traces de François-Xavier, a béni cette terre la Chine, par ses derniers soupirs. Nous l'avons vu cet homme simple et magnanime, qui revenait tranquillement de faire le tour entier du globe terrestre, etc., etc. » (Œuvres, édit. Lebel, tom. xvii, p. 182.)

Mais, avant d'entamer cette partie de son histoire, il faut reprendre quelques faits.

en l'année 1660, rendre visite à M. Vincent, il me parla fort au long des mauvais sentiments de feu M. l'abbé de Saint-Cyran. Un jour, me dit-il, qu'il avançait certaines propositions hérétiques, je lui représentai qu'il entrait dans les sentiments de Calvin : « Calvin, me répondit il, a fort bien attaqué l'Église, mais il s'est mal défendu. » Cet abbé, continua M Vincent, n'avait ni estime, ni respect pour le concile de Trente ; ce n'avait été, selon lui, qu'une assemblée de religieux. Il m'ajouta que ce qui lui faisait le plus d'horreur, est que cet abbé lui dit un jour que, dans sa méditation, Dieu lui avait fait voir clairement qu'il n'agréait plus son Église telle qu'elle était, et que ceux qui entreprendraient de la défendre iraient formellement contre la volonté divine. Enfin, dit M. Vincent, je vous proteste que vous ne vîtes jamais homme aussi superbe, ni aussi attaché à son propre sens (*Restr.*, p. 10.) » Enfin Des Marets a écrit, dans son ouvrage apologétique contre Barcos, p. 215 : « M. Vincent m'a dit qu'il répondit à Saint-Cyran (sur la proposition : plus d'Église depuis 600 ans): « Ah ! Monsieur, croyez-vous plutôt à vos rêves qu'à la parole du Christ Notre-Seigneur, qui a assuré que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre son Église ? et il faudrait que les portes de l'enfer eussent prévalu, si l'Église ne subsistait plus depuis 600 ans » ; et qu'alors Saint-Cyran le traita d'ignorant. Mais M. Vincent lui répondit : « Restez dans votre science, je resterai, moi, dans mon ignorance. » Saint-Cyran s'en alla peu après à Poitiers, où étant allé un jour visiter la Mère supérieure des carmélites, il lui dit tout à coup avec un grand transport de joie : « Oh ! ma Mère, je suis dans le plus grand contentement du monde ; je viens de pleinement décharger mon cœur. Je viens d'écrire amplement à M. Vincent sur un discours que nous avons eu ensemble. » M. Vincent m'a dit depuis que cette bonne religieuse lui écrivit dans le même temps et mit entre autres choses dans sa lettre : « Je ne sais ce que M. l'abbé de Saint-Cyran vous a écrit, mais il est tout transporté de joie d'avoir déchargé son cœur. » Et le serviteur de Dieu ajouta qu'il venait de recevoir la lettre de Saint-Cyran. « Mais Saint-Cyran, ajoute Des Marets, a tenu souvent le même discours, ce que l'on a prouvé en justice, et M. Vincent l'a raconté à tant d'autres personnes, que tous les livres que le faux docteur (Barcos) pourrait faire pour ruiner cette vérité ne pourraient jamais l'ôter de l'esprit des hommes. » Citons encore deux

V

Derniers rapports. — Mort de Saint-Cyran.

Du donjon de Vincennes, Saint-Cyran continuait à diriger le parti. Il écrivait une multitude de lettres adressées presque toutes à des *personnes de condition*,

témoignages invoqués au procès de canonisation. L'un est une lettre autograpue de ce Nicolas de Monchy que nous connaissons par la mission de Metz: « J'ai entendu dire à M. Vincent d'heureuse mémoire, écrit-il, soit en public dans les répétitions d'oraison qu'il avait coutume de faire deux fois la semaine à ceux de sa congrégation, soit en particulier, en parlant de l'éloignement que ceux de sa congrégation devaient avoir des opinions du temps, qu'il avait été obligé de rompre avec un abbé très-savant, un de ses meilleurs amis, et que la raison qui l'avait induit à s'en éloigner était que ledit abbé avait des sentiments tout à fait particuliers et opposés à la doctrine de l'Église; qu'il avançait que le concile de Trente était un concile de politiques, et que l'Esprit-Saint ne l'avait pas assisté ; que Calvin ne s'était pas bien défendu; que l'Écriture sainte était plus lumineuse dans son esprit qu'en elle même ; que l'Église avait besoin d'un grand soutien, et que Dieu lui avait donné des lumières pour la rétablir et lui rendre son premier lustre et sa première splendeur. M. Vincent prenait de là occasion d'exciter tous ses enfants à détester ces pernicieuses erreurs et cette nouvelle doctrine opposée à l'Évangile, de tendre toujours plus à la pratique de l'humilité, et de s'attacher inviolablement à la doctrine commune de l'Église. (*Restr.*, p. 12). » L'autre témoignage, également autographe, est une lettre du 14 avril 1705, de l'abbé de La Pinsonnière, qui avait fait une retraite à Saint-Lazare, et y avait souvent vu Vincent : « Une des vertus, dit-il, dans laquelle il m'a paru exceller, est sa grande foi, et MM. Boudon, Fermanel et autres de nos amis, qui depuis ont fondé le séminaire des Missions étrangères, ne pouvaient répéter assez ce qu'ils lui avaient entendu dire sur l'abbé de Saint-Cyran, qui lui avait si mal parlé de l'Église que désormais le serviteur de Dieu ne voulut plus le pratiquer, et le rebuta comme un excommunié, ayant une extrême horreur de toutes les nouveautés et spécialement du jansénisme qui naissait alors

soit que tels fussent en effet ses correspondants, soit qu'il voulût seulement se donner par là de l'importance[1]. Il préparait ses nombreux visiteurs à l'avénement d'un livre qu'il mettait immédiatement « après saint Paul et saint Augustin », et qu'il appelait « le livre de dévotion des derniers temps[2]. » Ce livre parut en 1640 : c'était le fameux *Augustinus*. Livre posthume, orphelin à sa naissance, mais qui allait trouver bien des *mères*, bien des pères adoptifs, et aussi un berceau et une fortune dès longtemps préparés. Dans son testament, Jansénius l'avait soumis au jugement de Rome. Ainsi avait-il fait déjà dans la préface et l'épilogue du livre lui-même. Mais il paraît s'être privé du bénéfice de cette déclaration par sa correspondance avec Saint-Cyran, si remplie d'enseignements schismatiques. Quoi qu'il en soit, ayant achevé le travail, et, croyait-il, la mission de sa vie, Jansénius se hâta de mourir (1638), confiant à son chapelain le soin de la publication.

A peine le livre fut-il arrivé en France, que Saint-Cyran, qui le connaissait pourtant si bien, le voulut lire dans sa prison. Il regretta, raconte Lancelot, qu'il n'eût pas été assez concerté entre lui et l'auteur avant que d'être mis sous la presse, ainsi qu'ils en étaient convenus. Car sa *grande onction* aurait pu adoucir beaucoup d'expressions pour les mettre hors de prise à ses enne-

(*Restr.*, p. 12.) » — Comme tous ces témoignages concordent entre eux ! Ce n'est pas d'eux qu'on pourrait dire : *Non erant convenientia verba.* — Ajoutons, pour finir, le mot de Fénelon, dans sa lettre à Clément XI : « Jansenianum errorem, blandis Abbatis San-Cyrani « colloquiis instar cancri serpentem, sensit simul et *exhorruit.* » C'est le mot même dont se sert le Bréviaire romain dans une des leçons de l'office de saint Vincent de Paul.

[1] En voir la clef vraie ou fausse dans le Recueil d'Utrecht, p. 150

[2] *Mémoires de Lancelot*, tom. I, p. 105.

mis. Néanmoins, il s'en fit aussitôt le champion intrépide. Ayant appris que Richelieu songeait à le faire flétrir par la Sorbonne : « S'il fait cela, s'écria-t-il, nous lui ferons voir autre chose. » Et une autre fois, il dit à Caumartin, évêque d'Amiens : « C'est un livre qui durera autant que l'Église ; quand le roi et le Pape se joindraient ensemble pour le ruiner, il est fait de telle sorte qu'ils n'en viendraient jamais à bout [1]. » Aussi, quand le théologal Habert commença à prêcher contre lui : *Tempus loquendi!* cria-t-il à Arnauld qui venait de s'abandonner à sa conduite. Il était bien revenu, comme on voit, d'un moment de faiblesse, pendant lequel il avait signé, pour recouvrer sa liberté, la déclaration de la suffisance de l'attrition avec le sacrement, opinion qu'il avait, hélas ! appelée *probable*, bien qu'il la crût *mauvaise*. « Sans vous, écrivit-il à d'Andilly, qui l'y avait poussé par sa politique, sans vous, qui m'avez peut-être trop humilié, pour ne pas dire trop rabaissé, je n'en eusse pas usé de la sorte..., et peu s'en faut que je ne m'en repente... Mais je vous déclare que je suis à Dieu jusqu'à la mort [2]. »

Il sortit de prison au mois de février 1643, deux mois après la mort de Richelieu, qu'il dut attendre. Un peu plus tard on lui apportait la bulle d'Urbain VIII, qui proscrivait l'*Augustinus* comme publié sans l'autorisation du Saint-Siége, et comme contenant des propositions déjà condamnées dans Baïus. Après l'avoir lue, le sectaire, « ayant peine, raconte Lancelot [3], à digérer ce procédé de la cour de Rome, qu'il savait fort bien distinguer de l'Église romaine, ne put retenir son zèle pour la vérité,

1. *Mémoires de Lancelot*, tom. I, p. 107.
2. *Ib.*, p. 170, 171.
3. *Ib.*, tom. II, p. 121.

et il dit, par un certain mouvement intérieur qui ne semblait venir que de Dieu : « Ils en font trop, il faudra leur montrer leur devoir. Par où on peut juger, ajoute Lancelot, de ce qu'il aurait fait, s'il avait vu ce qui est arrivé depuis. » Arnauld fit pour lui : il écrivit contre la bulle, qu'il traita de subreptice, et il publia trois apologies de Jansénius. Ce fut une joie pour Saint-Cyran, qui allait laisser après lui un tel disciple et un si robuste défenseur de la vérité. Il eut encore la consolation de voir paraître, au mois d'août 1643, le livre de la *Fréquente communion*, qu'il avait inspiré et suscité de son donjon de Vincennes; puis il mourut le 11 octobre suivant. Comment mourut-il ? Il avait recommandé, raconte Lancelot, qu'on ne manquât pas de lui faire recevoir les sacrements dès qu'il serait malade, de peur que ses ennemis ne l'accusassent d'être « mort en huguenot[1]. » Voyez le beau motif ! Mais cette recommandation, il l'aurait fallu faire à Dieu en même temps, car ses amis ne pouvaient rien contre la mort subite. Aussi est-il fort douteux qu'il ait reçu le viatique. De Pons, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, n'eut pas le temps, quoi qu'en dise Lancelot[2], de lui administrer l'extrême-onction ; et, pour qu'il ne parût pas être mort sans sacrements, ses amis publièrent que le curé précédent, Honorat de Mulsey, avec qui de Pons venait de traiter de ce bénéfice, lui avait apporté le saint viatique. Mais l'abbé de Pons regardait la chose comme fort incertaine, puisqu'il écrivait à un de ses amis : « Mon collègue Mulsey déposa que le défunt avait reçu ses autres sacrements, ce qu'on exigea de lui pour sauver l'honneur de cet abbé ; et ce fut à force d'argent qu'on tira ce té-

1. *Mémoires*, tom. I, p. 248.
2. *Ib.*, p. 251.

moignage [1]. » Jusqu'au bout, jusqu'à la mort, Saint-Cyran, comme il l'avait dit, devait être à Dieu, c'est-à-dire à la doctrine *asacramentaire.*

Maintenant, est-il vrai, comme l'ont prétendu Barcos et les jansénistes, que Vincent de Paul soit venu, un des premiers, rendre au défunt dans son logis les derniers devoirs en lui donnant de l'eau bénite? qu'il ait assisté à ses funérailles? qu'il ait ensuite visité Barcos lui-même, et lui ait témoigné le désir de lui continuer l'amitié qu'il avait eue pour son oncle ? qu'il lui en ait donné une preuve en lui obtenant, au conseil de conscience, la succession de l'abbaye de Saint-Cyran, et qu'il lui ait porté lui-même la nouvelle de sa nomination [2] ?

L'assistance aux funérailles avait été insinuée par Barcos dans sa *Défense* (ch. III), lorsqu'il dit de Vincent qu'*il suivit la charité de plusieurs personnes... qui firent* au défunt *l'honneur d'assister à ses funérailles* ; et, comme Abelly avait entendu ces paroles dans leur sens naturel, — ce que fit Colbert encore en 1730, dans sa troisième lettre à l'évêque de Marseille, — il nia, dans sa *Réplique* (pp. 43, 44), l'avoir dit, ajoutant : « Il n'est pas besoin de supposer l'assistance de M. Vincent... celle de messieurs les archevêques... lui fit pour le moins autant d'honneur... que la présence de M. Vincent ne lui en eût pu apporter. »

Donc, Vincent n'assista point aux funérailles de Saint-Cyran. Il l'eût fait, qu'on ne pourrait en induire rien de plus que de l'assistance de saint Ambroise aux funérailles d'une fille morte dans l'arianisme. Pour qu'il pût y assister légitimement, il suffisait que l'abbé fût mort dans

1. Voir cette lettre dans l'*Histoire du Jansénisme*, par le P. Rapin, à qui sans doute elle était adressée, p. 505 (Paris, 1861).

2. *Défense*, etc., ch. VIII.

la communion *extérieure* de l'Église. En conséquence, il est possible qu'il soit allé donner l'eau bénite au cadavre, — ce qui irait assez à sa charité, — qu'il ait visité Barcos, ne fût-ce que pour l'arracher aux sentiments de son oncle, et même, dans un semblable dessein, qu'il ne se soit pas opposé, qu'il se soit prêté, si l'on veut, à sa nomination à l'abbaye vacante de Saint-Cyran. Sur ce dernier point, notons cependant qu'il ne faisait que d'entrer alors au conseil de conscience, où il ne devait pas encore avoir grand crédit, et que Lancelot, si bien informé, ne dit rien ni de sa participation en cette affaire, ni de la nouvelle qu'il aurait portée le premier de la nomination. Il attribue tout à l'intervention de Chavigny, à qui la reine aurait répondu, lorsque celui-ci l'alla remercier : « Et qu'aurait dit M. d'Andilly, si j'avais donné cette abbaye à un autre ? » Et, en effet, toujours d'après Lancelot, ce fut d'Andilly qui annonça que la chose était faite, en envoyant le brevet avec cette suscription : *A Monsieur de Barcos, abbé de Saint-Cyran* [1].

1. *Mémoires*, t, I, p. 266 et 267.

CHAPITRE II

LUTTE DE VINCENT CONTRE LE JANSÉNISME

I

L'hérésie des *Deux chefs* et la *Fréquente communion.*

Même après la mort du patriarche de la secte, on fit de nouveaux efforts pour gagner Vincent à l'erreur, car Vincent lui-même a dit souvent à un des siens [1], non plus seulement que l'auteur, mais que *les premiers fauteurs* de la nouvelle hérésie se donnèrent de grands mouvements pour lui persuader leurs doctrines sur la grâce et la liberté. Mais ils se chargèrent eux-mêmes de l'en détourner par la publication de leurs ouvrages.

En 1643 avait paru le livre de *la Fréquente communion*, dont voici l'origine. La marquise de Sablé, avant de passer aux jansénistes, qu'elle finit par trouver plus accommodants que les jésuites, se confessait aux révérends pères et communiait souvent. Anne de Rohan, princesse de Guémené, s'adressait à MM. de Port-Royal, et ne communiait jamais. Interrogée par son amie, la marquise lui envoya une espèce de consultation qu'elle avait demandée au P. Pierre de Sesmaisons, son confesseur d'alors, et la princesse n'eut rien de plus pressé que

1. Watebled, frère du célèbre *Vatable*, dont on a ainsi altéré le nom.

de l'aller dénoncer et remettre à ses directeurs. Double indiscrétion, double indélicatesse, dont ceux-ci voulurent profiter. Ils songèrent à rendre la dénonciation publique, et l'ouvrage d'Arnauld fut l'acte d'accusation. Ce livre fut certainement composé sur des notes recueillies par Saint-Cyran dans sa prison de Vincennes. Il est probable que d'autres personnages de Port-Royal y mirent la main ; de sorte qu'il peut être regardé comme une espèce de manifeste du parti, et comme un résumé de sa doctrine sur les sacrements. Arnauld, jeune ,—il n'avait que trente et un ans, — actif et prédestiné au rôle de batailleur, y mit son nom, un nom de guerre.

Rien ne fut négligé pour en faire une machine redoutable : on la munit d'approbations épiscopales, et on la lança contre l'ennemi. Il est vrai qu'on présenta à l'approbation des évêques le livre seul, sans la préface, où se trouve principalement le venin, au rebours de l'adage : *In cauda venenum*. C'est pourtant par cette préface que commença l'attaque, et c'est par elle aussi que Vincent de Paul entra publiquement dans la lutte contre l'erreur. Barcos y avait glissé cette proposition : « Saint Pierre et saint Paul sont les deux chefs de l'Église, qui n'en font qu'un. » C'était ruiner la suprématie pontificale et la constitution monarchique de l'Église. La proposition fut dénoncée à Rome. Barcos voulut la justifier par deux écrits : *la Grandeur de l'Église romaine...* et *de l'Autorité de saint Pierre et de saint Paul* ; et il envoya à Rome deux docteurs pour la soutenir.

Aussitôt Vincent s'entremit en faveur de la bonne cause. Il commença par rompre une brigue janséniste en Sorbonne, et au candidat mis en avant par la secte pour une place vacante il opposa un orthodoxe, le docteur Le Maistre, qu'il recommanda chaudement à Mazarin. Il réussit, comme nous l'apprend la lettre

suivante du cardinal, datée de Fontainebleau, le 7 septembre 1646 :

« Monsieur, je vous dirai pour réponse à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 4 de ce mois, que je ne puis que louer le zèle que vous faites paraître en tout ce qui regarde la gloire de Dieu et le bien de son Église. Le soin que vous prenez de rompre la brigue des jansénistes par l'élection de M. Le Maistre m'en est une nouvelle preuve ; et je suis bien aise qu'on fasse choix d'une personne qui, par le témoignage que vous m'en rendez, est si digne de remplir la place qui vaque dans la Sorbonne... »

Au dos de cette lettre, portant encore le cachet de Mazarin, est écrit, de la main de Vincent, un passage d'une lettre que nous allons transcrire : « On trouvera dans cet ouvrage tous les auteurs allégués, etc., les uns après les autres. » Et une note, d'une écriture inconnue, au dos de la même lettre, dit que ces paroles désignent un ouvrage de ce Le Maistre, dont il vient d'être question dans la lettre de Mazarin. Or, c'est cet ouvrage que Vincent fit passer à Rome, pour servir de mémoire aux théologiens que le pape avait chargés de l'examen du livre des deux chefs. Il l'adressa au cardinal Grimaldi, qu'il avait connu pendant sa nonciature en France, par la lettre suivante, datée du 4 octobre 1646 :

« Monseigneur, le sujet de la présente est pour faire un renouvellement de mon obéissance à V. E., et pour la supplier très-humblement d'agréer que je lui adresse quelques écrits touchant les deux chefs saint Pierre et saint Paul, lesquels ont été faits par un des plus savants théologiens que nous ayons, et des plus hommes de bien, et qui ne veut pas être nommé. Il a fait ces écrits dans le doute s'il les ferait imprimer ; et ayant appris par la gazette de Rome que l'on y examine le livre de l'auteur

des deux chefs, que deux docteurs de Sorbonne, qui sont à présent à Rome, soutiennent être la doctrine de leur faculté, et que d'ailleurs la même faculté ayant été informée que l'on lui attribuait cette opinion, s'est assemblée et a député vers Monseigneur le Nonce pour désavouer ces docteurs, l'assurer du contraire, et le supplier de faire en sorte que la prochaine gazette fasse mention que l'on lui attribue à faux cette doctrine, c'est ce qui a mû ce bon et vertueux personnage à m'apporter aujourd'hui ces écrits, à dessein que je les envoie à Rome pour servir de mémoire à ceux que Sa Sainteté a députés pour examiner ledit livre. Ils trouveront dans cet ouvrage tous les auteurs allégués pour la prétendue égalité de saint Paul avec saint Pierre réfutés par les mêmes auteurs dont ils allègue nt les passages tous les uns après les autres. Or, à qui puis-je mieux adresser cet ouvrage qu'à V. E., Monseigneur, pour en faire l'usage que ce bon docteur souhaite, puisque V. E. est le prince et protecteur des choses de notre sainte religion, et qui m'avez fait l'honneur de me mander que je m'adressasse à V. E. en toutes les affaires qui regardent le service de Dieu ? »

L'intervention de Vincent et les écrits de Le Maistre eurent le meilleur effet, et, au mois de janvier de l'année suivante, la proposition des *deux chefs* fut flétrie par le Saint-Siége.

Plusieurs lettres de Vincent prouvent qu'il sollicitait en même temps à Rome la condamnation du livre de *la Fréquente Communion*. Mais, cette fois, il trouva des difficultés d'abord insurmontables. Le livre, avons-nous dit, était revêtu de plusieurs approbations épiscopales. Comment avaient-elles été obtenues ? Parmi les évêques ou docteurs signataires, les uns avaient été *séduits par les artifices* de Barcos et d'Arnauld, écrivait à Rome, le 11 mars 1644, le cardinal Grimaldi, nonce en France, au

cardinal secrétaire d'État [1] ; les autres s'étaient laissé prendre à l'air de zèle et de piété que le livre respire ; deux au moins l'avaient approuvé sans l'avoir lu, comme le prouve cette lettre de Vincent, du 29 mai 1653, à un grand vicaire de Chartres : « J'ai répondu à la reine qu'il était vrai que N. avait signé les livres de Jansénius et de *la Fréquente Communion* ; mais que c'était sans les lire, n'en ayant pas eu le loisir ; et qu'il était dans de bons sentiments. A quoi Sa Majesté a répliqué en demandant si on pouvait signer les livres sans les voir. Je lui ai dit que feu Mgr de N. m'avait assuré qu'il avait signé le livre de *la Fréquente Communion* sans le voir.» — Le reste des approbateurs appartenait au parti.

Et néanmoins, ces approbations, quelle qu'en fût la signification et la valeur, de quelque manière qu'elles eussent été obtenues, sauvèrent d'abord le livre d'une condamnation. Les évêques signataires écrivirent au pape pour défendre leur protégé. Le nonce Grimaldi ne voulut pas se charger de leur lettre, mais il écrivit lui-même de Lyon, le 19 avril 1644, au cardinal secrétaire d'État, « qu'il se sentait toutefois obligé de représenter à Son Éminence qu'il y avait vingt docteurs de Sorbonne engagés à cette affaire, et quinze prélats bien affectionnés au Saint-Siége, de réputation, de piété très-grande ; et qu'ainsi il espérait qu'on ne ferait autre défense de ce livre, qui ne se pourrait faire sans grand préjudice à la réputation de ces prélats, et qu'on ne ferait rien sans leur en donner avis par écrit, ni sans écouter leurs raisons [2]. »

En conséquence, le jugement sur le livre de *la Fréquente Communion* fut suspendu à Rome. Mais Vincent,

1. *Extrait des 18 tomes in-folio sur le jansénisme* Mss. de l'Arsenal, 1. 39.

2. *Extrait des 18 tomes.* Mss. de l'Arsenal, p. 40.

qui l'avait admirablement jugé du premier coup, en lui-même et dans ses fruits, ne négligea rien pour prémunir les siens contre la séduction de ses doctrines. Ici reviennent les deux lettres à l'abbé d'Horgny, déjà mentionnées. Jean d'Horgny, né le 1er novembre 1599, au village d'Estrées, diocèse de Noyon, avait été un des sept premiers compagnons du saint prêtre, et le premier supérieur, après lui, du séminaire des Bons-Enfants. C'était un homme d'intelligence, bon prédicateur, pieux et zélé, mais un peu enclin aux réformes et aux nouveautés. Il était à Rome pour les affaires de la Mission, au plus fort des débats soulevés par le livre d'Arnauld, lorsqu'il écrivit à son vénéré Père pour lui soumettre, sur ce livre et sur celui de Jansénius, des idées qui prouvaient trop qu'il en goûtait les enseignements. Il avait lu par deux fois *la Fréquente Communion*, et il en trouvait une sorte de justification dans le mauvais usage qu'on fait de la divine Eucharistie.

« Il est vrai, Monsieur, lui répond Vincent, le 25 juin 1648, qu'il n'y a que trop de gens qui abusent de ce divin sacrement, et moi misérable plus que tous les hommes du monde, et je vous prie de m'aider à en demander pardon à Dieu. Mais la lecture de ce livre, au lieu d'affectionner les hommes à la fréquente communion, elle en retire plutôt[1]. L'on ne voit plus cette hantise du sacrement qu'on voyait, non pas même à Pâques. Plusieurs curés de Paris se plaignent de ce qu'ils ont beaucoup moins de communiants que les années passées. Saint-Sulpice en a trois mille moins. M. le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, ayant visité les familles de la paroisse après Pâques, en personne et par d'autres, nous dit

1. C'était aussi l'idée du protestant Schœll, qui, par une heureuse substitution, voulait que le livre portât pour titre, non pas *de*, mais *contre la fréquente communion*.

dernièrement qu'il a trouvé quinze cents de ses paroissiens qui n'ont point communié, et ainsi des autres. L'on ne voit quasi plus personne qui s'en approche les premiers dimanches des mois et les bonnes fêtes, ou très-peu, et guère plus aux religions, si ce n'est encore un peu aux jésuites. » Or, comme le saint nous l'a dit plus haut, tel avait été le dessein de Saint-Cyran pour désaccréditer les fils de saint Ignace.

D'Horgny ayant insisté dans une lettre du 7 août, et opposé à ce tableau de Vincent celui des bons résultats qu'il prétendait avoir été produits par le livre d'Arnauld, le saint lui répliqua le 10 septembre : « Il peut être ce que vous dites, que quelques personnes ont pu profiter de ce livre en France et en Italie ; mais d'une centaine qu'il y en a peut-être qui en ont profité à Paris, en les rendant plus respectueux en l'usage des sacrements, il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui en les retirant tout à fait. » Et plus bas, parcourant toutes les objections ou tous les arguments de l'abbé d'Horgny, il continue : « Et quel rapport a l'ordonnance de saint Ignace que vous m'alléguez aussi, avec la conduite de ceux qui éloignent de la communion, non pour huit ou dix jours, mais pour cinq à six mois, non-seulement les grands pécheurs, mais de bonnes religieuses qui vivent en une grande pureté, comme nous l'avons appris de l'épître de M. de Langres à M. de Saint-Malo[1] ? Ce n'est pas s'arrêter à des pointilles que de remarquer des désordres si notables, et qui ne tendent qu'à la ruine entière de la sainte communion. Et tant s'en faut que des gens de bien doivent mettre en pratique des maximes si pernicieuses, qu'ils ont juste sujet de les mépriser, et de concevoir mauvaise opinion de ceux qui les autorisent. Saint Charles n'avait

1. Citée plus haut, p. 291.

garde de les approuver, puisqu'il ne recommande rien tant dans ses conciles et dans ses actes que la fréquente communion, et qu'il ordonne plusieurs fois de grièves peines contre tous les prédicateurs qui détournent les fidèles directement ou indirectement de la fréquente communion... Quant à ce qu'on attribue au livre de *la Fréquente Communion* de retirer le monde de la fréquente hantise des saints sacrements, je vous répondrai qu'il est véritable que ce livre détourne puissamment tout le monde de la hantise fréquente de la sainte communion et de la sainte confession, quoiqu'il fasse semblant, pour mieux couvrir son jeu, d'être fort éloigné de ce dessein. En effet, ne loue-t-il pas hautement dans sa préface, pagne 36, la piété de ceux qui voudraient différer leur communion jusqu'à la fin de leur vie, comme s'estimant indignes d'approcher du corps de Jésus-Christ ? Et n'assure-t-il pas qu'on satisfait plus à Dieu par cette humilité que par toutes sortes de bonnes œuvres [1] ? Ne dit-il pas, au contraire, dans le ch. 2 de la 3e partie, que c'est parler indignement du roi du ciel, que de dire qu'il soit honoré par nos communions, et que Jésus-Christ ne peut recevoir que de la honte et de l'outrage par nos fréquentes communions qui se font selon les maximes du Père Molina chartreux, qu'il combat par tout son livre sous l'apparence d'un écrit fait à plaisir ? De plus, ayant prouvé par saint Denis, dans le ch. 4 de la 1re partie, que ceux qui communient doivent être entièrement purifiés

1 Voici le texte même d'Arnauld : « Il y a des âmes qui seraient ravies de pouvoir témoigner à Dieu la douleur et le regret qui leur restent de l'avoir offensé, en différant leur communion jusqu'à la fin de leur vie. » — « L'humilité et confusion intérieure qui accompagnent le délai de la communion satisfait plus à Dieu que toutes sortes de bonnes œuvres, lorsqu'elles sont séparées de cette confusion qui naît de la séparation du corps de Jésus-Christ. »

des images qui leur restent de leur vie passée par un amour divin, pur et sans aucun mélange ; qu'ils doivent être unis parfaitement à Dieu seul, entièrement parfaits et entièrement irréprochables, tant s'en faut qu'il ait aucunement adouci ces paroles si hautes et si éloignées de notre faiblesse, que les ayant données toutes crues, il a toujours soutenu dans son livre de *la Fréquente Communion*, qu'elles contiennent les dispositions qui sont nécessaires pour communier dignement. Cela étant, comment se peut-il faire qu'un homme qui considère ces maximes et ce procédé de M. Arnauld, puisse s'imaginer qu'il souhaite avec vérité que tous les fidèles communient fort souvent ? Il est certain, au contraire, qu'on ne saurait tenir ces maximes pour véritables, qu'en même temps l'on ne se trouve très-éloigné de fréquenter les sacrements [1]. Et pour moi, je vous avoue franchement que, si je faisais autant d'état du livre de M. Arnauld que vous en faites, non-seulement je renoncerais pour toujours à la messe et à la communion par esprit d'humilité, mais même j'aurais de l'horreur du sacrement, étant véritable qu'il le représente à l'égard de ceux qui communient avec les dispositions ordinaires que l'Église approuve,

1. Plus tard, Bossuet fera écho à ces paroles de saint Vincent de Paul, lorsqu'il se plaindra « de ces nouvelles maximes sur la communion, qui ne font que resserrer les cœurs, troubler les bonnes consciences et aliéner de la communion (Lettre du 6 septembre 1697) ; » quand il répondra à une religieuse de Jouarre, à propos de confesseurs qui, s'appuyant sur l'autorité des Pères cités par Arnauld, retiraient les meilleures âmes de la communion : « Je remédierai à ce désordre, et je ne permettrai pas qu'on établisse là-dessus de fausses et excessives rigueurs Ceux qui ramassent avec tant de soins les sentences rigoureuses des Pères, seraient bien étonnés en voyant celles où ils disent que la multiplicité des péchés, ce qui s'entend des véniels, loin d'être un obstacle à la communion, est une raison pour s'en approcher. » (*Œuvres*, t. XXXIX, p. 673.)

comme un piége de Satan et comme un venin qui empoisonne les âmes, et qu'il ne traite rien moins ceux qui en approchent en cet état, que de chiens, de pourceaux et d'antechrists. Et quand on fermerait les yeux à toute autre considération, pour remarquer seulement ce qu'il dit en plusieurs endroits des dispositions admirables sans lesquelles il ne veut pas qu'on communie, se trouvera-t-il un homme sur la terre qui eût si bonne opinion de sa vertu, qu'il se crût en état de pouvoir communier dignement? Cela n'appartient qu'à M. Arnauld qui, après avoir mis ces dispositions à un si haut point qu'un saint Paul eût appréhendé de communier, ne laisse pas de se vanter par plusieurs fois dans son apologie qu'il dit la messe tous les jours, en quoi son humilité est autant admirable qu'on doit estimer sa charité et la bonne opinion qu'il a de tant de sages directeurs, tant séculiers que réguliers, et de tant de vertueux pénitents qui pratiquent la dévotion, dont les uns et les autres servent de sujet à ses invectives ordinaires [1]. Au reste, j'estime que c'est une hérésie de dire que ce soit un grand acte de vertu de vouloir différer la communion jusqu'à la mort, puisque l'Église nous commande de communier tous les ans. C'est aussi une hérésie de préférer cette humilité prétendue à toutes sortes de bonnes œuvres, étant visible que pour le moins le martyre est beaucoup plus excellent, comme aussi de dire absolument que Dieu n'est point honoré par nos communions, et qu'il n'en reçoit que de la honte et de l'outrage. »

Une conséquence immédiate de la doctrine d'Arnauld, c'était l'abolition de la messe. Vincent de Paul l'aperçut aussitôt et en parla ainsi à son correspondant :

1. Dans toute la correspondance du bon saint Vincent de Paul, on ne trouverait pas un autre exemple de cette vivacité, de ce mouvement ironique.

« Comme cet auteur éloigne tout le monde de la communion, il ne tiendra pas à lui que toutes les églises ne demeurent sans messe, pour ce que ayant vu ce que dit le vénérable Bède, que ceux qui laissent de célébrer ce saint sacrifice sans quelque légitime empêchement, privent la sainte Trinité de louange et de gloire, les anges de réjouissance, les pécheurs de pardon, les justes de secours et de grâces, les âmes qui sont en purgatoire de rafraîchissement, l'Église des faveurs spirituelles de Jésus-Christ, et eux-mêmes de médecine et de remède : il ne fait point de scrupule d'appliquer tous ces effets admirables aux mérites d'un prêtre qui se retire de l'autel par esprit de pénitence, comme on voit dans le chapitre 40 de la première partie. Il parle même plus avantageusement de cette pénitence que du sacrifice de la messe. Or, qui ne voit que ce discours est très-puissant pour persuader à tous les prêtres de négliger de dire la messe, puisqu'on gagne autant sans la dire qu'en la disant, et qu'on peut dire même, selon les maximes de M. Arnauld, qu'on gagne davantage; car comme il relève l'éloignement de la communion beaucoup au-dessus de la communion, il faut aussi qu'il estime beaucoup plus excellent l'éloignement de la messe que la messe même ? »

L'éloignement de l'autel, pour les prêtres et pour les fidèles, tel était, en effet, le but extrême de la théorie d'Arnauld sur la communion. Voilà encore ce que Vincent entrevit avec une admirable perspicacité : « Et la morale de tout ceci est que ce nouveau réformateur n'éloigne les prêtres et les laïques de l'autel, sinon sous ce beau prétexte de faire pénitence. Mais pour savoir en quoi il met cette grande pénitence qu'il estime si avantageuse aux âmes, il paraît en paroles expresses dans la préface, page 18, que de toutes les rigueurs de l'ancienne péni-

tence, il n'en garde quasi autre chose que la séparation du corps du Fils de Dieu, qui est la partie la plus importante, selon les Pères, parce qu'elle représente la privation de la béatitude, et la plus aisée, selon les hommes, parce que tout le monde en est susceptible. M. Arnauld pourrait-il montrer plus manifestement que son livre n'a été fait qu'à dessein de ruiner la messe et la communion, puisqu'il emploie toute l'antiquité pour nous prêcher la pénitence (dont jamais je n'ai vu faire un seul acte à l'auteur de cette doctrine, ni à ceux qui l'assistaient à l'introduire), et qu'après toutes ces fanfares, il se contente qu'on ne communie point? Certes, ceux qui lisent son livre et qui n'y remarquent point ce dessein, sont du nombre de ceux dont parle le prophète : *Oculos habent, et non videbunt* ; et je ne comprends pas comment vous, Monsieur, pouvez accuser les adversaires de M. Arnauld de ruiner la pénitence, puisqu'on se plaint au contraire avec raison de ce que cet auteur a fait des efforts extraordinaires pour prouver qu'il était nécessaire de faire de longues et rigoureuses pénitences avant que de communier et de recevoir l'absolution, et qu'en même temps il a déclaré ces paroles expresses (afin que personne n'en prétende cause d'ignorance), qu'il ne réserve autre chose de l'ancienne pénitence que l'éloignement de l'autel. »

Dans le livre d'Arnauld, il est une autre théorie, principe de celle-ci, et à laquelle il a été fait plus d'une fois allusion dans les passages qui précèdent : c'est la théorie de la pénitence, théorie qui ruine la confession, comme la théorie sur l'Eucharistie ruine la communion, ce qui allait à ruiner, dans le dessein des sectaires, les deux sacrements le plus en usage parmi les fidèles. L'admirable bon sens de Vincent de Paul a su démêler encore cela dans le livre d'Arnauld.

Comme Arnauld lui-même, l'abbé d'Horgny invoquait

sur ce point l'autorité du plus grand réformateur de la discipline et de la piété catholique, de saint Charles Borromée. « Il est vrai ce que vous dites, lui répond Vincent dans sa seconde lettre, — qui roule entièrement sur ce point et sur l'article de la communion ; — il est vrai que saint Charles Borromée a suscité l'esprit de pénitence dans son diocèse, de son temps, et l'observance des canons d'icelle, et que c'est ce qui mutine le monde contre lui, et même de bons religieux, à cause de la nouveauté ; mais il n'a pas constitué la pénitence, ou, quoi que ce soit, la satisfaction, à se retirer de la sainte confession et de l'adorable communion, si ce n'est aux cas portés par les canons, que nous tâchons de pratiquer en cas des occasions prochaines, des inimitiés, des péchés publics ; mais il était bien éloigné de ce qu'on dit, qu'il ordonnait des pénitences publiques pour des péchés secrets, et à faire la satisfaction avant l'absolution, comme le livre dont il est question prétend faire ;... et jamais l'on ne trouvera qu'il ait établi la pénitence publique, ou l'éloignement de la communion, pour toutes sortes de péchés mortels, ni qu'il ait voulu qu'on mît trois ou quatre mois entre la confession et l'absolution, comme il se pratique très-souvent, et pour des péchés ordinaires, par ces nouveaux réformateurs ; de sorte qu'encore qu'il y puisse avoir de l'excès à donner facilement l'absolution à toutes sortes de pécheurs, qui est ce que saint Charles déplore, il ne faut pas conclure de là que ce grand saint approuvât les extrémités dans lesquelles M. Arnauld s'est jeté, puisqu'elles sont entièrement opposées à quantité d'ordonnances qu'il a faites. »

Les jansénistes ruinaient de différentes manières le sacrement de pénitence : en exigeant toujours la contrition parfaite comme disposition préalable, de sorte que les péchés n'étaient jamais remis par le sacrement ;

en ce qu'ils n'accordaient au prêtre que le droit de *déclarer* la sentence rendue au ciel en vertu des actes du pécheur; en ce qu'ils faisaient consister uniquement le pouvoir de lier et de délier dans l'imposition ou la remise de la pénitence, et de la pénitence ancienne ou publique.

Venant aux détails, Vincent de Paul force le livre d'Arnauld à déposer sur tout cela contre lui-même :

« Il est vrai, Monsieur, — quoi que vous me disiez du livre de *la Fréquente Communion,* — qu'il a été fait principalement pour renouveler la pénitence ancienne comme nécessaire pour entrer en grâce avec Dieu. Car quoique l'auteur fasse quelquefois semblant de proposer cette pratique ancienne seulement comme plus utile, il est certain néanmoins qu'il la veut pour nécessaire, puisque par tout le livre il la représente comme une des grandes vérités de notre religion, comme la pratique des apôtres et de toute l'Église durant douze siècles, comme une tradition immuable, comme une institution de Jésus-Christ ; et qu'il ne cesse de faire entendre qu'il est obligé de la garder, et d'invectiver continuellement contre ceux qui s'opposent au rétablissement de cette pénitence. D'ailleurs, il enseigne manifestement qu'anciennement il n'y avait point d'autre pénitence pour toutes sortes de péchés mortels que la publique, comme on voit par le 3e chapitre de la deuxième partie, où il prend pour une vérité l'opinion qui porte qu'on ne trouve dans les anciens Pères, et principalement dans Tertullien, que la pénitence publique en laquelle l'Église exerçât la puissance de ses clefs [1] ; d'où il s'ensuit, par

1. Arnault confondait la pénitence *publique* des premiers siècles avec la pénitence *sacramentelle,* l'absolution *extérieure* donnée alors au pécheur après de longues années d'expiation, avec l'absolution

une conséquence très-claire, que M. Arnauld a dessein de rétablir la pénitence publique pour toutes sortes de péchés mortels, et que ce n'est pas une calomnie de l'accuser de cela, mais une vérité que l'on tire aisément de son livre, pourvu qu'on le lise sans préoccupation d'esprit. Et vous, Monsieur, vous me dites que cela est faux... » — Ici Vincent excuse son correspondant, parce qu'il n'a pas connu comme lui, dit-il, l'auteur de toutes ces doctrines, etc., — passage ailleurs cité, — et il continue :

« Vous me dites en second lieu qu'il est faux que M. Arnauld ait voulu introduire l'usage de faire la pénitence avant l'absolution pour les gros pécheurs. — Je réponds que M. Arnauld ne veut pas seulement introduire la pénitence avant l'absolution pour les gros pécheurs, mais il en fait une loi générale pour tous ceux qui sont coupables d'un péché mortel, ce qui se voit par ces paroles tirées de la seconde partie, chapitre VIII :

« Qui ne voit combien ce pape [1] juge nécessaire que le pécheur fasse pénitence de ses péchés, non-seulement avant que de communier, mais même avant que de recevoir l'absolution ? » Et un peu plus bas il ajoute : « Ces paroles ne nous montrent-elles pas clairement que, selon les règles saintes que ce grand pape a données à toute l'Église, après les avoir apprises dans la perpétuelle tradition de la même Église, l'ordre que les prêtres doivent garder dans l'exécution de la puissance que le Seigneur leur a donnée de lier et de délier les âmes, c'est de n'absoudre les pécheurs qu'après les avoir laissés dans les gémissements et dans les larmes, et leur avoir

secrète qui ne lui était jamais refusée dès qu'il manifestait de suffisantes dispositions, comme le démontra le P. Petau, dans son savant traité de la Pénitence publique.

1. Saint Grégoire le Grand. — Allusion à un texte traduit infidèlement par Arnauld, et encore plus infidèlement appliqué.

fait accomplir une pénitence proportionnée à la qualité de leurs péchés.

« Il faut être aveugle pour ne pas connaître par ces paroles et par beaucoup d'autres qui suivent, que M. Arnauld croit qu'il est nécessaire de différer l'absolution pour tous les péchés mortels jusqu'à l'accomplissement de la pénitence ; et en effet, n'ai-je pas vu faire pratiquer cela par M. de Saint-Cyran, et ne le fait-on pas encore à l'égard de ceux qui se livrent entièrement à leur conduite ? Cependant cette opinion est une hérésie manifeste.

« Pour ce qui est de l'absolution déclaratoire, vous me dites qu'il n'a point besoin que de son premier livre pour faire voir le contraire, et m'alléguez trois ou quatre autorités pour cela. — Je réponds que ce n'est pas merveille que M. Arnauld parle quelquefois comme les autres catholiques : il ne fait en cela qu'imiter Calvin qui nie trente fois qu'il fasse Dieu auteur du péché, quoiqu'il fasse ailleurs tous ses efforts pour établir cette maxime détestable que tous les catholiques lui attribuent. Tous les novateurs en font de même, et sèment des contradictions dans leurs livres, afin que si on les reprend sur quelque point, ils puissent s'échapper en disant qu'ils ont ailleurs le contraire. — Ici le passage cité sur la duplicité de Saint-Cyran. — Comment est-ce que M. Arnauld peut soutenir sérieusement que l'absolution efface véritablement les péchés, puisqu'il enseigne, comme je viens de montrer, que le prêtre ne doit point donner l'absolution au pécheur qu'après l'accomplissement de la pénitence, et que la raison principale pour laquelle il veut qu'on observe cet ordre est « afin de donner temps au pécheur d'expier ses crimes par une satisfaction salutaire », comme il le prouve amplement dans le chapitre II de la seconde partie ? Un homme judicieux qui veut qu'on expie des péchés par une satisfaction salutaire avant que

de recevoir l'absolution, peut-il croire sérieusement que les péchés soient expiés par l'absolution ?

« Vous me dites que pour ce que M. Arnauld dit que l'Église retient dans le cœur le désir que les pécheurs fassent pénitence selon les règles anciennss, et que M. Arnauld dit que la pratique ancienne et nouvelle de l'Église sont toutes deux bonnes, mais que l'ancienne est la meilleure, et qu'elle, étant une bonne mère qui ne respire que le plus grand bien de ses enfants, le désire toujours le meilleur, au moins dans le cœur. — Je réponds qu'il ne faut point confondre la discipline ecclésiastique avec les désordres qui se peuvent rencontrer. Tout le monde blâme ces désordres ; les casuistes ne cessent de s'en plaindre et de les remarquer, afin qu'on les connaisse ; mais c'est un abus de dire que ne point pratiquer la pénitence de M. Arnauld, ce soit un relâchement que l'Église tolère avec regret. Nous n'avons pas grande assurance de la pratique de l'Orient dont vous parlez ; mais nous savons que, par toute l'Europe, on pratique les sacrements de la manière que M. Arnauld condamne, et que le pape et tous les évêques approuvent la coutume de donner l'absolution après la confession, et de ne point faire pénitence publique que pour des péchés publics. N'est-ce pas un aveuglement insupportable, de préférer, en une chose de telle conséquence, les pensées d'un jeune homme qui n'avait aucune expérience dans la conduite des âmes lorsqu'il a écrit, à la pratique universelle de toute la chrétienté ? »

Il est curieux d'entendre une femme du monde parler de toutes ces questions de la grâce, de la pénitence, de la communion, absolument comme Vincent de Paul. Quelques années après, en décembre 1655, à propos de la retraite à Port-Royal de cette marquise de Sablé qui avait donné lieu à l'ouvrage d'Arnauld, la comtesse

de Choisy écrivait, avec beaucoup de sens et d'esprit, à la comtesse de Maure :

« A l'exemple de l'amiral de Chastillon, je ne me décourage pas dans la mauvaise fortune. J'ai senti avec douleur la légèreté de madame la marquise (de Sablé), qui, persuadée par les jansénistes, m'a ôté l'amitié que les carmélites m'avaient procurée auprès d'elle. Je vous prie, Madame, de lui dire de ma part que je lui conseille en amie de ne s'engager pas à dire qu'elle ne m'aime plus, parce que je suis assurée que, dans dix jours que suis obligée d'aller loger à Luxembourg [1], je la ferai tourner casaque en ma faveur. Entrons en matière. Elle trouve donc mauvais que j'aie prononcé une sentence de rigueur contre M. Arnauld. Qu'elle quitte sa passion comme je fais la mienne, et voyons s'il est juste qu'un particulier, sans ordre du roi, sans bref du pape, sans caractère d'évêque ni de curé, se mêle d'écrire incessamment pour réformer la religion, et exciter par ce procédé-là des embarras dans les esprits qui ne font autre effet que de faire des libertins ou des impies. J'en parle comme savante, voyant combien les courtisans et les mondains sont détraqués depuis ces propositions de la grâce, disant à tous moments : Eh ! qu'importe-t-il comme l'on fait, puisque, si nous avons la grâce, nous serons sauvés, et, si nous ne l'avons pas, nous serons perdus ? Et puis ils concluent par dire : *Tout cela sont fariboles...* Avant toutes ces questions-ci, quand Pâques arrivait, ils étaient étonnés comme des fondeurs de cloches, ne sachant où se fourrer et ayant de grands scrupules ; présentement ils sont gaillards et ne songent plus à se confesser, disant : *Ce qui est écrit*

1. Le mari de Mme de Choisy était chancelier du duc d'Orléans, qui était alors à Blois, mais dont les affaires se faisaient au Luxembourg.

est écrit. Voilà ce que les jansénistes ont opéré à l'égard des mondains. Pour les véritables chrétiens, il n'était pas besoin qu'ils écrivissent tant pour les instruire, chacun sachant fort bien ce qu'il faut faire pour vivre selon la loi. Que MM. les jansénistes, au lieu de remuer des questions délicates, et qu'il ne faut point communiquer au peuple, prêchent par leur exemple, j'aurai pour eux un respect tout extraordinaire, les considérant comme des gens de bien dont la vie est admirable, qui ont de l'esprit comme des anges, et que j'honorerais parfaitement, s'ils n'avaient point la vanité de vouloir introduire des nouveautés dans l'Église [1]. »

Le bon sens et l'expérience en avaient autant appris à la mondaine sur les funestes effets du jansénisme parmi ceux de sa classe et de son commerce, qu'à Vincent de Paul parmi les communautés religieuses et les populations.

Attaqué de toutes parts, en public et en particulier, Arnauld voulut s'expliquer ; mais il s'embarrassa dans de nouvelles erreurs, sans réussir à se démêler des premières. C'est ce que nous apprend encore Vincent dans un passage de sa première lettre à l'abbé d'Horgny, où nous voyons de plus que les docteurs les plus zélés et les plus purs se réunissaient, pour traiter de ces matières, à Saint-Lazare, devenu ainsi, grâce au saint prêtre, la Sorbonne, ou une succursale de la Sorbonne orthodoxe :

« Dès que M. Arnauld, qui a donné son nom à ce livre [2], vit l'opposition qu'il rencontra de plusieurs côtés sur

1. Manuscrits de Conrart, in-fol., t. XI, p. 279, Bibl. de l'Arsenal. — Nous nous arrêtons prudemment devant un trait qui ne serait pas à l'honneur du rigorisme de d'Andilly.

2. Expression très-exacte, d'après ce que nous avons dit de la participation de Saint-Cyran et des Port-Royalistes au livre de la

le sujet de la pénitence publique, et sur celle qu'il voulait introduire avant la communion, il s'expliqua à l'égard de cela, de l'absolution simplement déclaratoire; mais, quoi qu'il en soit, il y resta encore des erreurs, à ce que nous dit dernièrement M. Legrand, maître de Navarre, qui est un des plus savants du siècle, comme aussi M. le pénitencier (Bail), MM. Cornet et Coqueret, qui étaient assemblés céans pour ces sortes d'affaires, et que cette déclaration est captieuse, et contient quantité de choses qui ne valent guère mieux que ce qu'il a dit dans le premier livre. Ce qu'il dit que l'Église, ayant au commencement pratiqué la pénitence publique avant l'absolution, avait toujours affection de rétablir cet usage, et qu'autrement elle ne serait pas la colonne de vérité, toujours semblable à elle-même, mais une synagogue d'erreurs : cela, Monsieur, ne porte-t-il pas à faux? L'Église, qui ne change jamais quant aux choses de la foi, ne le peut-elle pas faire à l'égard de la discipline? et Dieu, qui est immuable en lui-même, n'a-t-il pas changé ses conduites à l'égard des hommes? Notre-Seigneur son Fils n'a-t-il pas changé quelquefois les siennes, et les apôtres les leurs? A quel propos cet homme dit-il donc que l'Église serait en erreur, si elle ne retenait l'affection de rétablir ces sortes de pénitences qu'elle pratiquait au passé? Cela est-il orthodoxe? »

Suspendu longtemps à Rome pour les raisons que nous avons dites, le jugement sur le livre d'Arnauld fut repris après la mort des prélats approbateurs. Quand Arnauld en fut informé par l'abbé du Vaucel, agent à Rome du parti janséniste, il lui écrivit, le 29 novembre 1685 :

Fréquente Communion. A qui appartenait-il en fin de compte? Nul ne le pourrait dire. C'était l'œuvre de la secte; et c'est pourquoi Vincent l'appelle ailleurs le *Livre de Jansénius*.

« Ils se feront plus de mal qu'à moi. » Rome passa outre. Projetée sous Innocent XI, la sentence ne fut portée qu'en 1690, sous Alexandre VIII, qui condamna trente et une propositions, parmi lesquelles s'en trouvaient au moins cinq extraites du livre d'Arnauld, deux en particulier qui sont le résumé et l'expression exacte des principes blâmés tout à l'heure par Vincent comme hétérodoxes sur la pénitence et sur la communion. On peut dire, en effet, de ces deux propositions, ce que Bossuet dira plus tard des cinq propositions extraites de l'*Augustinus* : « Elles sont l'âme du livre, le livre même. »

II

L'*Augustinus*. — Exposition théologique.

Vincent de Paul était donc entré dans la lutte avec autant d'intelligence que de résolution. Mais, si le livre de la *Fréquente Communion* avait été le manifeste du parti et sa déclaration de guerre, l'*Augustinus* était sa place forte, et c'était autour de ce gros in-folio que devait avoir lieu la grande mêlée.

Le 1er juillet 1649, Nicolas Cornet, docteur de Navarre et maître de Bossuet, syndic de la Faculté de théologie, dénonça cinq propositions, qu'il regardait comme le résumé de toutes les doctrines de l'*Augustinus*.

Mais, avant d'entrer dans le débat, il est nécessaire d'exposer le système de ce livre.

Jansénius enseigne que la volonté, par suite de la faute originelle, avait perdu le libre arbitre, c'est-à-dire le pouvoir de faire ou de ne pas faire. La délectation est désormais le seul mobile auquel elle obéisse. Or, il y a deux délectations, l'une terrestre qui nous entraîne au mal, l'autre céleste qui nous porte au bien, toutes deux

en état de lutte continuelle dans notre âme, qui suit toujours et nécessairement l'impulsion de la plus puissante, selon le mot de saint Augustin si souvent invoqué par les jansénistes : *Secundum id operemur necesse est, quod amplius nos delectat.* Cette nécessité n'est cependant pas absolue, mais relative : c'est-à-dire qu'actuellement, dans tel acte donné, pendant que domine une délectation, la volonté ne saurait changer de détermination ; mais dans d'autres circonstances, si les rôles des délectations étaient intervertis, la volonté pourrait se mouvoir en sens contraire.

Dans ce système, l'âme est une balance dont les délectations sont les poids, et la volonté se trouve entraînée mécaniquement et fatalement au bien ou au mal ; car ce n'est pas ici la volonté qui commande à la délectation, comme dans le système catholique, mais la délectation qui commande à la volonté. Les deux délectations luttent entre elles : l'assentiment de la volonté est nécessairement l'enjeu du combat et le prix de la victoire.

C'est du principe de la délectation supérieure et toujours victorieuse que découlent, par voie de rigoureuse conséquence, les cinq fameuses propositions :

1. Quelques préceptes sont impossibles aux justes, malgré les efforts de leur volonté, avec les forces dont ils disposent présentement ; de plus, ils n'ont pas la grâce qui les leur rendrait possibles. — 2. Dans l'état de nature tombée on ne résiste jamais à la grâce intérieure. — 3. Pour mériter et démériter dans l'état de nature tombée, la liberté de nécessité n'est pas indispensable ; il suffit de la liberté de coaction. — 4. Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure prévenante pour tous les actes, même pour le commencement de la foi ; ils étaient hérétiques en ce qu'ils croyaient que la volonté pouvait résister ou obéir. — 5. C'est être

semi-pélagien que de dire que le Christ est mort et a versé son sang pour tous les hommes.

Telles sont les propositions qui non-seulement se lisent dans l'*Augustinus*, mais encore, suivant le mot de Bossuet, *sont tout le livre lui-même.*

A ce système opposons la croyance catholique.

L'homme a été créé dans un état surnaturel, c'est-à-dire qu'il a été destiné à une participation de Dieu tel qu'il est en lui-même, à une union avec l'essence divine sans milieu et sans voiles. Or, pour atteindre cette destinée qui dépasse l'exigence et les forces de toute nature créée et même possible, l'homme innocent lui-même avait besoin d'un secours surnaturel. Seulement, alors qu'il possédait encore les admirables priviléges d'intelligence et de volonté que lui avait conférés son Créateur, que l'harmonie existait dans son être, et que de plus les facultés les plus nobles dominaient les facultés infimes, la grâce de Dieu n'était pas efficace par elle-même, et la liberté humaine en disposait à son gré. L'homme tombe, l'harmonie est détruite entre ses facultés, et la concupiscence mauvaise s'établit en son cœur dominante et tyrannique. Il perd ses priviléges surnaturels, mais il n'est pas entièrement dépouillé des forces de sa nature. Son intelligence, quoique obscurcie, n'est pas absolument incapable d'arriver au vrai ; sa volonté, quoique blessée et infirme, n'est pas privée de toute activité, et le mal n'est pas nécessairement le produit de ses actes.

Dieu veut, dans sa miséricorde, rendre à l'humanité ses droits perdus. L'homme alors a besoin non-seulement du secours surnaturel qui lui était nécessaire dans l'état d'innocence, mais d'une grâce médicinale qui guérisse, fortifie et tourne au bien ses facultés malades, affaiblies et inclinées au mal. Suivant la croyance commune, cette grâce est donnée dans des proportions réellement suffi-

santes à tous les hommes, justes et pécheurs, pécheurs endurcis, croyants et infidèles, car c'est pour tous que le Christ est mort. Tous cependant n'arrivent pas à leur destinée surnaturelle. Est-ce insuffisance de la grâce ou disposition mauvaise et résistance de la volonté ? Y a-t-il distinction essentielle entre les grâces accordées aux hommes ?

D'un autre côté, Dieu ne saurait, dans son dessein positif de conduire une partie au moins de l'humanité à sa destinée surnaturelle, être contrarié par la volonté humaine. En donnant à l'homme la liberté, il n'a pas prétendu abdiquer l'empire du monde spirituel pour se mettre à sa disposition et à ses ordres. Il pourra toujours sauver qui il veut, arracher qui bon lui semble, suivant l'expression de la théologie catholique, à la *masse de perdition* dans laquelle il aurait pu, sans injustice, après le péché du premier homme, laisser l'humanité tout entière. Il exercera donc sur la volonté humaine une action puissante et souveraine, une action suivie d'un effet infaillible. Et cet effet pourtant, infaillible résultat de l'action de la grâce, sera nécessairement conforme à la nature de la cause seconde qui le produit. Cette cause est libre ; l'effet sera libre aussi. Il sera donc à la fois infaillible du côté de l'action divine à laquelle rien ne résiste, libre du côté de la volonté humaine agissant sous l'action de la grâce. En un mot, Dieu veut que l'acte ait lieu, et ait lieu librement, parce que sa volonté toute-puissante non-seulement réalise ce qu'elle veut, mais de la manière qu'elle le veut.

De là la célèbre distinction entre la grâce *efficace* et la grâce *suffisante*. Suivant les définitions catholiques, la grâce suffisante confère à la volonté un véritable pouvoir de résister à la concupiscence et d'opérer le bien surnaturel, quoique avec elle seule la volonté n'agisse jamais ;

la grâce efficace, au contraire, est toujours suivie de son effet, bien que la volonté ait toujours le pouvoir, même relatif, de lui résister.

Or, voici le problème : Comment concilier avec la nécessité de la grâce l'existence de la liberté ? Comment la liberté demeure-t-elle tout entière sous l'action infaillible et toute-puissante de la grâce efficace ? Est-elle vraiment suffisante, cette grâce qui jamais ne se traduit en acte ? Et lorsque Dieu la confère seule à l'homme, lui prouve-t-il suffisamment le désir et la volonté qu'il a de le conduire à sa fin surnaturelle ?

Quelles que soient les solutions du problème, voici les principes qui devront être nécessairement respectés : du côté de l'homme, destinée surnaturelle, péché originel, nécessité d'une grâce surnaturelle et médicinale, volonté libre et responsable ; du côté de Dieu, domaine souverain et absolu sur toutes les créatures, qui ne saurait s'arrêter aux confins de la création intelligente et libre, volonté réelle et efficace de sauver tous les hommes par la connaissance de son Fils et l'application des mérites de la rédemption, sans qu'on puisse jamais accuser sa justice, sa sagesse ni sa bonté.

Disons-le tout de suite, une conciliation absolument satisfaisante entre les deux extrêmes du problème est impossible à la raison humaine. Comment résoudre une équation dont tous les termes nous sont inconnus? Qu'est-ce que le surnaturel ? Dans quel état la faute primitive a-t-elle laissé la volonté de l'homme ? En quoi consiste l'action de Dieu sur sa créature ? Quels sont les droits de sa justice, les exigences de sa bonté et de son amour ? Qu'est-ce que les attributs divins? Nous croyons les comprendre en les comparant aux facultés analogues de notre âme ; mais y a-t-il la moindre proportion entre le fini et l'infini ? Comment concevoir l'action de Dieu et son sou-

verain domaine sur l'homme, comment les concilier avec le libre arbitre, lorsqu'on songe à ce principe incontestable, qu'aucune raison prise de la créature ne saurait déterminer le Créateur? Il n'y a pas là cette réciprocité de droits et d'obligations qui forme l'essence de toutes les relations humaines. Enfin, l'action de l'homme est renfermée dans le temps et morcelée par les divisions successives de la vie ; l'action de Dieu est éternelle et indivisible : comprendrons-nous jamais les rapports d'actes temporels et successifs avec une action éternelle et simultanée ?

La raison humaine a essayé bien des fois, cependant, de les fixer, et d'établir conciliation entre les deux termes extrêmes. De son côté, la théologie catholique a imaginé plusieurs systèmes pour expliquer la distinction de la grâce efficace et de la grâce suffisante, qui semble renfermer le mot de l'énigme.

Si nombreux et si variés que soient ces systèmes, ils peuvent être tous ramenés à deux, dont l'un tire l'*efficacité* et la *suffisance* dela grâce de la nature intrinsèque de la grâce elle-même ; l'autre, de l'assentiment ou du dissentiment de la volonté humaine. Suivant les uns, il est de l'essence de la grâce efficace qu'avec elle la volonté fasse le bien, quoique en même temps elle puisse ne le pas faire ; et de l'essence de la grâce suffisante qu'avec elle la volonté n'agisse jamais, bien qu'elle puisse toujours agir. De sorte que la grâce efficace tombe sur l'acte lui-même, non sur le pouvoir, qu'elle suppose complet; tandis que la grâce suffisante affecte seulement le pouvoir, sans rapport avec l'acte. Dans ce système, la grâce efficace est dite *prémotion* ou *prédétermination physique*, parce que, antérieurement à tout assentiment de la volonté, elle la pousse, la détermine et l'applique à l'acte ; et les théologiens qui le suivent s'appellent *Tho-*

mistes, parce qu'ils prétendent que leur doctrine est la doctrine même de saint Thomas.

Suivant d'autres théologiens, l'efficacité ou la suffisance de la grâce ne vient pas de la nature intrinsèque de la grâce elle-même, mais de la volonté qui, à son gré, lui donne ou lui refuse son assentiment : non en ce sens pourtant que la volonté puisse ajouter une vertu quelconque à la grâce par son consentement, ni rien lui ravir par sa résistance, mais en ce sens seulement que la grâce n'obtient son effet qu'autant que la volonté obéit à son impulsion, et n'en est privée qu'autant que la volonté lui résiste et lui apporte obstacle.

Or, voici comment, dans ce système, le souverain domaine de Dieu, et sa volonté spéciale de sauver les prédestinés, se concilient avec le libre arbitre. Dieu, par son intelligence, prévoit toutes les choses possibles. Mais, par la *science moyenne* ou la science des *futurs conditionnels*, qui tient le milieu entre la science des objets purement possibles, et celle des objets réellement existants ou devant avoir une existence réelle, il prévoit ce qui arrivera en conséquence de telle condition, et même ce qui serait arrivé, si telle ou telle condition avait été posée. Veut-il convertir un pécheur ou maintenir un juste dans la voie du bien, il cherche dans les trésors innombrables de ses grâces celles qu'il prévoit, par la science moyenne, devoir incliner leur volonté ou les faire persévérer dans la vertu. N'a-t-il pas pour eux cette prédilection spéciale et positive, il se contente de leur envoyer des grâces ordinaires, sans songer à établir entre le secours concédé et les circonstances où ils se trouvent cette harmonie nécessaire à l'accomplissement du précepte. Les premières grâces sont efficaces, les secondes seulement suffisantes.

Tel est le système de Molina, auquel on ne peut refu-

ser, quelque jugement qu'on en porte du reste, d'être un admirable effort de la raison humaine pour expliquer l'accord de la grâce et de la liberté, accord, ici, assez facile à comprendre.

Il ne reste que la difficulté, immense encore, il est vrai, qui résulte de la prescience divine, de la nécessité de la grâce et de l'inégalité de sa distribution. De plus, dans le système moliniste, la part est faite assez large à la liberté humaine. Le système thomiste, au contraire, accorde davantage à la grâce, respecte mieux le souverain domaine de Dieu sur la créature intelligente, mais rend plus difficile à concevoir la permanence de la liberté sous l'action divine.

III

Les cinq propositions. — Recours à Rome. — Résolution et intelligence de Vincent dans la lutte.

Les cinq propositions dénoncées par N. Cornet furent adoptées par l'assemblée de Sorbonne. On décida à la pluralité des voix qu'elles seraient examinées, et on nomma les commissaires qui en devaient faire le rapport. Mais, pendant cet examen, le docteur Saint-Amour ameuta soixante de ses collègues, qui en appelèrent au parlement comme d'abus. Les docteurs orthodoxes, voyant une cause de cette nature portée à un tribunal laïque, songèrent dès lors à la déférer au Saint-Siége. Ils crurent néanmoins convenable que le corps épiscopal, plutôt qu'une simple université, demandât un jugement au pape. On était à la veille d'une assemblée générale du clergé. Les évêques réunis en 1650 avaient à choisir entre deux partis : ou juger en première instance, suivant le droit, au moins singulier, que s'arrogeait l'Église gal-

licane, ou soumettre l'affaire au souverain pontife. Un jugement en règle par l'assemblée était moralement impossible, parce que les débats auraient absorbé et dépassé de beaucoup le temps de ses réunions. Restait donc le recours au pape ; et, en effet, les évêques résolurent de lui en écrire d'un commun accord. Mais, craignant avec raison que le parlement, accoutumé à se mêler de tout, et déjà saisi de l'affaire des cinq propositions, n'empêchât le recours à Rome, s'ils en délibéraient entre eux dans des séances réglées ; craignant encore ces divisions qu'on parvient si aisément à semer dans les assemblées, ils prirent le parti de signer, chacun en particulier, une lettre commune qui fut rédigée par Habert, évêque de Vabres. Voici cette lettre :

« Très-saint Père,

« La foi de Pierre, laquelle ne peut jamais manquer, demande avec grande raison que, suivant la conduite reçue et autorisée dans l'Église, l'on rapporte les causes majeures au Saint-Siége apostolique. Pour obéir à une loi si équitable, nous avons estimé qu'il était nécessaire d'écrire à Votre Sainteté touchant une affaire très-importante qui regarde la religion. Il y a dix ans que nous voyons avec grande douleur la France agitée de troubles très-violents, à cause du livre posthume de M. Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres, et de la doctrine qui y est contenue. Ces mouvements devaient être apaisés tant par l'autorité du concile de Trente que par celle de la bulle d'Urbain VIII, d'heureuse mémoire, par laquelle il a prononcé contre les dogmes de Jansénius, et a confirmé les décrets de Pie V et de Grégoire XIII contre Baïus. Votre Sainteté a établi par un nouveau décret la vérité et la force de cette bulle ; mais parce que chaque proposi-

tion en particulier n'a pas été notée d'une censure spéciale, quelques-uns ont cru qu'il y avait encore lieu à leurs chicanes et à leurs fuites. Nous espérons que tous les moyens leur en seront ôtés, s'il plaît à Votre Sainteté, comme nous l'en supplions très-humblement, de définir clairement et distinctement quel sentiment il faut avoir en cette matière. C'est pourquoi nous la conjurons de vouloir faire l'examen et porter un jugement clair et certain de chacune des propositions qui suivent, sur lesquelles la dispute est plus dangereuse et la contestation plus échauffée. » Suivent les cinq propositions, et la lettre continue : « Votre Sainteté a depuis peu éprouvé combien l'autorité du Saint-Siége apostolique a eu de pouvoir pour abattre l'erreur du double chef de l'Église. La tempête a été aussitôt apaisée : la mer et les vents ont obéi à la voix et au commandement de Jésus-Christ. Ce qui fait que nous vous supplions, très-saint Père, de prononcer sur le sens de ces propositions un jugement clair et décisif, auquel M. Jansénius, proche de sa mort, a soumis son ouvrage ; de dissiper toute obscurité, de rassurer les esprits chancelants, d'empêcher les divisions, et de redonner à l'Église sa tranquillité et son éclat. Pendant que nous jouissons de cette espérance, nous portons nos souhaits et nos vœux à Dieu, afin que ce roi immortel des siècles comble Votre Sainteté de longues et heureuses années, et, après un siècle de vie, d'une très-heureuse éternité. »

Cette lettre fut concertée à Saint-Lazare même, et sous les yeux de Vincent de Paul. Les principaux évêques de l'assemblée la signèrent aussitôt, chacun séparément, et on en envoya des copies dans les provinces pour les soumettre à la signature des autres prélats du royaume ; plusieurs furent même adressées dans Paris aux communautés religieuses ; on voulait obtenir comme un concert

de toute l'Église de France, pour que le souverain pontife, pressé de toutes parts, ne différât pas son jugement.

C'est ici que Vincent de Paul signala son zèle. Depuis plusieurs années, il était engagé plus que personne dans la défense de la foi orthodoxe contre l'erreur janséniste. Il écrivait à l'abbé d'Horgny les quatre raisons suivantes de son opposition au jansénisme :

« La première est celle de mon emploi au conseil des choses ecclésiastiques, dans lequel chacun s'est déclaré contre : la reine, M. le cardinal (Mazarin), M. le chancelier (Séguier) et M. le pénitencier (Bail) ; jugez de là si j'ai pu demeurer neutre. Le succès a fait voir qu'il était expédient d'en user de la sorte.

« La seconde raison est celle de la connaissance que j'ai des desseins de l'auteur de ces opinions nouvelles... » — Passage sur Saint-Cyran déjà cité.

« La troisième a été que j'ai vu que trois ou quatre papes avaient condamné les opinions de Baïus, que Jansénius soutient, comme avait fait aussi la Sorbonne en l'année 1560, et que la plus saine partie de la même Faculté, qui sont tous les anciens, se déclarent contre ces opinions nouvelles, et que notre saint Père a condamné celle des deux chefs qu'on voulait établir avec mauvais dessein.

« Et la quatrième, que je mets ici la dernière outre plusieurs autres, est ce que dit Célestin pape, *Epist.* 2 *ad Episcopos Galliæ*, contre quelques prêtres qui avançaient quelques erreurs contre la grâce, et lesquels ces évêques avaient condamnés. Ce bon pape, après les avoir loués de s'être opposés à la doctrine de ces prêtres, dit ces mêmes paroles : *Timeo ne connivere sit hoc tacere; timeo ne illi magis loquantur qui permittunt illis taliter loqui ; in talibus causis non caret suspicione taciturni-*

tas ; quia occurreret veritas, si falsitas displiceret ; merito namque causa nos respicit, si silentio faveamus errori. Que si l'on me dit que cela est vrai à l'égard des évêques, et non pas à celui d'un particulier, je réponds que vraisemblablement cela s'entend non-seulement des évêques, mais aussi de ceux qui voient le mal, et qui, en tant qu'en eux est, ne l'empêchent pas. »

Outre ces raisons générales, applicables à toute hérésie, Vincent en avait d'autres particulières, prises de la doctrine de Jansénius. Entrant donc dans le détail de cette doctrine, et répondant aux objections de son correspondant, qui, par une complaisance secrète, n'aurait pas voulu voir la Compagnie s'engager dans cette affaire, il dit plus loin :

« Quant à Jansénius, il le faut considérer, ou comme soutenant les opinions de Baïus tant de fois condamnées par les papes et par la Sorbonne, comme j'ai dit, ou comme contenant d'autres doctrines qu'il traite là-dedans. Quant au premier, n'avons-nous pas obligation de nous tenir à la censure que les papes et ce docte corps ont faite de ces opinions-là, et de nous déclarer contre ? Quant au reste du livre, le pape défendant de le lire, le conseil des choses ecclésiastiques n'a-t-il pas dû conseiller à la reine de tenir la main à ce que le pape Urbain VIII a ordonné, exécuter et faire profession ouverte de se déclarer contre les opinions de Baïus censurées, et ces sortes de nouvelles opinions de ce docteur, qui soutient hardiment celles que l'Église n'a pas encore déterminées touchant la grâce ?

« Vous me dites par la vôtre que Jansénius a lu dix fois toutes les œuvres de saint Augustin, et trente fois les traités de la grâce, et qu'il n'y a pas d'apparence que les Missionnaires se mêlent de juger des opinions de ce grand homme. — Je vous réponds à cela, Monsieur, que d'ordi-

naire ceux qui veulent établir de nouvelles doctrines sont hommes fort savants, et qu'ils étudient avec grande assiduité et application les auteurs desquels ils se veulent servir ; qu'il faut avouer que ce prélat était fort savant, et qu'ayant le dessein que j'ai dit de désaccréditer les jésuites, il a pu lire saint Augustin le nombre de fois que vous me dites ; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit pu tomber dans l'erreur, et que nous ne serions pas excusables d'adhérer à ses opinions, qui sont contraires aux censures qui ont été faites contre sa doctrine. Les prêtres ont obligation de ne pas adhérer, et de contredire la doctrine de Calvin et des autres hérésiarques, quoiqu'ils n'aient jamais lu les auteurs sur lesquels ils se sont fondés, non pas même ses livres.

« Vous me dites de plus que les opinions que nous disons anciennes sont modernes ; qu'il y a environ soixante-dix ans que Molina a inventé les opinions qu'on dit anciennes, touchant ce différend. — Je vous avoue, Monsieur, que Molina est l'auteur de la science qu'on dit *Médienne*, qui n'est, à proprement parler, que le moyen par lequel on fait voir comme cela se fait, et d'où vient que deux hommes qui ont pareil esprit, mêmes dispositions, et pareil degré de grâce pour faire les œuvres de leur salut, et que néanmoins l'un le fait, et l'autre ne le fait pas ; l'un est sauvé, et l'autre se perd. Mais quoi ! Monsieur, il ne s'agit pas de cela, qui n'est pas article de foi. La doctrine qu'il combat, que Jésus-Christ est mort pour tout le monde, est-elle nouvelle ? N'est-elle pas de saint Paul et de saint Jean ? L'opinion contraire n'a-t-elle pas été condamnée au concile de Mayence et en plusieurs autres contre Godeschalcus ? Saint Jean ne dit-il pas, dans les leçons de Noël, que Notre-Seigneur est né *pro liberandis hominibus* ? et la plupart des saints ne tiennent-ils pas ce langage-là ? Le concile de Trente, en

la session sixième, *De justificatione*, chap. II, n'apporte-t-il pas les paroles de saint Jean sur ce sujet : *Hunc proposuit Deus propitiationem per fidem in sanguine ipsius pro peccatis nostris, non solum autem pro nostris, sed etiam pro totius mundi?* et au troisième : *Verum et si ille pro omnibus mortuus est?* Il dit ensuite qu'encore que cela soit ainsi : *Non omnes tamen mortis ejus beneficium recipiunt, sed ii duntaxat quibus meritum passionis ejus communicatur.* Après cela, Monsieur, dirons-nous cette doctrine nouvelle ?

« Dirons-nous encore nouvelle celle qu'il combat contre la possibilité de l'observance des commandements de Dieu, contre les canons saints du même concile, et de la même session, qui dit que : *Si quis dixerit Dei præcepta homini etiam justificato, et sub gratia constituto, esse ad observandum impossibilia, anathema sit?*

« Et celle que vous dites, Monsieur, qu'il nous importe peu de savoir s'il y a des grâces suffisantes, ou si elles sont toutes efficaces, est-elle nouvelle ? N'est-elle pas contenue dans le second concile d'Orange, chapitre XXV ? Voici, Monsieur, les paroles de ce concile, par lesquelles vous verrez, sinon les mots propres de grâces suffisantes, pour le moins l'équivalence du sens : *Hoc etiam secundum fidem catholicam credimus, quod, accepta per baptismum gratia, omnes baptizati, Christo auxiliante et cooperante, quæ ad salutem pertinent possint et debeant, si fideliter laborare voluerint, adimplere.* Et quant à ce que vous dites qu'il nous importe peu de savoir cela, je vous prie, Monsieur, de souffrir que je vous dise qu'il me semble qu'il est de grande importance que tous les chrétiens sachent et croient que Dieu est si bon, que tous les chrétiens peuvent, avec la grâce de Jésus-Christ, opérer leur salut ; qu'il leur donne les moyens par Jésus-

Christ, et que cela manifeste et magnifie beaucoup l'infinie bonté de Dieu.

« L'on ne peut non plus dire nouvelle l'opinion de l'Église qui croit que toutes les grâces ne sont pas efficaces, puisque l'homme les peut refuser : chap. IV, *De justificatione.*

« Vous dites que Clément VIII et Paul V ont défendu que l'on dispute des choses de la grâce. — Je vous dirai, Monsieur, que cela s'entend des choses qui ne sont pas déterminées, comme celles que je viens de dire, et pour les autres qui ne sont pas déterminées par l'Église. Pourquoi Jansénius l'attaque-t-il ? et en ce cas, n'est-il pas de droit naturel de défendre l'Église et de soutenir les censures fulminées contre ?

« Vous dites que ce sont des matières d'école. — Il est vrai de quelques-unes; et quoique d'autres soient telles, faut-il pour cela s'en taire et laisser altérer le grand fonds des vérités par ces subtilités ? Le pauvre peuple n'est-il pas obligé de croire, et, par conséquent, d'être instruit des choses de la Trinité et du Saint-Sacrement, qui sont si subtiles ?

« Voilà, Monsieur, ce qui me vient en l'esprit pour vous faire voir les raisons que nous avons de nous être déclarés en ce rencontre contre ces opinions nouvelles contre lesquelles je n'en vois point, sinon deux, dont l'une est le sujet de craindre qu'en pensant arrêter ce torrent des nouvelles opinions, l'on enflamme davantage les esprits ; — à quoi je réponds que, si cela était, il ne faudrait point s'opposer aux hérésies, à ceux qui nous veulent ravir la vie ou le bien, et que le berger ferait mal de crier au loup, quand il est près d'entrer dans la bergerie ; l'autre est celle de la prudence, qui est purement humaine, étant fondée sur le *que dira-t-on?* — L'on se fera des ennemis... — O Jésus ! Monsieur, jà

n'advienne que les Missionnaires ne défendent pas les intérêts de Dieu et de l'Église pour ces chétifs et misérables motifs, qui ruinent les intérêts de Dieu et de son Église, et qui remplissent les enfers ! »

C'est avec cette conviction et cette ardeur que Vincent allait se donner à la bonne cause : conviction de la foi, ardeur de la charité, car, en terminant sa seconde lettre, il disait à d'Horgny : « Je m'en vais en ce moment célébrer la sainte Messe, afin qu'il plaise à Dieu de vous faire connaître les vérités que je vous dis, pour lesquelles je suis prêt de donner ma vie. » C'est avec cette spontanéité, sous cette impulsion toute personnelle, qu'il se lançait dans l'arène. Déjà l'on disait que d'autres lui soufflaient ses pensées, lui dictaient ses paroles, lui composaient ses lettres. Ces autres, c'étaient les jésuites, les auteurs de tout mal ! Barcos, dans sa *Défense*, en fera, contre lui et contre Abelly, l'objet d'interminables déclamations. Les jésuites, dira-t-on, fournissaient à Vincent de calomnieux mémoires, ils lui passaient leurs lettres enfiellées, qu'il n'avait plus qu'à endosser et à lancer contre les évêques. On n'y reconnaît, en effet, prétendra-t-il, ni son caractère ni son style. Et voilà une des raisons pour lesquelles il était bon de citer presque entièrement ces deux lettres à d'Horgny, écrites avant les grands débats et les grandes intrigues de la prétendue cabale jésuitique. Dans ces deux lettres, les plus longues, les plus raisonnées qu'il ait jamais écrites, du moins à propos du jansénisme, Vincent est abandonné à sa seule pensée, à sa seule inspiration. Et, comme pour réfuter à l'avance Barcos et ceux qui se sont faits ses échos jusqu'à nos jours, il le dit et il le répète. Car il faut croire que d'Horgny lui-même, qui inclinait aux sentiments du parti, avait aussi dit avec lui que son vénéré Père se laissait endoctriner et conduire, puisque celui-ci écrit encore : « Voilà, Mon-

sieur, la réponse à votre lettre (la première), laquelle je n'ai point communiquée à qui que ce soit, et ne la communiquerai jamais. Je vous dis de plus que je n'en ai parlé à qui que ce soit, et que je ne me suis fait aider par qui que ce soit au monde en ce que je vous dis, et que vous le jugerez bien par mon chétif style et par mon ignorance qui ne paraît que trop. » Son chétif style ! il est, sans doute, plein d'incorrections. Vincent n'était pas plus un écrivain qu'un orateur : il était bien mieux que cela. Et cependant, sous l'action de la foi et de la charité, il arrive souvent au mouvement et à l'éloquence. Il est, au moins, toujours clair, net, sensé, aimable, toutes qualités que n'a pas Saint-Cyran. D'ailleurs, il avait si peu le temps, quand la pensée lui en serait venue, de soigner sa phrase ! Il répète à la fin de chacune de ses lettres à d'Horgny, qu'il n'a pas eu *le loisir de se lire*, encore moins de faire transcrire, ce qui ordinairement lui réussissait, car, en comparant les nombreuses minutes qui restent de lui avec les lettres envoyées, on voit d'heureuses corrections dans les copies.

Quant à son ignorance, elle était bien moindre qu'il ne l'a dit et qu'on ne l'a dit. Ce que l'orgueil fait chez la plupart, l'humilité le faisait chez cet homme, le plus humble qui ait été : elle l'aveuglait sur son intelligence et sa science, comme sur sa vertu. Et c'est une chose pitoyable de voir Barcos et ses échos prendre à la lettre ces humbles confessions. Voilà encore pourquoi il fallait citer les deux lettres à d'Horgny. On a écrit de biens gros livres sur le gros livre de la Fréquente Communion : rien de plus sensé, de plus décisif que les quelques pages plus haut citées de Vincent. Comme il l'avait bien lu, comme il l'avait compris en lui-même et dans ses conséquences ! Comme du premier regard et du premier coup il était tombe et avait mis le doigt sur les points, en quelque

sorte cardinaux, autour desquels tourne toute la doctrine de ce livre ! Et ses raisons de s'opposer au jansénisme, comme elles sont bien déduites ! Combien sûrement il en démêle les doctrines de la doctrine de l'Église avec laquelle on les voulait confondre ! Comme il déchire les vains prétextes dont on s'enveloppait pour prêter aide ou connivence à l'erreur ! Comme il ruine les faux motifs de ce silence et de cette inaction que le parti réclamait, au nom de toutes les vertus chrétiennes, pour accomplir avec sécurité son œuvre funeste !

C'est qu'il avait étudié, beaucoup plus qu'on ne l'a cru, les deux doctrines dans les livres et dans l'oraison. Il en fait l'aveu à d'Horgny : « S'il y a quelque chose (dans sa lettre) au-dessus de cela (de son *chétif style* et de son *ignorance*), je vous avoue, Monsieur, que j'ai fait quelque petite étude touchant ces questions, et que c'est le sujet ordinaire de mes chétives oraisons. » En effet, au procès de canonisation, le Missionnaire Antoine Durand a déposé lui avoir entendu dire dans une conférence à sa communauté : « Il y a trois mois que je fais mon oraison sur la doctrine de la grâce, et Dieu m'accorde tous les jours de nouvelles lumières qui me confirment dans la foi que Notre-Seigneur est mort pour tous, et qu'il veut sauver tout le monde [1] ; » ce qu'au témoignage d'Abelly il a répété à des personnes de confiance, ajoutant que, grâce à Dieu, « il s'éloignait de plus en plus des opinions dangereuses qu'on tâchait d'insinuer dans les esprits. » Les docteurs, entre autres l'abbé de Marandé, lui soumettaient leurs écrits contre le jansénisme, et s'en rapportaient à son jugement [2].

Ces études sur les nouvelles opinions, Vincent les avait

1. *Summ.*, n° 21, p. 52.
2. *Summ.*, *ibid.*

commencées de bonne heure, et bien avant l'époque où l'on veut qu'il n'ait été que l'écho et l'instrument des jésuites. Nous en avons le témoignage dans un *discours sur la grâce*, écrit de sa main, et probablement composé pour l'instruction des Missionnaires ou des membres de la Conférence de Saint-Lazare. Ce discours, antérieur à la bulle d'Innocent X, puisqu'il n'y est rien dit des cinq propositions, est concluant en faveur de la science et de l'action spontanée de Vincent dans les querelles du jansénisme [1].

Vincent trace d'abord le plan de son discours :

1° Importance de se bien instruire sur le différend qui est aujourd'hui en l'Église sur le sujet de la grâce.

2° En quoi consiste ce différend.

3° Raisons de la créance de l'Église.

4° Raisons des adversaires.

5° Moyens de se confirmer et persévérer dans l'ancienne créance de l'Église.

Et il reprend chacun des points de cette division.

1° Motifs de s'instruire du sujet proposé : à savoir, le danger d'être entraîné autrement dans l'erreur et l'intérêt du salut.

2° « En quoi consiste ce différend, qui est de savoir si Dieu donne aux hommes, je dis à tous, tant fidèles qu'infidèles, des aides que nous appelons grâces, pour se sauver, et que les hommes peuvent abuser de ces grâces pour les rejeter ; et que ceux des opinions nouvelles tiennent le contraire, qu'il n'y a pas de grâces suffisantes données à tous, ains seulement d'efficaces qui ne sont données qu'à quelques-uns, et que ceux à qui elles sont données n'en peuvent abuser en les rejetant. »

1. Nous devons communication de ce discours à l'obligeance de M. Laverdet. Il remplit neuf pages et demie in-folio, à mi-marge, format d'agenda.

Et pour mieux faire entendre cela, le saint trace l'historique des questions de la grâce depuis Pélage jusqu'à Baïus et à Jansénius, dont les opinions, dit-il, « ont été autorisées par l'abbé de Saint-Cyran et son parti. »

3° Il prouve ensuite la croyance de l'Église par l'Écriture, les Conciles, les Pères, et enfin par la raison : « Et certes, s'écrie le charitable prêtre, je ne sais comment Dieu, étant une bonté infinie qui ouvre tous les jours les bras pour embrasser les pécheurs, *Expandi manus meas quotidie...*, aurait le cœur de refuser des grâces à tous ceux qui les lui demanderaient, et se laisserait surmonter par la bonté de David, qui était empressé de trouver quelqu'un de la maison de son ennemi pour lui faire miséricorde. »

Il ajoute que si Dieu refusait ses grâces à quelques hommes, il n'aurait plus le droit de commander, ni de punir : par conséquent, plus d'enfer ; que si l'homme n'agissait que par nécessité, il n'y aurait plus de mérite : « Quel mérite, demande-t-il, a un forçat de saluer le général des galères ? Un gentilhomme libre de la province lui fera plus d'honneur en le saluant que dix mille forçats [1]. » Plus de mérite : par conséquent, plus de récompense, plus de paradis. En attendant, et sur cette terre, plus de bonnes œuvres. « Et de là vient, en effet, que l'un des auteurs de ces belles opinions (Saint-Cyran), dès qu'il entra là-dedans, il quitta le jeûne et l'abstinence, et ne célébra la sainte messe qu'il célébrait auparavant tous les jours ; et que son autre lui-même (Arnauld) n'a jamais fait aucuns actes de vertu aux yeux de ceux qui l'ont fréquenté. »

Après cette condamnation si péremptoire, dans une bouche si charitable, des deux apôtres du jansénisme en

1 C'est bien là une comparaison de l'aumônier général des galères.

France, le saint réfute les objections des sectaires, et engage ses auditeurs à se confirmer et à persévérer dans la croyance de l'Église.

Sans doute, Vincent n'était point un docteur de profession. A d'autres la polémique, les savants écrits : c'était là particulièrement l'affaire des jésuites, toujours armés en guerre contre l'erreur ; à lui l'action, mais l'action libre et intelligente. Sous ce rapport, nul n'a plus fait que lui contre le jansénisme, et Gerberon a eu raison de l'appeler « un des plus dangereux ennemis qu'eussent les disciples de saint Augustin [1]. » Toute la suite du récit prouvera que jamais *injure* n'a été mieux méritée.

IV

Ses démarches auprès des évêques. — Ses lettres.

Le projet de Vincent était d'obtenir le plus de signatures épiscopales possible à la lettre rédigée par Habert, afin de présenter celle-ci à Rome comme la voix unanime de l'épiscopat des Gaules. Après avoir fait signer les évêques présents à Paris et ceux avec lesquels il avait des relations plus intimes, il adressa aux autres, au mois de février 1651, la lettre-circulaire suivante :

« Les mauvais effets que produisent les opinions du temps ont fait résoudre un bon nombre de Nosseigneurs les prélats du royaume d'écrire à N. S. P. le Pape, pour le prier de prononcer sur cette doctrine. Les raisons particulières qui les y ont portés sont : 1° que, par ce remède, ils espèrent que plusieurs se tiendront aux opinions communes, qui sans cela pourraient s'en écarter ; comme

1. *Hist. gener. du jans.*, t. I, p. 392.

il est arrivé de tous, quand on a vu la censure des *deux chefs qui n'en font qu'un* ; 2° c'est que le mal pullule parce qu'il semble être toléré ; 3° on pense à Rome que la plupart de Nosseigneurs les évêques de France sont dans ces sentiments nouveaux, et il importe de faire voir qu'il y en a très-peu ; 4° enfin, ceci est conforme au saint concile de Trente, qui veut que, s'il s'élève des opinions contraires aux choses qu'il a déterminées, on ait recours aux Souverains Pontifes pour en ordonner. Et c'est ce qu'on veut faire, Monseigneur, ainsi que vous verrez par la même lettre, laquelle je vous envoie, dans la confiance que vous aurez agréable de la signer après une quarantaine d'autres prélats qui l'ont déjà signée, dont voici la liste, etc. »

Cette circulaire fut reçue avec toute la déférence que le saint prêtre avait inspirée depuis longtemps à l'épiscopat. Presque tous les prélats lui renvoyèrent la copie de la lettre d'Habert revêtue de leurs signatures. Auprès de quelques-uns cependant il eut à insister, ou même il échoua. L'évêque de Luçon, Pierre de Nivelle, ne fit point de réponse. Vincent, pour obéir au précepte de l'apôtre : « Insiste à temps et à contre-temps ; supplie en toute longanimité [1] », écrivit une seconde fois, le 23 avril 1651 :

« Monseigneur, il y a quelque temps que je me donnai la confiance de vous envoyer la copie d'une lettre que la plupart de Nosseigneurs les prélats du royaume désireraient envoyer à N. S. P. le Pape, pour le supplier de prononcer sur les points de la nouvelle doctrine, afin que, si vous aviez agréable d'être du nombre, il vous plût de la signer. Et comme je n'ai eu l'honneur d'en recevoir aucune réponse, j'ai sujet de craindre que vous ne

1. II Timoth., IV, 2.

l'ayez pas reçue, ou qu'un mauvais écrit que ceux de cette doctrine ont envoyé partout, pour détourner nosdits Seigneurs les prélats de ce dessein, ne vous retînt en suspens sur cette proposition. Ce qui fait, Monseigneur, que je vous en envoie une seconde copie, et je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur, de considérer la nécessité de cette lettre, par l'étrange division qui se met dans les familles, dans les villes et dans les universités : c'est un feu qui s'enflamme tous les jours, qui altère les esprits et qui menace l'Église d'une irréparable désolation, s'il n'y est remédié promptement.

« De s'attendre à un concile universel, l'état des affaires présentes ne permet pas qu'il se fasse ; et puis vous savez le temps qu'il faut pour l'assembler, et combien il en a fallu pour le dernier qui s'est fait. Ce remède est trop éloigné pour un mal si pressant. Qui est-ce donc qui remédiera à ce mal ? Il faut sans doute que ce soit le Saint-Siége, non-seulement à cause que les autres voies manquent, mais parce que le concile de Trente, en sa dernière session, lui renvoie la décision des difficultés qui naîtront touchant ce qu'il a décrété. Or, si l'Église se trouve dans un concile universel canoniquement assemblé, comme celui-là, et si le Saint-Esprit conduit la même Église, comme il n'est pas permis d'en douter, pourquoi ne suivra-t-on pas la lumière de cet Esprit, qui déclare comme il se faut comporter en ces occasions douteuses, qui est de recourir au Souverain-Pontife ? Cette seule raison, Monseigneur, fait que je vous compte au nombre des soixante prélats qui ont déjà signé cette lettre, sans autre concert qu'une simple proposition, outre plusieurs autres qui la doivent signer.

« Si quelqu'un estimait qu'il ne se doit pas déclarer si avant sur une matière de laquelle il doit être le juge, on lui pourrait répondre que, par les raisons ci-dessus, il

paraît qu'il n'y doit point avoir de concile, et par conséquent qu'il ne peut y être juge. Mais supposons le contraire, le recours au Pape ne serait pas un empêchement : car les saints lui ont autrefois écrit contre les nouvelles doctrines, et n'ont pas laissé d'assister comme juges aux conciles où elles ont été condamnées.

« Si d'aventure il repartait que les papes imposent silence sur cette matière, ne voulant qu'on en parle, qu'on en dispute, ni qu'on en écrive, on leur pourrait dire aussi que cela ne doit pas s'entendre à l'égard du Pape, qui est le chef de l'Église, auquel tous les membres doivent avoir rapport, mais que c'est à lui que nous devons recourir pour être assurés dans les doutes et les agitations. A qui donc se pourrait-on adresser ? et comment saurait Sa Sainteté les troubles qui s'élèvent, si on ne les lui mande pour y remédier ?

« Si un autre craignait, Monseigneur, qu'une réponse tardive ou moins décisive de notre Saint-Père augmenterait la hardiesse des adversaires, je pourrais l'assurer que M. le nonce a dit avoir nouvelle de Rome que dès que Sa Sainteté verra une lettre du roi, et une autre d'une bonne partie de MM. nos prélats de France, elle prononcera sur cette doctrine. Or, il y a résolution prise de la part de Sa Majesté pour écrire ; et M. le premier président a dit aussi que, pourvu que la bulle du Saint-Siége ne porte pas avoir été donnée par l'inquisition de Rome, elle sera reçue et vérifiée au parlement.

« Mais que gagnera-t-on, dira un troisième, quand le Pape aura prononcé, puisque ceux qui soutiennent ces nouveautés ne se soumettront pas ? — Cela peut-être vrai de quelques-uns, qui ont été de la cabale de feu M. de Saint-Cyran, qui non-seulement n'avait pas disposition de se soumettre aux décisions du Pape, mais même ne croyait pas aux conciles. Je le sais, Monseigneur, pour

l'avoir fort pratiqué, et ceux-là se pourront obstiner comme lui, aveuglés de leur propre sens ; mais pour les autres, qui ne les suivent que par l'attrait qu'ils ont aux choses nouvelles, ou par quelque liaison d'amitié ou de famille, ou parce qu'ils pensent bien faire, il y en aura peu qui ne s'en retirent plutôt que de se rebeller contre leur propre et légitime Père. Nous avons vu l'expérience en ceci au sujet du livre des *Deux Chefs* et du catéchisme de la Grâce ; car sitôt qu'on a su qu'ils étaient censurés, on n'en a plus parlé. Et partant, Monseigneur, il est grandement à désirer que tant d'âmes soient désabusées du reste, comme elles sont de cela, et que l'on empêche de bonne heure que d'autres n'entrent dans une faction si dangereuse que celle-ci. L'exemple d'un nommé Labadie [1] est une preuve de la malignité de cette doctrine.

1. Voir sur Labadie les *Mémoires* de Niceron, t. XVIII, p. 386, et t. XX, p. 140. Né en 1610 à Bourg-en-Guyenne, Jean Labadie entra chez les Jésuites en 1624, après la mort de son père. Il en sortit en 1639, sous prétexte d'indisposition, et probablement aussi chassé par ses supérieurs, qui avaient découvert ses idées singulières sur la piété et son hypocrisie. Après avoir parcouru plusieurs villes de Guyenne, il vint à Paris. Là, Caumartin, évêque d'Amiens, l'ayant entendu prêcher, en fut si content, qu'il l'emmena dans son diocèse Labadie avait accepté d'autant plus volontiers, qu'il était sur le point d'être inquiété à Paris pour quelques sermons où il avait soutenu sur la grâce les maximes qui venaient de conduire Saint-Cyran à Vincennes. Dans le diocèse d'Amiens, il continua ses prédications suspectes, puis, la *grâce lui manquant*, il tomba, avec des religieuses et des séculières, dans toutes les abominations des anciens gnostiques. Il allait être arrêté, lorsqu'il s'enfuit, au mois d'août 1644, à Paris, où il trouva d'abord un refuge à Port-Royal. De là, il passa à Bazas, puis à Toulouse, où il se livra à des horreurs, prétendant imiter *Adam et Ève dans l'état d'innocence*, et ajoutant que *là où est l'esprit de Dieu là est la liberté*. On allait encore informer contre lui, mais il s'enfuit de nouveau, et, après avoir longtemps erré, il se rendit à Montauban, où il fut accueilli à bras ouverts par les huguenots et demanda à être reçu ministre. Informé par l'évêque de Montauban, Vincent écrivit à

C'est un prêtre apostat qui passait pour grand prédicateur, lequel, après avoir fait beaucoup de dégâts en Picardie et depuis en Gascogne, s'est fait huguenot à Montauban ; et, par un livre qu'il a fait de sa prétendue conversion, il déclare qu'ayant été janséniste, il a trouvé que la doctrine qu'on y tient est la même créance qu'il a embrassée. Et en effet, Monseigneur, les ministres se vantent dans leurs prêches, parlant de ces gens-là, que la plupart des catholiques sont de leur côté, et que bientôt ils auront le reste [1]. Cela étant, que ne doit-on pas

la reine, le 5 septembre 1652, pour s'opposer à ce sacrilège et à ce scandale : « M. de Montauban me mande que je me donne l'honneur d'écrire à Votre Majesté au sujet d'un nommé Labadie, qui a tant d'opinions extravagantes au sujet de notre sainte religion, qui a fait tant de mal en Picardie et dans le diocèse de Bazas, où M. l'évêque a fait le procès à ses suppôts et à lui, et qui enfin, pour éviter sa justice, s'est fait huguenot à Montauban, où il brigue pour se faire ministre, et qu'il craint qu'il ne fasse plus de mal à l'Église en cet état qu'étant personne particulière. » Vincent prie donc la reine d'intervenir à l'effet de lui défendre le ministère, « pour ce qu'il a l'esprit séditieux, brouillon et inventeur de nouvelles hérésies... Ce n'est pas, ajoute-t-il, que le roi veuille empêcher la liberté qui leur est donnée d'exercer leur religion et de faire des ministres, ains seulement pour donner ordre que ce mauvais esprit n'apporte quelque trouble dans la religion et dans l'État, qui a ses intérêts si liés à ceux de la religion. » L'intervention de Vincent n'empêcha pas Labadie de parvenir au ministère. Nous ne suivrons pas ce misérable, qui fut chassé de divers lieux comme ministre, aussi bien qu'il l'avait été comme prêtre catholique. Qu'il nous suffise de noter, pour l'intelligence de ce passage de la lettre de Vincent de Paul à l'évêque de Luçon, que, dans la *Déclaration* de Labadie *contenant les raisons qui l'ont obligé à quitter la communion de l'Église romaine pour se ranger à celle de l'Eglise réformée* (Genève, 1666, in-12), il établissait la conformité du jansénisme qu'il avait soutenu avec le calvinisme qu'il venait d'embrasser.

1. Doctrines et conduite, tout était à peu près commun entre Genève et Port-Royal. Les hérétiques ont toujours eu un merveilleux instinct pour se reconnaître entre eux. Or, les Cantons suisses, par la bouche

faire pour éteindre ce feu qui donne de l'avantage aux ennemis jurés de notre Religion ? Qui ne se jettera sur ce petit monstre qui commence à ravager l'Église, et qui enfin la désolera, si on ne l'étouffe en sa naissance ? Que ne voudraient avoir fait tant de braves et saints évêques qui sont à cette heure, s'ils avaient été du temps de Calvin ? On voit maintenant la faute de ceux de ce temps-là, qui ne s'opposèrent pas fortement à une doctrine qui devait causer tant de guerres et de divisions. Aussi y avait-il bien de l'ignorance pour lors ; mais à présent que Nosseigneurs les Prélats sont plus savants, ils se montrent aussi plus zélés. Tel est Monseigneur de Cahors, qui m'écrivit dernièrement qu'on lui avait adressé un libelle diffamatoire contre ladite lettre. « C'est, dit-il, l'esprit de l'hérésie, qui ne peut souffrir les justes corrections et réprimandes, et se jette incontinent avec violence dans les calomnies. Nous voici aux mains, où j'ai toujours cru qu'il en fallait venir. » Et parce que je l'avais prié de se conserver, au sujet d'un accident qui lui est arrivé : « Je

de Henri Ottius, professeur à Zurich ; les États de Hollande, par la bouche de Samuel Marez, professeur à Groningue ; l'Angleterre par ses gazettes ; le protestantisme français, par l'organe de ses principaux pasteurs, saluaient dans le jansénisme une doctrine amie. Jurieu (*Esprit de M. Arnauld*, t. I, pp. 230 et suiv.) cite les doctrines jansénistes sur la justification, l'Église, etc., et il les adopte toutes ; puis il ajoute, p. 235 : « Par tous ces extraits il paraît deux choses : la première, que l'abbé de Saint-Cyran avait dessein de réformer l'Église et de faire une nouvelle religion ; la seconde, que cette religion réformée sur les idées de cet abbé n'était point éloignée de celle de Calvin, et qu'elle convenait avec elle dans les principes. » Jurieu crie ensuite à la mauvaise foi des jansénistes, qui combattaient les protestants pour donner le change, tout en partageant les doctrines du protestantisme. Dans son tome II, pp. 3-30, il s'efforce encore de prouver que les protestants défendent les cinq propositions dans le sens de Jansénius, et qu'il y a, sous ce rapport, parfaite conformité entre eux et les jansénistes.

vous assure (me dit-il) que je le ferai, quand ce ne serait que pour me trouver dans le combat que je prévois qu'il nous faudra avoir ; et j'espère qu'avec l'aide de Dieu nous les vaincrons. » Voilà les sentiments de ce bon prélat. On n'en attend pas d'autres de vous, Monseigneur, qui annoncez et faites annoncer en votre diocèse les opinions communes de l'Église, et qui, sans doute serez bien aise de requérir que notre Saint-Père fasse faire le même partout, pour réprimer ces opinions nouvelles qui symbolisent tant avec les erreurs de Calvin. Il y va certes de la gloire de Dieu, du repos de l'Église, et, j'ose le dire, de celui de l'État ; ce que nous voyons plus clairement à Paris qu'on ne peut se l'imaginer ailleurs. Sans cela, Monseigneur, je n'eusse eu garde de vous importuner d'un si long discours. Je supplie très-humblement votre bonté de me pardonner, puisque c'est elle qui m'a fait prendre cette confiance, etc. »

La veille même du jour où cette lettre partit pour Luçon, Vincent en recevait une de Pavillon et de Caulet, évêques d'Alet et de Pamiers. Ces deux évêques n'avaient encore de commun avec le jansénisme qu'une inclination, réelle et pratique chez eux, aux doctrines sévères affichées par la secte. Cependant, Pavillon, plus austère encore que son ami, s'était déjà laissé entamer par les sectaires. Quelques années auparavant, Ferret, curé de Saint-Nicolas, ayant fait un voyage à Alet, en était revenu plein de préjugés favorables au jansénisme, dont il fut délivré par Vincent lui-même [1]. Pavillon goûtait encore les ou-

1. C'est ce que nous apprend le *P.-S.* de la première lettre de Vincent à d'Horgny : « J'ose vous dire que M. Ferret s'étant embarrassé dans ces opinions nouvelles, il a dit à M. le curé de Saint-Josse (Abelly) que ce qui l'en a retiré, c'est la fermeté qu'il a vue dans ce misérable pécheur (Vincent lui-même) contre cela, dans deux ou trois conférences que nous avons eues sur ce sujet. C'est M. le curé de

vrages du parti, et faisait lire à sa table la *Fréquente Communion* où les *Lettres* de l'abbé de Saint-Cyran. Mais tout le temps des visites fréquentes que lui faisait l'évêque de Pamiers, il interrompait cette lecture, que celui-ci ne pouvait souffrir [1]. Ces deux prélats s'entendirent pour répondre à Vincent. Ils refusaient de souscrire la lettre au Pape, mais seulement par un faux amour de la paix, car ils opposèrent le même refus à la proposition des onze évêques opposants.

« Il y a longtemps, disaient-ils en substance, que nous gémissons des divisions qui affligent l'Église. Nous eussions répondu plus tôt à lettre qu'il vous a plu de nous écrire [2], si nous n'eussions jugé que l'affaire sur

Saint-Nicolas-du-Chardonnet qui fut reconnu, d'abord qu'il revint d'Alet, par un chacun, qu'il était dans ces opinions, desquelles il est à tel point hors de ces sentiments, qu'il a proposé à M. de Saint-Josse qu'il faut que nous fassions quelque manière de congrégation secrète pour défendre les vérités anciennes. Je vous supplie de tenir ceci secret. »

1. L'évêque de Pamiers, à cette époque, était encore sous l'influence salutaire de saint Vincent de Paul. Quelques années auparavant, alors qu'il n'était que simple abbé de Foix, ayant rendu compte à Vincent de ses entretiens avec Saint-Cyran, le saint lui en fit scrupule, et lui conseilla de rompre ce commerce dangereux, comme l'abbé le déclara lui-même dans le procès de Vincennes (*Hist. du Jansénisme*, par le P. Rapin, p. 342).

2. Ils avaient tant tardé, que Vincent s'était cru obligé de leur envoyer une nouvelle copie de la lettre d'Habert, comme nous l'apprend une lettre de lui au P. Dinet, en date du 14 avril 1651 : « Je vous prie de m'envoyer quatre ou cinq copies de la lettre de MM. les prélats au Pape : j'ai débité toutes les autres. M. de La Rochelle s'est excusé de signer celle que je lui ai envoyée, jusqu'à ce qu'il sache si le parti que nous combattons fera une lettre-circulaire (il en fit une) en ce cas, dit-il, je la signerai. M. d'Acqs m'écrit qu'il la signera volontiers et la fera signer à M. de Bayonne. Je n'ai pas réponse de MM. d'Alet et de Pamiers. Je crains que les paquets se soient perdus ; c'est pourquoi je désire leur en envoyer d'autres. (*Extrait des 18 tomes in-fol.*, p. 113. — Mss. de l'Arsenal, Théol. fr., n° 53.)

laquelle on désirait notre résolution demandait beaucoup de conseils et de prières. Nous allons vous déclarer ce que nous en pensons, avec la simplicité et le désintéressement dont vous nous avez donné tant d'exemples. Nous croyons donc qu'il n'y a pas d'apparence que, dans une agitation si vive, et que les deux partis croient juste, l'esprit de Dieu, qui est un esprit de paix, trouve assez de docilité dans les cœurs pour y opérer une parfaite réunion. Quoique nous respections la voie qui nous a été proposée de demander au Saint-Siége la décision des questions principales d'une doctrine qu'on juge suspecte, néanmoins il nous semble important que les évêques ne se rendent point suspects ni odieux à aucun parti en se déclarant pour l'un ou pour l'autre, afin de pouvoir en son temps moyenner plus aisément la paix par la confiance que tous auront sujet de prendre en eux. Ayant été conviés par plusieurs autres évêques de vouloir signer une lettre écrite au Pape, contraire à celle que vous nous avez envoyée, nous appréhendons, accordant aux uns ce que nous avons refusé aux autres, de contribuer à un schisme qui, en fait de doctrine, et entre des personnes d'un si grand poids, peut produire de grands maux et donner occasion de risée aux libertins et aux hérétiques, et de scandale aux bons catholiques. La guerre et les divisions qui affligent l'État et la chrétienté sont encore un motif qui nous fait craindre qu'une bulle, donnée dans une saison si agitée de troubles, ne puisse avoir toutes les formalités nécessaires, et qu'elle n'aigrisse les maux au lieu de les adoucir. Ce n'est pas que nous voulions qu'on continue à se disputer et à se déchirer les uns les autres, mais plutôt qu'on prenne un expédient pour rétablir la concorde. Il nous semblerait donc, Monsieur, plus à propos de travailler à nous joindre tous pour demander au Saint-Siége, que, puis-

que pour nos péchés les hommes ne sont pas en état de traiter les choses paisiblement, il lui plaise d'envoyer une bulle qui défende, sous de très-grièves peines, à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle soit, d'agiter les questions du temps dans les chaires et dans les écoles, par écrit et de vive voix, en public et en particulier, jusqu'à ce qu'il juge le temps plus propre pour les décider; et qu'il ordonne cependant aux évêques d'user de censures et autres voies raisonnables pour la faire observer inviolablement à tout le monde. C'est le tempérament que nous avons cru plus convenable à l'état présent des choses. Du reste, nous vous assurons devant Dieu que nous conserverons chèrement le souvenir et la reconnaissance des obligations singulières que nous avons à la grande charité que vous avez exercée envers nous depuis tant d'années, etc. »

Voilà bien cette neutralité de mauvais aloi, qui met sur la même ligne la vérité et l'erreur, et qui, trop pratiquée, au XVII[e] siècle, par quelques-uns des plus saints et des plus grands, a fait la fortune du parti. Voilà bien ce faux amour pour cette paix trompeuse, accordée plusieurs fois aux hérétiques et toujours violée par eux; paix qui, dans leur pensée, n'était que le désarmement pour leurs adversaires, et pour eux la liberté de répandre sans opposition leurs doctrines.

C'est aux raisons alléguées par les évêques d'Alet et de Pamiers en faveur de cette politique dangereuse, que Vincent répondit par la lettre suivante :

« Messeigneurs, j'ai reçu, avec le respect que je dois à votre vertu et à votre dignité, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la fin du mois de mai, pour réponse aux miennes sur le sujet des questions du temps, où je vois beaucoup de pensées dignes du rang que vous tenez dans l'Église, lesquelles semblent vous

faire incliner à tenir le parti du silence dans les contentions présentes. Mais je ne laisserai pas de prendre la liberté de vous représenter quelques raisons qui pourront peut-être vous porter à d'autres sentiments, et je vous supplie, Messeigneurs, prosterné en esprit à vos pieds, de l'avoir agréable.

« Et premièrement, sur ce que vous témoignez appréhender que le jugement qu'on désire de Sa Sainteté ne soit pas reçu avec la soumission et obéissance que tous les chrétiens doivent à la voix du souverain Pasteur, et que l'Esprit de Dieu ne trouve pas assez de docilité dans les cœurs pour y opérer une vraie réunion, je vous représenterais volontiers que, quand les hérésies de Luther et de Calvin, par exemple, ont commencé à paraître, si on avait attendu de les condamner jusques à ce que leurs sectateurs eussent paru disposés à se soumettre et à se réunir, ces hérésies seraient encore au nombre des choses indifférentes à suivre ou à laisser, et elles auraient infecté plus de personnes qu'elles n'ont fait. Si donc ces opinions, dont nous voyons les effets pernicieux dans les conciences, sont de cette nature, nous attendrons en vain que ceux qui les sèment s'accordent avec les défenseurs de la doctrine de l'Église: car c'est ce qu'il ne faut point espérer, et ce qui ne sera jamais ; et de différer d'en obtenir la condamnation du Saint-Siége, c'est leur donner temps de répandre leur venin, et c'est aussi dérober à plusieurs personnes de condition et de grande piété le mérite de l'obéissance qu'ils ont protesté de rendre aux décrets du Saint-Père, aussitôt qu'ils les verront: ils ne désirent que savoir la vérité, et en attendant l'effet de ce désir, ils demeurent toujours de bonne foi dans ce parti. qu'ils grossissent et fortifient par ce moyen, s'y étant attachés par l'apparence du bien et de la réformation qu'ils prêchent, qui est la peau de brebis dont les véritables loups

se sont toujours couverts pour abuser et séduire les âmes.

« Secondement, ce que vous dites, Messeigneurs, que la chaleur des deux partis à soutenir son opinion laisse peu d'espérance d'une parfaite réunion, à laquelle néanmoins il faudrait butter, m'oblige de vous remontrer qu'il n'y a point de réunion à faire dans la diversité et contrariété des sentiments en matière de foi et de religion, qu'en se rapportant à un tiers, qui ne peut être que le Pape, au défaut des conciles; et que celui qui ne se veut point réunir en cette matière n'est point capable d'aucune réunion, laquelle hors delà n'est pas même à désirer : car les lois ne se doivent jamais réconcilier avec les crimes, non plus que le mensonge s'accorder avec la vérité.

« Troisièmement, cette uniformité que vous désirez entre les prélats serait bien à souhaiter, pourvu que ce fût sans préjudice de la foi : car il ne faut point d'union dans le mal et dans l'erreur; mais quand cette union se devrait faire, ce serait à la moindre partie de revenir à la plus grande, et au membre de se réunir au chef, qui est ce qu'on propose, y en ayant au moins des six parts les cinq, qui ont offert de se tenir à ce qu'en dira le Pape au défaut du concile, qui ne se peut assembler à cause des guerres ; et quand après cela il resterait de la division et, si vous voulez, du schisme, il s'en faudrait prendre à ceux qui ne veulent point de juge, ni se rendre à la pluralité des évêques, auxquels ils ne défèrent non plus qu'au Pape.

« Et de là se forme une quatrième raison, qui sert de réponse à ce qu'il vous plaît de me dire, Messeigneurs, que l'un et l'autre parti croit que la raison et la vérité sont de son côté ; ce que j'avoue. Mais vous savez bien que tous les hérétiques en ont dit autant, et que cela ne les a pas pourtant garantis de la condamnation et des anathèmes dont ils ont été frappés par les Papes et les

conciles ; on n'a point trouvé que la réunion avec eux fût un moyen de guérir le mal ; au contraire, on y a appliqué le fer et le feu, et quelquefois trop tard, comme il pourrait arriver ici. Il est vrai qu'un parti en accuse l'autre, mais il y a cette différence, que l'un demande des juges, et que l'autre n'en veut point, qui est un mauvais signe. Il ne veut point de remède, dis-je, de la part du Pape, parce qu'il sait qu'il est possible ; et fait semblant de demander celui du concile, parce qu'il le croit impossible en l'état présent des choses ; et s'il pensait qu'il fût possible, il le rejetterait de même qu'il rejette l'autre. Et ce ne sera point, à mon avis, un sujet de risée aux libertins et hérétiques, non plus que de scandale aux bons, de voir les évêques divisés : car outre que le nombre de ceux qui n'auront pas voulu souscrire aux lettres écrites au Pape sur ce sujet sera très-petit, ce n'est pas chose extraordinaire dans les anciens conciles, qu'ils n'aient pas tous été d'un même sentiment ; et c'est ce qui montre aussi le besoin qu'il y a que le Pape en connaisse, puisque, comme vicaire de Jésus-Christ, il est le chef de toute l'Église, et par conséquent le supérieur des évêques.

« Cinquièmement, on ne voit point que la guerre, pour être allumée presque par toute la chrétienté, empêche que le Pape ne juge avec toutes les conditions et formalités nécessaires et prescrites par le concile de Trente, du choix desquelles il se rapporte pleinement à Sa Sainteté, laquelle plusieurs saints et anciens prélats ont ordinairement consultée et réclamée dans les doutes de la foi, même étant assemblés, comme on voit chez les saints Pères et dans les annales ecclésiastiques. Or de prévoir qu'on n'acquiescera pas à son jugement, tant s'en faut que cela se doive présumer ou craindre, que plutôt c'est un moyen de discerner par là les vrais enfants de l'Église d'avec les opiniâtres.

« Quant au remède que vous proposez, Messeigneurs, de défendre étroitement à l'un et l'autre parti de dogmatiser ; je vous supplie très-humblement de considérer qu'il a été déjà essayé inutilement, et que cela n'a servi qu'à donner pied à l'erreur : car voyant qu'elle était traitée de pair avec la vérité, elle a pris ce temps pour se provigner ; et on n'a que trop tardé à la déraciner, vu que cette doctrine n'est pas seulement dans la théorie, mais que consistant aussi dans la pratique, les consciences ne peuvent plus supporter le trouble et l'inquiétude qui naît de ce doute, lequel se forme dans le cœur de chacun, savoir si Jésus-Christ est mort pour lui, ou non, et autres semblables. Il s'est trouvé ici des personnes, lesquelles, entendant que d'autres disaient à des moribonds, pour les consoler, qu'ils eussent confiance en la bonté de Notre-Seigneur qui était mort pour eux, disaient aux malades qu'ils ne se fiassent pas à cela, parce que Notre-Seigneur n'était pas mort pour tous.

« Permettez-moi aussi, Messeigneurs, d'ajouter à ces considérations, que ceux qui font profession de la nouveauté, voyant qu'on craint leurs menaces, les augmentent, et se préparent à une forte rébellion ; ils se servent de votre silence pour un puissant argument en leur faveur, et même se vantent, par un imprimé qu'ils publient, que vous êtes de leur opinion ; et au contraire, ceux qui se tiennent dans la simplicité de l'ancienne créance, s'affaiblissent et se découragent, voyant qu'ils ne sont pas universellement soutenus. Et ne seriez-vous pas un jour bien marris, Messeigneurs, que votre nom eût servi, quoique contre vos intentions qui sont toutes saintes, à confirmer les uns dans leur opiniâtreté, et à ébranler les autres dans leur créance ?

« De remettre la chose à un concile universel ; quel

moyen d'en convoquer un pendant ces guerres? Il se passa environ quarante ans depuis que Luther et Calvin commencèrent à troubler l'Église, jusqu'à la tenue du concile de Trente. Suivant cela, il n'y a point de plus prompt remède que celui de recourrir au Pape, auquel le concile de Trente même nous renvoie en sa dernière session, au chapitre dernier, dont je vous envoie un extrait.

« Derechef, Messeigneurs, il ne faut point craindre que le pape ne soit obéi, comme il est bien juste, quand il aura prononcé ; car outre que cette raison de craindre la désobéissance aurait lieu en toutes les hérésies, lesquelles, par conséquent, il faudrait laisser régner impunément, nous avons un exemple tout récent dans la fausse doctrine des deux prétendus chefs de l'Église, qui était sortie de la même boutique, laquelle ayant été condamnée par le pape, on a obéi à son jugement, et il ne se parle plus de cette nouvelle opinion.

« Certes, Messeigneurs, toutes ces raisons et plusieurs autres que vous savez mieux que moi qui voudrais les apprendre de vous, que je révère comme mes pères et comme les docteurs de l'Église, ont fait qu'il reste à présent peu de prélats en France qui n'aient signé la lettre qui vous avait été ci-devant proposée. »

Si cette lettre n'eut pas sur les deux évêques un effet direct et immédiat, elle contribua au moins à les maintenir quelque temps dans la soumission aux décrets du Saint-Siége. Mais, malgré cet échec partiel, Vincent réussit dans ses démarches auprès de tous les évêques du royaume [1]. En assez peu de temps, il eut la joie de voir

1. Gerberon dit de Vincent et de ses démarches : « Demi-pélagien et moliniste, à qui les évêques cédèrent afin de se débarrasser de ses importunités. »

la lettre d'Habert, ou une autre rédigée sur ce modèle [1], souscrite par environ quatre-vingt-huit évêques, c'est-à-dire par l'immense majorité de l'épiscopat français. Les autres, ou se turent comme Pavillon et Caulet, ou écrivirent une contre-lettre au pape. Ces derniers ne furent qu'au nombre de onze ; encore plusieurs d'entre eux défendaient moins le jansénisme, qu'ils ne désapprouvaient le mode de consultation employé par leurs collègues [2].

V

Débats à Rome. — Rôle de Vincent. — Les cinq propositions condamnées.

Abandonné par l'épiscopat, le parti résolut de se défendre lui-même à Rome. Il y avait déjà un agent à demeure ; mais, dans une circonstance si critique, il crut qu'il fallait du renfort à son avocat, et il lui envoya trois autres docteurs, à la tête desquels il mit Saint-Amour. Comme lettre d'ambassade, Saint-Amour portait la lettre des évêques opposants.

Aux trois docteurs jansénistes, Vincent, informé bientôt de leur départ, voulut opposer trois docteurs orthodoxes, et, avec le concours d'Olier et de Bretonvilliers qui partagèrent avec lui les frais de voyage et de séjour à Rome, il fit partir Hallier, Joisel et Lagault, qui, du reste, s'étaient offerts pour remplir cette grande mission. Tous trois étaient docteurs de Sorbonne, des plus habiles de la Faculté, et, de plus, très-liés avec Vincent. Aussi est-ce de lui qu'ils prirent leurs instruc-

1. *Mémoires* du P. Rapin, t. I, p. 370.

2. Cette lettre avait été composée à Port-Royal. — La voir, *ibid.*, p. 380.

tions, et c'est à lui qu'ils rendront compte de toutes leurs démarches. De son côté, Vincent ne négligea rien pour les seconder soit en France, soit en Italie. Il leur obtint tout d'abord des lettres de la cour, et les recommanda à ceux de ses prêtres qui étaient établis à Rome.

Il était temps qu'ils arrivassent. Le séditieux Saint-Amour s'efforçait de persuader aux dominicains qu'on n'en voulait pas moins à la grâce efficace des thomistes qu'à celle de Jansénius ; il leur faisait peur des jésuites, des *molinistes*, les seuls qui, jusqu'ici, eussent agi à Rome. Du reste, lui et ses collègues, suivant l'éternelle tactique de la secte, ne cessaient de répéter qu'ils n'étaient point jansénistes, qu'ils voulaient défendre, non Jansénius, mais la grâce de Jésus-Christ ; qu'après tout, le jansénisme n'était qu'un fantôme. Pour bien dessiner les positions et fixer le débat, les docteurs catholiques déclarèrent, de leur côté, qu'ils n'en voulaient qu'à Jansénius, qui depuis dix ans troublait toute l'Église [1].

L'affaire était bien engagée. Le bailli de Valencay, ambassadeur de France, sur l'ordre qu'il en avait reçu du roi et de la reine-mère, secondait la bonne cause. Les docteurs regrettaient seulement que le roi, au lieu de se contenter d'écrire à son ministre et au cardinal Barberini, ne se fût pas adressé au pape même, comme avait fait le roi de Pologne. Vincent sollicita, en effet, de nouvelles lettres de la cour [2], dans l'espérance que l'exemple du monarque entraînerait les princes du sang dans une semblable démarche.

Ceux-ci paraissaient bien disposés. Le prince de Condé, père du vainqueur de Rocroy, bien revenu de Saint-Cyran, si jamais il fut pour lui, était engagé dans le parti

1. Lettres de Lagault du 20 juin et du 26 août 1652.
2. Lettre de Vincent du 21 juin 1652, à Hallier et Lagault.

de l'orthodoxie, et se montrait non-seulement plein de feu, mais *plein de lumières* contre les erreurs de Jansénius [1]. C'est ce que nous dit une lettre de Raconis [2] à Vincent, qui avait porté l'évêque de Lavaur, avec plusieurs autres personnes d'érudition et de piété, à écrire contre l'*Augustinus*, et l'aidait de ses conseils dans cette affaire : « Le prince de Condé, continuait Raconis, m'a extrêmement encouragé à continuer mon travail, et à seconder votre zèle pour la défense de l'Église, dont je lui ai parlé bien au long et dont il a été ravi. Il m'a commandé deux choses : la première, de voir M. le Nonce, et de lui dire de sa part qu'il serait bien aise de le pouvoir trouver en quelque église pour lui parler de cette affaire, et lui montrer la nécessité absolue qu'il y a, et pour l'Église et pour l'État, de répondre à cet auteur ; ce que j'ai exécuté aussitôt, et ai vu M. le Nonce qui est convenu, après un assez long pourparler, que je lui enverrais un catalogue des erreurs de Jansénius qui ont autrefois été condamnées ou par les conciles ou par les

1. Il avait écrit, contre le livre de la *Fréquente communion*, des *Remarques chrétiennes et catholiques*, 1644. — Dans ce temps, dit le P. Rapin (*Mémoires*, t. I, p. 40, Paris, 1865), « le prince de Condé... avait des conférences secrètes et fréquentes avec le nonce du Pape et le chancelier par l'entremise du P. Vincent, pour chercher ensemble des moyens de détruire ces nouveautés dont il avait aversion. »

2. Abra de Raconis n'est plus connu que par Boileau, qui l'a ridiculement logé dans un vers de son lutrin, chant IV :

> Alain tousse et se lève. Alain ce savant homme...
> Qui possède Abelly, qui sait tout Raconis...

Les jansénistes eurent pour eux les gens de lettres, qui se chargèrent de ridiculiser leurs adversaires. Mais Raconis, en dépit de Boileau et du huguenot Tallemant, était un homme de mérite. Il avait été professeur en l'Université de Paris, s'était acquis de la réputation dans la chaire, et n'avait dû qu'à ses talents sa nomination à l'évêché de Lavaur.

papes ; ce que j'ai promis de faire. De là je suis retourné chez M. le Prince, qui a été extrêmement satisfait de cette résolution, et m'a assuré qu'il en représentera hautement l'importance à la reine et à M. le cardinal Mazarin ; et m'a renouvelé le second commandement qu'il m'avait fait, qui était de vous assurer de son zèle en cette affaire, afin de l'avancer conjointement avec vous. »

Il n'est pas probable cependant que les démarches de Vincent à la Cour aient amené le roi à écrire de nouvelles lettres. D'ailleurs, on était en pleine guerre civile. Toute l'attention se porta de ce côté, et on songea peu alors aux querelles théologiques. Dans la lettre plus haut citée du 21 juin 1652, Vincent écrit en effet : « On parle fort peu maintenant de ces questions ; c'est peut-être à cause que les agitations de la guerre occupent tous les esprits, et que les misères du temps commencent à se faire sentir. » Les jansénistes seuls continuaient à remuer, et faisaient courir des écrits clandestins, dont une copie était toujours envoyée à Saint-Lazare. Mais le pieux et charitable prêtre, tout en persistant à encourager et à soutenir les négociateurs de Rome, ne s'employait à Paris qu'à désarmer Dieu et les partis par ses prières, et qu'à soulager les misères affreuses qui toutes recouraient à lui comme à leur Providence.

Abandonnés à leur zèle, les députés orthodoxes ne se ralentirent pas. Il leur fallait du courage. Les jansénistes ne cherchaient qu'à traîner l'affaire en longueur, et ils abusaient des lenteurs ordinaires de la cour de Rome pour attendre la mort d'un pape plus qu'octogénaire. Voulant pousser à bout les députés catholiques, déjà fatigués d'un séjour long et dispendieux, ils les harcelaient de leurs contradictions et de leurs calomnies, de leurs chicanes et de leurs mensonges. Tels étaient

la piété et le rigorisme du parti ! Encore ils avaient l'impudence de poser en victimes ; ils se plaignaient qu'on ne voulait pas les écouter, qu'on refusait leurs mémoires, etc. Nouveaux mensonges ! Depuis une année entière, ils avaient la liberté d'informer à toute heure les consulteurs et les cardinaux, de vive voix et par écrit, et on leur donnait communication des écrits de leurs adversaires. On était allé jusqu'à leur offrir deux, trois, quatre, cinq audiences devant les cardinaux, autant qu'il serait besoin, et ils avaient refusé. Car, encore une fois, tout leur but était de gagner du temps et d'empêcher la bulle de condamnation.

Mais rien ne lassait la patience et le courage des députés orthodoxes, résolus, écrivaient-ils à Vincent de Paul, à donner leur sang pour la bonne cause. Chose plus admirable, rien ne lassait non plus la fermeté d'Innocent X. Après plus de vingt-cinq congrégations tenues par les cardinaux, il voulut qu'il s'en tînt dix autres devant lui. Malgré ses quatre-vingt-un ans, il se plaisait à y rester quatre ou cinq heures, et il les eût prolongées davantage, sans la compassion qu'il portait aux théologiens, qui ne pouvaient plus demeurer sur leurs pieds. Il suivait et entendait à merveille toutes les discussions, et, devant ses familiers et ses parents, il ne savait plus parler d'autre chose. Le soir, il en conférait encore avec le cardinal Chigi, secrétaire d'État. Chigi lui-même aimait mieux consacrer la nuit à ses dépêches que de manquer une congrégation. Les cardinaux imitaient un si beau zèle. Une providence manifeste poussait les hommes et les choses à une heureuse conclusion.

A ces nouvelles, Vincent remerciait Dieu et bénissait les députés fidèles. Le 20 décembre 1652, il écrivait à Hallier :

« Je rends grâces à Dieu des heureux progrès qu'il

donne à vos conduites de delà ; je vous remercie très-humblement de la bonté que vous avez de m'en consoler. Je vous assure, Monsieur, que je ne reçois point de joie plus grande que celle que vos lettres m'apportent, et que je ne prie point Dieu avec plus de tendresse pour chose du monde, que je fais pour vous et pour votre affaire. Aussi sa divine bonté me donne-t-elle une bonne espérance que bientôt elle rendra la paix à son Église, et qu'à la faveur de vos poursuites, la vérité sera reconnue et votre zèle exalté devant Dieu et devant les hommes. C'est ce que nous continuerons à lui demander. Faites-nous part, s'il vous plaît, de vos chères nouvelles. »

L'affaire touchait au terme, lorsque les jansénistes de Paris, informés de leur prochaine défaite, envoyèrent à Rome de nouveaux députés, parmi lesquels était le fameux P. Des Mares, le plus redoutable champion de la secte, auquel ils confièrent toutes leurs espérances.

A peine arrivés à Rome, Des Mares et ses compagnons obtinrent, par l'ambassadeur de France, une audience du pape. Ils demandèrent communication nouvelle des écrits donnés des deux parts, et le droit de dispute avec leurs adversaires. « Il ne s'agit ni des écrits ni de la personne des uns et des autres, répondit sensément le pape, mais du livre de Jansénius, désormais suffisamment examiné. Mon prédecesseur Clément VIII a autorisé les disputes ; aussi n'a-t-il rien conclu ; moi qui veux conclure, je les défends. » Et il les invita seulement à exposer leurs sentiments dans une grande assemblée. Il fallut se soumettre à cet ordre. En cette circonstance solennelle, le P. Des Mares, celui dont Boileau a dit :

Des Mares dans Saint-Roch n'aurait pas mieux prêché,

déploya toute sa faconde. « Je ne me lasserai jamais de dire, rapporte Saint-Amour dans son *Journal* [1], que ja-

1. *Journal de Saint-Amour*, 6e partie, ch. XXII, pp. 484, 502.

mais je n'ai ouï le P. Des Mares mieux prêcher à Paris, qu'il parla en cette occasion. C'est tout dire à des gens qui ont été assez heureux pour entendre autrefois quelques-unes de ses prédications. Enfin, il parla jusqu'à ce que la nuit arrivant, il lui fut impossible de lire les textes dont il s'était muni, et qu'on lui dit, malgré le charme de son éloquence, qu'il avait assez parlé. Il remit néanmoins au pape cinq ou six mains de papier où il exposait ses sentiments. »

Ce long et beau discours ne fut qu'une interminable déclamation contre la société *semi-pélagienne* des jésuites, coupable, disait Des Mares, de plus de cinquante hérésies, et en faveur de saint Augustin et de la grâce efficace. Après quoi, on trouva, dit le P. Annat faisant allusion à une épigramme de Martial, qu'il n'avait pas encore commencé à parler des *trois chèvres* [1]. Et ce n'est pas par les jésuites seulement que nous le savons, mais par le pape lui-même, au rapport de Lagault [2]. Les jésuites, toujours les jésuites ! Or, des treize consulteurs dans l'affaire des cinq propositions, un seul était jésuite, lequel se montra si modéré, que les jansénistes s'en louèrent et en tirèrent avantage. Les jésuites ne furent point consultés en cette circonstance, par l'excellente raison qu'ils n'avaient aucun crédit auprès d'Innocent X, qui les ménageait assez peu, et n'avait pas dans ses bonnes grâces un seul membre de la compagnie, comme Saint-Amour l'avoue, p. 432 de son *Journal*.

Quelle que fût l'éloquence du P. Des Mares, Innocent X en eut assez de cet échantillon, et il refusa aux nouveaux députés une seconde audience. Ayant vu leur dessein, il s'était résolu à passer outre. Un matin, il se recommanda à

1. *Cavilli*, p. 35.
2. Lettre à Vincent du 15 juillet 1653.

Dieu, appela un de ses secrétaires et lui dicta la Bulle *Cum occasione* en une matinée. Pour ne point froisser les susceptibilités françaises et lui préparer plus facile réception, il en retrancha les clauses ordinaires de style, la fit afficher aussitôt au champ de Flore, et, dès le jour même, 9 juin 1653, il l'envoya en France, avec un bref particulier pour le roi et un autre pour les évêques. Hallier, Joisel et Lagault durent rester à Rome, par ordre des cardinaux, jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles de la réception de la bulle en France.

Les députés catholiques allèrent aussitôt remercier Innocent X, qui, voulant récompenser leur zèle dans la personne de leur chef, et réaliser en quelque sorte l'espérance prophétique de Vincent, offrit à Hallier l'évêché de Toul, et, sur son refus, lui donna un prieuré en Bretagne, en attendant qu'il le fît évêque de Cavaillon ; il ordonna aussi à son dataire de donner les premiers bénéfices vacants à Joisel et à Lagault. Il se montrait alors moins généreux pour le parti contraire : il refusait des bulles à un signataire de l'*Augustinus*, faisait déposer un général d'ordre fauteur des jansénistes, exilait ou faisait réprimander les religieux suspects de penchant pour la doctrine condamnée.

Il accorda cependant une audience aux députés jansénistes. Ceux-ci le remercièrent de sa déclaration, et promirent avec larmes de s'y soumettre. Mais, en même temps, ils disaient dans Rome qu'ils n'étaient pas condamnés, ni Jansénius non plus, et tout à l'heure nous les entendrons soutenir en France cette thèse absurde et hypocrite[1].

1. Presque tous ces détails sont tirés des lettres de Hallier et de Lagault à saint Vincent de Paul, rapportées par Abelly et par Collet. — Hallier dit encore que les jansénistes s'enfuirent honteusement de Rome, et sans saluer aucun des cardinaux de la congrégation. — Pour plus amples détails sur cette longue affaire, voir les *Mémoires* du P. Rapin, t. I et II.

CHAPITRE IV

VINCENT ET LE JANSÉNISME APRÈS LA BULLE.

I

Première conduite de Vincent. — Le fait et le droit. — Histoire et discussion.

Dès que la bulle fut arrivée à Paris, Vincent, plein d'une reconnaissance et d'une joie saintes, commença par rendre et faire rendre grâces à Dieu. « Remercions Dieu, Messieurs et mes frères, dit-il à sa communauté, de la protection qu'il donne à l'Église, et particulièrement à la France, pour la purger de ces erreurs qui allaient la jeter dans un si grand désordre. Pour moi, encore que Dieu m'ait fait la grâce de discerner l'erreur d'avec la vérité avant même la définition du Saint-Siége apostolique, je n'ai pourtant jamais eu aucun sentiment de vaine complaisance ni de vaine joie, de ce que mon jugement s'est trouvé conforme à celui de l'Église, reconnaissant bien que c'est un effet de la pure miséricorde de Dieu envers moi, dont je suis obligé de lui rendre toute la gloire. » Et alors il écrivit à tous ceux de ses prêtres qui étaient trop éloignés de la capitale pour apprendre la grande et heureuse nouvelle aussitôt qu'il le souhaitait ; il écrivit aussi aux évêques qu'il avait portés à signer la lettre au Saint-Siége. On peut juger de toutes ces lettres par la suivante, adressée à Alain de Solminihac, évêque de Cahors, le 5 juillet 1653. On y trouve de curieux détails

sur les négociations de Rome et sur l'état des partis à la réception de la bulle :

« Monseigneur, je vous envoye une nouvelle qui vous sera fort agréable, c'est la condamnation des jansénistes, de qui les cinq propositions ont été déclarées hérétiques dès le 9e juin. La bulle en fut publiée dans Rome le même jour, et arriva en cette ville la fête de S. Pierre, et ayant été présentée au roi et à la reine par Mgr le Nonce, Leurs Majestés l'ont fort bien reçue, et Mgr le cardinal a promis de tenir la main à l'exécution. Tout Paris en a tressailli de joie, au moins ceux du bon parti, et les autres témoignent de s'y vouloir soumettre. M. Singlin, qui en est le patriarche avec M. Arnauld, a dit qu'il fallait obéir au Saint-Siége, et M. du Hamel, curé de Saint-Merry, l'un des arcs-boutants de cette nouvelle doctrine, est dans cette disposition, et s'est offert de publier lui-même la bulle en son Église. Plusieurs des principaux d'entre eux, comme M. et Mme de Liancourt, disent qu'ils ne sont plus ce qu'ils étaient. Bref, on espère que tous acquiesceront. Ce n'est pas que quelques-uns n'aient peine d'avaler la pilule, et disent même que, quoique les sentiments de Jansénius soient condamnés, les leurs ne le sont pas ; mais ceci je ne l'ai ouï dire qu'à une personne. Tant y a, Monseigneur, que cette décision est une grâce de Dieu si grande, que tout le monde en fait fête ici, et ceux qui savent le mal que ces agitations passées ont fait, ne peuvent assez reconnaître un tel bien. J'espère, Monseigneur, que, comme vous avez contribué à l'obtenir par la signature de la lettre écrite à Sa Sainteté, vous serez aussi des plus fervents à en remercier Dieu, et à le prier qu'il achève de réunir les esprits, ce que fera aussi Mgr de Sarlat, s'il vous plaît de lui envoyer une copie de la bulle ci-jointe, laquelle n'a pas encore été imprimée. On attend Mgr de Paris, qui est absent,

pour la faire mettre en français et la faire afficher. C'est un arrêt contradictoire du Saint-Siége, qui a usé de toutes les précautions imaginables pour ôter tout prétexte à nos parties de s'en plaindre. Il les a ouïes plusieurs fois en particulier et en public, non-seulement les premiers docteurs envoyés pour empêcher que Sa Sainteté prononçât, mais les seconds qui étaient allés au secours, qui ont parlé 3 ou 4 heures durant en sa présence, lisant un grand cahier qu'ils avaient apporté de Paris tout dressé. Béni soit Dieu de ce que tous leurs efforts ont été inutiles, et que les âmes jouissent de la paix par la connaissance de la vérité que ces gens-là ont voulu obscurcir ! »

Rempli de zèle contre l'erreur, mais aussi de charité pour les personnes, Vincent eut aussitôt soin d'empêcher que les vainqueurs prissent ces airs de triomphe, plus cruels pour les vaincus que la défaite même, et qui rallument la guerre. Dans ce dessein, il alla voir des docteurs, des supérieurs de communauté, et les conjura de contribuer à la réunion des esprits en gardant la plus grande modération dans les discours tant publics que privés, et en prévenant d'honneur et d'amitié ceux qui avaient soutenu le dogme proscrit.

Lui-même alla faire une visite aux disciples de Saint-Cyran retirés à Port-Royal. Il passa plusieurs heures avec eux, les félicita de leur soumission absolue, dont le bruit s'était répandu, et leur prodigua tous les témoignages d'estime, d'affection et de confiance ; il fit de même, auprès des personnes de condition qui passaient pour les patrons et les soutiens du parti : tous promirent obéissance entière à la décision du Saint-Siége.

Hélas ! promesses bientôt démenties par les faits ! Dès l'année 1653, les évêques de France, présidés par le cardinal Mazarin, avaient adopté la censure d'Innocent X, et

les jansénistes ne pouvaient plus, à moins de se constituer en dehors de l'Église, soutenir directement la doctrine des cinq propositions. Il eurent alors recours à un subterfuge, et inventèrent la fameuse distinction du *fait* et du *droit*. Les cinq propositions étaient bien légitimement condamnées et contenaient une doctrine hérétique, mais elles n'avaient pas été censurées dans le sens de Jansénius et n'étaient pas dans son livre. Ils trouvaient ainsi le moyen de respecter en apparence la bulle d'Innocent X, et de continuer à soutenir la doctrine de l'*Augustinus*. Car s'ils se croyaient obligés d'accepter les décisions pontificales sur un point de *droit* et de dogme, il n'étaient pas tenus, disaient-ils, d'avoir la même soumission sur un point de *fait*, comme le sens d'un auteur et le contenu d'un livre.

Sans doute l'Église n'est pas infaillible sur les faits purement profanes ou purement *personnels* ; mais il en est autrement des faits *dogmatiques*, c'est-à-dire inséparablement liés à une question de foi. Admettez la faillibilité de l'Église en pareil cas, et aussitôt la foi et la tradition chrétiennes se trouveront compromises. Évidemment, l'inspiration et l'autorité de l'Église deviendraient illusoires, si elle ne pouvait condamner que des erreurs abstraites, sans avoir droit de décider jamais que ces erreurs appartiennent à tel homme, à tel livre. Tous les hérétiques échapperaient à ses anathèmes, se moqueraient d'elle et de ses décisions ; il leur suffirait de dire, comme les jansénistes, qu'elle ne les a pas entendus, qu'elle ne sait pas lire ; et alors on continuerait à répandre l'erreur, tout en accordant à ses oracles un respect dérisoire et sacrilége : ce serait la souffleter à genoux. Les livres circuleraient malgré ses prohibitions, les sectes subsisteraient dans son sein, quelque effort qu'elle fît pour les en chasser, et resteraient chez elle

malgré elle. Le drapeau ennemi flotterait sur la place à côté du sien. Chefs et soldats braveraient ses foudres, et s'arrogeraient d'eux-mêmes, dans la grande république chrétienne, des droits de nationalité qu'elle ne pourrait leur ravir. Telle fut précisément, comme l'a défini si spirituellement le comte de Maistre *(de l'Église gallicane)*, le caractère exceptionnel de cette secte janséniste, la plus subtile, la plus hypocrite qui ait jamais existé, voulant rester dans l'Église malgré l'Église, prétendant lui être fidèle, et l'accusant d'ignorer les dogmes, de ne pas comprendre ses propres décrets, et de n'avoir pas assez d'intelligence pour démêler le sens d'un livre. Armons l'Église de tous les pouvoirs nécessaires à sa défense et à l'accomplissement de sa mission. Qu'elle puisse arrêter l'envahissement des hérétiques et des mauvaises doctrines, faire la police chez-elle, mettre à la porte ceux qui lui semblent dangereux, préserver ses enfants du poison de l'erreur en leur en indiquant la nature et les sources.

Du reste, on suivit les jansénistes sur ce nouveau terrain, et, en 1654, les évêques de France déclarèrent que les cinq propositions avaient été condamnées dans le sens de Jansénius.

Le Saint-Siége ayant fait une semblable déclaration, les évêques, pour arrêter les progrès de l'erreur et couper court aux vains subterfuges de la secte, proposèrent, dans leur assemblée de 1657, un formulaire de foi que tous devaient souscrire, et qui embrassait la question de droit et la question de fait.

Mais, dans l'intervalle, l'attention publique s'était portée sur un autre point. Le duc de Liancourt, protecteur, maître d'hôtel, en quelque sorte, des Ports-royalistes, se confessait à un prêtre de Saint-Sulpice, nommé Picoté. Celui-ci l'interrogea un jour sur ses liaisons avec Port-

Royal, et ne le voyant pas disposé à les rompre, il lui demanda deux ou trois jours pour réfléchir et prendre conseil. Le duc consentit; mais il ne revint pas au jour convenu, et répandit dans le public que les prêtres de Saint-Sulpice lui avaient refusé l'absolution. Saint Vincent de Paul, à qui il était allé se plaindre, voulant empêcher l'éclat, vint dès le lendemain conférer de cette affaire avec Olier, Bretonvilliers et le confesseur, et il fut résolu qu'on consulterait la Sorbonne. Plusieurs docteurs des plus célèbres répondirent que le confesseur serait bien en droit de refuser l'absolution, mais qu'on ne devait pas refuser la communion, si le duc s'y présentait, parce qu'il y avait une grande différence entre l'administration publique de l'Eucharistie et le jugement secret de la Pénitence. Le duc n'avait agi que par obéissance aux caprices de sa femme. Voyant le grand éclat qu'avait cette affaire, il se repentit, et protesta que, « s'il avait à recommencer, il ne s'embarquerait pas dans ce parti [1]. » Regrets tardifs! le mal était fait. Déjà Arnauld, empressé de saisir une si belle occasion de rentrer dans la lice que la constitution d'Innocent X semblait lui avoir fermée, s'était emparé de l'affaire et avait publié sa *Lettre à un duc et pair*, dans laquelle il blâmait fortement la conduite du prêtre de Saint-Sulpice. On y répondit solidement par divers écrits, et Arnauld répliqua par une lettre datée de Port-Royal-des-Champs, du 16 juillet 1655, sous ce titre : *Seconde lettre de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, à un duc et pair de France.* Deux propositions en furent extraites et déférées en Sorbonne. Malgré les mouvements de Saint-Amour et de soixante-deux docteurs attachés à Port-Royal, elles y furent censurées, et Arnauld fut rayé de la liste des docteurs. Mais Arnauld

1. Journaux de Des Lions, cités dans la *Vie de M. Olier*, tom. II, p. 170.

chargea Pascal de sa vengeance, et les *Provinciales*, pendant plus d'une année, couvrirent toute autre voix et absorbèrent l'attention de la France entière.

Un peu plus tard, les évêques de France et le pape Alexandre VII proposèrent une nouvelle formule de foi, qui devait être signée par le clergé tant régulier que séculier, et même par les religieuses, sous les peines les plus graves que sanctionnait l'autorité royale.

Le parti se divisa alors en deux camps. Les uns, plus rigides, voulaient qu'on fît une exception et une réserve pour la question de fait ; les autres étaient d'avis qu'on signât simplement, mais en sous-entendant le sens de Jansénius. C'était une hypocrisie et un parjure. Les évêques souscrivirent et firent souscrire le formulaire dans leurs diocèses. Il n'y eut que quatre opposants : Pavillon, évêque d'Alet ; Caulet, évêque de Pamiers ; Chouart de Buzenval, évêque de Beauvais [1], et Henri Arnauld, évêque d'Angers. Ces quatre évêques s'en tinrent, sur la question de fait, à un silence respectueux, et publièrent en ce sens leurs mandements. Clément IX, successeur d'Alexandre VII, fut offensé de cette obstination, et voulut exiger des évêques opposants la révocation de leurs mandements. Mais on lui fit observer qu'il rencontrerait une résistance qui pouvait devenir fatale et perpétuer le schisme. Il se contenta alors de demander

1. Il y eut un différend entre l'évêque de Beauvais et son chapitre au sujet du mandement pour la publication de la bulle d'Innocent X. Les chanoines s'adressèrent au Saint-Siége pour avoir des commissaires qui prissent connaissance de cette affaire. Mais, au lieu de Perrochel, évêque de Boulogne, qu'ils demandaient, on leur donna son official qu'ils ne connaissaient pas, et ils prièrent Vincent d'écrire à son disciple de Saint-Lazare pour savoir si l'official était un homme généreux et sûr, et pour qu'on lui recommandât cette affaire comme une affaire de Dieu. (Lettre de Vincent à l'évêque de Boulogne, du 18 mars 1654.)

aux quatre évêques la publication d'un second mandement qui pût être regardé comme une suffisante rétractation du premier, et d'un nouveau formulaire explicite sur la double question de fait et de droit. Les évêques parurent se soumettre. Mais la distinction du fait et du droit restait clairement énoncée dans leurs procès-verbaux, dont on fit pour cela un grand mystère, tandis que leurs lettres au pape donnaient à entendre qu'ils avaient agi et signé comme tous leurs collègues. On n'omit rien pour persuader le Souverain Pontife de leur soumission franche et sincère, et il leur rendit sa bienveillance. C'est ce qu'on appela, en langage un peu prétentieux et emphatique, *la paix de l'Église* ou *la paix de Clément IX*. C'était donner à quatre évêques entêtés et plus ou moins sciemment hypocrites, une grande importance, que de les représenter comme tenant en leurs mains la paix et la guerre. — Inutile de pousser plus loin ce résumé historique, puisque nous avons dépassé déjà les limites de la vie de Vincent de Paul.

II

Fermeté et charité. — Programme de conduite.

On a remarqué tout à l'heure les noms de Pavillon et de Caulet. Grâce aux lettres de Vincent plus haut citées, ces deux évêques avaient commencé par la soumission ; ils reçurent et publièrent la bulle d'Innocent X dans leurs diocèses. Quatre ans après, ils étaient encore dans les mêmes sentiments. L'évêque d'Alet, consulté alors par Arnauld sur le cas de conscience relatif au formulaire et sur les écrits de Port-Royal composés à l'appui : « Ces ouvrages sont beaux et éloquents, dit-il à l'abbé de Rancé ; cependant je n'y vois rien qui prouve que l'opi-

nion de ceux qui ne veulent pas signer soit véritable ; rien qui détruise le sentiment de ceux qui sont persuadés qu'un chrétien est obligé de suivre les décrets et les déclarations de l'Église. Il faut demeurer ferme et mourir dans cette conviction ; et les raisons contraires ne valent pas la peine d'être écoutées... » — « Je le laissai dans ces sentiments, continue le réformateur de la Trappe ; je sais qu'il en changea depuis : mais je sais aussi de quelle adresse, de quels artifices on s'est servi, et quelle diligence a été faite pour l'y porter. »

On conçoit donc que, malgré le refus de signer la lettre au Pape, Vincent ait continué à entretenir de bonnes relations avec l'évêque d'Alet, qui, au fond, était encore fidèle, et qu'il l'ait invité plusieurs fois à faire les entretiens des ordinands à Saint-Lazare. Il n'était plus, lorsque Pavillon tomba, et il n'eut pas la douleur d'être le témoin de la chute d'un homme qu'il avait formé avec tant de soins et qu'il avait tant aimé. Pavillon sembla attendre la mort de Vincent de Paul pour se déclarer contre le formulaire. Il persévéra jusqu'à la fin dans sa rébellion, et fit la fortune du parti par sa grande réputation de vertu. Son ami, l'évêque de Pamiers, avait songé à se séparer de lui, à cause de son inclination pour les novateurs ; il ne crut pas devoir rompre aussitôt, même après les lettres de Pavillon contre le formulaire, se flattant de le ramener par la voie de la persuasion et de la douceur. Ce fut lui qui fut entraîné dans le schisme et l'hérésie, et il en vint à un tel point d'aveugle obstination, qu'il ne craignait pas de s'appliquer les paroles de saint Paul : *Misericordiam a Deo consecutus sum, ut sim fidelis*. Désormais, Arnauld fut pour lui l'apôtre suscité de Dieu pour la défense de la vérité, et il vit toujours son oracle dans Pavillon, qu'il assista à la mort et dont il prononça l'oraison funèbre.

Certes, ce n'est pas Vincent dont la droiture et la simplicité, tant célébrées par Bossuet, eussent, nous ne disons pas imaginé, moins encore adopté, mais soupçonné dans les autres cette duplicité et ces subterfuges hypocrites. Il fallut peut-être qu'on lui ouvrît les yeux sur ce qu'il n'aurait pas vu de lui-même. Hallier et Lagault, restés à Rome, l'informèrent d'abord de ce qu'il y avait de coupable et de ridicule dans les tergiversations des jansénistes, refusant de reconnaître que les cinq propositions fussent dans l'*Augustinus*, et qu'elles eussent été condamnées dans le sens de ce livre. Ensuite, après l'avoir félicité de la charité qui le portait à ramener les jansénistes à la soumission *in spiritu lenitatis*, et du succès qu'il avait déjà obtenu auprès de plusieurs, ils l'engagèrent à user de la plus grande fermeté. Douceur et respect envers eux, à la bonne heure, lui dirent-ils ; mais il ne faut ni les employer, ni les conserver dans des places où ils pourraient semer leurs erreurs, à moins qu'ils ne témoignent un véritable repentir. Défiez-vous, ajoutaient-ils, de ceux qui, après avoir enseigné le jansénisme, prétendent n'avoir rien enseigné qui soit condamné par la bulle pontificale. Gens très-pernicieux à l'Église que ces hommes qui, pour écarter le vrai, l'unique point de la censure, ont recours à la distinction de divers sens ridicules et chimériques ! Quand il s'agit de conserver la pureté de la religion, soyons roides et ne plions jamais. La plus grande prudence est de n'avoir aucune condescendance pour les personnes au péril des vérités catholiques et des âmes simples. On sait à Rome, et on sait certainement, qu'il y a en France bien des gens disposés à la révolte. Il est à craindre que la soumission de quelques-uns ne soit qu'extérieure, d'autant plus que la dissimulation est ordinaire aux hérétiques, ainsi que le témoigne saint Jérôme : *Hæresis semper*

simulat pœnitentiam, ut docendi in ecclesiis habeat facultatem; ne si aperta luce se prodiderit, foras expulsa moriatur. « Je vous conjure donc, Monsieur, disait Hallier en terminant, de faire vos efforts, afin qu'on ne souffre point qu'aucun enseigne, prêche, instruise les autres de bouche ou par écrit, si sa conversion n'est bien assurée et sa droiture reconnue. C'est l'avis de tous les gens de bien de Rome, avis appuyé sur tous les canons ecclésiastiques et la règle des saints Pères. Que si l'on fait autrement, ou l'erreur continuera, ou elle couvera quelque temps sous la cendre, pour éclater après avec plus de fureur. »

Nous ne savons jusqu'à quel point la douce charité de Vincent avait besoin d'être poussée à la fermeté dans la conduite à tenir contre les jansénistes ; mais ce que nous savons bien, c'est que, dès 1648, il attribuait à sa fermeté même le retour de Ferret, curé de Saint-Nicolas, aux saines opinions [1] ; c'est encore que, dans ce même temps et dans cette même lettre à d'Horgny, il traçait ainsi le programme des devoirs de sa Compagnie au milieu de ces divisions :

D'Horgny lui avait écrit : « Faut-il que les Missionnaires prêchent contre les opinions du temps ? qu'ils s'en entretiennent, et le monde ? qu'ils disputent, attaquent et défendent à cor et à cri les anciennes opinions ? — Ah ! Jésus, nenni, lui avait répondu le saint prêtre. Voici comme nous en usons. Jamais nous ne disputons de ces matières, jamais nous n'en prêchons, ni jamais nous n'en parlons dans les compagnies, si l'on ne nous en parle ; mais si on le fait, l'on tâche d'en parler avec le plus de retenue que l'on peut ; M... excepté, qui se laisse emporter par son zèle, à quoi je tâcherai de remédier, Dieu

1. Voir plus haut, p. 332.

aidant. — Quoi donc! me direz-vous, défendez-vous qu'on dispute de ces matières? — Je réponds qu'oui, et qu'on n'en dispute point céans pour tout. — Mais quoi! désirez-vous qu'on n'en parle point à la Mission de Rome, ni ailleurs? — C'est à quoi je prie les officiers de tenir la main, et de donner pénitence à ceux qui le feront, si ce n'est au cas que j'ai dit.

« Et pour ce que vous me dites, Monsieur, qu'il faut laisser chacun de la Compagnie d'en croire de ces matières ce qui lui semblera : O Jésus, Monsieur, il n'est pas expédient qu'on soutienne diverses opinions dans la Compagnie; il faut que nous soyons toujours *unius labii;* autrement nous nous déchirerions tous les uns les autres dans la même Compagnie. — Et le moyen de s'assujettir à l'opinion d'un supérieur! — Je réponds que ce n'est pas au supérieur qu'il se soumet, ains à Dieu et au sentiment des Papes, des conciles, des saints; et si quelqu'un ne voulait pas déférer, il ferait bien de se retirer, et la Compagnie de l'en prier. Beaucoup de Compagnies de l'Église de Dieu nous donnent l'exemple de cela. Les Carmes Déchaussés, dans leur chapitre qu'ils tinrent l'année passée, ordonnèrent que leurs professeurs en théologie enseigneraient les opinions anciennes de l'Église, et agiraient contre les nouvelles. Chacun sait que les R. P. Jésuites en usent de la sorte; comme, au contraire, la congrégation de Sainte-Geneviève ordonne à leurs directeurs de soutenir les opinions de saint Augustin, ce que nous prétendons faire aussi, en expliquant saint Augustin par le concile de Trente, et non le concile de Trente par saint Augustin, pour ce que le premier est infaillible, et le second ne l'est pas. Que si l'on dit que quelques papes ont ordonné que l'on croira saint Augustin à l'égard des choses de la grâce, cela s'entend au plus des matières disputées et résolues alors; mais

comme il s'en fait de temps en temps de nouvelles, il faut s'en tenir pour celles-là à la détermination d'un concile qui a déterminé toutes choses selon le vrai sens de saint Augustin, qu'il entendait mieux que Jansénius et ses sectateurs.

« Je vous supplie, Monsieur, dit Vincent en terminant, de communiquer ma lettre à M. Alméras (qui était alors à Rome) et à ceux que vous jugerez à propos de la Compagnie, à ce qu'on voie les raisons que j'ai eues d'entrer dans les sentiments anciens de l'Église et de me déclarer contre les opinions nouvelles, et que nous demandions à Dieu, et que nous fassions tout ce qui sera en nous, pour être *cor unum et anima una*, en ce fait comme en tout le reste. Je vivrai dans cette espérance et aurais une affection que je ne vous puis exprimer, si quelqu'un, quittant les vives sources des vérités de l'Église, se fabriquait des citernes des opinions nouvelles. »

III

Application à sa Compagnie.

Ce programme fut précisément celui que Vincent suivit, dans la direction de sa Compagnie, après comme avant la bulle d'Innocent X. Si telle était sa résolution avant les décisions de la Sorbonne, des évêques et du Saint-Siége, comme il le dit dans une lettre à Get, supérieur de Marseille, du 22 septembre 1656, quelle dut-elle être ensuite, et après l'*ordre exprès* qu'il avait reçu *de Rome ?*

D'abord, en toute circonstance, il mettait sous les yeux des siens le bonheur de la soumission et l'état affreux de l'âme révoltée. « Je connais deux personnes qui pendant assez longtemps ont vécu en saints, faisaient beaucoup

d'aumônes aux pauvres, lesquelles, pour s'être laissé aller à quelques nouvelles opinions du temps, y ont si fort et tellement attaché leur esprit et leur pauvre cervelle, qu'il n'y a pas eu moyen jusqu'à présent de les en pouvoir retirer, quelques raisons que l'on ait pu alléguer ; ils ne sauront se tirer de cet état, quoi qu'on leur dise, tant il est vrai que cet état est horrible, et je vous avoue que je n'ai jamais vu chose aucune qui m'ait mieux fait connaître au naïf l'image de l'enfer que cela. Oh ! déplorable et malheureux état ! Vouloir plutôt croire sa misérable cervelle, un faux jugement, que non pas se soumettre à ce qui a été ordonné par le pape ! Je le répète encore, je ne sache jamais avoir rien vu qui m'ait si bien représenté l'état de l'enfer que cela [1]. »

Nous avons un beau témoignage de sa fermeté, de son zèle sans accommodement pour la doctrine de l'Église dans une conversation rapportée par Abelly. Un homme d'honneur et de mérite, ébloui des vertus apparentes de quelques gens du parti, se faisait un scrupule de les condamner. Il vint trouver Vincent à Saint-Lazare, et lui demanda s'il n'y avait pas moyen de modérer la chaleur avec laquelle on pressait les gens de Port-Royal : « Quoi ! lui dit-il, veut-on les pousser à bout ? Ne vaudrait-il pas mieux faire un accommodement de gré à gré ? Ils y sont disposés, si on les traite avec plus de modération ; et il n'y a personne plus propre que vous, pour adoucir l'aigreur qui est de part et d'autre, et pour faire une bonne réunion. » — « Monsieur, se contenta de répondre Vincent, lorsqu'un différend est jugé, il n'y a point d'autre accord à faire que de suivre le jugement qui en a été rendu. Avant que ces Messieurs fussent condamnés, ils ont fait tous leurs efforts afin que le mensonge prévalût sur

1. Conf. du 27 avril 1657.

la vérité, et ont voulu emporter le dessus avec tant d'ardeur qu'à peine osait-on leur résister, ne voulant pour lors entendre à aucune composition. Depuis même que le Saint-Siége a décidé les questions à leur désavantage, ils ont donné divers sens aux constitutions pour en éluder l'effet. Et quoique, d'ailleurs, ils aient fait semblant de se soumettre sincèrement au Père commun des fidèles, et de recevoir les constitutions dans le véritable sens auquel il a condamné les propositions de Jansénius : néanmoins, les écrivains de leur parti qui ont soutenu ces opinions, et qui ont fait des livres et des apologies pour les défendre, n'ont pas encore dit ni écrit un mot qui paraisse pour les désavouer. Quelle union donc pouvons-nous faire avec eux, s'il n'ont une véritable et sincère intention de se soumettre ? Quelle modération peut-on apporter à ce que l'Église a décidé ? Ce sont des matières de foi qui ne peuvent souffrir d'altération, ni recevoir de composition, et, par conséquent, nous ne pouvons pas les ajuster aux sentiments de ces messieurs-là ; mais c'est à eux à soumettre les lumières de leur esprit, et à se réunir à nous par une même créance et par une vraie et sincère soumission au chef de l'Église. Sans cela, Monsieur, il n'y a rien à faire qu'à prier Dieu pour leur conversion. » — Il y a toujours, dans les paroles de Vincent, à admirer la rectitude de son esprit, son sens pratique, autant que son cœur et sa vertu.

Son premier soin dut être de préserver ses enfants de la contagion des mauvaises doctrines. Il étudia aussitôt leurs goûts et leurs penchants ; et tous ceux qu'il vit, après avertissement convenable, résolus à préférer leur jugement au jugement des premiers pasteurs, il les chassa impitoyablement de la Compagnie. Il en fit ainsi sortir jusqu'à quatorze [1]. En vain lui représentait-on que la

1. *Summ.*, n° 22, p. 53.

Compagnie perdait en quelques-uns des sujets de talent : « Ils sont mieux dehors que dedans, répondait-il, la Congrégation étant purgée par leur sortie [1]. »

Telle, du reste, avait toujours été sa conduite ferme et sévère envers ceux des siens qui pouvaient être un danger pour leurs frères. « Ils vaut mieux avoir moins de sujets, disait-il. Dix bons feront plus pour Dieu que cent de ces gens-là. Fuyons la compagnie des personnes profanes et qui ne sont pas agréables aux yeux de Dieu, et il l'augmentera et la bénira. Dieu voulant faire mettre à mort trois mille hommes qui avaient adoré le veau d'or, et Moïse l'en voulant empêcher par ses prières, il lui répondit: *Dimitte me ut grassetur furor meus contra eos, feriamque te in gentem magnam*. Selon cela, diminuer le nombre de ceux qui offensent Dieu dans une Compagnie, est augmenter la même Compagnie en vertus et en nombre, parce que l'on accourt aux Compagnies bien réglées et vertueuses... Souvenez-vous que le déchet de la plupart des communautés vient de la lâcheté des supérieurs à se tenir fermes, et surtout à purger des dyscoles et incorrigibles [2]. »

Cependant, il suivait toujours la gradation charitable ordonnée par l'Évangile. Entendait-il émettre une proposition qui semblait favoriser les erreurs condamnées, il en faisait venir l'auteur : « Sachez, Monsieur, lui disait-il, que cette nouvelle erreur du jansénisme est une des

1. *Ibid.*, n° 21, p. 53. — Plusieurs évêques, dans leurs lettres à Clément XI, témoignèrent de ces faits. Qu'il suffise de citer l'évêque d'Agen : « Tutatus a tam perniciosis dogmatibus quam instituerat « congregationem, voluit ut qui vel minimum ad tam malam partem « deflecterant, vel moniti corrigerentur, vel pertinaces in pravis opi- « nionibus, — quod etiam semper observatum fuit quam religiosissime, « — penitus ex illa projicerentur. »

2. Lettre à Codoing, à Rome, du 20 mars 1643.

plus dangereuses qui ait jamais troublé l'Église, et que je suis obligé très-particulièrement de bénir Dieu et de le remercier de ce qu'il n'a pas permis que les premiers et les plus considérables d'entre ceux qui professent cette doctrine, que j'ai connus particulièrement, et qui étaient de mes amis, aient pu me persuader leurs sentiments. Je ne vous saurais exprimer la peine qu'ils y ont prise, et les raisons qu'ils m'ont proposées pour cela ; mais je leur opposais entre autres choses l'autorité du concile de Trente, qui leur est manifestement contraire ; et voyant qu'ils continuaient toujours, au lieu de leur répondre, je récitais tout bas mon *Credo* ; et voilà comme je suis demeuré ferme en la créance catholique [1]. »

Quand il se croyait obligé de joindre la punition au reproche, il procédait encore par degrés, et se contentait d'abord d'envoyer dans une autre maison ceux de ses prêtres qui soutenaient les nouvelles doctrines, ou se plaisaient à s'en entretenir. C'est ainsi qu'il écrivait à Lambert, un de ses Missionnaires de Pologne, le 12 avril 1652 : « Pour ce que M. Gellis, dans un entretien des ordinands, s'était arrêté sur ces matières, je le priai instamment de ne plus le faire ; mais n'ayant pu gagner cela sur lui, nous l'avons envoyé à Crécy, pour l'éloigner des occasions de s'emporter comme il faisait en toutes rencontres. M. Damiens, qui avait commencé d'enseigner la théologie à nos écoliers, et qui en quelques leçons en avait dit quelque chose, nous a aussi obligés de l'ôter de cet emploi. J'ai pareillement humilié nos écoliers là-dessus, et tiendrai la main à ce qu'aucun ne prenne l'essor, étant vrai ce que vous dites, que c'est un grand mal à une communauté qui se trouve divisée en ses sentiments. »

On voit que sa principale attention était de donner des

1. Extrait d'une lettre de Caset, le prêtre même auquel ces paroles furent adressées, *Summ.*, n° 21, p. 50.

maîtres sûrs à la jeunesse. Un professeur de Saint-Lazare, nommé Guilbert, ne faisait jamais, au sujet des nouvelles doctrines et des décisions pontificales, que des professions de foi entortillées. Vincent le fit descendre de sa chaire. En vain ses écoliers multiplièrent-ils leurs démarches pour l'y faire remonter. Vincent fut inflexible. Ils l'allèrent même visiter en corps pour exercer sur lui une sorte de violence ; ils ne remportèrent qu'une réprimande sévère [1].

Ce qu'il prescrivait auprès de lui, il le prescrivait au loin, à l'étranger comme en France. Marie de Gonzague avait assisté en grande pompe aux funérailles de Saint-Cyran. Devenue reine de Pologne, elle demanda à Vincent quelques-uns de ses Missionnaires. Femme romanesque, et, par conséquent, amie des nouveautés, dirigée d'ailleurs par Fleury, prêtre imbu de jansénisme, elle voulait entretenir les fils de Vincent des nouvelles opinions. Mais ceux-ci, fidèles aux instructions de leur père, s'y refusaient toujours, et Vincent, le 12 avril 1652, les en félicitait en ces termes : «Je remercie Dieu particulièrement de la réponse que vous avez faite à la reine au sujet des questions du temps, et qui est fort à mon gré et selon l'esprit de Dieu. Quoique nous n'aimions point ces nouveautés, j'ai néanmoins exhorté la Compagnie à n'en parler ni pour ni contre. » — « Je loue Dieu, écrivait-il à Get, à Marseille, le 13 octobre 1656, des sentiments que vous me témoignez sur ce que je vous ai mandé de ces messieurs de Port-Royal. Je vous prie de faire en sorte que personne de votre famille n'en ait point d'autres ; et si quelqu'un en avait contre la doctrine commune de l'Église, ou disait quelque chose en faveur de la doctrine nouvellement condamnée, de m'en donner avis

1. *Summ.*, n° 22, p. 54.

aussitôt, parce que je suis obligé de tenir la Compagnie nette de ces brouilleries... Tenez-y donc la main, s'il vous plaît, pour l'amour de Notre-Seigneur. »

Pesnelle, Missionnaire à Gênes, lui avait demandé quelques écrits à la mode, au nom d'un vicaire apostolique. « Nous nous sommes donnés à Dieu, lui répondit Vincent, le 22 août 1659, pour ne prendre aucune part dans ces contestations qui sont aujourd'hui entre tant de si saintes personnes, et entre des corps si considérables dans l'Église, et faisons profession de n'avoir céans ni de lire tant d'écrits qui s'impriment et qui courent par Paris, et même dans les provinces, sur ces sujets. Nous nous contentons de prier Dieu qu'il unisse les esprits et les cœurs, et mette la paix en son Église. Selon cela, vous supplierez Monseigneur le vicaire de nous excuser si nous ne vous envoyons tous ces imprimés. »

A plus forte raison refusait-il de tels écrits aux siens, et exigeait-il impérieusement qu'ils leur fermassent la porte, si quelques-uns venaient à y frapper. Il écrivait à Cabel, à Sedan, le 28 décembre 1658 :

« Le débit qui se fait de quelques imprimés touchant les opinions du temps, et la connaissance que j'ai eue qu'on en a porté en une de nos maisons, m'obligent à vous avertir que, si on en porte chez vous, vous ne les receviez pas, ni personne des vôtres ; parce que la lecture de ces écrits sert de peu et peut nuire beaucoup, surtout aux personnes de communauté, qui, venant à s'en entretenir, en disent leur sentiment. Et comme chacun a son sens, il arrive diversité d'opinions ; et de là les disputes et les divisions. Nous devons savoir, et nous bien établir aux choses de foi ; mais pour ces questions d'école, laissons-les là.

« Notre-Seigneur ne voulait pas que les apôtres disputassent avec les scribes et les pharisiens, à cause du levain

de leur doctrine, qui eût pu leur donner quelque impression maligne. Et saint Pierre défendit aux premiers chrétiens de disputer sur l'Écriture, parce que, disait-il, il y a des choses obscures et difficiles, même dans les Épîtres de saint Paul. Cela étant, nous avons bien plus de raison d'éviter à nous entretenir de ces matières inutiles. Par la grâce de Dieu, on n'en parle point céans. Aussi avons-nous mille beaux sujets de conversation plus édifiants et plus convenables. Nous devons pourtant respecter les diverses lumières de ceux qui agitent ces questions, mais non pas nous déclarer ni d'un côté ni d'autre; chacun a ses raisons. Et Dieu permet qu'ils en aient de différentes, comme il l'a permis entre saint Pierre et saint Paul, et entre le même saint Paul et saint Barnabé; comme aussi entre les anges, faisant voir aux uns les choses autrement qu'aux autres. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie derechef de ne pas souffrir qu'il entre chez vous de ces papiers volants, ni qu'on y avance de ces propositions qui ne servent qu'à mettre la discorde entre les frères et à mésédifier les externes, qui trouveraient à redire à notre curiosité et à notre babil, s'ils nous voyaient lire et parler de ces libelles et de ces nouveautés, et encore plus s'ils nous voyaient prendre parti.»

Mêmes précautions indiquées dans une lettre à Get, du 22 septembre 1656 : « J'ai consenti qu'on vous porte les discours de M. Godeau sur le pontifical, mais non pas l'autre livre que vous demandez de la fabrique de Port-Royal, parce qu'à tous ceux qui sortent de cette boutique, on dit qu'il y a toujours quelque chose à redire... Je vous dis tout ceci, Monsieur, pour que vous ne vous chargiez plus de faire venir des livres pour qui que ce soit d'une telle source, qui, n'étant pas nette, donne sujet de craindre qu'il y ait quelque danger à boire dans les ruisseaux qui en procèdent. »

La soumission simple et sans contestation qu'il demandait à ses prêtres, il la devait exiger bien plus des Filles de la Charité. En janvier 1653, il invita mademoiselle Le Gras à rompre un engagement contracté pour trois de ses Filles, soupçonnant qu'on voulait s'en servir pour répandre l'esprit du temps dans la petite Compagnie: « Je crains, disait-il, qu'il n'y ait là quelque chose du Port-Royal. » Ce n'est pas lui qui aurait entretenu les Filles de la Charité dans cet orgueil de la *vérité*, que les sectaires inspiraient aux religieuses de Port-Royal. Pures, elles aussi, comme des anges, il voulait qu'elles fussent, non orgueilleuses comme des démons, mais humbles et soumises comme des enfants ; qu'au lieu de se faire d'une ignorance prétendue et prétentieuse un titre à refuser l'obéissance exigée par les pasteurs, elles y vissent une obligation nouvelle de se laisser conduire. Il leur apprenait à se contenter de gémir des maux de l'Église, à prier pour ses besoins, et à réduire toute leur science à cette soumission générale qui ne demande ni raisonnements ni discussions.

Nous lisons encore dans la lettre à Get : « Comme il a plu à Dieu de tenir la Compagnie fort nette de cette doctrine, nous ne devons pas seulement tâcher de nous maintenir dans cette netteté, mais éviter tant que nous pouvons que les autres se laissent prendre par les beaux discours de Messieurs de Port-Royal, et n'entrent dans leurs erreurs, surtout à présent qu'il n'y a plus lieu de douter qu'ils n'en soient convaincus. »

IV

Application aux externes. — Le docteur Des Lions.

Ces paroles nous montrent que ce que Vincent fit pour les siens, il le sut faire encore pour ce grand nombre de

communautés soit religieuses, soit séculières dont il était le supérieur. Il veilla particulièrement sur les Filles de la Visitation, que le bienheureux François de Sales avait confiées à sa garde. Sa vigilance était là d'autant plus nécessaire, que les rapports du saint évêque de Genève avec la *grande* Angélique, la réformatrice de Port-Royal, étaient pour les sectaires un titre à s'introduire parmi elles. Vincent recommanda donc à toutes les maisons de Paris et à celles qu'elles avaient fondées en province, de prendre garde que les ecclésiastiques qui les fréquentaient ne fussent infectés des opinions nouvelles : « Car, leur disait-il, ceux qui sont dans une mauvaise doctrine ne cherchent qu'à la répandre ; et néanmoins ils ne se déclarent pas d'abord : ce sont comme des loups qui se coulent doucement dans la bergerie pour la ravager et pour la perdre. »

Vincent inspira les mêmes sentiments et la même conduite aux congrégations séculières de la Providence, de la Propagation de la foi, des Nouvelles catholiques et de l'Union chrétienne ; les filles de la Providence, en particulier, lui renvoyèrent toujours l'honneur de leur respectueuse soumission aux décrets et aux ministres de l'Église. La congrégation de Prémontré, par l'organe de son abbé, témoigna, au procès de canonisation, qu'il avait été l'instigateur des décrets portés par les chapitres de l'ordre en conformité avec les constitutions pontificales [1].

Vincent, qui, dès 1646, avait envoyé ses Missionnaires en Irlande, ne négligea rien pour préserver de l'erreur les jeunes Irlandais qui étaient venus étudier à Paris. Plusieurs d'entre eux avaient été déjà gagnés par les in-

1. « Mirum est quanto studio egerit, ut dicta congregatio Præmonstr., per decreta suorum capitulorum, mandaret suis omnibus, quatenus eisdem constitutionibus se submitterent et conformarent. »

trigues de la secte, et réunis dans une maison du faubourg Saint-Marceau, où on les préparait à porter dans leur pays les nouvelles doctrines. Mais vingt-six de ces jeunes ecclésiastiques sortirent du séminaire janséniste et vinrent trouver Vincent, qui les confia à la conduite d'un de ses prêtres et les logea au collége des Bons-Enfants. Là, à l'instigation du saint, ils rédigèrent une déclaration, par laquelle ils s'engageaient à adhérer toujours à tous décrets et censures des souverains pontifes, à n'enseigner jamais aucune des propositions condamnées par le Saint-Siége, et notamment les cinq propositions janséniennes ; et, comme gage de leur fidélité, ils en laissèrent un exemplaire entre les mains de Vincent. Irritée de se voir arracher sa proie, la cabale interposa l'autorité de Courtin, recteur de l'Université, pour casser la déclaration par un décret. Les Irlandais en appelèrent à la faculté de théologie, qui se joignit à eux pour interjeter appel au Parlement contre le recteur et sa procédure. Le parti fit pleuvoir les pamphlets, où l'on ne ménageait pas Vincent, âme de toute l'affaire, et où on l'accusait d'avoir promis des bénéfices aux Irlandais pour les engager à signer la déclaration. Malgré tout, le bon droit triompha : un arrêt du Parlement (24 mars 1651) condamna le décret du recteur ; et, grâce à Vincent de Paul, les jeunes Irlandais, élevés dans la vraie doctrine, purent porter une foi pure dans leur pays [1].

Vincent soutint encore dans la foi les évêques et les docteurs, particulièrement ceux qui avaient fait partie de la conférence des Mardis. A leurs successeurs à Saint-Lazare, aux jeunes étudiants en théologie, il ne cessait de recommander avec saint Paul d'éviter le néologisme de l'hérésie : *Devita profanas vocum novitates.* C'est lui

1. *Mémoires* du P. Rapin, tom. I, pp. 410-414.

qui engagea la reine mère à inspirer au roi cette horreur de l'hérésie par laquelle Louis XIV se distingua toujours. Au conseil de conscience, il usa de tout son crédit pour écarter des prélatures et des bénéfices tous les suspects de jansénisme, et pour faire nommer aux charges ecclésiastiques les prêtres fidèles : en cela il s'entendait toujours avec les nonces du Saint-Siége [1] et avec le chancelier. Regardant avec raison les chaires de l'enseignement ou de la prédication comme les sources publique de la doctrine et des mœurs, il s'employa à n'y laisser monter que des hommes d'une foi éprouvée ; et, s'il apprenait qu'une thèse suspecte de jansénisme allait être soutenue dans une communauté ou dans une école, il la dénonçait au chancelier et au nonce, et la faisait supprimer par leur autorité.

Que ne fit-il pas encore pour ramener à la soumission les égarés ! Nous en avons un exemple dans sa conduite à l'égard de ce Jean Des Lions, docteur de la maison de Sorbonne et doyen de Senlis, dont nous avons plus d'une fois cité sur ces matières les Journaux si curieux. Des Lions était attaché à l'hérésie par ses opinions per-

1. « Ipsi erat cum excellentissimis sedis apostolicæ apud regem « christianissimum Nuntiis, et familaris necessitudo, et consiliorum « societas (Epist. episc. Aquensis ad Clem. XI.). » — Voir sur les faits précédents *Summ.*, nos 21 et 23 ; pp. 51 et 57. — Dans leurs lettres à Clém. XI, les évêques témoignèrent aussi de la conduite de Vincent au conseil de conscience ; par exemple l'évêque de Cahors : « Nihil ita fuit potius quam ut, in ovili Christi vigilibus et solli- « citis pastoribus suffectis, lupi et mercenarii procul arcerentur « Non mediocre insuper, hoc eodem defungens ministerio, et fer- « ventis sui in Deum amoris, et catholicæ suæ fidei, et in « Apostolicam sedem summæ fidelitatis dedit experimentum ; « nam... ad Jansenismi pravas et hæreticas novitates resecandas, « damnandas et evellendas, romanorumque Pontificum decretis debi- « tam reverentiam suscriptionemque procurandam, nil prudentissimus « sacerdos omisit. »

sonnelles et plus encore par ses liaisons avec Arnauld, le duc de Liancourt et les personnages les plus considérables du parti. Cependant la constitution d'Innocent X l'avait ébranlé. Vincent en profita, et lui députa l'évêque de Pamiers, encore fidèle, pour l'engager à faire une retraite à Saint-Lazare. Des Lions parut se rendre. Il ne lui restait plus qu'une petite difficulté dont il voulait demander la solution au pape. Vincent envoya sa lettre à Rome et eut assez de crédit pour lui obtenir une réponse favorable. Mais, comme il arrive toujours aux gens qui manquent de simplicité et de droiture, il y trouva des difficultés nouvelles ; puis le respect humain, d'anciens préjugés, des liaisons encore plus anciennes, le retinrent dans le parti.

Nouveaux efforts de Vincent quand parut la déclaration d'Alexandre VII. Hélas ! le moment était mal choisi. Alors venait d'avoir lieu à Port-Royal le fameux *miracle de la Sainte-Épine*, que nous n'avons point ici à raconter, et, avec tout le parti, Des Lions y avait vu un solennel témoignage rendu par Dieu lui-même à la vérité du jansénisme. La première impression passée, Vincent revint à la charge, et cette fois il parut sur le point de triompher : Des Lions ne demandait plus, pour tout délai, que le temps de ramener avec lui le duc et la duchesse de Liancourt. Pour le presser et couper court à de nouveaux subterfuges, Vincent lui écrivit le 2 avril 1657 :

« J'espère qu'à ce coup, Monsieur, vous donnerez la gloire à Dieu et l'édification à son Église, que chacun attend de vous en cette occasion : car d'attendre davantage, il est à craindre que l'esprit malin, qui emploie tant de souplesses pour éluder la vérité, ne vous mette imperceptiblement en tel état, que vous n'aurez plus tant de force de le faire, pour ne vous être pas prévalu de la grâce, depuis un si long temps qu'il y a qu'elle vous

sollicite par des moyens si suaves et si puissants, que je n'ai pas ouï dire que Dieu en ait employé de tels à l'égard de qui que ce soit de ce côté-là.

« De dire, Monsieur, que les miracles que fait la Sainte-Épine au Port-Royal semblent approuver la doctrine qui se professe en ce lieu-là ; vous savez celle de saint Thomas, qui est que jamais Dieu n'a confirmé les erreurs par des miracles, fondé sur ce que la vérité ne peut autoriser le mensonge, ni la lumière les ténèbres. Or, qui ne voit que les propositions soutenues par ce parti sont des erreurs, puisqu'elles sont condamnées ? Si donc Dieu fait des miracles, ce n'est point pour autoriser ces opinions qui portent à faux, mais pour en tirer sa gloire en quelque autre manière.

« D'attendre que Dieu envoie un ange pour vous éclairer davantage, il ne le fera pas ; il vous renvoie à l'Église, et l'Église assemblée à Trente vous renvoie au Saint-Siége, au sujet dont il est question ; ainsi qu'il paraît par le dernier chapitre de ce concile.

« D'attendre que le même saint Augustin revienne s'expliquer lui-même : Notre-Seigneur nous dit que si l'on ne croit pas aux Écritures, on croira encore moins à ce que les morts ressuscités nous diront. Et s'il était possible que ce saint revînt, il se soumettrait encore, comme il a fait autrefois, au Souverain Pontife.

« D'attendre le jugement de quelque Faculté de théologie fameuse, qui décide encore ces questions : où est-elle ? On n'en connaît point dans l'état du christianisme une plus savante que celle de Sorbonne, dont vous êtes un très-digne membre.

« D'attendre, d'un autre côté, qu'un grand docteur et très-homme de bien vous marque ce que vous avez à faire : où en trouverez-vous un, en qui ces deux qualités se rencontrent mieux qu'en celui à qui je parle ?

« Il me semble, Monsieur, que j'entends que vous me dites que vous estimez ne vous devoir pas déclarer sitôt, afin d'amener avec vous quelque personne de condition. Cela est bon ; mais il est à craindre que, pensant sauver du naufrage ces personnes-là, ils ne vous entraînent et noient avec eux. Je vous dis ceci avec douleur, d'autant que leur salut m'est aussi cher que le mien, et je donnerais volontiers mille vies si je les avais pour eux. Il semble que votre exemple les fera bien plutôt revenir que tout ce que vous leur pourriez dire. Tout cela donc posé, au nom de Dieu, Monsieur, ne différez plus cette action, qui doit être tant agréable à sa divine bonté : il y va de votre propre salut, et vous avez plus de sujet de craindre pour vous-même, que pour la plupart de ceux qui trempent dans ces erreurs ; parce que vous en avez reçu, et non pas eux, un éclaircissement particulier de la part de notre Saint-Père. Quel déplaisir auriez-vous, Monsieur, si, remettant plus longtemps à vous déclarer, on venait à vous y contraindre, ainsi que la résolution en a été prise par nosseigneurs les prélats ? C'est pourquoi je vous supplie derechef, au nom de Notre-Seigneur, de vous hâter, et de ne pas trouver mauvais que le plus ignorant et le plus abominable des hommes vous parle de la sorte, puisque ce qu'il vous dit est raisonnable. Si les bêtes ont parlé, et les méchants prophétisé, je puis dire aussi la vérité, quoique je sois bête et méchant. Plaise à Dieu vous parler lui-même efficacement, en vous faisant connaître le bien que vous ferez ! car outre que vous vous mettrez en l'état où Dieu vous demande, il y a sujet d'espérer qu'à votre imitation une bonne partie de ces messieurs-là reviendront de leurs égarements ; et, au contraire, vous pourrez être cause qu'ils y demeureront, si vous retardez ce dessein ; et je doute même que vous l'exécutiez jamais : ce qui me serait une

affliction mortelle, à cause que vous estimant et vous affectionnant au point que je fais, et ayant eu l'honneur de vous servir en qualité que j'ai fait, je ne pourrais sans une extrême douleur vous voir sortir de l'Église. J'espère que Notre-Seigneur ne permettra pas ce malheur, comme je l'en prie bien souvent. »

De plus en plus ému par cette lettre touchante, Des Lions promit sa soumission : il ne s'agissait plus que d'en fixer le mode et de la rendre utile à ses coreligionnaires. Vincent eut encore la bonté de se prêter à ce dessein et d'en régler lui-même l'exécution. Mais Arnauld fut plus fort que lui, et ressaisit sa proie. Sa proie, nous disons bien ; car, dans sa personne, dans celle de sa nièce Perrette, dans les biens de sa famille, Des Lions fut toujours la victime d'Arnauld [1].

Vincent mettait quelquefois autant de prudente habileté que de zèle persévérant dans ses efforts auprès des ecclésiastiques à foi suspecte. L'un deux, savant, grand prédicateur, de grande condition, le venait voir souvent. « Monsieur, lui dit un jour le saint, comme vous êtes habile et éloquent, j'ai un conseil à vous demander. Dans nos missions à la campagne, il nous arrive de trouver des personnes qui ne croient pas aux vérités de notre sainte religion, et nous ne savons comment nous y prendre pour les leur persuader. Que devons-nous faire en ces rencontres ? — Pourquoi me demandez-vous cela ? répondit l'abbé avec émotion. — C'est, Monsieur, que les pauvres s'adressent aux riches dans leurs besoins, et, comme nous sommes de pauvres ignorants, nous avons recours à vous qui êtes riche en science. » Flatté et remis, l'abbé énuméra les preuves de la religion : l'Écriture, les Pères, le raisonnement, le commun consentement des

1. Voir sur Des Lions les Mémoires de Niceron, t. XI, p. 322.

peuples et des siècles, le témoignage des martyrs, les miracles, etc. « Fort bien, Monsieur, reprit Vincent, mettez, je vous prie, tout cela par écrit, simplement et sans façon, et envoyez-le moi. » Deux ou trois jours après, l'abbé apportait lui-même son mémoire. « Merci, Monsieur, lui dit Vincent. Je reçois une joie singulière de vous voir dans ces bons sentiments, et de les apprendre de vous-même ; car, outre le profit que j'en tirerai pour mon usage particulier, cela me servira même pour votre justification. Vous l'aurez peine à croire, il est néanmoins très-véritable que certaines personnes sont persuadées et disent que vous n'avez point de bons sentiments touchant les choses de la foi. Achevez donc, Monsieur, ce que vous avez si bien commencé; et, après avoir si dignement soutenu la foi par votre écrit, professez-la par une vie édifiante. Vous y êtes d'autant plus obligé que vous êtes de condition ; car il en est de la vertu jointe à la naissance comme d'une pierre précieuse qui brille plus enchâssée dans l'or que dans le plomb. » Cette conduite et ce discours eurent leur effet, et Vincent eut la consolation de voir l'abbé entrer et persévérer dans des résolutions saintes [1].

Le plus souvent, Vincent de Paul s'en tenait à de sages précautions, et se contentait de recourir à la prière, le meilleur remède, disait-il, qu'on pût opposer à l'hérésie. Sans doute, il était bien aise de voir les docteurs consacrer leur plume et leurs veilles à la défense de la foi, et il les y excitait volontiers ; mais dans la prière et le secours de Dieu il mettait sa principale confiance. La prière, répétait-il aux siens, la pratique exacte des vertus contraires aux vices des hérétiques, c'est-à-dire l'humilité

1. Récit rédigé par Vincent lui-même, qui désigne l'abbé sous le pseudonyme de *Domasus*.

et la soumission d'esprit opposées à leur orgueil et à leur suffisance ; l'amour du mépris à leur amour des louanges ; la droiture d'esprit, la simplicité de cœur à leurs artifices, à leurs falsifications, à leurs déguisements, à leurs impostures ; la charité à leur haine, à leurs médisances et à leurs outrages : voilà les meilleures armes pour combattre l'erreur.

Avec ce bon sens en quelque sorte infaillible qui venait en aide à sa vertu, il se tenait dans ce milieu où le vrai et le bien, comme dit Bossuet, ont fixé leur trône, et demeurait également éloigné de tous les extrêmes, du relâchement comme du rigorisme. A peine l'*Apologie des casuistes* du P. Pirot eut-elle été condamnée à Rome, qu'il en donna avis à ses prêtres comme il avait fait pour la censure de l'*Augustinus*. Du reste, ici encore, il avait prévenu le jugement du Saint-Siége. Dès le 26 février 1655, il avait conseillé à un de ses prêtres de Rome « la sainte sévérité, tant recommandée par les saints canons de l'Église et renouvelée par saint Charles Borromée », comme faisant « incomparablement plus de fruit que la trop grande indulgence. »

V

Orthodoxie de la Mission après Vincent. — Funeste influence du jansénisme.

Voilà un abrégé très-court, malgré le nombre des pages qui précèdent, de ce que Vincent de Paul a fait contre le jansénisme. Il semblerait que telle fut son unique mission, s'il n'en avait pas eu tant d'autres, s'il ne les avait pas eues toutes. Aussi, au procès de canonisation, un docteur de Sorbonne ne craignit pas de dire : « Comme Dieu a suscité saint Ignace et sa Compagnie contre

Luther et Calvin, il a suscité Vincent et sa congrégation contre le jansénisme [1]. » En effet, Vincent transmit son zèle à ses successeurs. Jolly, après lui troisième supérieur général, avait coutume de dire : « Je veux que les miens marchent par le chemin battu, et qu'ils s'éloignent de toute nouveauté [2]. » Au moyen d'une vigilance continuelle et d'éliminations prudentes, la Compagnie se maintint pure de l'erreur pendant tout le XVIIe siècle, alors que tant d'autres familles religieuses étaient plus ou moins infectées. Quand, au commencement du siècle suivant, le jansénisme prit une recrudescence nouvelle avec le *Cas de conscience* et le *Problème ecclésiastique*, foudroyés en 1713, avec le livre de Quesnel, par la constitution *Unigenitus*, Dieu lui donna pour supérieur général Jean Bonnet, qui la préserva à jamais de la contagion. Le 1er août 1724, Bonnet réunit en la maison de Saint-Lazare une assemblée générale de la congrégation. Des décrets solennels y furent portés contre tous les récalcitrants, contre tous les opposants à la bulle, et ils furent aussitôt mis à exécution. Les rebelles furent expulsés sans égard, ni aux grades, ni à l'âge, ni au talent, ni à la science, ni même à la colère de quelques puissants personnages, fauteurs des mauvaises doctrines et de leurs adhérents. La Compagnie fut ainsi purgée de la zizanie semée dans son sein, en quelques diocèses, pendant le sommeil ou à la connivence des pasteurs. Auparavant déjà, elle avait été relativement admirable de fidélité ; désormais, à peine en citerait-on une autre en France qui ait également prouvé sa soumission au Saint-Siége. C'est un témoignage que lui rendirent tous les gens de bien, que lui rendirent à leur façon les réfrac-

1. *Summ.*, n° 21, p. 54.
2. *Ibid.*, p. 55.

taires, en l'honorant de leurs injures en elle-même et dans la personne de Bonnet, son supérieur général [1].

Pour revenir, en finissant, à Vincent de Paul, disons que son horreur pour l'hérésie venait de sa charité et du pressentiment des maux qu'elle allait causer à la France. Les ravages du calvinisme, dont son enfance avait été témoin, lui faisaient craindre qu'une hérésie nouvelle ne finît par détruire la foi parmi nous, et que la France n'eût le sort de l'Angleterre, de la Suède et de l'Allemagne. Puis il prévoyait, avec une conscience plus ou moins claire, que le jansénisme allait arrêter ce beau mouvement de régénération catholique qui, parti du concile de Trente, avait traversé cette première moitié du siècle, et y avait laissé, en hommes, en institutions et en monuments, tant de traces merveilleuses de son passage ; que son œuvre à lui-même aurait dans le jansénisme son plus dangereux ennemi. En effet, à partir de l'éclat du jansénisme, à partir surtout des *Provinciales*, tout se ralentit, tout s'immobilise dans les hommes et dans les choses. Plus de ces âmes généreuses, dévouées jusqu'à l'héroïsme, que nous avons vues en si grand nombre au service de la charité de Vincent de Paul ; plus de nouvelles familles religieuses, plus d'institutions, plus de saints. Au dévouement héroïque des personnes et des œuvres succède une régularité glaciale, et la sécheresse du rigorisme remplace l'onction de la piété. La sévérité morale est dans les livres, mais déjà le dérèglement et la licence sont dans les mœurs. En 1688, Fénelon peut déjà signaler un abaissement progressif des vertus chrétiennes, qu'il fait remonter à quarante ans. Le jansénisme livra au monde des secrets qu'il ne devait pas connaître, et, en l'introduisant dans le sacré tribunal

1. Voir, en particulier, l'*Avocat du Diable*, t. II, pp. 292 et suiv.

pour exposer les juges à ses moqueries, il fit que bientôt le monde ne voulut plus être jugé. Ces sarcasmes, ces calomnies qu'il inventa contre ses adversaires, furent bientôt tournés contre la religion. Dans son *oraison funèbre d'Anne de Gonzague*, et dans son sermon *sur la divinité de la religion*, Bossuet devait déjà tonner de sa plus forte voix contre l'incrédulité envahissante, et, franchissant le XVIII[e] siècle, il prévoyait l'indifférence moderne, terme fatal auquel, après une lutte acharnée, l'erreur allait aboutir. Même au milieu de la contrainte et des réserves hypocrites que la piété sévère et morose de Louis XIV vieillissant imposait au libertinage, La Bruyère pouvait écrire son chapitre des *Esprits forts*. Et si nous voulions pénétrer dans les ombres épaisses où se cachait l'impiété, nous la verrions semer ces germes d'erreur et de débauche qui n'attendent, pour éclore aux flambeaux des orgies de la régence et étaler leurs fruits corrompus, que le coucher du soleil, que le dernier soupir de Louis XIV.

L'opposition antichrétienne commence, au XVIII[e] siècle, dans les rangs jansénistes. De la monstrueuse alliance des jansénistes, des philosophes et d'une courtisane, qui prennent les parlements à leur service, naît une vaste conspiration qui embrasse l'Europe entière. Le mot d'ordre, en apparence, c'est la destruction des jésuites, mais le but suprême est plus élevé ; et, en effet, les jésuites détruits, tous les efforts sont dirigés contre la papauté et contre l'Église, dont le jansénisme, par ses révoltes, a détruit le respect dans le cœur des peuples. Le jansénisme poursuit son œuvre. Le premier il a introduit le peuple dans le sanctuaire ; le premier il a conduit le prêtre à Pilate, et livré les causes religieuses aux tribunaux civils ; plus que personne il a contribué à mettre César à côté ou même au-dessus du Pontife : voici qu'en

1790, il veut faire de la religion une institution purement humaine et civile. Après avoir crié contre le pape pendant près de deux siècles, enfin il s'en passe. Ce n'est plus alors pour l'Église qu'une triste agonie, jusqu'à ce qu'on cherche à l'étouffer dans le sang en 1793.

Voilà le jansénisme et son œuvre, et voilà comment il a arrêté l'œuvre de régénération catholique dont saint Vincent de Paul a été en France le plus puissant promoteur. La mort du saint prêtre est comme le signal, le point de départ de la décadence ; mais les saints ont une vie posthume, et nous verrons plus tard comment sa résurrection inespérée a été de nos jours le signal aussi d'une résurrection pour la foi et la charité catholique.

LIVRE VI

LES MISSIONS

CHAPITRE PREMIER

THÉORIE DES MISSIONS

I

Missions en général. — Missions populaires de saint Vincent de Paul.

L'action de l'Église parmi les peuples n'est qu'une prolongation de l'apostolat. Or, l'apostolat, c'est la parole. Enseignez, parlez, a dit le Maître ; et les apôtres ont parlé ; ils ont parlé dans toutes les langues, et « l'éclat de leur voix s'est répandu dans tout l'univers ; il a retenti jusqu'aux extrémités de la terre. » Peu leur importait d'être chargés de chaînes comme des malfaiteurs, pourvu que la parole de Dieu ne fût point enchaînée.

L'Église parle donc toujours. Mais il est des temps, des lieux, où, maîtresse paisible des esprits, et n'ayant à lutter que contre les ténèbres et les faiblesses inhérentes à notre nature, elle peut se borner à la parole ordinaire, à la parole pastorale. Cette parole est moins un ensemen-

cement qu'une culture, moins un glaive de combat qu'un instrument d'édification. Il en est autrement lorsque l'Église ne trouve que des éléments rebelles, des terres où rien n'a encore été semé, des inteliigences qui, dégoûtées du bien et du vrai, tendent à rentrer dans le mal et l'erreur. Alors il lui faut une parole ou primitive, pour les peuples à qui l'Évangile n'a pas été encore annoncé, ou exceptionnelle pour les peuples, qui oublient ou rejettent la vérité après l'avoir reçue. De là les Missions dites étrangères qui, plus que toutes les autres, continuent et renouvellent l'apostolat ; de là aussi les Missions parmi les peuples déjà chrétiens, mais que l'ignorance et l'incurie des pasteurs, l'obscurcissement insensible et l'affaissement graduel des âmes, une action contraire à celle de l'Église venant des hommes ou des circonstances, refoulent peu à peu vers le paganisme et l'infidélité.

Cette triple nécessité des Missions se faisait sentir au commencement du XVIIe siècle. Nous avons dit, dans ce volume même, l'état du clergé, son ignorance, ses désordres, et partant son impuissance à accomplir l'œuvre apostolique ; l'ignorance aussi et les désordres des peuples, s'enfonçant de jour en jour dans l'oubli des vérités chrétiennes et dans la corruption. Un demi-siècle d'anarchie politique et religieuse avait achevé de tout bouleverser, sinon de tout détruire dans la foi et dans les mœurs. Tirés en sens contraires par mille chefs divers, les peuples ne savaient plus à qui aller. Le oui et le non qu'ils entendaient prononcer à droite et à gauche sur les mêmes questions, dévoyait leur intelligence. Les disputes de l'orthodoxie et de l'hérésie, dont ils ne saisissaient que la contradiction, confondaient leurs croyances. Le mélange des populations restées extérieurement fidèles et de celles que le protestantisme avait déjà conquises, amenait peu

à peu l'indifférence, pratique d'abord, théorique ensuite, en attendant l'athéisme.

Le mal gagnait surtout les campagnes, plus dépourvues encore que les villes de pasteurs instruits et vigilants, plus exposées par suite à céder aux suggestions de l'hérésie, à l'envahissement de l'ignorance et du désordre moral. C'est aussi vers les campagnes que se tourna d'abord l'âme apostolique de Vincent de Paul ; ou plutôt, de l'apostolat des campagnes il fit son œuvre propre, et, en un sens, exclusive. Car, ainsi qu'il nous l'a dit déjà, il ne s'occupa de la réformation et de l'éducation du clergé que pour fournir les campagnes de pasteurs fidèles, ou, suivant sa comparaison si heureuse, que comme un conquérant qui cherche à laisser garnison dans les places qu'il a prises.

Oui, l'évangélisation des campagnes et des pauvres, voilà la mission de Vincent et de sa Compagnie. Mission unique dans l'histoire de l'Église, disait-il encore, puisque aucun autre corps religieux ne se l'était proposée pour fin particulière et principale.

Et, de ce côté encore, Vincent a été l'homme de la Providence. Au temps de Richelieu, et à la veille de Louis XIV, on ne pouvait guère prévoir l'avènement si prochain de la démocratie, et Vincent, si respectueux pour les puissances, si soumis à toute autorité, le prévoyait moins que personne. Mais Dieu, qui l'avait suscité et le menait à son insu, et comme malgré lui, à l'accomplissement de toutes ses œuvres, le faisait à temps l'homme des petits et des pauvres, alors si dédaignés, bientôt si menaçants. Chaque saint a sa mission propre et son coin à cultiver dans la vigne du Seigneur. Saint Ignace, chevalier de naissance et de caractère, donne à sa Compagnie une constitution féodale et militante ; sans négliger les petits, il s'adresse de préférence aux grands,

et par les grands, chefs alors de l'hérésie, il arrête, quand il les a soumis, les progrès du protestantisme. Même en notre âge dit *égalitaire*, ses fils continuent à s'emparer des grands par la direction et par l'éducation, et ils rendent ainsi un immense service en mettant le christianisme à la tête de la société. En même temps, toujours fils d'un guerrier, ils poursuivent leur lutte éternelle contre tout ce qui veut s'opposer à Dieu.

Quand la féodalité est vaincue, et qu'au règne brillant, mais éphémère, de la royauté absolue, va succéder le règne de la bourgeoisie d'abord, ensuite du peuple, Vincent de Paul prend la société par le bas, par les petits et les pauvres ; il baptise, il adoucit par avance cette démocratie sauvage ; entre elle et l'aristocratie, entre la pauvreté et la richesse, il met, non la lutte, mais le trait d'union de la charité. Et quand la démocratie menacera de tout détruire, Dieu ressuscitera le nom et les œuvres de Vincent de Paul, et sous son drapeau s'abritera l'espérance de la société.

Voilà donc l'origine des Missions populaires de Vincent ; en voilà l'à-propos et la nécessité. A ces raisons particulières viennent se joindre les raisons générales de tous les temps, d'où l'on comprend comment les Missions ont toujours existé dans l'Église. Il est des maux auxquels les pasteurs ordinaires ne peuvent porter remède. Hommes de tous les jours et de tous les instants, on est trop accoutumé à les voir et à les entendre, pour que leurs discours et leurs conseils conservent cette force qui pénètre et remue les âmes. Un étranger, qui survient tout à coup, ne soulève d'abord aucune répugnance, dégagé qu'il est de tout intérêt humain et local ; puis l'attrait de la nouveauté pousse vers lui ; sa parole inconnue produit des impressions nouvelles sur des âmes blasées ou paralysées, et entraîne les esprits à la foi, les cœurs à la vertu.

Effets éphémères, a-t-on dit, dont, la cause passée, il ne reste bientôt plus de trace ; pluie d'orage qui laboure et ne féconde pas ; ébranlements d'imagination, de nerfs même, et non de cœur, ni de volonté ; mouvement passager plutôt que conversion solide et durable. Et, en effet, comment, en si peu de temps, instruire et convaincre ? Alors il faut bien mettre le sentiment à la place de la doctrine. Comment éprouver les consciences, les réduire à des sacrifices longtemps refusés, détruire des habitudes invétérées ? Alors il faut bien se contenter de quelques larmes d'une sensibilité nerveuse, de promesses que le vent emporte, de résolutions que le lendemain détruit.

Voilà ce qu'on a dit dès le temps de Vincent de Paul ; voilà ce qu'on a répété de nos jours en des circonstances semblables, lorsque l'Église, après le cataclysme révolutionnaire, a voulu reprendre les Missions par lesquelles on avait régénéré la France après le cataclysme protestant. Car rien de nouveau sous le soleil, rien de nouveau notamment dans les objections contre l'Église, et le libéralisme de la Restauration aurait été bien étonné, si on lui avait fait voir qu'il n'était que l'écho de l'abbé de Barcos et des jansénistes.

Les faits répondront eux-mêmes, de toutes les réponses la plus péremptoire. On verra que les Missions de Vincent de Paul, par leur durée, par leurs règlements, par leurs épreuves, suffisaient à produire une régénération sincère et solide ; qu'elles l'ont produite, en effet, en France et à l'étranger. Il est vrai qu'il les faut considérer dans l'ensemble des œuvres du saint, dans le concours que ces œuvres se prêtaient les unes aux autres. Les Missions, coïncidant et concordant avec la réformation du clergé, en tiraient une force, une vitalité qui assuraient la durée à leurs fruits. Ces fruits, on les mettait

sous la garde de pasteurs régénérés ; ou plutôt, le Missionnaire se contentait d'ouvrir le sillon et d'y jeter la semence ; au pasteur ensuite de cultiver, d'arroser et de recueillir la moisson.

Éphémères même, les effets d'une Mission ne seraient pas méprisables. C'est beaucoup, quand il y a sincérité, qu'un temps d'arrêt dans le mal, qu'un retour momentané au bien ; c'est beaucoup que le règlement de compte d'une vie coupable, dût ce compte être bientôt surchargé de nouveaux crimes : le règlement définitif, s'il doit jamais venir, ne fût-ce qu'à la mort, en sera plus facile ; plus facile aussi sera le retour final à la vertu.

D'ailleurs, comme toutes ces objections disparaissent, non-seulement devant les faits, mais à la lumière et au feu des discours que Vincent adressait à ses Missionnaires ! Convaincu du mal des peuples et de l'efficacité du remède, il ne cessait d'exhorter ses enfants à marcher avec courage dans cette carrière des Missions, que Dieu par lui leur avait ouverte.

II

Discours sur les Missions. — Vertus des Missionnaires.

« Ne sommes-nous pas bien heureux, mes frères, d'exprimer au naïf la vocation de Jésus-Christ ? Car, qui est-ce qui exprime mieux la manière de vie que Jésus-Christ a tenue sur la terre, que les Missionnaires ? Je ne dis pas seulement nous, mais aussi ces grands ouvriers apostoliques de divers ordres qui font des Missions et dedans et dehors le royaume. Oh ! mes frères, ce sont là des grands Missionnaires, et desquels nous ne sommes que les ombres. Voyez comme ils se transportent

aux Indes, au Japon, au Canada, pour achever l'œuvre que Jésus-Christ a commencée sur la terre, et qu'il n'a point quitté depuis le premier instant ? Pensons qu'il nous dit : Sortez, Missionnaires ; sortez ! Quoi ! êtes-vous encore ici ! et voilà des pauvres âmes qui vous attendent, le salut desquelles dépend peut-être de vos prédications et de vos catéchismes. C'est là, mes frères, ce que nous devons bien considérer ; car Dieu nous a destinés pour travailler en tel temps, en tels lieux, et pour telles personnes. C'est ainsi qu'il destinait ses prophètes pour certains lieux et pour certaines personnes, et ne voulait point qu'ils allassent ailleurs. Mais que répondrions-nous à Dieu, s'il arrivait que par notre faute quelqu'une de ces pauvres âmes vînt à mourir et à se perdre ? N'aurait-elle pas sujet de nous reprocher que nous serions en quelque façon cause de sa condamnation, pour ne l'avoir pas assistée comme nous le pouvions ? Et ne devrions-nous pas craindre qu'il ne nous en demandât compte à l'heure de notre mort ? Comme, au contraire, si nous correspondons fidèlement aux obligations de notre vocation, n'aurons-nous pas sujet d'espérer que Dieu nous augmentera de jour en jour ses grâces, qu'il multipliera de plus en plus la Compagnie, et lui donnera des hommes qui auront des dispositions telles qu'il convient pour agir dans son esprit, et qu'il bénira tous nos travaux ? Et enfin toutes ces âmes qui obtiendront le salut éternel par notre ministère rendront témoignage à Dieu de notre fidélité dans nos fonctions.

« Que ceux-là seront heureux qui, à l'heure de leur mort, verront accomplies en eux ces belles paroles de Notre-Seigneur : *Evangelizare pauperibus misit me Dominus !* Voyez, mes frères, comme il semble que Notre-Seigneur nous veuille déclarer par ces paroles que le

principal de son œuvre était de travailler pour les pauvres. Quand il allait à d'autres, ce n'était que comme en chemin faisant. Nous ne devons pas considérer un pauvre paysan ou une pauvre femme selon leur extérieur, ni selon ce qui paraît de la portée de leur esprit, d'autant que bien souvent ils n'ont pas presque la figure ni l'esprit de personnes raisonnables, tant ils sont grossiers et terrestres. Mais tournez la médaille, et vous verrez par les lumières de la foi que le Fils de Dieu, qui a voulu être pauvre, nous est représenté par ces pauvres ; qu'il n'avait presque pas la figure d'un homme en sa passion, et qu'il passait pour fou dans l'esprit des Gentils et pour pierre de scandale dans celui des Juifs. Et avec tout cela il se qualifia l'évangéliste des pauvres : *Evangelizare pauperibus misit me.* Oh ! Dieu, qu'il fait beau voir les pauvres, si nous les considérons en Dieu et dans l'estime que Jésus-Christ en a faite ! Malheur donc à nous, si nous nous rendons lâches à servir et à secourir les pauvres ! car après avoir été appelés de Dieu, et nous être donnés à lui pour cela, il s'en repose en quelque façon sur nous. Souvenez-vous de ces paroles d'un saint Père : *Si non pavisti, occidisti,* qui s'entendent à la vérité de la réfection corporelle, mais qui se peuvent appliquer à la spirituelle avec autant de vérité, et même avec plus de raison. Jugez combien nous avons sujet de trembler, si nous venons à manquer en ce point ; et si, à cause de l'âge, ou bien sous prétexte de quelque infirmité ou indisposition, nous venons à nous ralentir et à dégénérer de notre première ferveur. Pour moi, nonobstant mon âge, je ne me tiens point excusé de l'obligation de travailler au salut de ces pauvres gens ; car qui m'en pourrait empêcher ? Si je ne puis prêcher tous les jours, je ne prêcherai que deux fois la semaine ; et si je n'ai assez de force pour me faire entendre dans les grandes chaires, je parlerai dans les pe-

tites ; et si je n'avais pas encore assez de voix pour cela, qui est-ce qui m'empêcherait de parler simplement et familièrement à ces bonnes gens, comme je vous parle à présent, les faisant approcher et mettre autour de moi comme vous êtes ? Je sais des vieillards qui, au jour du jugement, pourront s'élever contre nous, et entre autres un bon père jésuite, homme de sainte vie, lequel, après avoir prêché plusieurs années à la cour, ayant été atteint à l'âge de soixante ans d'une maladie qui le mena à deux doigts de la mort, Dieu lui fit connaître combien il y avait de vanité et d'inutilité en la plupart de ses discours relevés et de ses fanfares, desquels il se servait en ses prédications, en sorte qu'il en ressentit plusieurs remords de conscience ; ce qui fut cause qu'ayant recouvré sa santé, il demanda et obtint de ses supérieurs permission d'aller catéchiser et exhorter familièrement les pauvres de la campagne. Il employa vingt ans dans ces charitables travaux et y persévéra jusqu'à la mort ; et se voyant près d'expirer, il demanda une grâce, qui fut qu'on enterrât avec son corps une baguette dont il se servait en ses catéchismes, afin, disait-il, que cette baguette rendît témoignage comme il avait quitté les emplois de la cour pour servir Notre-Seigneur en la personne des pauvres de la campagne.

« Quelqu'un de ceux qui cherchent à vivre longtemps, pourrait peut-être appréhender que le travail des Missions ne vînt à raccourcir ses jours et avancer l'heure de sa mort, et pour cela tâcherait de s'en exempter, autant qu'il lui serait possible, comme d'un malheur qu'il aurait sujet de craindre ; mais je demanderais à celui qui aurait un tel sentiment : Est-ce un malheur à celui qui voyage dans un pays étranger d'avancer son chemin et s'approcher de sa patrie ? Est-ce un malheur à ceux qui naviguent d'approcher du port ? Est-ce un malheur à une âme

fidèle que d'aller voir et posséder son Dieu ? Enfin est-ce un malheur aux Missionnaires d'aller bientôt jouir de la gloire que leur divin Maître leur a méritée par ses souffrances et par sa mort ? Quoi ! a-t-on peur qu'une chose arrive, que nous ne saurions assez désirer, et qui n'arrive toujours que trop tard ?

« Or, ce que je dis aux prêtres, je le dis aussi à ceux qui ne le sont pas, je le dis à tous nos frères. Non, mes frères, ne croyez pas que, parce vous n'êtes pas employés à la prédication, vous soyez pour cela exempts des obligations que nous avons de travailler au salut des pauvres ; car vous le pouvez faire en votre façon, peut-être aussi bien que le prédicateur même, et avec moins de danger pour vous ; vous y êtes obligés étant membres d'un même corps avec nous, tout de même que tous les membres du sacré corps de Jésus-Christ ont coopéré chacun en leur manière à l'œuvre de notre rédemption ; car si le chef de Jésus-Christ a été percé d'épines, les pieds ont été aussi percés des clous avec lesquels ils étaient attachés à la croix ; et si après la résurrection ce sacré chef a été récompensé, les pieds ont aussi participé à cette récompense, et ont partagé avec lui la gloire dont il a été couronné [1]. »

Vincent répondait à toutes les difficultés que les obstacles suggéraient à la faiblesse. Alors il écrivait : « Peut-être Notre-Seigneur a dessein de sauver quelque bonne âme qui est en danger de son salut et doit mourir bientôt, laquelle, si elle se perd, Dieu vous rendra responsable de sa perte, et moi avec vous, si nous ne faisons sa volonté. C'est une épreuve que Notre-Seigneur veut faire de votre patience, et l'esprit malin se sert de cette occasion pour détourner le bien qu'il voit que vous ferez. » On refuse

1. Conf. du 25 octobre 1643.

de vous loger : « Ressouvenez-vous que le Missionnaire des Missionnaires n'avait pas une pierre pour reposer sa tête, que l'on lui a quelquefois refusé l'entrée des lieux où il allait travailler, et chassé lui et les apôtres de quelques provinces. » Il y a des hameaux écartés : « Il arrive quelquefois qu'ils sont plus zélés à participer aux fruits de la Mission que les autres. Il n'en faut qu'un ou deux à chaque hameau que Notre-Seigneur ait touchés qui deviennent des prédicateurs du reste du peuple. » — Vous êtes mal suivis : « Ressouvenez-vous que Notre-Seigneur prêchait à un bien petit nombre de personnes, voire à une seule ; et peut-être a-t-il permis ces sujets de dégoût pour vous prêcher vous-même et vous garantir de la vaine satisfaction que nous cherchons imperceptiblement en nos emplois. Continuez donc, quand il n'y aurait qu'une seule âme qui aurait besoin de vous, en la vue du sentiment de Notre-Seigneur, que le bon pasteur doit quitter son troupeau de 99 brebis pour aller chercher la centième égarée. Rarement arrive-t-il en ces rencontres qu'une mission ainsi commencée ne réussit à la fin, quand les Missionnaires exercent les vertus qu'il faut en ces rencontres, la patience, l'humilité, l'oraison, la mortification [1]. »

Nous ne redirons pas les vertus que Vincent demandait à ses Missionnaires : on se rappelle trop ses conférences sur l'humilité et la défiance de soi-même, sur la foi et la confiance en Dieu, sur la charité et le zèle des âmes, sur la douceur et la patience, sur la simplicité et la prudence, sur le détachement des choses de la terre et l'indifférence à l'égard des emplois, des lieux, des temps et des personnes ; sur toutes les vertus chrétiennes et apostoliques, en un mot : « car les Missionnaires doivent imiter les

1. Lettre à Tholard, du 12 décembre 1657.

bassins des fontaines, lesquels se remplissent d'eau avant que d'en verser aux autres, non les canaux qui s'en vident pour autrui avant qu'ils s'en soient remplis eux-mêmes. »

Nous pourrions compléter ces enseignements de Vincent par des extraits de ses lettres, dont un grand nombre sont admirables : « Oh ! Monsieur, écrivait-il à un des siens [1], qu'un bon Missionnaire est de grand prix ! Il faut que Dieu les suscite et les façonne ; c'est l'ouvrage de sa toute-puissance et de sa grande bonté. C'est pourquoi Notre-Seigneur nous a expressément recommandé de prier Dieu qu'il envoie de bons ouvriers à sa vigne ; car, en effet, il ne s'en trouve point de bons, si Dieu ne les envoie, et de ceux-là, il n'en faut que peu pour faire beaucoup. Douze ont suffi pour établir l'Église universelle, malgré la sagesse humaine, la puissance du monde et la rage des démons. Prions Dieu qu'il communique l'esprit apostolique à la Compagnie, puisqu'il l'a envoyée pour en faire l'office. »

Mais c'est à l'humilité qu'il ramenait toujours : en effet, suivant une de ces expressions, on ne gagne rien avec le démon par l'orgueil, puisqu'il en a plus que nous ; mais on le peut vaincre par l'humilité, arme dont il ne saurait se servir. Il ramenait à l'humilité particulièrement dans le succès : « Je vous prie, disait-il alors, d'entrer dans ces sentiments, de ne pas prétendre par vos travaux autre chose que confusion et ignominie, et à la fin la mort, s'il plaît à Dieu. Un prêtre ne doit-il pas mourir de honte, de viser à la réputation dans le service qu'il rend à Dieu ? de mourir dans son lit, lui qui a vu Jésus-Christ récompensé de ses travaux par l'opprobre et le gibet ? Rappelez-vous que nous vivons en

1. Desdames, en Pologne, 20 juin 1659.

Jésus-Christ pour la mort de Jésus-Christ, et que nous devons mourir en Jésus-Christ pour la vie de Jésus-Christ ; que notre vie doit être cachée en Jésus-Christ et pleine de Jésus-Christ, et que pour mourir comme Jésus-Christ, il est nécessaire de vivre comme Jésus-Christ. Or, ces fondements posés, nous nous donnons à l'opprobre et à l'ignominie ; nous désapprouvons les honneurs qui nous sont rendus, la bonne renommée et les applaudissements qu'on nous donne, et nous ne faisons rien qui ne tende à cette fin... Humiliez-vous donc grandement, dans la vue que Judas avait reçu de plus grandes grâces que vous, et que ces grâces avaient eu plus d'effets que les vôtres, et que, nonobstant cela, il s'est perdu. Et que profitera-t-il donc au plus grand prédicateur du monde, et doué des plus excellents talents, d'avoir fait retentir ses prédications avec applaudissement dans toute une province, et même d'avoir converti à Dieu plusieurs milliers d'âmes, s'il vient à se perdre lui-même ? »

Sans l'humilité et l'esprit de soumission qui l'accompagne, la science, le talent, lui paraissaient un danger pour la Compagnie. Le 19 septembre 1660, huit jours avant sa mort, alors qu'immobile dans son fauteuil il ne pouvait plus que répondre aux questions qui lui étaient faites et transmettre ses ordres, on vint lui dire qu'un prêtre des Bons-Enfants, toujours en révolte contre les vœux et les règles, et prévenant le coup qui avait déjà frappé de moins coupables que lui, demandait son congé. « O mon Sauveur ! s'écria le saint vieillard, malgré sa charité si discrète, quelle grâce vous nous faites de nous débarrasser d'un tel esprit, brillant jusqu'à être altier et hautain ! Oh ! Messieurs, quelles grâces rendrons-nous à Dieu ! O mon Dieu ! que vous savez bien conduire votre ouvrage ! que vous faites bien voir qu'il est à vous ! Oh ! bien, Messieurs, adorons, remercions, et prions la

Compagnie de remercier Dieu de nous avoir délivrés [1] ! »

De ce sentiment d'humilité devait naître l'abandon le plus absolu à Dieu : « Le bon Dieu ne se gouverne pas dans ses œuvres selon nos vues et nos souhaits. Nous devons nous contenter de faire valoir le peu de talents qu'il nous a mis en mains, sans nous mettre en peine d'en avoir de plus grands ou de plus étendus. Si nous sommes fidèles en peu, il nous constituera sur beaucoup, mais cela est de son ressort, et non pas de nos soins. Laissons-le faire, et resserrons-nous dans notre coquille. La Compagnie a commencé sans aucun dessein de notre part, elle s'est multipliée par la seule conduite de Dieu sans que nous y ayons contribué que de la seule obéissance... J'ai été plus de vingt ans que je n'ai osé demander à Dieu la propagation de la Compagnie, estimant qu'étant son ouvrage, il fallait laisser à sa Providence seule le soin de sa conservation et de son accroissement. Mais à force de penser à la recommandation qui nous est faite dans l'Évangile de lui demander qu'il envoie des ouvriers à sa moisson, je suis demeuré convaincu de l'importance et de l'utilité de cette dévotion... Continuons à faire de même. Dieu aura fort agréable cet abandon, et nous serons en paix. L'esprit du monde est remuant et veut tout faire. Laissons-le ; nous ne voulons pas choisir nos voies, mais marcher par celles qu'il plaira à Dieu de nous prescrire. Estimons-nous indignes qu'il nous emploie, et que les hommes pensent à nous, et nous voilà bien. Offrons-nous à lui pour tout faire et pour tout souffrir à sa gloire et à l'édification de son Église. Il n'en veut pas davantage. S'il en désire les effets, ils sont en lui et non pas en nous. Élargissons fort notre cœur et notre volonté en sa

1. Journal des dernières semaines de la vie de saint Vincent, rédigé par Griquel. — *Archives de la Mission.*

présence, sans nous déterminer à ceci ou à cela, jusqu'à ce que Dieu aura parlé. Prions-le qu'il nous fasse la grâce de travailler cependant à la pratique des vertus que Notre-Seigneur pratiquait en sa vie cachée [1]. »

D'après cela, la vertu lui semblait presque suffisante aux Missionnaires, pour qu'ils pussent se rendre fort utiles : « Il suffit qu'ils aient une bonne santé, un esprit raisonnable et une bonne intention, encore qu'ils n'aient rien d'extraordinaire, ni même aucun talent pour la prédication : nous avons tant d'autres choses à faire, que, Dieu merci ! personne ne demeure oisif qui veut travailler parmi nous. Au contraire, les simples ouvriers et les plus communs sont pour l'ordinaire les plus propres pour nous et les plus utiles pour le pauvre peuple. Dieu sait faire des pierres des enfants d'Abraham, et Notre-Seigneur, ayant choisi des gens grossiers pour ses disciples, en fit des hommes apostoliques, qui, sans avoir des sciences acquises, ni des esprits élevés, ni de belles prestances, ont néanmoins servi d'instrument à leur divin Maître pour convertir tout le monde. Pourvu que les Missionnaires soient bien humbles, bien obéissants, bien mortifiés, bien zélés et pleins de confiance en Dieu, sa divine bonté s'en servira utilement partout, et suppléera aux autres qualités qui leur pourraient manquer [2]. »

Qu'il nous suffise d'avoir ajouté ce supplément aux leçons de Vincent sur les vertus du Missionnaire. Passons, suivant notre promesse, à ses enseignements sur la prédication.

III

Manière de prêcher. — Révolution dans la prédication.

Il la voulait d'abord fondée sur la foi et non sur la raison. Il disait souvent : « Le peu d'avancement à la

1. Lettres du 12 novembre 1655, des 25 avril et 20 juin 1659.
2. Lettre du 23 août 1658.

vertu et le défaut de progrès dans les affaires de Dieu provient de ce qu'on ne s'établit pas assez sur les lumières de la foi, et qu'on s'appuie trop sur les raisons humaines. Non, non, il n'y a que les vérités éternelles qui soient capables de nous remplir le cœur et de nous conduire avec assurance. Croyez-moi, il ne faut que s'appuyer fortement et solidement sur quelqu'une des perfections de Dieu, comme sur sa bonté, sur sa Providence, sur sa vérité, sur son immensité, etc.; il ne faut, dis-je, que se bien établir sur ces fondements divins pour devenir parfaits et convertir les autres en peu de temps. Ce n'est pas qu'il ne soit bon aussi de se convaincre et de convaincre par des raisons fortes et preignantes qui peuvent toujours servir, mais avec une subordination aux vérités de la foi. L'expérience nous apprend que les prédicateurs qui prêchent conformément aux lumières de la foi, opèrent plus dans les âmes que ceux qui remplissent leurs discours de raisonnements humains et de raisons de philosophie, parce que les lumières de la foi sont toujours accompagnées d'une certaine onction toute céleste qui se répand secrètement dans les cœurs des auditeurs ; et de là on peut juger s'il n'est pas nécessaire, tant pour notre propre perfection que pour procurer le salut des âmes, de nous accoutumer de suivre toujours et en toutes choses les lumières de la foi. »

Voilà pour le fond ; quant à la forme, il la demandait simple et familière : « Ne craignez pas, écrivait-il, d'annoncer aux peuples les vérités chrétiennes dans la simplicité de l'Évangile et des premiers ouvriers de l'Église... La réputation de la Compagnie doit être en Jésus-Christ, et le moyen de l'y mettre et de l'y maintenir est de se conformer à lui, et non pas aux grands prédicateurs... Vous me mandez qu'il vous faut un bon prédicateur, ou qu'il ne faut pas se mêler de prêcher après

tant d'autres ouvriers qui font mission et qui prêchent excellemment. — Nous n'en avons pas de tels... et si nous affectons d'instruire le pauvre peuple pour le sauver, et non pas de nous faire valoir et de nous recommander, nous aurons assez de talent pour cela, et plus nous y apporterons de simplicité et de charité, plus nous recevrons de grâces de Dieu pour y réussir. Il faut prêcher Jésus-Christ et les vertus comme les apôtres ont fait [1]. »

D'ailleurs il citait les pauvres résultats de l'éloquence prétentieuse : « Une fois nous fîmes la mission en un lieu pour nous faire considérer à feu M. le premier président de Paris, duquel nous avions à faire. Dieu permit un succès tout contraire, pour ce que la Compagnie y fit paraître, et plus qu'en pas un autre lieu, les pauvretés et les misères de nos esprits, et qu'il fallut que je retournasse après la mission demander pardon à un prêtre à genoux, pour quelque offense qu'un de la Compagnie lui avait faite [2]. » Mais ces échecs étaient rares, et Vincent de Paul avait bien souvent à prémunir ses fils contre la vanité du succès : « Prenez garde à la vanité, vous qui allez en mission, vous autres qui parlez en public... Il faut monter en chaire comme sur un calvaire, pour n'en rapporter que de la confusion. Quelquefois et assez souvent l'on voit un peuple si touché de ce que l'on a dit, l'on voit que chacun pleure ; et il s'en rencontre même qui, passant plus avant, vont jusqu'à prononcer ces mots : « Bienheureux le ventre qui vous a portés, et les mamelles qui vous ont allaités » ; nous avons ouï dire de semblables paroles quelquefois. Entendant cela, la nature se satisfait, la vanité s'engendre et se nourrit, si ce n'est qu'on réprime ces vaines complaisances, et qu'on ne

1. Lettre à de Lespinay, à Marseille, des 17 oct. et 26 déc. 1659.
2. Lettre à Codoing, à Rome, 21 novembre 1642.

cherche purement que la gloire de Dieu, pour laquelle seule nous devons travailler : oui, purement pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Car, en user autrement, c'est se prêcher soi-même, et non pas Jésus-Christ. Et une personne qui prêche pour se faire applaudir, louer, estimer, faire parler de soi, qu'est-ce que fait cette personne, ce prédicateur ? Qu'est-ce qu'il fait ? un sacrilége : oui, un sacrilége ! Quoi ! se servir de la parole de Dieu et des choses divines pour acquérir de l'honneur et de la réputation ! Oui, c'est un sacrilége ! O mon Dieu, ô mon Dieu ! faites la grâce à cette pauvre petite Compagnie que pas un de ses membres ne tombe dans ce malheur ! Croyez-moi, Messieurs, nous ne serons jamais propres pour faire l'œuvre de Dieu, que nous n'ayons une profonde humilité et un entier mépris de nous-mêmes. Non, si la Congrégation de la Mission n'est humble, et si elle n'est persuadée qu'elle ne peut rien faire qui vaille, qu'elle est plus propre à tout gâter qu'à bien réussir, elle ne fera jamais grand'chose : mais lorsqu'elle sera et vivra dans l'esprit que je viens de dire, elle sera propre pour les desseins de Dieu, parce que c'est de tels sujets dont Dieu se sert pour opérer les grands et véritables biens ...[1] Oui, Dieu sera avec vous et opérera par vous, car il se plaît avec les simples, il les assiste, et il bénit leurs travaux et leurs entreprises ; au contraire, ce serait une impiété de croire que Dieu veuille favoriser ou assister une personne qui cherche la gloire des hommes et qui se repaît de vanité, comme font tous ceux qui se prêchent eux-mêmes et qui, dans leurs prédications, ne parlent point ni avec simplicité, ni avec humilité : car pourrait-on dire que Dieu veuille aider un homme à se perdre ? C'est ce qui ne peut entrer

1. Rép. d'or. du 25 novembre 1657.

dans la pensée d'un chrétien. Oh ! que si vous saviez combien c'est un grand mal que de s'ingérer dans l'office de prédicateur pour prêcher autrement que Jésus-Christ n'a prêché, et autrement que ses apôtres et plusieurs grands saints et grands serviteurs de Dieu n'ont prêché et ne prêchent encore à présent, vous en auriez horreur. Dieu sait que, jusqu'à trois fois, pendant trois jours consécutifs, je me suis prosterné à genoux devant un prêtre, qui était pour lors de la Compagnie et qui n'en est plus, pour le prier, avec toute l'instance qui m'a été possible, de vouloir prêcher et parler tout simplement, et de suivre les mémoires qu'on lui avait donnés, sans avoir jamais pu gagner cela sur lui. Il faisait les entretiens de l'ordination, dont il ne remporta aucun fruit, et tout ce bel amas de pensées et de périodes choisies s'en alla en fumée ; car, en effet, ce n'est point le faste des paroles qui profite aux âmes, mais la simplicité et l'humilité, qui attire et qui porte dans les cœurs la grâce de Jésus-Christ... C'est pourquoi nous devons souhaiter et demander à Dieu qu'il lui plaise faire la grâce à toute la Compagnie, et à chacun de nous en particulier, d'agir simplement et bonnement, et de prêcher les vérités de l'Évangile en la manière que Notre-Seigneur les a enseignées, en sorte que tout le monde les entende, et que chacun puisse profiter de ce que nous dirons. »

A ces recommandations Vincent joignait l'autorité de son exemple. Lui-même parlait d'une manière humble et simple, quoique forte et efficace, comme on en peut juger par ces nombreux fragments de ses discours ; et il arrivait ainsi, mieux que par de vains ornements, à la vraie éloquence. Car, disait-il, « comme les beautés naturelles ont bien plus d'attraits que les artificielles et les fardées, de même les discours simples et communs sont mieux reçus et trouvent une plus favorable entrée

dans les esprits que ceux qui sont affectés et artificieusement polis. »

C'était à cette prédication simple qu'il exerçait les siens, qu'il s'exerçait lui-même, jusque dans son extrême vieillesse. Chacun devait parler à son tour devant lui. Le soir, il rendait compte du discours et le faisait analyser publiquement par les principaux de la Compagnie. Avait-on parlé avec beaucoup d'étude et de soin, il se plaisait à en montrer toute la vanité, puis il concluait avec sa charité ordinaire : « Croyez-moi, Monsieur, étudiez-vous à prêcher comme Jésus-Christ. Ce divin Sauveur pouvait, s'il l'eût voulu, dire des merveilles de nos plus relevés mystères, avec des conceptions et des termes qui leur fussent proportionnés, étant lui-même le Verbe et la Sagesse du Père éternel ; et néanmoins, nous savons de quelle manière il a prêché, simplement et humblement, pour s'accommoder au peuple et nous donner le modèle et la façon de traiter sa sainte parole. »

Cette simplicité et cette humilité, il l'exigeait, non-seulement dans les pensées et dans le style, mais jusque dans le ton de la voix : et cela à la fois pour ménager la santé des siens, et pour produire plus d'effet par une façon de dire naturelle. « Croiriez-vous, Monsieur, écrivait-il à ce propos, que les comédiens, ayant reconnu cela, ont changé leur manière de parler, et ne récitent plus leurs vers avec un ton élevé, comme ils faisaient autrefois ; mais ils le font avec une voix médiocre, et comme parlant familièrement à ceux qui les écoutent. C'était un personnage qui a été de cette condition, lequel me le disait ces jours passés. Or, si le désir de plaire davantage au monde a pu gagner cela sur l'esprit des acteurs de théâtre, quel sujet de confusion serait-ce aux prédicateurs de Jésus-Christ, si l'affection et le zèle de procurer le salut des âmes n'avait pas le même pouvoir sur

eux ! » Il est curieux d'entendre saint Vincent de Paul témoigner de la révolution qui commençait alors au théâtre, et s'exprimer à ce sujet comme le fera, quelques années plus tard, un illustre comédien-poëte [1] !

Nous trouvons toute la rhétorique de saint Vincent de Paul dans un *Abrégé de la méthode de prêcher* en usage dans la Congrégation de la Mission, dressé par Almeras et envoyé par lui à toutes les maisons de la Compagnie en décembre 1666. En voici l'origine.

Dès le commencement des conférences de Saint-Lazare, Vincent réunissait de temps en temps les premiers ecclésiastiques qui en firent partie : Perrochel et Pavillon, les futurs évêques de Boulogne et d'Alet, l'abbé Olier et quelques prêtres de Paris. Le saint proposait un sujet, et chacun, sur l'heure et sur le lieu, sans livres, s'exerçait à parler et à écrire ; chacun disait son mot ou fournissait par écrit son contingent à l'œuvre commune. « Il n'y a que moi qui n'ai rien su dire ni faire qui vaille », ajoutait Vincent en rappelant ces choses. Les avis pris, le saint concluait ; ou bien on recueillait tous les papiers et on en composait une conférence. Tout cela se faisait simplement et familièrement. « Que si quelqu'un ensuite, racontait Vincent, venait présenter de belles pensées, alléguer plusieurs belles raisons, quantité d'autorités des Pères, des conciles, etc., cela était beau. Mais ce prédicateur effaçait tout ce que l'autre en particulier avait laissé de bon dans les âmes ; comme lorsque vous avez imprimé sur quelque chose, l'un vient avec une éponge effacer tout, il n'y paraît plus d'impression, tout est effacé ; de même l'esprit bien touché et impressionné d'un discours simple et pratique perd bientôt ses bons sentiments et ses saintes pensées par un autre discours

1. Molière, l'*Impromptu de Versailles*, sc. 1re.

relevé qui empêche les effets du premier [1]. » Cela dura de longues années. En 1652 et 1653, Vincent fit faire des conférences spéciales sur la prédication, et ordonna de ramasser tout ce que lui-même, Portail et les autres anciens Missionnaires, estimaient plus propre à la rendre également solide, claire et facile. Portail, en effet, en composa un assez gros volume in-folio. Mais, plus tard, Alméras jugea avec raison ce travail trop diffus, et, comme lui-même avait assisté aux conférences de 1652 et 1653, à d'autres conférences faites sur le même sujet, en diverses années, par Vincent de Paul, et que, par conséquent, il connaissait à merveille la méthode de prêcher enseignée par son saint Père et longtemps pratiquée dans la Compagnie, il réduisit le tout à quelques pages substantielles [2], qu'on trouvera à la fin du volume. Qu'il nous suffise de ne noter ici que trois mots : *motifs*, *définitions*, *moyens*, résumant toute la marche instructive et pratique de cette rhétorique nouvelle. Quelque sujet qu'on prêche, dogmatique ou moral, l'auditeur réclame d'abord des éléments ou des *motifs* de conviction. Convaincu de la vérité d'un dogme, de l'importance et de la nécessité d'une vertu, il lui en faut apprendre la nature ou les actes, c'est-à-dire lui en donner la *définition* ; enfin, quand son esprit est éclairé, son cœur ému, quand il ne demande plus qu'à agir, il ne reste qu'à lui enseigner les *moyens* d'éviter l'erreur et le mal, d'embrasser la pratique du vrai et du bien.

Or, c'est cette méthode que suivit toujours Vincent, soit dans les missions, soit dans les conférences qu'il faisait à sa Compagnie. Dans une conférence du 20 août 1655, il la développa, et, pour donner à la fois le précepte et l'exemple, il s'y conforma lui-même en l'en-

1. Cf. du 22 août 1655, et du 5 août 1659.

2. Voir cet Abrégé de la méthode prêcher, aux pièces justificatives, n° 4.

seignant. Successivement, il en exposa les *motifs*, la *définition* et les *moyens ;* puis il répondit aux objections. Les *motifs* de cette méthode familière sont son efficacité pour instruire et toucher ; l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres qui l'ont pratiquée ; les grands fruits qu'elle a produits dans les âmes ; enfin, le salut du prédicateur que seule elle assure : « Le prophète crie malheur à celui qui ne signale pas l'ennemi. Et voilà justement ce que font ces prédicateurs qui ne regardent pas avant toutes choses le profit de leur auditoire. Bien qu'ils voient l'ennemi, ils ne disent mot ; ils vous chantent des airs de plaisance, au lieu de crier avec la trompette : « Nous allons nous perdre ! voilà, voilà l'ennemi ! Sauvons-nous, sauvons-nous ! »

La *définition* de la méthode n'a plus besoin d'être donnée ; on l'entend assez désormais. Quant à ses *moyens,* ils se réduisent à éviter la recherche et l'emphase pour se borner à la simplicité et à la familiarité. « Qu'est-ce que toute cette fanfare ? s'écrie ici Vincent. Quelqu'un veut-il montrer qu'il est bon rhétoricien, bon théologien ? Chose étrange ! il en prend mal le chemin ! Peut-être qu'il sera estimé de quelques personnes qui n'y entendent guère ; mais pour acquérir l'estime des sages et la réputation d'un homme fort éloquent, il faut savoir persuader ce qu'on veut que l'auditeur embrasse, et le détourner de ce qu'il faut qu'il évite. Or, cela ne consiste pas à trier ses paroles, à bien agencer les périodes, à exprimer d'une manière peu commune la subtilité de ses conceptions, et à prononcer son discours d'un ton élevé, d'un ton de déclamation qui passe bien haut par-dessus. Ces sortes de prédicateurs obtiennent-ils leur fin ? Persuadent-ils fortement l'amour de la piété ? Le peuple est-il touché et court-il après la pénitence ? Rien moins, rien moins. Et voilà cependant les prétentions de ces

grands orateurs ! Voici leur prétention : acquérir de la réputation, faire dire au monde : « Vraiment cet homme débite bien, il est éloquent, il a de belles pensées, il les exprime agréablement. » Voilà à quoi se réduit tout le fruit de leur sermon. Vous montez donc en chaire, non pas pour prêcher Dieu, mais vous-même, et vous vous servez (oh ! quel crime !) d'une chose aussi sainte que la parole de Dieu pour nourrir et fomenter votre vanité ! O divin Sauveur ! »

Donc, le saint recommande, comme les vrais moyens ou les vraies sources de la prédication, l'intention droite, le bon exemple, l'amour d'une méthode familière et simple, la prière. Il entre alors dans des détails touchants sur les fruits de la méthode en usage dans la Mission, qu'il appelle toujours *la petite méthode*, non-seulement parmi les campagnes, mais à Paris même et à la cour, interpellant ses anciens compagnons, Portail, Almeras, et les prenant à témoins de faits qu'ils ont vus ou obtenus eux-mêmes. Puis il répond aux objections. « Nous perdrons notre honneur, lui dit-on, par cette méthode triviale et abjecte » ; et il répond : « Vous perdrez par là votre honneur ! Oh ! en prêchant comme Jésus-Christ a prêché, vous perdrez votre honneur ! Quoi ! c'est perdre son honneur que de parler de Dieu comme le Fils de Dieu en parle ! Oh ! Jésus-Christ, le Verbe du Père, n'avait donc pas d'honneur ! C'est n'avoir point d'honneur que de faire des sermons dans la simplicité, dans le discours familier et ordinaire, comme a fait Notre-Seigneur ! Et faire autrement, c'est être homme d'honneur ! C'est avoir de l'honneur, de couvrir d'affectation et de masque la parole sacrée de Dieu ! O divin Sauveur ! O Messieurs ! qu'est-ce que c'est ? Dire que c'est perdre son honneur, que de prêcher l'Évangile comme a prêché Jésus-Christ ! J'aimerais autant dire que Jésus-

Christ, lui qui était la Sagesse éternelle, n'a pas bien su comment traiter sa parole, qu'il ne s'y entendait pas bien ! Oh ! quel blasphème ! »

De plus en plus affectionné, par conviction et par expérience, à la *petite méthode*, Vincent proposa dès lors aux siens de prêcher chacun à son tour, par manière d'exercice, exceptant les infirmes, mais non lui-même : « Oui, et moi, pauvre porcher que je suis, je commencerai le premier, non pas dans la chaire, car je n'y saurais monter, mais dans quelque conférence, où je traiterai quelque point de la règle, ou quelque autre sujet [1]. »

Et ainsi fit-on, ainsi il fit lui-même presque jusqu'à son dernier jour, puisque nous avons encore des conférences de lui pendant toute l'année 1659, l'avant dernière de sa vie, alors qu'il avait déjà quatre-vingt-quatre ans. Et voilà comment Saint-Lazare devint une grande école de prédication et fit une révolution dans la chaire chrétienne. On sait ce qu'avait été auparavant l'éloquence sacrée en France. Depuis la mort de saint Bernard jusqu'au milieu du XVIe siècle, nos prédicateurs n'avaient connu presque que l'idiome des anciens Romains, défiguré par des altérations successives. Dès qu'ils voulurent parler français, ils se laissèrent gagner par le mauvais goût qui avait plus ou moins envahi tous les genres littéraires. C'était une manie d'érudition amenée par la résurrection du culte des anciens. Les prédicateurs, comme les écrivains, pour donner de l'autorité à leurs discours, ou plutôt de l'éclat à leurs personnes, se croyaient obligés de faire un vaste étalage de toutes sortes de fragments empruntés aux auteurs de l'antiquité. Chaque sermon était une sorte de bazar, de musée, où se voyaient les richesses les plus hétérogènes ; une macédoine, une marqueterie, où toutes sortes de couleurs

1. Conf. du 5 août 1659.

et de tons venaient se plaquer au caprice du goût le plus bizarre. Virgile figurait à côté de Moïse, Hercule auprès de David ; souvent une phrase, commencée en français, se continuait en latin pour s'achever en grec ; et dans cette seule phrase on avait entendu quelquefois les prophètes et les évangélistes, les écrivains d'Athènes et de Rome, les Pères grecs et latins.

Outre cette manie de l'érudition, c'était l'affectation, le genre précieux et maniéré ; c'étaient les préambules sans fin, les longs détours, vrai labyrinthe où se perdaient orateur et auditeurs ; c'étaient des histoires apocryphes, des figures et des comparaisons dont l'intarissable abondance égalait seule le mauvais goût : en un mot, toutes les prétentions, tous les défauts contre lesquels nous venons d'entendre saint Vincent de Paul protester par ses enseignements, par ses exemples et par sa méthode. Aussi, quand cette méthode fut divulguée par les prédications tant des Missionnaires que des ecclésiastiques de la conférence de Saint-Lazare, tout le monde la voulut suivre. On courait s'en instruire auprès de Vincent de Paul, et on lui disait : « Il en faudra venir là, *prêcher à la missionnaire.* »

Or, c'est au temps de son plus grand succès et de son plus universel emploi, au temps des conférences analysées et citées tout à l'heure, que Bossuet, qui l'avait vu pratiquer à Saint-Lazare, qui l'avait pratiquée lui-même dans les conférences des Mardis, qui se la rappelait avec tant de douceur un demi-siècle après, croyant entendre encore la parole de Vincent résonner à ses oreilles comme la parole de Dieu ; c'est en ce temps, disons-nous, que Bossuet monta pour la première fois dans les chaires de Paris, et fit retentir cette grande voix qui rouvrait à l'éloquence chrétienne une carrière fermée presque depuis le dernier des Pères de l'Église. Sans doute

il serait excessif de faire à Vincent de Paul hommage de toute l'éloquence de Bossuet et de lui en renvoyer tout l'honneur ; mais il serait injuste aussi de méconnaître l'influence évidente de l'humble prêtre sur le plus grand des orateurs. Des deux côtés, avec toute la différence du goût et du génie, même simplicité dans la grandeur, même familiarité dans le sublime, même mépris pour tout ce qui ne fait que flatter les *oreilles délicates*, même proscription du controuvé et du profane, même sévérité chrétienne, même oubli de soi-même et de la vaine rhétorique, pour ne plus savoir, ne plus prêcher que Jésus-Christ et l'Évangile. C'est pour Vincent que fut prêché ce fameux panégyrique de saint Paul, panégyrique aussi de la vraie prédication chrétienne dans la personne du plus grand des prédicateurs, définitive rupture de toute alliance avec la rhétorique profane et proclamation sublime de la rhétorique chrétienne. Non, à toutes ces merveilles l'influence de Vincent n'a pas été étrangère. Toujours est-il qu'avant lui, et depuis la fin du moyen âge, rien de semblable n'avait été entendu dans les chaires françaises : rien, à part quelques sermons de saint François de Sales dans ses séjours à Paris, trop rares, par conséquent, pour produire une révolution. Du reste, avec plus de fleurs et de grâces, la méthode du saint évêque de Genève est la méthode du saint fondateur de la Mission, tous les deux si unis de cœur et de pensée. Qu'on lise l'admirable lettre au frère de sainte Chantal, à l'archevêque de Bourges, et on croira entendre une conférence de Vincent de Paul sur la prédication. Tous les deux partent de ce principe, que « la fin et l'intention de la prédication chrétienne doit être de faire ce que Notre-Seigneur est venu pour faire en ce monde ; que pour *cherir* de cette prétention et dessein, il faut deux choses : c'est enseigner et émouvoir » : qu'il

n'est pas besoin « d'autre délectation que celle qui suit la doctrine et le mouvement », et qu'on doit fuir celle « qui fait son cas à part, et bien souvent empêche l'enseigner et l'émouvoir. C'est un certain chatouillement d'oreilles, qui provient d'une certaine élégance séculière, mondaine et profane, de certaines curiosités, agencements de traits, de paroles, de mots, bref, qui dépend entièrement de l'artifice. » Celle-ci, « il la faut laisser aux orateurs du monde, aux charlatans et courtisans qui s'y amusent. Ils ne prêchent pas Jésus-Christ crucifié, mais ils se prêchent eux-mêmes. » Au sortir d'un sermon, qu'on ne dise pas : « Oh ! qu'il est grand orateur ! oh ! qu'il a une belle mémoire ! oh ! qu'il est savant ! oh ! qu'il dit bien ! » mais plutôt : « Oh ! que la pénitence est belle ! oh ! qu'elle est nécessaire !! ou que l'auditeur, ayant le cœur saisi, ne puisse témoigner de la suffisance du prédicateur que par l'amendement de sa vie. » Et comment doit-on dire dans la prédication? « Il se faut garder des *quanquam* et longues périodes des pédants, de leurs gestes, de leurs mines et de leurs mouvements ; tout cela est la peste de la prédication ; il faut parler affectionnément et dévotement, simplement et candidement, et avec confiance ; être bien épris de la doctrine qu'on enseigne et de ce que l'on persuade. Le souverain artifice est de n'avoir point d'artifice. Il faut que nos paroles soient enflammées, non par des cris et actions démesurées, mais par l'affection intérieure ; il faut qu'elles sortent du cœur plus que de la bouche. On a beau dire, mais le cœur parle au cœur, et la langue ne parle qu'aux oreilles. »

Qui parle ainsi ? Vincent de Paul ou François de Sales? C'est François de Sales, on le reconnaît à la grâce piquante de son langage ; mais, avec une simplicité plus nue et plus négligée, ce pourrait être aussi Vincent

de Paul ; car, qui ne voit au fond la similitude, l'identité des théories ? Cette lettre à l'archevêque de Bourges, avec les discours de saint Vincent de Paul et sa méthode, voilà la rhétorique la plus complète du prédicateur.

IV

Ordre des Missions. — Missions chez les protestants.

Reste à dire l'ordre des Missions. Dès qu'une Mission était décidée, les nouveaux apôtres, à l'exemple de Jésus-Christ, envoyaient un d'eux en avant pour préparer les voies. Le précurseur annonçait, par un ou deux discours, la visite prochaine de Dieu dans la personne de ses ministres, les grâces réservées aux hommes de bonne volonté, et la malédiction qui pèserait sur ceux qui rejetteraient le don divin. Il débarrassait les esprits des préventions injustes, ouvrait déjà les cœurs au repentir et disposait les consciences à leur régénération. Pendant ce temps, les prêtres désignés pour la Mission par le supérieur — ils étaient trois au moins — s'y disposaient par une retraite. Le jour du départ, ils allaient recevoir la bénédiction du supérieur, puis saluer Jésus-Christ au Saint-Sacrement pour lui demander de bénir aussi leur voyage et leurs travaux. Ils faisaient route en recueillement et en silence, et s'exerçaient à la Mission prochaine en évangélisant sur le bateau, dans le coche, dans les hôtelleries, les enfants et les pauvres, et en prêchant tout le monde par leur modestie. A l'approche du théâtre de leur œuvre, ils saluaient et invoquaient l'ange tutélaire du lieu et les anges gardiens des habitants. Ils le traversaient, pour arriver à leur demeure, modestes et silencieux, prêchant encore à la manière de saint François, c'est-à-dire par leur piété muette. Leur pre-

mière visite était au curé, à qui ils présentaient le mandement de l'évêque diocésain, sans lequel aucune Mission ne s'entreprenait, puis ils lui demandaient la permission d'exercer leurs fonctions dans son église. Admis, ils se mettaient à genoux à ses pieds pour recevoir sa bénédiction ; rejetés, ils prenaient humblement congé de lui, et s'en retournaient, honorant les refus essuyés en pareil cas par Notre-Seigneur.

Quand le curé, ce qui arrivait presque toujours, avait agréé leurs services, ils s'informaient auprès de lui des vices et des besoins de sa paroisse, et prenaient ses ordres pour tous les exercices et toutes les œuvres de la Mission. Dès le lendemain on commençait, et, à part un jour de repos par semaine, on travaillait sans relâche jusqu'à la fin. Sans négliger leurs exercices de piété ni aucun point essentiel de leur règlement accoutumé, les Missionnaires se mettaient à la disposition du peuple. Neuf heures par jour, cinq heures le matin et quatre heures le soir, ils se tenaient à leur poste, c'est-à-dire au confessionnal, qu'il y eût ou non des pénitents, attendant les pécheurs, leur clientèle, comme l'homme de négoce attend ses chalands.

Pendant ce temps, trois sortes d'actions publiques se faisaient chaque jour : une prédication dès l'aurore pour laisser aux pauvres gens la liberté de leur travail ; un petit catéchisme dans l'après-midi, et un grand catéchisme le soir, à l'heure où tous étaient débarrassés du poids de la journée.

Les sujets de prédication les plus ordinaires étaient la pénitence, ses conditions et ses actes ; le péché ; la mort en général, la mort des méchants ou des justes ; le jugement particulier ou universel ; l'enfer, le purgatoire, le paradis ; la parole de Dieu, sa nécessité et les dispositions qu'elle requiert; le délai de la conversion, l'abus des

grâces, la rechute, l'endurcissement et l'impénitence finale ; les inimitiés, les médisances et la restitution ; le bon usage des afflictions et la patience ; la gourmandise et l'impudicité ; les devoirs du chrétien et les bonnes œuvres ; l'imitation de Jésus-Christ et la fréquente communion ; la dévotion à la sainte Vierge, à l'ange gardien et aux saints, etc.

Au petit catéchisme, destiné au premier âge, on expliquait familièrement et sans monter en chaire les points les plus nécessaires à l'enfance et les mystères les plus essentiels de la religion, comme la Trinité. l'Incarnation, l'Eucharistie, le Péché, la Pénitence, les Commandements de Dieu, la préparation aux sacrements et les principales prières du chrétien. Cette instruction se faisait par voie d'interrogations adressées aux enfants plutôt que par discours suivis.

Dans le grand catéchisme, on traitait des mêmes matières ; mais plus solennellement, en chaire, et avec plus d'étendue. — Du reste, ces programmes, naturellement élastiques, se développaient ou se resserraient selon le temps de la Mission. Elle devait durer quinze jours au moins, le plus souvent trois, quatre et cinq semaines, suivant la population et le besoin d'épreuve que pouvaient avoir les pécheurs. Car les Missionnaires n'absolvaient pas à la hâte. Ils différaient l'absolution dans les occasions prochaines, les inimitiés, les habitudes invétérées ou fréquentes, les injustices à réparer, et ils la retenaient définitivement si l'on refusait réconciliation, restitution, interruption et rupture.

En dehors du travail de la chaire et du confessionnal, ils se faisaient dans la paroisse officiers de paix ; visitaient les malades et particulièrement les pauvres ; instituaient la confrérie de la Charité ; instruisaient les maîtres et maîtresses d'école de leurs devoirs, de la méthode à

suivre pour bien former la jeunesse, principalement à la science de la religion et aux bonnes mœurs ; ils réunissaient les ecclésiastiques du lieu et du voisinage, et tâchaient de les grouper en conférence réglée et périodique.

Venait le jour de la communion générale, qui était aussi le jour de la première communion pour les enfants. Le prédicateur y préparait la veille ; il parlait encore le jour même pour inspirer sur l'heure des dispositions ferventes. Le soir, après vêpres, se faisait une procession solennelle du Saint-Sacrement, procession d'action de grâces et de bénédiction, au retour de laquelle un Missionnaire remontait une dernière fois en chaire pour se féliciter avec l'auditoire des dons de Dieu et pour exhorter à la persévérance. Ce discours avait lieu quelquefois le lendemain à une messe d'action de grâces ; et ordinairement, pour dernier exercice public, on convoquait la paroisse à une messe générale de *requiem*, pour faire participer les morts eux-mêmes aux bénéfices de la Mission.

Tous les exercices généraux et publics étaient dès lors terminés, et les Missionnaires ne s'occupaient plus qu'à confesser les tout petits enfants pour leur apprendre la pratique de la confession, pour remédier à l'abus qui existait alors en quelques paroisses, de les confesser tous ensemble publiquement, et pour les préparer de loin à leur première communion. Ils faisaient aussi quelques excursions dans les hameaux voisins qui n'avaient pas pu assister aux exercices, et leur portaient la parole de salut.

La Mission entièrement achevée, ils allaient encore recevoir la bénédiction du curé. L'un d'eux se détachait pour aller rendre compte du succès à l'évêque, et les autres retournaient à la communauté, où ils étaient reçus avec une charité touchante, comme des personnes qui venaient de détruire l'empire du démon et d'établir le règne de Jésus-Christ. A leur arrivée, on sonnait la

cloche pour appeler le procureur de la maison et le directeur des exercitants, qui devaient tout quitter, hors le saint sacrifice de la messe, pour venir leur offrir félicitations et services. Vraie entrée de triomphateurs ! Et, en effet, disait Vincent, « si l'on reçoit en triomphe ceux qui ont gagné quelque bataille, pourquoi non ceux qui viennent de batailler avec le diable, et de remporter sur lui la victoire[1] ? » Les Missionnaires faisaient ensuite une courte retraite pour remercier Dieu des grâces qu'il leur avait accordées et lui demander pardon des fautes commises. Bientôt ils partaient pour une Mission nouvelle ; et cela, durant neuf mois de l'année. Le temps de la moisson et des vendanges, pendant lequel il eût été impossible de réunir les villageois trop occupés aux travaux des champs, leur était seul laissé. C'était pour eux le temps du repos, mais d'un repos laborieux. Ni voyages, ni jeux, ni visites superflues ; mais prière et étude. « Nous menons, écrivait Vincent, une vie presque aussi solitaire à Paris que celle des Chartreux. Presque personne n'a affaire à nous, et nous n'avons aussi affaire à personne ; et cette solitude nous fait aspirer au travail de la campagne, et le travail à la solitude. » Commentaire de son mot déjà cité : « Chartreux à la maison, apôtres aux champs. » Donc, pendant les trois mois de vacances, les Missionnaires étaient tout entiers à leurs exercices spirituels et à leurs travaux théologiques ou oratoires, à leurs conférences sur l'Écriture sainte, les cas de conscience et les matières de controverse. C'était aussi pour eux le temps de la moisson : car ils faisaient provision, pour les missions prochaines, de piété et de zèle, de science théologique et de sainte éloquence.

C'était enfin dans cet intervalle que Vincent, qui avait

1. Conf. du 5 septembre 1642.

déjà reçu jour par jour le compte-rendu de leurs travaux, les leur faisait raconter avec plus de détail et leur donnait ses sages instructions. A ceux qui avaient réussi, il prêchait l'humilité, et aussi la reconnaissance : « Voyez, disait-il, si les épines piquantes de notre naturel ne portent pas de bonnes roses, et qui épanouissent dès que le soleil de justice fait paraître les rayons de sa grâce sur elles » ; à ceux qui avaient échoué, il inspirait la confiance en Dieu, « qui demande seulement, disait-il encore, que l'on jette les filets dans la mer, et non pas que l'on prenne les poissons, parce que c'est à lui de les faire entrer dedans » ; à tous il recommandait la patience et la douceur envers les villageois, les pécheurs, les hérétiques..... « Rendez-vous affables à l'assemblée des pauvres, disait-il avec le Sage ; autrement ils se rebutent et n'osent approcher de nous, croyant que nous sommes trop sévères ou trop grands seigneurs pour eux..... Si Dieu a donné quelque bénédiction à nos premières missions, on a remarqué que c'était pour avoir agi amiablement, humblement et sincèrement envers toutes sortes de personnes ; et s'il a plu à Dieu de se servir du plus misérable pour la conversion de quelques hérétiques, ils ont avoué eux-mêmes que c'était par la patience et par la cordialité qu'il avait eue pour eux. Les forçats mêmes, avec lesquels j'ai demeuré, ne se gagnent pas autrement, et lorsqu'il m'est arrivé de leur parler sèchement, j'ai tout gâté ; et au contraire, lorsque je les ai loués de leur résignation, que je les ai plaints en leurs souffrances, que je leur ai dit qu'ils étaient heureux de faire leur purgatoire en ce monde, que j'ai baisé leurs chaînes, compati à leurs douleurs, et témoigné affliction pour leurs disgrâces, c'est alors qu'ils m'ont écouté, qu'ils ont donné gloire à Dieu, et qu'ils se sont mis en état de salut. Demandons à Dieu qu'il ait agréable de mettre tous les

Missionnaires dans cet usage de traiter doucement et charitablement le prochain, en public et en particulier, et même les pécheurs et les endurcis, sans jamais user d'invectives, de reproches ou de paroles rudes contre personne. Il faut entrer par la porte des pécheurs et les faire sortir par la nôtre. »

C'était surtout à l'égard des hérétiques qu'il voulait qu'on usât de douceur. Avec eux, disait-il, jamais de raillerie ni de satire, pas même de dispute ni de discussion. Il allait jusqu'à prescrire de les appeler, non pas hérétiques, mais ceux de la *religion prétendue*. L'expérience générale des cinquante dernières années lui avait montré combien peu on gagne à ces discussions publiques et solennelles où l'amour-propre est en jeu plus que l'amour de la vérité, et son expérience personnelle lui avait appris la toute-puissance de la douceur et de la charité : « Il a plu à Dieu, écrivait-il de Beauvais en 1628, se servir de ce misérable pour la conversion de trois personnes depuis que je suis parti de Paris. Mais il faut que j'avoue que la douceur, l'humilité et la patience, en traitant avec ces pauvres dévoyés, est comme l'âme de ce bien. Il m'a fallu employer deux jours pour en convertir un : les deux autres ne m'ont pas tant coûté de temps. J'ai bien voulu vous dire cela à ma confusion, afin que la Compagnie voie que s'il a plu à Dieu se servir du plus ignorant et du plus misérable de la troupe, il se servira encore plus efficacement de chacun des autres. »

Dès lors, en toute occasion, dans ses conférences et dans ses lettres, il revint sur ce mode si chrétien de prosélytisme. « Travaillons avec humilité et respect, écrivait-il une autre fois; que l'on ne défie pas les ministres en chaire; que l'on ne dise pas qu'ils ne sauraient montrer aucun de leurs articles de foi dans la sainte

Écriture, sinon rarement, et en esprit d'humilité et de compassion, parce que, autrement, Dieu ne bénira pas notre travail, ou il éloignera de nous ces pauvres gens ; et ils jugeront qu'il y a de la vanité dans notre conduite, et ils n'y croiront pas. Nous croyons les hommes non parce qu'ils sont savants, mais parce que nous les estimons bons et que nous les aimons. Le démon est très-savant, et pourtant nous ne croyons rien de ce qu'il dit, parce que nous ne l'aimons pas. Il faut que Notre-Seigneur prévienne par son amour ceux qu'il veut faire croire en lui. Faisons autant que nous voulons : on ne croira pas à nous, si nous ne montrons amour et compassion à ceux que nous voulons qu'ils croient à nous;... autrement, nous ne ferons rien que bruit, et peu de fruit [1]. »

Et insistant un jour sur ce sujet dans une conférence, il prouva, par des raisons et par des exemples, la nécessité de cette conduite humble et débonnaire : « Quand on dispute, dit-il, contre quelqu'un, la contestation dont l'on use en son endroit lui fait bien voir qu'on veut emporter le dessus ; c'est pourquoi il se prépare à la résistance plutôt qu'à la reconnaissance de la vérité : de sorte que, par ce débat, au lieu de faire quelque ouverture à son esprit, on ferme ordinairement la porte de son cœur, comme au contraire la douceur et l'affabilité la lui ouvrent. Nous avons sur cela un bel exemple en la personne du bienheureux François de Sales, lequel, quoiqu'il fût très-savant dans les controverses, convertissait néanmoins les hérétiques plutôt par sa douceur que par sa doctrine. A ce sujet, M. le cardinal du Perron disait qu'il se faisait fort à la vérité de convaincre les hérétiques, mais qu'il n'appartenait qu'à M. l'évêque de Genève de les

1. *Summ.*, p. 328.

convertir. Souvenez-vous bien, Messieurs, des paroles de saint Paul à ce grand Missionnaire saint Timothée : *Servum Dei non oportet litigare* ; et je puis bien vous dire que je n'ai jamais vu ni su qu'aucun hérétique ait été converti par la force de la dispute, ni par la subtilité des arguments, mais bien par la douceur ; tant il est vrai que cette vertu a de force pour gagner les hommes à Dieu. »

Bonne vie et bons exemples ; exposition solide et simple des vérités chrétiennes ; controverses rares, amenées par l'occasion, et encore dégagées de toutes les questions purement scolastiques ; charité et même respect envers les ministres et autres personnes considérables du parti, et aumône abondante aux plus pauvres ; éloignement des prêches, de la lecture des livres protestants : telles étaient les seules armes qu'il voulait qu'on employât contre les hérétiques, les seuls moyens dont on usât pour retenir et confirmer les catholiques dans leur foi.

« Lorsque le roi vous envoya à Sedan, écrivait-il au supérieur de cette Mission, ce fut à condition de ne jamais disputer contre les hérétiques ni en chaire ni en particulier, sachant que cela sert de peu, et que bien souvent on fait plus de bruit que de fruit. La bonne vie, et la bonne odeur des vertus chrétiennes mises en pratique, attirent les dévoyés au droit chemin et y confirment les catholiques. C'est ainsi que la Compagnie doit profiter à la ville de Sedan, en ajoutant aux bons exemples les exercices de nos fonctions, comme d'instruire le peuple selon notre façon ordinaire, de prêcher contre le vice et les mauvaises mœurs, d'établir et persuader les vertus, montrant leur nécessité, leur beauté, leur usage et les moyens de les acquérir : c'est à quoi principalement vous devez travailler. Que si vous dé-

sirez parler de quelques points de controverse, ne le faites point si l'évangile du jour ne vous y porte ; et alors vous pourrez soutenir et prouver les vérités que les hérétiques combattent, et même répondre à leurs raisons, sans néanmoins les nommer ni parler d'eux. »

Et encore ne voulait-il pas qu'on entrât en dispute avec eux dans toutes les occasions qui semblaient y convier ou même y contraindre. C'est ainsi qu'il répondait, en 1659, à un de ses frères, habile en chirurgie, qui partait, tout effrayé, pour Madagascar, sur un vaisseau où se trouvaient des hérétiques : « Je suis fort affligé de savoir que vous aurez des hérétiques dans votre vaisseau, et, par conséquent, beaucoup à souffrir de leur part. Mais enfin Dieu est le maître, et il l'a ainsi permis pour des raisons que nous ne savons pas ; peut-être pour vous obliger d'être plus retenu en leur présence, plus humble et plus dévot envers Dieu, et plus charitable envers le prochain, afin qu'ils voient la beauté et la sainteté de notre religion, et qu'ils soient par ce moyen excités d'y revenir. Il faudra soigneusement éviter toutes sortes de disputes et d'invectives avec eux, vous montrer patient et débonnaire en leur endroit, lors même qu'ils s'échapperont contre vous ou contre notre créance et nos pratiques. La vertu est si belle et si aimable, qu'ils seront contraints de l'aimer en vous, si vous la pratiquez bien. Il est à souhaiter que, dans les services que vous rendrez à Dieu sur le vaisseau (comme chirurgien), vous ne fassiez point acception de personnes, et ne mettiez pas différence qui paraisse entre les catholiques et les huguenots, afin que ceux-ci connaissent que vous les aimez en Dieu. J'espère que vos bons exemples profiteront aux uns et aux autres. »

Malgré sa répugnance pour les disputes, comme elles

sont quelquefois inévitables, Vincent enjoignait à ses Missionnaires d'étudier la théologie polémique, ne fût-ce que pour répondre aux difficultés rapportées par les catholiques de leur commerce avec les protestants. D'ailleurs, selon la maxime de saint Paul, tout chrétien, à plus forte raison tout prêtre, doit être prêt toujours à rendre raison de sa foi, et à réfuter les erreurs contraires. En conséquence, il obligeait les siens à faire entre eux des conférences de controverse, et à étudier les ouvrages des plus fameux controversistes du temps. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une lettre du 21 février 1653 : « Nous exerçons la Compagnie depuis quelque temps aux matières de controverse. Il nous vient céans tous les lundis trois ou quatre personnes de la ville qui ont grâce de Dieu pour convaincre ceux de la religion prétendue réformée, et qui en ramènent grand nombre à l'Église, pour nous montrer leur méthode, selon laquelle deux des nôtres disputent chaque fois en leur présence, dont l'un fait le catholique, et l'autre contrefait le huguenot. L'un de ces MM. est M. Giraudon, docteur en théologie, disciple du défunt P. Veron [1] . » Absent, il s'informait si l'on était fidèle à ces études et à ces exercices : « Étudie-t-on et s'exerce-t-on sur les controverses ? écrivait-il de Beauvais, dans une lettre déjà citée, à son suppléant au collège des Bons-Enfants, et y observe-t-on l'ordre prescrit ? Je vous supplie, Monsieur, qu'on travaille soigneusement à cela : qu'on tâche de bien posséder le *Petit Becan* : il ne se peut dire combien ce petit livret est utile à cette fin [2].»

1. A Lambert, en Pologne.

2. Par le *Petit Becan* il désignait un *Abrégé*, en latin, du *Manuel des controverses de ce temps, touchant la foi et la religion*, imprimé à Mayence en 1623, et souvent réimprimé jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Le *Manuel* qui y était condensé, peu étendu lui-même, est un ouvrage fort estimé qui eut aussi un grand nombre d'éditions. Les

Vincent de Paul, on le comprend bien, ne s'en tenait pas à ce *livret*, dont la théologie, du reste, est toute calquée sur celle de Bellarmin ; et, tout en le recommandant spécialement aux prêtres de la Mission, il ne manquait pas de renvoyer à Bellarmin lui-même, comme aussi aux grands controversistes, ceux d'entre eux qui avaient goût et vocation pour des études plus profondes.

V

Fruits des Missions. — Compagnies de Missionnaires. — Le nom de la Mission.

Qui pourra dire maintenant les fruits des innombrables Missions entreprises par Vincent et par les siens dans un espace de plus de quarante ans, pour ne pas parler de celles, plus innombrables encore, qui ont suivi la mort du serviteur de Dieu ? On en compte au moins quarante de 1617 à 1626, temps du séjour dans la maison de Gondi ; cent quarante pour le temps de la principalité du collége des Bons-Enfants, c'est-à-dire de 1625 à 1632 ; et de 1632 à 1660, leur nombre dépasserait sept cents

jansénistes se sont déchaînés contre le *Manuel* et contre l'*Abrégé*, *in odium auctoris*, ou plutôt en haine de la Société des jésuites à laquelle il appartenait. Mais le suffrage de saint Vincent de Paul pèse dans la balance au moins autant que leurs diatribes, surtout si on y ajoute l'estime universelle dont jouissaient ces opuscules. Et il est vrai que le jésuite flamand, dont la vie laborieuse fut toute consacrée aux matières de controverse, sur lesquelles il a laissé une multitude d'ouvrages, ne méritait pas plus les sarcasmes des sectaires que l'oubli postérieur dans lequel il est tombé ; et s'il est resté moins célèbre que les Bellarmin, les Du Perron et les Véron, il n'a peut-être pas rendu, par sa clarté et sa méthode, caractères particuliers de son esprit, et par sa marche cursive qui facilitait la lecture de ses livres, de moindres services à la cause catholique.

pour la seule maison de Saint-Lazare ; à quoi il faut ajouter les Missions plus que jamais incalculables, données, dans le même espace, en plus de vingt-cinq diocèses de France, de Pologne, d'Italie, d'Angleterre, d'outre-mer, par les colonies de Missionnaires qui y avaient été envoyées.

Jusqu'à la prise de possession de Saint-Lazare, Vincent en fut le plus actif ouvrier, le plus infatigable apôtre. Il ne pouvait quitter ses chers villageois, et il regardait comme un vol fait à ces pauvres gens tout le temps qu'il prélevait sur eux pour le donner à ses autres affaires. Il disait longtemps après : « Il me souvient qu'autrefois, lorsque je revenais de mission, il me semblait, approchant de Paris, que les portes de la ville devaient tomber sur moi et m'écraser ; et rarement revenais-je de la mission que cette pensée ne me vînt dans l'esprit. La raison de cela est que je considérais en moi-même comme si on m'eût dit : Tu t'en vas, et voilà d'autres villages qui attendent de toi le même secours que tu viens de donner à celui-ci et à cet autre. Si tu ne fusses allé là, vraisemblablement telles et telles personnes, mourant en l'état que tu les a trouvées, seraient perdues et damnées. Or, si tu as trouvé tels et tels péchés en cette paroisse-là, n'as-tu pas sujet de penser que de pareilles abominations se commettent en la paroisse voisine, où ces pauvres gens attendent la mission ? Et tu t'en vas ! tu les laisses là ! s'ils meurent cependant, et qu'ils meurent dans leurs péchés, tu seras en quelque façon cause de leur perte, et tu dois craindre que Dieu ne t'en punisse. Voilà quelles étaient les agitations de mon esprit. »

Quand le soin de sa congrégation, les ordres de la cour, ses occupations d'universelle providence du royaume et ses infirmités, ne lui permirent plus de s'é-

loigner de Saint-Lazare, il portait une sainte envie aux travaux de ses enfants et aux bénédictions qui les accompagnaient : « Que j'ai de confusion, écrivait-il en 1654, de me voir si inutile au monde en comparaison de vous!... Certes, Monsieur, je ne puis me retenir ; il faut que je vous dise tout simplement que cela me donne de nouveaux et de si grands désirs de pouvoir, parmi mes petites infirmités, aller finir ma vie auprès d'un buisson, en travaillant dans quelque village, qu'il semble que je serais bienheureux, s'il plaisait à Dieu me faire cette grâce. » Et il avait alors soixante-dix-huit ans ! L'année précédente, en effet, il avait travaillé à la mission de Ruel, comme il eût fait trente ans auparavant, et il en avait annoncé deux autres avec une vigueur étonnante[1]. Une sainte joie, tempérant la fatigue et la changeant même en remède salutaire, l'avait momentanément guéri de sa fièvre habituelle.

Encore un coup, qui pourra concevoir, pour parler avec le vieil historien de Vincent de Paul, la grandeur, l'étendue et la multiplicité des biens qui sont sortis de là pour la gloire de Dieu et pour l'utilité de son Église ? Combien d'ignorants instruits des choses nécessaires au salut ! Combien de pécheurs tirés du fond croupissant de coupables habitudes par de bonnes confessions générales[2] ! Que de sacriléges réparés ! Que d'inimitiés, que de haines déracinées ! Que de procès terminés à l'amiable ! Que d'usures bannies ! Que d'unions illicites brisées ou purifiées et consacrées par la religion ! Que d'autres scandales ôtés ! Que d'exercices pieux, que de pratiques de charité instituées ou rétablies ! Que d'églises res-

1. Lettre du 24 mai 1653.

2. Au sujet de la confession générale, Vincent écrivait à sainte Chantal, le 14 juillet 1639 : « L'on va en peu de lieux où il se trouve quelqu'un qui y manque. »

taurées, reconstruites ou enrichies ! Que de bonnes œuvres, que de vertus mises en usage, là où on en ignorait jusqu'au nom ! Enfin, que d'âmes sanctifiées et sauvées ! C'est le secret de Dieu, qui ne sera manifesté qu'au grand jour des révélations ; mais déjà l'on peut voir dans tous ces biens l'accomplissement de la mission du Sauveur qui était, suivant le prophète, « d'effacer l'iniquité, d'abolir et d'exterminer le péché, et de rétablir la sainteté et la justice. »

Et que serait-ce, si nous avions des Mémoires sur tant de Missions ! Mais les enfants de Vincent étaient comme lui des hommes d'action et non d'écriture ; quelques lettres adressées au saint instituteur soit par les prélats qui le remerciaient du bien fait à leurs diocèses, soit par les Missionnaires qui renvoyaient à leur père l'honneur de leurs succès ou lui demandaient ses conseils, voilà tous les monuments qui nous en restent. A vrai dire, tout cela n'est écrit qu'au livre de vie.

Ajoutons enfin que toutes les bonnes œuvres provignent dans le champ de l'Église. Ce que Vincent ne pouvait faire par lui-même, d'autres, inspirés et instruits par lui, le faisaient ; par exemple, les Missions dans les villes qu'il avait interdites à sa congrégation. Comme il en était l'âme, comme elles étaient entreprises à son instigation et conduites sur ses plans, comme elles avaient en général pour ouvriers des enfants de son adoption, des prêtres de sa conférence des mardis, à lui encore en reviennent l'honneur et le mérite. Puis, à partir de l'établissement de la congrégation de la Mission, c'est, de tous côtés en France, une multiplication de compagnies semblables, nées de la contagion du zèle et d'une sainte émulation. Vincent de Paul s'en réjouissait : car, ne cherchant que la gloire de Dieu, lui demandant tous les

jours d'envoyer des ouvriers à sa vigne, personne n'était moins jaloux que lui du monopole des bonnes œuvres. Non-seulement il n'avait aucune peine égoïste de ces travaux, mais, dans son humilité, il les mettait bien au-dessus des siens, tout en remerciant Dieu de la fécondité accordée, comme il disait, aux *petites fonctions* de sa compagnie. Le 18 juin 1660, il écrivait à Desdames en Pologne à propos d'une mission du P. Eudes : « Quelques prêtres de Normandie, conduits par le P. Eudes, sont venus faire une mission dans Paris avec une bénédiction admirable. La cour des Quinze-Vingts est bien grande, mais elle était trop petite pour contenir le monde qui venait aux prédications. En même temps, un grand nombre d'ecclésiastiques sont sortis de Paris pour aller travailler en d'autres villes, et tous ont fait des fruits qui ne se peuvent exprimer ; et à tout cela nous n'avons point de part, parce que notre partage est le pauvre peuple des champs. Nous avons seulement la consolation de voir que nos petites fonctions ont paru si belles et si utiles, qu'elles ont donné émulation à d'autres pour s'y appliquer comme nous, et avec plus de grâces que nous, non-seulement au fait des Missions, mais encore des séminaires qui se multiplient beaucoup en France. Il y a sujet de louer Dieu du zèle qu'il excite en plusieurs pour l'avancement de sa gloire et le salut des âmes. »

Et avec plus d'humilité encore, il dit un jour : « Soyons, mes frères, comme ce paysan qui portait les hardes de saint Ignace et de ses compagnons fatigués du chemin, et qui, voyant qu'ils se mettaient à genoux lorsqu'ils étaient arrivés en quelque lieu pour s'y arrêter, il s'y mettait aussi ; les voyant prier, il priait de même ; et comme ces saints personnages lui eurent une fois demandé qu'est-ce qu'il faisait là, il leur répondit : « Je

prie Dieu qu'il fasse ce que vous lui demandez. Je suis comme une pauvre bête qui ne saurait faire oraison : je le prie qu'il vous écoute. Je voudrais lui dire ce que vous lui dites ; mais je ne saurais, et ainsi je lui offre vos prières. » O Messieurs et mes frères ! nous devons nous considérer comme les porte-sacs de ces dignes ouvriers, comme de pauvres idiots qui ne savons rien dire et qui sommes le rebut des autres, et comme de pauvres petits glaneurs qui viennent après ces grands moissonneurs. Remercions Dieu de ce qu'il lui a plu agréer en cela nos petits services. Offrons-lui, avec nos petites poignées, les grandes moissons des autres, et soyons toujours prêts à faire ce qui est en nous pour le service de Dieu et pour l'assistance du prochain. Si Dieu a donné une si belle lumière et fait une si grande grâce à ce pauvre paysan, que pour cela il a mérité qu'il fût parlé de lui dans l'histoire, espérons que, faisant notre possible, comme il a fait, pour contribuer à ce que Dieu soit honoré et servi, sa divine bonté recevra en bonne part nos oblations et bénira nos petits travaux. »

Il est vrai qu'ici il n'y avait pas de vraie concurrence, puisque Vincent s'était interdit les grandes villes. Mais la Compagnie étant encore trop peu nombreuse, et ne pouvant fournir aux demandes qui lui venaient de toutes parts, plusieurs prélats eurent la pensée de former de petits corps de Missionnaires sur son modèle. Vincent en fut informé et du côté de la cour de France, dont les lettres patentes étaient nécessaires, et du côté de la cour de Rome, dont on sollicitait l'approbation. Le chancelier Séguier lui conseilla de former opposition à ces divers établissements. « Le Saint-Siége, lui dit-il, ne voit qu'avec peine la multiplication des communautés ; et toujours son intention a été que celles qui ont les mêmes emplois et tendent au même but se lient ensemble pour

ne former qu'une seule société ; car un grand corps se soutient mieux, à tous égards, qu'une multitude de membres sans liaison ; enfin, à parler en général, il arrive trop souvent que ceux qui ont commencé par une émulation louable finissent par une basse jalousie. »

En effet, il y eut deux projets d'union, l'un avec des prêtres de Naples et d'Orvietto, par l'intermédiaire du cardinal Brancaccio, l'autre avec les Missionnaires d'Authier de Sisgau. La question des vœux fit échouer le premier [1] ; nous allons dire comment échoua le second.

Authier de Sisgau, né en 1609, avait été d'abord religieux de Saint-Victor à Marseille, sa ville natale. Pendant qu'il habitait Avignon pour ses études théologiques, il s'était adjoint quelques jeunes ecclésiastiques, et tous ensemble s'étaient engagés par vœu à travailler à la réforme du clergé. Secondés par Louis de Bretel, archevêque d'Aix, qui leur donna une chapelle et une maison dans la ville, ils commencèrent leur œuvre sous le titre de Prêtres ou de Missionnaires du clergé. Ayant un même dessein, ils demandèrent à Vincent l'union avec lui. Vincent la trouva désirable, pourvu qu'en effet il y eût entre eux même fin, mêmes moyens, même esprit. Ceci se passait en 1634. Authier vint à Paris et tomba bientôt d'accord avec Vincent. Mais, de retour en province, il écrivit qu'il trouvait opposition dans sa Compagnie. On revint cependant au projet, et on y mit pour conditions qu'Authier serait coadjuteur du général, avec droit de succession, et qu'en attendant, il aurait la direction de toutes les maisons des premiers religieux de Provence. Vincent donna l'exclusion à la première de ces clauses ; et, quant à la seconde, il la restreignit en ce

1. Lettre à Jolly, à Rome, du 8 novembre 1658.

sens que le général ferait visiter tous les ans ces maisons, qu'il aurait le droit d'en nommer les supérieurs et d'en transférer les sujets. Sur cette réponse, le projet d'union fut définitivement abandonné [1].

Bien qu'aucune des unions projetées n'eût abouti, et qu'on conseillât à Vincent de s'opposer aux établissements rivaux, loin de se rendre à un tel conseil, il pria Dieu de les multiplier en proportion des besoins infinis des peuples, et il s'offrit lui-même à les faire réussir, demandant à diminuer, si mieux que lui ils devaient croître pour le bien de l'Église.

Mais il s'opposa à ce qu'on usurpât son titre de la *Mission*; non, certes, par orgueil de nom, mais pour prévenir les inconvénients d'une confusion entre plusieurs Compagnies, inconvénients que son expérience signalera tout à l'heure. Et, toutefois, il aurait encore renoncé à ce monopole, si le chancelier Séguier ne l'eût pressé de le défendre. Tous les ecclésiastiques voués au salut du clergé ou des peuples prenaient le nom de Missionnaires, même l'abbé Olier, qui, après avoir appelé les siens *prêtres de la communauté de Saint-Sulpice*, avait déjà érigé deux ou trois séminaires sous ce nouveau nom. Néanmoins Vincent hésitait encore à s'opposer à cette usurpation de titre, et il écrivait à Alméras à Rome, le 19 août 1650 : « Il vaut mieux commettre cela à Dieu, et tâcher de nous faire distinguer des autres par une grande soumission et déférence, et par l'usage des vertus qui font un vrai Missionnaire, afin qu'il ne nous arrive pas ce que dit Notre-Seigneur, que les premiers seront les derniers et les derniers seront les premiers. » Il chargeait cependant Alméras de veiller sur cette affaire.

Nous ne voyons pas que les débats soient allés plus

1. Lettres écrites à Rome, du 17 janvier 1654, du 1er avril 1642 et du 29 mai 1643.

loin auec les prêtres de Saint-Sulpice, qui reprirent leur premier nom, bien qu'on lise encore dans une lettre à Jolly, à Rome, du 17 août 1657, quelques mois après la mort d'Olier : « Nous en sommes en un temps où la Mission donne de l'émulation à beaucoup de personnes pour y travailler. Il se peut faire que ces messieurs de Saint-Sulpice qui sont allés à Rome ont d'autres desseins que ceux qui paraissent. » Mais les Missions étant étrangères à la Compagnie de Saint-Sulpice [1], on ne devine pas plus les desseins que Vincent de Paul lui suppose que les motifs qui lui firent prendre momentanément le titre des prêtres de Saint-Lazare.

Jusqu'ici Vincent n'avait encore rien fait pour défendre la possession exclusive de son nom, quoique Authier de Sisgau eût obtenu d'Innocent X, en 1647, la confirmation de son institut, sous le titre de *Missionnaires du Saint-Sacrement*. Quatre ans plus tard, le 15 janvier 1651, pendant qu'Authier était en conflit avec Des Lions, au sujet de l'évêché de Bethléem, auquel il parvint, Vincent, qui l'ignorait, lui écrivit pour se défendre d'avoir rien fait contre son élévation ; puis il ajoutait : « Je vous dis de plus que je n'ai jamais fait ni dit aucune chose contre votre sainte congrégation. Au contraire, Dieu m'a toujours donné du respect pour elle, et un grand désir de la servir ; et pour témoignage de ce, je n'ai jamais célébré la sainte Messe, depuis que j'ai eu connaissance de son érection, que je ne l'aie recommandée à Dieu deux fois actuellement, l'une en la préparation, l'autre au *Memento*, à ce que sa divine bonté la fasse saintement prospérer, et l'accompagne de ses bénédictions en son intention et ses emplois, la nommant même plutôt que la nôtre, pour ce qu'en effet je l'estime davantage. Je parle chrétiennement, Monsieur, et en la

1 *Vie de M Olier*, t. I, p. 447.

présence de Dieu qui sait que je dis la vérité, et afin que vous n'en doutiez pas, donnez-moi, s'il vous plaît, les occasions de vous le faire voir autrement que par paroles. Employez-moi pour le service de votre congrégation. »

Ce n'avait pas été Vincent non plus, mais le chancelier, qui avait *refusé tout à plat* la bulle de l'établissement d'Authier, disant qu'il existait déjà en France une congrégation de Missionnaires. Vincent ne lui en avait ni parlé ni fait parler. La première opposition dont sa correspondance garde trace fut à l'occasion du duc de Ventadour qui, après avoir renoncé à tous les priviléges de sa naissance, s'était fait d'abord chanoine de Notre-Dame de Paris, et maintenant songeait à réunir quelques prêtres pour aller évangéliser les Indes. Or, Ventadour et ses associés voulaient s'appeler *Missionnaires,* « ce qu'il est à propos d'empêcher, écrivait Vincent, s'il est possible. Et peu importe qu'ils s'appellent *Missionnaires des Indes:* nous sommes pour les Indes comme pour ailleurs (lettre du 21 décembre 1651). » Il promit cependant à Ventadour de ne pas traverser son dessein, voulant seulement éviter la similitude des noms; et Ventadour, de son côté, s'engagea à garder le nom que lui donnerait le pape (12 avril 1652). Aussi, l'assistant de Rome ayant porté empêchement non-seulement à la dénomination, mais au dessein même de Ventadour, Vincent l'en blâma (vendredi-saint 1652) : « Il vaudrait mieux qu'il y eût cent entreprises de missions, quoique préjudiciables à notre institut, que si nous en avions détourné une bonne comme est celle-là, sous prétexte de nous maintenir. Car, outre que ce projet pour les Indes est apparemment une œuvre que Dieu suscite, nous fâcherions quantité de personnes de condition et de vertu, et montrerions en cela plus d'envie ou d'ambition que de véritable zèle, étant vrai que si nous avons celui-ci, nous serons bien aises que tout le

monde prophétise, que Dieu envoie de bons ouvriers et de nouvelles communautés en son Église, que leur réputation croisse et que la nôtre diminue. Au nom de Dieu, ayons plus de confiance en lui que nous n'en avons. Laissons-le conduire notre petite barque : si elle lui est utile et agréable, il la gardera du naufrage ; et tant s'en faut que la multitude et la grandeur des autres la fassent submerger, qu'elle voguera avec plus d'assurance parmi tant de bons vaisseaux, pourvu qu'elle aille droit à sa fin, et qu'elle ne s'amuse pas à les traverser. » L'assistant réussit néanmoins, car on ne voit pas dans l'histoire que la congrégation de Ventadour ait été établie.

Mais l'opposition décidée de Vincent contre les usurpateurs de son titre est de l'année 1657. Une société de Missionnaires s'était formée dans la ville de Lyon par les soins d'un pieux chirurgien, Jacques Crétenet, qui en fut bientôt le directeur, quoiqu'il n'appartînt pas à l'Église. Aussi l'association renfermait-elle des ecclésiastiques et des laïques, qui s'appliquaient indistinctement à l'œuvre des Missions. L'évêque du Puy, Henri de Maupas, les appela dans son diocèse ; le prince de Conti, gouverneur du Languedoc, se servit d'eux dans son gouvernement et leur obtint des lettres patentes pour s'établir en divers lieux ; enfin le marquis de Coligny leur fonda un établissement à Lyon avec beaucoup de magnificence. Telle est l'origine des Missionnaires de Saint-Joseph, appelés quelquefois joséphistes.

Or, c'est en ces circonstances que Vincent écrivit à Jolly, à Rome, le 17 août 1657 : « Il y a quelques gentilshommes en Forez qui, après s'être employés quelque temps à pareils exercices, ont résolu de se lier en corps, et en ont déjà les lettres patentes du roi signées d'un secrétaire d'État, qu'ils ont fait mettre au sceau. J'en ai fait parler à Monseigneur le chancelier, qui a fait réponse

que difficilement il pourra éviter de les sceller, parce que beaucoup de personnes de condition s'en mêlent ; et à même temps, il m'a fait dire que je le fusse voir derechef, et qu'on verra qu'il n'y ait rien dans ces lettres qui nous fasse préjudice. Pour moi, je prie Notre-Seigneur que non-seulement il bénisse les intentions et les œuvres de ces nouveaux Missionnaires et de tous les autres, mais encore que, s'il voit qu'ils soient pour faire mieux que nous, il nous détruise et les élève. »

C'est toujours le même vœu de l'apôtre prêt à s'immoler, lui et son œuvre, à la plus grande gloire de Dieu. Mais c'est aussi pour cette même gloire, et sans aucun retour égoïste sur lui-même, qu'il crut devoir écrire, le 5 octobre 1657, à l'abbé de Saint-Just, grand vicaire de Lyon, la lettre suivante, dans laquelle on lira tous les sages motifs de sa conduite pour conserver son nom :

« Monsieur, la bonté que Notre-Seigneur vous a donnée pour nous, me fait prendre la confiance de vous donner avis d'une difficulté qui se rencontre en la poursuite que fait ici monsieur N. pour obtenir des lettres patentes sur l'érection de la Compagnie que Monseigneur l'archevêque de Lyon a érigée en son diocèse, pour l'employer sous le nom de prêtres de la Mission. Et pour ce que notre chétive Compagnie porte aussi le même nom de la Mission, et que cette ressemblance de nom est sujette à beaucoup de fâcheux inconvénients, j'ai fait représenter à Monseigneur le chancelier nos petites difficultés sur cela, en attendant que j'eusse l'honneur de vous en écrire, étant assuré que Monseigneur l'archevêque n'a pas dessein de faire une bonne œuvre pour nuire à une autre. Voici deux ou trois inconvénients qui sont arrivés avec une autre Compagnie qui porte le même nom, et qui pourraient arriver ici. Mgr l'évêque de Bethléem, ayant établi une pareille Compagnie, douze ou quinze ans après la nôtre,

qu'il nomma du commencement prêtres du clergé, et l'ayant fait approuver depuis à Rome, sous le nom de *Societas Presbyterorum sanctissimi sacramenti ad Missiones,* il l'a fait appeler de la Mission. Et ensuite ayant obtenu le don du Pape de deux colléges en Avignon, de la fondation de quelques Savoyards, et qui étaient pour des écoliers du même pays, il arriva que, les Savoyards voyant que ces colléges leur étaient enlevés par des Missionnaires qu'ils croyaient être de notre corps, les habitants d'Annecy en furent si transportés de colère, qu'ils s'attroupèrent plusieurs fois pour aller jeter dans le lac nos prêtres établis dans cette ville-là, qui pour cette raison demeurèrent longtemps cachés, sans oser paraître. Et le sénat de Chambéry n'a jamais voulu vérifier notre établissement en Savoie pour cette raison-là, nonobstant les diverses jussions de son Altesse Royale.

« Un autre inconvénient qui en est arrivé, Monsieur, est qu'un bourgeois de Marseille, où cette Compagnie-là a une maison, et nous une autre, ayant donné par testament aux prêtres de la Mission quelque bien, et étant mort ensuite sans déclarer à quels prêtres de la Mission, nous voilà sur le point d'entrer en procès, pour faire dire à quelle des deux maisons le legs appartient.

« Outre ces deux inconvénients, arrivés par cette Compagnie-là, en voici un troisième venu d'un particulier, qui avait travaillé quelque temps à Toulouse à des Missions que feu Monseigneur l'archevêque y fit faire, et qui prenait le nom de Missionnaire. Celui-ci, passant à Lyon, visita l'hôpital des malades ; et ne le trouvant pas en bon ordre à son gré, il écrivit une grande lettre à feu Monseigneur le cardinal de Lyon, par laquelle il lui représenta les dérèglements qu'il pensait avoir trouvés en cet hôpital, et l'exhorta d'y mettre ordre ; ou s'il ne le faisait pas, qu'il l'appelait au jugement de Dieu ; et signa

cette lettre de son nom : *Barry, prêtre de la Mission.* Ce bon seigneur, qui se trouva pour lors à Paris, indigné de cette hardiesse, se plaignit hautement de notre Compagnie, croyant que ce prêtre en fût, qui n'en était pas, et fit feu et flamme contre nous, en sorte que, quoique je le fisse assurer par nos amis, et que je l'assurasse moi-même que cet homme nous était inconnu, il a toujours témoigné son mécontentement en toutes les rencontres où il se parlait de nous.

« Voilà, Monsieur, quelques raisons, entre plusieurs autres, pour lesquelles nous avons cru devoir représenter à Mgr le chancelier les inconvénients qui sont à craindre ci-après, si cette Compagnie de Mgr de Lyon porte le nom de la Mission.

« Nous ne trouvons rien à dire aux règles que ce digne prélat leur a prescrites, qui sont toutes bonnes et saintes, ni qu'il se trouve des prélats qui érigent de pareilles compagnies, et de bons ecclésiastiques qui entreprennent les fonctions que nous pratiquons. Au contraire, Monsieur, nous prions Dieu tous les jours à la sainte messe qu'il envoie de tels ouvriers à son Église. Certes, je crois qu'il faudrait renoncer au christianisme pour avoir d'autres sentiments.

« La difficulté va donc, Monsieur, à la confusion des noms, qui fait qu'on impute souvent les faits d'une compagnie à une autre du même nom, qui en a à souffrir, et qu'il en arrive beaucoup d'autres inconvénients ; et que c'est pour cela que Dieu a mis des différences dans les genres, les espèces et les individus. Un ciron a ses différences avec toutes les autres créatures, en sorte que nulle ne peut être dite ciron, sinon le même ciron ; tant il est vrai que la sagesse du souverain Créateur a pris soin de mettre cette distinction entre les choses, que l'une ne soit pas l'autre. Cela posé, Monsieur, il semble

que s'il plaisait à Mgr l'archevêque de donner un autre nom à ces Messieurs que de prêtres de la Mission, comme, par exemple, de prêtres de Mgr l'archevêque, du clergé ou du diocèse de Lyon, ce nom conviendrait bien à la chose, puisqu'ils se dévouent à faire toutes les choses ecclésiastiques que mondit seigneur leur ordonnera.

« De dire qu'on leur pût donner le nom de prêtres de mondit seigneur l'archevêque, et ajouter : pour être employés aux Missions de son diocèse, cela n'empêcherait pas, Monsieur, que les inconvénients qui sont arrivés avec les prêtres du Saint-Sacrement à cause de la clause : *ad Missiones*, dont j'ai parlé, n'arrivassent entre ces deux compagnies ici, le nom de Mission s'y rencontrant. Et partant, il semble que ce sera une chose digne de la sagesse de mondit seigneur, de remédier en ce commencement à ces inconvénients et autres semblables, ce qui sera facile en faisant prendre un autre nom à sa dite compagnie, lui laissant néanmoins tous les exercices qui se font à la Mission. Que si Monseigneur n'agrée pas cette proposition, très-volontiers nous changerons notre nom de Missionnaires en un autre, si mondit seigneur l'ordonne ainsi et que cela se puisse, ensuite de quarante ans et plus qu'il y a que cette chétive compagnie a commencé à travailler, a été érigée par feu Monseigneur l'archevêque de Paris, confirmée par bulles d'Urbain VIII et du pape d'aujourd'hui, et par lettres patentes du roi, enregistrées au Parlement. Ce sera donc à mondit seigneur à ordonner ce qui lui plaira, et à vous, Monsieur, à nous faire la grâce, s'il vous plaît, d'assurer mondit seigneur que j'aimerais mieux mourir que de faire quelque chose qui lui soit désagréable, et qu'au reste nous ferons ce qu'il nous fera l'honneur de nous commander. »

Le 15 décembre 1654, à la requête de Vincent, la Congrégation *de Propagandâ fide* rendit un décret déclarant qu'il n'y avait pas lieu de rien innover touchant les instances à l'effet d'ériger une autre semblable Congrégation en France, ni de permettre que des congrégations semblables s'y multipliassent, dans la crainte que leurs rivalités ne tournassent au préjudice de la religion ; ajoutant que si quelques séminaires ou colléges devaient être érigés en France, ils seraient confiés à la direction des prêtres de Vincent. La Compagnie de Vincent continua à porter par excellence le nom de *la Mission*, en France et par tout le monde, parce que c'était pour elle non un vain titre, mais l'expression de sa fin et comme l'étiquette de ses œuvres. Et si d'autres compagnies ont réussi à le prendre à côté d'elle, nulle ne l'a porté avec tant de bénédiction, ni si longtemps, ni si loin.

Et maintenant que les fils de Vincent sont en possession de leur saint nom de guerre, qu'ils sont armés des règlements et des instructions de leur vénéré général, vraie tactique de leur militant apostolat, suivons-les sur tant de champs de batailles, où ils vont lutter contre le mal sous toutes ses formes, mal moral, mal physique, contre l'hérésie et l'infidélité. Et comme le spectacle devra être souvent le même, n'ajoutons au tableau général que nous en avons précédemment esquissé, que les traits les plus saillants et les plus caractéristiques, suivant les temps, les lieux et les personnes.

CHAPITRE II

MISSIONS DE FRANCE

I

Missions autour de Paris et à l'armée.

Dès l'année 1627, Vincent et ses fils avaient déjà évangélisé quatre grandes provinces, entre autres la province de Lyon. En même temps, ils multipliaient leurs Missions autour de Paris. Ces Missions, de toutes peut-être les plus nombreuses, sont les moins connues, parce que, ou faites par Vincent lui-même, aucun compte ne lui en était adressé, ou, faites par ses prêtres, les rapports lui en étaient donnés de vive voix. Nous n'en savons quelques détails que par ses conférences, comme, par exemple, cette réconciliation entre les paroissiens et leur curé, dont il disait : « Qu'est-ce qui a fait cela, Messieurs, sinon Dieu seul ? Était-il au pouvoir des hommes de faire cette réunion ? Certes, quand tout un parlement se serait mêlé d'un accommodement si difficile entre des esprits si fort aliénés, à peine en serait-il venu à bout pour ce qui regarde seulement la police extérieure [1]. »

Ce que nous savons de plus, c'est l'ordre général suivi par les Missionnaires dans leurs Missions autour de Pa-

1. Voir aussi la lettre à Ozenne en Pologne, du 9 avril 1655, qui donne la date et les détails touchants de cette mission, dont Tholard fut le directeur.

ris. Ils choisissaient ordinairement trois ou quatre cents pauvres, auxquels ils donnaient une marque particulière pour les reconnaître durant le cours des saints exercices. Le jour de la Mission venu, les pauvres étaient tous rassemblés dans une église. Un Missionnaire montait en chaire et leur adressait une exhortation générale en forme de catéchisme; après quoi, ses confrères se les partageaient en cinq ou six bandes. Chacun prenait la sienne, la conduisait en un quartier retiré de l'église, lui répétait l'instruction qu'elle venait d'entendre, et lui faisait réciter, distinctement et posément, les prières essentielles du chrétien.

Tel était l'exercice du matin. Les personnes de qualité, qui ordinairement y assistaient en grand nombre, pourvoyaient ensuite au dîner des pauvres, et deux heures après commençait une seconde instruction, suivie d'une répétition comme la première. Une aumône de cinq sous faite à chaque pauvre terminait la journée.

Le lendemain, mêmes exercices, et cela pendant huit jours ou davantage, jusqu'à ce que tous fussent suffisamment instruits, et préparés à la réception des sacrements. La mission était close et couronnée par une communion générale, présidée le plus souvent par quelque prélat ou quelque haut dignitaire de l'Église. L'autel était paré avec magnificence, et les pauvres revêtus de leurs meilleurs habits fournis par la charité. Après une fervente exhortation, on les divisait encore, pour aller à la sainte table, en plusieurs troupes, à la tête desquelles se faisaient honneur de marcher les personnes de la première distinction. Spectacle à réjouir le ciel et la terre! triomphe de l'égalité et de la fraternité chrétiennes ! Telle bande, hier déguenillée, d'hommes ou de jeunes garçons, était conduite au Dieu des pauvres par un marquis ou un comte, un président ou un maître des requêtes ; telle

bande de femmes ou de filles, par une duchesse ou même une princesse du sang : ici les riches et les grands ne se réservaient d'autres priviléges que ceux de la charité et du bon exemple.

La communion était suivie d'une procession générale du Saint-Sacrement, qu'accompagnaient tous les pauvres, deux à deux, un cierge à la main. La procession rentrée à l'église, un Missionnaire adressait un dernier discours, exhortation à l'action de grâces et à la persévérance. Venait enfin le dîner d'adieu, vraie agape chrétienne. Seigneurs, grandes dames, se répandaient autour des tables des pauvres, les servaient de leurs mains et leur distribuaient, en forme de dessert, une abondante aumône. Le souvenir de tant d'instructions et de pieux exercices, de tant de charité pratiquée au profit de leur corps et de leur âme, persévérait ordinairement chez ces pauvres, et longtemps après on les distinguait encore d'avec ceux qui n'avaient pas suivi la Mission.

Les succès des Missionnaires autour de Paris attirèrent sur eux l'attention, et les firent choisir pour des Missions d'une nouvelle espèce, des Missions à l'armée.

Alors commençait la période française de la guerre de Trente ans. Pendant que le cardinal de La Valette, le duc de Weimar et le vicomte de Turenne opéraient sur le Rhin contre les impériaux, que le prince de Condé envahissait la Franche-Comté et assiégeait Dôle, les Espagnols, qu'on croyait retenus dans les Pays-Bas, se préparaient à pénétrer en France par la Picardie, dont les frontières étaient trop peu protégées. Deux corps d'armée, commandés l'un par Piccolomini, l'autre par Jean de Wert, prirent droit leur chemin vers la France en juillet 1636, et se montrèrent aux portes de La Capelle. En vain le comte de Soissons fut-il appelé en toute hâte de la Champagne pour se joindre en Picardie au duc de

Chaulnes et au maréchal de Brézé : l'ennemi prit (9 juillet-4 août) La Capelle, Fonssomme, Fervaques, Le Câtelet, passa la Somme après un léger combat et entra dans Roye sans coup férir.

Il y eut alors à Paris une épouvante dont le souvenir dura de longues années. Les Parisiens, depuis longtemps habitués à ne prendre part à la guerre que par les joies de la victoire, croyaient déjà voir l'ennemi à leurs portes, et tous les jours ils prenaient pour lui les bandes de fuyards qui, chassés par son avant-garde, venaient chercher refuge dans leurs murs. Ils ne prononçaient surtout qu'en tremblant le nom de Jean de Wert, de ce soldat de fortune qui, parvenu au commandement suprême à force de courage et de services, conservait dans ce haut rang la brutalité de sa première condition.

Richelieu se hâta de venir les rassurer ; le roi lui-même quitta Saint-Germain et vint se loger au château de Madrid ; puis tous les deux exploitèrent la terreur générale au profit de la France, et demandèrent aux Parisiens de l'argent et des troupes.

Tous les corps et communautés s'empressèrent de contribuer à la défense commune. Chacun se laissa taxer sans murmure. Ceux qui étaient exempts de la taille durent monter à cheval et s'assembler à Saint-Denis. D'autres bourgeois s'armèrent et se distribuèrent les postes, pour empêcher les riches de déménager et d'émigrer du côté de la Loire. Les artisans eux-mêmes cédèrent leurs ouvriers pour en faire des soldats, et les maîtres d'atelier eurent défense de garder plus d'un apprenti en leur boutique. Les laquais et gens de travail furent enrôlés dans l'infanterie, et les cochers formèrent la cavalerie ou attelèrent leurs chevaux, de louage ou de luxe, aux équipages de canons. On eut ainsi bientôt une armée de vingt mille hommes qu'on ne savait où loger. Saint-

Lazare, sur la route de Saint-Denis et à la porte du Nord, d'où l'on devait tout d'abord voir venir l'ennemi, parut admirablement situé pour servir de place d'armes et de lieu d'exercices militaires. On y entassa donc les nouvelles recrues. Étables, bûcher, salles de conférences, cours, ancien cloître des religieux, tout fut envahi. « Ce saint jour de l'Assomption (1636), écrivait Vincent à Portail, occupé alors avec Olier en Auvergne ; ce saint jour n'est pas exempt de cet embarras tumultueux. Le tambour commence à y battre, quoiqu'il ne soit encore que sept heures du matin ; de sorte que depuis huit jours il s'est dressé céans soixante et douze compagnies. Or, quoique cela soit en ainsi, toute notre Compagnie ne laisse pas de faire sa retraite, trois ou quatre exceptés, qui sont sur le point de partir et de s'en aller au loin. » Chose admirable que cette paix au sein de ce tumulte, que ces pieux exercices au milieu du fracas des armes !

Le jour même où Vincent écrivait cette lettre, les Espagnols s'emparaient de Corbie, petite ville sur la Somme, à quatre lieues d'Amiens. Cette prise mit à son comble l'effroi général. Toutes les troupes levées à Paris, toutes celles qu'on avait fait venir des provinces, allèrent prendre position sur les bords de l'Oise, devenue en ce moment le fossé de Paris. L'armée nouvelle se montait alors à trente mille hommes de pied et douze mille chevaux. Le duc d'Orléans, frère du roi, en eut le commandement, avec le comte de Soissons, les maréchaux de la Force et de Châtillon sous ses ordres.

Le roi lui-même, laissant la reine gouvernante à Paris, voulut aller visiter ses troupes. Mais, avant de partir, le religieux monarque, songeant à leur sanctification autant qu'au succès de ses armes, désira que les soldats et les Missionnaires continuassent au camp la vie commune

commencée à Saint-Lazare, dont les bons effets avaient déjà paru. Il chargea donc son chancelier de demander à Vincent vingt de ses prêtres pour l'armée. Comme un bon nombre de Missionnaires étaient alors occupés à toutes les extrémités du royaume, Vincent n'en put fournir que quinze : les *trois ou quatre* dont il nous parlait tout à l'heure, auxquels onze de leurs confrères vinrent bientôt se joindre [1]. A la tête de cette petite troupe, Vincent se mit lui-même en campagne et vint à Senlis l'offrir au roi, qui voulut bien l'agréer malgré la réduction de son cadre.

Avant de se séparer d'elle et de l'abandonner à son courage, le pacifique capitaine ne manqua pas de lui laisser un plan de campagne.

Les Missionnaires, y disait-il, se représenteront que Notre-Seigneur les a appelés à ce saint emploi : 1° pour offrir leurs prières et sacrifices à Dieu pour l'heureux succès des bons desseins du roi et pour la conservation de son armée ; 2° pour aider les gens de guerre qui sont dans le péché à s'en retirer, ceux qui sont en état de grâce à s'y conserver ; et enfin ceux qui mourront à sortir de ce monde en état de salut.

Ils auront, pour cet effet, une particulière dévotion au nom que Dieu prend dans l'Écriture, de *Dieu des armées*, et au sentiment qu'avait Notre-Seigneur quand il disait : *Non veni pacem mittere, sed gladium* ; et cela pour nous donner la paix, qui est la fin de la guerre.

Ils se représenteront que, s'ils ne peuvent ôter tous les péchés de l'armée, peut-être Dieu leur fera la grâce d'en diminuer le nombre ; ce qui est faire que Notre-

1. Ceux d'entre eux qu'on trouve nommés dans les lettres de saint Vincent sont Du Coudray, Lambert, Gresnu, Mulan et le frère Alexandre.

Seigneur, devant encore être crucifié cent fois, ne le sera peut-être que quatre-vingt dix, et que sur mille âmes qui devaient être damnées, plusieurs, par leur secours et la miséricorde de Dieu, ne le seront pas.

Ils auront grand besoin des vertus de charité, de ferveur, de mortification, d'obéissance, de patience, de modestie, de soumission à la volonté de Dieu : c'est pourquoi ils en feront une continuelle pratique, tant extérieure qu'intérieure.

A cet effet, ils célébreront la sainte messe ou communieront tous les jours.

Ils observeront le plus exactement possible les petits règlements de la Mission, notamment à l'égard du lever et du coucher, de l'oraison, de l'office divin, de la lecture spirituelle et des examens.

Ils feront souvent des conférencs, après y avoir pensé devant Dieu, sur les devoirs de leur position, par exemple, sur l'importance et la nécessité de l'assistance des armées, sur sa nature et sur ses moyens ; et, suivant la même méthode, sur l'assistance des malades, sur la conduite à tenir pendant les batailles, sur les vertus et pratiques requises des Missionnaires dans les armées.

Ils honoreront le silence de Notre-Seigneur aux heures accoutumées, et se tairont toujours sur les affaires de l'État ; ils ne diront leurs peines qu'à leur supérieur.

Le supérieur distribuera à chacun son office : à celui-ci la sacristie ; à celui-là la confession des Missionnaires et la lecture de table ; à un troisième le soin des malades ; à un autre l'économie, la nourriture, la tente et les meubles ; tous s'emploieront aux prédication et confessions des soldats.

Pour ne point s'exposer inutilement et s'entretenir au service du prochain, il n'entendront que de loin, et avec les précautions nécessaires, les confessions des pesti-

férés, et laisseront à d'autres l'assistance corporelle de tous les malades.

Bien que distribués dans les régiments, ils tâcheront de loger et de vivre ensemble. Que si on les emploie en divers lieux, comme à l'avant-garde, à l'arrière-garde ou au corps d'armée, le supérieur, autant que possible, fera en sorte qu'ils logent sous des tentes.

Et, en effet, Vincent, non moins soigneux de la santé que du salut des siens, fit acheter une tente pour leur usage, leur envoya des meubles et des vivres, leur procura une charrette et un mulet pour le transport de leurs personnes et de leur petit bagage; après quoi, il les bénit et revint à Saint-Lazare.

Mais il eut soin de laisser un d'eux, de Sergis, auprès du roi et du chancelier, tant pour recevoir les ordres du prince et les lui transmettre, que pour veiller au bien-être de ses confrères et à l'accomplissement de leurs devoirs. C'était à la fois son lieutenant et son aide de camp.

Là-dessus, les Missionnaires se mirent en marche avec l'armée. Ils l'accompagnèrent à la reprise de Roye, à l'attaque de Péronne, sur toute la ligne de la Somme, et, en particulier, au siége de Corbie. Le roi s'y était rendu de sa personne avec le cardinal de Richelieu et tout le conseil. Ce siége devint le grand événement de la campagne et fut poussé avec grande activité ; et, néanmoins, il traîna en longueur. La mauvaise saison venait; des maladies contagieuses s'étaient mises dans les troupes: Richelieu força le roi à quitter l'armée et à se rendre à Chantilly, pendant que lui-même continuerait à surveiller le siége. C'est alors que les Missionnaires eurent à se multiplier et à redoubler de zèle. La peste étendant ses ravages et plusieurs d'entre eux en étant frappés, Vincent dut leur envoyer du secours ; et, comme il avait

peu d'ouvriers sous la main, il ne craignit pas d'enlever au roi le prêtre qui se tenait près de lui. « La peste est dans l'armée, lui écrivait-il : allez donc, Monsieur, allez dans le même esprit que saint François-Xavier alla aux Indes, et vous remporterez, comme lui, la couronne que Jésus-Christ vous a méritée par son sang précieux, et qu'il vous donnera, si vous honorez sa charité, son zèle, sa mortification et son humilité (septembre 1636). »

Ni les fatigues, ni la peste, ni la mort, rien n'arrêtait les Missionnaires. Au bout de quelques jours, un d'entre eux avait déjà confessé à lui seul trois cents soldats, et Vincent lui écrivait tout transporté : « Béni soit Dieu de la bénédiction qu'il donne à votre travail ! O Jésus ! Monsieur, qu'elle me paraît grande ! Quoi ! d'avoir déjà procuré, pour votre part, le bon état de trois cents soldats qui ont si dévotement communié, et de soldats qui s'en vont à la mort ! Il n'y a que celui qui connaît la rigueur de Dieu dans les enfers, ou qui sait le prix du sang de Jésus-Christ répandu pour une âme, qui puisse comprendre la grandeur de ce bien. Et quoique je connaisse mal l'un et l'autre, il plaît néanmoins à sa bonté de m'en donner quelque petite lueur, et une estime infinie du bien que vous avez fait en ces trois cents pénitents. Mardi passé, il y avait déjà neuf cents confessions faites en toutes les autres Missions de l'armée, sans compter les vôtres, outre ce qui s'est fait depuis. O Dieu ! Monsieur, que cela est au-dessus de mon espérance ! Il faut s'humilier, louer Dieu, continuer avec courage, et suivre, si vous n'avez d'autre ordre. »

Quelques jours après, le 20 septembre, ce n'était plus par centaines, mais par milliers, que se comptaient les pénitents ; car, ce jour-là, Vincent écrivait à Portail pour s'excuser de ne point envoyer en Auvergne les Mission-

naires qu'il avait promis, et qu'il venait de faire partir pour l'armée : « Déjà quatre mille soldats on fait leur devoir au tribunal de la pénitence, avec grande effusion de larmes. J'espère que Dieu fera miséricorde à plusieurs par ce petit secours, et que peut-être cela ne nuira pas au bon succès des armées du roi. » C'est ainsi que le saint prêtre, qui savait que les soldats chrétiens sont les plus braves et les plus fidèles, trouvait en même temps le compte de son zèle pour le salut des âmes et de son patriotisme.

Cependant la campagne suivait son cours. Se conformant aux mouvements des troupes, les Missionnaires campaient et décampaient presque tous les jours avec leurs régiments. Leur apostolat, bien loin de se ralentir, se multipliait pendant les marches. Car sur le passage de l'armée accouraient une foule de personnes des diocèses qu'elle traversait, et en même temps qu'aux soldats, les Missionnaires leur distribuaient, dans l'intervalle d'un campement et avec la permission des évêques, le pain de la parole sainte et le don de la réconciliation. La peste, hélas ! continuait ses ravages, soit parmi les troupes, soit parmi les Picards réfugiés dans leurs rangs; il en mourait beaucoup, mais pas un sans avoir reçu les sacrements de l'Église.

Quoique décimées par le fléau, quoique novices et sans expérience de la guerre, les troupes, fortifiées par le secours d'en haut, firent merveille. Le siége de Corbie fut poussé avec une nouvelle vigueur. Le maréchal de Châtillon avait demandé un mois pour se rendre maître de la place, et on l'avait taxé de présomption : au bout de dix jours, elle offrait de capituler, et le 14 novembre elle était remise au comte de Soissons. Ce fut la fin de la campagne. Accablés tous de fatigues, frappés, quelques-uns, de la maladie contagieuse, les Missionnaires

revinrent les uns après les autres à Paris ; aucun pourtant ne succomba : Dieu se les réservait pour d'autres services.

Voilà comment Vincent inaugura les missions dans l'armée ; à lui ainsi remonte l'institution des aumôniers militaires. Nous avons déjà vu ce qu'il fit pour le service religieux de la marine. Cette dernière œuvre fut complétée en 1683 par l'établissement à Rochefort d'un séminaire pour les aumôniers de vaisseaux et l'hôpital royal des matelots. Tous les capitaines étaient obligés de recevoir pour aumôniers les ecclésiastiques élevés dans ce séminaire et présentés par le supérieur, et de les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions, principalement pour empêcher les péchés et les scandales. Quand un vaisseau partait, un Missionnaire y devait monter, ou commettre un aumônier à sa place. Ainsi était assuré le service religieux de la marine royale [1]. Tant il est vrai, encore un coup, qu'il n'est pas d'œuvre sainte dont Vincent, et les siens à son exemple, n'aient pris l'initiative, ou dont ils n'aient étendu et perfectionné la pratique. Ce qu'ils avaient fait au XVII[e] siècle, les Missionnaires l'ont renouvelé sous nos yeux dans les guerres d'Orient et d'Italie. En Orient, ils étaient quinze Français dans les ambulances, et tous les aumôniers de l'armée piémontaise appartenaient à leur Compagnie. En Italie, ils se trouvaient dans les trois armées avec les Filles de la Charité de chaque nation. Ils étaient presque exclusivement chargés des ambulances italiennes.

1. *Arch. de l'État.*, MM. 535-539.

II

Missions à Saint-Germain et dans les maisons royales.

Deux ans après la Mission tout à l'heure racontée, en janvier et février 1638, le roi, étant à Saint-Germain avec toute la cour, demanda à Vincent quelques-uns de ses prêtres pour y prêcher une Mission. L'humble supérieur fit grande difficulté de les y envoyer, du moins pendant la présence de la cour ; il accumula objections sur objections, opposant tantôt les règlements de la Compagnie, tantôt son ignorance, la rudesse de son langage, si peu en harmonie avec les goûts d'un auditoire amoureux de pensées relevées et de belles paroles. « Je le désire ainsi », se contenta de répondre Louis XIII, et il fallut obéir. Vincent choisit ses ouvriers. « Est-ce que nous devons, lui demandèrent ceux-ci, parler aussi simplement devant la cour qu'aux champs ?—Sans aucun doute, répondit Vincent, car l'esprit du monde ne se détruit que par la simplicité et l'humilité, qui sont contraires à sa vanité et à son orgueil [1]. »

Les Missionnaires commencèrent donc leur œuvre dans toute la simplicité, et aussi dans toute la liberté chrétienne. Dès le début, ils tonnèrent contre les nudités de gorge, plus scandaleuses alors peut-être que de nos jours, comme on en peut juger par les peintures du temps, et ils soulevèrent contre eux les clameurs de la vanité et de la licence, ou les railleries de la chanson. Ils crièrent cent fois plus fort, et, joignant les actes aux paroles, ils refusèrent impitoyablement l'absolution à toutes les femmes qui continuaient d'offenser la modestie et de tendre ainsi des lacs à la passion.

1. *Summ.*, p. 349.

Il fallut céder à la sainte obstination de ce zèle. Chose merveilleuse, les femmes mêmes qui avaient d'abord jeté les plus hauts cris, c'est-à-dire les filles de la reine, firent la plus éclatante conversion. Elles s'associèrent à la Confrérie de la Charité, non-seulement par leurs aumônes, mais de leurs personnes. Elles servirent les pauvres chacune en son jour, et, se partageant en quatre bandes, elles parcoururent les rues de Saint-Germain pour solliciter la charité des fidèles.

Le pieux Louis XIII fut touché de ces bons succès, et il dit à Pavillon, le futur évêque d'Alet, qui, cette fois encore, s'était associé aux fils de Vincent : « Je suis fort satisfait de tous les exercices de la Mission ; c'est ainsi qu'il faut travailler ; je rendrai ce témoignage partout [1]. »

La reine ne fut pas moins reconnaissante. Elle était alors dans les premiers mois de sa grossesse, et le 5 septembre suivant, après vingt-deux ans de stérilité, elle donnait à la France celui qui devait être Louis XIV. Voulant rendre grâces à Dieu par de pieuses libéralités, elle n'oublia ni Vincent avec qui elle était déjà en intimes relations, ni Saint-Lazare qui avait fourni les Missionnaires de Saint-Germain. Elle envoya donc à la sacristie, alors très-pauvre, de cette maison, un ornement en drap d'argent. C'était aux environs de la fête de Noël, et on se réjouissait à Saint-Lazare de voir Vincent, qui devait officier à cette solennité, s'en revêtir le premier. Mais son amour de la pauvreté s'effraya d'ornements si riches, et il fallut absolument lui en donner de plus communs.

Anne d'Autriche n'avait donc pas oublié la Mission de Saint-Germain. Aussi, quelques années plus tard, en sep-

1. Tous ces détails nous sont connus par une lettre de saint Vincent à Lucas, Missionnaire de Montmirail, du 21 février 1638.

tembre et octobre 1641, elle en demanda une seconde au même lieu et en mêmes circonstances. Il est vrai qu'elle avait d'abord principalement en vue le salut des nombreux ouvriers qui travaillaient alors aux bâtiments du château; mais toute la cour en profita, car il y eut plusieurs missions dans une. Pendant qu'on évangélisait les ouvriers, des conférences de piété étaient faites chaque jour dans le château même aux filles de la reine, et tous les soirs, Anne d'Autriche, au milieu de sa cour, assistait avec applaudissement aux discours d'un des Missionnaires qui avait un grand talent pour la prédication. Il n'y eut pas jusqu'au dauphin, âgé alors seulement d'un peu plus de trois ans, qui n'eût sa mission particulière : la reine voulut absolument qu'on lui fît le catéchisme, et ce fut un des fils du pâtre des Landes qui jeta les premiers germes de la foi et de la piété chrétienne dans le cœur du futur Louis le Grand !

Là ne s'arrêtèrent pas, en dehors même du conseil de conscience, les rapports de Saint-Lazare avec la cour. En 1661, un an après la mort de Vincent, dix Missionnaires furent établis par le roi à Fontainebleau, et investis, avec la permission de Henri de Gondrin, archevêque de Sens, de la cure que le prince y venait d'ériger pour la commodité de la cour et des particuliers, ainsi qu'en reconnaissance de la paix générale, la paix des Pyrénées, et de la naissance du dauphin. — En 1674, la cure de Versailles étant vacante par la démission du titulaire, elle fut unie à la Mission par François de Harlay, archevêque de Paris, qui en était collateur, selon l'intention du roi et les bulles d'Innocent XI ; et en 1682, les Missionnaires étaient encore chargés du service de la chapelle royale du château. — En 1675, un contrat fut passé entre Edme Jolly, troisième supérieur général de la Mission, et ses assistants, d'une part, et Ch. Maurice Le Tellier, arche-

vêque de Reims, agissant au nom de son frère Louvois, gouverneur des Invalides, d'autre part, pour l'établissement en cet hôtel royal de douze prêtres chargés d'y faire les fonctions curiales, sous la protection du roi et l'approbation de l'archevêque de Paris ; contrat qui fut renouvelé, en 1680, entre le même Jolly et Louvois en personne, avec la stipulation d'un surcroît de huit prêtres.

Enfin, quand il fallut mettre la réforme à Saint-Cyr, où l'esprit mondain s'était introduit avec la cour venant assister aux représentations d'*Esther*, on songea à lui donner des prêtres réguliers pour chapelains et pour confesseurs. Paul Godet Des Marais, évêque de Chartres et supérieur de la maison, conseilla à madame de Maintenon de suivre l'exemple du roi, qui avait confié aux prêtres de Saint-Lazare le service de Versailles, de Fontainebleau et des Invalides, et de leur confier aussi le service religieux de Saint-Cyr. La régularité, la sagesse, la modestie de ces prêtres, leur passion pour l'obscurité, connues dès lors de toute la France, étaient précisément les vertus qui convenaient aux dispositions présentes et aux desseins de madame de Maintenon, et c'est pourquoi elle suivit les conseils de l'évêque de Chartres. Mais les fils de Vincent repoussèrent d'abord la direction des religieuses, que leur père leur avait interdite, et s'effrayèrent, eux destinés uniquement aux pauvres villageois, de conduire des filles de la noblesse. Cependant, le roi ayant ordonné, ils obéirent. Trois contrats successifs furent passés, de 1692 à 1698, entre les dames de Saint-Louis, représentées par mesdames de Loubert, de Fontaine et du Férou, supérieures, et la congrégation de Saint-Lazare. Suivant ces contrats et un règlement dressé par Godet Des Marais, le supérieur général de Saint-Lazare était dorénavant et à perpétuité le supérieur

spirituel de Saint-Cyr, sous l'autorité de l'évêque de Chartres ; six prêtres d'abord, huit ensuite, âgés d'au moins trente ans, avec quatre frères pour les servir, étaient établis à Saint-Cyr pour y faire le service divin, élever quelques jeunes clercs dans une sorte de petit séminaire que l'évêque transporta ensuite à Chartres, et donner même des Missions dans les terres des dames et le diocèse de Chartres. On leur allouait 400 livres de pension à chacun, et on les logeait dans un grand bâtiment construit pour eux, qui allait de l'église du dehors au pavillon de l'évêque de Chartres, à la place où se trouvaient les écuries de madame de Maintenon et les logements des jardiniers. Derrière ce bâtiment on leur fit un petit jardin attenant au cimetière ; et, comme lieu de promenade, on leur donna une maison avec jardin sise à Fontenay-le-Fleury, village à un quart de lieue de Saint-Cyr, dans une situation solitaire et pittoresque. Complétement séparés des dames et des demoiselles, les prêtres de la Mission ne les voyaient jamais qu'au confessionnal, et renvoyaient toujours à la règle et à la supérieure tout ce qui ne regardait pas uniquement le gouvernement des consciences. Le règlement de l'évêque de Chartres fixait aussi les prières officielles et les intentions de messes. Chaque jour, après la messe de huit heures, un *Exaudiat* était chanté par les dames et les demoiselles, et suivi d'une oraison pour le roi chantée par le prêtre officiant. Une messe était fondée à perpétuité pour madame de Maintenon, une autre pour les rois prédécesseurs de Louis XIV et pour la reine Marie-Thérèse, une autre enfin pour Louis XIV lui-même, « pour remercier Dieu, disait le contrat de fondation, des grâces qu'il répand incessamment sur la maison royale, et pour lui demander qu'il plaise à sa divine Majesté de donner aux rois de France les lumières néces-

saires pour bien gouverner leur État, et d'exalter l'Église catholique dans le royaume. » Grâce à ces règlements, et plus encore à l'esprit de leur institut, les Missionnaires restèrent à Saint-Cyr jusqu'à la Révolution, dans une sainte obscurité, connus seulement par leur zèle sacerdotal et leurs pieux exemples [1].

III

Missions de Montauban, de Mende, de Saint-Flour, etc.

Cependant la Mission multipliait ses établissements et ses œuvres, car les évêques réclamaient de toutes parts ses ouvriers. Dès 1629, et pendant qu'il était encore aux Bons-Enfants, Vincent avait dû en accorder deux aux instances d'Anne de Murvieil, évêque de Montauban. Après son grand succès sur La Rochelle, Richelieu venait de s'emparer de cette ville dans une course victorieuse à travers le Languedoc, et d'y faire une entrée solennelle (21 août 1629). Il y avait rétabli l'évêque, chassé par les huguenots, institué des couvents de jésuites et de capucins, et donné des ordres pour rebâtir l'église détruite par l'hérésie. C'était la fin du parti réformé et le moment favorable pour travailler à une résurrection catholique. Les Missionnaires arrivèrent à Montauban en 1630, et ils travaillèrent dans le diocèse deux années entières. Parmi les grands biens qu'ils y firent, ils abolirent la magie et le sortilége, qui naissaient partout en France sous les pas de l'hérésie. Quoiqu'ils eussent été envoyés principale-

1. *Arch. de l'État*, MM. 535-539. — *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr*, par Théophile Lavallée, gr. in-8°, Paris, 1853, pp. 103, 104. — *Mémoires* de Languet de Gergy, publiés par le même, in-8°, Paris, 1863, p. 334.

ment pour secourir les catholiques, qui étaient en danger de perdre la foi, ils convertirent encore quatre-vingts calvinistes.

Mêmes travaux, mêmes succès, vers 1635, dans les Cévennes, c'est-à-dire dans les diocèses d'Alais, d'Uzès, de Mende, et dans une partie du Vivarais. Par la prise de Privas, en 1629, le roi s'était ouvert le chemin de ce pays montagneux, qui était la pépinière, la retraite et le passage des armées rebelles depuis le commencement des guerres civiles ; et le duc de Rohan, qui le défendait, avait dû faire sa soumission et consentir à la démolition de toutes les forteresses. Non-seulement les armées, mais les ministres du protestantisme, étaient cantonnés dans ces montagnes, d'où ils descendaient dans les plaines voisines pour y conquérir les catholiques à l'erreur. Sitôt que le pays fut soumis au roi, Sylvestre de Crusy de Marcillac, évêque de Mende, exposa à Vincent la situation de son troupeau et lui demanda du secours. Vincent n'avait alors personne sous la main ; mais, ne pouvant tenir contre les sollicitations de l'évêque de Mende, il se sentait pressé de partir lui-même et d'aller travailler dans ces montagnes jusqu'à son dernier soupir [1], lorsque de nouveaux embarras et une chute dangereuse le retinrent à Paris. Bientôt il put envoyer à sa place deux de ses prêtres, qu'il eut d'abord à soutenir contre d'énormes difficultés. Il les en félicitait, bien loin de les en plaindre, car, leur écrivait-il, un prêtre de Jésus-Christ doit-il, à son exemple, prétendre autre chose de ses travaux que la honte, l'ignominie et la mort même ? D'ailleurs, il les consolait en leur disant que les Missions les plus fructueuses avaient toujours de douloureux commencements ; et, en attendant, il les exhortait à la patience,

1. Lettre à du Coudray, du 16 février 1634.

à la douceur envers les hérétiques, blâmant sévèrement l'un d'eux d'être allé jusque dans leur prêche *les provoquer à la dispute*[1].

Ces deux prêtres et les autres ouvriers que Vincent continua d'envoyer dans ces affreuses montagnes, méritèrent bientôt ce témoignage, que l'évêque de Mende leur rendit dans une lettre à Vincent de 1642 : « J'estime plus le travail que les vôtres font à présent dans mon diocèse que je n'estimerais cent royaumes. » Ils semaient, et l'évêque n'avait plus qu'à marcher derrière eux pour moissonner. L'année suivante, dans le cours de ses visites pastorales, il reçut l'abjuration de trente à quarante huguenots, et un nombre égal, toujours préparé par les Missionnaires, était sur le point de rentrer aussi dans le sein de l'Église.

Dans le même temps, d'autres Missionnaires parcouraient le Velay et le Valentinois, travaillant à côté de saint François Régis, l'apôtre de ces provinces, mais dans le plus parfait accord et sans aucune jalouse émulation. D'autres encore travaillaient dans le diocèse de Bordeaux (1634), aux ordres de Henri d'Escoubleau, frère et successeur de ce cardinal de Sourdis, avec qui nous avons vu Vincent en rapports intimes. En 1634 encore, et dix années avant leur établissement définitif, ils avaient été pris en quelque sorte à l'essai par Jacques Raoul, évêque de Saintes ; essai qui réussit au point que bientôt l'évêque conjura Vincent d'accorder à son peuple un secours fixe et permanent ; ce qui eut lieu en 1644. Le succès des Missionnaires, particulièrement parmi les hérétiques, fort nombreux en ce diocèse, venait de leur méthode, consistant à exposer aux peuples, sans disputes, la beauté de la religion catholique. Les huguenots accouraient à eux,

1. Lettres des 1er mai et 28 juin 1635.

disaient-ils, comme à des ouvriers de la primitive Église, et les plus endurcis, des vieillards, ébranlés par leur conduite et vaincus par leurs prières, venaient entre leurs mains abjurer l'hérésie. Aussi quelle autorité ils avaient sur les peuples! ils pouvaient se montrer jusque dans les places publiques et briser devant tous l'instrument de danses lascives. Quelle douleur à leur départ d'une paroisse! ce n'étaient que larmes et gémissements, et ils ne se frayaient la voie que par une sorte de violence.

En 1635 encore, nous les avons vus établis à Toul [1]; en 1636, cinq ou six d'entre eux travaillèrent avec Olier, abbé de Pébrac, dans le diocèse de Saint-Flour. Portail, le plus ancien, le plus considérable de tous, eut la supériorité de cette Mission, à cause de son âge et de son expérience [2]. Quoique le zèle et les succès des Missionnaires eussent attiré auprès d'eux plusieurs prêtres des environs, bientôt ils ne purent suffire à la tache, et Olier dut écrire à saint Vincent et aux ecclésiastiques de la conférence, tant pour rendre compte, suivant l'usage, de leurs travaux, que pour demander de nouveaux ouvriers. Sa lettre, datée de Vieille-Brioude, le jour de Saint-Jean, 24 juin 1636, déjà connue en partie par Abelly, a été rapportée en entier par son dernier historien [3]:

« MESSIEURS,

« Je ne puis être plus longtemps absent de votre compagnie sans vous rendre compte de nos travaux. La Mission commença le dimanche après l'Ascension, et elle a

1. Voir la Mission de Metz, ci-dessus, p. 109.

2. M. Faillon (*Vie de M. Olier*, t. I, p. 156) dit que Portail était *probablement* un des compagnons d'Olier dans ces missions d'Auvergne; c'est *certainement* qu'il faut dire, comme le prouvent les lettres plus haut citées de Vincent à ce Missionnaire pendant les missions à l'armée.

3. *Vie de M. Olier*, t. I, p. 162.

duré jusqu'au 15 de ce mois. Ce jour, qui était la fête patronale du lieu, on voulut que le soir, en présence du Très-Saint-Sacrement, j'adressasse les adieux au peuple : ce qui se fit avec toute révérence pour la majesté du Dieu qui présidait, et aussi avec tant de larmes et de soupirs, qu'il faudrait, je pense, y avoir été pour le croire. Dieu soit béni ! La même chose était arrivée lorsque nous fîmes la procession des petits enfants, et au moment de leur communion.

« Au commencement, le peuple venait selon que nous pouvions le souhaiter, c'est-à-dire autant que nous pouvions suffire à l'entendre en confession ; et cela, Messieurs, avec de tels mouvements de grâce, que, de tous côtés, il était aisé de savoir dans quels endroits les prêtres confessaient les pénitents : les soupirs et les sanglots de ceux-ci se faisaient entendre de toutes parts. Mais, sur la fin, le peuple nous pressait si vivement, et la foule était si grande, qu'il nous fallait parfois douze ou treize prêtres pour subvenir à l'ardeur de ce zèle. On voyait ce bon peuple demeurer dans l'église sans boire ni manger, depuis la pointe du jour jusqu'à la dernière prédication, malgré la chaleur, qui était extraordinaire, attendant la commodité de se confesser. Quelquefois, en faveur de ceux qui venaient de loin, nous étions contraints de faire deux heures, et plus, de catéchisme, et tous en sortaient aussi affamés qu'en y entrant : cela nous laissait tout confus. Il fallait faire le catéchisme de la chaire du prédicateur, n'y ayant point de place dans l'église, et même les environs du cimetière, les portes et les fenêtres, étant chargés de peuple ; la même chose se voyait au sermon du matin et à celui du soir, qu'on nomme le grand catéchisme ; sur quoi je ne puis rien dire, sinon ces paroles : *Benedictus Deus ! Benedictus Deus !* Béni soit Dieu, qui se communique si libérale-

ment à ses créatures, et surtout aux pauvres ! Car, Messieurs, nous avons remarqué que c'est particulièrement en eux qu'il réside, et pour eux qu'il demande le secours de ses serviteurs, afin d'achever par leur ministère ce qu'il n'a pas accoutumé de faire seul, je veux dire l'instruction et la conversion de ces peuples. Messieurs, ne refusez pas ce secours à Jésus, il y a trop de gloire à travailler sous lui, et à contribuer au salut des âmes, et à la gloire qu'il doit en retirer pendant toute l'éternité. Vous avez heureusement commencé, et vos premiers exemples m'ont fait quitter Paris ; continuez dans ces divins emplois, puisqu'il est vrai que, sur la terre, il n'y a rien de semblable. Paris, ô Paris ! tu amuses des hommes qui convertiraient plusieurs mondes. Hélas ! dans cette grande ville, combien de bonnes œuvres sans fruits, de conversions fausses, de saints discours perdus, faute de dispositions que Dieu communique aux simples ! Ici, un mot est une prédication ; les pauvres de ces contrées n'ont point méprisé la parole des prophètes, comme on le fait dans les villes ; et, à cause de cela, Messieurs, avec fort peu d'instruction, ils se voient remplis de bénédictions et de grâces ; c'est ce que je puis vous souhaiter, dans le Seigneur, puisque, en son amour, je suis, Messieurs, votre très-humble, très-obéissant et très-obligé confrère. »

Les besoins de l'armée empêchèrent Vincent d'envoyer à Olier les Missionnaires qu'il lui avait promis. Mais plusieurs des amis d'Olier vinrent se joindre à lui, entre autres l'abbé de Foix, Caulet, le futur évêque de Pamiers, et Meyster, l'un des plus célèbres Missionnaires de son temps. Meyster avait un talent particulier pour toucher les pécheurs. Le genre de ses discours, son accent, son seul regard, dit-on, tout en lui concourait à produire les impressions les plus vives [1]. N'étant encore que sous-

1. *Essai sur l'influence de la religion en France*, etc., t. I, p. 275.

diacre, vers la fin de l'année 1634, il était venu pour se donner à Vincent de Paul, mais il l'abandonna bientôt et passa sous la conduite du P. de Condren. C'est le P. de Condren qui l'envoya à Olier en Auvergne [1].

Secondés par cette troupe toute fraîche, les Missionnaires reprirent leurs travaux parmi les catholiques et parmi les protestants. L'un d'eux, très-habile controversiste, défia publiquement un ministre fort accrédité dans le pays. Le ministre n'osa pas accepter; ou plutôt il attendit l'absence de ce Missionnaire pour défier lui-même les autres à son tour; mais, effrayé de sa propre audace, il rebroussa chemin lorsqu'il se rendait à la conférence, et rentra chez lui [2].

L'année suivante, le 10 février 1637, Olier écrivait encore à Vincent et aux ecclésiastiques de la conférence de Saint-Lazare :

« La quatrième de nos Missions se fit il y a quinze jours, dans laquelle il s'est fait plus de deux mille confessions générales, quoique nous ne fussions que six ouvriers, et sur la fin, huit. Nous étions accablés du peuple, qui y abordait de sept ou huit lieues du pays, nonobstant la rigueur du froid et l'incommodité du lieu, qui est un vrai désert. Ces bonnes gens apportaient leurs provisions pour trois ou quatre jours, et se retiraient dans les granges; et là on les entendait conférer ensemble de ce qu'ils avaient ouï à la prédication et au catéchisme. Et à présent l'on voit ici les paysans et leurs femmes faire la Mission eux-mêmes dans leurs familles; les bergers et les laboureurs chantent les commandements de Dieu dans les champs, et s'interrogent les uns les autres de ce qu'ils ont appris pendant la Mission. Enfin, la noblesse, pour laquelle il semblait que nous ne parlions pas, nous

1. *Vie de M. Olier*, t. I, pp. 164 et 190.
2. *Ibid.*, p. 169.

servant d'un langage si grossier comme nous faisons, après s'être acquittée chrétiennement et exemplairement de son devoir, ne nous a pu laisser partir qu'en fondant toute en larmes. Cinq huguenots ont abjuré leur hérésie en cette dernière Mission, quatre desquels, qui nous fuyaient auparavant, sont venus eux-mêmes nous y chercher; et cela, Messieurs, pour nous apprendre, comme vous me l'avez souvent enseigné, que la conversion des âmes est l'ouvrage de la grâce, auquel nous mettons souvent empêchement par notre propre esprit, et que Dieu veut toujours opérer, ou dans le néant, ou par le néant, c'est-à-dire en ceux et par ceux qui reconnaissent et confessent leur impuissance et leur inutilité.»

IV

Mission d'Agen, de Richelieu, de Luçon, etc.

Pendant cette année 1637, madame d'Aiguillon, par acte du 18 août, donna 22,000 livres à l'effet de fonder pour toujours et à perpétuité une Mission d'au moins quatre prêtres dans la ville de son titre ducal, d'où ils devaient évangéliser aussi chaque année les autres villes, bourgs, villages, hameaux et autres lieux du duché, aux quatre fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint et de Noël, et à la charge d'une messe quotidienne à l'intention de la donatrice de son vivant, et après sa mort, pour le repos de son âme et de l'âme des siens.

En 1642, le 4 juillet, la duchesse d'Aiguillon, « pour en quelque façon reconnaître les grandissimes grâces, bénédictions et protections qu'il a plu à Dieu, par sa bonté et miséricorde infinie, de faire à Monseigneur l'éminentissime Armand, cardinal duc de Richelieu, son oncle, et particulièrement en sa dernière maladie, et

pour lui demander la continuation de ses grâces, bénédiction et protection sur mondit seigneur cardinal et sur madite dame duchesse, et qu'il lui plaise leur faire la grâce d'accomplir en ce monde sa sainte volonté, et à l'heure de leur mort leur faire miséricorde », donne encore 13,500 livres pour trois prêtres de plus qui feront Mission dans toute l'étendue de l'Agénois et du Condomois, appartenant à la duchesse, comme ils ont fait déjà dans le duché d'Aiguillon; et encore à la charge de continuer l'instruction des ordinands de ces deux contrées, si l'évêque leur fournit les choses nécessaires.

Par ce second acte, il est de plus spécifié que l'église et maison de la première fondation seront en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ résidant en la Vierge pendant les neuf mois qu'il a été en elle; que telle sera aussi l'intention de la messe quotidienne, avec mémoire de la sainte Vierge et des saints anges; qu'après le décès de la duchesse et du cardinal, une messe anniversaire sera célébrée pour eux à perpétuité; enfin, que le siége de l'établissement sera, non plus dans la ville d'Aiguillon, mais à Notre-Dame de la Rose, dont la chapelle avait été unie, le 14 juin 1640, à la congrégation de la Mission, par Barthélemy d'Elbène, évêque d'Agen [1].

En 1638, le cardinal de Richelieu voulut aussi établir les prêtres de la Mission, non-seulement dans la ville de son titre ducal, mais encore dans le diocèse de Luçon, dont il avait été évêque [2]. Par acte du 4 janvier passé à Ruel, insinué et accepté au greffe du Châtelet, au greffe du bailliage et siége présidial de Tours et de Loudun dans le cours de la même année, il obtenait de Vincent

1. *Arch. de l'État*, MM. 534.

2. L'établissement de Luçon ne se fit définitivement qu'en 1645, à la prière de l'évêque Pierre de Nivelle.

sept prêtres qui devaient être envoyés à Richelieu dès le mois de février suivant, et auxquels, dans l'espace de deux ans, trois autres devaient s'adjoindre. Quatre d'entre eux, disait l'acte, demeureront à Richelieu pour y faire les fonctions de la Mission; trois autres seront envoyés de cinq ans en cinq ans, à même fin, en chaque ville et village du duché, et, en attendant le temps de recommencer, ils feront la Mission dans le diocèse de Poitiers ou autres lieux circonvoisins, ainsi qu'il plaira à Son Éminence; les trois derniers seront envoyés à Luçon aux mêmes fins, et les uns et les autres se mettront en campagne quatre fois l'année, aux saisons les plus convenables, et travailleront durant six semaines chaque fois. Un des quatre prêtres résidents desservira la cure de Richelieu, avec autant de vicaires qu'il conviendra. Dans la maison de Richelieu seront reçus gratuitement, et pendant douze jours, les ordinands du diocèse de Poitiers, aux quatre saisons de l'année, et pendant quinze jours, les prêtres que l'évêque de Poitiers y enverra pour faire les exercices spirituels. — De son côté, le cardinal s'engageait à faire bâtir, meubler une maison commode, et à obtenir l'annexion de la cure à la Mission; donnait les greffes de Loudun, places de clercs, parisis et autres droits y annexés à lui appartenant, affermés 4,550 livres[1].

Toutes les clauses de ce contrat furent aussitôt remplies. La cure de Notre-Dame de Richelieu fut fondée le 15 mars 1638, érigée par l'évêque de Poitiers et confirmée par une bulle d'Urbain VIII en date du 7 des ides de janvier 1639. Le cardinal porta à cet établissement un grand intérêt, et, pour ménager les forces des Missionnaires, il ordonna à Vincent de leur accorder un jour de vacance par semaine; usage qui de Richelieu s'étendit

1. *Arch. de l'État* MM. 534.

à toute la Compagnie. Il venait de demander dix prêtres de plus, qui avaient été aussitôt envoyés, et il avait dressé en leur faveur un projet de contrat de fondation, lorsqu'il mourut le 4 décembre 1642. Le 25 du même mois, Vincent écrivait à Rome : « La Providence a permis que Richelieu ne soit pas fondé. Feu Son Éminence avait vendu les greffes de Loudun, à dessein de mettre le prix en fonds de terre, comme il a fait, mais il est mort avant que de nous en faire le délaissement, dont il m'envoya le projet deux ou trois jours avant sa mort, qu'il n'a pas signé. Il en faut louer Dieu. Nous verrons comme il plaira à ses héritiers de faire... Nous avons fait deux services solennels et dit plusieurs messes pour lui. »

A la date de cette lettre, Vincent ignorait le testament du cardinal, dans lequel on lit : « Je le prie aussi (de Noyers) de faire réparer, accommoder et orner la maison des Pères de la Mission que j'ai fondée à Richelieu, et de leur faire acheter un jardin dans l'enclos de la ville de Richelieu, le plus proche de leur maison que faire se pourra, de la grandeur que j'ai ordonnée ;... et, bien que j'aie déjà suffisamment fondé audit Richelieu lesdits Pères de la Mission pour entretenir vingt prêtres, afin de s'employer aux Missions dedans le Poitou, suivant leur institut, je leur donne encore la somme de 60,000 livres, afin qu'ils aient d'autant plus de moyens de vaquer auxdites Missions, et qu'ils soient obligés de prier Dieu pour le repos de mon âme, à la charge d'employer ladite somme de 60,000 livres en achat d'héritages, pour être de même nature que les autres biens de la fondation [1]. »

Ce testament avait été fait à l'hôtel de la Vicomté de Narbonne, le 23 mai 1642. A cette époque, le cardinal avait aliéné et converti en fonds de terre les greffes de

1. *Mémoires pour servir à l'hist. de France,* collect. Michaud, 2e série, t. IX, p. 360.

Loudun, comme Vincent vient de nous le dire, et il avait le projet d'en faire la fondation de Richelieu ; mais la mort le surprit. Le revenu des greffes ayant cessé, sans être encore remplacé par un autre, la maison de Richelieu, surchargée récemment de dix prêtres, se trouvait accablée. Mais la duchesse d'Aiguillon, qui apprit par Vincent de Paul et par le testament les intentions de son oncle, voulut les remplir. Par acte du 2 septembre 1643, fait au nom du jeune duc de Richelieu son pupille, elle donna à la Mission, par forme de remplacement et en acquittement de la succession, le domaine de Saint-Cassien et les maisons de Richelieu appartenant à feu le cardinal. Par le même acte, elle impose quelques autres missions, où les Missionnaires doivent faire « prier Dieu pour l'âme du défunt seigneur cardinal, et à ce qu'il lui plaise bénir et faire miséricorde à toute sa maison ; et que tous les jours ils disent une messe à même fin, comme encore que tous les jeudis de chaque semaine, à l'issue de ladite messe en l'église de Richelieu, ils chantent un *libera* pour l'âme dudit défunt. » La duchesse confirmait enfin l'union de la cure à la Mission, union à laquelle consentit le duc de Richelieu, le 23 décembre 1645, à la condition d'une messe anniversaire pour le cardinal, le 4 décembre ; ce qui fut approuvé, le 2 avril 1646, par Henri-Louis Chasteigner de la Rochepozay, évêque de Poitiers [1].

De Richelieu et de Luçon, les Missionnaires, à peine établis, se répandirent dans le haut et le bas Poitou. Ils trouvèrent plus de difficultés, au commencement, dans le diocèse de Poitiers que dans le diocèse de Luçon ; mais tous enfin, catholiques et hérétiques, cédèrent à leurs efforts. L'évêque de Luçon, Pierre de Nivelle,

1. *Arch. de l'État*, MM. 534.

en témoigna sa reconnaissance à Vincent et à la mémoire du cardinal.

Après avoir évangélisé les peuples auxquels ils se devaient, les Missionnaires, jamais las de travaux apostoliques, ni rassasiés de saintes conquêtes, firent une excursion dans l'Angoumois. Le bourg de Saint-Amand, où les avait appelés une pieuse dame qui en avait la seigneurie, fut leur centre de rayonnement à travers trente ou quarante paroisses voisines. Témoin de leurs succès, le duc de La Rochefoucauld voulut les avoir dans ses terres de Verteuil et de Marsillac. L'évêque d'Angoulême, Jacques Du Perron, neveu du célèbre cardinal, s'unit, en 1643, aux membres de la petite conférence ecclésiastique dont il a été ailleurs parlé, pour en exprimer à Vincent de Paul son vif ressentiment, et il ajoutait : « Ma consolation pourtant sera toujours imparfaite, Monsieur, jusqu'à ce que vous ayez comblé ce bonheur, qui n'est que passager, d'une Mission stable et permanente en ce diocèse, qui en a beaucoup plus besoin que les autres. » Ce vœu ne devait être rempli qu'en 1704, près d'un demi-siècle après la mort du saint prêtre.

En attendant, Richelieu, grâce au souvenir et aux dons du cardinal, fut un des principaux postes de la Mission en France. La cour et les princes ou princesses du sang s'y arrêtèrent plus d'une fois, notamment en 1650, lorsque la cour partit pour la Guyenne, que la princesse de Condé venait de soulever pour venger l'emprisonnement de son mari. Pendant ce voyage, qui dura tout un mois, la cour devait s'arrêter à Richelieu, et Vincent, consulté par le supérieur sur la manière de recevoir le roi, répondit ainsi, le 17 juillet :

« Vous irez, s'il vous plaît, le saluer au château avec trois ou quatre de vos prêtres. Il n'aime point les ha-

rangues ; c'est pourquoi il ne lui en faudra pas faire ; mais vous lui direz que vous êtes venus pour présenter à Sa Majesté les services de la Compagnie, et pour l'assurer de ses prières, afin qu'il plaise à Dieu de bénir sa personne et ses armes, et de le conserver tout un siècle ; qu'il lui fasse la grâce de dompter les rebelles et d'étendre son empire jusqu'aux extrémités de la terre ; enfin de faire régner Dieu dans ses États. Ensuite, il faudra s'adresser à la reine régente, et lui dire quelque chose de semblable, et pas à Monsieur [1] ; et, au sortir, tâcher de voir monseigneur le cardinal (Mazarin), pour lui faire la révérence, les offres, les souhaits, etc., fort brièvement. Surtout, Monsieur, gardez-vous de rien demander et de faire aucune plainte. Et en cas qu'on vous demande si vous êtes bien satisfait de vos paroissiens, dites qu'oui, que ce sont de bonnes gens qui craignent Dieu, car cela se peut dire en général, qu'ils sont bons serviteurs du roi, et qu'ils ont eu un maître (Richelieu), et ont une maîtresse (Mme d'Aiguillon) qui leur ont montré cet exemple, etc. Il ne faut qu'un mot comme cela pour mouvoir leurs Majestés à leur faire quelque grâce, comme de confirmer leurs priviléges. » Après quelques conseils sur la réception du roi à l'église, de ses aumôniers à la maison de la Mission, Vincent recommande de ne *rien épargner*, et il achève : « S'il se passe quelque dimanche avant la venue du roi, vous ferez sagement d'exhorter la ville à le bien recevoir, à lui témoigner grande joie et grande affection par des acclamations et des louanges à leurs Majestés, et en toutes les bonnes manières que faire se pourra. »

1. Sage restriction ! car, pendant cette deuxième Fronde, Gaston d'Orléans tint, comme toujours, une conduite fort incertaine, et après avoir donné les mains à l'emprisonnement des princes, il passa aux Frondeurs contre Mazarin.

Quel mélange d'habileté, de conduite, de politique, de respect, de charité, dans cette lettre !

La question devint plus délicate en 1655, relativement à Mademoiselle, qui depuis le canon de la Bastille, n'avait point encore fait sa pleine réconciliation avec la cour. Mademoiselle était alors à Champigny, terre qu'elle disputait, par un procès qu'elle gagna, au duc de Richelieu [1]. Vincent fut néanmoins d'avis de l'y aller complimenter : « Oui, Monsieur, écrivit-il au supérieur de Beaumont le 3 octobre, je suis d'avis que votre maison rende ses devoirs à Mademoiselle d'Orléans, quand elle sera à Champigny ; que deux prêtres y aillent : ce sera assez vous et un autre ; et que vous lui disiez, avec grand respect et modestie : « Mademoiselle, nous sommes deux prêtres de la Mission de Richelieu, qui avons reçu ordre de M. Vincent de venir faire la révérence à Votre Altesse, de lui offrir nos très-humbles services et nos prières. C'est ce que nous faisons, Mademoiselle, avec tout le respect et la soumission que nous devons à Votre Altesse. » Si elle vous parle, il la faudra écouter sans l'interrompre, et selon les demandes qu'elle vous fera, lui faire vos réponses. » Quelle prudence !

Vincent avait voulu visiter, dès 1638, la maison de Richelieu, où sa présence était nécessaire dans les commencements d'une telle fondation. Il était sur le point de partir, et il avait annoncé son voyage, lorsque l'archevêque de Paris, qui l'employait sans cesse à diverses œuvres, lui donna mandement de visiter une maison religieuse. Y prévoyant de grands et longs embarras, il aurait bien désiré que la commission fût donnée à un

1. *Mémoires de Mademoiselle,* 2e partie, sous l'année 1655, dans les *Mémoires pour servir à l'hist. de France,* collect. Michaud, 2e série, t. IV, p. 189.

autre ; mais il préféra obéir, et le 1er octobre 1638, il écrivit à Lambert, supérieur de Richelieu, pour lui annoncer ce contre-temps : « Or sus, je suis enfant d'obéissance ; il me semble que, si Monseigneur me commandait de m'en aller aux extrémités de son diocèse et d'y demeurer toute ma vie, que je le ferais comme si Notre-Seigneur me le commandait, et que cette solitude, ou l'emploi qu'il m'y donnerait, serait le paradis anticipé, parce que je serais dans l'accomplissement du bon plaisir de Dieu. » Puis il encourageait, en attendant, ses prêtres, les félicitait de leurs travaux, et ajoutait : « Il n'y a que moi qui suis un misérable pécheur, qui ne fais que du mal sur la terre, et qui dois souhaiter qu'il plaise à Dieu de m'en retirer bientôt, comme je l'espère de sa bonté, et qu'il me fera miséricorde. » Il ne laissa pas d'aller ensuite à Richelieu, mais dans la plus mauvaise saison de l'année, ce qui augmenta encore le prix de son obéissance et dut exciter davantage ses enfants à suivre un si bel exemple.

V

Missions de Champagne, de Normandie, de Bretagne, etc. Les Missions jusqu'à nos jours

C'est aussi en l'année 1638 que la Mission commença à s'établir en Champagne. Le 12 mars, un acte de fondation fut passé entre René de Bresles, évêque de Troyes, et François du Coudray, agissant au nom de Vincent de Paul, par lequel l'évêque donnait une grande maison et 6,000 livres tournois aux Missionnaires, à la charge, pour ceux-ci, d'y entretenir six prêtres et deux frères pour donner au clergé et aux peuples tous leurs exercices. L'évêque déclarait encore qu'il agissait en con-

sidération des biens déjà faits par les Missionnaires, et suivant la promesse qu'il en avait donnée au commandeur de Sillery, qui, en effet, comme commandeur de Troyes, contribua à cette fondation. D'autres Missions furent fondées dans la suite à Arcis-sur-Aube, à Bar-sur-Seine, à Nogent, à Montmirail et en divers lieux du diocèse de Troyes. La Mission de Montmirail, un des premiers théâtres des travaux apostoliques de Vincent, eut pour fondateurs (1643) le duc de Retz, l'aîné de ses élèves, avec consentement de François Malier, évêque de Troyes. Mais les guerres en chassèrent bientôt les Missionnaires, qui n'y purent revenir qu'en 1678 [1].

En Champagne toujours, et dans le diocèse de Sens, les Missionnaires, de bonne heure établis, se signalèrent par les mêmes travaux et les mêmes succès, notamment à Saint-Cyr, dont le seigneur écrivait, en 1642, à Vincent : « Les soins de messieurs vos prêtres, joints à l'exemple de leur piété, ont fait dans mes paysans un tel changement de vie, que leurs voisins ont peine à les reconnaître. Pour moi, j'avoue que je ne les connais plus, et je ne puis que je ne me persuade que Dieu m'a envoyé une nouvelle colonie pour peupler mon village. »

A Joigny, l'assiduité des peuples était si grande, que, « quoiqu'on sonnât quelquefois la prédication à deux heures après minuit, écrivait un Missionnaire, l'église néanmoins se trouvait toute pleine. »

Le bruit de ces succès arriva jusqu'à Châlons-sur-Marne, et Félix de Vialart, qui en était évêque, voulut aussi avoir des Missionnaires. Non-seulement il les employa en divers lieux de son diocèse, mais il obligea ses curés à suivre et à étudier la méthode de la Compagnie, pour pouvoir l'appliquer à leur tour ; et, en effet, quel-

1. *Arch. de l'État*, MM. 534.

ques-uns la surent si bien prendre, que, même avec peu de dispositions pour parler en public, ils se rendirent bientôt utiles ouvriers de l'Évangile.

Dans le diocèse de Reims, le roi et l'archevêque Éléonor d'Estampes de Valançay s'entendirent pour fonder la Mission à Sedan. Cette ville venait d'entrer dans le domaine du roi. Le duc de Bouillon, frère de Turenne, enveloppé dans la conspiration de Cinq-Mars, et emprisonné au château de Pierre-Encise comme complice, était sorti de sa prison et du procès par un traité, et, poussé par l'habile Mazarin, que Richelieu avait chargé de négocier l'affaire, il avait livré cette place importante pour rançon de sa liberté et de sa vie.

A peine Louis XIII fut-il en possession de Sedan, qu'il voulut que Vincent y envoyât ses prêtres. Les besoins de la religion y étaient, en effet, bien pressants ; car, à raison de leur commerce continuel avec les huguenots, les catholiques y diminuaient de nombre tous les jours, et la vraie foi allait s'y éteindre.

La cure de Sedan fut d'abord unie à la Mission par l'archevêque, avec le consentement de l'abbé de Mouzon et des religieux de cette abbaye, et Louis XIII donna pour l'administration de la cure et l'entretien des Missions 2,500 livres de rente. Outre un prêtre pour desservir Balan, il devait y avoir à Sedan un curé, sept prêtres et deux frères. Quatre prêtres au moins demeuraient chargés des fonctions curiales, et quatre autres devaient évangéliser les souverainetés de Sedan, Raucourt et Saint-Manges.

Louis XIII laissait de plus pour cette œuvre un fonds considérable, qui ne fut connu qu'après sa mort : il était de 64,000 livres, portées sur son testament, dont 24,000 étaient destinées à Sedan, et 40,000 à d'autres Missions, suivant qu'il serait convenu entre le P. Dinet, son con-

fesseur, et Vincent de Paul. Le P. Dinet laissa toute direction à Vincent. Anne d'Autriche, au nom de son fils, informée du bien déjà fait à Sedan, voulut que la somme, destinée d'abord pour dix années seulement, servît à une Mission perpétuelle, et fût employée en achat d'héritages, dont le revenu alimenterait les Missionnaires. Treize maisons furent, en effet, achetées auprès de Saint-Lazare, et une partie du revenu fut consacrée à la Mission de Sedan. Cette Mission fut augmentée de trois prêtres en 1680, parce que, depuis sa fondation en 1644, le nombre des communiants s'était accru des deux tiers. Bientôt, sur plus de dix mille habitants, parmi lesquels on ne comptait d'abord que quinze cents catholiques, un tiers à peine resta engagé dans l'hérésie. Aussi le roi put-il, sans inconvénient, éteindre le collége ou académie du protestantisme, et en affecter le revenu de 4,500 livres à un séminaire qui fut fondé en 1681 par arrêt du conseil. Les jeunes ecclésiastiques devaient y étudier deux ans la philosophie, puis être transférés à Reims pour leurs études théologiques [1].

C'est grâce à leur méthode, que les Missionnaires diminuèrent ainsi le nombre des protestants et augmentèrent si étonnamment le nombre des catholiques. Avant eux, les chaires de Sedan ne retentissaient que de controverses, qui affermissaient les hérétiques dans l'erreur par l'obstination de la lutte, et laissaient les catholiques dans la plus profonde ignorance des croyances et des pratiques de leur foi. Par leur méthode d'exposition, les Missionnaires réussirent à désarmer les uns et à instruire solidement et pratiquement les autres. En même temps, ils se répandirent dans les villages autour de Sedan, presque tous dépeuplés par la guerre, qu'ils secoururent

1. *Arch. de l'État.*, MM. 534, fol. 281.

de leur parole et de leurs aumônes ; leur charité vint ainsi en aide à leur prédication, et acheva de gagner les cœurs des dévoyés. A Sedan, comme ailleurs, ils assistaient les protestants aussi bien que les catholiques, témoin ce bon F. Sirven, dont Vincent fait l'éloge dans sa lettre à Laudin, au Mans, du 7 août 1660 : « Toute la ville et les environs le regrettent fort, même les hérétiques, qui étaient édifiés de sa modestie et assistés de sa charité. »

Une autre fondation royale, qui précéda même celle de Sedan, fut Crécy, dans le diocèse de Meaux. « Les faveurs extraordinaires, disait Louis XIII dans ses lettres patentes d'avril 1641, que nous avons reçues de la main libérale de Dieu depuis notre avénement à la couronne, nous obligent à une reconnaissance infinie de ses bontés, que nous ne pouvons mieux lui témoigner que par le soin et le zèle des choses qui concernent son service, le culte et le respect de la religion ; et pour cet effet, après avoir rétabli la discipline ecclésiastique et réparé les désordres et la dépravation que la guerre et l'hérésie avaient causés en plusieurs lieux, nous avons, outre la réformation des ordres, érigé et fondé en notre royaume diverses congrégations ; l'une desquelles et des plus utiles a été celle des prêtres de la Mission. » En conséquence, le roi érigeait à Crécy une maison de la Compagnie, composée de huit prêtres et de deux frères, sous l'autorité de l'évêque de Meaux, pour missions dans le diocèse et exercices des ordinands; et, à cette fin, il lui donnait le château de Crécy, 4,000 livres de rente et une somme de 31,600 livres à prendre sur le grenier à sel de Lagny-sur-Marne. Deux messes basses devaient être dites par semaine : l'une à l'intention du roi et de toute la maison royale; l'autre, de l'évêque, du chancelier et garde des sceaux de France, des surintendants des finances et sei-

gneurs engagistes de Crécy; et, au décès du roi, de chacun de ses successeurs, des reines et enfants de France, de l'évêque et des officiers nommés tout à l'heure, il devait être encore célébré un nombre de messes proportionné à la dignité de chacun. Approuvée par Dominique Séguier, évêque de Meaux, le 12 avril 1641, cette fondation fut protégée et augmentée par ses successeurs, et en 1702, Bossuet écrira à Clément XI : « Pour nous, très-saint Père, nous conservons du vénérable Vincent de Paul un souvenir d'autant plus cher et plus durable, que nous le voyons vivant encore dans sa congrégation et dans notre diocèse. Nous vivons avec ses disciples, nos frères dans le sacerdoce, nous travaillons avec eux, et nous nous réjouissons dans le Seigneur de les voir nourrir le troupeau à nous confié de leur doctrine et de leurs exemples, avec un zèle incessant et infatigable. »

Sur tous les points et à toutes les extrémités du royaume, nous les pourrions suivre ainsi : à Toulouse, à Tours (1640); à Genève (1640), où l'évêque Juste Guérin remercie Dieu d'avoir inspiré tant de charité à Vincent et au commandeur de Sillery; dans le diocèse de Rouen, où les voies leur avaient été préparées par Louis Calon, docteur de Sorbonne. Zélé pour les Missions, Calon ne se contenta pas d'y travailler de sa personne, d'abord seul, ensuite avec les fils de Vincent, dans les diocèses de Paris, de Rouen, de Meaux, de Chartres et de Senlis ; il voulut y contribuer de son patrimoine. C'est à ses dépens qu'il commença d'évangéliser le pays de Caux; il donna une somme assez considérable à la Compagnie, et il finit par fonder une Mission à Aumale, lieu de sa naissance. Épuisé de travaux, de pénitences, de mortifications plus que de vieillesse, il se retira à Vernon, chez les fils de saint François, qui le reçurent comme un apôtre et comme un émule de leur pauvreté. Un an à

peine avant sa mort, le 28 août 1646, Vincent de Paul, qui apprit son dénûment et le désir qu'il avait de venir à Saint-Lazare, lui écrivit :

« Je rends grâces à Dieu de celle que vous nous faites espérer de venir bientôt vous reposer ensuite de vos grands travaux. Oh ! Monsieur, que vous serez le bienvenu, et que je vous embrasserai volontiers ! Venez donc, et ne tardez pas, s'il vous plaît, Monsieur ; et je vous assure que nous aurons un soin très-particulier de votre santé, et que vous serez le maître de la maison pour dire et faire tout ce qu'il vous plaira, et particulièrement le mien, qui vous ai toujours chéri avec plus de tendresse que mon propre père. Que si tant est que vous ayez besoin des 4,000 livres que vous avez données à rente et affectées à la Mission, très-volontiers nous vous en ferons la rétrocession, étant juste, ce me semble, qu'un fondateur qui se trouve en nécessité s'aide du revenu de la fondation qu'il a faite ; et nous ferons plus, car, si vous avez besoin du fonds pour vous survenir en votre vieillesse, nous le vous transporterons, comme nous avons fait à M. le curé de Vernon, lequel nous ayant donné 600 livres de rente et les nous ayant demandées depuis, estimant en avoir besoin, nous lui avons rétrocédé et la rente et le fonds ; mais, si vous n'en avez pas besoin, jouissez toujours du revenu, Monsieur, ainsi que vous avez fait jusques à présent, et nous continuerons les Missions que vous avez commencées et continuées avec tant de bénédiction. » Mais les fils de saint François ne voulurent point que Calon recourût au désintéressement du saint prêtre ; ils le gardèrent chez eux avec bonheur, lui fermèrent les yeux, et écrivirent à Vincent une longue lettre, dans laquelle ils lui disaient combien ils avaient été payés de leur charité par les exemples de sa vie et l'édification de sa mort.

Vincent agit toujours ainsi envers les fondateurs de ses établissements et les bienfaiteurs de sa Compagnie. Au mois de septembre 1654, il écrivait à un de ses prêtres: « Nous ne saurions jamais avoir assez de reconnaissance ni de gratitude pour nos fondateurs. Dieu nous a fait la grâce ces jours passés d'offrir au fondateur d'une de nos maisons le bien qu'il nous a donné, parce que je pensais qu'il en avait besoin; et il me semble que s'il l'eût accepté, j'en aurais reçu une très-sensible consolation. Et je crois qu'en ce cas la divine bonté se rendrait elle-même notre fondatrice, et que rien ne nous manquerait. Mais quand bien cela n'arriverait pas, quel bonheur nous serait-ce, Monsieur, de nous appauvrir pour accommoder celui qui nous aurait fait du bien ! Dieu nous a déjà fait la grâce d'en user une fois de la sorte, ayant effectivement rendu à un bienfaiteur (le curé de Vernon) ce qu'il nous avait donné; et toutes les fois que j'y pense, j'en ai une consolation que je ne puis exprimer. » — Et l'année suivante, il écrivait à un bienfaiteur même qu'il supposait dans le besoin : « Je vous supplie d'user du bien de notre Compagnie comme du vôtre; nous sommes prêts de vendre tout ce que nous avons pour vous, et jusqu'à nos calices: en quoi nous ferons ce que les saints canons ordonnent, qui est de rendre à notre fondateur en son besoin ce qu'il nous a donné en son abondance. Et ce que je vous dis, Monsieur, n'est point par cérémonie, mais en la vue de Dieu, et comme je le sens au fond de mon cœur. »

Des personnes puissantes s'étant opposées longtemps à la Mission d'Aumale, elle ne put être reprise qu'en 1656. Mais alors Vincent paya sa dette avec usure, car ses fils travaillèrent non-seulement à Aumale, mais à Chaumont, à Magni, à Saint-Clair, à Longueste, à Meulan, dans tout le grand vicariat de Pontoise, et partout ils déployèrent un zèle dont François de Harlay de Champvallon, alors

archevêque de Rouen, et plus tard de Paris, rendit à Vincent un éclatant témoignage.

De leurs postes de Saint-Méen et de Tréguier (1654), ils se répandirent dans toute la religieuse Bretagne. A Mauron, les domestiques quittaient leurs maîtres et renonçaient à leurs gages, lorsqu'on ne leur permettait pas autrement de suivre les exercices de la Mission ; et des mères, après les avoir elles-mêmes suivis, remplaçaient leurs filles pour leur procurer le même avantage. Il y eut tels jours où la foule fut si grande, qu'il fallut donner la communion jusqu'à sept heures du soir. A Plaissala, plus de cinq cents personnes attendirent dix jours entiers dans l'église le moment de pouvoir se confesser.

A Angers, en 1657, une troupe de Missionnaires envoyés à Henri Arnauld, neveu du célèbre docteur, prépara un établissement qui fut achevé en 1674 par les libéralités de Pierre Chomel, ancien conseiller clerc du parlement de Paris. Quelques années auparavant, en 1668, Chomel avait également fondé à Lyon une maison de Mission, à laquelle s'unirent, l'année suivante, les prêtres catéchistes de Saint-Michel.

Impossible d'énumérer tous les autres établissements de Mission qui eurent lieu du vivant de Vincent de Paul, ou qui suivirent sa mort[1]. En somme, nous trouverions

1. Cahors (1643 et 1684), Mission et paroisse ; Le Mans (1645), Mission et paroisse ; Mautauban (1652) ; Amiens (1662) ; Narbonne (1671) ; Fontenay-le-Comte (1676), par Henri de Laval, évêque de la Rochelle Beziers et Alet (1678) ; Bordeaux et Dijon (1682) ; Sarlat et Boulogne (1683) ; Notre-Dame-de-la-Délivrande (1692), par François de Nesmond, évêque de Bayeux, pour retraites et exercices de jeunes prêtres ; Notre-Dame-de-Buglosse (1706), Mission et paroisse ; Toulouse (1707), par Jean-Baptiste-Michel Colbert ; Montuzel et Bourg-en-Bresse (1708) ; Valfleury (1709), Mission et paroisse ; Châlons-sur-

plus de quarante maisons de Mission et douze paroisses.

Combien d'autres établissements furent seulement en projet ou ne reçurent qu'un commencement d'exécution, on ne le saurait dire. Citons au moins celui de Bétharam.

Hubert Charpentier, licencié de Sorbonne, né au diocèse de Meaux en 1565, avait, dans le désir d'honorer Jésus crucifié et de prêcher la foi catholique aux protestants du Béarn, formé plusieurs établissements ecclésiastiques. Le premier est le pèlerinage célèbre de Notre-Dame de Garaison, au diocèse d'Auch, au pied des Pyrénées; le second est celui des Missionnaires de Notre-Dame de Bétharam, au diocèse de Lescar, au bas d'une montagne appelée le Calvaire. On lui doit encore la congrégation des prêtres du Calvaire, établie sur le Mont-Valérien, près Paris, sous l'invocation de *Jésus crucifié*. Cette dernière fondation fut faite à la demande de Louis XIII, qui avait autorisé (1633) les deux premières par ses lettres patentes. Notre-Dame de Bétharam devint bientôt un lieu de dévotion célèbre, et sinon « le second, dit Vincent dans une lettre, au moins le troisième le plus fréquenté du royaume. Il s'y fait, ajoute-t-il, souvent des miracles. » De bonne heure, au plus tard vers 1639, Charpentier y voulut appeler les Missionnaires de Saint-Lazare : « Il y a *plus de vingt ans*, écrit toujours Vincent dans la même lettre, du 19 juin 1659, que ce bon serviteur de Dieu nous y voulut établir, et de temps en temps il m'en a parlé; mais Dieu n'a jamais conduit ce dessein au point où il est. » A la date de cette lettre,

Marne (1711); Auxerre (1714); diverses terres du Berry et du Bourbonnais (1718), par Pierre-Georges d'Entraigues; Villefranche 1722); Notre-Dame-de-l'Épine (1725), Mission et paroisse; Figeac, paroisse (1736); Fongombault (1742), Mission et paroisse; Nancy (1779), etc., etc.

Charpentier était mort depuis plusieurs années[1]. Mais, vers la fin de 1658, de nouvelles propositions furent faites à Saint-Lazare par un chanoine de Tarbes, au nom des deux autorités ecclésiastique et laïque. Vincent répondit, le 29 janvier 1659, par toutes sortes d'objections : la *chétiveté* de sa Compagnie pour le nombre, la qualité et la vertu; les veilles de nuit dans l'église, incompatibles avec ses règles et ses travaux de jour; l'attache à un sanctuaire particulier, non moins inconciliable avec les excursions des Missionnaires : « Ces Messieurs de Bétharam, disait-il, attendent les pénitents; nous allons les chercher. » D'ailleurs, sur les prêtres de Bétharam, trois seulement consentaient à céder leurs places; quatre autres s'y refusaient, et il s'agissait de s'entendre avec ceux-ci, comme on avait fait avec les religieux de Saint-Lazare. Quelques mois plus tard, toutes les difficultés semblaient aplanies, et Vincent, dans la lettre citée du 19 juin, adressée à Corwel, qu'il voulait faire supérieur du nouvel établissement, écrivait encore : « Nous y sommes appelés par Monseigneur l'évêque de Lescar et le parlement de Navarre. Il y a en cette ville (Paris) un gentilhomme député du Béarn qui a été chargé de nous en faire la proposition. Il y a huit prêtres qui ont consenti à nous céder leurs places... Nous faisons état d'y envoyer quatre prêtres et un frère. On dit qu'il y a 4,000 livres de revenu. Des prêtres qui desservent la chapelle, quatre demeurent, et les autres se retireront. Les emplois des nôtres seront de prêcher et confesser dans la maison, d'avoir soin d'un séminaire et de faire des missions dans le diocèse. » Malgré les avantages d'un tel établissement, dont *la résolution* semblait *venir de Dieu*, Vincent le

1. Il mourut à Paris, le 10 décembre 1650.

manqua, sans doute pour les mêmes raisons qui faillirent faire échouer celui de Saint-Lazare [1].

Aujourd'hui, indépendamment des trois Missions et des deux paroisses d'Algérie, d'une Mission et d'une paroisse fondées en 1858, à Marche-les-Dames, diocèse de Namur, les Lazaristes possèdent environ quinze établissements en France [2] : c'est à peu près, relativement à leurs établissements antérieurs à la Révolution, la même proportion que nous avons remarquée entre leurs séminaires d'autrefois et leurs séminaires actuels.

1. Voir, sur le même sujet, une lettre à l'évêque de Lescar du 11 août 1660.

2. Valfleury (1801), Mission et paroisse; Amiens, Mission également et paroisse (1823 et 1827) ; Tours (1837); Aurillac (1842) ; Dax (1845) ; Gregy (1847), Mission et paroisse; Montargis (1852); Évreux et Carcassonne (1856) ; Saintes (1857) ; Loos (1857), Mission et paroisse ; Châlons-sur-Marne et Vichy (1858) ; Angers (1860)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

LETTRE DE SAINT-CYRAN A SAINT VINCENT DE PAUL

« Monsieur, depuis la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, j'ai toujours été malade, un mois durant, d'une impression maligne que m'avait fait, comme je crois, une personne mourante, que j'assistai le long d'une nuit. Ne sachant pas à quoi mon mal se terminerait, que je portais sans me tenir dans le lit, j'ai eu diverses pensées, au cas qu'il plût à Dieu de me mener à la veille de ma mort ; et parce que j'avais lors en esprit les derniers discours que vous avez eus avec moi, je songeais à vous faire savoir par écrit que, par la grâce de Dieu, je n'avais mon cœur nullement chargé de ces quatre choses que vous me vîntes dire chez moi, et que j'en avais d'autres en l'âme que vous ignorez, pour lesquelles j'ai sujet de craindre les jugements de Dieu, qui reçoivent quelque sorte d'allégement à l'accusation de ces vérités catholiques, qui passaient pour mensonges et faussetés parmi les personnes qui aiment mieux la lueur et l'éclat que la lumière et la vérité de la vertu. La disposition d'humilité que vous avez au fond du cœur pour croire à ce que l'on vous ferait voir dans les livres saints, me fait assez connaître qu'il n'y avait rien de plus facile que de vous faire consentir, par le témoignage même de vos yeux, à ce que vous détestez maintenant comme des erreurs. Mais quand je vous ouïs, dans la suite de votre fraternelle admonition, trouver

mauvais, et quant ajouter cette cinquième correction aux autres quatre, de ce qu'autrefois je vous avais dit en particulier que j'avais envie de vous faire rendre un bon office, et à toute votre maison, je jugeai que ce n'était pas le temps de se défendre, et de vous éclaircir, par des preuves même sensibles et inartificielles, de ces choses que vous trouvez mauvaises, jusques à les condamner hardiment sans les entendre. Cela fut cause que je me tins comme sur une pente, dans la grande passion et agitation que je me sentais avoir de vous parler et de vous faire voir la fausseté des choses que vous me reprochez plutôt pour vous excuser de m'avoir abandonné au temps d'une persécution, comme un criminel, que pour aucune mauvaise opinion que vous eussiez en effet de moi. J'ai facilement supporté cela d'un homme qui m'avait honoré dès longtemps de son amitié, et qui était dans Paris en créance d'un parfaitement homme de bien, laquelle on ne pouvait entamer sans blesser la charité. Il m'est seulement resté cette admiration dans l'âme, que vous, qui faites profession d'être si doux et si retenu partout, ayez pris sujet d'un soulèvement qui s'est fait contre moi par une triple cabale et pour des intérêts assez connus, de me dire des choses que vous n'eussiez osé penser auparavant; et qu'ainsi, au lieu que je devais attendre de la consolation de vous, vous ayez pris de là une hardiesse extraordinaire, contre votre inclination et coutume, de vous joindre aux autres pour m'accabler; ajoutant cela de plus aux excès des autres, que vous avez entrepris de me le venir dire à moi-même dans mon propre logis, ce que nul des autres n'avait osé faire.

« J'ai cru que je manquerais à la franchise de l'amitié, et même à la charité de l'Évangile, si, après avoir laissé passer le temps nécessaire pour évaporer la chaleur qui m'était montée à la tête, je ne vous faisais à vous

seul cette plainte du dedans de la maison d'un excellent évêque dont je vous écris, et qui rendra des témoignages tout autres de moi, s'il est besoin, à toute l'Italie où il est connu, sans parler de la France, où, par la grâce de Dieu, je n'en ai pas besoin : car quand la faction ne sera plus, et que les intérêts grossiers, source des passions et des discours qu'on a tenus de moi, seront passés, je demeurerai de ce côté-là aussi net et irréprochable devant les hommes comme je le prétends être devant Dieu, qui, étant la vérité essentielle, a une particulière opposition à toute sorte d'ignorance et de fausseté qui en procède. Ce que madame la duchesse de Longueville, qu'on avait suscitée contre moi, me donne sujet de dire, sans me flatter par la réparation copieuse qu'elle m'en a faite, un mois avant sa mort, devant une personne de nom qui en gouverne plusieurs autres qui ne vous sont pas inconnues ; et après elle, Monseigneur le cardinal de La Valette, qui, ayant été informé par le menu de ces accusations, s'en est moqué et a rendu, sans que je m'en sois mêlé, un témoignage de moi et de ce qu'on m'impute, si avantageux, que j'aurais honte de le dire. J'aime mieux vous désigner un de vos amis à qui il l'a dit, quand vous aurez envie de le savoir ; et j'ose vous dire qu'il n'y a aucun de ces Messieurs les prélats qui hantent chez vous, avec qui je ne demeure d'accord et à qui je ne fasse passer et autoriser de leurs suffrages toutes mes opinions, quand il me plaira de leur en parler à loisir. Car étant lumineux comme ils sont, et la vraie source, par leurs prédécesseurs, de toute la discipline qu'il faut garder envers les âmes ; tant s'en faut qu'ils s'y opposent, qu'au contraire ils en seront ravis et me remercieront. Ce que je vous dis seulement pour vous faire voir avec quelle sûreté je parle, sans que j'aie aucun dessein de vous troubler dans l'honneur qu'ils vous rendent, et dans

le repos dont vous jouissez dans leur entretien et conversation. Car pour le regard de votre maison, vous avez cru rendre un bon office d'avoir empêché celui que je lui voulais rendre ; tant s'en faut que j'en sois fâché, que je vous remercie affectueusement de m'avoir délivré de cette peine, sans peut-être avoir diminué pour cela le gré que Dieu me saura de la bonne volonté qu'il m'avait donnée de vous servir autant dans le spirituel que dans le temporel, encore que vous savez bien que j'ai fait, sans m'être mêlé dans les commencements par lesquels vous vous êtes établi dans les lieux où vous êtes, auxquels je n'aurais voulu pour rien du monde prendre aucune part. Ce qui vous devait plus que toute autre chose faire connaître combien je suis peu attaché à mon sens et disposé à biaiser avec mes amis, puisque, contre le jugement de ma conscience qui ne me permettrait jamais de faire de telles choses, je les ai soutenues par une contestation publique, jusqu'à faire changer d'avis, par force de raisons et d'importunités, celui à qui vous en avez toute l'obligation. Je ne l'allègue que par nécessité et en cette seule rencontre, pour vous faire ressouvenir de ma condescendance et vous faire rabattre de l'opinion que les autres vous ont donnée de ma raideur et sévérité. Car j'ose bien dire que je mérite si peu cette réputation, au jugement de ceux qui me connaissent et de la vérité, que si je proposais à ce même personnage et à son collègue les quatre ou cinq reproches que vous m'avez faits, ils s'en riraient, et qu'ils apaiseraient ainsi sans mot dire toute la colère que j'en aurais eue. J'ai grand sujet, Monsieur, de vous le pardonner, et de vous dire en mon cœur une partie des paroles que le Fils de Dieu dit à ceux qui le maltraitaient. J'espère, et je le dis avec confiance, que ce ne sera pas cela qui me fera rougir devant son jugement, et qu'au contraire j'en attends quelque faveur de sa miséricorde, si je persiste

à maintenir et adorer dans mon cœur ce que la succession de la doctrine apostolique, par laquelle nous minons les hérétiques, et sans laquelle l'Église ne ne peut subsister, m'a appris par l'organe de la même Église universelle et catholique, depuis vingt-cinq ou trente ans.

« Je vous prie d'agréer que le plus tôt que j'aie pu, et ensuite d'une douloureuse infirmité qui m'a pris à Cléry et qui me dure encore, je vous aie dit ce que j'avais sur le cœur, afin de vous traiter en ami et en chrétien, et ne laisser rien d'amer dans le fond de l'âme qui pût altérer tant soit peu l'amitié, laquelle je vous veux conserver jusques à la fin de ma vie. Je vous en ai rendu un témoignage, depuis ce sensible déplaisir, par la lettre que j'ai écrite à Mgr l'évêque de Poitiers, et je vous en eusse rendu un plus grand, si je me fusse senti approcher de la mort, en vous dressant des articles sur des choses que je trouve à dire dans votre institut, afin de vous faire voir, pour le moins après ma mort, les causes que j'avais en cela de vous offrir mon service, lequel vous avez si peu estimé, que vous avez pris la simple proposition que je vous en ai faite pour une preuve de la vérité des quatre choses dont vous m'avez accusé. Moyennant que Dieu ne m'en accuse pas, je suis trop heureux, et qu'il accepte comme sienne la charité avec laquelle je prétendais vous ôter de certaines pratiques que j'ai toujours tolérées en votre discipline, voyant l'attache que vous y aviez, avec une résolution d'autant plus forte de vous y tenir, qu'elle était autorisée par l'avis de grands personnages que vous consultez. Je n'ai garde après cela de dire la pensée que j'en avais, que Dieu à mon avis ne les agrée point. Car il n'y a qu'une véritable simplicité dans laquelle on les peut faire, qui est plus rare que la grâce commune des chrétiens ; et si rare, que j'oserais bien dire d'elle ce

qu'un bienheureux de notre temps a dit des directeurs des âmes de ce temps, que de dix mille qui en font profession, à peine y en a-t-il un à choisir qui les puisse rendre excusables devant Dieu. J'aurai néanmoins la patience qu'il a lui-même de vous laisser faire, et demeurerai dans la même volonté que je vous ai témoignée de vous y servir par condescendance, si je ne le puis par une entière approbation, laissant à part la qualité de maître pour prendre celle de votre... etc. »

N° 2.

LETTRE DE LA MÈRE ANNE DE LAGE A SAINT-CYRAN

« Puisque vous m'avez commandé de vous écrire mes petites difficultés sur le sujet de la confession, je le ferai en toute simplicité. La première est sur ce que vous m'avez dit que l'absolution n'est qu'une marque du pardon octroyé, et qu'elle ne confère pas la grâce, mais déclare seulement que l'âme y est rentrée par la douleur de pénitence. Car il semble que si c'est une déclaration du pardon déjà accordé, que l'absolution serait en quelque sorte inutile, si elle ne sert de rien qu'à déclarer que Dieu pardonne la faute. Le catéchisme du cardinal Bellarmin, dressé par le commandement du pape Clément VIII, dit expressément que Dieu intérieurement, par le moyen des paroles du prêtre, défait le nœud qui tenait l'âme liée, et lui donne la grâce ; de sorte que, selon son opinion, la grâce est attachée aux paroles de l'absolution, supposé la disposition du pénitent. Je vous ai dit, Monsieur, une autre difficulté sur le sujet de l'attrition, à quoi vous m'avez répondu que c'était un abus de croire qu'en la confession le pénitent d'attrit fût rendu contrit ; de sorte

que je crois qu'il est très-raisonnable, et même nécessaire, que l'âme se dispose par un plus long temps à la pénitence et à la douleur de ses fautes avant que de recevoir l'absolution, vu qu'il se rencontre rarement que l'âme soit dans la disposition d'une vraie repentance, dans le temps d'une courte confession. Mais ce qui m'étonne en ceci, est comme il se peut faire qu'une vérité si nécessaire et si importante soit universellement cachée, non-seulement à ceux qui ont introduit cette nouveauté en l'Église, mais encore à tant de grands et savants prélats et docteurs, qui ne peuvent être en cela aveuglés de leur intérêt, et qui ont pu, par leur savoir et la connaissance de l'ancienne discipline de l'Église, connaître cette vérité, et avoir remarqué l'origine de ce changement si grand et si important qui se soit fait à la vue de l'Église, sans qu'elle y ait remédié.

« J'avais aussi eu quelque difficulté sur ce qui serait de différer longtemps l'absolution, parce qu'il me semblait avoir ouï dire que la pénitence que l'on faisait en l'ancienne Église plusieurs années durant pour un péché mortel, c'était seulement pour satisfaire à la peine et non que l'absolution fût différée ; mais j'ai trouvé la même chose que vous m'avez dite dans un livre, et j'ai vu que je m'étais trompée. Je vois bien, Monsieur, que le diable m'a voulu embarrasser l'esprit en y mettant confusément plusieurs difficultés qui se sont quasi toutes évanouies ; et sans que vous m'ayez mandé de vous les mander, je crois que celles que je vous ai remarquées s'en fussent allées en fumée après les autres, hormis celles de l'étonnement où je suis, de voir comme tout le monde presque ignore cette vérité. La discrétion me devrait empêcher de vous dire une de celles qui me brouilla le plus à l'abord, mais la parfaite confiance que j'ai en vous, Monsieur, m'empêche de vous la celer. C'est qu'il m'est venu

plusieurs pensées pour me détourner de la croyance que je dois à ce que vous m'avez dit, quasi toutes fondées sur cette créance générale du contraire que j'ai trouvée en tous ceux avec qui j'ai traité. Cela m'a obligée à chercher quelque chose pour appuyer ce que vous m'avez dit. Mais comme nous n'avons pas les livres qui traitent de cela, j'ai quasi trouvé le contraire partout, hormis dans une bible qui est à ma sœur d'Abain, où il y a à la fin un traité des passages falsifiés par les hérétiques, et des annotations sur chaque page tirées des saints Pères. J'ai trouvé, en quelques-unes de celles qui parlent de la pénitence, la confirmation de ce que vous m'avez dit. C'est bien vous témoigner, Monsieur, que je vous ai une confiance tout entière, de vous dire tout cela ; certes, je la sens plus grande en mon cœur qu'une fille ne saurait avoir en son père, et je vous supplie très-humblement, Monsieur, me permettre de vous appeler dorénavant de ce nom, comme plus convenable à l'entière soumission que je désire rendre à vos avis.

« Je vous supplie de m'en donner un sur ce que j'avais autrefois eu envie d'avoir l'Abrégé de l'histoire de l'Église du cardinal Baronius, qu'on m'a dit être en français. Si vous jugez que j'en puisse tirer du profit, j'essayerai de l'avoir. J'ai ouï dire qu'il y avait parmi cela de certaines choses qui ne seraient pas propres pour des filles : je me les ferai marquer pour ne pas les lire. J'aime le premier état de l'Église, et cette perfection des anciens chrétiens. Il me semble que j'ai plus de dévotion à ces saints successeurs des apôtres qui ont orné l'Église de leur sang et de leurs écrits qu'aux autres.

« On écrit beaucoup en ce siècle, mais tout ce que la plupart écrivent ne sont que paroles, avec si peu de solidité, qu'en vérité, hors les livres de notre bienheureux père, je n'en trouve quasi point de ceux de ce temps à

mon goût. Je vous supplie aussi de me mander si nous pourrions trouver un livre de psaumes où le français et le latin fussent imprimés ensemble simplement comme ils sont dans la Bible, parce que je désirerais bien les avoir ainsi pour pouvoir entendre le sens de ce que l'on dit à l'office. C'est un des livres de la sainte Écriture dont il me semble que l'on peut tirer plus de dévotion, même pour l'exercice de la pénitence ; mais je ne les aime point en phrase ni en vers ; il me semble que la traduction m'est plus utile.

« Je ferai, mon père, ce que vous me mandez avec l'aide de Dieu, et me laisserai tout en son soin, prenant seulement celui de lui satisfaire autant que je pourrai pour mes péchés. Je n'ai pas pu vous faire réponse par votre homme, car il a fallu que j'aie lu votre lettre plus d'une fois pour la comprendre, et du temps pour y répondre. Je vous supplie très-humblement de me vouloir honorer de la qualité de votre très-humble et obéissante fille et servante. »

N° 3.

TÉMOIGNAGE DE M. VINCENT

SUR LE SUJET DE L'ABBÉ DE SAINT-CYRAN, DES 31 MARS ET 2 AVRIL 1639.

Je Vincent de Paul, supérieur de la congrégation des prêtres de la Mission, âgé de cinquante-neuf ans ou environ, après serment de dire la vérité sur mes saints ordres, reconnais que voici les faits et les réponses que j'ai faites ensuite par-devant M. de Lescot, docteur en théologie et professeur du roi en icelle, et député par Monseigneur l'Éminentissime cardinal duc de Richelieu, en vertu de la commission qui a été donnée à son Émi-

nence par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, sur le sujet du procès qui se fait contre M. l'abbé de Saint-Cyran, détenu prisonnier au château du bois de Vincennes, à cause des opinions particulières et contraires à l'Église qu'il est accusé de tenir.

1. Je reconnais que la lettre qui m'a été représentée par ledit sieur de Lescot, et laquelle j'ai signée et parafée de ma main, est celle-là même qui m'a été écrite et envoyée par ledit sieur de Saint-Cyran, datée de Paris du 20 novembre 1637, souscrite du nom de l'abbé de Saint-Cyran, et comprise en quatre pages et demie.

Plus, je dis que je connais ledit sieur de Saint-Cyran depuis quinze ans ou environ, et que pendant ledit temps de quinze ans, j'ai eu assez grande communication avec lui, *et j'ai reconnu un des plus hommes de bien que j'aie jamais vus.*

Que sur la fin de l'année de 1637, environ le mois d'octobre, je fus trouver ledit sieur de Saint-Cyran en sa maison à Paris vis-à-vis les Chartreux, et lui donnai avis des bruits qui couraient de lui, savoir de quelques opinions ou pratiques contraires à la pratique de l'Église, qu'on disait être tenues par lui, et ne me ressouviens pas du nombre, mais seulement me souviens d'une qui est *qu'il faisait faire pénitence à quelques personnes trois ou quatre mois avant que de leur donner l'absolution*, et de quelques autres qui sont ici dessous.

Lequel avis il reçut assez paisiblement, et ne me ressouviens point de la réponse qu'il me fit pour lors distinctement : ce qui se passa entre ledit sieur de Saint-Cyran et moi seulement, et sans qu'aucune autre personne y fût présente.

Qu'il me semble que l'abbé Olier, M. l'abbé Caulet, M. l'abbé de Prières, m'avaient dit que M. de Saint-Cyran

tenait la pratique susdite, et m'avaient dit quantité d'autres choses de lui dont je ne me ressouviens pas.

Que M. l'abbé Caulet m'ayant dit qu'il avait communiqué avec M. l'abbé de Saint-Cyran, et qu'il lui avait paru quelques opinions particulières en lui, et me demandant, à ce qu'il me semble, s'il devait prendre direction de lui, je dis audit sieur Caulet que puisqu'il trouvait difficulté auxdites opinions, il ne se soumît point à sa direction, et ne sais si je lui dis qu'il ne le fréquentât pas.

Je ne sais en quel temps je reçus ladite lettre, ni par qui elle m'a été adressée ni rendue.

Jamais il ne m'a dit ce qu'il trouvait à redire en notre congrégation, ni des manquements dont il parle dans sa sa lettre susdite.

Je ne me ressouviens point *d'avoir jamais défendu à ceux de notre congrégation de fréquenter ledit sieur de Saint-Cyran.*

Je ne sais ce qu'il veut dire par sadite lettre d'avoir blâmé les commencements par lesquels notre congrégation s'est établie aux lieux où elle est ; ni aussi quelle est cette contestation publique qu'il dit en sadite lettre avoir eue, et y avoir fait changer d'avis par force de raisons à celui à qui nous avons toute l'obligation de notre dit établissement, s'il n'entend parler du procès que nous avons eu contre ceux de Saint-Victor, et de l'assistance qu'il nous y rendit.

Je ne sais aussi quelle est cette persécution qu'il dit dans la même lettre avoir eue, et en laquelle il dit que je l'ai abandonné ; ni quel est ce soulèvement, ni cette triple cabale qu'il dit avoir été faite contre lui.

Je ne sais aussi quel est ce bon office qu'il dit avoir voulu rendre à notre congrégation, et avoir été empêché par moi, si ce n'est qu'il entende de ce qu'il dit que je n'ai voulu suivre ses avis touchant notre congrégation.

Or ne m'en a-t-il donné jamais aucun touchant la direction de la Compagnie.

J'ai vu une fois ledit sieur de Saint-Cyran dans sondit logis à Paris depuis son retour, où nous ne parlâmes point du contenu de la lettre, sinon que d'abord je lui dis que je le remerciais de ce qu'il s'était déchargé à moi : ce que j'entendais qu'il s'était déchargé à moi par ladite lettre de la fâcherie qu'il en avait eue.

Je ne me ressouviens point d'avoir dit à personne que j'eusse reçu ladite lettre, et que je la gardasse, sinon à M. Dauzenat, qui lors était aumônier de Madame la duchesse d'Aiguillon, et maintenant argentier de mondit seigneur le cardinal.

J'ai gardé ladite lettre pour montrer que je ne participais point à ladite pratique dudit sieur de Saint-Cyran, ni aux opinions dont on le blâmait, au cas qu'il en fût recherché.

Dès que M. de Laubardemont m'eut parlé de ladite lettre de la part de mondit seigneur le cardinal, ou deux jours après, j'apportai ladite lettre à Son Éminence, et dis à mondit sieur Lescot le même jour que je l'avais.

M. Barcos ni M. Singlin ne me sont venus voir pour me prier de ne rien dire contre M. de Saint-Cyran.

Jamais je n'ai appelé ledit sieur de Saint-Cyran mon maître.

Je ne sais pourquoi ladite lettre n'a point été fermée, bien suis-je mémoratif qu'elle était dans une enveloppe de papier cacheté, et qu'il n'y avait aucune autre lettre qui l'accompagnait.

J'ai appris depuis trois jours d'un nommé M. Tardif, qu'une copie de ladite lettre s'était trouvée entre les papiers dudit sieur de Saint-Cyran, qui furent saisis lors de l'emprisonnement dudit sieur de Saint-Cyran, et que ladite copie était écrite de la main de la supérieure de

la Visitation de Poitiers, et pense qu'il ajouta que l'original m'avait été envoyé par ladite supérieure, mais je n'en sais rien.

Je n'ai jamais reçu aucune lettre de ladite supérieure touchant les opinions et pratiques *qu'on impute* audit sieur de Saint-Cyran, ni même touchant ladite lettre, non plus que pour aucun autre sujet, sinon une ou deux que je reçus il y a quatre ans ou environ, touchant l'établissement de la maison de la Visitation à Poitiers, auquel je m'employai vers ledit sieur de Saint-Cyran pour en écrire à Monseigneur de Poitiers.

Et c'est tout ce que je sais touchant ladite lettre.

Et pour ce qui est de quelques autres articles sur lesquels j'ai aussi été interrogé par ledit sieur Lescot : je dis que touchant celui qui est, si je n'ai pas ouï dire au sieur de Saint-Cyran que Dieu détruit son Église depuis cinq ou six cents ans, alléguant ces paroles de Salomon, *Tempus destruendi*, et que la corruption s'y était glissée même dans la doctrine :

Je réponds lui avoir ouï dire une fois seulement ces paroles, que Dieu détruit son Église, et aussi que, selon cela, il semble que ceux qui la soutiennent fassent contre son intention. Il disait cela, ce me semble, en suite de quelques discours des jugements de Dieu, de la corruption des mœurs. Et d'abord cette proposition me fit peine ; mais j'ai pensé depuis qu'*il le disait au sens qu'on a dit que le Pape Clément VIII disait qu'il pleurait de ce qu'il voyait que tandis que l'Église s'étendait aux Indes, il lui semblait qu'elle se détruisait de deçà ;* et pour ce qu'il dit qu'il semble que ceux qui la soutiennent fassent contre l'intention de Dieu, je pense que cela se doit expliquer par *les actions de la vie dudit sieur de Saint-Cyran, qui étaient la plupart pour le soutien de l'Église, témoins ses écrits et ce qu'il faisait faire pour le salut*

des âmes. Et pour le reste de l'article, je ne lui en ai jamais ouï parler.

Sur la demande si je n'ai pas ouï dire audit sieur de Saint-Cyran que le Pape et la plupart des évêques... ne font pas la vraie Église, étant dépourvus de la vocation et de l'esprit de la grâce :

Je réponds ne lui avoir jamais ouï dire ce qui est contenu dans ladite demande, si ce n'est une fois seulement, *que plusieurs évêques étaient enfants de la cour, et n'avaient point de vocation. Jamais néanmoins je n'ai vu personne plus estimer l'épiscopat que lui*, ni quelques évêques, comme feu M. de Comminges. Il avait grande estime aussi de feu François de Sales, évêque de Genève, et l'appelait Bienheureux.

Enquis si je ne lui ai pas ouï dire que le concile de Trente a changé et altéré la doctrine de l'Église, et n'est pas un concile légitime :

Je réponds *ne lui avoir jamais ouï dire cela* : oui bien qu'il y avait eu des brigues dans ledit concile.

Interrogé si je ne lui ai pas ouï dire que c'est un abus de donner l'absolution incontinent après la confession, suivant la pratique ordinaire, et qu'il faut satisfaire auparavant :

Je réponds ne lui avoir jamais ouï dire que ce fût un abus d'en user de la sorte que dit la demande. Je lui ai bien ouï parler de la pénitence avant l'absolution, mais je ne me ressouviens pas en quels termes. Mais l'expérience fait voir comme il entendait ce qui est contenu en ladite demande, parce qu'il nous a fait faire la Mission dans les paroisses qui dépendent de son abbaye de Saint-Cyran, et nous a offert mainte fois un prieuré qu'il a auprès de Poitiers pour faire de même dans l'évêché de Poitiers, et chacun sait que nous faisons le contenu de ce que dit l'article.

Enquis si je ne lui ai pas ouï dire que le juste ne doit avoir autre loi que les mouvements intérieurs de la grâce pour vivre en la liberté des enfants de Dieu, et que les vœux sont imparfaits, s'opposant à cette liberté de l'esprit de Dieu :

Je réponds que je ne lui ai jamais ouï dire les paroles, que le juste ne doit avoir autre loi que les mouvements intérieurs de la grâce pour vivre de la liberté des enfants de Dieu. Je me ressouviens bien confusément que je lui ai ouï parler quelquefois avantageusement des mouvements intérieurs de la grâce, et alléguer ces paroles de saint Paul : *Justo lex non est posita.* Mais je ne me ressouviens pas en quels termes il parlait avantageusement des mouvements intérieurs de la grâce, ni à quel propos il alléguait les paroles de saint Paul. Et pour les vœux, je suis en doute si je lui ai ouï dire lesdites paroles de la demande. Je sais néanmoins qu'il a assisté un sien neveu pour se faire capucin dans la province de Toulouse, et mené lui-même le fils d'un de ses amis aux Carmes réformés.

Enquis s'il n'avait pas dit que les jésuites et les autres nouveaux religieux qui se mêlent des fonctions cléricales, doivent être ruinés :

Je réponds lui avoir ouï blâmer quelques opinions des jésuites, notamment touchant la grâce, et me semble lui avoir ouï dire que s'il était dans son pouvoir de ruiner les jésuites ou quelqu'un d'eux, il le ferait, quoique *je lui aie ouï dire de grandes louanges des premiers de leur ordre*, et me semble de plus lui avoir ouï dire *qu'il ne voulait point de mal à la Compagnie desdits jésuites, et qu'il donnerait la vie pour icelle et pour chacun d'eux* ; qui fait que j'estime qu'il voulait dire par ruiner les jésuites, que si cela dépendait de lui, *il leur ôterait la faculté d'enseigner la théologie* ; mais pour le reste de l'article, je ne sais ce que c'est.

Touchant plusieurs autres articles, comme si la contrition parfaite est absolument nécessaire au sacrement de pénitence, si on ne peut donner l'absolution sacramentale qu'à ceux qui sont vraiment contrits, que l'absolution ne remet pas le péché, *mais déclare seulement qu'il est déjà remis,* savoir en vertu de la contrition qui a précédé et doit précéder l'absolution ; que les péchés véniels ne sont point matière suffisante de l'absolution sacramentale ; qu'il n'est pas nécessaire de confesser le nombre des péchés mortels, ni les circonstances qui changent l'espèce du péché ; que la vraie foi n'est pas distinguée de la charité ; *que l'Église depuis six cents ans n'est pas la vraie Église :* touchant ces articles, dis-je, et plusieurs autres sur lesquels j'ai été enquis par ledit sieur Lescot :

Je réponds n'en avoir jamais ouï parler audit sieur de Saint-Cyran. Qui est tout ce que je sais touchant ledit sieur de Saint-Cyran. J'ai écrit tout ce que dessus de ma main propre, et après l'avoir relu, y ai persisté et signé.

VINCENT DE PAUL *avec paraphe.*

N° 4.

ABRÉGÉ DE LA MÉTHODE DE PRÊCHER.

La prédication a trois parties : l'Exorde, le Corps du discours, et l'Épilogue ou Péroraison.

PREMIÈRE PARTIE.

L'exorde.

Il contient quatre points : le Texte, la Proposition du sujet, la Division et l'Invocation.

1° Le Texte doit être : 1° tiré de l'Écriture sainte, de l'Ancien ou du Nouveau Testament ; 2° court, comme :

Qui se humiliat exaltabitur, etc.; 3° clair et sans équivoque ou obscurité; 4° rebattu plusieurs fois dans la suite du discours, et partout il doit convenir au sujet que l'on traite ; et s'il renferme quelques motifs et quelques moyens ou quelques effets de la chose dont on parle, il ne faut pas manquer de s'en servir et de les faire valoir.

2° La Proposition du sujet se fait ordinairement en exposant la raison que nous avons de parler de ce sujet, pour ce que le Saint-Esprit nous y convie par les paroles alléguées dans le texte ou autrement ; ce qui doit se faire fort courtement, c'est-à-dire en trois ou quatre lignes, l'expérience faisant voir que la longueur des exordes n'est pas seulement inutile, mais même préjudiciable pour l'ennui qu'elle cause aux auditeurs.

3° La Division contient quasi toujours trois parties, selon notre méthode, et quelquefois deux seulement.

Les trois points sont: 1° les Motifs; 2° la Définition; 3° les Moyens d'acquérir la chose dont on va parler, avec la réponse aux Objections.

Les *Motifs*. — Sur quoi il faut remarquer qu'on doit diversifier les mots ou la façon de les proposer, disant, par exemple: les raisons qui nous obligent, — les motifs qui nous portent, — ce qui nous doit porter, — l'importance, la nécessité, les avantages qu'il y a, — les obligations que nous avons, etc.

La *Définition*. — Sur quoi il faut encore diversifier les mots ou la façon de les exprimer, disant, par exemple : « Au second point, je vous montrerai en quoi telle chose consiste, ou sa nature et ses propriétés ; » ou : « Je vous expliquerai ce que c'est, — ses qualités, etc. »

Les *Moyens*. — Sur quoi l'on diversifie encore les mots, par exemple : « Je vous dirai les moyens, — je vous enseignerai le secret ou la manière d'acquérir, de pratiquer,

etc. ; » ou bien : « Je vous rapporterai les dispositions avec lesquelles on doit faire, etc. ; ou les remèdes qu'on doit apporter à ce mal, etc. »

La Division ne contient que deux points, lorsque la chose dont on parle est assez connue ; comme quand on traite de la persévérance ou de la rechute au péché, il n'est pas nécessaire ni même à propos de dire en quoi consistent la rechute et la persévérance ; mais il faut passer aux deux points, prenant seulement les motifs et les moyens, avec la réponse aux objections.

4° L'Invocation consiste à demander le secours du Saint-Esprit par l'entremise de la sainte Vierge, en lui disant *Ave*.

En Italie, on commence les prédications autrement qu'en France, et là l'on suivra l'usage du pays en cela.

SECONDE PARTIE.

Le corps du discours.

Il y a ordinairement trois points : 1° les Motifs ; 2° la Définition ; 3° les Moyens, avec la réponse aux Objections. Il est à remarquer qu'immédiatement après l'invocation qu'on a faite dans l'exorde, on doit entrer dans les motifs sans autre préambule, ce qui ne servirait qu'à prolonger inutilement la prédication.

Les *Motifs*. — Ils se tirent ou d'un bien *honnête*, ou d'un bien *utile*, ou d'un bien *délectable*, ou de leurs contraires, à savoir : du *déshonnête* et *infâme*, du *dommageable* et *fâcheux* ; à ces chefs se rapportent le *nécessaire* et le *facile*, avec leurs contraires.

Ces motifs se prouvent par l'*autorité*, ou par la *raison*, ou par l'*exemple*.

Par l'*autorité* : 1° de l'Écriture sainte ; 2° des conciles ;

3° de la tradition; 4° des Pères, surtout des plus anciens ; 5° quelquefois aussi, mais rarement, des auteurs profanes. Sur quoi il faut remarquer que les passages qu'on allègue doivent: 1° être courts ; 2° s'ils sont un peu longs, on doit les diviser en plusieurs parties et appuyer sur les mots qui font plus au sujet ; 3° les fortifier de l'autorité des Pères d'où ils sont tirés, et des circonstances dans lesquelles ils les ont écrits ; 4° s'ils sont de quelques profanes, il faut, s'il se peut, y joindre l'autorité d'un Père.

2° Par la *raison* qu'on tirera de la nature de la chose, ou de ses propriétés, ou de ses effets, ou de ses circonstances, y joignant, tant que l'on pourra, quelque bonne comparaison, comme font Notre-Seigneur dans l'Évangile, et, après lui, saint Chrysostôme et saint François de Sales dans leurs ouvrages.

3° Par les *exemples*, qui seront: 1° beaux ; 2° authentiques et tirés, s'il se peut, de la sainte Écriture, ou des saints Pères, ou de l'histoire ecclésiastique, ou de quelques graves auteurs ; 3° bien choisis et propres à ceux à qui l'on parle. Il faut remarquer sur ce premier point qu'il est à propos de ne s'y pas tant arrêter, afin d'avoir plus de loisir pour s'étendre davantage sur le deuxième, qui contient l'instruction et l'éclaircissement dont le peuple a plus de besoin, et, pour cet effet, on ne doit ordinairement apporter que deux motifs ; quelquefois même un seul peut suffire, quand il est en soi bien pressant et efficace, et qu'il est bien déduit.

La *Définition*. — Il faut remarquer sur la définition : 1° qu'il est bon quelquefois de dire ce que n'est pas, avant de dire ce qu'est la chose dont on parle ; 2° qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit faite à la rigueur de l'école, il suffit d'une belle description ; 3° que ce point n'est pas si sec que l'on pourrait penser, parce qu'il ne consiste pas à rapporter la définition toute nue ; mais on doit, outre cela :

1° proposer les principales divisions de la chose dont on parle, surtout si elles sont nécessaires pour la bien faire entendre ; 2° expliquer les mots et les principales parties de ladite définition ; 3° y mêler des motifs qui soient plus intrinsèques à la chose, sans dire toutefois que ce sont des raisons que nous apportons. Il est encore fort à propos d'entrer dans le particulier, en rapportant les actes principaux de la vertu ou du vice dont on parle, et les occasions principales dans lesquelles on doit pratiquer cette vertu et fuir ce vice.

De plus, on doit donner des marques par lesquelles on peut connaître si l'on a cette vertu ou si l'on est entaché de ce vice. Quand la chose est assez connue, et que l'on veut faire un second point, comme si on parle des misères de cette vie, ou de la façon de les souffrir, il n'est pas nécessaire d'expliquer ce que sont ces misères ; il suffit de rapporter les diverses sortes de maux qu'on peut souffrir. Si l'on dit qu'il ne faut point abuser des grâces de Dieu, on doit rapporter ces grâces, par exemple : la vocation au christianisme, à la religion, etc.

Les *Moyens*. — Il est à remarquer sur les moyens qu'il faut : 1° montrer que ceux que nous apportons sont véritablement des moyens qui nous peuvent conduire à la chose dont il est question, à quoi plusieurs manquent ; 3° donner les plus généraux les premiers. Or, ces moyens sont de *considération* ou de *pratique* : les premiers consistent ordinairement dans la considération ou réflexion sur les motifs ou sur la chose même, et doivent précéder les moyens de pratique ; les plus généraux doivent encore précéder ceux qui sont particuliers ; mais il faut se servir ordinairement des moyens particuliers et de pratique, et rarement des généraux et de considération. Il est à remarquer qu'il est bon, de fois à autre, d'avoir pour fin une histoire qui fasse voir le bonheur ou le

malheur provenant de la chose dont nous parlons ; mais il est à propos, 1° qu'elle vienne bien au sujet qu'on traite ; 2° qu'elle soit bien morale ; 3° tirée des auteurs ; 4° pas trop longue.

Les *objections.* — 1° Elles ne doivent pas être plus fortes que les réponses ; 2° on peut y donner plusieurs réponses ; 3° on peut aussi quelquefois rétorquer fortement les objections ; 4° quand on trouve quelques réponses de Notre-Seigneur ou d'un saint Père à une semblable objection, il est très à propos de s'en servir et de dire que c'est Notre-Seigneur même, ou un tel Père, qui répond de la sorte à cette objection ; 5° on les peut mettre quelquefois devant les moyens.

TROISIÈME PARTIE.

La péroraison.

Elle consiste dans une récapitulation de ce qui a été dit, comme aussi dans quelques affections pour exciter les auditeurs à faire ce qu'on leur a proposé, et pour les laisser dans un sentiment de dévotion. Sur quoi il faut remarquer : 1° qu'elle doit être fort courte, et non pas comme un second sermon ; 2° qu'il est bon d'y mêler encore quelques motifs ; 3° qu'il est bon aussi, de fois à autre, de la finir en s'adressant à Notre-Seigneur, lui demandant sa grâce et son secours pour l'accomplissement des choses dont on vient de parler.

TROIS QUESTIONS IMPORTANTES DANS LA PRÉDICATION

1° *Des affections.*

Elles sont propres pour toucher, et on les doit produire presque partout dans la prédication, mais principalement à la fin de chaque point.

Elles se peuvent faire, 1° par *interrogation*, par exemple : « Eussions-nous jamais pensé, etc?... L'avez-vous cru ? etc. » Et après avoir donné la définition de la contrition ou de quelque autre chose : « Eh bien ? avons-nous cette contrition ? avons-nous cette vertu ? » Après avoir apporté des marques de quelque vice ou vertu : « Reconnaissons-nous ces marques en nous ? Mettez la main sur la conscience, quelques-uns ne se sentent-ils pas coupables d'un tel vice ou d'un tel péché ? Toutes nos confessions précédentes ont-elles été bonnes ? N'est-il pas vrai que...? etc. » Ces sortes d'interrogations réveillent merveilleusement l'auditeur et font d'ordinaire beaucoup d'impression sur les esprits.

2° Par des *exclamations* : « Ah ! malheureux que nous sommes ! Qu'avons-nous fait en offensant un si bon Dieu? Oh ! si l'on savait... ! Oh ! si l'on pensait bien... ! »

3° Par *admiration* : « Est-il possible que... ? etc. »

4° Par des *plaintes* à Notre-Seigneur : « Hélas ! que nous sommes misérables de vous offenser ! etc. Pourquoi avez-vous permis cela ? etc. Faut-il... ? etc. »

5° Par des *demandes* à Notre-Seigneur et aux saints : « Donnez-nous, mon Dieu, etc. »

6° Par des *invectives* contre le péché, le diable et le monde : « Va, trompeur, qui traites si mal ceux qui s'engagent à toi...! etc. Va, cruel, qui précipites en enfer ceux qui te suivent ! »

7° Par des *actes de compassion* : « O pauvre pécheur, que tu es malheureux de te perdre ! A combien de misères t'engages-tu ! etc. »

2° *Des transitions.*

Il est à propos et en quelque façon nécessaire de lier les points du sermon par quelques transitions. Ainsi,

pour entrer du premier point, qui traite des *motifs*, au second, qui est la *définition*, il convient de dire : « Voilà les motifs qui nous font voir combien il importe d'avoir, par exemple, la contrition ; voyons maintenant ce que c'est que cette contrition ; » ou bien ; « Vous me direz que vous voyez bien qu'il est nécessaire d'avoir cette contrition, mais vous ne savez pas en quoi elle consiste et comment on la produit ; et c'est ce que je m'en vais vous dire en mon second point, » — ou semblable transition.

Il en faut faire de même pour passer au troisième, par exemple : « Il-me semble que vous me dites : Nous voyons combien il importe d'avoir une telle vertu, et ce que c'est ; nous avouons aussi que nous ne l'avons pas, et désirons de l'embrasser ; mais nous y voyons beaucoup de difficultés, et voudrions bien savoir les moyens de l'acquérir; ces moyens, je m'en vais vous les enseigner ; écoutez-les bien. C'est mon troisième point. »

Après les *moyens*, on peut dire : « Eh bien ! que reste-t-il ? A quoi tient-il que nous ne fassions ceci ou cela ? Nous en voyons la nécessité, nous savons ce que c'est, nous avons appris les moyens d'y parvenir ; il me semble néanmoins entendre quelqu'un qui me dit..., etc, » Ici, il faut former les objections, s'il y en a à faire, y répondre, puis ajouter, par exemple : « Or sus, il n'y a plus d'empêchements à la pratique d'une telle vertu, etc. »

Il est à remarquer qu'on ne doit pas toujours faire ces transitions de la même façon, mais les diversifier quant aux termes et aussi quelquefois quant à la manière.

Et pour ce qui est de passer de l'exorde au premier point, il faut observer ce qui a été dit au commencement, et savoir qu'après l'*Ave Maria* l'on doit ne point faire de deuxième exorde ou préambule, mais tout d'un coup venir aux motifs, non pas, à la vérité, en disant d'abord :

« Ma première raison ou mon premier motif est, etc., » mais bien : « Le premier point de mon discours, comme je viens de dire, est de vous donner les motifs que nous avons d'éviter, par exemple, le péché de tout notre possible, et le premier motif que j'avance est..., etc. »

3° *De la prononciation.*

1° Tout discours doit être prononcé d'un ton naturel et familier, avec les inflexions de voix convenables, évitant la monotonie et ce qui ressent le chant et la déclamation : les meilleures choses du monde ne faisant point pour lors d'impression, quand elles sont prononcées de cette dernière sorte.

2° On ne doit pas non plus parler plus haut que l'auditoire et le vaisseau ne le requièrent, crier tout haut ne nuisant pas seulement à la poitrine du prédicateur, mais encore blessant l'oreille des auditeurs.

3° Il faut parler distinctement et posément, s'arrêtant et respirant à loisir à la fin des périodes, et encore plus à la fin de chaque motif et de chaque moyen.

Nota. On doit éviter soigneusement la longueur, qui ne fait qu'ennuyer et charger la tête du pauvre peuple, lequel, étant rebuté sur la fin du discours, profite moins de tout ce qui a été dit auparavant ; on ne doit parler que trois quarts d'heure environ, les jours ouvriers ; et quoiqu'on puisse, les fêtes et dimanches, aller jusqu'à l'heure, on ne la doit pourtant jamais passer.

TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME.

LIVRE IV.

SAINT VINCENT DE PAUL ET LA RÉFORMATION DU CLERGÉ.

CHAP. I[er]. État du clergé et de l'éducation ecclésiastique en France avant saint Vincent de Paul.

CHAP. II. Exercices des ordinands.

Pages.

LIVRE VI.

LES MISSIONS.

CHAP. Ier. Théorie générale des Missions.

CHAP. II. Missions de France.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Abbeville. — Typ. et Stér. A. Retaux.

